~~P. 1151~~
Q

Cinquième Année. — N° 17. Mai 1909.

ARCHIVES

DE LA FRANCE MONASTIQUE

REVUE MABILLON

170224.
5.4.22.

LIGUGÉ
ABBAYE DE SAINT-MARTIN
CHEVETOGNE (PAR LEIGNON, BELGIQUE)

PARIS
LIBRAIRIE VEUVE POUSSIELGUE
15, RUE CASSETTE, 15

1909

SOMMAIRE :

Lettre de S. Ém. le Cardinal Secrétaire d'État au Directeur de la *Revue Mabillon* 1

Dom P. Denis : Dom Charles de L'Hostallerie, 9e Supérieur général de la congrégation de Saint-Maur (1714-1720)..... 3

Dom P. Denis : Lettre de Bénédictins français..... 66

Mélanges : I. Dom de Monsabert : Notes d'archéologie ; II. Dom P. Denis : Documents sur l'histoire des Chapitres généraux de la Congrégation de Saint-Maur..... 106

Dom J.-M. Besse : Chronique bibliographique..... 126

BX
2613
A22
année 5

La **Revue Mabillon** paraît tous les trois mois. Le premier fascicule de chaque année est livré le 1er mai.

Prix de l'abonnement : **12** francs.

Les abonnés à la *Revue Mabillon* peuvent recevoir les deux volumes des *Archives de la France monastique*, moyennant la somme annuelle de **25** fr., *abonnement compris*.

Les abonnements à la *Revue Mabillon* sont payables après la réception du quatrième fascicule. Les souscripteurs aux *Archives de la France monastique* reçoivent les deux volumes en même temps que ce fascicule, et versent alors le montant de la souscription. Les abonnements sont payés par mandats poste, à l'adresse du Directeur de la *Revue*. La Direction fera prélever par la poste les abonnements et souscriptions qui n'auront pas été envoyés dans les quinze jours suivant la réception du quatrième fascicule. Ils seront prévenus par l'arrivée d'une facture.

L'acceptation du premier fascicule équivaut à un abonnement.

Pour tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de la **Revue**, prière de s'adresser directement au **Directeur de la *Revue Mabillon*, Abbaye de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon (Belgique).**

LETTRE

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT

au Directeur de la " REVUE MABILLON "

Pendant le séjour qu'il a fait à Rome, le R. P. Dom Besse, directeur de la *Revue Mabillon*, obtint pour son œuvre et ses collaborateurs une bénédiction du Souverain Pontife. Sa Sainteté a daigné agréer l'hommage qui lui fut fait ensuite des quatre années de la *Revue Mabillon* et des *Archives de la France Monastique*. Son Éminence le Cardinal Secrétaire d'État a fait au R. P. Dom Besse l'honneur de lui adresser la lettre suivante :

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA

DAL VATICANO, 2 AVRIL 1909

MON RÉVÉREND PÈRE,

*J'ai présenté au Saint-Père, selon votre désir, les différents ouvrages composés par vous ou sous votre direction sous le titre d'*Archives de la France Monastique.

Sa Sainteté vous remercie de cet hommage et vous félicite dn zèle et du talent avec lesquels vous mettez en lumière la valeur et les bienfaits des institutions monastiques, travail éminemment opportun à une époque où elles sont l'objet d'attaques passionnées et de de dénigrements systématiques.

En vous exhortant à continuer une œuvre si louable et si utile, le Saint-Père vous accorde la bénédiction apostolique.

Veuillez agréer, Révérend Père, l'expression de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

CARDINAL MERRY DEL VAL.

Au Révérend Père Dom J.-M. Besse,
moine de Ligugé,
Chevetogne.

Dom Charles Petey de l'Hostallerie

D'après le tableau qui se trouve au siège de la Société archéologique de Touraine

Cliché dû à la généreuse entremise de M. le capitaine Bonnery.

DOM CHARLES DE L'HOSTALLERIE

9e SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

de la congrégation de Saint-Maur

(1714-1720)

Sa Vie et ses Lettres

« Oui, le R. P. Dom Charles de l'Hostallerie, général de notre Congrégation, est un des plus grands supérieurs ! » C'est par ce cri de reconnaissance — qui peut nous paraître exagéré, à nous qui n'avons pas les mêmes motifs personnels — que Dom Martène achève son manuscrit de la *Vie des justes de la congrégation de Saint-Maur* [1]. Reconnaissance d'un travailleur acharné envers un protecteur éclairé des études, reconnaissance aussi d'un grand ami des livres envers l'un des principaux bienfaiteurs de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, reconnaissance surtout d'un moine zélé et fervent envers le supérieur qui le dirigea pendant près de dix années, et dont il avait pu, dès sa jeunesse monastique, apprécier la haute vertu et la sagesse consommée.

Dom Martène a rédigé trois, on pourrait dire quatre notices biographiques de son supérieur général : il n'en publia qu'une, la notice latine qu'on lit en la Préface du tome IX de sa *Veterum scriptorum... amplissima collectio*, Paris, 1733. Les autres sont écrites en français : l'une d'elles se trouve au tome III de l'*Histoire manuscrite de la congrégation de Saint-Maur*, revue et continuée par Dom Jacques Fortet, et les dernières pages de la *Vie des justes*

---

1. Bibl. Nat., ms. 17671 du fonds français, 401 pages.

nous offrent encore une double rédaction de la même vie [1]. On pourrait mentionner aussi les fragments biographiques égarés dans deux manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale [2] : mais là D. Martène n'a guère fait que se recopier lui-même. Au reste ces trois notices françaises ne sont en réalité que trois formes à peine différentes d'un même texte [3], auquel nous ferons de nombreux emprunts pour tout ce qui regarde la vie religieuse et les vertus du Père de l'Hostallerie, regrettant seulement que D. Martène n'ait pas jugé à propos de nous renseigner sur le gouvernement du général : il est sur ce point d'une brièveté excessive, et ce que nous en dirons provient exclusivement de recherches personnelles.

Nous devrions peut-être nous excuser, en tête de ce récit, de l'étendue donnée à la biographie d'un homme dont le nom est certainement inconnu du public, et même de bon nombre d'historiens :

---

1. La première rédaction occupe les pages 373 à 387 et est enclavée dans une préface du deuxième *Voyage littéraire* de D. Martène et D. Ursin Durand, préface qui ne fut point publiée et dont l'auteur donne successivement deux *incipit,* le premier de douze lignes qu'il a ensuite raturées. « Il y a longtemps que mes amis me pressent de donner au public notre second voyage littéraire... », puis ce second qu'il conserve : « Le voyage dont nous donnons ici la relation... » Il montre comment les exemples et les exhortations de Dom Denys de Sainte-Marthe avaient contraint les deux religieux, au cours du premier voyage littéraire, à ne travailler que pour le *Gallia Christiana,* et ajoute ces mots qui amènent tout naturellement la biographie qu'il avait sans nul doute songé à donner alors en français et qu'il réserva pour le tome IX de l'*Amplissima collectio* : « Or si dans le voyage dont nous donnons ici la relation nous avons fait une si grande récolte, le public en est redevable au R. P. Dom Charles Petey de l'Hotellerie, alors général de notre congrégation, un des plus grands supérieurs qui l'aient gouvernée, et le plus ardent à favoriser ceux qui s'appliquent à l'étude, car ce fut luy qui nous détermina à l'entreprendre et qui nous fit donner tout ce qui étoit nécessaire pour la dépense du voiage. »

La seconde rédaction, où manque le récit des premières années, remplit les pages 392 à 399 et est encore entièrement de la main de D. Martène. Elle vient à la suite de quatre pages d'une écriture différente et ayant trait à la vie de Dom Claude Martin. Au reste toute cette fin du manuscrit est dans un parfait désordre : les deux dernières pages, qui n'ont pas été écrites par D. Martène lui-même, constituent une troisième rédaction du projet de préface au second voyage littéraire, et on y retrouve les mêmes éloges décernés à l'ardeur intellectuelle de D. Denys de Sainte-Marthe et au zèle de D. de l'Hostallerie.

2. Ms. 13107 du fonds latin, fol. 194-197, et ms. 13109, fol. 1-4.

3. Le récit présenté par l'*Histoire manuscrite* est le plus complet, le dernier en date et le mieux rédigé : c'est à lui que nous nous attacherons de préférence, en indiquant les citations par des guillemets.

mais on verra que le P. de l'Hostallerie prit en mains le gouvernement de la congrégation de Saint-Maur quelques mois seulement avant la publication de la Constitution *Unigenitus*, qui devait provoquer chez les Bénédictins comme dans toute la société française une longue série de troubles religieux dont l'étude a fourni matière en ces dernières années à un si grand nombre de travaux historiques.

Il faut dire aussi que sous ce généralat la congrégation de Saint-Maur était arrivée à son apogée, et que par suite l'heure est propice pour en étudier en détail l'organisation et la vie. Encore quelque temps, et commencera une décadence dont la cause principale est la perte de cette paix, de ce calme des esprits qui doit demeurer l'apanage de la vie bénédictine. Dom de l'Hostallerie est le dernier général qui put vraiment gouverner : après lui, l'autorité des supérieurs sera discutée, amoindrie, sapée sans relâche par la révolte des sujets, et ira s'affaiblissant graduellement jusqu'au jour où la Révolution française proclamera officiellement que les hommes sont libres, qu'ils sont tous égaux et que la vie religieuse est contraire à la nature et à la saine raison.

Ce qui nous retiendra plus longtemps encore sera l'étude attentive du rôle joué par le supérieur général dans la vie littéraire de la congrégation à ce moment où viennent de disparaître les Michel Germain, les Mabillon, les Ruinart, les Massuet, et où la science bénédictine va subir non pas ce déclin qu'on a si fort exagéré, mais cette transformation qui porte les Mauristes du XVIIIe siècle à abandonner la patristique, l'histoire monastique générale, l'histoire de l'Eglise, et à délaisser les grandes entreprises de leurs aînés pour concentrer leur activité sur la seule histoire de France.

Ajoutons enfin comme dernière excuse qu'à cette même époque, notre pays lui aussi entrait dans une phase nouvelle : au long règne de Louis XIV vient de succéder la Régence ; et bien que nous nous soyons renfermé strictement dans notre sujet tout spécial, pouvions-nous ne tenir aucun compte des événements contemporains, de l'état des esprits, de la situation de l'Eglise de France ?

On pourrait s'étonner à plus juste titre de l'abondance des lettres reproduites au cours de cette biographie [1] et qui risquent de dis-

---

1. C'est pour moi un très doux devoir de déclarer que l'existence et l'intérêt

traire l'attention du lecteur ; mais toutes nous ont semblé faire partie intégrante du sujet, éclairer à la fois le caractère de l'homme et certains points de l'histoire littéraire que nous n'avons vus signalés nulle part ailleurs, mériter enfin de n'être point négligées à une époque où tant de faveur s'attache à tout ce qui est document inédit.

I. — La jeunesse monastique. Les études. Premières obédiences.

« Charles Petey de l'Hostallerie naquit à La Louppe, gros bourg dans le Perche, au diocèse de Chartres, le 29 janvier 1641 ; son père exerçoit dans ce lieu le premier office de judicature et étoit le chef du conseil de Monsieur le maréchal de la Ferté : sa droitture et son équité luy avoient acquis une si grande réputation de probité que chacun s'empressoit de l'avoir pour arbitre dans les affaires de conséquence et dans les points les plus litigieux et les plus embarassés [1]. » Cet office de judicature dont nous parle ici Dom Martène était la charge de tabellion de la châtellenie de La Loupe, que

---

de ces lettres, que M. l'abbé Vanel n'avait pas mentionnées dans son édition du *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, m'ont été révélés par mon ancien professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, M. Auguste Ammann, qui prend ainsi plaisir à accroître chaque jour ma vieille dette de reconnaissance.

1. La Loupe, en dépit de l'affirmation du dictionnaire Joanne, n'était pas située dans le Perche. Voici ce qu'a bien voulu m'écrire en novembre 1907 M. le vicomte de Romanet, dont on ne mettra pas en doute la haute compétence sur la question : « La châtellenie de la Loupe, bien qu'entourée de trois côtés par la province du Perche, dont la Loupe n'est qu'à deux ou trois kilomètres, a toujours relevé à foy et hommage lige de l'évêque de Chartres ; elle demeura jusqu'au XIIe siècle en la possession des comtes de Chartres, puis elle appartint aux familles de Melun, de Preaux, de la Rivière, fut achetée à la fin du XIVe siècle par la maison d'Angennes, d'où elle passa par alliance aux la Ferté-Sénectère, auxquels la Convention l'enleva par confiscation en 1793.

« Tandis que les Percherons suivaient la Coutume du Perche, que le Bailliage du Perche formait une circonscription électorale pour les Etats-Généraux, que la *Province du Perche* faisait partie du Gouvernement militaire de Maine et Perche, les habitants de la Loupe, se trouvant dans le *Pays Chartrain*, suivaient la Coutume de Chartres, envoyaient leurs députés au Bailliage principal de Chartres et faisaient partie du Gouvernement militaire d'Orléans. »

Michel Petey, père de D. Charles, exerça jusque vers 1660 [1]. Les registres de l'état-civil de la Loupe ont conservé l'acte de baptême de notre Bénédictin [2].

Charles Petey, filz de maistre Michel Petey et de Louyse Gascon, a esté par moy soussigné prieur de La Louppe baptisé ce jourd'huy vingt-neuf de décembre mil six cent quarante et un. Ses parain et maraine noble homme Charles Collet et Marie Gascon.

Signé : Collet, Dallet, presbtre, prieur de La Louppe.

Il y eut, on le voit, un long espace de temps entre la naissance et le baptême. Pourtant Louise Gascon [3], au dire de D. Martène, était

---

1. Dans les Archives d'Eure-et-Loir, série E, nos 4060 à 4074, les actes signés par Michel Petey vont du 5 janvier 1621 au 12 novembre 1652. On ne rencontre un nouveau tabellion, Jean Cochet, qu'à partir de 1664. Enfin dans l'inventaire des Archives civiles, rédigé par M. Merlet (Supplément, tome V, page 335), se trouve mentionné, à la date du 15 février 1638, le mariage de « Louys Petey, filz de maistre Jean Petey, procureur-fiscal de la Loupe ».

2. Copie communiquée par M. l'abbé Louis, professeur à la maîtrise, à Chartres.

3. Elle aussi était d'une famille de robe. Les Archives d'Eure-et-Loire (série E, n° 4078) signalent à l'année 1666 le testament de Robert Gascon, sieur du Cigne, procureur-fiscal de la Loupe.

Il ne semble pas d'ailleurs que la famille de Dom Charles ait appartenu à la noblesse. « Les offices subalternes de judicature, dit M. de Romanet à qui j'avais demandé de me renseigner sur ce point, étaient quelquefois exercés par des nobles, mais c'était plutôt l'exception, surtout au XVIIe siècle, et les familles non nobles avaient rarement des armoiries, au moins qui soient parvenues jusqu'à nous. » De fait j'ai cherché vainement cette famille dans le Grand Armorial manuscrit de d'Hozier, à la Bibliothèque Nationale. Le véritable nom du Bénédictin était Charles Petey : c'est celui qu'on trouve dans les registres matricules et dans les listes des supérieurs nommés par les chapitres généraux de 1675 à 1711 ; ce n'est qu'en 1714, au moment de son élévation au généralat, que ces listes l'appellent Dom Charles de l'Hostallerie. Pourtant toutes ses lettres sont signées fr. Charles de Lhostallerie ou de L'Hostallerie, et nous lui garderons ce nom, qu'emploient aussi Dom Martène, Dom Philippe Le Cerf et Dom Tassin. L'humble religieux dont nous étudions la vie était certes exempt de toute morgue aristocratique, et s'il ajouta cette particule au nom que portaient ses pères, il n'était pas homme à imiter les Monsieur de la Souche ou les Monsieur de l'Isle dont Molière à cette même époque se moquait si agréablement, par la bouche du Chrysalde de l'*Ecole des femmes*. De plus, dans l'ancien cabinet des titres à la Bibliothèque Nationale (Pièces originales, 2247, n° 50945) j'ai trouvé un acte sur parchemin daté de 1689 et qui est un reçu délivré « en la presence des conseillers du Roy notaires gardes nottes au Chastelet de Paris par Messire Louis Petey *sieur de l'Hostellerie*, secretaire de Monsieur l'avocat general Talon. »

par sa piété et sa sagesse le modèle des mères de famille. « Assistant un jour à la messe, elle sentit le premier mouvement de l'enfant qu'elle portoit dans son sein et, élevant aussitôt son cœur à Dieu, elle offrit à Jésus-Christ sous les auspices de sa très sainte Mère ce fruit nouvellement animé. Sa tendre piété alla plus loin : à l'exemple de la vertueuse Anne, mère de Samuel, elle pria le Seigneur d'attacher à son service l'enfant qu'elle devoit mettre au monde. L'événement a fait voir que Dieu avoit exaucé sa prière.

« Attentive à le former pour le ciel, elle eut soin de lui faire connoître l'engagement qu'elle avoit pris pour lui devant le Seigneur. Elle lui en répétoit souvent les circonstances et l'exhortoit à soutenir la sainteté de cette première offrande par la pureté de ses mœurs. Il y fut sensible, l'impression s'en fortifia avec l'âge, et on peut dire qu'elle luy fut présente le reste de ses jours. Il la rappelloit de temps en temps et la racontoit familièrement à ceux qu'il honoroit de sa confiance. Souvent même il disoit : « Si j'avois quelque chose « à moy, je ferois présent d'un tableau à l'église où j'ai été consa- « cré à Dieu et régénéré en Jésus-Christ ; je m'y ferois représenter « avec ma mère prosternée aux pieds de la Reine des Anges, et pour « mieux exprimer les sentimens de ma reconnaissance, j'y ferois « mettre cette inscription : *Ego servus tuus et filius ancillae tuae.* »

« Il fit ses humanités chez les Pères Jésuites d'Alençon, et sa rhétorique sous la direction des Pères de l'Oratoire à Vendôme. Ce fut là qu'étant un jour allé à Vespres à l'abbaye de la Trinité avec quelques-uns de ses compagnons, le Prieur[1] qui l'apperçut dans les basses chaises du chœur, charmé de sa physionomie et de sa modestie, pria le Seigneur de donner ce sujet à la religion. Ses vœux furent exaucés : il eut la consolation de le voir venir avec ses mêmes condisciples luy demander à entrer au noviciat. Il les admit tous, mais il n'y eut que celui qu'il avoit demandé à Dieu qui persévéra. Les autres sortirent d'eux-mêmes ou furent renvoyés ; mais soit par attachement pour le novice, soit par chagrin de le voir seul rester, soit que l'ennemi du salut s'en mêlât, ils complotèrent sa sortie et employèrent tous les stratagèmes possibles pour l'engager à rentrer dans le monde. Ils eurent même la témérité de se glisser furti-

1. Dom François Ducher.

vement dans le monastère et de luy présenter des habits séculiers qu'ils avoient apportés, persuadés qu'ils pourroient par cet artifice ébranler sa constance. Dieu luy fit la grâce de résister à cette épreuve : ces traits séduisants ne purent pénétrer jusqu'à son cœur ; l'amour de sa vocation et les douceurs qu'il goûtait au service du Seigneur dissipèrent ces caresses meurtrières, et il parla avec tant de fermeté à ces faux amis qu'ils s'en retournèrent confus.

« Ce fut peut-être pour récompenser sa fidélité que Dieu le favorisa de deux grâces singulières, luy accordant le don d'oraison à un tel degré qu'étant encore novice il ne perdoit presque point la présence de Dieu, et confirmant en lui le don de chasteté qu'il avoit apporté en religion. Un des premiers supérieurs de la Congrégation qui avoit sa confiance a assuré qu'il lui avoit avoué que pendant toute sa vie il s'étoit conservé par la miséricorde de Dieu dans l'innocence, et qu'il n'avoit jamais rien fait qui pût porter atteinte à l'intégrité de la vertu angélique.

« Après son année de probation, il se consacra totalement à Dieu par les vœux solennels de la religion, qu'il prononça le 29 juin 1659[1]. Sa mère, qui voulut y être présente, offrit de nouveau à Dieu cette victime; et, afin qu'il l'eût pour agréable, elle s'unit au sacrifice par la réception du sacrement de l'Eucharistie. Deux ans après, on l'envoya étudier en philosophie puis en théologie à Saint-Benoît-sur-Loire sous un habile maître[2]. Il brilla pendant le cours de ses études, mais il se distingua encore plus par sa piété et sa fidélité à ses devoirs de religieux. Il fit dans le même monastère son année de récollection, qu'il employa à la lecture des saints Pères et à l'oraison, se préparant par la retraite et par des pénitences redoublées à recevoir l'ordre de la prêtrise. Il célébra sa première messe avec les sentimens de respect et d'humilité convenables à

---

1. Dom de l'Hostallerie, qui occupe le n° 1907 au registre matricule des profès de la congrégation de Saint-Maur imprimé à Paris en 1669, y est inscrit comme ayant émis profession le 30 juin. Le *Nécrologe de S.-Germain-des-Prés*, publié par l'abbé Vanel (p. 123), donne également cette date du 30 juin. Mais Dom Martène (*Veterum Scriptorum*, t. IX. Praef., p. VII) fait mention expresse de la fête des saints Apôtres Pierre et Paul.

2. Dom Gabriel Gerberon, sous-prieur et lecteur en théologie à Saint-Benoît-sur-Loire jusqu'en 1663 (Dom Tassin, *Hist. litt.*, p. 312).

une action si importante ; et depuis ce jour il regarda cet auguste mystère comme une source de vie dont on ne peut s'éloigner qu'au préjudice de son avancement spirituel. Aussi jamais la multiplicité des soins ou l'embarras des affaires, bien moins encore la négligence, le dégoût ou une dévotion mal entendue n'ont pu l'éloigner de ce divin sacrement. « Le dégoût du pain, disoit-il à certains reli-« gieux qui se dispensoient trop facilement de célébrer, est un signe « sensible qui annonce une maladie présente, ou qui menace d'une « mort prochaine. »

« Après sa récollection, les supérieurs le destinèrent à l'enseignement de la philosophie et de la théologie, mais par humilité il s'en excusa. Sur ce refus, on l'envoya à Molôme avec un de ses compagnons d'étude pour y introduire la réforme[1]. Lorsqu'ils y arrivèrent, son confrère se mit à pleurer, se trouvant dans une très grande solitude dépourvue de tout ce qui pouvoit rendre la vie agréable. Il n'y avoit aucun édifice qui eût l'apparence d'un monastère ; l'église, toute dépavée et sans ornemens, étoit horrible ; toutes les nécessités de la vie manquoient ; et ils n'avoient devant les yeux que de tristes objets en la personne des anciens religieux qu'ils étoient venus réformer. Dom Charles de l'Hostallerie ne perdit rien de sa gaîté ordinaire, il releva le courage de son compagnon, l'exhorta à la patience, mettant toute sa confiance en Dieu qui ne manque jamais à ceux qui le servent. Il bénit le Seigneur de se voir logé sous un escalier, où il avoit pour table une vieille futaille vide, pour siège un billot de bois, pour lit quelques bottes de paille répandue à terre. Il n'avoit pour bibliothèque qu'un seul livre, mais au pied du crucifix il apprenoit une science que les hommes ne sont pas capables de nous donner. Chargé en qualité d'officier[2] du soin de faire subsister cette petite communauté naissante, tout

---

1. Il exerçait à ce moment les fonctions de sous-prieur au monastère d'Argenteuil.

2. Le P. de l'Hostallerie était cellérier ou procureur. Dans une lettre écrite vers 1711, et conservée aux Archives Nationales, M. 723, n° 20, dossier de Molôme, Dom Jean Monsire, prieur de Molôme, dit en envoyant à Saint-Germain-des-Prés l'histoire de son monastère : « Si Vostre Reverence y trouve quelque difficulté, le R. p. assistant dom Charles petey de l'Hostallerie qui a esté icy procureur dès le temps de l'introduction vous en eclaircira s'il luy plaist. »

son fonds se réduisoit à trente sols; sa ressource fut le Seigneur, et il trouva dans sa divine Providence des trésors inépuisables. Après l'office divin et le travail manuel, il s'occupoit à faire aux pauvres gens d'alentour des sermons qui le firent estimer et des riches et des pauvres. L'onction du Seigneur l'instruisoit, et jamais, de son aveu même, il n'a reçu tant de consolations que dans cette privation de toutes les douceurs de la vie[1].

« Quelques années après, l'obéissance l'engagea dans les emplois extérieurs de l'abbaye de Notre-Dame de Molesme. Il donna tous ses soins pour bien remplir les devoirs de son office, mais sans y attacher son cœur. Les occupations du dehors ne luy firent rien perdre de sa paix intérieure. Chacun étoit charmé de sa droiture, de son esprit ouvert, de sa facilité à trouver des expédients pour terminer les affaires, et de ses entretiens dans lesquels il glissoit toujours adroitement quelques traits de piété qui portoient à Dieu. Tous enfin luy remettoient avec empressement leurs intérêts pour en décider comme il luy plairoit. On l'abordoit avec joye et facilité : on le quittoit avec peine et à regret. Les fermiers trouvoient en luy non un exacteur, mais un père, les pauvres un tendre et libéral dispensateur du patrimoine de Jésus-Christ. Dieu bénissoit

---

1. Ce fut en 1667 que l'abbaye Saint-Pierre de Molôme, près de Tonnerre, reçut la réforme. Mgr de Clermont, évêque et comte de Noyon, qui en était Abbé commendataire, « désirant y établir la pureté de son institut et la faire desservir par des religieux qui font profession de vivre dans une exacte observance de la règle de saint Benoît », passa un concordat avec le Père Général, Dom Benoît Brachet, le 13 avril 1666, par lequel il unit son abbaye à la congrégation de Saint-Maur, pour être régie et gouvernée par les supérieurs et chapitres généraux. Dès cette même année, au chapitre qui se tint à Saint-Benoît-sur-Loire, ce monastère fut mis au nombre de ceux de la congrégation. L'année suivante, le 27 avril, « Messieurs les anciens », au nombre de six, passèrent de leur côté un concordat par-devant notaire où « les dits anciens, par un motif de piété et de dévotion, souhaitant voir rétablir dans leur monastère l'observance régulière qui avoit été beaucoup affaiblie par le malheur des guerres et des invasions des Huguenots », consentaient que leur maison fût unie à la congrégation de Saint-Maur. En vertu de ces deux concordats, Dom Nicolas Vallée, visiteur de la province, et Dom Pierre-Antoine Brugniart, profès depuis 1636, et qui avait alors cinquante ans, accompagnés de Dom Charles de l'Hostallerie et d'un autre religieux, prirent possession le 23 juin 1667. Dom Brugniart fut installé prieur de la nouvelle communauté.

visiblement ses démarches : tout prospéroit entre ses mains, et son supérieur lui disoit quelquefois agréablement ce que Laban disoit au saint patriarche Jacob : *Experimento didici, quia benedixit mihi Deus propter te.*

« Dans le temps qu'il étoit à Molesme, il arriva que la veille d'une fête où il devoit y avoir grand concours, le prédicateur invité fit savoir qu'il ne pourroit prêcher. Le prieur eut, dans cet embarras, recours au Père de l'Hostallerie, qui étoit actuellement occupé à recevoir des hostes. Il s'excusa sur le peu de temps qu'il avoit pour se préparer ; mais le prieur ayant fait de nouvelles instances, il répondit, sans s'engager, qu'il feroit ce qu'il pourroit. Le lendemain, il monta en chaire, et surpassa tellement l'attente de ses auditeurs que chacun se retira rempli d'admiration. Il lui étoit arrivé à Saint-Benoît-sur-Loire, durant sa récollection, quelque chose de plus surprenant encore. Forcé par l'obéissance, après deux heures de préparation, il fit à la communauté une exhortation qui servit de conférence le dimanche après Pâques. Monsieur de l'Estrade, évêque de Condom, qui s'y trouva présent, en fut si charmé qu'il courut après luy pour luy faire compliment, mais l'humble religieux, mécontent de soy-même, précipita sa fuite et s'enferma dans sa chambre, évitant l'éclat et cherchant l'obscurité au pied de la croix du Sauveur.

« Les supérieurs, informés du mérite du P. de l'Hostallerie, l'approchèrent de Paris. On le fit d'abord sous-prieur d'Argenteuil, où il fut ensuite six ans prieur[1]. Ce fut là que je commençai à le con-

---

1. A s'en tenir à ce que dit ici Dom Martène, on croirait que Dom de l'Hostallerie passa incontinent de l'office de sous-prieur à celui de prieur de ce monastère. Il n'en est rien. Il avait exercé la charge de sous-prieur à Argenteuil dès les premières années de sa vie monastique, et c'est de là qu'il fut envoyé en fondation à Molôme. On trouve en effet aux archives de Seine-et-Oise (série H, prieuré d'Argenteuil) une attestation d'un miracle, où Dom de l'Hostallerie signe en qualité de sous-prieur, en 1664. C'est dix ans plus tard seulement, en 1674, qu'il fut nommé administrateur de N.-D. d'Argenteuil par le Père Général Dom Vincent Marsolle, à la place de Dom Astor de Géranton (cf. Préface du *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Denis*, Bibl. Nat., ms. fr. 8599, p. LXXI) ; il fut maintenu avec le même titre par le chapitre général le 12 juin 1675, puis nommé prieur claustral au chapitre de 1678. C'est son ancien maître Dom Gerberon qui

naître, et dès lors je remarquai en luy deux grandes vertus qu'il possédoit à un degré éminent : une charité incomparable envers ses religieux, et une humilité profonde. Dur à luy-même et bénin envers ses frères, prévenant affectueusement leurs besoins et se refusant le moindre soulagement, prenant sur soy ce qu'il y avoit de plus onéreux et de plus vil dans le détail du monastère, portant tout le poids de la supériorité sans en goûter les douceurs. Son cœur, qui n'étoit pas moins ouvert que son visage, rendoit son accès facile : il accordoit de si bonne grâce ce qu'on luy demandoit, qu'on croyoit avoir reçu un double bienfait.

« Sa piété envers la sainte Robe de Notre-Seigneur qui se conserve à Argenteuil alluma celle des fidèles : elle pénétra jusqu'à la cour, et deux grandes princesses, touchées de ses entretiens, signalèrent leur religion par la riche et magnifique châsse d'argent qui renferme aujourd'hui cet auguste dépôt[1]. Sa foy, qui éclatoit encore plus par ses œuvres que par ses discours, n'avoit pas besoin de voir pour croire. Ce fut moins pour la confirmer que pour la récompenser que Dieu voulut le rendre témoin de plusieurs miracles. La guérison subite d'une jeune pensionnaire des religieuses d'Argenteuil qui recouvra l'usage de ses membres et la liberté de marcher ne fut pas le moins considérable. Les médecins et les chirurgiens les plus habiles avoient épuisé sans succès toutes les ressources de leur art :

---

de Saint-Germain-des-Prés fut envoyé en demi-disgrâce à Argenteuil comme sous-prieur en 1672, et il ne quitta ce monastère qu'en juin 1675 pour aller à Corbie avec la même charge de sous-prieur qu'il avait exercée déjà à Saint-Benoît-sur-Loire et à Compiègne.

1. Ces deux princesses étaient Marie de Lorraine, duchesse de Guise, et sa sœur, Renée-Françoise de Lorraine, abbesse de Montmartre. Lors de leur pèlerinage à la sainte relique en 1675, elles furent frappées de la pauvreté de la châsse de bois, qui remplaçait la châsse d'argent pillée par les Huguenots en 1577, et en firent exécuter une autre en vermeil doré, enrichie de pierreries d'un grand prix. Dom Gerberon, dans la seconde édition (1686) de son *Histoire de la robe sans couture de N. S. J. C.*, p. 123-128, donne tout au long l'acte de la translation de la sainte Robe dans la nouvelle châsse, qui eut lieu le 22 octobre 1680 en présence des princesses, de leur suite, de Dom Claude Boistard, prieur de Saint-Germain-des-Prés, qui présida la cérémonie en sa qualité de grand-vicaire né de l'archevêque de Paris, de Dom de l'Hostallerie et de tous les religieux de N.-D. d'Argenteuil. Voir aussi Vanel : *Histoire de la Sainte Tunique d'Argenteuil*, Paris, 1894, p. 246-248, et A. Jacquemot : *La Tunique sans couture de N. S. J. C., conservée dans l'église d'Argenteuil*, Lille, 1894, p. 268-272.

le Fils de Dieu, qui avoit signalé sa miséricorde sur l'hémorrhoïsse par le seul attouchement de la frange de sa robe, l'étendit sur cette jeune fille. Elle fut apportée devant la châsse par le secours de mains charitables, et elle s'en retourna sans soutien et sans appui, bénissant le Seigneur qui avoit fait éclater les merveilles de sa puissance par le moyen de sa sainte robe. C'est ce qu'on voit plus amplement dans les procès-verbaux qui en furent dressés [1]. »

Un procès-verbal dont ne nous parle pas Dom Martène est celui de la séance du chapitre des religieux d'Argenteuil le 9 mai 1687, à l'époque où se tenait le chapitre général de la congrégation. Le P. de l'Hostallerie y est nettement accusé d'avoir soustrait un fragment de la précieuse relique qui faisait la gloire du monastère, et les religieux font une démarche officielle pour en obtenir la restitution. M. l'abbé Jacquemot [2] a jugé très sévèrement la « dévotion plus qu'indiscrète » de l'auteur de ce « larcin » : pour nous, qui n'écrivons ni une diatribe ni une apologie, mais une biographie, nous nous contenterons de donner les pièces authentiques telles qu'elles sont conservées aux Archives de Seine-et-Oise.

Le [3] neuvième mai 1687, le R. P. Dom Louis Lescuyer, Prieur claustral du monastère de Notre-Dame d'Argenteuil, Ordre de Saint-Benoît, Congrégation de Saint-Maur, ayant fait assembler les religieux en la manière accoutumée, leur a représenté que le bruit qui avait couru que le R. P. Charles Petey de Lhostallerie avait, en sortant de ce monastère, emporté un morceau de la Robe de Notre-Seigneur, était si véritable qu'on n'en pouvait plus douter, depuis qu'il en avait fait faire une grande solennité en l'abbaye de Saint-Corneil de Compiègne, où il y avait eu un grand concours de peuple ; que la pluspart des supérieurs et des conventuels qui se sont trouvés à la diette provincialle tenue en l'abbaye de Saint-Denis en France le 15 avril dernier, lui (c'est-à-dire au prieur d'Argenteuil) en avaient parlé et au Père conventuel de ce monastère

---

1. Dom Gerberon, op. cit. p. 95-101, a rapporté l'histoire de cette miraculée, nommée Catherine Potel, qui fut guérie le 17 juillet 1673. L'archevêque de Paris chargea M. de Benjamin, son grand-vicaire et official, d'informer de la vérité de ce miracle. La duchesse de Guise rendit visite en 1675 à cette jeune fille, qui après sa guérison avait fait profession chez les Bernardines d'Argenteuil.

2. Ouvr. cit., p. 129-133.

3. Série H. Prieuré d'Argenteuil, carton I, liasse 3 *ter*.

comme d'une chose qu'il ne fallait pas souffrir à cause de ses conséquences, et qu'il était bien aise d'en informer la communauté, afin d'aviser à ce qu'il serait à faire. Après avoir à ce sujet pris et entendu les avis de tous les capitulants, et le tout mûrement considéré, a été conclu qu'on présenterait une requête au chapitre général au nom de la communauté, dans laquelle on tâcherait d'exposer les raisons nécessaires pour demander justice contre ledit Révérend Père de la translation dudit morceau de la Sainte Robe et de la restitution d'icelui, pour éviter les fâcheux inconvénients qui ont été prévus par lesdits capitulants, et que l'on joindrait à laditte requête une lettre écrite de la main dudit R. P. Petey, par laquelle il reconnaît avoir ledit morceau de la Sainte Robe, afin d'en certifier (rendre certains) nosdits Révérends Pères assemblés audit chapitre général, qui actuellement se tient à Saint-Benoît-sur-Loire. En foi de quoi ledit R. P. Prieur m'a commandé de dresser le présent acte, lequel a signé.

Dans une lettre écrite assez longtemps après, et dont la copie se se trouve aussi aux Archives de Versailles, au verso de la requête de 1687, Dom de l'Hostallerie explique sa conduite :

La vérité est qu'ayant heureusement porté Mademoiselle de Guise à donner une chasse de vermeil doré pour y enfermer la Ste Robe, je fus obligé pour bien des raisons d'ouvrir celle de bois doré où elle était gardée, je pris un religieux de la Communauté pour témoin : nous trouvâmes ce qui en reste en plusieurs morceaux qu'on avait autrefois cousus ensemble, et on y avait fait des ourlets. Ce religieux à qui je me fiais en prit à mon insue un petit morceau où il y avait un ourlet. Il ala demeurer depuis à Paris, où, en ayant fait confidance à un religieux de ses amis d'une grande probité, qui lui en fit de grands scrupules, il l'enveloppa dans un papier et me l'envoya lorsque je passai par Paris pour aller estre Prieur à Saint-Crespin. Je donnai ce morceau à feu Dom François Vrayer, alors sacristain, pour le remettre dans la châsse ; je crois qu'il l'a fait. Je retins un ourlet qui ne tenait que par un filet au morceau ; je l'emportai depuis à Compiègne, où j'en donnai la moitié à Dom Benoît Brachet, qui était Général ou Vicaire général, et ayant demandé permission de donner ce qui m'en restait, la diette me permit de l'enchâsser au pied de la Croix de Charlemagne. Je n'ai pas cru que cela détournasse en aucune manière la dévotion qn'on avait à la Sainte Robe, non plus qu'a fait le morceau qu'on a donné à Mademoiselle de Guise, qui se garde dans le trésor de Montmartre. Signé : Fr. CHARLES PETEY DE LHOSTALLERIE, visiteur.

L'explication peut sembler suffisante. C'était Dom de l'Hostallerie lui-même qui, lors de la translation de 1680, avait, en qualité de prieur d'Argenteuil, remis à l'abbesse de Montmartre un fragment

de la sainte Robe comme témoignage de gratitude envers la donatrice de la châsse de vermeil. L'empereur Charles le Chauve ne s'était point fait non plus scrupule en 856 de donner à son gendre Ethelwulf, roi des Anglo-Saxons, un morceau détaché du vêtement sacré, et qui enrichit dans la suite le trésor de l'abbaye de Westminster. A une époque beaucoup plus rapprochée de nous, le Souverain Pontife Pie IX manifesta le désir de posséder une portion « la plus considérable possible » de cette relique insigne, et le 5 décembre 1854, le curé-doyen d'Argenteuil lui portait au Quirinal une bande d'environ 15 centimètres de largeur provenant de la Robe confiée à sa garde. C'est beaucoup plus que le demi-ourlet dont parle Dom de l'Hostallerie. Le chapitre général ne paraît pas d'ailleurs avoir fait droit à la réclamation des religieux d'Argenteuil, car on lit dans la *Description historique des reliques et des monuments remarquables qui sont dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Corneille de Compiègne*, Paris, 1770, in-18 : « Une des plus belles pièces qui se conservent dans le trésor, c'est une croix d'or de six pouces, et de dix avec le pied de vermeil sur lequel elle est montée. On prétend qu'elle servait de croix pectorale à l'empereur Charlemagne. Il y a un morceau assez considérable de la vraie Croix. Au bas est enchâssé dans un crystal entouré de pierreries un morceau de la Robe sans couture de Notre-Seigneur que l'on garde à Argenteuil. »

« Après six ans de supériorité à Argenteuil, continue Dom Martène, le Père de l'Hostallerie fut nommé prieur de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, où son mérite le fit bientôt connaître. Madame d'Harcourt, abbesse de Notre-Dame, fut si touchée de sa piété, et dès la première visite remarqua en luy tant de pénétration qu'elle le pria de l'assister de ses conseils et de faire des instructions à ses religieuses. Elle n'entreprenoit rien dans son monastère qu'elle n'eût consulté le P. de l'Hostallerie. Elle luy confia la conduite de ses novices, comme la chose la plus importante de son abbaye; mais cette pieuse princesse eut la douleur de se le voir enlever au bout d'un an pour aller remplir durant cinq années la place de prieur à Saint-Corneille de Compiègne. Elle fut si sensible à cette perte qu'elle ne put s'en consoler qu'en obtenant des supérieurs la permission de le faire venir de temps en temps à Soissons. Deux ans

après, étant allée aux eaux, elle avoit pris la résolution de se rendre elle-même au chapitre général supplier les définiteurs de le renvoyer à Soissons, ce qu'elle auroit fait sans un accident imprévu qui l'empêcha d'exécuter ce dessein. Madame d'Humières, abbesse de Monchy, près Compiègne, sut mettre à profit la perte qu'avoit faite l'abbesse de N.-D. de Soissons. Elle eut la même confiance aux lumières de Dom Ch. de l'Hostallerie, et ce fut sous sa direction et par ses bons avis qu'elle rétablit l'étroite observance et la pureté de la Règle dans son monastère. Elle éprouva de grandes contradictions, mais son sage directeur luy aplanit toutes les difficultés [1].

« Pendant que ces deux abbesses et plusieurs autres personnes du premier rang admiroient sa prudence, un religieux, je ne sais par quel esprit, se plaignit de luy aux supérieurs majeurs qui, sans approfondir les choses, luy infligèrent une pénitence publique. Il la reçut avec soumission, et sur-le-champ l'accomplit avec joie. Quelque temps après, le visiteur étant sur les lieux et ayant reconnu son innocence, luy dit qu'il auroit dû se justifier auprès du P. Général et suspendre l'exécution de la peine. « Il ne faut pas tant de « raisonnement, répondit-il, lorsqu'il s'agit d'obéir. L'obéissance

---

1. Dom Michel Félibien, qui publia en avril 1711 la *Vie de Madame d'Humières*, a mis en relief le rôle important qu'eut le prieur de S. Corneille de Compiègne dans l'œuvre de la restauration de l'observance primitive chez les Cisterciennes de Monchy. Ce fut D. de l'Hostallerie qui, sur la demande de la vaillante et zélée Abbesse, rédigea les constitutions, empruntées pour une large part aux statuts et usages de la congrégation de Saint-Maur. Le nouveau régime fut inauguré le 8 décembre 1685 ; mais bientôt après, remarque D. Félibien, p. 39, « toute la maison d'Humières se souleva contre l'abbesse. Le prieur de S. Corneille eut sa part de la tempête : on le chargea comme le principal auteur de cette nouveauté. L'évêque de Beauvais qu'on indisposa lui fit interdire par ses supérieurs l'entrée de Monchy, menaçant de porter ses plaintes encore plus loin. Le maréchal et la maréchale d'Humières crurent être obligés plus que personne de traverser l'abbesse leur fille dans sa nouvelle entreprise. » Avec le temps, et devant la résolution de l'abbesse, l'opposition se calma ; « le maréchal eut même la complaisance, un an après que le prieur de Saint-Corneille de Compiègne eut eu défense d'aller à Monchy, de le prier lui-même d'y retourner et d'y voir l'abbesse sa fille qui le souhaitait. Il y alla et fut d'un grand secours à l'abbesse, pour affermir le bien qu'elle tâchait d'établir dans son abbaye. Elle l'engagea à faire de fréquentes conférences à la grille, où elle se trouvait à la tête de sa communauté. Chacune y apportait son ouvrage, et continuait son travail. Les discours qu'il leur faisait étaient familiers, mais pleins de lumière et d'onction. » (p. 44).

« aussi bien que la foi, pour être parfaite, doit être aveugle, et ne « souffre aucune discussion. Ces occasions sont si rares que lors- « qu'elles se présentent, nous devons les saisir pour apprendre à nos « religieux comme il faut obéir. »

« Sa sagesse n'éclata pas moins durant les six ans qu'il fut prieur de Saint-Eloi de Noyon[1]. Il s'y acquit une si grande réputation que les supérieurs des maisons religieuses venoient le consulter dans les affaires les plus importantes et les plus épineuses. En ce temps-là, le Roy révoqua l'Edit de Nantes, et on travailla partout à la conversion des hérétiques[2]. Il y avoit à Noyon une jeune demoiselle dont l'esprit et les talents étoient extraordinaires. Plusieurs sçavants ecclésiastiques et des missionnaires expérimentez avoient mis tout en œuvre pour gagner à Jésus-Christ cette âme engagée dans l'erreur, mais sans aucun succès : ces attaques mêmes augmentoient son obstination dans l'idée qu'elle se formoit de sortir toujours victorieuse de la dispute. On la regardoit comme une malade désespérée dont on ne devoit plus attendre que la mort, lorsque M. l'évêque de Noyon[3], par une dernière tentative, engagea le prieur de Saint-Eloi à entrer en lice avec elle et travailler à sa conversion. Le Père sentit tout d'abord qu'outre les raisons il falloit beaucoup de prudence et d'adresse, pour ne point révolter un esprit qui n'étoit déjà que trop aigri. En l'abordant, il luy dit : « Mademoiselle, je viens vous trou- « ver pour vous dire que je veux embrasser votre religion, si vous « pouvez me prouver que je suis dans l'erreur. Mais aussi, si je puis « vous faire voir que c'est vous qui êtes dans l'égarement, et qu'il « n'y a point de véritable religion que la nôtre, il faut que vous « l'embrassiez. » La demoiselle trouva la proposition raisonnable. Il lui fit en même temps présent d'une miniature très fine qui représentait la Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus entre ses bras; et voyant qu'elle étoit charmée de la délicatesse de la pièce, il luy

---

1. Du 24 mai 1687 au 14 mai 1693. On verra plus loin D. de l'Hostallerie parler dans une lettre à Dom Laparre des six heureuses années qu'il passa dans cette maison.

2. C'est le mercredi 17 octobre 1685, à Fontainebleau, que Louis XIV mit sa signature au bas de l'acte qui révoquait l'Edit de Nantes.

3. Mgr François de Clermont-Tonnerre.

donna tout le temps de l'admirer. Il la conduisit ensuite peu à peu à luy dire ses difficultés. Elle déclama d'abord contre les prétendues superstitions de l'Eglise romaine. Le Père luy répondit avec douceur, pié à pié, sans contrainte et sans vouloir dominer, mêlant toujours l'agrément de la conversation avec la force et l'efficace des preuves de la religion. Il leva enfin le voile qui luy cachoit la vérité : elle se convertit, fit publiquement abjuration des erreurs de sa secte, et depuis ce temps elle regarda le P. de l'Hostallerie comme son père en Jésus-Christ. Quelques années après, étant retournée à Fontenay-le-Comte, son pays, elle épousa un riche gentilhomme du Poitou, qui à la noblesse joignoit une grande piété. Elle devint dans cette ville l'exemple et le modèle des personnes de son sexe ; et lorsque ses affaires l'appeloient à Paris, elle ne manquoit point de venir voir celui qui l'avoit conduite au bercail de l'Eglise : elle se prosternoit à ses pieds, et ne se levoit point qu'elle n'eût reçu sa bénédiction. C'est ce qu'ont vu plusieurs Pères de Saint-Germain-des-Prés qui m'ont raconté ces circonstances.

« Quoique le Révérend Père eût une conduite aisée qui le faisoit aimer également de tous les religieux, il regardoit la supériorité comme un état dangereux. Il se plaignoit souvent qu'elle le séparoit de Dieu, qu'avant qu'il fût supérieur il passoit aisément deux heures en oraison, que ce temps ne luy paraissoit qu'un moment, que la supériorité épuisoit tous ses instants et luy desséchoit le cœur. Il écrivit au chapitre général des lettres très pressantes pour obtenir sa décharge ; mais on n'écouta point ses prières, et, malgré qu'il en eut, il fut obligé de porter encore six ans le joug de la supériorité aux Blancs-Manteaux[1]. Il y souffrit de plusieurs infirmités, mais il fut impossible de luy faire prendre aucun soulagement. »

II. — Le Visiteur des provinces de France et de Normandie. Le Grand-Prieur de Saint-Denis. L'Assistant du P. Général.

Dom Martène ne nous dit rien des six années durant lesquelles le P. de l'Hostallerie gouverna la maison des Blancs-Manteaux, une

1. Du 14 mai 1693 au 14 juin 1699.

des plus considérables de la congrégation. Il est tout aussi réservé sur les six années qui suivirent ; son récit se borne à ces simples mots : « Il fut ensuite successivement visiteur des provinces de France et de Normandie : il contenta également dans l'une et dans l'autre. »

Dom de l'Hostallerie fut en effet nommé visiteur de France le 14 juin 1699 par le chapitre général tenu à Marmoutier. Si nous n'avons rien trouvé de particulier à signaler touchant son administration de cette province — qu'il connaissait bien pour y avoir exercé durant un quart de siècle l'office de prieur dans cinq monastères importants — il nous est possible de dire un mot de l'intervention du visiteur de Normandie dans l'épineuse affaire du culte des saints de l'abbaye Saint-Wandrille. Dom Toustain et Dom Tassin, les auteurs de l'*Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Wandrille*[1], font grand honneur au P. de l'Hostallerie de la douce fermeté et du bon sens qu'il montra à cette occasion. Dom Laurent Ruffy avait à plusieurs reprises vivement attaqué le culte des saints moines de l'antique abbaye normande. Un nouvel écrit sorti de sa plume fut dénoncé au chapitre général de 1702, qui chargea le visiteur de la province, récemment nommé (le 10 juin), d'examiner la chose sur les lieux et d'en faire son rapport à l'assemblée prochaine. Ce fut le 3 mars 1703 que Dom de l'Hostallerie termina son examen juridique.

« Le résultat de cette nouvelle discussion, disent les auteurs de l'*Histoire de Saint-Wandrille*[2], fut d'affermir le culte des saints qu'on avait rétablis contre les intentions du chapitre de 1687, mais de l'agrément des visiteurs et des supérieurs qui avaient gouverné la province et le monastère depuis ce temps. Ainsi la fête de saint Landon fut rétablie pour la seconde fois, dit le Père Daubin, et l'office de saint Gradulfe, qu'on n'avait osé faire que simple depuis 1693, où l'on avait tenté de lui procurer un culte plus honorable, fut désormais célébré comme double, ce qui ne se fit pas sans le consentement du Père Général lui-même[3]. Dom Charles Petey de l'Hostallerie s'étant montré si favorable à la cause des saints,

1. Bibliothèque de Rouen, ms. 1223.
2. Page 229.
3. Dom Claude Boistard.

s'attira les éloges des apologistes des saints moines de Fontenelle. « Quelques efforts, dit le principal d'entre eux [1], que l'on ait tentés « depuis pour le faire changer de sentiment, il y est demeuré ferme « et inflexible, et a toujours pris la défense de ces saints avec un « zèle digne de sa piété. »

« Du reste, ce que fit Dom Charles de l'Hostallerie pour apaiser les disputes et fixer les honneurs qu'on devait rendre aux saints qui en faisaient le sujet, n'alla point à la racine du mal. Et, à dire le vrai, il était impossible d'y apporter quelque remède qui ne fût pas superficiel et palliatif, à moins qu'on ne commençât par vouloir prendre la peine d'approfondir cette matière, qui était fort embrouillée et d'une discussion très épineuse, et qu'avec un désintéressement parfait on ne s'appliquât à ne perdre jamais de vue la trace de la vérité.

« Tout le succès de la première visite de Dom Charles de l'Hostallerie se termina donc à arrêter pendant son triennat l'activité des contestations, ou du moins à faire en sorte qu'elles se concentrassent entièrement dans l'intérieur du cloître de Saint-Wandrille. »

Ce résultat était déjà appréciable, et on s'en aperçut bien lorsque, sous l'administration du visiteur suivant, Dom Martin Filland, qui n'eut pas la sagesse de garder cette ligne de conduite, les divisions éclatèrent de plus belle, alors qu'au chapitre général de 1705, quand Dom de l'Hostallerie eut remis son rapport, tout le monde avait considéré l'affaire comme terminée. Pour n'avoir plus à revenir sur cette question, que nous ne voulons qu'effleurer, car elle sera traitée à fond par l'historien de Saint-Wandrille, disons dès maintenant que plus tard le Père de l'Hostallerie, devenu général, résista à toutes les tentatives qui furent faites auprès de lui, en particulier par Dom Abraham Feray et Dom François le Tellier, pour l'amener à suspendre le règlement du chapitre général de 1717, qui avait supprimé trente-trois fêtes de saints moines de Fontenelle. A la diète de 1718, qu'il présida à Saint-Germain-des-Prés, et qui avait été accablée d'un nombre prodigieux de mémoires pour ou contre, Dom de l'Hostallerie trouva beaucoup de difficultés à la demande qu'on adressait à cette assemblée de reviser le jugement d'un tribunal

1. *Défense des Saints de Fontenelle*, par Dom François Le Tellier, p. 70.

supérieur ; il fut résolu qu'on exécuterait ce jugement, au moins provisoirement. Mais pour faire droit aux réclamations de la communauté de Saint-Wandrille, on chargea deux commissaires de faire une nouvelle enquête sur les lieux et d'envoyer leur rapport à la diète de 1719 et au chapitre de 1720. La question fut définitivement tranchée par ce chapitre, qui révoqua le jugement de 1717, de sorte que sur les trente-sept saints qui avaient été autrefois honorés à Saint-Wandrille, neuf seulement eurent leur fête supprimée.

Dom de l'Hostallerie était depuis quelques mois seulement visiteur de Normandie lorsque Dom Thierry Ruinart fit imprimer son *Apologie de la Mission de Saint Maur*[1]. On sait que cet ouvrage avait été composé à la demande de l'archevêque de Paris à propos de la revision du bréviaire de son diocèse et des objections de divers critiques du temps, en particulier Châtelain, Baillet et le ministre Basnage, qui voulaient enlever à saint Maur, abbé de Glanfeuil, la qualité de disciple de saint Benoît, et qui même affirmaient hautement que ce saint n'a jamais existé. Voici en quels termes Dom de l'Hostallerie félicitait le disciple de Mabillon pour la solidité et la sagesse de sa dissertation, et lui donnait sa première impression sur les ressources intellectuelles de la province.

†
p. c.

MON REVEREND PERE.

J'estois[2] gros de voir votre belle et scavante apologie. nostre P. sindiq s'est oublié de me l'envoier. Je l'ay enfin attrapée a Sees ou nous arivons. Je l'ay lüe et relue avec la derniere satisfaction. Nos critiques

1. Le titre complet de l'ouvrage est : *Apologie de la Mission de S. Maur Apôtre des Bénédictins en France, avec une addition touchant saint Placide premier Martyr de l'Ordre de S. Benoît.* A Paris, chez Pierre de Bats, 1702, in-8°. Il était dédié au cardinal de Noailles. D. Ruinart le traduisit en latin et l'inséra à la fin du premier tome des *Annales O. S. B.* Il fut très bien accueilli du public : « L'Apologie me paroît non seulement sans réplique, écrivait l'abbé Du Guet, mais écrite d'une manière si sage, qu'elle peut servir de modèle pour ces sortes d'ouvrages. » Baillet lui-même, sans pourtant consentir à se rendre aux raisons de D. Ruinart, le remercia pour la modération avec laquelle il avait traité ses adversaires. Cf. D. Tassin, *Hist. litt.*, p. 281.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 19666, fol. 110. A propos de cette première lettre, il est

sont etrangement prevenus ou opiniatres s'ils ne reviennent de la fausse opinion qu'ils ont pretendu etablir. ils ne peuvent se plaindre que de vostre trop d'honnesteté : ils meritoient un autre traittement, mais la moderation seiait bien a un auteur solide et on l'attend du religieux. Dieu veuille qu'il la prennent de vostre apologie pleine d'erudition et qui comprend en peu de mots tout ce que l'on peut raisonnablement dire pour demontrer la mission de nostre st patron. La Congregation vous en est tres obligée et je vous en rend en mon particulier mille actions de graces. Continuez donc s'il vous plait a en soutenir l'honneur et a defendre nostre st ordre a l'exemple de vostre aimable maistre [1] que j'embrasse de tout mon cœur et a qui je rend mes plus tendres et plus respectueux hommages.

Je rencontre de bons esprits en Normandie, capables de faire des merveilles dans les sciences. D. René Massuet si distingue d'une maniere fort singuliere, il n'en est pas pour cela moins modeste. il a beaucoup d'honneteté et de religion. Dieu nous donne a tous sa ste grace.

Je suis beaucoup plus que je ne puis le dire, Mon cher et Rd pere,

Vostre tres humble serviteur et tres aff. conf.

f. CHARLES DE LHOSTALLERIE M. B.

A Sees le 23 sept. 1702.

Le nouveau visiteur était trop porté à encourager les études monastiques pour ne pas profiter avec empressement des dispositions pour les sciences qu'il avait remarquées chez les jeunes religieux de sa province [2]. Il voulut qu'après leurs cours de philosophie et de théologie, un certain nombre d'entre eux fussent appliqués à

---

bon de déclarer que Dom de l'Hostallerie écrit d'abominable façon et que son écriture est peut-être la plus difficile à déchiffrer dans les nombreux volumes de la correspondance des Mauristes conservée à la Bibliothèque Nationale : il semble toujours très pressé, il ne se donne pas la peine de former ses lettres, il emploie dans les mots des abréviations déroutantes, il ne se préoccupe guère de la ponctuation, des accents ni de l'orthographe. Bref, malgré tout le temps consacré à copier cette correspondance et en dépit de l'aide bienveillante que m'a souvent prêtée le R. P. Dom Antoine Dubourg, qui est pourtant passé maître en la lecture des manuscrits des Mauristes, il y a un certain nombre de mots de la transcription desquels je ne puis répondre.

1. Dom Mabillon assistait aussi à la conférence où avait été discutée l'authenticité des Actes de saint Maur. Cf. D. Tassin, p. 280.

2. Dom Martène nous apprend (*Vie des justes*, p. 366) que c'est Dom de l'Hostallerie qui poussa aux dignités Dom Claude Dupré qui avait été sous-prieur et directeur des jeunes profès à Saint-Ouen de Rouen, puis lecteur de théologie à Saint-Etienne de Caen. Le visiteur de Normandie, ayant apprécié ses talents, le fit nommer en 1705 prieur de Saint-Père de Chartres, et trois ans après abbé de

l'étude des langues grecque et hébraïque, et à la diète tenue à Saint-Germain-des-Prés du 10 au 25 mai 1703, il demanda un professeur pour enseigner ces deux langues dans l'abbaye N.-D. de Bonne-Nouvelle à Rouen. Le projet était nouveau : il rencontra beaucoup de difficultés ; mais la douce fermeté du P. de l'Hostallerie sut les surmonter toutes. On reconnut dans la suite qu'il avait eu raison, car cet établissement eut un tel succès et il en sortit de si excellents sujets qu'ils furent eux-mêmes jugés capables d'enseigner les langues dans les autres provinces [1].

« En 1705, il fut élu prieur de Saint-Denys en France [2]. Dès lors il songea à faire imprimer l'histoire du monastère composée par Dom Michel Félibien ; et afin d'en faciliter l'édition, il fit graver toutes les planches aux dépens de la maison. Lorsqu'elle fut imprimée, il la présenta avec l'auteur au Roi, qui la reçut d'un air si gracieux que tous les courtisans vinrent en faire leur compliment aux deux Pères. »

Dom Martène a raconté cette audience en un autre endroit de son *Histoire manuscrite*. Voici le récit qu'il en fait : « Ce fut au com-

---

Saint-Martin de Séez. Devenu supérieur général, il le prit auprès de lui comme secrétaire pendant six ans, et en quittant le généralat le fit élire, malgré sa résistance, visiteur de Normandie, en attendant qu'il devînt à son tour général de la congrégation en 1736.

1. C'est en 1703 que commencèrent les cours de grec et d'hébreu à Bonne-Nouvelle de Rouen. On fit venir de la province de Toulouse, pour être le premier maître, Dom Antoine Pouget, le collaborateur de Dom de Montfaucon pour les *Analecta graeca* et l'édition des œuvres de saint Athanase (cf. D. Tassin, *Hist. litt.*, p. 284). Il enseigna pendant deux ans et forma des élèves qui devinrent eux-mêmes d'habiles maîtres, entre autres Dom Pierre Guarin qui lui succéda dans la chaire de Bonne-Nouvelle avant d'aller fonder celle de Saint-Nicaise de Reims, et publia dans la suite une grammaire et un dictionnaire hébraïque, Dom Philippe Billouet, qu'on retrouve en 1712 professeur d'hébreu à Saint-Etienne de Caen, Dom Gabriel Papillon, qui enseigna à Ambournay, et Dom René Vallée à Saint-Allyre de Clermont. Les autres visiteurs, animés par l'exemple de Dom de l'Hostallerie, avaient bientôt institué de semblables cours dans leurs provinces respectives. Cf. Abbé Sauvage, *L'École de Bonne-Nouvelle* (1625-1770), Rouen, 1872, 34 p. in-4°.

2. C'est au cours de ce chapitre général, tenu à Marmoutier en juin 1705, et où Dom de l'Hostallerie était définiteur, qu'il obligea, au nom de la sainte obéissance, Dom Simon Bougis à accepter la charge de supérieur général, qu'il avait déclinée déjà six ans auparavant. Voir Dom Martène : *Vie des justes*, page 271.

mencement de 1706 que Dom Félibien, religieux de Saint-Denis, fit paraître l'histoire de cette illustre abbaye, en un volume in-folio orné de quantité de planches très délicates qui représentent tout ce qu'il y a de beau dans le trésor, et les tombeaux des rois qui sont dans l'église. Le P. Félibien, accompagné de Dom de l'Hostallerie, grand-prieur de Saint-Denis, l'alla présenter au Roi, et fut introduit dans le cabinet de Sa Majesté par le cardinal de Noailles. Le Père Prieur fit son compliment en peu de mots, mais fort justes; l'auteur présenta ensuite son histoire, suppliant le Roi de l'agréer avec la même bonté qu'il avait autrefois agréé divers ouvrages que M. Félibien, son père, avoit composés pour Sa Majesté. Le Roi lut tout le titre du livre, et témoigna quelque surprise en voyant dans l'estampe qui sert de frontispice que le corps de saint Louis fut porté par son propre fils, Philippe le hardi. Il parcourut les premières pages, et tombant sur le plan de la ville de Saint-Denis, il dit : « Voilà une « ville qui n'a pas laissé de nous coûter autrefois », se souvenant des guerres civiles de 1652. Il feuilleta encore quelque temps le livre et dit : « Voilà un bel ouvrage » ; puis le fermant, il dit au Père Prieur : « Mon Père, je vous remercie, priez bien Dieu pour moi « pendant ma vie et après. » Le Père Prieur luy répondit : « Sire, tout « le royaume est trop intéressé à la conservation de Votre Majesté « pour y manquer. » Après quoi, ils firent la révérence au Roi, et se retirèrent fort satisfaits d'une audience si favorable.

En sortant du cabinet du Roi, ils allèrent présenter leur histoire à Monseigneur le Dauphin, à M. le duc de Bourgogne et à M. le duc de Berry, son frère, qui la reçurent fort aimablement. Ils firent aussi leur présent à M. le chancelier, puis ils allèrent à Saint-Cyr pour en offrir un exemplaire à Madame de Maintenon ; mais ne l'ayant pu voir, ils laissèrent le livre à la supérieure à qui ils en donnèrent aussi un pour sa communauté [1]. La supérieure écrivit quelques

1. Tous ces cadeaux étaient fort onéreux pour un auteur. D. Vincent Thuillier s'en plaignait un peu aigrement dans une lettre à Dom J. B. Kraus, du 22 juillet 1723, publiée par M. le professeur J.-A. Endres, *Korrespondenz der Mauriner mit den Emmeramern*, p. 89 : « L'empereur a envoié depuis peu à Dom Bernard, avec une lettre très obligeante, son portrait sur une Médaille d'or qui pèse dix-neuf de nos Louis. Vous pouvez vous vanter que ce n'est qu'en Allemagne que l'on trouve ces sortes de libéralitez et cette noble inclination pour les

jours après au Père Prieur de Saint-Denis que Madame de Maintenon avoit agréé son présent et lisoit l'histoire de Saint-Denis avec plaisir. Huit jours après que le livre eut eté présenté au Roi, Sa Majesté dit au cardinal de Noailles : « Vraiment, M. le cardinal, je ne croyois « pas que l'histoire de Saint-Denis dût être si variée ni si agréable « qu'elle l'est; j'en trouve la lecture fort attachante. Il faut que le « P. Félibien ait eu de bons mémoires, surtout pour ce qu'il rap- « porte de mon règne, car je le trouve fort exact. » Dom de l'Hostallerie ayant eu peu après occasion de parler à Madame de Maintenon, elle lui dit que le Roi avoit conçu une estime particulière pour lui, que son compliment lui avoit plu, que l'Histoire de Saint-Denis lui étoit agréable, et qu'il employoit à la lire tous ses petits temps. Cet éloge sorti de la bouche du Roi fit que la nouvelle histoire servit d'entretien à toute la Cour, qui s'en occupa pendant plusieurs jours. En conséquence, le débit du livre fut si rapide, qu'en six semaines il s'en vendit plus de deux cents exemplaires. »

Plusieurs lettres datées de Saint-Denis et adressées à Dom Ruinart et Dom Coustant nous montrent tout l'intérêt que prenait le grand-prieur de l'abbaye aux travaux littéraires de Dom Mabillon et de ses disciples, comme aussi l'affection qui l'unissait à l'incomparable maître.

†
P. C.

MON REVEREND PERE,

J'ay[1] reçu ce que vous appelez vostre petit escrit[2] comme un fort grand present, et je ne scay si vous auriez pû m'en faire qui me fut plus agreable. Il m'a fait autant de plaisir qu'il fera de chagrin et de peine au père Germon de si voir aculé et poussé à bout, sans qu'il s'en puisse plaindre. V. C. R. (votre chère Révérence) a fait sagement de ne

---

gens de lettres. En France il faut se soutenir par soi même, rien n'y inspire de l'émulation. Offrez des ouvrages à nos grands Seigneurs, ils sont toujours prêts à recevoir ; mais quand ils vous ont remercié, ils croient vous avoir fait tout l'honneur qu'ils doivent et que vous méritez. »

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19666, fol. 112.

2. *Ecclesia Parisiensis vindicata adversus R. P. Bartholomaei Germon duas disceptationes de antiquis Regum Francorum diplomatibus*, Paris, 1706, in-12. Ce livre était une réponse aux deux premières dissertations du P. Germon contre le *De re diplomatica* de Mabillon, qui avait voulu laisser à son zélé disciple le soin de le défendre.

s'attacher qu'a une chartre [1] et de prouver son autenticité de la maniere qu'elle a fait, elle est sans replique. Je doute que les confreres du p. Germon luy applaudisse presentement. Dieu luy fasse la grace de reverer a l'avenir le merite et la science de vostre cher maistre que j'embrasse de tout mon cœur. Continuez mon R. pere a defendre l'ordre sans oublier d'achever les actes de ses saints [2].

Je suis avec tout le zele et toutte l'affection possible
Mon Reverend pere
Vostre tres humble serviteur et tres aff. conf.
fr. CHARLES DE LHOSTALLERIE m. b.

A S. Denys, ce 14 Xbre 1706.

« La réfutation du P. Germon était, dit A. Giry [3], sans valeur et maladroite, mais pleine d'insinuations perfides. » Dom Pierre Coustant, autre disciple fidèle de Mabillon, avait secondé D. Ruinart dans la défense du maître, en publiant en 1706 les *Vindiciæ manuscriptorum codicum a R. P. B. Germon impugnatorum;* comme le Jésuite ne se rendait pas — il ne consentit jamais à s'avouer vaincu —, D. Coustant revint à la charge l'année suivante et donna les *Vindiciæ codicum veterum confirmatæ.* Dom de l'Hostallerie l'en remerciait en ces termes :

†
P. C.

MON REVEREND PERE,

Je [4] vous rend mille graces de vostre nouvelle pièce contre le p. Germon. Nous l'avons lüe avec plaisir. Je souhaitte que ce ne soit pas la

---

1. « Ce Jésuite, dit D. Tassin, avoit fait tous ses efforts pour faire douter de la vérité des chartes originales données pour des modeles de vérité ; il avoit principalement attaqué la charte ou testament de Vandemire homme illustre et de sa femme Erchamberte. Pour ne point perdre le tems à discuter tous les raisonnemens frivoles du Jésuite, D. Ruinart crut qu'en justifiant pleinement cette charte intéressante pour l'Église de Paris, il fourniroit au public un exemple frapant de la mauvaise critique du censeur de Dom Mabillon. Son ouvrage est écrit avec beaucoup d'ordre, de netteté et d'art. » *Hist. litt.*, p. 281.

2. Dom Ruinart avait eu la principale part à l'édition des deux volumes parus en 1701 et qui renfermaient les actes des Saints du VIe siècle bénédictin. Ils furent malheureusement les deux derniers publiés.

3. *Manuel de Diplomatique*, Paris, 1894, p. 64.

4. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 203.

dernière. Ce bon père mérite qu'on l'asome[1]. La preface de cette nouvelle lettre ne le depeint pas mal. Sa vanité en sera fort mortifiée. Je l'estime plus que la lettre. Il faut espérer que Dieu prendra nostre cause en main. Le public bien intentionné nous rend desja justice. Votre Reverence me la rendra si elle me croit pour tousjours

Mon Reverend pere
Vostre tres humble serviteur et tres aff. conf.
fr. Charles de Lhostallerie M. B.

Ce 7 mars [1707].

J'embrasse tres cordialement vostre cher maistre. presentez lui je vous prie tous mes respects qui sont infinis.

Quelques mois plus tard, Dom Mabillon était ramené de Chelles mourant; le prieur de Saint-Denis exprimait toutes ses alarmes à Dom Ruinart, et le remerciait des premières nouvelles qu'il en avait reçues :

Mon Reverend pere,

Vostre[2] lettre m'a rendu la vie. J'estois à demi-mort de scavoir en danger vostre cher et aimable maistre. D. Michel Félibien qui estoit samedy à Paris nous en raporta la fascheuse nouvelle. Toutte nostre communauté en fut consternée à la vue du billet qu'on mit a la tablette et a la sacristie pour le recommander a ses prières. Je ne l'ay pas encore vüe plus alarmée. C'est dans ces rencontres ou l'on connait si l'on est aimé et qui est-ce qui n'ayme pas l'aimable père D. Jean Mabillon. Je l'embrasse mille fois. Dans la messe que je dis hier a son intention je prié Dieu de se souvenir qu'il l'avoit donné à la Congregation et qu'elle en avoit encore besoin. J'ay apris combien vous avez pleuré.

Je suis, M. R. pere,
Vostre tres humble et très affect.
f. Charles de Lhostallerie.

ce 9 decembre [1707].

Au Revérend père Dom Thierry Ruinart, en l'abbaye de St Germain des prez, a Paris.

---

1. Les Bénédictins ne jugèrent pas à propos de continuer cette polémique, mais les Italiens Fontanini, Lazzarini, Maranta, Gatti se chargèrent de malmener l'obstiné Père Germon.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 19639, fol. 205.

Le mieux ne fut pas de longue durée et quelques jours après D. de l'Hostallerie sollicitait une nouvelle lettre le renseignant sur l'état de l'illustre mourant.

MON REVEREND PERE,

Il[1] me tarde d'aprendre si nostre cher malade n'a plus besoin de sonde. J'en suis dans l'impatience. Ayez encore la bonté de me le faire scavoir. Sans doute qu'on n'oubliera aucun remède. Paris en est la source. Je diray seullement que D. François Lamy assure qu'il n'en a pas trouvé de plus souverain contre la faiblesse de la vessie que la fumigation d'herbes aromatiques[2]. Ce remède est aisé et de nulle conséquence. Nous avons commencé icy une neuvaine de messe a N. B. père. Je vais escrire au R. p. D. Mathieu Gilbert[3] d'en faire autant devant son sacré corps. Les médecins ne peuvent pas grand chose et les saints peuvent tout. Disons a nostre B. père en luy montrant les ouvrages que nostre cher malade a faits pour illustrer son ordre qu'il a si tendrement aimé ce que l'on disoit autrefois a un saint apostre pour l'obliger a rendre la vie a une sainte femme[4]. Si mes coliques ne m'avoient pas repris il y a 3 jours que je voulu prendre l'air, je me serois derobé un jour de cette semaine pour l'aler embrasser et me consoler avec son cher D. Thierry; je suis a la mort et a la vie.

Mon Reverend Père

Vostre tres humble serviteur et très aff. conf.

f. CHARLES DE LHOSTALLERIE M. B.

Ce dimanche matin.

Dom Mabillon mourut le 27 décembre, et le prieur de Saint-Denis envoyait coup sur coup à D. Ruinart les deux lettres qui suivent :

---

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19639, fol. 199.

2. Dans le même manuscrit se trouvent deux lettres de D. François Lamy à Dom Ruinart, la première du 11 décembre remerciant pour l'envoi de meilleures nouvelles de la santé de Mabillon, la seconde du 15 du même mois dans laquelle D. Lamy indique ce remède qui lui a réussi à lui-même contre la rétention d'urine. On sait que c'est de ce mal, non soigné à temps, que mourut Mabillon.

3. Alors prieur de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, où repose le corps de saint Benoît.

4. Allusion à la résurrection de Tabitha par saint Pierre, racontée dans les Actes des Apôtres, IX, 36-41.

†
P. C.

Mon Cher Père,

Que[1] me mandez-vous ! La chose du monde que je craignois le plus. Mon Dieu ! Faut-il perdre un si grand homme, qui méritoit tant de vivre, un si bon amy ! un si saint religieux. Je scay, mon cher père, ce que vous souffrez, et vous pensez bien ce que je souffre. Je ne scay guere ce que je vous escris tant je suis pénétré de douleur. Je vais chercher quelque commodité pour aler me consoler avec vous.

Je suis vostre plus affligé serviteur

f. Ch. de Lhostallerie M. B.

†
P. C.

Mon Revérend et tres Cher Pere

Comment[2] n'aurions-nous pas vivement ressenti la mort de vostre cher et aimable père que nous chérissions plus que la vie? J'aurois de tout mon cœur donné la mienne pour prolonger ses jours. Dieu a voulu le recompenser de ses travaulx et luy donner une vie plus heureuse. Il a laissé de grands exemples à tous les religieux de la Congregation et en particulier à tous les scavants. Il a sanctifié les estudes et les etudes l'ont sanctifié. Qui a scu mieux que luy alier une grande science avec une rare modestie ? *Rara humilitas honorata.* Sa reputation a volé par tout le monde entier. Ce sera a vous mon cher pere a nous le dire en la vie que vous en donnerez. Il vous a laissé son cœur et son esprit. Dieu veuille que vostre mémoire puisse nous rappeller ce qu'il a dit et fait qui mérite d'estre scu et conservé à la postérité.

Je feray acquitter icy la moitié des messes dont vostre charité vous a chargé. Si vous ne pouvez pas vous charger de l'autre mandez le moy sans façon et je feray dire icy le trentain tout entier. Si j'estois en santé, je ne céderois a personne ce devoir. Je vous prie de compter sur tout ce que je puis et tout ce que je pouray pour votre service, et c'est en cela que vous marquerez que vous m'aimez véritablement. Agréez le peu de chose que je vous offre a cette nouvelle année avec un cœur qui vous est dévoué. J'embrasse D. N. de Villeneuve[3]. Je suis mon cher père

Vostre tres humble serviteur et tres aff. conf.

f. Charles de Lhostallerie, M. B.

---

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19639, fol. 201.

2. Id. fol. 203.

3. Sacristain de Saint-Germain-des-Prés. Il mourut le 15 janvier 1729 ; Dom Martène lui a consacré une notice dans la *Vie des justes*, p. 339-340.

Ces lettres nous ont montré la tendre affection qu'éprouvait le P. de l'Hostallerie pour Dom Mabillon ; nous y voyons aussi la sincère admiration que lui inspirait ce modèle accompli de l'homme d'étude, à qui sans doute il avait eu l'occasion, pendant qu'il était visiteur de la province de France, de rendre divers services concernant la publication de ses ouvrages. Dès le lendemain de la mort du grand savant, il pousse Dom Ruinart à écrire sa vie, et à faire valoir autant l'historien de génie que le moine humble et pieux. Trois mois plus tard, dans une lettre au même correspondant, nous retrouvons cette préoccupation du P. de l'Hostallerie de pousser vers l'étude les religieux capables.

P. C.

MON REVEREND PERE

On[1] est bien content icy de la figure de Suger. dans le titre ou il est représenté il est escrit *Sugerius abbas*. Je ne scay si l'on doit mettre au dessous une autre inscription. Je chargeray nostre pere cellerier de donner dix escus à vostre R. pour payer le graveur.

Si j'avois esté à Paris lorsqu'on y a fait l'eloge de feu vostre cher maistre[2] j'aurois tout quitté pour l'aler entendre. Son merite est si grand qu'on n'en peut guere trop dire. Vous me ferez un vray plaisir de vouloir me le lire à la 1re occasion. Le pere souprieur de Pontoise s'estoit hazardé de faire une prose quarrée à l'exemple de D. Guillaume Roussel, mais elle ne merite pas d'estre mise au jour. Je vous remercie bien humblement de m'avoir fait présent de celle de ce bon pere qui ne pouvoit mieux emploier son talent qu'à louer nostre aimable defunt. C'est dommage de ce que l'on n'emploie pas ce religieux a quelque ouvrage digne de son esprit : il s'en acquitteroit mieux que plusieurs ne font[3]. Je sens graces a Dieu mes forces revenir et recommence a esperer

1. Bibl. Nat., ms. fr. 17680, fol. 131.

2. Cet éloge fut prononcé le mardi 17 avril 1708 à la séance publique de l'Académie des inscriptions par Gros de Boze, secrétaire perpétuel. A la demande générale, il fut imprimé aussitôt, avant de reparaître dans les Mémoires de l'Académie.

3. Dom Guillaume Roussel travaillait déjà à cette époque à la traduction des *Lettres de saint Jérôme*, dont le troisième et dernier volume parut en 1713. Il préparait aussi des *Mémoires pour l'Histoire littéraire de la France par siècles* sans savoir que Dom Rivet avait entrepris le même ouvrage : ce dernier hérita de ses travaux. A peine D. de l'Hostallerie eut-il pris en mains le gouvernement de la congrégation qu'il chargea D. Roussel d'en écrire l'histoire, mais le plan

le retablissement de mon estommac dont le derangement m'a tant fait souffrir depuis six mois. Que Dieu soit loué de tout ce qui m'arive, priez le s'il vous plait que j'en fasse un saint usage, et comptez surement que je vous aimeray tendrement jusqu'au dernier soupir de ma vie, puisque je seray eternellement

Mon Reverend pere

Vostre tres humble serviteur et tres aff. conf.

fr. CHARLES DE LHOSTALLERIE M. B.

A S. Denys, le 18 avril 1708.
Au Reverend Pere
Dom THIERRY RUINART,
religieux de l'abbaye de St Germain des prez. Paris.

« Son zèle pour la décoration de la maison de Dieu, continue Dom Martène dans la notice biographique que nous reproduisons, parut singulièrement dans la diligence qu'il mit à achever le magnifique ouvrage des grilles de fer qui forment le jubé [de l'église de Saint-Denis] et ferment les portes collatérales de la nef et du chœur. Ces grilles avoient été commencées par Dom Arnoul de Loo, son prédécesseur[1]. Lorsque l'ouvrier les eut conduites à leur per-

---

seul en avait été tracé lorsqu'une mort prématurée vint ravir l'historien le 5 octobre 1717. Dom Bouillart fut ensuite chargé de l'entreprise, mais l'exécution en était réservée à Dom Martène.

1. Dom Michel Félibien, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, publiée en 1706, mais dont le manuscrit était achevé en 1703, parle en ces termes des travaux qui s'exécutaient à ce moment sous ses yeux : « Les grilles de fer qui ferment les côtés du chœur méritent aussi d'être remarquées pour la beauté du travail. Elles forment une espèce d'ordre ionique dont les pilastres sont en forme de gaine. On travaille sur le même dessin à faire une grille au devant du chœur, dont la porte aura pour amortissement une ancienne croix d'or que l'on estime avoir été faite par saint Éloi : elle est enrichie d'émaux et d'une très belle améthyste » (p. 533). Ces grilles, exécutées par un frère convers nommé Pierre Denis, provoquaient l'admiration des artistes par la richesse et l'élégance du dessin, par le fini et la délicatesse du travail. Elles ont été arrachées en juillet 1796 et transportées en partie à la bibliothèque du collège Mazarin, à Paris. Cf. Mme Félicie d'Ayzac : *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, t. II, p. 248 et suiv.

Mais si Dom de l'Hostallerie eut à cœur d'achever ce bel ouvrage de ferronnerie, il ne jugea pas prudent de continuer la construction des vastes bâtiments qu'avait entrepris son prédécesseur en 1700. Le plan en avait été approuvé par le roi en 1698, mais le chapitre général qui se tint l'année suivante ne le ratifia qu'après beaucoup de discussions, et lorsqu'on voulut commencer les travaux, il

fection, il voulut y mettre le nom du Père de l'Hostallerie, mais ce supérieur ennemi du faste ne put souffrir une telle ostentation. »

Le 1er juin 1708, Dom Charles de l'Hostallerie fut élu premier assistant du Père Général, Dom Simon Bougis : le second assistant était Dom Denis de Sainte-Marthe. Trois ans plus tard le chapitre général le maintint en la même qualité auprès de Dom Arnoul de Loo dont la mort, survenue le 9 août 1713, allait laisser entre les mains du P. de l'Hostallerie, devenu vicaire général, le gouvernement de la congrégation. Durant ces cinq années où il occupa le poste de premier assistant, il fut fidèle à encourager de tout son pouvoir les études littéraires, dont il appréciait si hautement le mérite et l'importance : nous n'aurons pour le prouver qu'à publier, en les annotant sobrement, les lettres qu'il écrivait à Dom Claude de Vic, compagnon du procureur général en cour de Rome, et qui nous ont été conservées.

Pax Chi.

MON REVEREND PERE.

J'ay[1] exhorté en effet D. pierre Coutant de s'adresser a V. R. pour en estre secouru dans son ouvrage[2] et luy ay respondu de vostre bonne volonté. Je ne crois pas d'avoir en cela trop presumé. Ce R. p. merite qu'on s'emploie pour luy. il est un des auteurs de la Congrégation le

---

fallut convoquer à Saint-Denis en 1700 une assemblée extraordinaire où se trouvaient réunis Dom Claude Boistard, supérieur général, avec ses deux assistants, Dom Charles de l'Hostallerie, qui était visiteur de la province de France, et les prieurs de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis. Dom Louis Trochon, premier assistant, et le P. de l'Hostallerie s'opposèrent vivement aux grandioses projets du Père de Loo ; mais celui-ci, fort de l'approbation royale, parvint à triompher de toute résistance. Réélu prieur de Saint-Denis en 1708, il sut mener à bon terme les constructions interrompues, mais non sans s'attirer les amères critiques d'austères religieux comme D. Simon Bougis, D. François de Lamy, Dom Martène, critiques que celui-ci a rapportées en plusieurs passages de la *Vie des justes*.

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19.678, fol. 162.

2. Dom Coustant préparait à ce moment son beau travail sur les lettres des papes, et avait grand besoin que le dévoué et complaisant D. Claude de Vic allât lui prendre des copies ou lui faire des collations dans les bibliothèques de Rome. Une lettre de Dom de Vic, du 19 janvier 1709, adressée à D. Coustant, et contenant des variantes sur quelques lettres de S. Grégoire VII, a été publiée dans les *Analecta juris pontificii*, 1869, 10e série, col. 419-421.

plus exact qui raisonne plus juste et que le public estime le plus.

Je me sers de l'occasion pour vous prier de me mander ce que vous pourez aprendre de feu Dom Claude Etiennot [1]. le tres R. p. general [2] m'a donné ordre de recueillir ce que je pouray apprendre de la vie de plusieurs de nos confreres. On a fort negligé d'en rien escrire et ceux qui travailleront un jour a l'histoire de la Congrégation seront assez embarassés de ne trouver rien qui puisse la rendre edifiante [3]. V. R. pouroit composer un espece d'eloge historique sur la vie de ce R. p. qui d'ailleurs merite bien qu'on fasse au moins mention de luy a la teste de ces ouvrages [4]. Il est a propos que vous marquiez jour par jour tout ce qui se fait à Rome par raport a la Congrégation. un jour on sera ravi de l'aprendre [5]. On ne doit craindre d'estre en cela trop diffus. Les memoires sont comme des materiaux. On en prend et on en laisse, on rebute ce que l'on ne trouve pas propre a entrer dans le corps d'histoire : Vous pourez escrire ces memoires en francois ou en latin. le 1er est plus aisé vous en compteriez mieux les choses. Il faut avoir usage du latin pour narrer aisement. Je vous conseillerois pourtant de vous former un stile latin. On m'a dit que l'on vous avoit autrefois destiné pour enseigner la rethorique : on nous reproche que nous n'excellons pas dans les belles Lettres.

D. Thierry Ruinart imprime la vie de feu D. Jean Mabillon [6]. D. Bernard de Montfaucon me montra hier la 1ere feuille de ses exaples d'Origene [7]. D. René Massuet imprime son St Irenée [8] Je suis de tout mon cœur,

mon Reverend pere

Vostre tres humble serviteur et tres aff. conf.

fr. Charles de L'hostallerie M. B.

ce 17 décembre 1708.

---

1. Mort procureur général à Rome le 20 juin 1699.

2. Dom Simon Bougis avait ramassé tous les matériaux déjà préparés par D. Ange Nalet, D. Mège, D. Chantelou et D. Quatremaire pour l'histoire de la congrégation : c'est D. Martène qui les utilisa.

3. Dom Martène, en écrivant la *Vie des justes de la congrégation de Saint-Maur*, allait satisfaire à ce désir.

4. Cet éloge se trouve dans le ms. fr. 17.676, fol. 73-78, tout entier écrit de la main de Dom de Vic. Les fol. 73-74 sont une première rédaction. Dom Vincent Thuillier a publié un *Eloge historique de D. Claude Estiennot* dans le premier tome des *Ouvrages posthumes de D. Mabillon*, p. 338-341.

5. Ce journal de Dom de Vic est aujourd'hui à la Bibl. Nat., ms. lat. 12789 et 12790. Il est écrit en français.

6. Cette vie fut publiée dès avril 1709.

7. Les Hexaples ne parurent qu'en 1713, en deux volumes in-folio ; mais D. de Montfaucon y travaillait depuis vingt-trois ans.

8. L'ouvrage fut donné au public en 1710.

On vous aura mandé que l'on a nommé 4 religieux de vostre province pour travailler à l'histoire du Languedoc. Je ne scay s'ils l'on agrée et s'il y travaillent. J'aurois souhaitté qu'on leur eut donné pour les mettre en train D. Alexis Lobineau qui a fait celle de Bretagne.

Ce fut à la séance des Etats généraux de Languedoc du 24 janvier 1708 que leur président, l'archevêque de Narbonne, Mgr Charles Le Goux de la Berchère, fit approuver le projet d'une *Histoire de Languedoc*; un an plus tard, jour pour jour, le prélat annonça aux Etats qu'il s'était adressé aux Bénédictins de Saint-Maur et que le supérieur général lui avait promis d'envoyer au plus tôt dans la province « un certain nombre » de religieux capables d'entreprendre cet ouvrage. Dulaurier, dans l'Introduction qu'il a placée en tête de la réédition de l'*Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, 1872, parle seulement de « deux » religieux, Dom Pierre Auzières et Dom Antoine-Gabriel Marcland. La lettre du P. de l'Hostallerie nous montre qu'il y eut « quatre » historiens désignés par les supérieurs majeurs ; au reste, il y a bien des passages de cette Introduction que Dulaurier eût modifiés, ceux en particulier où il raconte le rôle du P. de l'Hostallerie, s'il eût pris connaissance des lettres que nous publions ici.

†

Vous[1] ne pouviez, M. R. P. me donner une meilleure nouvelle que de m'apprendre que vous faites un journal de ce qui arive a Rome. Il est certain que lors que l'on a negligé de marquer les choses memorables on n'y revient gueres, la peine que vous avez a decouvrir ce qui s'est passé du tems de vos prédécesseurs vous en doit convaincre. On ne peut donc assez vous louer d'escrire ce qui se passe dans le vostre. Car d'entreprendre de faire une histoire sans mémoires c'est vouloir batir une maison sans materiaux. J'estois avec des scavans lors que je recus vostre lettre, je la leur lus, ils temoignerent de la joie de votre resolution et dirent tous que vous rendriez en cela un service considerable a la Congrégation, que vostre journal seroit un jour un bon morceau de son histoire, ou l'on vous citeroit comme tesmoin oculaire[2]. ie suis seur de votre stile. ie ne crois pas que vous aliez bien loin pour ratrapper vostre

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 163.

2. Le *Journal* de Dom Claude de Vic, tel qu'il est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, est plutôt un ensemble de notes, où se trouvent d'ail-

latin. Il est bon de scavoir qu'un latin de classe n'est pas bon pour une histoire. Le R. P. D. Th. Blampin me disoit un jour qu'ayant été chargé de la nouvelle édition de S. Augustin, après y avoir travaillé pendant 5 mois il porta ce qu'il avoit composé a des docteurs de ses amis qui s'interessoient a son ouvrage. ils luy dirent que son latin estoit bon pour la classe mais qu'il ne valoit rien pour une edition, qu'il estudiast pendant quelque tems Muret [1] et qu'il en imitast le stile qui estoit tres bon pour faire des nottes de S. Augustin. C'est celuy que le p. Sirmond se proposa et qui l'a rendu digne de servir de modele aux autres. Prenez donc un bon historien qui vous plaise et formez autant que vous pourez vostre stile sur le sien. Je vous parle librement, je crois que vous le voulez bien.

Personne n'entreprendra il de faire la vie du feu card. d'Aguire [2]. Cet ouvrage est digne de vostre Revce, si le p. general de la Cong. d'Espagne n'y pense pas, il pouroit vous fournir des mémoires. Le R. p. la pare [3] nous dit icy qu'il [le cardinal d'Aguire] avoit empesché que les cardinaux reguliers ne quittassent la couleur de l'habit de leurs ordres, que cette action est belle et qu'il seroit dommage de l'oublier. Je ne scay si on a fait la vie du card. Bona [4], si on travaille a celle du card. Sfondrado [5]. au moins devroit [on] en faire en abregé. Si vous faites M. R. p. vostre journal en façon d'anales vous pourez y faire entrer bien des choses qui en égaïeront la matiere en forme d'epizode. tout ce qui concerne l'ordre ne luy sera pas étranger. On pouroit fort bien faire imprimer a part la

---

leurs une foule de renseignements très curieux et d'anectotes piquantes, qu'une rédaction suivie, et il ne saurait être question de publier ce travail. Peut-être n'est-ce qu'un brouillon, et la rédaction définitive, en français ou en latin, est-elle encore à découvrir. Une étude sur ce *Journal* a paru en mai 1906 dans la *Revue Mabillon*, mais l'auteur semble s'être ingénié à augmenter la confusion du manuscrit original.

1. Marc-Antoine Muret, le célèbre humaniste français (1526-1586), qui fut un des précepteurs de Montaigne et parlait latin comme Cicéron lui-même, nous disent ses contemporains.

2. Ce cardinal que Bossuet appelait « la lumière de l'Eglise, le modèle des mœurs, l'exemple de la piété », avait été moine bénédictin, et il se montra à Rome le zélé protecteur des savants de Saint-Germain-des-Prés.

3. Dom Guillaume Laparre, procureur général, avait été envoyé en mission en France par Clément XI dans le courant de 1708.

4. La correspondance de Dom Antoine Durban, que publiera prochainement la *Revue Mabillon*, montrera quelle affection unissait le pieux et savant cardinal, ancien général des Feuillants, aux Bénédictins français. Sa vie, écrite en latin par le P. Bertole, fut traduite en français par l'abbé du Fuet. Paris, 1682, in-12.

5. Le cardinal Célestin Sfondrate appartenait lui aussi au clergé régulier, ayant passé la première partie de sa vie dans l'abbaye de Saint-Gall.

vie du card. d'Aguire, si elle estoit capable de faire une brochure. Vous trouverez dans la suitte plusieurs sujetz sur lesquels vous pourez composer et cela vous coustera peu quand une fois vous aurez formé vostre stile et que vous serez devenu auteur. Vous avez tout le temps d'étudier[1].

D. B. de Montfaucon vient de donner au public le livre de Philon de la contemplation traduit sur le grec avec des observations où il fait voir que les térapeuthes estoient crestiens. A l'estime[2]. la misere du tems est cause que l'impression va fort lentement. l'argent est tres rare en france quoy que l'on y batte monoye de tous cotez[3]. On ne paye ny les revenus ny les gages ce qui fait dire que l'on amasse de l'argent pour faire mieux la guerre l'année prochaine, où nous réussirons mieux s'il est vray que le duc de Savoie[4] soit brouillé avec l'empereur et que l'on fasse la guerre dans le nord. le St pere est fort a plaindre dans les fascheuses conjunctures ou il se trouve. le moien de satisfaire egalement des princes puissans et jaloux dont les interets sont si meslez. Dieu nous le conserve, la Congregation luy est tres obligée de touttes les bontez dont il l'honore. N'oubliez pas je vous prie dans vostre journal ce qu'il vous a pu dire a son avantage. les paroles des papes sont des oracles. J'embrasse cordialement le R. p. la pare. le p. prieur de S. Germain[5] vous remercie de

---

1. Il est difficile à un supérieur d'engager de façon plus pressante un de ses sujets à devenir auteur.

2. Aujourd'hui encore la question de l'origine des Thérapeutes est loin d'être tranchée.

3. On sait quelle était la situation de la France à l'époque de cette terrible crise. Dès 1707, Chamillart écrivait au roi : « Les finances sont dans un tel épuisement que l'on ne saurait rien se promettre pour l'avenir, pas même de pouvoir fournir les fonds aux troupes pour le reste de la campagne ; il leur est dû des sommes immenses de l'année 1706 et beaucoup de celle-ci. Les revenus de l'année 1708 sont mangés d'avance, le crédit est épuisé. » La campagne de 1708 dans les Flandres n'avait été qu'une série de désastres par suite de l'incapacité du duc de Bourgogne et de sa jalousie à l'égard de Vendôme. En avril 1709 la France était dans une affreuse détresse : Madame de Maintenon, à Versailles, mangea du pain d'avoine. Pour faire face aux besoins les plus pressants, le roi vendit sa vaisselle d'or, les plus grands seigneurs envoyèrent leur argenterie à la Monnaie ; le gouvernement dut recourir à un emprunt forcé et à la refonte des monnaies. Mais les Hollandais avaient imposé à Louis XIV des conditions telles que leur acceptation n'était pas compatible avec l'honneur et, soutenu par le cri d'indignation et de vengeance qui s'éleva chez son peuple, auquel il en avait appelé, le roi se prépara à continuer la guerre. Durant la campagne de 1710 Villars sut barrer aux alliés le chemin de Paris.

4. Le duc Victor-Amédée, beau-père du duc de Bourgogne, qui depuis 1703 soutenait la cause de l'empereur Joseph, entra en 1710 en pourparlers secrets avec la France, quitte à envahir de nouveau la Savoie en juillet 1711.

5. Dom Robert Marcland.

vostre souvenir. le tres R. p. general se porte bien. la Congregation n'a pas graces a [Dieu] de fort mauvaises affaires tout y est tranquille. Je suis de tout mon cœur, M. R. p. vostre tres humble serviteur et tres aff. conf.

f. Charles de Lhostallerie M. B.

ce 25 novembre 1709.

†

p. c.

Mon R^d^ pere

Je[1] vous remercie du decret que vous avez pris la peine de m'envoier dont je feray part a tous ceux que vous me marquez. il est terrible en effect, et on s'en servira ailleurs contre ceux qui refuseront de signer le formulaire[2]. il y a long tems que l'on dit que les italiens sont tousjours pour les plus forts. ils ne seroient pas aujourd'huy du costé des allemands si nous avions continué a estre victorieux. On fait de grands apprets pour la campagne que nous commencerons de bonne heure[3]. Les magasins des frontieres sont remplis et il y a du fourage pour trois mois. J'admire plus la fidélité des Espagnols que leur victoire[4]. M. de Vendosme si Dieu luy conserve la vie les delivrera de leurs ennemis et poura bien prendre prisonnier de guerre l'archiduc[5] a moins qu'il ne se sauve de bonne heure.

Je crois que vous devez mettre à la fin de vostre journal les pieces justificatives dont vous vous servirez pour prouver les faits que vous y avancerez. L'auteur de l'histoire de Bretagne[6], celuy de la famille du cardinal de Bouillon[7] et plusieurs autres en ont uzé de la sorte ; de cette maniere on n'interrompt point le fil du discours. On aime a lire de suitte. Je suis trop vieux pour esperer voir un jour vostre journal, mais vous pouvez vous flatter qu'il sera lû avec plaisir et qu'il sera necessaire. Il y a long tems que le tres R. p. général a dit qu'il falloit demander au

---

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 164.

2. Le formulaire d'Alexandre VII, du 15 février 1665, relatif à la condamnation des cinq propositions extraites de l'*Augustinus*.

3. Durant toute la campagne de 1711, Louis XIV ordonna de garder partout la défensive.

4. La victoire de Villaviciosa, remportée par Vendôme le 10 décembre 1710.

5. L'archiduc Charles III, frère de l'empereur Joseph, eut en effet grand peine à échapper à Vendôme, qui avait fait prisonniers les 5000 soldats de l'arrière-garde et leur général, Stanhope.

6. Dom Guy-Alexis Lobineau.

7. Il s'agit très vraisemblablement de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, par Baluze, Paris, 1708.

pape un bref de revocabilité pour retirer des cures nos confreres qui les deservent quand il ne s'y comporteront pas bien. M. Lezineau banquier de paris nous a offert de l'obtenir, mais Dom Nicolas Doé[1] [assure] que le pere procureur général l'obtiendroit. il dit qu'il luy en a escrit. Je vous prie de l'en faire souvenir, le chapitre approche et a l'aide de ce bref l'on y poura faire les reglemens, et ensuitte on prendra des mesures pour remettre dans leur devoir ces curés des nostres qui s'en ecarte et trouble toutte une communauté. c'est un bien que nous deservions les cures qui sont *sub eodem licto* par la nous evitons mille procez, mais l'inconvenient est qu'il se trouvera quelque religieux qui en abusera. Il n'y a rien ou il n'y ait des inconveniens aux quels il faut tascher de remedier si l'on peut. Les chanoines reguliers par le moien du bref de revocabilité qu'ils ont obtenu l'on est venu a bout de leurs curez. ils en sont présentement les maistres.

Je suis de tout mon cœur M. R. P.

Vostre tres humble serviteur et tres aff. conf.

f. Charles de L'Hostallerie M. B.

ce 17 fevrier 1711.

Quelque temps après, Dom Claude de Vic écrivait lui-même au P. Général, D. Simon Bougis, le remerciait des encouragements qu'il en avait reçus au sujet de la rédaction de son *Journal* : « Je[2] viens témoigner à Votre Révérence combien je suis sensible aux bontés qu'elle me continue, au courage qu'elle m'inspire et avis qu'elle me donne, touchant mon *Journal* : celui-ci fait toute mon occupation ; je lui donne avec plaisir tout le temps que je puis dérober, soit à notre R. P. Procureur, soit à mes amis, soit à d'autres études. Je suis même résolu à en dérober à d'autres choses, afin de lui donner lieu [à Votre Révérence] d'espérer de voir, en moins de temps qu'elle ne pense, la fin de mon petit travail. » Puis, son émulation étant excitée par le fait que Louis XIV venait de créer en faveur de M. de La Chaussée la charge d'archiviste à Rome, avec 4000 livres de pension, il demande lui aussi qu'un crédit lui soit ouvert, afin de faire pour la congrégation ce que cet archiviste doit faire pour le gouvernement français : « Je

1. Dépositaire de la congrégation et secrétaire du Père Général.

2. Lettre du 11 avril 1711 (Bibl. Nat., ms. fr. 19672, fol. 7), publiée dans la *Revue Mabillon*, mai 1906, p. 29-30.

veux dresser des mémoires de tout ce qui s'est passé de considérable, tant pour la nation française que pour les autres.... Je prie Votre Révérence de me permettre de lui représenter ici qu'il serait bon que le Chapitre général fît un règlement, pour obliger les procureurs généraux, ou leurs compagnons, à marquer exactement les événements et les affaires considérables qui intéressent l'Eglise ou la Congrégation, et qu'en envoyant leurs comptes, ils envoyassent en même temps leurs mémoires. » Si l'on songe que c'est le futur auteur de l'*Histoire de Languedoc* qui faisait cette proposition, on regrettera vivement qu'elle soit demeurée sans effet. On peut croire que Dom de l'Hostallerie appuya le projet de tout son pouvoir, mais les demandes de subsides que fait un religieux pour une entreprise littéraire sont rarement agréées des supérieurs.

P. C.

Il[1] y a longtems M. R. pere que je vous aurois escrit n'etoit que j'avois peine a vous mander une nouvelle du chapitre que je prevoiois vous en devoir faire. J'ay laissay a quelqu'un de moins scrupuleux a vous l'aprendre. Il ne faut pas compter sur ce qui depend des hommes et le moien de s'accomoder de ce qu'il font c'est de se tourner vers Dieu et d'adorer sa providence. Il seroit fascheux que ce changement vous fit abandonner vostre ouvrage, vous y placerez les introductions que vous scavez pour expliquer combien il est important de tout marquer. on risque autrement de ne pas écrire exactement et meriter qu'on adjoute foy aux faits que l'on raporte. Nos scavans travaillent a leur ordinaire. D. pierre Coustant en est dans son ouvrage a Jean 2e, dans peu il en sera a S. Gregoire le Grand et alors il commencera a imprimer. il me tarde que son ouvrage ne paroisse tant je l'estime. il fait la vie de chaque pape dont il raporte les lettres qu'il illustre de nottes et de dissertations. Il seroit a souhaitter qu'il eut assez de vie pour achever cet ouvrage mais on en doute a cause de son exactitude qui ne laisse rien passer. il dit que les decretales des souverains pontifes meritent cette application et qu'on ne peut y aporter trop d'exactitude. D. Thierry a laissé en mourant la vie d'Urbain 2 que l'on feroit imprimer si nous avions la paix[2]. touttes les pieces qu'il y raporte sont originales, cet ouvrage postume sera bien reçu du public et seroit digne d'estre dedié au S. pere. On parle qu'il y a de

1. Bibl. Nat., ms. 19678, fol. 165.

2. Cette vie ne fut publiée qu'en 1724, par les soins de Dom Vincent Thuillier. Nous verrons plus loin les raisons de ce long retard.

l'acheminement a la paix et que nos ennemis sont aussy las que nous de la guerre [1], on veut que les Suisses s'emploient pour la terminer. Il seroit aussy [a] souhaitter que la guerre que se font certaines gens pour des questions fut finie [2]. Je me dis en toute confiance mon R. pere [heureux?] de votre parfaite santé. Le successeur de D.G. la pare aprend l'italien et voit les bibliotheques de Paris. Il partira le mois prochain. Je suis de tout mon cœur vostre tres humble serviteur et aff. conf.

f. Charles de L Hostallerie M. B.

ce 18 juillet 1711.

Ce même chapitre général de 1711 avait en effet décidé de rappeler en France Dom Guillaume Laparre, procureur général depuis 1701, et l'avait remplacé par Dom Philippe Raffier. Peu après D. Laparre était nommé prieur de l'abbaye Saint-Eloy de Noyon à la place de Dom J.-B. Guyon, et le P. de l'Hostallerie lui en faisait compliment en ces termes :

†

P. C.

Mon Rd pere

Je [3] félicite l'abbaye de S. Eloy de Noyon de vous avoir pour prieur. J'y ay demeuré six ans que j'ay passé agréablement. Je suis ainsy plus interessé qu'un autre a vous en faire des compliments. Si le Chapitre ne vous a pas mis au rang des prieurs, je puis assuré V. R. que ce n'a point esté manque d'estime pour vous ; il vous auroit placé dans une plus grande maison mais il auroit peine a vous placer dans une plus riante et plus agréable. La ville de Noyon est épiscopale et nous y sommes aimés. Le chapitre de la cathédralle est riche et considerable. Il y a une abbaye de chanoines reguliers, des cordeliers, capucins et 2 monasteres de filles. Noyon est a 5 lieues de Compiègne et a 8 de Soissons. Le pays est bon et il y fait fort bon vivre. Il y a vignoble et le bled y est en abondance. Il y a

1. C'était l'époque où se tenaient à Versailles et à Londres les conférences secrètes qui aboutirent, le 8 octobre 1711, à la signature des « Préliminaires de Londres, premier embryon des traités d'Utrecht ». Cf. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VIII, p. 124.

2. Allusion discrète à l'Ordonnance que publia le 28 avril 1711 le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, contre l'Instruction pastorale des évêques de Luçon et de la Rochelle qui avaient condamné les *Réflexions morales* du P. Quesnel.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 198.

poisson de mer et d'eau douce. Nous dirons le reste a V. R. quand elle passera par icy. Je l'y embrasseray de bon cœur. Elle y trouvera le R. p. Bonnecaze en possession de son office de sindiq en parlement. Je suis de tout mon cœur, Mon Rd pere,

vostre tres humble serviteur et tres aff. conf.

f. Charles de L Hostallerie M. B.

ce 3 d'aoust [1711].

Au Reverend pere Dom Guillaume la Pare, prieur de St Eloy de Noyon, a Rome.

Le même courrier emportait une lettre pour Dom de Vic.

P. C.

Mon Rd père.

Je[1] vous suis obligé de vos nouvelles. Je les ay aussytost lues au T. R. p. général[2] qui m'a tesmoigné qu'il estoit fort aise que vous continuassiez vostre journal dans lequel il ne faudra pas oublier ce que le pape a eu la bonté de vous dire dans l'audience qu'il vient de vous donner. Les paroles d'un souverain pontife méritent d'estre conservées a la posterité. Il viendra un temps que l'on sera ravi de scavoir ce qu'il vous a dit, et vostre journal sera cité.

On avoit bien cru qu'il seroit difficile que D. G. Marcland et D. p. Auziere auroient peine a s'accorder dans la composition de leur histoire. Ils sont brouillez[3] et c'est ce qui a porté a faire prieur de S. Guillem D.

---

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 201.

2. Dom Arnoul de Loo.

3. Dom Gabriel Marcland était un de ces travailleurs à esprit étroit qui ne peuvent s'accommoder d'aucune collaboration et dont le plus vif plaisir est de cacher à leurs confrères ou à leurs associés les découvertes littéraires qu'ils ont pu faire. Dans la correspondance et les pièces justificatives publiées par Dulaurier, on voit D. Pierre Auzières, qui avait une bien plus grande valeur comme historien que son confrère, se plaindre de ne pouvoir obtenir communication de ses mémoires, hésiter à aller dépouiller un fonds d'archives, de peur de faire un travail inutile, si D. Marcland l'a exploité déjà, ce qu'il ignore. Dans ces conditions, l'entreprise était vouée à un échec certain, que Dom de Vic et Dom Vaissete expliquent en la préface de leur *Histoire de Languedoc* par ces mots d'une charitable discrétion : « Deux religieux de mérite et très capables de cette entreprise... travaillèrent *séparément* dans la Province pendant plusieurs années. » D. Auzières, qui continua jusqu'en 1725 à s'intéresser à cette histoire, se montra au contraire très bon confrère et communiqua libéralement toutes ses notes et ses mémoires aux deux religieux chargés de poursuivre l'œuvre.

pierre Auziere, qui a beaucoup d'esprit et un grand travail mais a moins de s'acorder il ne falloit pas espérer de voir l'histoire de Languedoc. J'ay donné avec plaisir mon suffrage pour faire prieur de S. Eloy de Noyon le R. p. D. G. La Pare. J'en ay esté prieur six ans, c'est peut estre une des demeures les plus agréables de la province. c'est une maison batie entièrement depuis nostre introduction. L'eglise a la moderne est fort belle, le seul portail a cousté cinquante mille livres. Il y a un très beau jardin. Je suis trompé si le nouveau R. p. prieur ne s'y plaist. Le chapitre n'a pas pensé a vous rappeller. Continuez seullement a bien faire. D. Raffier partira bien tost, il aime beaucoup les lettres et les scoit, et il est capable d'entreprendre quelque beau dessein et de l'exécuter. Je le prieray de vous considérer. J'espère que vous vivrez et fort bien ensemble. Comptez surement, Mon R. P. que je suis de tout mon [cœur]

Vostre tres humble serviteur et tres aff. conf.

f. CHARLES DE L HOSTALLERIE

ce 3 d'aoust [1711].

au Reverend pere Dom Claude devic a Rome.

Quelque temps après, le P. de l'Hostallerie exhorte pour la première fois Dom de Vic à entreprendre la traduction latine de la vie de Mabillon publiée par Dom Ruinart. Ce travail ne devait voir le jour qu'en août 1714 après toutes sortes de traverses et de retards. On se rendra compte par les lettres qui suivent que sans le persévérant appui de Dom de l'Hostallerie l'ouvrage fût demeuré manuscrit.

†

p. c.

MON REVEREND PERE.

Je[1] vous remercie de vos nouvelles. Le R. p. prieur de Noyon m'a resjoui quand il m'a appris de vive voix celles de votre santé et du zele que vous avez a travailler a vostre ouvrage. Je luy ay demandé s'il croioit que vous seriez d'humeur a traduire en latin la vie de feu D. J. Mabillon. On la souhaitte en Allemagne et dans les autres royaumes ou peu de gens entendent le francois. Vous feriez a loisir cet ouvrage qui edifieroit beaucoup tous les religieux etrangers, et ce ne seroit pas une affaire de l'imprimer pour les contenter. D. J. Mabillon a assez mérité de l'ordre pour qu'on l'on en fit la dépense. Le R. p. prieur de Noyon m'a dit que vous

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 166.

n'aviez pas dévotion de mourir a Rome et que dans un an ou deux vous ne seriez pas fasché de revoir la chere patrie. Si je vous suis en cela, M. R. pere, bon a quelque chose vous pouvez compter surement sur tout ce que je pouray. dix a douze ans de service a Rome meritent attention et que l'on vous considere . Le R. p. de Noyon m'a fait part des indulgences qu'il a aporté de Rome et dont je vous en suis en partie redevable. Je vous en remercie tres humblement. Je suis trompé s'il n'est content en son poste. il y sera considéré de tout ce qu'il y a d'honnetes gens. Il compte de s'y rendre dans 7 ou 8 jours. L'on parle icy tout de bon de la paix avec l'Angleterre [1] et si nous l'avons avec cette nation nous batterons les Hollandois ou nous les forcerons a nous la demander. On nous a mandé de Flavigni en Bourgogne que l'on y pense à séculariser un prieuré couventuel que cette abbaye a a Semur a deux lieues prez [2]. D. Nicolas Doé vient de me dire qu'il vous prie de vous y opposer en cas que cela soit vray et qu'on l'a demandé a Rome. un des moiens est d'y obtenir la provision de deux offices claustraux qui y vacquent par la mort du sieur Blaisot, ancien religieux qui en étoit pourvu et qui est mort depuis 6 mois. Nous avons demande ce prieuré de Semur a M. de Mailly [3] auquel il apartient d'y pourvoir estant abbé de Flavigny. Comme il poura le donner a un seculier quoy qu'il soit un benefice regulier, le R. P. General m'a dit qu'il est a propos que vous preniez datte pour un de nos confreres. peut estre que D. Nicolas Doé s'oubliera de vous en prier. c'est a qui aura nostre bien nous ne pouvons assez resister pour l'empescher [4]. On m'a assuré que le pape est opposé a la secularization des benefices reguliers. Le R. p. prieur de Noyon m'a tesmoigné qu'il scavoit qu'il s'estoit fait lire plusieurs fois la vie de feu D. J. Mabillon

---

1. Le 8 octobre 1711, Nicolas Mesnager, député de Rouen au conseil de commerce, qui avait déjà négocié en Hollande, et connaissait à fond les affaires commerciales, avait signé en qualité de plénipotentiaire français les deux actes appelés les « Préliminaires de Londres ».

2. Le prieuré de Notre-Dame de Semur. Cf. Fr. Grignard dans *Wissenschaftliche Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner-Orden*, 1881, I, p. 263. Ce prieuré, où la conventualité avait été supprimée dès 1701 par l'évêque d'Autun, fut sécularisé et érigé en collégiale en 1739 sous le priorat de Dom Nicolas Maurel.

3. François de Mailly, archevêque d'Arles puis de Reims, fut abbé commendataire de Flavigny depuis 1693 jusqu'en 1720. Cf. Du Tems, IV, 463.

4. La liste serait longue à dresser de tous les prieurés de l'ordre de Saint-Benoît dont les revenus furent unis au cours du XVIIIe siècle à des manses épiscopales, des séminaires, et surtout des collèges de Jésuites ou des établissements de prêtres de la Mission. Quelquefois même on voulait prendre des abbayes entières, comme par exemple Saint-Bénigne de Dijon, ainsi que nous l'avons raconté dans la biographie de Dom J.-B. Alaydon, 12e supérieur général de la congrégation de Saint-Maur : *Revue historique ardennaise*, janvier 1909.

cela est a remarquer. Quand le R. p. raffier sera arivé, ayez la bonté de le saluer de ma part, Je suis de tout mon cœur, Mon Reverend pere, vostre tres humble serviteur et tres aff. conf.

f. C. DE L HOSTALLERIE M B.

ce 25 oct. 1711

Au Reverend Pere Claude de Vic a Rome.

†
P. C.

MON REVEREND PERE

J'ay [1] prié nos 2 peres [2] qui ont travaillé avec feu D. Thomas Blampin a l'edition de St Augustin d'examiner le passage que vous m'avez marqué dans vostre lettre ou l'on a imprimé dignetur au lieu de dignatur et ils m'ont dit que c'estoit une faute d'impression et qu'il n'auroit pas fait ce changement s'il eut eté a faire sans en marquer les raisons comme ils ont fait dans les autres endroits où ils ont changé quelque chose. Dom Pierre Coustant qui parlera de cette lettre dans sa nouvelle edition des decretales m'a dit qu'il mettera *dignatur* et qu'il mettera a la marge que le dignetur de l'edition de St Augustin est une faute d'impression. C'est tout ce que l'on peut faire presentement : il doit au 1er jour commencer a imprimer son 1er tome.

J'avois prié il me semble le R. P. procureur general [3] de respondre icy sur la lettre que M. l'abbé Manseot luy donna en partant pour M. le cardinal Marescoli. il est en peine d'aprendre s'il la luy a presentée.

Je souhaitte que l'affaire du pere Scarpho finisse au plutost a nostre avantage quand ce ne seroit qu'affin de ne pas interrompre vostre ouvrage plus longtems. Quand vous l'aurez achevé, Mon R. p., il sera a propos que vous escriviez icy au R. p. general pour luy en donner avis et que vous ne l'avez entrepris que pour satisfaire a l'empressement des etrangers qui estiment beaucoup feu D. Mabillon et qui tesmoignent desirer de pouvoir lire sa vie. Je vous prie de ne point faire mention de moy dans la lettre que vous luy escrirez. Il me semble qu'il seroit bon que vous escrivissiez en latin une lettre a l'abbé de S. Gal ou il y a une imprimerie s'il vouloit bien se charger d'y faire imprimer vostre ouvrage qui par ce moien ne cousteroit rien [4]. En cas qu'il ne voulust pas (ce que

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 169.
2. Dom Pierre Coustant et Dom Claude Guénié.
3. Dom Philippe Raffier.
4. Par malheur l'abbaye de Saint-Gall fut occupée et pillée par les protestants le 24 mai 1712. Les religieux furent obligés de se retirer en Souabe ; la bibliothèque fut en grande partie dispersée, et l'abbé Burgisser, refusant de signer

je ne crois pas) on prendroit d'autres mesures pour le faire imprimer ailleurs car on dit que les impressions coutent beaucoup a Rome et ne sont pas belles.

Les cardinaux qui pretendent que par leur dignité *aequiparantur regibus* n'ont garde de rien faire qui y deroge *non fuit ab initio sic.* Madame la daufine vient de mourir agée seullement de 27 ans. Sa mort est un grand rabat joie a celle que l'on tesmoignoit de ce que la paix avec M. le duc de Savoie son pere vient d'estre faitte et conclue. Sur quoi jeunes et vieux pouront mal compter quand il s'agit de la vie. Je seray toutte la mienne qui est tres avancee Mon Reverend pere

Vostre tres humble et tres affectionné confrere.

f. Charles de L Hostallerie

ce 25 fevr. 1712

Au Reverend pere Claude de Vic Relig^x benedictin a Rome.

Dom de l'Hostallerie, qui recevait de fréquents billets de D. de Vic et qui en échange tenait si obligeamment son correspondant romain au courant des nouvelles de France, était plus empressé encore lorsqu'il s'agissait de lui apprendre ce qui se passait dans la congrégation.

P. C.

Je[1] vous suis trop redevable en toutte maniere M. R. p. pour ne pas commencer a m'acquiter envers vous. La diette[2] finira demain. Elle laisse vostre novitiat a Toulouse dont le p. maistre est D. Louis Florac, zelateur D. Dominique La Coste. seminaire au mas garnier directeur le le p. prieur[3], zélateur D. Claude Le Brun. 2 seminaire a Soreze, directeur le p. prieur[4] zélateur D. Victor rombault. Theologie a Aniane lec-

---

un traité qui le dépouillait de son territoire et de sa juridiction, refus dont Clément XI le félicitait par un bref du 5 mai 1714, mourut en exil, de douleur d'apprendre le nouveau pillage et la profanation de son abbaye en 1717.

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 187.

2. Les diètes qui se tenaient à Saint-Germain-des-Prés tous les ans, sauf l'année où devait avoir lieu le chapitre général, et auxquelles prenaient part le supérieur général, ses deux assistants et les six visiteurs, réglaient la composition des provinces, nommaient aux supériorités vacantes, accordaient les subsides aux maisons pauvres, les permissions ou dispenses aux religieux infirmes, déterminaient les monastères qui auraient le noviciat, les cours de 1re, 2e ou 3e année, la récollection, désignaient les professeurs, etc.

3. Dom Jérôme La Feurière.

4. Dom J.-B. Floyrac.

teur D. Jean Bourdet, 2 cours lecteur D. André Gardez, 3 cours a Villeneuve d'Avignon maistre D. Antonin la prade. Cours de philosophie a Bourdeaux, lecteur D. Jean Joli. Retorique a Montolieu maistre D. Antoine Bonnet. Cours des langues a la Seauve, maistre D. François Harbouin. On a donné a D. Gab. Marcland et a D. Pierre Auxiere chacun un compagnon pour visiter les archives de la province, et M. de Narbonne a promis d'ajouter a la paix quelque chose aux 600 cent (sic) livres qu'on donne de pension, ce qui fait esperer que cet histoire vera le jour. les deux auteurs ne s'acordoient pas. J'ay apris a nos scavants ce que vous aviez fait pour avoir entrée dans la bibliotheque du Vatican. il vous en remercient. D. Anselme Banduri presenta la semaine dernière son livre au Roy[1] il se vend 20 escus c'est cher il sera peu debité. D. B. de Montfaucon a demandé un 2 compagnon affin de commencer l'année prochaine a faire imprimer le Ier tome de S. Crisostome[2]. D. fr. Louvard qui avoit discontinué de travailler a S. Greg de Naz. le continue. La response de M. le Card. de Noailles sur sa reconciliation avec les evesques commence a paroistre manuscritte. Ses ennemis triomphent. On dit qu'on luy en veut plus qu'au p. Quesnel et que ce n'est que pour le mortifier qu'on poursuit la Constitution. Si l'on agissoit icy contre eux comme l'on fait a Venise ils n'entreprendroient pas tant de choses. J'ay bien de la joie de scavoir que l'affaire de Scarpfo est finie. Je n'ay pas eu besoin graces a Dieu de vostre tesmoignage pour justifier la conduitte du R. p. procureur général. On avoit areste que D. la rade seroit icy curé les choses ont changé. On n'a pas encore resolu nostre etablissement a Montpelier, a cause que le college d'Aniane est trop angustié. Cependant l'abbé de Ste Croix vient de mourir et par la 15 cent livres de pension qu'on lui faisoit pour le prieuré que l'on vou-

---

1. Dom Anselme Banduri, moine bénédictin de la congrégation de Méléda, avait été envoyé en France en 1702 par le grand-duc de Toscane qui voulait, sur la recommandation de D. de Montfaucon, le mettre à la tête de l'université de Pise. Il résidait à Saint-Germain-des-Prés. Il abandonna une édition qu'il préparait des œuvres de Nicéphore et de Théodore de Mopsueste pour publier divers manuscrits relatifs à l'histoire de Constantinople qu'il avait découverts. C'est cet ouvrage dont parle le P. de l'Hostallerie : *Imperium Orientale, sive Antiquitates Constantinopolitanæ*, 1711, 2 vol. in-fol. avec fig. Quatre ans après, le P. Banduri fut reçu membre de l'Académie des Inscriptions ; puis, le grand-duc de Toscane l'ayant abandonné, il accepta en 1724 la place de bibliothécaire du duc d'Orléans. Il mourut à Paris en 1743.

2. D. François Faverolles, trésorier de Saint-Denis, collationna pour cette édition plus de trois cents manuscrits. A la fin de la préface du premier volume, D. de Montfaucon remercie en outre les PP. Charles de la Rue, Martin Bouquet et Joseph Doussot, ses collaborateurs, qui formèrent plus tard ce qu'on a appelé l'académie des Bernardins.

loit y tenir est esteinte. Rallumez vostre beau feu pour achever vostre traduction qui fera plaisir à tous les religieux de l'ordre. La diette a ordonné que cent monastères achetteroient les ouvrages de nos confreres, en particulier les Annales, dont le 5 tome paroistra bientost. Aimez tousjours M. R. P. vostre tres humble serviteur et aff. conf.

f. Charles de LHostallerie M. B.

ce 4 may [1712].
pour le Rd pere Dom Claude de Vic a Rome.

Deux mois plus tard, Dom de l'Hostallerie, tout en se préoccupant de l'impression de la vie latine de Dom Mabillon, parlait pour la première fois à son correspondant du projet d'un Dictionnaire historique de l'ordre de Saint-Benoît qui, nous le verrons, fut un des principaux objets de son attention durant son généralat.

†
P. C.

Mon Reverend Pere

Je[a] vous felicite d'avoir heureusement achevé vostre traduction. Le R. p. general vient de nous en parler a l'assemblée[1] qui a approuvé que vous la fissiez imprimer et que vous la dediez a son Em. M. le C. Thomassy. faites luy une belle epitre qu'il est a propos et de l'usage de luy faire voir avant de la mettre sous la presse. Dom René Massuet fait graver une belle medaille qu'on a tirée sur le moule de platre qu'on a pris sur le visage de feu D. J. Mabillon aprez sa mort. On la trouve beaucoup plus ressemblante que les portraits que l'on en a fait. On la posera sur un pie destail une biblioteque derriere accompagnée de quelques autres ornemens[2]. Je ne scay si on ne la poura pas tirer seulle et en ce cas elle feroit un bel effect a la teste de vostre traduction. Dom Massuet la placera au commancement du 5 tome des Annales ou au commancement de la vie litteralle[3] de son auteur qui tiendra lieu aprez la preface. Je vous en donneray avis des qu'elle sera gravée. Une vie bien imprimée et bien reliée donne de la grace a celuy qui l'escrit. Il vous conviendra faire une vignette ou l'on mettera les armes ou le portrait de

1. Bibl. Nat., ms. fr. 17680, fol. 133.
2. La diète annuelle de Saint-Germain-des-Prés.
3. Ce portrait avec les ornements est dû au graveur Simonneau.
4. Dans le sens de : littéraire.

M. le C. Thomasy. Vous suivrez l'usage de Rome. Je suis jaloux de vostre gloire, vous avez sagement fait de ne me pas nommer au R. p. general. Je vous remercie de vos nouvelles. Si le president de la Congregation de Pologne estoit encore a Rome[1], et qu'il voulut faire un abregé des monasteres de sa Congregation et des grands hommes qu'elle a donné a l'Eglise ou a l'etat, il feroit plaisir a deux de nos confrères qui travaillent a un dictionnaire de l'ordre a peu prez comme celuy de Moreri que l'on rimprime pour la 5e fois. Nos peres de St Vannes travaillent a faire l'histoire de leur Congregation. ils m'en ont montré le plan. ils feront l'histoire abrégée de chaque maison qu'il ont reformée et en feront graver le profil. Leur union avec les peres reformez de Cluny les affaires qu'il ont eües de tems en tems les hommes distinguez par leur pieté ou par leur science que la Congrégation a produit. Cet ouvrage aura son merite et sera gousté au moins des religieux de l'ordre qui est assez grand pour en faire le debit. On mande de S. Guilem au desert que D. Jean Saccombe ex capucin a quitté la Congrégation. Le R. p. prieur de Bourdeaux[2] sollicite nostre retour dans l'université ou l'on refuse de nous recevoir a moins que la cour ne l'agrée[3]. D. Pierre Auzier mande que si les Etats n'augmentent la pension acordée pour l'histoire de la province[4], il n'y a pas moien qu'il y travaille davantage. Je suis

---

1. Voici ce que dit Dom de Vic dans son *Journal* au commencement de 1712, fol. 47 : « Deux religieux polonais vinrent à Rome, pour obtenir l'approbation de leurs constitutions.... ces deux religieux susdits, dont l'un était supérieur général de cette congrégation, et l'autre prieur, après avoir bien dépensé de l'argent, sans avoir beaucoup avancé leurs affaires à Rome, se trouvèrent presque réduits à la misère, et dans la nécessité de recourir au Pape qui, par charité, les fit nourrir et loger, à ses dépens, dans l'hospice des prêtres voisins de Saint-Pierre. » D'autre part, il écrivait le 9 janvier 1712 à D. Massuet, chargé de la continuation des *Annales O. S. B.* : « Le religieux polonais dont Votre Révérence a parlé à notre Père Procureur est arrivé depuis peu en cette ville et nous a promis la communication de toutes les pièces qui regardent leurs abbayes de Pologne, mais il veut plutôt s'en servir pour terminer les affaires de sa nouvelle congrégation qui l'ont conduit en cette Cour. » Bibl. Nat., ms. fr. 17681, fol. 136.

2. Dom Gilles Chouart.

3. Cette affaire traîna en longueur ; on trouve aux Archives Nationales L, 810, n° 56, un Mémoire pour Mrs les Agents Généraux du Clergé : opposition à la demande des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qu'il leur fût accordé expédition de Lettres patentes par les quelles il leur fût permis d'avoir parmi les Docteurs Régents en Théologie de l'Université de Bordeaux, un de leurs Religieux Docteur (7 pages), et ce mémoire est accompagné d'une consultation des avocats (12 pages) contre cette demande des dits Religieux : Délibéré à Paris le 3 juillet 1761 ; signé : Prat, Bronod.

4. La pension annuelle était de 600 livres pour chacun des historiens, et non de 500, comme l'a dit Dulaurier, ouvr. cit., p. 21*.

de tout mon cœur, Mon Reverend pere, vostre tres humble et aff, conf.

f. Charles de LHostallerie M. B.

Ce 18 juillet 1712
Au Reverend pere Claude de Vic a Rome.

Nous ne citerons qu'en partie la lettre suivante, négligeant à dessein les nouvelles politiques sur la guerre de Hollande (prise de Denain et de Marchiennes, siège de Douai) qui y occupent une large place.

†
P. C.

Mon Reverend pere.

Je[1] crois comme vous que l'on fera mieux de faire l'edition de votre ouvrage a Rome qu'a Paris tant pour les raisons que vous marquez que parce que votre presence n'y fera que bien attendu que les auteurs corrigent mieux les epreuves ou l'on est, ils changent ou ajoutent quelque chose ce qui arive souvent icy. Quand j'ay mandé que l'usage estoit de faire voir les epistres dedicatoires j'entendois aux personnes a qui on dedie qui y sont les plus interessées. Il y a de belles choses a dire sur la famille et la vertu de M. le C. Thomasi pourveu que sa modestie le souffre. Si j'en avois je m'offenserois de la part que vous me donnez a vostre ouvrage. Je n'y agrée du tout que de vous avoir exhorté à l'entreprendre. qu'est-ce que cela.....

Le p. Quesnel aura bien de la peine a se sauver. Un soi disant avocat a fait imprimer une Lettre ou il prouve a ce que l'on dit tres bien les consequences de la condamnation de ses livres. Comme c'est ecrit en francois je ne scay si l'on la verra a Rome a moins que l'on ne la traduise en latin.....

29 aoust 1712.

†

J'ay[2] fait un voiage en Picardie et a mon retour j'ay esté malade. par-

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 170.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 167. En tête de la lettre, on lit, écrit de la main de D. Claude de Vic, ce memento pour la réponse : « Livres imprimés contre Bernardi et Germon, les ouvrages de ce dernier se distribuent dans

don mon R. pere si j'ay tant tardé a vous escrire. J'ay prié D. René Massuet de vous accommoder de deux portraits de D. J. Mabillon pour les mettre à la teste de la traduction de sa vie. il m'a respondu qu'il ne le pouvoit pas. Je luy envoieray donc luy ay je reparti le portrait que vous venez de faire grand pour mettre au commencement de l'eloge historique du 5 tome des Annales, et il m'a repliqué que ce n'estoit pas la peine et que vostre version ne s'imprimeroit pas à Rome[1]. Je ne scay si on a changé de resolution, je n'en ay point oui parler. Il a eté aresté que pour diminuer les frais on ne la feroit pas en france, mandez moy ce qui en est, je vous prie. Il me semble que c'est bien peu que d'en tirer seullement 200 exemplaires. le latin s'entend par tout et il faut que les espagnols, italiens, allemands etc. ne soient gueres curieux si ce nombre suffit. Le retranchement du culte des saints inconnus ne fera pas grand tort à vostre ouvrage[2]. Les romains sont d'une delicatesse infinie sur tout ce qu'il pensent leur attirer de l'estime et de la considération. il faut les contenter.

Le bruit couroit icy il y a quelques jours que l'affaire de M. le cardinal de Noailles et des peres Jesuites s'accommodoit, mais on n'a point dit quelles étoient les conditions de leur accommodement.

Les Jansenistes ont fait imprimer 15 lettres contre M. de Meaux[3] qui donnent beaucoup d'inquiétude à ce prelat. On dit qu'il tasche a les supprimer mais cela est fort difficile. On est fort attentif a ce qu'il ne passe d'Holande des livres de contrebande. On manda de la part du Roy a M. de Chazdron lieutenant des gardes du corps qu'il y en avoit dans ses équipages, il en trouva en effect un pacquet; a son retour il est alé voir M. Voisin[4] qui luy demanda aussy tost ce pacquet, qu'il luy remit. Le Roy luy demanda de mesme s'il avoit ce pacquet de livres et il l'as-

---

Rome. » Bernardi était un jésuite italien qui avait attaqué les journalistes de Venise, Mgr Fontanini et D. Mabillon sur la *Diplomatique*, et soutenu son confrère Germon. Cf. *Journal* de D. de Vic, Bibl. Nat., ms. latin 12790, f. 33.

1. Dom Massuet, avec l'appui du P. Général D. Arnoul de Loo, s'employa à retarder l'impression de la *Vita Joannis Mabillonii* de D. de Vic, jusqu'à ce que lui-même eût publié en 1713 sa *Domni Johannis Mabillonii vitæ synopsis* qui se trouve en tête du tome V des *Annales O. S. B.*

2. Dans son *Journal* (fol. 32), Dom de Vic dit, à la date du 7 octobre 1712 : « Je porté ma traduction latine de la vie de feu D. Jean Mabillon au maître du sacré palais qui pour me faire plaisir me donna pour l'examiner Mgr Fontanini notre bon amy et de toute la congregation, mais en même temps ce pere maître du sacré palais me conseilla en amy de ne pas toucher en aucune maniere l'affaire qui s'etoit passé a Rome sur la lettre de Dom Mabilllon *de cultu SS. Ignotorum* parce qu'il prevoyoit que cela fairoit des difficultez et que cela pourroit m'attirer des critiques. »

3. Mgr de Bissy, futur abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés.

4. Chancelier de France.

sura qu'il l'avoit mis entre les mains de son ministre. Ce qui fait voir l'attention que l'on a pour supprimer les livres du parti contraire aux P.P. J.J. Je ne scay quand l'Eglise et l'etat jouiront de la paix. On asseure que les Hollandois la demandent. les impots augmentent tous les jours et le prix des vivres hausse aussy a paris. tout le monde a besoin que la paix se fasse [1].

Le R. p. D. Maur Audren [2] est malade. il a eu 2 ou 3 accez de fievre tierce mais ce qui l'a le plus incommodé est une retention d'urine causée par du gravier qu'il jette. Le royaume est plein de malades de fievre et de rhume. Je prie Dieu, M. R. pere, de vous conserver en bonne santé. J'embrasse cordialement le R. p. procureur general. Je suis de tout mon cœur vostre tres humble serviteur et aff. conf.

f. Charles de LHostallerie M. B.

ce 5 nov. 1712.

Pour le Reverend Pere Dom Claude de Vic a Rome.

La lettre qui suit ne porte pas de date, mais les événements auxquels elle fait allusion montrent qu'elle fut écrite en décembre 1712.

P. C.

Mon Reverend Pere

Les [3] raisons que vous donnez de retenir a Rome l'impression de vostre traduction sont bonnes et concluantes. Le R. P. général ne nous en a point parlé et je ne scay qui l'a porté a changer de resolution. Je scay seullement que D. R. Massuet n'a point approuvé qu'on traduisit en latin la vie de f. D. J. Mabillon parce qu'il disoit qu'il la devoit donner a la teste du 5 tome de nos Annales. D. Th. Ruinart qui en estoit chargé comptoit bien aussy de s'y mettre mais d'une autre manière, celle, disoit-il, que j'ay donné au public n'estoit que pour l'édifier, mais celle que je donneray dans les Annales sera pour l'instruire de ses ouvrages, et sera plus litteraire qu'edifiante [4] ; mais posons que D. R.

---

1. Elle ne fut signée à Utrecht que le 11 avril 1713.

2. Second assistant du Père Général.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 190.

4. Puisque Dom Ruinart mourut avant d'avoir pu composer cette « vie littéraire » de Dom Mabillon, puisque D. Massuet ne satisfit point à ce qu'on attendait de lui, puisque depuis cette époque les divers biographes de l'immortel auteur des *Acta*, des *Annales*, de la *Diplomatique* n'ont guère étudié en lui que le moine humble et pieux, une plume autorisée ne fera-t-elle pas revivre l'historien de génie, le créateur puissant, l'esprit si français qui occupe dans la science historique la place d'un Corneille dans l'art dramatique, d'un Bossuet

Massuet ne fasse que copier celle que D. R[uinart] a donnée elle coustera beaucoup puisqu'il faudra achetter le 5 tome de nos Anales pour la lire au lieu qu'il ne faudra pas faire grands frais pour avoir la vostre, qui ne fera pas de tort à D. R. Massuet. Je crois que le R. p. Général se sera rendu a vos raisons; qui doute que le maistre du sacré palais ne pense que la difficulté qu'il a faitte a l'occasion du culte des ss. inconnus ne soit la veritable cause de ce qu'elle ne seroit pas imprimée a Rome. Cette article ne seroit pas supprimé a Paris. Ne nous faisons point d'ennemis, nous en avons desja assez[1]. On ne m'a point parlé de cette affaire parce que l'on scait que je suis dans vos interetz et que je vous ay prié de travailler a cet ouvrage. Ne vous découragez pas, je vous prie, M. R. p., il ne s'imprime rien icy sans contradiction. C'est le sort des auteurs.

On dit icy que M. de Langres[2] a escrit au Roy une lettre en faveur de l'affaire du P. Quesnel qui l'a fort touchée. On procède en parlement contre le livre du P. Jouvency et quand les RR. peres s'en sont alez plaindre à M. le Chancelier, ils en ont esté fort mal receus[3]. Cet ouvrage est fort recherché présentement, c'est à qui en aura. On dit que le P. Jouvency y parlant de la mort d'un Jesuiste pendu à Londre dans la conjuration des poudres s'exprime de maniere à faire croire

---

dans l'éloquence sacrée, d'un Cuvier, d'un Lavoisier ou d'un Claude Bernard dans les sciences ? Le prince de Broglie s'est contenté de nous montrer, dans d'agréables causeries d'homme du monde, Mabillon en relation avec la société polie de son temps ; mais l'étude de Mabillon historien ne tentera-t-elle pas quelque élève de l'École des chartes pour sa thèse de fin d'année ? Une belle occasion s'était présentée en décembre 1907, lors du panégyrique prononcé à Saint-Germain-des-Prés ; malheureusement, l'orateur ne connaissait presque rien de Mabillon — il l'a clairement prouvé dans un article *Mabillon et les études liturgiques*, publié à la même époque —, et son discours a tout juste la valeur d'une chronique littéraire rédigée à la dernière heure par un journaliste affairé, non dépourvu de talent.

1. Il est bon de rappeler que dès avant la promulgation de la Constitution *Unigenitus*, la cour de Rome se montrait très irritée des tendances jansénistes qui se faisaient jour de toutes parts chez les Bénédictins de Saint-Maur. On fut même obligé d'exposer à Clément XI, qui voulait frapper, que ce serait blesser Louis XIV dans ses sentiments de tendre vénération qu'il garda jusqu'à la mort pour la mémoire d'Anne d'Autriche, la principale bienfaitrice de la congrégation à ses débuts.

2. Mgr François-Louis de Clermont-Tonnerre ; il poursuivit avec acharnement le quiétisme, et plus tard soutint partout la bulle *Unigenitus*.

3. Le P. Joseph Jouvancy publia à Rome en 1711 — le livre était imprimé dès 1710 — son *Historiae societatis Jesu pars quinta, tom. posterior, ab anno Christi 1591 ad ann. 1616*. Cet ouvrage est aujourd'hui très rare, car il fut supprimé par deux arrêts du parlement de Paris des 22 février et 24 mars 1713, comme renfermant des maximes pernicieuses et contraires aux droits des souverains.

qu'il a pretendu en faire un martyr. *Se permisit carnifici*[1] comme s'il avoit voulu dire *oblatus est quia ipse voluit*[2]. Il paroit une nouvelle piece par un docteur anonime de Sorbonne contre le livre du P. Quesnel. M. l'archevesque de Cambray[3] a ce que l'on dit ne veut plus escrire On a fait son epitaphe : Cy gist qui par 2 fois se damna, l'une pour Molinos, l'autre pour Molina.

On dit le prince Ragotscy[4] a Paris et qu'il mangea il y a 2 jours chez M. de Villars. On assure aussy qu'on ne fait rien à Utrec parce que les Hollandois n'ont pas encore fait satisfaction de l'insulte faitte a M. Ménager[5]. On croit que la paix de France avec l'Angleterre se publiera au commencement dè l'année.

Je suis de tout mon cœur, mon Reverend pere, vostre tres humble serviteur et aff. conf.

f. Charles de LHostallerie M. B.

Mes complimens au R. p. procureur Général.

Au Reverend pere Dom Claude Devic religieux benedictin. A Rome.

Le pieux et savant cardinal Tommasi avait accepté la dédicace de la traduction de la *Vita Mabillonii,* et son crédit aurait pu aider D. de Vic à faire imprimer le livre ; malheureusement il mourut le 1er janvier 1713, et vers la même époque l'auteur de la traduction recevait du Père Général D. Arnoul de Loo l'ordre de surseoir à

---

1. L'expression se rencontre en effet dans le récit du supplice du P. Oldecorne. Cf. *Recueil de pièces touchant l'Histoire de la compagnie de Jésus, composée par le P. Joseph Jouvenci Jésuite,* [par Nicolas Petitpied], Liège, 1713, in-12, p. 191.

2. Texte d'Isaïe appliqué à la Passion du Seigneur.

3. Fénelon avait mené la campagne à fond contre le cardinal de Noailles et les Jansénistes. C'est sur ses conseils que Louis XIV se décida à solliciter de Clément XI une bulle qui réglât définitivement la controverse.

4. François-Léopold Ragotzky ou Racoczi, prince de Transylvanie, le héros malheureux de la guerre de l'indépendance hongroise, se réfugia vers cette époque auprès de Louis XIV qui lui assigna une pension considérable.

5. « A Utrecht les conférences générales, qui étaient suspendues depuis le mois d'avril, ne furent pas reprises après le combat de Denain. Les alliés... cherchaient un prétexte pour prolonger l'interruption du Congrès. Une querelle de laquais le leur fournit : les domestiques de Mesnager ayant fait des grimaces à ceux du comte de Rechteren, l'un des plénipotentiaires de la République, celui-ci prétendit qu'on avait voulu insulter à la défaite des Hollandais à Denain et ordonna à ses valets de tomber sur les insolents et de les rouer de coups. Il fallut négocier sur cette grave affaire. » Ernest Lavisse, *Histoire de France,* t. VIII, p. 133. Ce ne fut qu'en février 1713 que satisfaction fut donnée au roi de France sur ce point.

l'impression [1], parce que la congrégation n'en pouvait supporter la dépense. Un autre que le P. de l'Hostallerie eût pu regarder l'affaire comme définitivement perdue : il ne songea qu'à réconforter son ami.

†
P. C.
MON REVEREND PERE

J'ay[2] fait ce que j'ay pû pour vostre ouvrage et c'est bien malgré moy qu'on vous a envoié un contre ordre. avant que de l'envoier si ce sont les frais qu'il faudroit faire qui l'ont fait donner, il estoit naturel de scavoir auparavant a quelle somme ils pouroient monter. Je reviens a ce que j'ay eu l'honneur de vous mander que ce changement est venu de l'opposition de D. R. M[assuet], mais sans raison, car la vie qu'il doit placer a la teste du 5 tome des Annales est une vie literaire ou il parle plus de ses ouvrages que de ses vertus. D. T. Ruinart se promettoit de la faire ainsy s'il faisoit imprimer le 5 tome des Annales. Ainsy la vie que fera D. R. M. est une vie de sa façon qui sera autre que vostre traduction, et d'ailleurs plusieurs religieux particuliers et des seculiers qui n'achetteront pas les Annales achetteront vostre traduction, et plut a Dieu qu'une vie aussy edifiante qu'est celle de D. M[abillon] fut traduitte en touttes sortes de langues, italienne, espagnolle, allemande, etc. D. R. M. ne veut pas entendre parler de donner le portrait de D. M. qui est si peu ressemblant et a une mine qui me paroist basse que ce n'est pas grande perte. il en a fait tirer un autre sur le masque qu'on a tiré aprez sa mort qui le represente incomparablement mieux[3]. Je vous l'envoie, affin que

---

1. Cf. *Journal* de D. de Vic, fol. 33.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 188.

3. Dans une lettre du 26 avril 1714, publiée par l'abbé Vanel, *Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais*, p. 369, D. Massuet disait à D. de Vic au sujet du portrait de Mabillon : « On m'a dit que vous aviez fait de nouveau graver son portrait ; je ne sais sur quel dessin. Mais je puis vous dire que si le graveur ne l'a pas tourné de profil, il n'aura pas réussi. Tous ceux qui l'ont peint ou gravé ici et l'ont tourné de deux tiers ou de trois quarts ont échoué à cause de la bouche qui fut malheureusement gâtée par celui qui le tira en plâtre après sa mort. C'est un mal auquel il n'a pas été possible de remédier autrement qu'en tournant le visage de profil. » Une autre lettre du même au même, datée du 4 juin 1714, et publiée d'après l'autographe des Archives de Solesmes dans la *Revue historique ardennaise* de juillet 1908, nous apprend que le portrait de Dom Mabillon qui orne la *Vita Mabillonii* de D. de Vic n'est qu'une copie, mais retournée par suite d'une maladresse du graveur, du portrait de Simonneau qui se trouve en tête du tome V des Annales.

vous en jugiez. il est placé sur un pied destail avec 2 anges et autres ornemens dont vous n'avez que faire. Vous pouvez le faire graver a Rome a tres peu de frais et quand il seroit beaucoup moins fini que celuy cy, il vaudra mieux que le portrait gravé a la teste de la vie de D. Thierry Ruinart. Mandez moy je vous prie ce que vous en pensez, et si vous vous arestez a celuy de D. Ruinart. Je suis trompé si on ne vous en envoie quand vous aurez commencé a imprimer, mais pour reussir surement vous prendrez la peine de le demander au R. p. g[énéral] avec vostre stile d'orateur. Vous m'entendez. Ce n'est guère l'usage il me semble de dedier des livres aux morts. Vous scavez mieux que nous le goust d'Italie. il est bon de prendre des vivants pour protecteurs. J'ay bien de la joie de ce que le pape se porte bien. On nous l'a fait mort plus d'une fois.

On dit enfin la paix conclue avec l'empereur qui a accepté les conditions qu'on luy a proposées, a la reserve qu'il ne veut pas que le duc de Baviere, auquel on donne la Sardaigne, s'en dise le roy parce que ce titre le metteroit au dessus de tous les autres electeurs, exemple le duc de Saxe.

On escrit icy fortement contre le livre du pere Jouvency mais on doute que le parlement aye la liberté de le condamner aussy rigoureusement qu'il le jugeroit si cela luy estoit loisible. Bien des gens murmurent de ce que l'on souffre a Rome qu'il ait avancé le contraire de ce qui a esté jugé contre les cérémonies chinoises, et cela sous les yeux de Sa Sainteté.

Le p. Germon a imprimé une response intitulée *de Corruptione codicum mon.*[1] Il ne paroit pas encore mais on en a vu plusieurs feuilles. on dit que c'est particulièrement a Dom Pierre Coutant qu'il en veut. Dom Guillaume la Pare auroit bien fait a Bordeaux ou l'on a envoié prieur D. Paul du Sault[2]. Celuy qui voioit des cardinaulx a Rome que l'on compare a des roys aequiparantur regibus pouvoit aisement faire la cour a des conseillers d'un parlement. On a envoié a S. Andre[3] D. François la rade qui preschoit avec edification a S. Malo. On dit que le parlement de Pau demande que l'on transfere une ou deux de nos abbayes qui sont proches dans l'eglise de la paroisse de Pau et que l'on se charge d'achever cette eglise qui coustera deux mille escus a finir. ils se pro-

---

1. Il ne semble pas que ce nouvel ouvrage du fielleux adversaire de Mabillon ait été donné au public, au moins sous ce titre ; mais il publia au commencement de 1713 un volume in-8 intitulé : *De veteribus hereticis Ecclesiasticorum Codicum corruptoribus.*

2. Au chapitre général de 1714, D. Jean-Paul du Sault fut nommé visiteur de la province de Toulouse, à laquelle appartenait D. Claude de Vic.

3. Abbaye de Saint-André de Villeneuve, près d'Avignon.

mettent d'obtenir les patentes necessaires mais c'est de quoy on doute.
Ne doutez pas, M. R. P. que je ne sois de tout mon cœur
Vostre tres humble serv. et aff. confr.

f. Ch. de Lhostallerie M. B.

Malgré tout ce que l'on a dit de la richesse des ordres religieux sous l'ancien régime, et en dépit de l'affirmation malveillante de l'abbé Le Gendre : « A quoi ne réussissent point des gens adroits, fort appliqués et qui ont toujours en argent comptant quatre cent mille écus dans leurs coffres ! Il y a longtemps qu'on le dit de la congrégation de Saint-Maur [1] », le procureur général et son compagnon menaient à Rome un train des plus modestes. Ils habitaient sur le mont Pincio, via Gregoriana, près du couvent des Minimes de la Trinité, assez loin du Vatican par conséquent, et comme ils n'avaient point de carrosse, les courses que devait faire Dom de Vic pour obliger ses confrères de Saint-Germain-des-Prés qui lui envoyaient des manuscrits à collationner ne laissaient pas de lui être parfois pénibles à cause de sa santé délicate [2]. Le P. de l'Hostallerie cherchait à lui épargner de son mieux la fatigue.

†
P. C.

Mon Reverend Pere

J'ay [3] marqué au p. procureur général que l'on pouroit vous soulager dans le chemin que vous avez a faire en donnant un habit d'oblat ou de f. convers de la Congregation du Cassin au commis qui vous sert. Je le proposeray au chapitre général qui le reglera sur ce qu'il nous en mandera. Vous rendriez un bon service si vous retirez des pp. feuillans les lettres que feu D. Jean Mabillon a escritte au cardinal Bona son amy. Ce cardinal mériteroit que l'on donnast sa vie au public, cet ouvrage ne seroit pas indigne de vous. Je suppose qu'on ne l'ait pas encore fait [4]

1. *Mémoires*, p. 400.

2. Dans une lettre du 12 novembre 1712. Dom de Vic disait à Dom Le Nourry : « La bibliothèque vaticane fut ouverte la semaine dernière : les pluies, qui n'ont pas cessé depuis cette ouverture, ne nous ont pas permis d'y aller travailler ; ce sera pour la semaine prochaine. » Bibl. Nat., ms. fr. 19672, fol. 10.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 193.

4. Nous avons vu plus haut, page 36, note 4, que cette vie avait été écrite et même traduite en français.

puisque les italiens au jugement de Sa Sainteté sont negligens et paresseux[1]. Je vous avois escrit que l'ordre a eu un cardinal dans la personne du prince de Bade[2] abbé de Kempton[3] ou Campidonne, peut-estre aurez-vous oublié de parler de luy en vos mémoires[4]. il sera bon d'en dire ce que quelque Alemand poura vous en aprendre. Il y a trente a 35 ans qu'il estoit cardinal. Je ne doutte pas que vous n'y fassiez honorable mention de la dernière audience que Sa Sainteté vous a acordée. il ne faut pas en perdre un mot. J'ay lu la 1re feuille de ce que D. E. Martene imprime. c'est une ample cronique du Royaume de Sicile qu'il a trouvée en 2 biblioteques, qui sera le 1er cachier de son 1er tome[5]. il m'a dit que cet auteur ne parle point de la bulle d'Urbain 2 qui donne droit au roi de Scicille de nommer aux bénéfices. On assure que M. de Villars vient de mander en cour que nous aurons la paix, et que les préliminaires en sont arestez. C'est le bruit de tout Paris. Je suis de tout mon cœur mon R. père.

Vostre tres humble serv. et aff. conf.

f. Charles de LHostallerie. M. B.

le 12 février [1713].

Au Reverend Père Dom Claude de Vic. A Rome.

L'impression de la traduction de la Vie de Mabillon était traversée

---

1. Dom de Vic raconte dans son *Journal*, fol. 73vo : « Le Pape s'informa si nous avions quelque habitude et communication avec les religieux de Cîteaux d'Italie, afin de les engager à continuer l'*Italia Sacra*, qu'un de leurs confrères a commencée. Il nous témoigna, sur cela, que c'était une honte de voir l'indolence de tous les religieux d'Italie pour l'étude et pour la réforme... qu'il n'avait jamais pu rien gagner sur ces esprits lâches, indolents et peu affectionnés à leur état ; sur quoi il nous avoua qu'il n'y avait que l'étude qui pût retenir les religieux dans leur devoir et leur faire goûter la solitude. »

2. Bernard-Gustave de Bade-Dourlach, né en 1631, converti secrètement au catholicisme, profès puis abbé de l'abbaye de Fulda, créé par Clément X cardinal du titre de Sainte-Suzanne le 24 août 1671, mort le 26 décembre 1677.

3. Abbaye bénédictine de Kempten (Campidona) en Souabe.

4. Ces mots nous montrent clairement que les mémoires à la rédaction desquels le P. de l'Hostallerie s'intéressait si vivement étaient en réalité une véritable histoire générale de l'ordre. Nous aurons à parler longuement du projet de Dictionnaire historique de l'ordre de Saint-Benoît qu'il lança une fois supérieur général.

5. Le *Chronicon Siciliæ ab auctore anonymo conscriptum, ex ms. illustrissimi Joachimi de Colbert, episcopi Montis-Pessullani*, parut en 1717 en tête du tome III du *Thesaurus novus anecdotorum* de D. Martène et D. Durand. Cette chronique est suivie d'un *Appendix*, col. 101-106, copié par D. Martène sur un ancien parchemin de l'Église d'Albi.

à Rome par les démarches de Dom René Massuet, fort de l'appui du P. Général et aussi du Père Procureur, Dom Philippe Raffier, qui suspectait les sympathies jansénistes de son compagnon : elle l'était plus encore par les intrigues des Jésuites.

†
P. C.

MON REVEREND PERE

Depuis[1] que feu D. J. Mabillon composa sa preface du dernier tome de S. Aug. ou il declare a la fin que nous demeurerons attachés a la doctrine contenue dans l'ordonnance de feu M. l'archevèque de Reims et dans celle de M. le C. de Noailles, les Jesuistes l'ont regardé comme Janséniste et comme leur ennemy, et ont tasché a le decrier. Je ne suis donc pas surpris de ce que le p. D.[2] s'oppose secrettement a l'impression de sa vie si sainte et si edifiante qui poura luy concilier dans Rome l'estime et la veneration de tous ceux qui n'entendent pas nostre langue et scavent la latine. C'est une raison qui doit determiner a y faire paroistre vostre ouvrage. Celuy a qui vous en avez escrit n'en a parlé a personne que je sache et je n'ay rien aussy tesmoigné affin de ne luy pas donner a connoistre que vous aviez eu la bonté de me l'escrire. Peut estre que Dieu a permis cette calomnie pour affin d'obliger a vous acorder d'imprimer a Rome, et a faire revenir ceux qui vous tracassent. Les meilleurs ouvrages sont sujetz a estre contreditz. Que cela ne vous fasse pas perdre courage. Dieu aidant vous en viendrez a bout, et ferez honneur par la a la glorieuse mémoire du P. Mabillon.

Le p. Germon dans le dessein de continuer a decrier sa diplomatique vient de donner un livre[3] au public qui sert de replique a la response que luy avoit [faite] D. P. Coutant il y a 7 ans. Je ne l'ay pas encore lu.

On assure que le parlement donnera mardy prochain[4] un arest contre le livre du P. Jouvency, aprez que les superieurs de Jesuistes de Paris auront declaré qu'ils renoncent a la doctrine qu'il y enseigne contraire a celle du Royaume[5]. Ces RR. PP. ont desia fait plusieurs semblables

---

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 171.

2. Le Père Guillaume Daubenton (1648-1723), plus tard confesseur de Philippe V, assistant du Général des Jésuites pour la France depuis le 9 février 1706. Cf. *Gazette de France* du 6 mars 1706.

3. *De veteribus hereticis Ecclesiasticorum Codicum corruptoribus*. Parisiis, 1713, in-8.

4. L'arrêt ne fut rendu que le 24 mars.

5. Un premier arrêt du 22 février avait obligé à venir faire cette déclaration devant la Grand' Chambre et la Tournelle assemblées, le Provincial de France,

declarations, mais autre chose est de promettre et de tenir parole. Les Exaples de D. B. de Monfaucon paroistront à la mi caresme, et on dit qu'il commencera a imprimer le catalogue de la biblioteque de feu M. Seguier [1] et les ouvrages manuscrit qui s'i trouvent et qu'on n'a pas encore donnés au public, vers la pentecoste, aprez quoy il imprimera son 2d tome de S. Crisostome [2]. D. Pierre Coutant [3] va travailler a respondre au P. Germon, et dans 3 mois il commencera aussy a imprimer son ouvrage des decretales [4]. On luy donne un jeune religieux [5] pour l'aider dont on espere beaucoup. Le 5 tome des *Annales* [6] paroistra a Pasques.

On assure que l'empereur propose presentement de ceder les pays bas au duc de Baviere pourveu que l'on luy donne la Sardaigne, ce que les Holandois ne veulent pas [7]. Le Roy continue a vouloir leur ceder Ypre mais il veut qu'il soit auparavant demoli et qu'il le leur laisse en l'estat qu'il l'a conquis.

Un secretaire du duc d'Aumont a mandé icy que le feu qui a pris a son hotel a Londre l'a consumé en 3 heures, qu'il a commencé par la couverture et qu'en si peu de tems il est descendu jusqu'aux caves et qu'il sentoit fort le souffre [8].

---

le supérieur de la maison professe et les recteurs du collège et du noviciat de Paris. Cf. Nicolas Petitpied, ouvr. cit. p. 470-476.

1. La *Bibliotheca Coisliniana* ne parut qu'en 1715.

2. Les deux premiers volumes de saint Jean Chrysostome furent publiés ensemble au commencement de l'année 1718 sous les auspices du neveu de Clément XI, Alexandre Albani, le même à qui fut dédiée, nous le verrons, la traduction de D. Claude de Vic.

3. La réponse de D. Coustant aux nouvelles attaques de l'irréductible Père Germon est : *Vindiciæ sanctorum Codicum confirmatæ*. Parisiis, 1715, in-8°.

4. Le premier tome des Lettres des papes, le seul que publia Dom Coustant, ne parut qu'en 1721.

5. Dom Simon Mopinot.

6. C'était le tome où Dom Massuet avait placé sa vie latine de D. Mabillon.

7. Au traité d'Utrecht (11 avril 1713) Louis XIV cédait les Pays-Bas à la Hollande, pour qu'ils fussent remis ensuite à la maison d'Autriche, et l'électeur de Bavière, Max-Emmanuel, son allié, devait garder provisoirement la souveraineté du Luxembourg, du comté de Namur et de la ville de Charleroy jusqu'à ce qu'il fût rétabli dans ses États et dignités et investi du royaume de Sardaigne. En réalité le duc de Bavière n'obtint jamais ce royaume, qui demeura à l'empereur Charles VI par le traité de Rastadt (6 mars 1714).

8. Saint-Simon parle ainsi de notre ambassadeur en Angleterre : « L'hôtel de Powis à Londres, où logeoit le duc d'Aumont, fut entièrement brûlé, et il fallut abattre une maison voisine pour empêcher que l'incendie ne se communiquât aux autres. Sa vaisselle fut sauvée. Il prétendit avoir perdu tout le reste. Il prétendit aussi avoir reçu plusieurs avis qu'on le vouloit brûler et même assas-

On dit les plenipotentiaires d'Espagne partis pour Utrec ayant receu leurs passeportz.

S'il vient une nouvelle constitution il est a craindre qu'elle ne cause de nouveaux troubles[1]. Dieu veuille que tout se fasse pour sa plus grande gloire et que l'Eglise et l'Etat jouisse d'une prompte et profonde paix. Je le prie de vous conserver en bonne santé et de o us donner la satisfaction de voir enfin vostre traduction imprimée. J'en auray une vraye joye. Si j'y pouvois quelque chose de plus que mes souhaits, bientost nous serions contens. Je le suis desia beaucoup si vous me croiez autant que je le suis, Mon Reverend Pere, vostre tres humble serviteur et aff. conf.

f. Charles de LHostallerie. M. B.

le 5 mars 1713.

Au Reverend Pere D. Claude de Vic religieux benedictin de la Congregation de St Maur a Rome.

†
P. C.

Mon Reverend Pere.

Aprez[2] une permission du R. p. general de l'avis de ses senieurs assistans d'imprimer vostre traduction, touttes les oppositions qu'on y aporte sont un mistere ou je ne comprends rien. On ne m'en tesmoigne rien a cause de la part qu'on scait que j'y prend. Quelqu'un dit icy que D. René Massuet qu'on écoute fort y met des obstacles de son costé, et que le p. procureur général de son costé y entre jusque la qu'on l'accuse d'avoir porté le P. Daubenton a la traverser ce que je ne puis croire, il

---

siner, et que la reine, à qui il l'avoit dit, lui avoit offert de lui donner des gardes. Le monde en jugea autrement à Londres et à Paris, et se persuada que lui-même avoit été l'incendiaire, pour gagner sur ce qu'il en tireroit du roi, et pour couvrir une contrebande monstrueuse dont les Anglois se plaignirent ouvertement dès son arrivée, et où il gagna infiniment : c'est au moins ce qui se débita publiquement dans les deux cours et dans les deux villes, et ce que presque tous en crurent. M. d'Aumont avoit toute sa vie été un panier percé qui avoit toujours vécu d'industrie... Le roi donna deux cent cinquante mille livres à milord Powis, et au duc d'Aumont cent mille francs, et cinquante mille par an pendant quatre ans, tant en considération de son incendie que de la dépense de son ambassade. » *Mémoires*, édit. Chéruel, X, 317-318.

1. Comme l'avait fait la bulle *Vineam Domini* en 1705.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 185.

faudroit pour cela qu'il trahist son ministere et que vous fussiez en mauvaise intelligence. Mandez moi je vous prie s'il y a de la vraiesemblance. Je vous garderay le secret. vous m'avez autrefois tesmoigné l'estimer et estre content de sa conduitte. Les hommes changent comme le tems, il faut peu de chose pour les brouiller. Je vous plaindrois si cela estoit. L'amitié est la douceur de la vie. dans les grandes communautez lorsqu'on est mal avec un [on] se lie a un autre, mais cela n'a pas lieu lors qu'on n'est que 2.

Le Roy vient de donner l'abbaye de Corbie au cardinal de Polignac[1] et celle de Marchienne au cardinal Ottobon, l'evesché de Beauvais a l'abbé de S. Agnan frère du duc de Beauvilliers[2]. On ne scait encore qui sera grand aumonier.

Dom Jacques Hervieux est rentré dans la Congregation et demeure a St-Maixent, on le traitte avec beaucoup d'indulgence. D. Pierre Coutant respond au P. Germon. On attendoit de jour en jour la Constitution contre le p. Quesnel, presentement l'on commence a dire qu'elle ne condamnera aucunne proposition en particulier. Elle viendra apparemment lors qu'on y pensera le moins.

Le parlement vient de condamner le livre du p. Jouvency, et recevoir la declaration des Jesuistes qu'ils desaprouvent la doctrine qui y est contenue. Si le parlement avoit esté libre il auroit condamné le livre au feu[3]. Le livre qu'un Jesuiste a fait ad instar de celuy du p. Quesnel est achevé d'imprimer il y a long tems mais le censeur de M. le Chancelier l'areste.

L'electeur de Baviere demeure depuis quelques jours a Surenne village prez de Paris qui apartient a S. Germain. Un de nos confreres qui le voioit diner jeudy dernier luy entendit dire qu'il retournoit en baviere. Les officiers n'ont pas ordre d'aler en campagne et on dit que nos trouppes qui sont sous les armes jusqu'a Namur ne sont que pour empescher les courses des houssards. Un religieux de Clugny qui connoit le nouveau cardinal de l'ordre[4] m'a dit qu'il est fort honneste homme

---

1. L'abbé de Polignac, le très habile et très ferme plénipotentiaire de Louis XIV, n'était que cardinal *in petto* quand il se rendit à Utrecht. Il reçut la calotte rouge à Anvers le 10 février 1713, et la barrette à Versailles le 6 juin suivant.

2. Il faudrait citer à chaque instant les *Mémoires* du duc de Saint-Simon, qui donnent une foule de détails curieux sur les événements dont parle le P. de l'Hostallerie ; mais nous devons nous borner à l'histoire monastique.

3. Le crédit du Père Le Tellier sut l'empêcher. Saint-Simon s'en indigne. Cf. *Mémoires*, t. X, p. 318-320.

4. Dom Benoît Sala, bénédictin espagnol, évêque de Barcelone, créé cardinal le 30 janvier 1713, mort en 1715.

et bon religieux scavant disciple du cardinal d'Aguire et qui aime fort l'ordre. Je suis de tout mon cœur.

Mon Reverend pere

Vostre tres humble serviteur et aff. conf.

f. CHARLES DE LHOSTALLERIE M. B.

Ce 2 avril 1713.

Au Reverend pere Claude de Vic a Rome.

Les deux lettres qui suivent sont encore un très pressant encouragement donné a un auteur qui se voyait rebuté de tous côtés.

P. C.

MON REVEREND PERE

Il[1] ne faut pas que les difficultes que l'on a aportées a l'impression de vostre impression (*sic* pour : traduction) vous decourage et vous en fasse perdre le dessein. Ce qui ne se fait pas dans un tems se fait dans un autre. Donnez vous patience s'il vous plaist, et je suis trompé si vostre ouvrage ne paroist. Si vous avez lû à la teste du 5 tome de nos Annales l'abregé que D. R. Massuet a donne de la vie de feu D. J. Mabillon, vous avouerez qu'il est nécessaire que vostre traduction paroisse pour la consolation des religieux de l'ordre qui ne savent pas le francois.

Le R. p. prieur de Noyon[2] est icy depuis 2 jours fort guay et fort content. Le R. p. T. de la Flèche[3] aura la joie de l'embrasser.

M. l'abbé de St Agnan nommé a l'evesché de Beauvais est fort surpris de ce que Rome luy a refusé les bulles. Il a soutenu une these contraire a ce que l'on y enseigne. On dit qu'il en sera quitte pour se retracter[4].

Le T. R. p. général garde la chambre depuis 4 mois. On le presse de se guerir avant l'hyver. Je ne scay si on viendra a bout. Je prie Dieu de nous le conserver, mais s'il nous affligeoit par sa mort vous pouriez au moins quand vous l'apprendriez commencer vostre impression sans

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 199.

2. Dom Guillaume Laparre, l'ancien procureur général à Rome.

3. Voir les *Mémoires et lettres du P. Timothée de la Flèche, évêque de Béryte*, publiés par le P. Ubald d'Alençon. Paris, 1907, 218 p.

4. Mgr François-Honoré de Beauvillier de Saint-Aignan avait été nommé le 1er avril 1713 à l'évêché de Beauvais par Louis XIV ; mais le pape lui refusa les bulles d'institution canonique parce qu'il avait jadis soutenu en Sorbonne une thèse en faveur des quatre articles de la Déclaration de 1682 : le cardinal de la Trémouille, chargé des affaires de France à Rome, et surtout Fénelon durent intervenir de façon pressante auprès de Clément XI en sa faveur. Il fut sacré le 1er octobre suivant, et lutta énergiquement contre le jansénisme, qui s'était acclimaté dans le diocèse.

autre permission ayant esté résolue dans son conseil. Je pense a me preparer au grand voiage de l'autre monde ou il nous faut tous aler. Ne parlez a personne je vous prie de ce que je vous mande touchant le T. R. p. général. Je suis de tout mon cœur M. R. p.

Vostre tres humble s. et aff. conf.

f. Charles de LHostallerie M. B.

Au Reverend Pere Dom Claude de Vic, religieux Benedictin de la Congregation de St Maur a Rome.

Après la mort du cardinal Tommasi, Dom de Vic avait fait agréer la dédicace de sa traduction à Alexandre Albani, plus tard cardinal, neveu de Clément XI. L'épître dédicatoire telle qu'on la lit dans la *Vita Mabillonii* porte en titre : *Illustriss. et Excellentiss. Alexandro Albano, Equiti Ordinis Hierosolymitani Magno bajulatus Armeniae Priori, SS. D. N. D. Clementis Papae XI Fratris Filio* et est signée *D. C. Presbyter et Monachus Ordinis S. Benedicti e Congregatione S. Mauri.* Dom de Vic l'avait au préalable soumise à l'approbation de son dévoué protecteur.

P. C.

Mon Reverend pere.

Votre[1] épitre dédicatoire me paroit belle et digne de vous, et je crois que le prince Alexandre ne la trouvera pas indigne de luy.

Je ne scay si le T. R. P. Général reviendra a ses 1ers sentiments, mais quoy qu'il arive ne vous decouragez pas. On a escrit sur le livre des delibérations qu'on vous permet d'imprimer vostre traduction. Quelques mois de retard ne la gasteront pas et elle aura tousjours son merite bien que l'abregé de la vie de feu D. Mab. que vient de donner D. R. Massuet soit bien fait. il n'a pas l'onction que D. Th. Ruinart a respandue dans son livre et que vostre traduction a conservée. Prenez donc patience, et si vous avez de la peine dissimulez la et n'en parlez point.

Le cardinal de Rohan est nommé grand aumonier de France et on dit le card. de Polignac grand maistre de la chapelle du Roy, lequel vient de nommer l'evesque de Meaux[2] pour estre cardinal a la 1re promotion pour les couronnes.

Le T. R. p. général est incommodé depuis quatre ou cinq mois d'un mal de poitrine. il a pris le lait d'annesse pendant cinq semaines qui ne

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 200.

2. Mgr de Bissy fut créé cardinal dans le Consistoire du 28 mai 1715, à la place du cardinal de Bouillon, décédé le 2 mars précédent.

l'a pas soulagé. il court la 70 année. Il est a craindre qu'a un si grand âge son mal s'opiniatre et qu'il n'en guérisse pas. Je suis de tout mon cœur, Mon Reverend pere, vostre tres humble serviteur et aff. conf.

f. Charles de LHostallerie M. B.

Ce 12 juin [1713].

Au Rd p. D. Cl. devic religieux Benedictin a Rome.

Deux mois après, le 9 août 1713, le Père Général Dom Arnoul de Loo mourait. Dom René Massuet, qui a rédigé sa notice nécrologique[1], parle de lui avec beaucoup d'admiration et de respect; par contre, Dom Martène, qui ne l'aimait pas et s'est gardé de lui donner une place dans la *Vie des justes*, lui reproche ses grands airs, ses luxueuses constructions, sa magnificence, et ne manque pas de rapporter le mot de l'austère et rude Dom Simon Bougis regardant cette mort « comme une protection de Dieu sur la congrégation[2] ». Dom Claude de Vic se montre plus charitable, et écrit dans son *Journal*[3] : « Sur la fin de ce mois, nous apprenons la triste nouvelle de la mort du très Révérend Père Supérieur général de notre Congrégation, Dom Arnoul de Loo, regretté de tout son corps, du Roi même, et de tout ce qu'il y avait de grand dans le royaume, dont il s'était acquis l'estime et l'amitié, autant par sa piété que par sa sagesse et son bel esprit. Le Roi, apprenant sa mort, exhorta nos supérieurs majeurs à suivre ses traces, pour le gouvernement et la conduite de la Congrégation, et son dessein du bâtiment de Saint-Denys. Dom Charles de l'Hostallerie se trouvant premier assistant, remplit sa place en qualité de vicaire général et m'ordonne aussi tôt de faire imprimer[4] la traduction latine de la Vie de feu D. J. Mabillon dont il avait été le promoteur et le protecteur. »

Protecteur des entreprises littéraires, c'est le rôle auquel nous verrons le Père de l'Hostallerie de plus en plus fidèle, durant les sept années qu'il gouverna la congrégation.

(*A suivre*). Fr. Paul Denis, M. B.

---

1. Cf. Vanel, *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, p. 96 et suiv.
2. Bibl. Nat., ms. fr. 17671, p. 272.
3. Bibl. Nat., ms. lat. 12790, fol. 70.
4. Et non pas *supprimer*, comme l'a mal lu M. Hyrvoix de Landosle, *Revue Mabillon*, mai 1906, p. 31.

LETTRES DE BÉNÉDICTINS FRANÇAIS

Il eût peut-être été préférable de prendre comme titre : *Lettres inédites* ; mais j'avoue franchement que je n'ai pas osé. Une voix autorisée disait naguère en séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : « On [1] sait combien il est dangereux, après quatre siècles d'imprimerie, d'intituler *inédits* les documents que l'on découvre. Que de pièces ont été imprimées deux et trois fois par des fureteurs qui croyaient en avoir fait la découverte, alors qu'elles avaient été divulguées un siècle ou deux plus tôt ! » Cela est vrai de tous les documents, mais combien plus des correspondances bénédictines du XVIIe et du XVIIIe siècle ! Les Mauristes ont abordé tous les sujets d'histoire et de littérature, profane ou religieuse, ils ont entretenu avec leurs confrères et avec les savants de l'Europe entière une correspondance qui est pour nous aujourd'hui une mine inépuisable de précieux et sûrs renseignements sur la vie intellectuelle de l'époque; mais l'intérêt même qui s'attache à cette correspondance, où règnent à la fois la courtoisie, le bon ton, la science humble et sérieuse, l'a fait rechercher avidement par tous ceux qui s'occupent d'érudition et a multiplié presque sans limite le nombre des lettres déjà imprimées. Dans quelle revue d'histoire locale, française ou étrangère, dans quelle monographie de monastère, de ville, de province, dans quelle étude littéraire telle ou telle lettre d'un Bénédictin de Saint-Maur ne trouverait-elle pas sa place [2] ?

---

1. Emile Chatelain, *Notice sur la vie et les travaux d'Eugène Müntz*, lue dans la séance du 23 octobre 1907.

2. J'en ai rencontré jusque dans des almanachs ! Pour ne citer qu'un exemple, je mentionnerai une lettre, très intéressante d'ailleurs, de Dom Toussaints du Plessis, du 21 avril 1730, publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale dans l'*Almanach historique, topographique et statistique de Seine-et-Marne*, 1906, p. 109.

Aussi jusqu'à ce que l'inventaire méthodique et complet des lettres déjà publiées ait pu être dressé, serait-on forcé, pour être sûr de donner de l'inédit, de dépouiller au préalable une masse considérable de tables analytiques de livres et de revues : le travail serait bien fastidieux, et la précaution risquerait encore d'être inutile. Qui peut se flatter aujourd'hui d'avoir une bibliographie complète, même sur un sujet bien délimité ? Le R. P. Dom R. Thibaut, le distingué et très obligeant bibliothécaire de l'abbaye de Maredsous, a signalé récemment[1] un certain nombre de lettres de Mauristes publiées deux et même trois fois par des érudits consciencieux et avertis : il aurait pu allonger beaucoup la liste, qu'il serait très piquant de posséder intégrale. Je lui fournirai probablement de nouveaux éléments dans les mélanges de correspondance bénédictine que je me propose de donner à l'avenir assez régulièrement dans la *Revue Mabillon*, n'ayant pas voulu m'astreindre au travail facile, mais trop fastidieux, dont je viens de parler. Je préfère déclarer — et l'observation s'applique à la série entière de ces mélanges — que si toutes les lettres que je publie sont des « lettres inédites », je m'en réjouirai avec le lecteur ; si quelques-unes ont été données déjà, les amateurs d'inédit se consoleront avec les autres ; quelques historiens se réjouiront même de l'inadvertance qui leur aura fourni, dans une revue exclusivement consacrée à l'histoire monastique, une seconde édition de documents qui se trouvent parfois égarés dans des publications de province plus difficiles à consulter que les manuscrits mêmes de la Bibliothèque Nationale qui ont fourni les originaux. Enfin si par hasard toutes avaient déjà vu le jour, il ne me resterait, en invoquant ma bonne foi, qu'à demander humblement pardon de ma présomption.

I. — SEIZE[2] LETTRES DE DOM MABILLON.

La place d'honneur revient de droit à Mabillon. Les lettres qui suivent proviennent de fonds très divers, n'ont entre elles aucun

---

1. *Revue bénédictine*, janvier 1909, pages 105-106.

2. Pour parler plus exactement, il y a seize lettres entières et des fragments de cinq autres.

lien logique, et je me contenterai de les donner d'après l'ordre de leurs dates. Elles sont loin aussi de présenter toutes le même intérêt, mais rien de ce qui touche le grand moine historien ne saurait être négligé dans une revue qui se fait gloire de l'avoir pour patron.

*

1. — *Lettre adressée (très probablement) au prieur d'Afflighem. 19 octobre 1671.*

Pax Christi.

PATER ADMODUM REVERENDE.

Quod[1] serius respondeam litteris tuis, immo quod serius agam pro eximio munere tuo, id fecit non negligentia, sed ignoratio beneficii tui.

---

1. Copie faite à l'abbaye d'Afflighem par le R. P. Dom Yves Laurent, et communiquée à Dom Ursmer Berlière pour être publiée dans sa savante étude *Mabillon et la Belgique* (*R. M.*, mai-août-novembre 1908). Une note de la page 19 indique en effet qu'on trouvera cette lettre à l'appendice, mais il n'y eut point d'appendice, et Dom Berlière a bien voulu me laisser le soin de réparer son oubli. J'ai cru qu'il pourrait être utile de donner une traduction de cette lettre, la seule de cette première série qui soit écrite en latin :

Mon très Révérend Père,

Le retard de ma réponse à votre lettre, ou pour mieux dire le retard de mes remercîments pour votre présent très distingué n'est pas dû à la négligence, mais à l'ignorance où j'étais de votre bienfait. Il est vrai que vous aviez confié il y a quelques mois à M. Lamy, beau-fils de notre libraire, un bréviaire superbe, orné d'une belle et magnifique reliure, pour que je l'offrisse en votre nom à notre R. P. Supérieur général. Mais M. Lamy en vous quittant n'est pas revenu directement ici : il est passé en Angleterre, et ce n'est que depuis peu de jours qu'il nous est enfin arrivé. Il s'est empressé de me transmettre vos amabilités, de faire un grand éloge de votre charmante et charitable hospitalité, enfin de me montrer votre lettre, avec votre très beau présent, que tout de suite j'ai offert en votre nom à notre Révérend Père général. Celui-ci l'a reçu avec l'expression de la plus vive reconnaissance, et a dit qu'il voulait vous donner en retour un gage de son affection. En attendant il m'a chargé de vous remercier pour lui et pour moi, ce qu'il m'est plus facile de sentir que d'exprimer. Car toutes les charités et politesses que vous avez faites à M. Lamy, je les prends pour faites à moi-même, autant de titres qui me rendent tout à fait votre obligé. L'édition de notre troisième siècle s'achève : elle formera deux tomes. Peut-être au printemps prochain aurai-je l'occasion de vous rendre mes

Jam quidem ante menses aliquot Domino Lamy [1] bibliopolae nostri privigno commiseras egregium omnino breviarium, pulcre quidem et magnifice compactum, quod ego nomine tuo R. P. Superiori nostro generali [2] offerrem. Verum Dominus Lamy non statim a discessu suo e partibus vestris huc remeavit, sed trajecit in Angliam, unde paucis abhinc diebus huc tandem appulit. Mox ille humanitatem tuam efferre apud me, multis laudare hospitis comitatem et caritatem ac demum exhibere litteras tuas cum praeclaro munere tuo, quod statim Reverendo Patri generali vice tua obtuli. Accepit ille cum magna significatione grati animi, dixitque se velle aliquid tibi refundere in pignus amoris. Interim gratias agerem tum pro se tum pro me, quod ego magis intimo animi sensu quam verbis praestare possum. Quidquid enim beneficentiae ac humanitatis domino Lamy exhibuisti, quidquid muneris donasti, totum in me suscipio, futurus his nominibus tibi maxime obligatus. Jam prope ad finem properat editio saeculi nostri tertii [3] quod duobus tomis constabit. Forsan proximo vere ipse coram tibi [4] et sanctae congregationi vestrae gratias acturus sum.

Interim roga Deum pro me quaeso et me amare perge.

Parisiis e monasterio Pratensi XIV Kal. nov. 1671.

Tui studiosissimus

F. JOHANNES MABILLON O. S. B.

Salutat te R. P. noster Superior generalis.

*
* *

2. — *Lettre du 10 septembre 1681.*

Cette lettre ne porte pas non plus de suscription; mais il y a bien des chances pour qu'elle ait été adressée au savant Pierre-

---

devoirs à vous et à votre sainte communauté. En attendant je vous demande de prier Dieu pour moi et de me continuer votre amitié.

Paris, au monastère de Saint-Germain-des-Prés, le 19 octobre 1671.

Votre bien affectionné

Fr. JEAN MABILLON, O. S. B.

Je vous présente les civilités de notre R. P. Supérieur général.

1. Il ne s'agit point ici de D. François de Lamy, qui était de grande famille, et avait pour beau-père non un libraire, mais le marquis d'Angennes. De plus le donateur du bréviaire n'aurait pas recouru à l'intermédiaire de Mabillon pour l'offrir au Père Général, s'il l'eût confié à un religieux de la congrégation.

2. Dom Bernard Audebert.

3. Les deux volumes des *Acta Sanctorum* du IIIe siècle bénédictin parurent ensemble dans le cours de l'année 1672.

4. C'est ce passage qui permet de supposer que la lettre est adressée au prévôt d'Afflighem, Emilien van Hoyvorst (*Gallia christiana*, édit. Piolin, t. V,

Daniel Huet, le futur évêque d'Avranches, qui s'était précisément retiré en 1680 dans sa riante abbaye d'Aunay, située sur les bords de l'Orne, et qu'il appelait son *Tempé*. C'est là qu'il put se livrer avec le plus de loisir et de charme à sa passion pour l'étude.

A Paris ce 10e sept. 1681.

MONSIEUR,

J'ai[1] reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire avec l'incluse, que je ne manqueray pas de faire tenir à Mr Galle[2]. Ce m'est un grand bonheur de vous pouvoir servir de correspondant, et j'aurois bien de la joye si je vous pouvois apprendre quelques nouvelles de la litterature qui vous puisse estre agreable. Mais seroit-il bien possible que les Muses que vous avez tant honorées par vos excellens ouvrages ne vous suivissent pas dans votre retraite pour vous rendre conte de tout ce qui se passe dans le detroit de leur jurisdiction?

Pour moy qui ne les connois que de loing, je ne scay que ce qui est le plus commun telles que sont quelques editions nouvelles de certains ouvrages qui s'impriment à paris. Car pour celles du dehors et ces secrets du fin de leur cabinet, cela est reservé pour les favoris comme vous. Voicy donc ce que j'apprens : on acheve le 8me tome des Annales du P. le Cointe[3] dont le Pere du Bois a continué l'impression après la mort de l'auteur.

Le 3me volume de St Augustin est aussy prest destre mis en debit[4]. Je

---

col. 42). Comme l'a montré D. Berlière, Mabillon ne pouvait manquer, au cours de son voyage de Flandre en 1672, de visiter l'abbaye d'Afflighem « où l'appelaient tant de souvenirs monastiques et où d'Achery avait trouvé de si fidèles correspondants dans le prévôt D. Benoît Haeften et le moine D. Odon Cambier ».

1. Bibl. Nat., nouv. acquis. fr. 6198.

2. Thomas Gale (1636-1702), professeur de grec à Cambridge, puis directeur de l'école Saint-Paul à Londres, et qui mourut doyen d'York, est connu par ses éditions d'anciens auteurs grecs. Il a été en relations littéraires avec Mabillon, Baluze, Graevius, Huet. Ce dernier dit dans son *Comment. de rebus ad eum pertinent.* qu'il n'a jamais connu un homme aussi modeste et aussi savant.

3. Charles Le Cointe, prêtre de l'Oratoire, né à Troyes le 4 novembre 1611, mort à Paris le 18 janvier 1681, fut longtemps professeur dans différents collèges de la congrégation. Appelé en 1661 à l'Oratoire de Paris en qualité de bibliothécaire, il y demeura jusqu'à sa mort. Il commença en 1665 la publication des *Annales ecclesiastici Francorum*, ouvrage très savant qui va de 417 à 845, et sera toujours utilement consulté pour l'histoire des premiers temps de la monarchie. Le P. Girard Dubois (1629-1696) publia le VIIIe volume, avec une préface acontant la vie de l'auteur.

4. Dom Martène, dans son *Histoire manuscrite de la congrégation de Saint-Maur* dit que le IIIe volume de l'édition de S. Augustin parut en 1680 ; mais Dom

ne sçay si vous sçavez que Mr Billaine [1] ce fameux libraire est mort depuis environ 15 jours. Je vous prie d'avoir pour agreable le projet de cet ouvrage dont j'ay eu l'honneur de vous entretenir autrefois. Ce sont des anticailles qui ne sont pas dignes de votre goust [2]. J'espere que vous agreerez davantage l'inclination que j'ay de vous temoigner avec combien de respect je suis

MONSIEUR

Votre très humble et très obéissant serviteur

F. JEAN MABILLON, M. B. [3]

*
* *

3. — *Lettre à Dom Thierry Ruinart.*

Cette lettre et la suivante ont été écrites au cours de l'*Iter italicum*.

Tassin, *Hist. litt.* p. 294, donne la date de 1689, qui est la vraie. L'impression de ce grand ouvrage fut commencée le 5 octobre 1677 : pourtant le tome IV, qui parut tout d'abord, est de 1681, et les tomes I et II ne furent livrés au public qu'en 1687 et 1688. Ce qui a trompé M. Ingold, qui dit dans son *Histoire de l'édition bénédictine de S. Augustin*, p. 39 : « Le premier volume de saint Augustin avait donc paru au commencement de l'année 1680 », c'est que l'éditeur Muguet réimprima en 1689 les tomes I et II sous la date de 1679, mais cela à l'insu de Dom Thomas Blampin, qui était chargé de la direction du travail, et non sans introduire de nombreuses fautes. On reconnaît cette édition subreptice à l'épître dédicatoire du premier volume, qui a seulement cinq lignes à la première page, tandis qu'elle en a neuf dans l'édition de 1687.

1. Louis Billaine, au Palais Royal, édita les quatre premiers volumes des *Acta Sanctorum O. S. B.*, les *Animadversiones in vindicias Kempenses*, les trois premiers volumes des *Veterum analectorum*, les œuvres de Cassiodore, et un grand nombre d'ouvrages des Mauristes, vies de saints, ouvrages de piété, livres liturgiques à l'usage de la congrégation. C'est sa veuve qui lança la première édition du *De re diplomatica*.

2. C'est en ces termes d'une sincère et touchante humilité que Mabillon parle de son immortel ouvrage de la Diplomatique.

3. Il ne me serait jamais venu à l'esprit d'expliquer à un lecteur français que les initiales M. B., accolées au nom d'un religieux de l'ordre de Saint-Benoît, signifient *moine bénédictin* ou *monachus benedictinus*, si tout dernièrement le R. P. Griselle, S. J., en publiant — agrémentées de certaines notes dont le ton acrimonieux peut surprendre alors que les dernières querelles théologiques entre Jésuites et Bénédictins remontent à près de deux siècles — des lettres de Dom Tassin (*Etudes*, 5 février 1909, p. 381-390), n'avait jugé à propos de traduire M. B. par Mauriste Bénédictin. Pourquoi ne pas dire aussi que S. J. signifie serviteur de Jésus? Le R. P. sera bien embarrassé s'il s'avise jamais de publier des lettres de Bénédictins de Saint-Vanne ou de Cluny, qui eux aussi signaient M. B.

P. C.

A Rome ce 24 decembre 1685.

Nous[1] n'avons pas esté à Palerme, Mon R. P., et il me semble que vous pouviez assez en estre convaincu par le recit que je vous ay fait, quoy que sommairement, de la suite de notre voyage. Nous n'avions aucun ordre de passer Naples[2], et le temps meme ne permettoit pas de faire ce voyage. Il le faut faire par mer, et le mois de Novembre et de Decembre ne sont pas propres pour cela. Il auroit fallu attendre le printemps, mais il vaut mieux retourner en France. Je ne vous parle plus de Mr l'Abbé de la Trappe, on n'a pas pensé a faire tort a son livre, je m'en suis assez expliqué aussy bien que le P. Procureur[3] et D. Michel[4]. Si apres cela M. l'Abbé de la Trappe demeure dans sa 1re pensée, il faudra prendre patience. Si le R. P. Visiteur de Normandie[5] avoit gardé la lettre que le P. Procureur luy a ecrite la dessus, il n'en faudroit point davantage pour convaincre tout le monde du contraire a ce que l'on objecte : mais enfin l'objection et l'accusation sont fausses, il n'en faut plus parler : ne vous mettez plus en peine la dessus. C'est un effect de l'amitié que vous avez pour les personnes c'est a dire pour nous et pour la Congregation et vous pouvez bien croire que je le prens ainsy. Je suis ravy que le service que l'on a fait pour feu Mr le Chancelier[6] ait esté bien reçu, et que Mgr de Reims[7] et la famille en ait esté contente. J'attribue a l'embaras qu'a causé cette mort la privation du commerce de lettres que nous avions avec Mr Faure[8]. Peut-estre meme que notre voyage de Naples a esté cause qu'il ne nous ait pas fait la grace de nous ecrire depuis environ deux mois, c'est a dire depuis la mort de Mr le Chancelier. Pourveu qu'il se porte bien et qu'il ne soit pas mecontent de nous, cela suffit.

---

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19.659, fol. 71.

2. Le voyage de D. Mabillon et D. Michel Germain à Naples est raconté dans une lettre de ce dernier à D. Placide Porcheron. Cf. Valery, I, 151.

3. Dom Claude Estiennot. Il écrivait à M. Bulteau, fin octobre 1685 : « On me prête la charité d'avoir voulu faire mettre à l'indice les livres de M. de la Trappe, à quoi je n'ai seulement pas pensé ». Valery, I, 157. D. Germain repoussait avec plus de vigueur les mêmes insinuations dans une lettre à D. Claude Bretagne du 6 décembre 1685. Cf. Valery, I, 183.

4. Dom Michel Germain.

5. Dom Simon Bougis.

6. Michel Le Tellier, mort le 30 octobre 1685, âgé de 82 ans.

7. Claude-Maurice Le Tellier, fils du chancelier, principal protecteur de D. Mabillon.

8. Le chanoine Faure, docteur de Sorbonne, grand vicaire de l'archevêque de Reims.

Je vous prie de dire a Dom Pierre[1] que je luy envoyeray par le 1er ballot de livres les differentes leçons que nos Peres ont faites sur St Hilaire. Il est bon de remarquer les citations que les anciens ont fait de ce Pere. Il me semble qu'il est cité avec eloge dans le Concile de Calcedoine, aussy bien que dans les livres de Facundus que le P. Sirmond a imprimez, sans parler de Cassien et de Cassiodore. J'ecriray une autre fois a D. Pierre et je vous prie de le saluer de ma part, aussy bien que D. Thomas[2], et nos Ambrosiens[3], D. Edmond[4] etc.

Vous scavez d'ailleurs que Mr l'Abbé de Lorraine a esté obligé de partir de Rome sans avoir reçu la benediction du Pape, a cause que S. S. n'est pas encore visible, et ne le sera peut estre de longtemps[5], et qu'il n'a pû obtenir le bref de *non vacando*, c'est a dire une asseurance que ses benefices ne tomberoient pas a la nomination du Pape, s'il venoit a mourir a Rome pendant le sejour qu'il y feroit. Me voila au bout de mes nouvelles. Mes respect a nos Mrs j'écris a Mr d'Herouval[6] et a Mr Baluze; j'ecriray une autre fois à Mr du Cange. Je suis de tout mon cœur Mon R. P.

Votre tres humble et tres affectionné confrère

F. JEAN MABILLON M. B.

***

4. — *Du même au même.*

A Rome ce 15 janv. 1686.

J'ay[7] reçu la votre du 24e Dec. et je prens toute la part que je dois Mon tres cher Pere a ce qui touche votre famille. Je prie Dieu qu'il nous eleve vous et moy au dessus de toutes ces bourasques, qui agitent quelquefois les plus desinteressez. Mais apres tout, Dominus est, quod vult faciat. Je prie Dieu tous les jours pour vous et pour nos confreres de St Germain. Je ne scaurois dire s'il est a propos d'ecrire au P. Papebroch touchant ce qu'il a dit de l'auteur de l'Imitation : il faudroit avoir vû en quels termes il s'en explique. On verra cela avec le temps.

---

1. Dom Pierre Coustant, l'éditeur des œuvres de saint Hilaire.

2. Dom Thomas Blampin, l'éditeur de saint Augustin.

3. Les deux principaux éditeurs des œuvres de saint Ambroise furent Dom Jacques du Frische et Dom Nicolas le Nourri.

4. Dom Edmond Martène.

5. Innocent XI venait de subir une opération pour une fluxion qu'il avait au cou. Cf. Valery, I, 175 et 192.

6. Ami et collaborateur de Du Cange, surnommé par Dom Michel Germain « le père de la république des lettres à Paris ». Valery, II, 123.

7. Bibl. Nat., ms. fr. 19.659, fol. 76.

Il n'est pas necessaire de m'envoyer la lettre du R. P. Geysser[1], a moins qu'il n'y eut quelques particularités, que vous pourriez meme inserer dans une de vos lettres.

Le Pape se porte un mieux, et il se leva hier. Il a indiqué le Consistoire de Lundy prochain en 8 jours : ce sera pour preconiser quelques Evesques d'Italie, entre lesquels il y en a un Religieux de St Paul, qui aura 450 ecus de revenus. J'aimerois mieux une bonne place monachale : mais c'est la le *Maximum quod sic* des Religieux d'Italie, qui ne sont a proprement parler que les Vicaires des Cardinaux dans les Eveschez. A propos de St Paul, un Religieux de cette Abbaye fort honnête homme appellé Dom Modeste partit hier pour aller en France. Il ira sans doute à St Germain pour voir l'abbaye. Il a de quoy loger ailleurs, mais je vous prie de luy faire amitié si vous le voyez, et de luy offrir de le conduire à St Denys. Il seroit bon d'en avertir les portiers : il pourra estre a Paris dans un mois.

Le Peres de St Vanne ne sont pas encore venus, non plus que ceux de Cluny. Il seroit a souhaitter qu'ils se pussent accommoder a l'amiable sans faire eclat en cette Cour, ou on ne scait deja que trop d'affaires de moine. Vous ne scauriez croire combien la Congregation y est estimée, par la grace de Dieu : il faut tacher de ne se pas rendre a l'avenir indigne de cette estime.

J'envoye par cet ordinaire a M^r^ Du Cange ce qu'il souhaittoit du *Chronicon Alexandrinum*. Vous ne me dites rien de Mr Faure ny de Monseigneur l'Archevesque de Reims, dont je n'ay point reçu de lettres il y a deja longtemps. Sont-ils a Paris. On nous vouloit faire croire qu'il y avoit quelque semence de différent dans la famille, mais je n'en crois rien : ils sont trop sages.

Les Constitutions de la Congregation Benedictine erigée en Baviere sous le tiltre de St Ange Gardien ont esté confirmées ces jours passez. Je me recommande a tous nos chers confreres. Je vous prie de dire a D. Thomas que j'ay donné à M^r^ l'Abbé de Ste Croix en Jerusalem une Liturgie[2] sur son conte. Adieu.

*
* *

5. — *Lettre à Dom Pierre Thibault.*

Impossible de n'être point touché du ton humble, discret, tran-

---

1. Dom Georges Geisser, prieur de l'abbaye de Saint-Georges dans la Forêt-Noire, et secrétaire de la congrégation bénédictine de Souabe, avait été chargé du recouvrement des manuscrits de l'*Imitation* confiés par les monastères allemands aux Bénédictins de Saint-Maur. Cf. A. Dantier, 2e *Rapport...*, p. 487 et 495.

2. *De Liturgia gallicana libri III*, Paris, 1685, in-4°.

quille de cette lettre quand on connaît toutes les contrariétés qu'eut à subir Mabillon à propos de ses écrits sur l'Eucharistie.

P. C.
Ce 11e may 1689.

Mon Reverend Pere

Vous[1] me faites beaucoup d'honneur de ce que vous voulez bien me proposer vos difficultés touchant la question de l'Eucharistie que j'ay traitée[2]. Je ne pretens pas avoir tout dit, ny meme d'avoir expliqué les choses d'une maniere qui oste toutes les difficultés qui se trouvent dans la contestation qui estoit entre Paschase et ses adversaires. Ces matieres sont obscures; et partant il est malaisé de les eclaircir entierement. Elles sont delicates, c'est pourquoy on est obligé de les traiter avec beaucoup de moderation et de retenuë. La difficulté que vous avez la bonté de me proposer est fort raisonnable, et bien loin de me choquer de l'exposition que vous avez pris la peine de m'en faire d'une maniere si claire, si solide et si honnéte, je vous diray que ç'a toujours esté ma pensée que ces auteurs qui combattoient Paschase n'admettoient point la reproduction du corps ny de l'ame de J. C. et qu'ils ne vouloient pas admettre une mémeté individuelle entre le corps eucharistique et le corps naturel de J. C. Pourquoy donc me direz vous ne me suis-je pas expliqué de cela dans l'ecrit que j'en ay donné au public. C'est que je n'ay pas crû qu'il fût a propos de le faire d'abord. Le peu que j'ay donné a eu assez de peine a passer. Ce seroit une histoire trop longue a vous dire. Il a donc fallu passer sur cet article et sur quelques autres que je me suis reservé de traiter quelque jour, si Dieu m'en donne le tems et le loisir, et si je vois que cela puisse estre utile à l'Eglise. Car notre dessein ne doit pas estre d'augmenter les difficultés touchant l'Eucharistie. Il n'y en a deja que trop, mais il faut s'arreter a celles qui peuvent edifier les fideles, et estre utiles a l'Eglise. C'est pourquoy il faut prendre son tems pour les dire d'une maniere qui ne produise pas un effet tout contraire a celuy que l'on pretend. Le sentiment qui soutient la reproduction dans l'Eucharistie n'est pas si aisé a trouver chez les anciens. Il y a apparence que Paschase la tenoit, quoy que l'on puisse peut estre expliquer son sentiment sans cela. Mais il vaut mieux croire qu'il a tenu en effet la reproduction puisque l'on est entré si avant dans

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19.659, fol. 103.

2. C'est dans la préface de la seconde partie des Actes du IVe siècle bénédictin, parue en 1680, que Mabillon a exposé les disputes survenues entre Paschase Radbert, abbé de Corbie, et Bertram ou Ratram, un de ses religieux, sur le mystère de l'Eucharistie.

le *quomodo*. Il auroit esté a souhaitter que l'on s'en fût tenu a la sainte moderation des anciens Peres, qui disoient que c'estoit le veritable corps de J. C. et que le pain et le vin estoient changez en sa substance. Mais l'inquietude et la curiosité de l'esprit humain n'en a pû demeurer la, et il a fallu que l'Eglise determinât beaucoup de choses, pour aller au devant des erreurs qui se seroient glissées sur ce mystere. Mais je m'apperçois que je vas trop loin, et que tout cecy ne sert de rien pour eclairer la difficulté que vous m'avez proposée. Il faudroit une petite conference ensemble pour s'entretenir la dessus. Quoy qu'a vray dire vous estes capable de resoudre vous meme vos difficultés sans moy. Je me recommande a vos saints sacrifices, et apres avoir presenté mes respects au R. P. Prieur[1] je vous prie de croire que je suis veritablement

Mon R. Pere

Votre tres h. et tres ob. conf.

F. JEAN MABILLON. M. B.

Au Reverend Pere
Dom Pierre Thibault
professeur en théologie a l'abbaye a Jumieges. Rouen.

***

6. — *Simple billet à un prélat en lui offrant le* Traité des Etudes.

MONSEIGNEUR

J'attendois[2] de jour en jour votre retour en cette ville, pour avoir l'honneur de vous presenter un petit ouvrage que j'ay donné depuis peu au public touchant les Etudes monastiques. Mais apres avoir esté plusieurs fois chez vous, j'ay appris que vous ne reviendriez pas si tôt a paris.

C'est ce qui m'a fait prendre la liberté de vous ecrire, Monseigneur, pour vous prier de m'ordonner si vous voulez que je vous envoye ce livre, qui est in 4° ou si vous souhaittez que je vous le reserve jusqu'a votre retour.

J'attendray vos ordres la dessus, vous priant d'estre persuadé que je suis avec un profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

F. JEAN MABILLON, M. B.

à paris ce 8 aoust 1691.

---

1. Dom Robert de Faucil.
2. Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 6198.

*
* *

7. — *Lettre à Dom Thomas Dubrocq.*

Mon Reverend Pere

Je[1] voudrois bien avoir de quoy donner satisfaction à Madame l'Abbesse de Montreuil. Je me ferois un plaisir et un devoir tout ensemble de l'obliger et vous aussy, en cette occasion ; mais après avoir bien cherché, ie n'ay rien trouvé qui puisse appuier la prétention qu'elle a d'être de fondation royalle. Dom Michel, à qui j'en ay parlé, n'en a rien trouvé, non plus que moy.

Agréez ma bonne volonté, s'il vous plaist et faites moi la grâce de me donner quelque part à votre amitié et à vos saints sacrifices. Je suis en Notre Seigneur, mon Réverend Pere, vostre tres humble et tres obeissant confrere et serviteur.

fr. Jean Mabillon M. B.

*
* *

8. — *Lettre à Dom Martène.*

Mabillon prêche doucement la patience et l'abnégation au bouillant D. Martène, qui avait déjà imprimé à cette époque son Commentaire sur la Règle de saint Benoît, et son ouvrage sur les Rites monastiques, entrepris sur les indications et les conseils éclairés de Mabillon; mais qui supportait difficilement de voir ses ambitions littéraires contrariées par le manque de ressources. Il cherchait dès ce moment un éditeur pour son *De antiquis Ecclesiæ Ritibus,* qu'il ne put faire paraître qu'en 1700 à Rouen, chez Guillaume Behourt, bien que le traité avec le libraire eût été signé dès le commencement de 1698[2].

---

1. Cette lettre est insérée à la p. 541 de l'ouvrage de Dom Ducrocq, bénédictin de l'abbaye de Samer : *Recherches historiques sur le pays des anciens Morins*, 1700, in-fol. 1056 pp., conservé à la Bibliothèque de Boulogne, ms. 169. Je la publie d'après la copie prise par Dom Pitra, pp. 319-326 du vol. ms. intitulé : *Bibliothecæ Gallicæ*, conservé à la bibliothèque de l'abbaye Saint-Wandrille, aujourd'hui transférée à Dongelberg, Belgique. D. Pitra ne donne pas la date de la lettre : elle est antérieure à la mort de Dom Michel Germain, arrivée le 23 janvier 1694.

2. Voici, à titre de curiosité, ce traité dont l'autographe se trouve en tête du ms. latin 12089, à la Bibliothèque Nationale : « Je soussigné reconnois avoir

P. C.

† ce 25 nov. 94.

M. R. P.

Je[1] serois ravy de vous pouvoir rendre service dans vos travaux, mais contez qu'il n'y a rien a faire a present auprès du R. P. G.[2] ny auprès de D. Jean Prou[3] pour se charger de cent exemplaires. Mr Anisson[4] ne s'engagera jamais a imprimer vos recueils, sans que D. Jean Prou s'engage par ecrit, et je suis assuré qu'il ne le fera point, comme il l'a assez temoigné. Je suis faché que l'on n'y puisse reussir, mais cela ne doit point vous degouter. Il faut un peu attendre, le tems ne sera pas toujours si mauvais. Vous voyez que je ne puis rien imprimer moy-meme pour la meme raison quoique j'aye un siecle de nos Actes prest[5], et un tome du Museum[6] pour le moins. Il faut prendre un peu de patience. Vous etes jeune et je suis vieux, et il faut bien que j'abandonne a la providence le succés de ces ouvrages. Cela n'empesche pas que je ne travaille autant que je le puis. Je vous prie de me mander si vous m'avez rendu la regle et l'histoire de l'Ordre de Grandmont, que je vous avois prestées. Je ne les trouve plus. Prenez bon courage. Mes tres h.

---

traitté de mon manuscrit *de antiquis Ecclesiæ Ritibus libri quatuor* qui rendront l'ouvrage complet avec le sieur Guillaume Béourt Marchand Libraire à Roüen à condition qu'il obtiendra le privilège à ses frais, qu'il me donnera un caractere neuf en cicero (on appelait ainsi, à l'époque de Dom Martène, le caractère de *onze*, parce que la première fois qu'on en fit usage, il avait servi à imprimer les œuvres de Cicéron), et qu'il fournira au moins deux feuilles par semaine et qu'apres l'impression faite il m'en donnera quarante exemplaires scavoir trente reliez en veau et dix en blanc et qu'au cas qu'on fasse une deuxieme il en donnera un relié en maroquin m'obligeant de n'en traitter avec aucun libraire ou imprimeur en foy de quoy nous avons signe le présent double le dix-neuf Febvrier mil-six-cent-quatre-vingt-dix-huit.

Fr. Edmond Martène.

G. Behourt. »

1. Bib. Nat., ms. fr. 19659, fol. 126.

2. Dom Claude Boistard.

3. Dépositaire des monastères de la congrégation.

4. Le fameux libraire de Lyon qui avait édité en 1690 les deux volumes de D. Martène : *De antiquis Monachorum Ritibus.*

5. Les actes des Saints du VIe siècle bénédictin qui ne parurent qu'en 1701, et après lesquels l'ouvrage demeura interrompu.

6. Tous ces documents apportés d'Italie et dont Mabillon avait espéré faire un IIIe tome du *Musæum Italicum*, ne furent publiés que longtemps après sa mort, en 1724, et forment le troisième volume de l'*Amplissima Collectio* de D. Martène.

respects au R. P. Prieur[1]. Je me recommande a vos saints sacrifices et je suis de tout mon cœur

M. R. P.

Votre tres humble et tres obéissant confrere.

F. JEAN MABILLON, M. B.

Au Rd Père Dom Edmond Martene, Religx de l'abbaye de Marmoutier, a Tours.

***

9. — *Lettre au chanoine de Beauvais Etienne de Nully.*

Ce chanoine a laissé un grand nombre de mémoires sur l'histoire du Beauvaisis. On voit ici que les moines de Saint-Germain-des-Prés ne faisaient pas difficulté de prêter même les livres précieux de leur bibliothèque, lorsqu'il s'agissait d'encourager les études historiques.

Ce 25 Fevrier 95.

MONSIEUR

Aussitôt[2] que j'ay recu la lettre que Mr votre neveu m'a renduë de votre part, je luy ay presté l'histoire de Balderic[3] que vous souhaittiez

---

1. Dom Claude Martin.

2. Bibl. de Beauvais, ms. 81.

3. L'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, signale deux chroniqueurs français du nom de Balderic, qu'on a souvent confondus l'un avec l'autre : l'un, évêque de Dol, mort en 1130, dont le principal ouvrage *Historiæ Hierosolymitanæ libri quatuor* est une histoire de la première croisade qui va de 1095 jusqu'à 1099. Le second, Balderic le Rouge, évêque de Noyon, mourut en 1097, d'autres disent en 1113. Il écrivit une *Chronique de Cambrai et d'Arras* qui commence à Clovis et va jusqu'en 1090. Elle fut publiée en 1615 par les soins de Georges Colvener, professeur de théologie à Douai. Le Glay en a donné en 1834 une nouvelle édition, revue sur divers manuscrits, qui deux ans plus tard fut traduite en français.

Un des derniers Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, Dom Germain Poirier, nous parle d'un troisième Balderic dans une lettre qu'il écrivit le 27 décembre 1768 à M. Claude Sezille, chanoine théologal de Noyon (Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 34-35) et dont nous citons un passage pour laisser à un Mauriste le soin d'annoter une lettre de Mabillon :

... « Vous m'avez demandé les preuves sur lesquelles se fondent ceux qui attribuent la Chronique de Cambrai à un autre Baldric que celui qui a été évêque de Noyon...

« Il faut admettre 2 Baldrics, l'un du clergé de Cambrai, mort chantre de

voir. Je souhaitte que vous y trouviez quelque chose digne de votre curiosité. Comme cette édition est devenuë rare, je vous prie qu'on me rende ce livre en mains propres ou a D. Thierry.

J'ay lü les deux pièces dont vous me parlez dans le Gallia Christ. sur Eudes I votre Evesque [1]. elles me paroissent l'une et l'autre indiscutables.

J'ay vû aussi le manuscrit de Corbie d'ou Dom Luc a tiré le Martyrologe imprimé au xe tome de son Spicilege. Ce manuscrit a au moins 800 ans [2], et ce qui est dit de St Lucien Evesque et martyr est assurément de la premiere main. C'est tout ce que je vous puis dire sur le contenu de votre lettre.

Je me recômmande à vos Ss. sacrifices et à vos prières et suis avec respect, Monsieur,

Vre tres h. et tres ob. serv.

F. JEAN MABILLON, M. B.

*
* *

10. — *Lettre à Dom Martène.*

†

P. C. A Paris ce 28 oct. 95.

MON R. PERE,

Au [3] retour d'un voyage que j'ay fait a Reims, le R. P. General m'a

---

Terouanne, l'autre Noyonnois et qui est mort évêque de l'Eglise de Noyon, dont il n'etoit jamais sorti. Si par cette conséquence vous perdez un auteur, vous gagnez en même tems un compatriote illustre par sa piété et par sa dignité épiscopale... »

1. *Gallia Christiana*, édit. de 1751, t. IX, col. 698-701. Saint Odon Ier (801-881) 31e évêque de Beauvais, fut moine bénédictin, puis Abbé de Corbie, avant de monter, en 861, sur le siège de saint Lucien.

2. Au tome X du *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery, Paris, 1671, p. 130, se trouve le *Vetus Calendarium* édité d'après le manuscrit de Corbie, « qui date très vraisemblablement de l'an 826 ». On y lit la mention : A. H. vj. Id. Januarii. — Belvagus civitate natalis sancti Luciani Episcopi et Martyris. Mabillon ne croyait pas que saint Lucien eût été évêque de Beauvais. Le 5 juin 1693, il écrivait à D. Christophe Daubin, moine de Saint-Wandrille : « Je ne puis vous éclaircir entièrement la difficulté que vous me proposez touchant l'épiscopat de saint Lucien. Je ne crois pas qu'il ait été évesque. Les Actes que vous citez pour cela sont de nulle autorité. Il est appellé évesque dans un fort ancien calendrier que nous avons icy, mais il faudroit quelque chose de plus ancien. En un mot il paroit plus assuré qu'il n'a jamais été évesque. Voyez les actes des Martyrs. » (Lettre publiée dans *La Raison catholique*, avril 1908, p. 103). Nous aurons à revenir sur ce sujet en publiant dans un prochain article une lettre de Mabillon au même chanoine de Nully, datée du 14 février 1691.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 19659, fol. 130.

rendu la lettre que vous m'avez fait la grace de m'ecrire avec la copie de la translation de S. Romain, dont je vous remercie de tout mon cœur. J'avois eu dessein de vous ecrire avant mon voyage pour vous recommander M. Loaille qui alloit a Bourgueil pour voir son cousin, mais je m'en oubliay avant son depart. Je suis bien aise que vous m'ayez donné cette occasion de renouveller notre ancien commerce d'amitié, qu'il me semble que vous aviez un peu mis en oubly. Il faut que je vous gronde un peu de ce que vous me demandez pardon de la liberté que vous dites que vous prenez de m'ecrire, comme si nous ne nous etions jamais connus. Je scay ce que je vous dois et ce que je vous suis, et je vous prie d'etre persuadé qu'encore que je ne vous ecrive pas souvent, je conserve toujours pour vous tous les sentimens que je dois. Il est vray que je travaille aux Annales de notre Ordre, et je croyois vous avoir dit le dessein que j'en avois lorsque je vous vis il y a plus de deux ans. Il est vray que je n'etois pas encore bien resolu pour lors, mais enfin je m'y suis determiné il y a 2 ans, et j'y travaille autant assiduement que les distractions de Paris me le peuvent permettre. J'en suis a present a 690, et je prens beaucoup de plaisir a cet ouvrage, quoiqu'il n'y ait guere d'apparence qu'a l'age ou je suis, je le puisse achever. Mais il faut remettre cela a la providence. J'avois bien envie de vous debaucher pour m'aider a y travailler, et je ne scay pas encore ce que je feray, quoique je ne voulusse rien faire sans votre consentement, car je serois fort faché de vous tirer de votre satisfaction. Si en travaillant a vos Rites [1] vous pouviez faire une suite des choses principales de votre abbaye par années, cela pourroit beaucoup m'aider. Je dis seulement des principales, car dans une histoire generale, il faut éviter les minuties. Ne faites rien neanmoins si cela vous gesne trop. Nous avons icy un abregé que D. Anselme le Michel en a fait qui pourra suppleer a ce que je vous demande. Vous scavez aussi bien que moy ce en quoy vous pouvez m'aider dans notre ouvrage [2] et je m'en remets a votre discretion.

On continuë l'edition de S. Atanase, qui aura 3 volumes, dont il n'y a encore d'imprimé qu'environ la moitié [3]. On a recomencé le second tome de S. Jerome [4]. Le P. Martianay y travaille seul. D. B. Pouget

---

1. Il s'agit du *De antiquis Ecclesiæ Ritibus.*

2. Les *Annales O. S. B.*

3. Les trois volumes de ce « travail incomparable », comme l'appelle Dupin, parurent en 1698, avec une dédicace au cardinal de Bouillon.

4. Le 1er volume des œuvres de saint Jérôme, dédié au pape Innocent XII, avait paru en 1693 sous les noms de D. Jean Martianay et de D. Antoine Pouget. Les supérieurs en avaient fait retrancher certaines notes et quelques passages des prolégomènes où le P. Garet, Richard Simon et le cistercien Dom Pezron étaient fort maltraités, mais Dom Martianay eut soin de faire réimprimer tous ces endroits supprimés, en 1699, dans le second volume, sous le titre de *Supplément de la Bibliothèque de saint Jérôme.*

travaille avec D. B. de Montfaucon[1]. D. Weissier[2] travaille toujours a S. Grégoire de Naz. J'ay donné la continuation de nos Actes a D. Thierry[3]. Le 7e siècle est prest, mais le tems ne permet pas qu'on l'imprime[4]. Dieu nous veuille donner la paix. Je vous prie de presenter mes tres h. respects au R. P. Prieur[5] et de ne me point oublier dans vos saints sacrifices. Je suis de tout mon cœur

M. R. P.

Vre tres h. et tres ob. serviteur et conf.

f. J. Mabillon M. B.

D. Henry Charlier, D. Bouzenet et D. Thierry vous saluent et vous remercient de votre souvenir.

Au Reverend Pere Dom Edmond Martene religx de l'abbaye de Marmoutier a Tours.

⁂

11. — *Du même au même (9 août 1696).*

Aussitôt après la mort de son vénéré maître Dom Claude Martin, le Père Martène s'était préoccupé de ramasser tous les matériaux pour une biographie, dont la publication allait causer bien des difficultés à l'auteur et lui attirer même le grave ennui d'être exilé de son monastère. Il publia[6] les premières lignes de la réponse qu'il reçut de D. Mabillon : nous donnons ici la lettre en entier.

---

1. D. Pouget remplaça, comme aide de D. de Montfaucon pour l'édition de saint Athanase, D. Jacques Loppin, mort le 29 décembre 1693 à l'âge de 38 ans.

2. D. Mathurin Veissiere avait hérité de D. Jacques du Frische l'entreprise de l'édition du saint Grégoire de Nazianze. Il apostasia, embrassa le protestantisme, et vécut à Berlin sous le nom de M. de la Croze. L'édition fut confiée ensuite au trop fameux Dom Louvard qu'aujourd'hui encore — je viens d'en faire l'expérience, Cf. *La province du Maine*, t. XVII, p. 115 — il n'est pas permis de qualifier d'hérétique, puis à D. Prudent Maran, et ce ne fut qu'en 1778 que D. Clémencet en publia le 1er volume.

3. Mabillon voulut que D. Ruinart signât avec lui les deux tomes du VIe siècle bénédictin.

4. Il ne vit jamais le jour.

5. Dom Claude Martin.

6. *La Vie du venerable Pere Dom Claude Martin.* Tours, 1697, p. 388.

Ce 17 aoust 96.

†

P. C.

M. R. ET TRES CHER PERE,

J'ay[1] ressenty pour la congregation et pour vous la perte que nous venons de faire par la mort du R. P. D. Claude Martin : mais il falloit bien s'attendre a le perdre, il etoit meur pour le ciel. Je ne scay rien de particulier de luy, mais sa vie constante et uniforme dans le bien me tient lieu de miracles, Je n'ay pas non plus de lettres de luy. Celles qu'il m'a fait l'honneur de m'ecrire n'etoient pas assez considerables pour les garder, et il ne faut pas relever toutes choses. Je voudrois bien scavoir ce que vous deviendrez, et si vous etes resolu de demeurer toujours à Marmoutier. Je n'espere pas pousser nos *Annales* jusqu'a notre tems. Je serois trop heureux si j'allois jusqu'a 1500. Il me faut pres d'un an pour un siecle. J'en suis a 790, et il y a 8 mois que j'ay commencé ce siecle. Je vas interrompre notre ouvrage par un voyage à Mets[2] ou il y a plusieurs titres à voir. Ne m'oubliez pas dans vos prieres. D. Thierry vient avec moy. Mes respects au R. P. Prieur[3]. Je suis tout a vous. D. Thierry vous salue.

F. JEAN MABILLON, M. B.

Au R. P. Dom Edmond Martène, religieux de l'abbaye de Marmoutier à Tours.

*
* *

12. — *Lettre au Père Général Dom Claude Boistard (décembre 1696).*

Au chapitre XXXVIe de sa Règle, *De infirmis fratribus*, saint Benoît, toujours discret et condescendant, dit qu'on accordera l'usage de la viande aux malades et à ceux qui sont tout à fait débiles, afin de réparer leurs forces ; mais aussitôt qu'ils seront rétablis, ils reprendront l'abstinence accoutumée. Et au chapitre XXXIXe, *De mensura ciborum* : Tous absolument s'abstiendront de

1. Bibl. nat., ms. fr. 19659, fol. 158.

2. Nous aurons à parler plus loin du voyage de Mabillon et de Ruinart en Lorraine et en Alsace.

3. Dom Louis Tasche.

la chair des quadrupèdes, excepté ceux qui sont tout à fait débiles et ceux qui sont malades.

A propos de cette dernière phrase les commentateurs ont écrit des pages et des pages[1] : inutile d'ajouter qu'ils ne s'accordent pas. Sans prétendre traiter après eux la question, rappelons seulement que presque tous les anciens auteurs jusqu'à sainte Hildegarde nous attestent que l'Église faisait une distinction entre la chair des quadrupèdes et celle des volatiles, réputée à bon droit moins matérielle, moins nourrissante et partant moins rigoureusement interdite. La pratique commune — et les moines la suivaient — permettait la viande des oiseaux non pas aux jours de jeûne où toute nourriture animale est défendue, mais aux jours maigres ordinaires et surtout aux jours de fêtes.

Dom Martène, qui publia son commentaire en 1690, rapporte tous les éléments historiques de la question (p. 523-529), mais ne la tranche pas. Trois ans auparavant, Dom Mège avait opiné pour la sévérité. « Il ne faut pas croire, dit-il (p. 541), que saint Benoist, qui ne retranche l'usage de la chair que par un esprit de pénitence et de mortification, ait permis ce qu'il y a de plus délicat, et défendu ce qu'il y a de plus commun et de plus grossier, et pour parler avec saint Jerôme, qu'il n'ait jugé du plaisir qu'on prend à manger les animaux, que par le nombre de leurs pieds. Il a tres assurement défendu l'usage de la chair des oiseaux aussi bien que celle des animaux à quatre pieds. La deffense de faire une chose n'emporte pas la permission d'en faire une autre. »

Dom Calmet, dans son *Commentaire littéral*, Paris, 1734, t. II, p. 44-61, n'est pas moins catégorique, mais il affirme tout le contraire. « Voici, dit-il, un des endroits de la Règle, sur lequel on a le plus travaillé, et sur lequel on est le moins d'accord. » On peut dire qu'il rapporte au cours de sa longue dissertation tous les témoignages. « Je soûtiens que saint Benoît n'a pas défendu la

---

1. Cf. Dom Grégoire Berthelet, *Traité historique et moral de l'abstinence de la viande*. Cet ouvrage du Bénédictin de Saint-Vanne fut publié, revu et augmenté, par les soins des PP. Étienne Hideux et Jean-Pierre du Bos, Rouen, 1731, un vol. in-4°. On y trouve, dit Dom Tassin (*Hist. litt.*, p. 629), « une réfutation complète de certaines brochures publiées à dessein d'introduire le relâchement dans nos monastères ».

volaille, et que si ses disciples s'en abstiennent et s'en sont abstenus, ce n'est pas précisément pour obéïr au texte de sa Régle, mais pour se conformer à des réglemens particuliers, ou par des principes et des préjugez différens des siens sur la nature des oiseaux, et si l'on veut, dans la vûë d'une plus grande perfection, et pour prévenir le scandale et les inconvéniens qui naîtroient aujourd'hui, si l'on usoit indifféremment de volailles dans les monasteres. » Et il conclut par ces paroles pleines de sagesse et de bon sens : « Ainsi il est inutile d'entasser exemples sur exemples, et passages sur passages, pour prouver une chose dont tout le monde convient, qui est qu'à présent l'usage de la volaille est défendu à tout le monde aux jours de jeûne et de Carême, et que toutes les Congrégations de l'Ordre de saint Benoît, qui ont conservé l'usage du maigre, se sont interdites celui de la volaille. Tout cela ne peut prévaloir contre la verité que nous avons établie, que ce saint Législateur n'a pas défendu la volaille par sa Régle, et que si aujourd'hui elle n'est plus permise, c'est en vertu de quelque nouveau réglement des Monasteres, ou par une nouvelle discipline de l'Église. Le jeûne, l'abstinence, et la maniere de pratiquer l'un et l'autre, sont matiere de discipline, qui est susceptible de changement et de modification, pour augmenter comme pour diminuer, pour resserrer comme pour relâcher. »

C'est précisément ce qu'on avait fait dans les congrégations du Mont-Cassin, de Saint-Vanne et de Saint-Maur. La question était tranchée par les Constitutions, et les moines ne pouvaient que regretter platoniquement que l'antique interprétation n'eût point prévalu. Dans sa lettre au Père Général, Mabillon nous montre son zèle pour l'observance, et cherche uniquement à prévenir la violation d'un article des Constitutions. Comme on le verra, il s'agit moins ici de la volaille que du gibier d'eau et des abus qui pouvaient se glisser dans les monastères en étendant outre mesure la tolérance de l'Église dont le même D. Calmet disait : « Depuis qu'on s'est apperçû de l'abus qu'on faisoit du principe, que les oiseaux et les poissons sont sortis de l'eau, en se dédommageant par la varieté et la délicatesse de la volaille aux jours de jeûne, de la privation de la viande de boucherie, que l'Église commandoit ; l'on a interdit la volaille ces jours-là, non-seulement aux Religieux, mais aussi au commun des Fidéles. L'Église n'a fait grace qu'à un petit nombre d'oiseaux de mer ou de riviere, qui ont échappé à sa

censure et à sa défense, sous prétexte qu'ils ont le sang froid, selon quelques-uns, ou qu'ils sont produits de pourriture, selon d'autres. C'est la même mauvaise raison du prétendu sang froid, qui a fait tolerer l'usage des bievres et des loutres. »

Mais les moines ont-ils un titre à profiter de cette permission de l'Église relative au gibier d'eau? Ecoutons la réponse de Mabillon.

AU TRÈS RÉVÉREND PERE GÉNÉRAL,

Je[1] ne puis vous dissimuler mon Très Révérend Pere que je suis sensiblement touché pour ne rien dire de plus d'un usage qui s'établit depuis très peu de temps dans la congrégation, qui est de manger des oiseaux qu'on appelle jumelles[2] pilets[3] et je ne suis pas le seul qui en suis frappé : plusieurs mesme de nos confrères qui en mangent en sont touchés quoy qu'ils en mangent comme les autres pour ne paroistre pas singuliers. et ce n'est pas sans raison qu'ils ont ce sentiment puisqu'ils avouent qu'il n'y a point de différence entre ces oiseaux et de la véritable chair, et que leur chair est plus délicieuse que celle d'un canard. il y a si peu de

---

1. Bibliothèque de Tours, ms. 1490, fol. 193. Copie due à l'obligeance de M. l'abbé Damiré. Il est fort possible que cette lettre ait été emportée à Marmoutier par quelque membre d'un chapitre général qui voulait invoquer l'autorité de Mabillon en présentant un décret sur la question des oiseaux aquatiques. Elle sera restée dans les archives de l'abbaye, et aura passé ensuite à la bibliothèque de Tours.

2. Littré appelle ces oiseaux aquatiques des judelles. Dans la région de Tours et de Nantes, on emploie les noms de jodelles, judelles et jeuselles.

3. *Pilet,* espèce du genre canard qui se trouve dans le nord des deux continents, *anas acuta.* On l'appelle aussi canard à longue queue.

La question de la licéité du gibier aquatique les jours de jeûne préoccupait à cette même époque le clergé séculier, ainsi que nous le prouve la lettre suivante adressée par l'archevêque de Rouen au curé de Notre-Dame d'Eu, et dont la copie se trouve à la Bibliothèque d'Amiens, ms. 563, fol. 182.

A Gaillon le 17 mars 1695.

« J'ai reçu, mon Révérend Père, les deux lettres que vous m'avez écrites pour me demander mon avis sur l'usage qui s'introduit de manger des pilets ; vous dites que cet oiseau a le sang chaud et qu'il a le goût du canard sauvage ; sur cet exposé, on ne peut pas douter qu'il ne soit défendu en carême, et vous devez empêcher ceux qui en mangent, d'en user dans les jours défendus ; si on se relachoit à permettre tous les oiseaux qui approchent de la macreuse, qui n'a été permise que par condescendance, insensiblement on en viendroit à manger de vrais canards. Vous pouvez faire part de cette lettre aux autres curéz de votre voisinage. je suis, mon Révérend Père, entièrement à vous.

L'arch. de Roüen. »

différence entre l'une et l'autre, qu'il n'y a pas longtemps qu'a S. Germain on a mangé des canards parmi ces oiseaux, comme l'avoue celui qui les a livré [1] acause qu'il n'avoit pas assez de jumelles pour toute la communauté. vous voyez bien mon très révérend pere que cela va trop loin et que l'on ne se fera plus désormais de difficulté de manger des canards, des poulles d'eau et enfin de toutes sortes d'oiseaux, dou lon viendra bien tost a manger de toutes sortes de viandes. et certe j'aurois bien moins de sensualité à manger du bœuf et du mouton que de ces sortes d'oiseaux. quand il n'y auroit que la nouveauté, elle seule devroit suffire pour nous rendre cet usage suspect. toute nouveauté est à craindre dans un corps bien reglé et l'on voit tous les jours avec douleur disparoitre les usages petits en apparence mais qui forment le bon ordre dans une maison et une congrégation. Il y a 42 ans passez [2] que j'ay l'honneur d'estre dans la congrégation mais je n'avois jamais veu avant cette année que l'on dit [pouvoir] manger de ces sortes doiseaux. il est vray que l'on dit que dans quelques uns de nos monastères on en usoit auparavant mais cela navoit pas encore passé à la veüe des supérieurs et il n'avoit pas encore esté auctorisé par leurs exemples avant cette année. Quoy que toute nouveauté soit tres dangereuse celle qui favorise la sensualité l'est encore plus que les autres. rien n'est plus contraire à l'esprit de penitence dont nous faisons profession que de lâcher la bride à la sensualité, lorsque cela arrive il ne faut plus attendre ny d'esprit interieur, ny de religion. Il est de certains temps mesme auquel il faudroit retrancher tout ce qui ressent la delicatesse, et en vit-on jamais un ou l'on ait plus de raison de le faire. tout le monde gemit des miseres dont on est accablé [3]. les campagnes sont desolées, les pauvres ne trouvent pas a gagner du pain si bon marché qu'il soit, et nous cherchons de nouvelles delicatesses. les poissons des etangs, des rivieres et des mers ne nous suffisent pas ? nous nous rescrions quelquefois contre les seculiers de ce que nonobstant la misere du temps leurs luxes augmentent tous les jours, et na ton pas sujet de nous reprocher à nous mesmes de ce que nous recherchons en ces temps miserables de nouvelles delicatesses, au lieu de retrancher des douceurs ordinaires pour avoir de quoy faire des ausmones et pour flechir la colere de Dieu par la penitence. mais qui se seroit attendu que dans les jours mesmes consacrés a la penitence par l'antiquité et par nos peres pendant le saint temps de l'avent

---

1. Il s'agit ici du fournisseur et non du cellérier ou dépositaire du monastère.

2. Cette phrase fixe la date de la lettre; Mabillon fit profession à Reims le 7 septembre 1654 : nous sommes donc en 1696, et même au mois de décembre, car la lettre fut écrite durant l'Avent, comme il est dit un peu plus loin.

3. On sait quelle fut l'horrible misère du peuple des campagnes et des ouvriers des villes pendant toute la seconde partie du règne de Louis XIV.

ou nous sommes on souffre que l'on serve et que l'on mange a nos tables de ces delicatesses qui en devroient estre bannies et proscrites en toute sorte de temps. Dieu veuille qu'on n'en fasse pas encore autant en caresme auquel nos anciens peres n'auroient pas cru le garder s'ils eussent mangé du poisson et bû du vin.

Je prevois bien ce qu'on pourra repondre, qui est que des evesques permettent cet usage dans leurs dioceses et que le chapitre general[1] a fait un reglement quon suivroit en ces sortes de choses l'usage permis par les evesques. ce reglement peut estre bon jusqu'a un certain point mais de pousser a outrance ce seroit a mon avis, sauf le respect, en faire un mauvais usage. Il paroist qu'il seroit honteux a des religieux qui font profession dune vie reformée et penitente de nous regler sur l'exemple des seculiers. c'est de nous au contraire qu'il devroient apprendre a donner des bornes a la delicatesse et non a nous a les prendre deux. S'il falloit se regler en cela sur le modelle des seculiers, il faudroit au moins se regler sur l'exemple des personnes solidement chrétiennes et exactes; et je suis moralement asseuré que des personnes d'une vie exacte ne voudroient point user de ces sortes d'oiseaux en caresmes ny les vendredys. pourquoy donc nous autres dont la vie devroit estre une perpetuelle penitence pourquoy dis-je donnons-nous lieu a ces sortes de delicatesses, dont les seculiers bien reglez auroient honte d'user dans les jours consacrez a la penitence. on donne des bornes a toutes les choses qui nous sont communes avec les seculiers, dans les habits, dans les meubles, on auroit honte avec raison d'estre habillé comme eux de fin drap, d'avoir des meubles precieux : pour quoy voudra ton les imiter en tout dans l'usage des choses qu'ils se croient permises aux jours d'abstinence. si cela avoit lieu il faudroit aussy permettre a nos confreres malades auquels il est permis duser de viande, de manger des phaisans, des ortolans, et enfin de tout ce que la sensualité permet aux séculiers. il y auroit dautant plus de raison de le faire que des malades bien souvent degoutez ont besoin de quelques douceurs pour pouvoir manger. mais de permettre à des religieux qui se portent bien toutes les delicatesses que les seculiers sensuels se permettent aux jours d'abstinence, c'est a mon avis ce qui ne convient nullement a des religieux benedictins d'une congregation reformée.

Voilà mon Reverend Pere une partie des choses qui se sont presentées a mon esprit contre cette nouveauté ! J'ay hesité fort longtemps si j'en devois parler, et si je ne devois pas plutôt prier Dieu en silence pour ouvrir les yeux aux superieurs affin qu'ils y missent ordre et pour me les ouvrir a moy mesme au cas que je me trompasse. mais ayant veu

---

1. On verra plus loin ce règlement du chapitre général de 1693, confirmé en 1696, quelques mois seulement avant que cette lettre ne fût écrite. Notons ici que Mabillon était l'un des députés du chapitre général de 1693.

que l'on ne respecte pas le saint temps de l'Avent je n'ay peu mempecher de mettre ceci pour ecrit et de le communiquer a V. P.

fr. JEAN MABILLON, M. B.

Dom Mabillon voyait juste quand il redoutait que le relâchement ne s'introduisît dans la congrégation de Saint-Maur sur ce point de l'abstinence. Un quart de siècle après lui, une lettre circulaire du Père Général Dom Pierre Thibault, — celui-là même auquel est adressée la lettre publiée plus haut sous le n° 5 — doit rappeler les règlements des chapitres généraux dont on commençait à s'écarter. Cette circulaire se trouve aux Archives Nationales, L. 814, n° 98, et nous la reproduisons ici pour servir d'épilogue à la lettre de Mabillon.

†
P. C.

MON REVEREND PERE,

Nous nous croyons obligez, de l'Avis de nos Reverends Peres Assistans, de vous faire part des remontrances qui nous ont été faites, sur l'usage que l'on fait des Oiseaux de Mer et de Rivieres, dans plusieurs Monasteres de notre Congrégation.

Rien n'est plus sage que le Reglement fait à ce sujet dans le Chapitre Général de 1696 [1], et nous souhaiterions qu'il fût observé avec le respect qui lui est dû. Cependant nous sçavons que dans quelques Diocèses on n'y a pas l'égard qu'il mérite : et des Religieux, dont la conduite est très-sage, nous en ont fait des plaintes. Nous nous sommes fait représenter quelques Ordonnances de Nos seigneurs les Evêques ; et nous y avons vû qu'après avoir consulté des Docteurs en Théologie et en Médecine, et des Experts dans l'Art ils avoient, sur leur rapport, regardé les Oiseaux appellez *Mortons*, comme véritablement viande ; et sur ce motif, les avoient défendus dans leurs Diocèses pendant le Carême, et autres jours prohibez par l'Eglise.

Nous ne pouvons plus refuser de nous conformer à de si sages Ordonnances.

Ainsi pour commencer à établir une uniformité dans toute notre

---

1. Voici le texte du troisième décret confirmé au chapitre général de 1696 (*Arch. Nat.* L. 814, n° 68) : « On deffend absolument à nos Confreres de manger quelques sortes d'oiseaux de mer que ce soit dans les Dioceses où les Evesques en ont deffendu l'usage durant le caresme, et autres jours deffendus par l'Eglise. »

Congrégation, nous defendons expressément d'ici au Chapitre Général[1], d'user des Oiseaux appellez *Mortons* : vous prendrez la peine, Mon Reverend Pere, de notifier notre défense à votre Communauté, et de veiller à ce qu'elle soit éxactement observée.

Je suis dans l'union de vos saints Sacrifices,

Mon Reverend Pere,

Votre très-humble et affectionné serviteur et Confrere,

Fr. Pierre Thibault
Supérieur Général.

A Paris, ce 22 déc. 1725.

Il est juste d'ajouter que quelques mois après cette circulaire, lorsque parut la *Vetus disciplina monastica* de Dom Marquart Hergott, moine bénédictin de la congrégation de Saint-Blaise en Forêt-Noire, et que les religieux de Saint-Germain lurent dans la préface (p. XII-XXXII) la longue dissertation *De Volatilibus*, ils furent indignés de ce qu'ils appelaient le laxime de l'auteur. Cette préface, dit Dom Tassin, p. 528, « excita de grandes plaintes de la part des Religieux de Saint Germain des Prés attachés à la Regle, qu'on y contredit sur l'abstinence et sur plusieurs autres points. Dom Vincent Thuillier passa pour en être auteur. Il protesta qu'il n'avoit eu d'autre part à cet ouvrage, que de réformer la latinité de D. Hergott savant Moine Allemand, qu'il dirigeoit, et dont il avoit toute la confiance.

« Cependant il parut en 1726 dans le Journal de Trévoux (*août*, p. 1441 ; *septembre*, p. 1706) deux Lettres sous le nom d'un Religieux de la Trappe au R. P. Dom Vincent Thuillier. On s'y plaint que dans cette préface il regne une morale relâchée et scandaleuse. Elle tend en effet à établir qu'il est permis aux Moines de faire bonne chère en mangeant toutes sortes d'oiseaux même les plus exquis, d'abréger l'office divin, et de se dispenser des saintes austérités de la réforme. L'auteur de ces deux lettres, composées sur les mémoires de D. Martène, adresse la parole au P. Thuillier, le

1. Le cinquième article des *Reglemens nouveaux* rédigés par le chapitre général de 1726, défendait « dans tous les monasteres de la Congregation l'usage et le manger de toutes sortes d'oiseaux, à la réserve des maquereuses » ; mais cet article ne fut point confirmé au chapitre de 1729.

presse vivement, et répond aux autorités employées par D. Hergott. »

Hélas ! en 1765, les moines de la même abbaye de Saint-Germain-des-Prés signaient presque unanimement la fameuse *Requête au Roi*, qui demeure scandaleuse et infamante, en dépit de toutes les apologies qu'on en pourra tenter, et où il s'agissait entre autres mitigations abusives non plus seulement de se permettre l'usage des oiseaux aquatiques, mais de renoncer complètement à l'abstinence monastique. A dater de cette époque jusqu'à la ruine de la congrégation, la lutte ne cesse pas entre moines relâchés et moines observants, et toujours l'un des principaux points discutés est l'usage de la viande. Mais nous n'avons pas à faire l'histoire de cette question, ici du moins, et nous terminerons en citant quelques lignes assez humoristiques d'un mémoire imprimé en 1767 et qui tendraient à prouver que les règlements de 1696 et 1725 étaient devenus caducs : « Chez[1] les Bénédictins, on a imaginé de mettre dans la classe des poissons tous les animaux qui se plaisent sur les bords des rivieres et des étangs ; et à la faveur de cette étrange physique, ils se sont permis l'usage d'une quantité d'aliments qui partout ailleurs et dans tous les temps furent réputés gras et prohibés les jours d'abstinence. Ils ont eu seulement l'attention de donner à ces aliments des noms bizarres et de nouveaux assaisonnements, au moyen de quoi ils ont cru que la regle et le public seroient également satisfaits. »

*
* *

13. — *Fragment d'une lettre à Dom Claude Estiennot.*

Ce 4 fev. 97.

....M. de Cambray[2] vient de donner un petit livre touchant le Quietisme, pour en faire voir la difference d'avec les Mystiques[3]. La matiere est

---

1. *Seconde lettre d'un religieux à son supérieur général sur la nécessité d'une réforme dans les Constitutions des ordres religieux et sur les moyens canoniques d'y procéder*, p. 39.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 19659, fol. 164-165.

3. Le livre de Fénelon, *Explication des Maximes des saints sur la vie intérieure*, parut fin janvier 1697.

traitée d'une maniere fort delicate, et il pretend justifier le langage des mystiques, et peut etre aussi se justifier un peu luy-meme, car *inter nos* on le taxoit un peu, quoiqu'a tort de donner un peu dans le party. Ce livre est bien ecrit et d'une maniere qui fait connoitre que l'auteur entend bien la matiere. Mgr de Meaux doit donner au 1er jour le 1er des trois volumes qu'il a composez sur cette matiere [1]. Il y a longtems que l'on n'a vu d'erreurs si fort combattues et par de si illustres athletes.

D. Edmond Martene bon Bourguignon que bien connoissez, est venu icy de Marmoutier pour solliciter l'impression de la vie du R. P. D. Claude Martin qu'il a composée. Ce sera un assez gros in 4°. Nos Peres n'en permettront pas aisement l'impression, mais je ne scay si enfin ce bon Pere qui est fort ardent et fort vif sur ce sujet n'obtiendra pas ce qu'il demande. Je croirois neanmoins qu'il faudroit differer, la chose me paroit fort prematurée et precipitée ; mais il les faut laisser faire [2].....

*
* *

14. — *Lettre à Dom Hyacinthe Alliot, Abbé de Moyenmoutier. (11 octobre 1698)*

Encore que cette lettre, telle qu'elle est conservée aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (nouv. acq. fr., 6237, fol. 34) ne porte aucune suscription, je crois être sûr de l'attribution que je propose. Dom Hyacinthe Alliot, qui fut Abbé de Moyenmoutier de 1675 à 1705, était, dit Dom Calmet, « le [3] correspondant attitré de Mabillon en ces quartiers ».

Benedicite

MONSIEUR MON TRES REVEREND PERE,

Il y a pres de six semaines que Dom Thierry et moy sommes en Touraine [4]. J'y ai reçu deux de vos lettres, l'une avec une incluse pour le

---

1. L'ouvrage de Bossuet avait pour titre : *Instruction sur les états d'oraison*; il parut un mois après celui de Fénelon. C'est de nos jours seulement que M. Lévesque en a publié le second volume.

2. C'est dans la correspondance de Dom Simon Bougis, que publiera quelque jour la *Revue Mabillon*, qu'il faut voir tous les ennuis que s'attira Dom Martène par la publication, à demi clandestine, de sa *Vie de Dom Claude Martin*.

3. *Bibliothèque lorraine*, p. 36.

4. C'était afin de recueillir des matériaux pour les *Annales* que D. Mabillon et D. Ruinart parcoururent successivement la Touraine et l'Anjou en 1698, la

R. P. Abbé de Senone [1], que j'ay renvoyée à Paris, pour la faire tenir à notre pere Procureur General, auquel j'ay ecrit touchant l'affaire de vos deux abbez [2] : l'autre ecrite de Strazbourg le 1er du courant, par laquelle j'apprens que vous faites beaucoup de decouvertes parmy les papiers de la Chambre de Spire, et que vous pensez toujours à nos petits interests touchant nos Annales, dont je vous fais de tres humbles actions de graces, que je vous prie d'agreer.

Je suis faché de ne m'estre pas trouvé a Paris pour y communiquer la votre a Monseigneur de Verdun[3]. Nous ne serons de retour que vers le 20e de ce mois. Si V. R. veut m'y ordonner quelque chose pour ce tems la, elle peut disposer entierement de moy, comme d'un homme qui luy est tout acquis avec raison. C'est par ordre de Monseigneur notre Cardinal [4] que nous sommes revenus icy. On y doit faire demain le sacre de Mgr d'Andrinople, designe suffragan de Strazbourg [5]. C'est M. de

---

Champagne en 1699, et l'année suivante la Normandie, qu'ils avaient déjà explorée en 1684.

1. Dom Pierre Alliot, 59e Abbé de Senones (1684-1715), frère de l'Abbé de Moyenmoutier.

2. Il s'agit de l'affaire des deux Abbés de Senones et de Saint-Mihiel, D. P. Alliot et D. Gabriel Maillet, auxquels Rome refusait les bulles de confirmation. Cf. *Histoire de l'abbaye de Senones*, 2me partie, Epinal, 1879, p. 60-65.

3. Mgr Hippolyte de Béthune.

4. Le cardinal Guillaume Egon, landgrave de Fürstemberg, évêque de Strasbourg et Abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés.

5. Mgr Pierre de Quentel. Ce renseignement, au sujet duquel je m'étais adressé vainement à Tours, à Strasbourg, à Colmar, m'a été fourni par mon excellent confrère Dom de Dartein, pour qui l'histoire ecclésiastique d'Alsace n'a guère de secrets. Je transcris textuellement la note qu'il m'a remise : « Pierre de Quentel, chanoine de l'Église métropolitaine de Cologne, fut nommé en 1695 suffragant de Strasbourg et évêque d'Andrinople ; mais il n'exerça aucunes fonctions dans le diocèse. Il demeura à Rome jusqu'à la paix de Ryswick (octobre 1697) ; il retourna à Cologne en 1701, et exerça les fonctions épiscopales dans l'évêché de Münster où il mourut le 13 avril 1710.

« Les Quentel, famille patricienne de Cologne, comptent parmi les premiers imprimeurs du XVe siècle. Henri-André de Gail (fils du célèbre jurisconsulte André de Gail, vice-chancelier de l'empereur Maximilien II en Bohême, mort en 1587), épousa Sophie de Quentel, et se fixa en Alsace avant 1617, en qualité de conseiller de la Régence épiscopale. Cette charge transmise à sa descendance, et le crédit dont jouirent les de Gail, en Alsace, purent contribuer au choix de Pierre de Quentel comme suffragant. Mon neveu, le baron Henri de Gail, est actuellement l'aîné de la famille. L'évêque d'Erythrée, auxiliaire actuel de Strasbourg, Mgr François Zorn de Bulach, descend, par Elisabeth de Gail, de Sophie de Quentel.

« Le suffragant Pierre de Quentel ne vint sans doute pas en Alsace, parce que Pierre de Creagh, archevêque exilé de Dublin, se fixa à Strasbourg en 1694 et y suppléa jusqu'à sa mort en 1705 le cardinal de Fürstemberg absent. »

Tours [1] qui le consacre, assisté de M. de St Brieu [2] et de M. de Blois [3]. Nous avons vu les archives de ce pays icy, du Mans et d'Angers. Je ne scay si Dieu me donnera la vie et le tems de m'en servir, comme je le souhaitte. Tout est entre ses mains. Cependant je me porte assez bien graces a Dieu, et D. Thierry aussi qui présente ses respects à V. R. Je prie Dieu qu'il vous conserve et le R. Père Mengin [4] et suis de tout mon cœur

Monsieur mon tres reverend pere

Votre très humble et tres obeis. serviteur

Fr. Jean Mabillon M. B.

A Tours ce 11e Oct. 1698

Prenez garde que ces vieux papiers ne fassent tort à vostre fortune et à votre santé.

*
* *

15. — *Du même au même (11 juin 1700)*

M. l'abbé Ingold, dans son intéressant opuscule *Mabillon en Alsace*, Colmar, 1902, a publié (p. 88-89) une lettre de Dom Pierre Musnier à Dom Calmet, du 31 octobre 1711, où il est dit : « Nostre R. P. Abbé me mit avant hier en main une liasse de 19 lettres du P. Mabillon au feu P. Abbé [5] excepté trois qui sont de Dom Thierri Ruinard. Après les avoir toutes lues, je me mis après complies à en faire des Extraits, et je ne me couchay point que je n'eusse achevé. La première est du 13 mai 1694 et traite du cartulaire de Moyenmoutier que le feu P. Abbé croyoit être à Dijon. Dans les autres, il remercie le feu P. Abbé des mémoires qu'il lui avoit envoyez sur l'abbaye de Moyenmoutier, il témoigne sa reconnaissance sur les honnetetez qui lui avoient esté faites dans son voyage en Lorraine et en Alsace en 1696 ; il parle des figures de nostre chasse de S.

---

1. Mgr Mathieu Isoré d'Hervaut.

2. Mgr Louis-Marcel de Coetlogon-Méjusseaume.

3. Mgr David-Nicolas de Bertier, premier évêque de Blois, qui avait fait son entrée solennelle à Blois le 26 juin précédent.

4. Dom Ambroise Mangin, de Metz, qui fit profession à Saint-Vanne le 26 août 1660 et mourut à Saint-Arnoul de Metz le 16 avril 1714, ou Dom Maur Mangin, champenois, profès de Saint-Vincent de Metz le 3 février 1673, et mort à Hautvilliers le 6 décembre 1726.

5. Dom Hyacinthe Alliot.

Hidulphe qui lui avoient esté envoyées, de l'archive de la chambre de Spire où le feu P. Abbé désiroit avoir entrée. Il demande une copie du titre d'Eberhard fondateur de Morbac. Il parle de son voyage en Touraine en 1698, en Normandie en 1700, des Eclaircissements que le feu P. Abbé lui avoit envoyez sur la vie de saint Léon IX. Enfin la dernière est du 10 avril 1701 où il parle qu'il revoyoit la diplomatique pour en faire une seconde impression. Dans toutes les lettres, il marque en quelle année il en étoit de ses Annales. D. Thierry Ruinard, dans sa lettre du 25 avril 1699 fait présent au feu P. Abbé d'un exemplaire de son S. Grégoire de Tours. Je montray hier au R. P. Abbé mon extrait de ces lettres et lui dis que j'avois dessein de vous l'envoyer ; mais il me l'a dissuadé en me disant qu'à son avis, ces lettres ne serviroient de rien pour l'histoire de la vie du P. Mabillon. »

Que sont devenues ces 16 lettres de Mabillon à D. Alliot ? M. Ingold[1] semble croire que la plupart ont été détruites. Sans parler de celles que Dom Berlière a publiées déjà[2], et dont quelques-unes peuvent être mentionnées dans la lettre de Dom Musnier, celle qu'on vient de lire n'est-elle pas aussi du nombre ? Il est permis d'être plus affirmatif encore pour celle qui suit, dont l'autographe est conservé aux Archives de l'abbaye de Solesmes.

†

Benedicite.

MON TRES REVEREND PERE,

J'ay reçu les eclaircissemens que V. R. a eu la bonté de m'envoyer sur la vie de St Léon 9e ce dont je vous remercie de tout mon cœur. Ils sont venus fort a propos parce que nous travaillions actuellement à la vie de ce grand Pape[3]. C'est l'occupation de D. Thierry pendant que je fais autre chose[4]. J'ay esté beaucoup distrait, c'est pourquoy je ne suis

---

1. *Ouvr. cit.* p. 70.

2. *Revue bénédictine*, XVI, 331, 332, 520; XVII, 128.

3. Mabillon dut se servir des renseignements envoyés par Dom Alliot pour les *Observationes præviæ* qu'il plaça en tête de la Vie de Saint Léon IX au tome second du VIe siècle des *Acta SS. O. S. B.* : elles occupent les pages 47-51 dans l'édition de Venise.

4. En l'année 1700, Mabillon publiait sa *Lettre d'un Bénédictin à Mgr l'Evêque*

pas si avancé dans nos Annales. Je n'en suis qu'a 1006. J'espere avec la grace de Dieu avancer un peu davantage, a moins qu'il ne survienne encore quelque autre chose.

Nous avons esté bien réjouis d'apprendre de bonnes nouvelles de la santé du R. Pere D. Hiacinthe. [1] On nous avoit dit qu'il s'estoit trouvé fort mal en arrivant a Lunéville. Je prie Dieu qu'il luy rende sa santé et qu'il conserve la votre qui nous est si nécessaire, aussi bien qu'à beaucoup d'autres. Nous estions allé chez M. Alliot [2] pour dire adieu à Dom Hiacynthe, mais il estoit parti plus tot qu'il ne nous avoit dit. Je le prie d'agréer nos complimens.

L'impression du 1er tome de notre 6e siecle des Actes est fort avancée. J'espere qu'elle sera achevée dans le mois d'aoust. [3] Vous en scaures des nouvelles tout des premiers.

Je suis assuré que vous ne serez pas faché d'apprendre que les libelles faits contre notre edition de St Augustin ont esté condamnez au St Office le 12 du passé. [4] Cela est venu fort à propos. Les Missions étrangeres ont fait un ecrit tres fort contre les jés. touchant les superstitions de la Chine [5]

---

de Blois, touchant le discernement des anciennes Reliques, pour répondre aux critiques de J.-B. Thiers au sujet de la sainte Larme de Vendôme. Il avait aussi à rédiger la préface du dernier tome de l'édition de saint Augustin, et à mettre la dernière main au livre *De consideratione* de saint Bernard. Tout cela ne l'empêchait pas de poursuivre la rédaction des *Annales*.

1. D. Hyacinthe Alliot, neveu de l'abbé de Moyenmoutier, profès de cette abbaye le 24 juillet 1681, mourut jeune encore prieur de Saint-Mansuy de Toul le 5 février 1701. L'identité des prénoms l'a fait souvent confondre avec son oncle.

2. Il s'agit ici de Jean-Baptiste Alliot, médecin de Louis XIV, fils du fameux Pierre Alliot, de Bar-le-Duc, qu'on avait appelé auprès d'Anne d'Autriche mourante, sur la réputation qu'il s'était acquise de posséder un secret pour la guérison du cancer. On a de J.-B. Alliot un *Traité du cancer*, Paris, 1698, in-8°, mais, ajoute Carrère, au tome Ier de la *Bibliothèque de la Médecine*, on croit que le véritable auteur de ce livre était son fils Hyacinthe Alliot, religieux bénédictin.

3. Les deux tomes du VIe siècle des *Acta SS. O. S. B.* parurent ensemble en 1701.

4. Le décret du Saint-Office, reproduit en latin et français par D. Tassin, *Hist. litt.*, p. 306-308, et réimprimé en français par M. Ingold, *Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin*, p. 124-125, est du mercredi 2 juin 1700, et ne fut affiché et publié que le 7 juin, mais Mabillon, comme on voit, avait été informé à l'avance par son ami D. de Montfaucon, alors procureur général près la cour de Rome.

5. *Lettre des supérieurs et directeurs du séminaire des Missions étrangères au pape*, datée de Paris, 28 avril 1700, et réimprimée dans le *Recueil des pièces des différens de Messieurs des Missions étrangères, et des religieux de l'ordre de Saint-Dominique, touchant le culte qu'on rend à la Chine au philosophe Confucius*, in-12, Cologne, 1700.

et le P. Alexandre [1] un second. Les premiers ont porté leur plainte à l'assemblée du clergé qui se tient à St Germain en Laye [2]. Je vous prie de nous conserver toujours l'honneur de vos bonnes graces a Dom Thierry et a moy. Il est tout plain de respect pour vous aussi bien que moy qui suis avec toute la reconnoissance possible

Mon tres reverend Pere

Votre tres h. et tres ob. Rel^x.

FR. JEAN MABILLON, M. B.

Ce 11 juin 1700

Je ne scay si nous pourrons aller cette année en Lorraine [3]. Nous vous en dirons des nouvelles une autre fois.

A Monsieur — *Lorraine*
Monsieur le Révérendissime — VOSGE
Abbé de Moyenmoutiers
à RAHON

*
* *

16. — *Lettre à Dom Hilarion Monnier (19 janvier 1705)*

Cette lettre a été publiée déjà, et même deux fois, d'abord dans le catalogue, rédigé par E. Charavay, de la vente de la collection d'autographes de M. Dubrunfaut, avril 1884, n° 233, puis reproduite d'après ce même catalogue dans la *Revue de Champagne et de Brie*, août 1884, p. 184-185 [4]; mais sans parler des nombreuses

---

1. Le célèbre Dominicain Noël Alexandre (1639-1724), défenseur chaleureux des doctrines jansénistes. Le traité dont parle ici Mabillon a pour titre : *Conformité des cérémonies chinoises avec l'idolâtrie grecque et romaine.* Il publia la même année sept *Lettres d'un docteur de l'ordre de saint Dominique sur les cérémonies de la Chine, au R. P. Le Comte, de la C^e de Jésus.*

2. Cette assemblée dura du 25 mai au 21 septembre. Il n'est pas question de l'affaire des rites chinois dans la *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, au moins pour cette année-là, et nous savons d'autre part que c'est aux docteurs de Sorbonne que le cardinal de Noailles avait demandé une sentence de condamnation, qui fut rendue le 8 mai 1700.

3. Ce projet de voyage, auquel poussait beaucoup le cardinal de Fürstemberg, qui espérait faire classer par Mabillon les riches archives de sa cathédrale de Strasbourg, ne se réalisa jamais. Voir la lettre du 15 décembre 1698 publiée par Dom Berlière, *Revue bénédictine*, XVI, 332.

4. M. Stein a signalé cette lettre dans sa Bibliographie chronologique des

fautes de lecture qu'on y remarque — ainsi le destinataire est D. Monnier et non pas Dom Mounier —, une lettre publiée sans aucune note suffit pour l'indication sommaire d'un catalogue, mais les lecteurs d'une revue d'érudition ont le droit de se montrer plus exigeants. Aussi ai-je cru utile de redonner cette lettre d'après le manuscrit 5267 des nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque Nationale.

Dom Hilarion Monnier[1] naquit à Toulouse, bailliage de Poligny, en Bourgogne, de famille noble. Il prononça ses vœux à Saint-Vincent de Besançon le 2 août 1664, fut élu à deux reprises visiteur et une fois définiteur par les chapitres généraux de Saint-Vanne, et fut successivement prieur de Luxeuil, de Saint-Vincent de Besançon et du monastère Saint-Servule de Morey, où il mourut le 17 mai 1707, à l'âge de 61 ans. Il eut dans sa congrégation la réputation d'un philosophe et prédicateur de talent. On trouve des renseignements biographiques sur ce religieux dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. LXI, p. 425, t. LXII, p. 131, dans la *Bibliothèque universelle* de D. Thiebault (ms. 760 de Besançon, p. 616) et surtout dans l'abrégé de sa vie publié à Dôle en 1786, in-12 de 12 pages, par un de ses petits-neveux, le chanoine Monnier, de Troyes. D. Vincent Thuillier a publié deux lettres de D. H. Monnier à Mabillon sur les études monastiques, datées de 1692, dans les *Ouvrages posthumes*, t. I, p. 410-413.

Benedicite

Vous étes fort en danger, mon Reverend Pere, de perdre le proces que vous avez intenté contre moy, ou plutôt nos Reverends Peres de votre Province dont vous vous portez pour avocat. Il est vray que votre plaidoyer est fort, et que si je ne m'étois pas acquité de ma promesse, je passerois condannation contre moy persuadé par vos raisons. Mais bien loin que je sois en défaut, il y a deja près de quatre mois que ce que vous de-

---

ouvrages relatifs à Mabillon (*Mélanges Mabillon*, p. XLI); mais son indication est incomplète, car la *Revue de Champagne et de Brie* a une double pagination par année, et de plus se trouve fautive, car la lettre est du 19 janvier et non du 19 juin 1705.

1. Ces indications sur D. H. Monnier m'ont été fournies par le R. P. Dom Alphonse Pothier, de l'abbaye Saint-Wandrille.

mandez de moy est achevé, et je m'étonne que la nouvelle n'en ait pas encore été portée dans votre Province. Mais non seulement le second tome de nos Annales paroit depuis le mois d'Octobre, mais aussi le supplement de notre Diplomatique dans lequel je répons aux objections que l'on m'a faites sans en nommer l'auteur. Ce supplement est imprimé dans la meme forme et grandeur que la Diplomatique et j'espere que la reimpression de la Diplomatique entiere se fera au plutôt [1]. vous voyez bien, par là, mon Réverend Père, que je me suis aquité avec usure de la promesse que j'avois faite, ainsy je vous prie de desister de votre procès, si vous ne voulez étre condanné aux depens et a l'amende. Mais pour vous faire voir ma bonne foy, nous allons commencer le troisième tome de nos Annales qui ne poura gueres étre achevé avant Paque de l'année 1706. Je recommande le tout à vos bonnes prieres afin que Dieu donne la benediction à cet ouvrage.

Outre ce que dessus je viens de reimprimer la lettre d'Eusebe : *De cultu Sanctorum ignotorum*, et ce par ordre du Pape, qui m'a ordonné de retoucher cette lettre et d'en faire une seconde edition ayant suspendu les sollicitations que certaines personnes faisoient pour la faire censurer par la Congregation de l'Indice. Je l'ay donc retouchée sans l'affoiblir en rien et l'ay augmentée de pres de la moitié, en sorte qu'elle fait un petit volume in 12° qui sort de la presse, vous voyez, mon Reverend Pere, que ce n'est pas mal travailler pour un vieillar decrepit tel que je suis. Dieu veuille que ce soit le travail du cœur, de la charité et de l'amour de la verité. Vous pouvez croire que je ne travaille pas seul, et que j'ay de bons confreres [2] qui me prétent la main et le cœur graces à Dieu. Dom Thierry qui en est un vous remercie tres humblement de l'honneur de votre souvenir et vous prie d'agréer le renouvellement de ses respects qu'il vous fait aussi bien que moy. Il vient d'achever un travail qu'il a fait touchant Urbain II, qui comprendra sa vie, ses lettres, et tout ce qui le regarde [3]. Cela fera un in 4°. Ensuite il va travailler au

---

1. « Dom Mabillon revit et corrigea sa Diplomatique toute entiere sur la fin de sa vie, pour en donner une seconde édition, qui étoit déja avancée lorsqu'il mourut. Elle parut en 1709 chez Robustel, par les soins de D. Thierri Ruinart qui l'augmenta de nouvelles pieces, d'un appendice et d'une préface, où il justifie les regles générales du P. Mabillon contre la critique du Docteur Georges Hickes, Doyen de Worchester. Le supplément que D. Mabillon publia en 1704, n'est pas dans cette seconde édition de la Diplomatique, quoiqu'on dise le contraire dans le grand Dictionnaire historique de la derniere édition. » D. Tassin, *Hist. litt.*, p. 244.

2. Outre Dom Ruinart, il faut mentionner parmi les religieux de Saint-Germain-des-Prés qui travaillaient sous la direction de Mabillon D. Bernard de Montfaucon et D. Pierre Coustant.

3. La *Beati Urbani Papæ II Vita* ne fut publiée qu'en 1724 par les soins de D. Vincent Thuillier dans les *Ouvrages posthumes*.

dernier volume des Actes. Je prie Notre Seigneur qu'il vous conserve cette année icy et plusieurs autres, et suis avec respect, mon Reverend Pere,

Votre tres humble et tres obéis. serviteur et confrère

Ce 19e Janvier 1705.

F. Jean Mabillon M. B.

*
* *

17. — *Du même au même.*

Cette seconde lettre à Dom Monnier nous montre que celui-ci traitait volontiers le pieux et sage Mabillon comme son directeur de conscience. M. A. Pawlowski l'a publiée déjà dans *La Raison catholique* de juin 1908, mais non dans son intégrité, avec une date fautive et une orthographe par trop modernisée : un autographe de Mabillon mérite d'être mieux traité.

†

Ce 11 Juin 1705.

Benedicite

Mon Reverend Pere

J'aurois[1] bien plus de sujet de m'excuser de repondre a votre difficulté que V. R. n'en a de s'excuser d'accepter la superiorité a laquelle vous étes destiné par votre Chapitre General. Mais je repons simplement a votre lettre, dans laquelle il me paroit que vous n'envisagez les choses que d'un costé, et que vous ne faites pas assez attention a l'autre. Vous étes frappé des dangers de la superiorité et vous avez raison. mais ne craignez-vous pas aussi de resister a l'ordre de Dieu et a la vocation legitime, qui vous y destine ? Il n'y a gueres moins sujet de craindre d'un costé que de l'autre. Vous ne croyez pas avoir en 2 lieu les qualites et les vertus necessaires pour cet employ : mais ne devez vous pas aussi étre persuadé que personne ne les a absolument et ne devez-vous pas croire que c'est Dieu qui fait tout, et qui supplée aux defauts de ceux qu'il appelle a ce ministere ? Ce seroit une presomtion d'un côte de croire qu'avec toutes les bonnes qualitez possibles on y puisse reussir sans une grace toute particuliere, et

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19659, fol. 200.

de l'autre une defiance qui feroit injure a Dieu si persuadé qu'il nous appelle a quelque employ, nous decretions qu'il ne nous donnera pas les graces necessaires pour y reussir pourvû que nous les lui demandions. Or pouvez-vous douter, mon R. Père, de votre vocation ? Ce sont les superieurs legitimes qui vous y appellent. Ils ont ecouté vos raisons, ils y ont même deferé pour un temps. Pourquoi voulez-vous leur resister pendant que la Religion votre Mere a besoin de votre service et vous appelle a son secours. Vous direz ce qu'il vous plaira, mais je ne crois pas que vous puissiez vous dispenser d'obeir. La vocation de Dieu, la charité, l'obeissanee exigent cela de vous.

Pour ce qui est de l'autre article de votre lettre, je feray mon possible pour empescher les mauvais desseins des gens dont vous me parlez. Je me recommande a vos saints sacrifices et suis avec respect aussi bien que D. Thierri,

Mon R. Pere
Vre tres h. et tres ob. Religieux
F. Jean Mabillon M. B.

Mademoiselle
demoiselle Robinot pour faire tenir au Reverend Pere
Dom Hilarion Monnier superieur du monastere
de S. Servule de Morey a Langres.

*
* *

18. — *Lettre de Dom Martène à Dom Ruinart*

Dès le lendemain de la mort de Mabillon, son fidèle disciple D. Ruinart s'était adressé de tous côtés pour obtenir des détails biographiques concernant l'ami dont il pleurait la perte. D. Martène, qui avait, lui aussi, de grandes obligations au maître disparu, ne fut pas le dernier à répondre à cet appel. Le 17 janvier 1708, en envoyant ses condoléances, il signalait, à titre de contribution pour la biographie que D. Ruinart devait « à la congrégation et à toute l'Église, quelques petits faits qui me paroissent d'assez grande conséquence pour n'y être point oubliez[1] ». Dom Ruinart, en lui répondant, lui demanda communication des lettres de leur ami vénéré qu'il pouvait avoir conservées, et c'est grâce à cela que nous

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19639, fol. 221.

trouverons ci-après des extraits de quatre lettres, trop intéressants et trop édifiants pour qu'on ne soit pas très reconnaissant à D. Martène de les avoir sauvés de l'oubli.

†
P. C.

MON REVEREND PERE

J'attendois [1] tousjours quelqu'occasion pour envoyer a V. R. les lettres que j'ay receu de D. Jean Mabillon, que vous avez souhaittées. Je profite de celle cy, n'en ayant point eu jusqu'a present. Je vous exhorte tousjours à travailler à illustrer la memoire de cet illustre defunct. Il y a quinze ans qu'il étoit icy au chapitre et ceux qui eurent le bonheur de l'y voir sont encore penetrez de l'exemple de ses vertus et surtout de son humilité. Il me fit voir plusieurs choses qu'il representa au definitoire dont je n'en ai retenuës que deux, l'une que l'on s'eloignoit de l'esprit de simplicité et que l'on mettoit des dentelles trop grandes aux aubes : l'autre que l'on negligeoit le travail manuel et ce fut apparemment sur ses remonstrances que l'on fit un reglement en ce chapitre pour en recommander l'exercice aux superieurs.

Je suis bien obligé à V. R. de la peine qu'elle veut bien se donner de lire nôtre histoire de Marmoutier. Je n'en suis pas si pressé. Je vous prie de la garder jusqu'à ce que je vous la redemande. Je vous prie aussi de vous ressouvenir dans vos ss. sacrifices de moy, qui suis avec respect

Mon Reverend Pere

Votre tres humble et affectionné confrere.

FR. EDMOND MARTENE M. B. P.

A Tours ce 18 mai 1708.

***

Extrait d'une lettre de D. Jean Mabillon à Dom Edmond Martene religieux d'Evron.

J'étois sur le point de vous écrire lorsque j'ay reçu votre derniere lettre du 7e qui m'a donné beaucoup de joye. Vous devez bien remercier Dieu de la disposition qu'il vous donne dans la situation où sa provi-

---

1. Bibl. Nat., ms. fr. 17680, fol. 233.

dence vous a mise [1]. Vous ne pouvez mieux faire à mon avis pour lui en marquer votre reconnoissance, que de lui sacrifier le reste des petits ressentimens, si vous en avez, contre les personnes qui se sont opposées à la distribution de vôtre ouvrage, et de retenir dans un religieux silence ces sentimens quelques justes qu'ils paroissent. Rien ne peut être plus agreable à Dieu dans l'état ou vous êtes. On perd tousjours quelque chose aupres de Dieu, lorsqu'on se veut trop justifier aupres des hommes. *Conscius* [2] *meus in excelsis etc.*

le 17 novembre 1697.

*
* *

Extrait d'une autre lettre au meme a Marmoutier.

Je suis tres sensible aux peines que vous soufrez, et je souhaitterois de tout mon cœur y pouvoir apporter quelque soulagement, mais il n'y a que Dieu qui le puisse, et tout ce que vous avez a faire c'est de prier, de vous humilier profondement, de tacher de soufrir avec patience les retardemens de Dieu qui veut vous purifier par cete rude epreuve de toute la vanité que vous pourriez avoir de ce que vous avez fait [3]. Mais surtout, il faut que vous tachiez de vous soumettre aveuglément aux avis que l'on vous donne. Quand il arriveroit qu'ils ne seroient pas dans la dernière exactitude, Dieu est trop bon pous vous imputer le mal s'il y en avoit, voyant votre docilité et la droitture de votre cœur etc.

Ce 6 d'avril 1704.

*
* *

Au meme.

Je suis bien aise que vous ayez achevé l'histoire de Marmoutier. Il ne se peut faire qu'il n'y ait des choses tres curieuses. Je souhaitterois que

---

1. D. Martène n'avait pu obtenir du P. Général D. Claude Boistard la permission d'imprimer la *Vie du vénérable P. Dom Claude Martin* : elle fut publiée pourtant en 1697 par les soins de la famille, bien que le chancelier eût refusé le privilège. D. Boistard exila D. Martène à Landevenec pour le punir de sa désobéissance, mais l'ordre fut adouci, et on se contenta de l'envoyer à N.-D. d'Evron, avec défense de correspondre avec personne.

2. Job, XVI, 20.

3. Nous avons vu déjà (lettre n° 8) Mabillon s'efforcer de calmer les impa-

vous ayez l'occasion de l'apporter icy. Peut-etre la trouverez-vous au prochain chapitre general ou vous aurez occasion de parler a nos R^ds Peres. Prenez courage et ayez patience. J'espere que Dieu vous consolera enfin apres vous avoir longtemps eprouvé comme je l'en prie de tout mon cœur. Vous verrez bientôt en vos quartiers D. Lobineau qui va presenter son histoire aux états. Elle est fort estimée avec raison : mais elle n'est pas sans contradiction et cela est inevitable. Un Pere de S. Vanne nommé D. Augustin Calmet vient de donner en Francois un commentaire fort etendu sur la genese, il pretend faire la meme chose sur toute la Bible. Il est habile homme et bon religieux. Mes respects au R. P. prieur[1]. priez pour votre...

le 4 octobre 1707

***

Au meme.

J'ai receu l'histoire de Marmoutier que vous avez composée. c'est un prodigieux travail, et je suis surpris que vous l'ayez pu faire en si peu de temps[2]. Je l'examineray le plutôt que je pourray. Pour ce qui est de la Poesie d'Odon, elle n'est pas indigne d'être imprimée. Vous ne me marquez pas si je vous la renvoyray presentement, ce sera quand vous voudrez. Je ne desespere pas de vous voir icy aprez le chapitre, si Dieu me fait la misericorde d'aller jusques la. que sa volonté soit faite. Nous verrons celui qui sera ici prieur. Si c'étoit celui de S. Denys[3] comme cela se pourroit bien faire, je tiendrois la chose comme faite. Il faut recommander la chose a Dieu[4]. Je fais depuis quelques jours quelques petites prieres pour votre soulagement. Je ne suis pas digne d'être exaucé et vous êtes digne de soufrir. c'est un grand merite auprez de Dieu que de soufrir avec patience et humilité. nous en connoitrons le merite dans le ciel, ou la solide consolation est reservée. Vous etes dans

---

tiences de D. Martène qui souffrait beaucoup, chaque fois qu'il avait préparé un volume pour l'impression, de se voir refuser par ses supérieurs l'argent nécessaire pour le publier aussitôt.

1. Dom Louis Tasche.

2. Cet ouvrage de Dom Martène n'a été publié qu'en 1774-75 dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, tomes XXIV et XXV.

3. Dom Charles de l'Hostallerie.

4. Ce fut Dom Robert Marcland qui fut nommé prieur de Saint-Germain-des-Prés au chapitre général de 1708.

ce cas. Dieu vous soutiendra, ayez confiance en lui. *Qui cœpit opus bonum perficiet usque in dies Christi.* Ayez bon courage. *Flagellat omnem filium quem recipit.* Priez pour moy qui suis tout a vous.

le 4 novembre 1707.

Cette lettre fut une des dernières qu'écrivit Dom Mabillon. Moins de deux mois après, il allait recevoir la récompense due à son humilité, sa douceur, sa piété, après avoir donné à ses frères comme dernier exemple le spectacle d'une patience, d'une sérénité et d'une résignation admirables au cours des trois semaines de sa douloureuse agonie. « Humilité ! humilité ! humilité ! » Ce furent, dit le prince de Broglie, les derniers mots qu'il prononça et comme la digne conclusion de cette longue vie de travail et de prière.

Fr. Paul Denis, M. B.

MÉLANGES

I. — Notes d'Archéologie.

L'Abbaye de Saint-Amand de Rouen (Rouen, Leclerf, 1908, in-4°, 50 p. fig. et pl.), par Edouard Delabarre. — Il s'agit d'une reconstitution archéologique et graphique de l'antique abbaye normande, telle qu'elle devait être du XIe jusqu'au XVIIIe siècle. Un travail de ce genre n'a de valeur qu'autant que les éléments en sont fournis par des documents authentiques : restes de constructions, dessins contemporains ou pièces d'archives. Ici l'imagination est de nul secours, à moins que l'on ne soit plus amateur de pittoresque que de vérité historique. M. Delabarre, en sérieux archéologue, dresse une nomenclature détaillée des importants vestiges du monument qu'il étudie : enceinte, bâtiments claustraux avec leurs annexes. D'anciens plans, des estampes, des dessins, des documents d'archives fournissent les autres matériaux qui servent à compléter la reconstitution de l'abbaye en l'an 1700. L'auteur ne se contente pas d'une simple description ; il a composé une vue cavalière qui rappelle les meilleures planches du *Monasticon Gallicanum*.

L'église abbatiale de Saint-Guilhem-le-Désert, par Emile Bonnet, Caen, Delesques, 1908, in-8°, 59 p. et fig. — Si l'on excepte quelques travaux historiques insuffisants ou vieillis, on peut dire que la description de l'abbaye de Gellone, plus connue depuis le XIIe siècle sous le nom de Saint-Guilhem, semblait réservée aux poètes. M. E. Bonnet s'est proposé de combler cette lacune, en décrivant avec précision les restes de l'ancien monastère. Cependant, il ne se pique pas d'avoir dit le dernier mot, car de son propre aveu, il est à peu près certain que si l'on faisait des fouilles à l'entrée du chœur actuel de Saint-Guilhem, on y découvrirait les substructions de l'abside primitive.

L'église abbatiale est construite sur un plan qui se rencontre rare-

ment dans la région où elle est située. Elle n'a pas été édifiée d'un seul jet. Elle comprend un narthex de la fin du XIIe siècle, une nef, deux bas-côtés qui ne seraient pas antérieurs au XIe siècle, un transept flanqué de deux absidioles, et un chœur en hémicycle de la fin du XI siècle ou du commencement du XIIe, une tour carrée qui surmonte le narthex et qui fut édifiée au milieu du XVe siècle.

L'auteur se rallie à l'opinion commune des archéologues qui reconnaissent l'influence prédominante de l'architecture lombarde dans la construction de l'église. Quant à la partie sculpturale du monument, qui se réduit aux seuls chapiteaux, il leur donne une origine gallo-romaine; ce sont des matériaux remployés.

A Saint-Guilhem il y eut deux cloîtres superposés; le cloître inférieur, sans ornements, date du XIIe siècle; le cloître supérieur fut richement orné à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. De cette splendeur, il ne reste plus que des débris de sculpture, la plupart dispersés dans des Musées ou des collections, peut-être même en Amérique. M. Bonnet en étudie les principaux, et ses appréciations peuvent être vérifiées à l'aide des gravures qu'il a jointes au texte.

La vieille abbaye conserve en outre des panneaux en marbre sculpté, des pierres tombales d'abbés, un célèbre sarcophage du VIe ou VIIe siècle, qui aurait reçu les dépouilles des deux sœurs du fondateur de Gellone, un bel autel du XIIe siècle, dit de saint Guilhem, si curieux par son marbre incrusté de pâte de verre.

La monographie de M. Bonnet est intéressante. L'auteur a mis à contribution non seulement les meilleures études de détail qui ont été faites sur saint Guilhem, mais il a contrôlé avec soin les documents écrits les plus anciens lorsqu'il s'agissait de préciser une date de construction. Lorsque l'histoire était muette, il a interrogé, pour ainsi dire, les pierres elles-mêmes, et, d'après les formes architectoniques du monument, il n'a pas craint d'aller à l'encontre de l'opinion généralement reçue jusqu'à ce jour, opinion qui considérait l'église de Gellone, au moins en partie, comme l'œuvre de son saint fondateur au IXe siècle.

Essai sur l'Art français dans les monuments civils (Paris, Oudin, 1908, in-12, 300 p.), par M. Octave Justice. — Le tableau général de l'évolution des styles français depuis le XVe siècle jusqu'à nos

jours a été tracé plusieurs fois déjà. Malgré le mérite des historiens, une question n'a pas été pleinement élucidée encore, celle des origines de la première Renaissance et de l'influence italienne sur notre style national. M. Justice peut-il se flatter d'avoir dit le dernier mot? « L'art français qui succède au gothique, écrit-il, est exclusivement spécial à la France (p. 17). Chacun de ceux qui commencèrent l'évolution, s'inspirèrent d'eux-mêmes, furent des novateurs isolés, des inventeurs » (p. 46). M. Justice n'est pas seul à partager cette opinion; les auteurs auxquels il emprunte de longues, trop longues citations, sont aussi affirmatifs que lui. D'après eux, l'Italie n'imposa définitivement ses formules artistiques à la France qu'après le traité de Cambrai (1529) ; jusque-là « l'art est exclusivement français » (p. 112). Ceci nous paraît quelque peu aventuré dans l'état actuel des dépouillements d'archives, livres de comptes, recueils de contrats et autres documents relatifs aux rapports de la France et de l'Italie à la fin du XVe et aux débuts du XVIe siècle. Autant que le permet un compte rendu nous signalerons quelques événements historiques qui nous paraissent de nature à justifier la réserve que nous venons de faire.

Dès le XIVe siècle, Pétrarque, pendant son séjour en France, attire l'attention de nos compatriotes sur l'Antiquité classique. La cour papale d'Avignon fait venir d'Italie des peintres de talent. A Bourges, à Paris on rencontre des miniaturistes italiens. Vers 1445, Jean Fouquet prend copie, dans la péninsule, des motifs architectoniques romains et néo-classiques. De retour en France, il se plaît à les reproduire dans ses miniatures. Jean Bourdichon manifeste le même goût. A la fin du XVe siècle, l'imprimerie répand en notre pays les œuvres italiennes — celles de Venise surtout — par les gravures et les frontispices de ses livres. Jacques Sacon ou Zacon, imprimeur à Lyon (1498-1522), a pour marque typographique un édicule dont les deux pilastres surmontés d'un entablement indiquent « l'ordre » classique. Au château de Chenonceaux on voit juxtaposées des allégories chrétiennes et païennes; or à la Chartreuse de Pavie qui date de la fin du XVe siècle, on retrouve les mêmes étrangetés. Sait-on au juste le rôle des artistes employés par Charles VIII en 1497-1498, « pour ouvrer de leur métier à l'usage et mode d'Italie? » Le roi de France n'aurait-il choisi que de simples ouvriers ? En tout cas, les Fra Giocondo, Domenico de Courtonne, Antoine Juste ont prouvé

par leurs œuvres qu'ils étaient mieux que des artisans[1]. En 1507, l'abbé de Fécamp s'adresse à Gênes pour meubler son église. En 1508, les architectes de la cathédrale d'Evreux appliquent les principes de l'esthétique italienne. Le tombeau de Raoul de Lannoy à Folleville vient d'Italie, et il date du même temps.

Parmi les exportateurs, les Génois étaient les plus connus. Michel Colombe dans son atelier de Tours avait quelques Italiens « faiseurs d'arabesques ». Peut-on nier, sans parti pris, que le château de Gaillon ne soit une œuvre due sans doute au génie français, mais modifié par le génie italien ? On sait que le cardinal d'Amboise fit de longs séjours en Italie. « C'est certainement lui, écrit M. Henry Lemonnier, qui fit en France la plus large place aux Italiens à côté des Français. »

La plupart des constructions édifiées sur notre sol pendant la première moitié du XVIe siècle, et parfois dès la fin du XVe, nous montreraient souvent aussi l'intervention d'une main italienne. Prenons comme exemple l'hôtel Gouin de Tours. Cette maison est bien française dans son ensemble ; les principes de construction gothique y sont observés, et cependant comment ne pas y reconnaître des formes étrangères au goût français du moyen-âge ? Voyez ces avant-corps de la façade ; ne rappellent-ils pas les « loggia » de l'Italie ? D'autres parties de l'hôtel nous prouvent clairement que l'architecte a voulu élargir le plus possible le champ réservé à l'ornemaniste italien. C'est la seule raison d'être des surfaces étendues des tympans, des larges bandes des frises. En outre, les Italiens néo-classiques aimant à tracer leurs dessins dans des cadres rectangulaires, l'architecte a évité le plus possible les bordures curvilignes ; aussi des moulures tangentes à l'extrados des arcs donnent-elles aux tympans une surface barlongue. Mentionnons encore à

---

1. Certains documents sont de nature à appuyer notre thèse, entre autres, l'Etat des gages des ouvriers Italiens employés par Charles VIII, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par Anatole de Montaiglon. *Archives de l'Art français*, t. I, p. 94-132. Paris 1851. — Cf. ib. p. 273-6, Ouvriers Italiens employés par Charles VIII. — Ib. t. II, p. 305-6, Transport d'œuvres d'art au château d'Amboise en 1495, — Ib. t. IV. Fragment de lettre latine de Francesco Florio écrite de Tours en 1477. — Les Lannoy, Folle ville et l'Art italien dans le nord de la France, par Georges Durand, Caen 1906.

côté des gâbles des lucarnes qui ont gardé leur silhouette gothique, des crochets et des fleurons qui ont encore une allure médiévale, toutes les sculptures des parties planes qui sont manifestement d'inspiration italienne, les pilastres et les entablements qui encadrent les fenêtres et où s'affirme le caractère du style classique.

De ce court aperçu, concluons que l'art italien de la Renaissance a eu, dès la fin du XVe siècle, une influence assez forte pour introduire d'importants changements architectoniques dans notre art national.

Au cours de ses considérations sur un art qu'il qualifie de « français » par excellence, M. Justice a démontré que, les mœurs se modifiant graduellement, les arts qui en sont l'expression plastique se modifient en même temps. De même que le château féodal est l'image de la société chevaleresque, de même le château, à partir de la fin du XVe siècle, est l'image de la société galante. L'auteur nous a exposé, dans un récit agréable, l'évolution des styles depuis François Ier. Nous lui reprocherons cependant la longueur de ses notes qui peut surprendre dans un livre de vulgarisation. A partir d'Henri II, on s'inspire de l'Antiquité classique gréco-romaine. Aux siècles postérieurs on conservera le même culte de l'Antique. Avec Louis XIII, ou plus exactement sous l'influence de Richelieu, la régularité et la symétrie deviennent la règle des architectes. Louis XIV recherche le grandiose ; les monuments de son siècle produisent l'étonnement mais ne charment pas. Louis XV favorise le style mièvre et frivole. Enfin, au temps de Louis XVI l'architecture prend un aspect sévère. « La Révolution démolit : elle ne construit pas. L'épuisement et la stérilité se prolongent sous le Directoire. Le Consulat met à la mode le pastiche gréco-romain. » Les architectes de l'Empire ne produisent rien d'original dans les constructions, mais quoi qu'en dise M. Justice, ils surent montrer dans le décor un goût assez judicieux en rajeunissant les formes gracieuses de l'art ornemental, naguère exhumé des ruines de Pompéi et d'Herculanum. Notre siècle n'a pas de style bien caractérisé ; les œuvres d'art qu'il a produites sont en général très éclectiques. L'auteur a néanmoins raison d'espérer que nos artistes trouveront une formule nouvelle. Il leur faut pour cela comprendre les œuvres du passé et s'en inspirer, tenir compte des exigences modernes et se garder avant tout de l'imitation qui serait pour eux une cause certaine de stérilité.

Dom A.-B. Ely.

II. — Notes d'histoire poitevine.

I. — Les cartulaires poitevins. — Additions a la *Bibliographie générale des Cartulaires français* de M. Henri Stein.

La collection des *Manuels de Bibliographie historique* publiée par la librairie Picard s'est enrichie à la fin de 1907 d'une *Bibliographie générale des Cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, œuvre d'un érudit déjà bien connu par ses nombreux travaux et la sûreté et la rigueur de sa méthode, M. Henri Stein. Ce répertoire, dans lequel sont indiqués, avec les références les plus précises, 4522 recueils de documents, est un des plus précieux instruments de travail qu'on ait publiés en ces dernières années. Toutefois de tels livres ne sont jamais absolument complets et M. Stein est le premier à reconnaître que « l'état des classements dans cer« tains grands dépôts d'archives n'est pas assez avancé pour que « l'on ne puisse espérer d'y retrouver encore quelques petits recueils « de chartes dissimulés au milieu de liasses rarement consultées » (*Avant-propos*, p. xv). Des recherches sur l'histoire ecclésiastique du Poitou m'ayant permis de constater l'existence de quelques-uns de ces cartulaires que M. Stein n'a pu connaître, on ne trouvera peut-être pas tout à fait inutile la publication d'un modeste supplément à ce grand ouvrage. Dans ces notes, fort incomplètes d'ailleurs, il ne sera question que des recueils d'actes relatifs à des établissements ecclésiastiques et monastiques du diocèse de Poitiers en suivant l'ordre alphabétique tel que l'a établi l'éminent bibliographe.

1. Charroux, abbaye de Bénédictins.

Aux recueils indiqués par M. Stein il faut ajouter un cartulaire du XVe siècle conservé au milieu du XVIIIe siècle à Charroux, où D. Fonteneau le consulta et dont il copia ou résuma un grand nombre de pièces. Ces copies et analyses se trouvent aujourd'hui dans les t. IV, XXXVIII, XXXIX et LV de la collection de D. Fonteneau à la Bibliothèque municipale de Poitiers. C'est ce cartulaire assez volumineux — il comprenait plus de 300 feuillets — que D. Fonteneau désigne sous le nom de *gros cartulaire*, tandis que le *liber de Constitutione* est appelé par lui *cartulaire en velin du XVe siècle* ou *petit cartulaire du XVe siècle* et le recueil peu considérable du XIIe siècle *Petit cartulaire du XIIe siècle*. Ces

deux derniers cartulaires furent également étudiés par D. Fonteneau dans les archives de l'abbaye de Charroux.

2. Fontevrault, abbaye de femmes chef d'ordre sous la règle de S. Benoît.

On peut joindre aux cartulaires indiqués par M. Stein, le ms. lat. 5480 de la Bibl. Nat. contenant les extraits faits par Gaignières des cartulaires de Fontevrault.

3. La Reau, abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin.

Copie (XVIIIe siècle) de 25 actes relatifs à l'abbaye de la Reau. — *Biblioth. de la ville de Poitiers*, Coll. D. Fonteneau, t. XXIV, pp. 265-339.

4. Mirebeau, Ville et établissements ecclésiastiques et hospitaliers.

Copie (XVIIIe siècle) de 30 actes relatifs à la ville, au prieuré, au chapitre et à l'aumônerie de Mirebeau. *Biblioth. de Poitiers*, Coll. D. Fonteneau, t. XVIII, pp. 115-269.

5. Montazai, prieuré de l'ordre de Fontevrault.

Copie (XVIIIe siècle) de 195 chartes des XII-XIIIe siècles, relatives au prieuré de Montazai. *Biblioth. de Poitiers*, Coll. D. Fonteneau, t. XVIII, pp. 269-733.

6. Montierneuf, abbaye d'hommes de l'ordre de Cluny à Poitiers.

A) Copie (XVe siècle) des chartes primitives de fondation, de dotations et de confirmations des privilèges de l'abbaye de Montierneuf en tête du livre du chapitre de ladite abbaye (*Arch. dép. de la Vienne*, Série H non définitivement cotée).

B) Cartulaire sur papier des XVe et XVIe siècle contenant 341 pièces, la plupart des XIVe, XVe et XVIe siècles (*Arch. dép. de la Vienne*, Série H, non définitivement cotée).

7. Niort, Ville et établissements religieux.

Copie (XVIIIe siècle) de 103 documents relatifs à la ville et aux établissements religieux de Niort. *Biblioth. de Poitiers*, Coll. D. Fonteneau, t. XX, pp. 127-526.

8. Poitiers, Abbaye de Sainte-Croix (abbaye de femmes de l'ordre de saint Benoît).

A) Pancarte du XIIe siècle, connue sous le nom de *Testament de Sainte*

Radegonde et contenant la copie de plusieurs chartes de l'abbaye de Sainte-Croix. Orig. perdu. Extr. d'après D. Estiennot, dans la collection de D. Fonteneau, t. V et LVI.

B) Copie (XVIIIe siècle) de 61 pièces intéressant l'abbaye de Sainte-Croix. D. Fonteneau, t. V, pp. 523-820.

9. Poitiers, Chapitre cathédral Saint-Pierre.

A) Le recueil de pièces relatives au chapitre cathédral de Poitiers indiqué par M. Stein ne comprend pas 99 pièces, mais bien 146 dans les t. II et III, et non pas seulement dans le t. II de Dom Fonteneau.

B) Collection de 35 registres grand in-folio contenant la copie exécutée à la fin du XVIIIe siècle de la majeure partie des titres relatifs au chapitre cathédral de Poitiers.

Cf. *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Vienne*, Série G, t. I, par L. Redet et A. Richard, in-4, 1883, pp. 23-57.

1. Copie des pièces relatives à l'organisation intérieure du chapitre, 5 registres. *Arch. de la Vienne*, G. 177-181.

2. Copies des titres concernant la terre de la Chaise de Biard appartenant au Chapitre, 1 reg. *Arch. de la Vienne*, G. 196.

3. Copies des titres concernant la seigneurie de Smarves appartenant au même chapitre, 1 reg. *Arch. de la Vienne*, G. 203.

4. Copie des titres concernant la seigneurie de Jardres appartenant au même chapitre, 1 reg. *Arch. de la Vienne*, G. 210.

5. Copie des titres concernant la châtellenie de Mongamer... 3 reg. ib. 213-215.

6. Copie des titres concernant la seigneurie de la Châtre... 1 reg. ib. 221.

7. Copie des titres concernant la seigneurie de la Patrière... 1 reg. ib. 224.

8. Copie des titres concernant les seigneuries du Puy et Vallière... 1 reg. ib. 226.

9. Copie des titres concernant la seigneurie de Mousseaux... 1 reg. ib. 229.

10. Copie des titres concernant les terres de Lais, Massais, le Plessis... 1 reg. ib. 232.

11. Copie des titres concernant la seigneurie de Loizé... 1 reg. ib. 235.

12. Copie des titres concernant la seigneurie de Villemain... 1 reg. ib. 241.

13. Copie des titres concernant la seigneurie de Lussay... 1 reg. ib. 243.

14. Copie des titres concernant la seigneurie de Liniers... 1 reg. ib. 252.

15. Copies des titres concernant la seigneurie de Vérines... 1 reg. ib. 255.

16. Copie des titres concernant les seigneuries d'Espiers et de Parnay... 1 reg. ib. 262.

17. Copie des titres concernant la seigneurie de Noizé... 1 reg. ib. 265.

18. Copie des titres concernant la seigneurie de la Vau de Verché... 1 reg. ib. 269.

19. Copie des titres concernant la terre du Breuil-Patri... 1 reg. ib. 272.

20. Copie des titres concernant la seigneurie d'Ouzilli... 1 reg. ib. 274.

21. Copie des titres concernant la seigneurie de Saint-Blaise... 1 reg. ib. 275.

22. Copie des titres concernant les rentes et dîmes dues au chapitre, 6 reg. ib. 280, 283, 287, 294, 306, 316.

23. Copies des titres concernant l'office de prévôt de l'église cathédrale, 2 reg. ib. 329, 332.

24. Copie des titres concernant les terres de la Roche-Chizay et de Marsay appartenant au prévôt de l'église cathédrale, 1 reg. ib. 335.

25. Copie des titres concernant les terres d'Espiers et de Bizay appartenant au prévôt de l'église cathédrale, 1 reg. ib. 342.

10. Poitiers. Chapitre Notre-Dame la Grande.

Copie (XVIIIe siècle) de 52 pièces concernant le chapitre de Notre-Dame la Grande. *Biblioth. de Poitiers*, Coll. D. Fonteneau, t. XX, pp. 521-711.

11. Poitiers. Couvent des Augustins.

Copie (XVIIIe siècle) de 16 pièces concernant le couvent des Augustins de Poitiers. — *Biblioth. de Poitiers*, Coll. D. Fonteneau, t. I, pp. 117-155.

II. — Œuvres peu connues de Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur intéressant l'histoire du Poitou.

Dans la préface de son *Nouveau Supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*[1], D. U. Berlière reconnaît, avec

---

. T. I, Paris, Picard, 1908, in-8, xxxvii-408 pp.

la modestie qui est le propre des vrais savants, que « tous les jours » on lui signale quelques ouvrages de Mauristes presque complètement inconnus, que par suite son travail n'est qu'un supplément et non point une refonte définitive de la célèbre *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur* publiée en 1770 par D. Tassin. Puisque D. Berlière a déjà commencé à « réunir de nouveaux matériaux », il me permettra sans doute de lui indiquer en vue de ses travaux futurs quelques œuvres de Mauristes, assez peu importantes d'ailleurs, utilisées jusqu'à présent par un petit nombre seulement de travailleurs poitevins.

1. D. François Chappe, dont D. Berlière (p. 108-109) cite trois factums relatifs aux cinq abbayes de Chezal-Benoît, est également l'auteur d'une : *Dissertation sur le changement d'habit fait par Mme d'Albret dans la royale abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.* — Diane d'Albret, abbesse de Sainte-Croix (1650-1680), ayant établi que dans son monastère on porterait désormais l'habit noir au lieu de l'habit blanc qui y était en usage, un certain nombre de religieuses s'étaient montrées fort mécontentes, et le dimanche 19 mai 1675 avaient essayé d'empêcher qu'une postulante, Mlle de Soisy, ne reçût le nouvel habit noir. D. Chappe résidait alors à Noaillé et avait prêché à Sainte-Croix à l'occasion de cette cérémonie. Il fut témoin des scènes qui se passèrent alors, et dès son retour à Noaillé composa un mémoire dans lequel il prend vivement la défense de l'abbesse et s'efforce de répondre aux objections des religieuses. Ce travail fut rapidement achevé, car le 26 mai 1675 il en adressait aux religieuses une copie à peine modifiée, mais rédigée sous forme d'exhortation. Ces deux écrits ou plutôt ces deux rédactions presqu'identiques du même écrit ne semblent pas avoir été imprimées et ne méritent aucunement de l'être. L'une et l'autre ont été insérées (original ou copie contemporaine) dans la collection de D. Fonteneau (t. LVI, pp. 197-256) à la Bibliothèque municipale de Poitiers.

2. D. U. Berlière ne signale que trois écrivains [1] parmi les religieux de la Congrégation de Saint-Maur qui ont composé quelques ouvrages durant leur séjour à l'abbaye de Saint-Maixent. On peut ajouter :

A) D. Boniface Devallée, religieux et sous-prieur de Saint-Maixent, mort en 1654, dont on a conservé :

1. *Histoire chronologique de la royale abbaye de Saint-Maixent en Poitou*, premier essai d'histoire de cette abbaye. Biblioth. de Poitiers, ms. 440. Biblioth. nat. ms. lat. 12684 et 12779.

2. Vies de saint Agapit, de saint Maixent et de saint Léger. M. A.

---

1. D. Chardé, p. 109 ; D. Chazal, p. 113 ; D. Liabœuf, p. 385.

Richard, archiviste de la Vienne, possède le manuscrit de la vie de saint Maixent. — Ce manuscrit est intitulé : *La vie de saint Maixent abbé et patron de la ville qui porte son nom* et a été publié sous ce même titre par M. Richard. Saint-Maixent, Reversé, 1866, in-12, 36 pp.

3. *Introduction de la congrégation de Saint-Maur dans l'abbaye de Saint-Maixent en Poictou, l'année 1634.* Bibl. nat. ms. lat. 12684, fol. 146-152, publ. par A. Richard, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent.* Arch. Histor. du Poitou, t. XVIII, pp. 348-356.

4. Notes et extraits divers relatifs à l'abbaye de Saint-Maixent. Bibl. Nat. ms. lat. 12684 et 12779. On en trouvera la liste détaillée dans A. Richard, ouvr. cit., pp. 344-348.

B) D. Devallée ou peut-être D. Faye, prieur de Saint-Maixent en 1651, a écrit *Abrégé de ce qui s'est passé touchant la réformation de la royale abbaye de Saint-Maixent et l'union qui en a été faite à la congrégation de Saint-Maur, avec ce qui est arrivé de plus remarquable depuis ce temps.* — Bibl. Nat. ms. lat. 12684, f. 167-175. Tout ce qui ne fait pas double emploi avec le récit parallèle de D. Devallée a été publié par A. Richard, ouvr. cit., pp. 348-356 (notes).

C) D. Frégeac, prieur de Saint-Maixent de 1669 à 1671, *Relation des faits qui se sont passés à l'abbaye de Saint-Maixent de 1669 à 1671.* — Bibl. nat. ms. lat. 12684, f. 134-140, publ. par A. Richard, ouvr. cit., pp. 373-398.

D) Un anonyme, moine de Saint-Maixent, a continué la chronique de D. Devallée de 1654 à 1668. — (Bibl. Nat. ms. lat. 12684 à la suite de la dite chronique), publ. par A. Richard, ouvr. cit., pp. 356-373.

E) Des moines de Saint-Maixent ont rédigé aussi un *Journal des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Maixent de 1634 à 1735*, dont on trouve une copie dans le t. LXVI, pp. 119-160, de la collection de D. Fonteneau. Ce Journal a été publié — sauf ce qui n'est qu'une copie des chroniques précédemment citées — par A. Richard, ouvr. cit., pp. 344-452.

3. Je relève enfin dans la *Bibliographie poitevine* de M. de la Bouralière (Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1907, 3e série, t. I) l'indication d'un livre de D. Charles Conrade, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, prieur du monastère de Saint-Cyprien de Poitiers :

Prières qui se disent dans les monastères des Religieuses Bénédictines de la Congrég. du Calvaire pour les religieuses agonisantes, traduites de latin en français.

Poitiers, Jean Fleurian, 1704, in-12, 84 pp.

Fr. P. de Monsabert.

III. — Documents sur l'histoire des Chapitres généraux de la congrégation de Saint-Maur.

1° Lettre de Dom Matthieu Jouault au président du chapitre de 1654.

Au cours d'un article très remarqué sur la *Vie monastique dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*[1], le R. P. Dom A. du Bourg, prieur de Sainte-Marie, a cité comme témoignage de l'esprit d'austérité et de ferveur qui régnait dans la congrégation de Saint-Maur dans les premiers temps de la réforme les ordonnances du chapitre général de 1654, en regrettant de ne pouvoir reproduire, faute de place, un mémoire adressé à Dom Bernard Audebert, président de ce même chapitre, sur la formation du « vray moyne bénédictin ». Nous profitons de la rubrique *Mélanges* pour offrir ce document aux lecteurs de la *Revue Mabillon*, d'après le tome II de l'*Histoire manuscrite de la congrégation de Saint-Maur* par Dom Martène — il se trouve aussi à la Bibliothèque Nationale, ms. fr. 17672 ; — mais nous ne saurions faire mieux que de citer, pour servir d'introduction, ce qu'en disait Dom du Bourg.

« Dans ce travail étendu et remarquable, l'auteur insiste surtout sur l'esprit surnaturel qu'il s'agit d'inculquer et de maintenir dans les âmes des fils de saint Benoît et sur les moyens à prendre dans ce but, conférences, instructions aux novices, aux jeunes profès, aux étudiants, exercices spirituels, méditations, retraites, récollections : il dresse pour chacune des catégories de jeunes moines le catalogue des ouvrages dogmatiques et mystiques qu'on devra mettre à leur disposition. Ce document, que nous aurions voulu pouvoir reproduire ici en son entier, nous fait connaître la vie bénédictine à cette époque, l'esprit si profondément religieux et surnaturel qui animait la congrégation de Saint-Maur à ses débuts, la sérieuse formation de ses membres pour leur existence de prière, d'étude et de savoir : dans ces pages, où le moine a condensé toutes les lumières de son expérience et les ardeurs de sa piété, afin de

---

1. *Revue des Questions historiques*, 1er octobre 1905, p. 406-459.

maintenir l'ordre monastique dans son atmosphère surnaturelle, on sent percer une préoccupation pour un danger qui n'existe pas encore, mais qui pourra venir et qui viendra. »

Au chapitre général tenu cette année, on avait chargé six capitulants et deux définiteurs de conférer ensemble et d'examiner les moyens de bien élever les religieux de la Congrégation dans la vie intérieure. En conséquence de ces conférences, le P. D. Matthieu Jouault[1], visiteur de Bretagne, écrivit au P. D. Bernard Audebert qui avait présidé au chapitre, la lettre suivante :

Pax Christi

Mon Révérend Père,

Conformément à l'ordre de V. R., voicy à peu près et selon qu'il m'en peut souvenir, le résultat de la conférence que nous eusmes à Marmoutier touchant l'institution et direction des religieux de la Congrégation depuis le noviciat jusqu'à l'état de perfection inclusivement.

Chacun fut d'avis que selon la différence des états les conduites doivent être différentes et qu'autre est la conduite des novices, autre celle des jeunes profès, autre celle des étudiants comme pareillement celle de l'année d'après les études et celle des anciens Profès : sans parler des conduites personnelles dans chaque état, eu égard à la différence des naturels, inclinations, difficultés et progrès auxquels les supérieurs directeurs et Pères Maîtres se doivent accommoder pour conduire, aider et promouvoir un chacun selon ses propres et particulières dispositions.

Et pour commencer par la conduite des novices, il fut unanimement conclu qu'il seroit bon pour disposer les postulants à l'esprit de la religion avant d'en prendre l'habit de leur faire faire les exercices spirituels de la vie purgative pendant 12 ou 15 jours avec une modération conforme à leur faiblesse et pour cet effet les entretenir des meditations de la fin dernière de l'homme, des moyens que Dieu lui a donnés pour l'y acheminer, de la difficulté de se bien servir de ces moyens dans le monde, de l'horreur du péché qui nous détourne de notre fin, particulièrement du péché mortel, de la mort, du jugement, de l'Enfer, du Paradis, de la confiance en la miséricorde de Dieu, du grand mal des rechûtes, de la nécessité de quitter les occasions du péché, de l'obligation de faire son salut, de la résolution efficace qu'il faut avoir de se donner à Dieu et de le servir, du bonheur de la religion qui

1. Dom Jean-Matthieu Jouault, du diocèse de Rouen, avait fait profession à Jumièges le 27 septembre 1633, âgé de 36 ans. Il fut successivement prieur de Saint-Melaine de Rennes (1636-1642), supérieur de Chelles (1642-1645), prieur de Corbie (1645-1651), visiteur de la province de France (1651-1654), visiteur de Bretagne (1654-1657), prieur de Saint-Denys (1657-1660), visiteur de Normandie 1660-1663) et prieur de Saint-Wandrille, où il mourut le 15 février 1666.

nous tire des occasions du péché et nous met en état de ménager facilement et assurément notre salut et de servir Dieu avec perfection.

Le novice ayant receu l'habit doit être entretenu de pareilles meditation et lectures spirituelles pour se maintenir dans le dégoût du monde et croître en l'amour de sa vocation.

Il sera aussi besoin de l'instruire dans la modestie et honnête composition du corps, dans la mortification extérieure de la chair et des sens et dans la parfaite pratique de tous les exercices de la religion, de l'encourager à porter sa croix, à se faire violence afin de devenir un généreux soldat de J. C. et le suivre avec courage et amour, et perséverer en sa suitte jusques à la mort dans les souffrances. Et pour cet effet il est nécessaire de dresser une pratique d'exercices religieux selon l'esprit et la règle de N. B. P. St Benoist qui soit comme le directoire et journal des novices, qui leur apprenne à bien faire toutes leurs actions : de composer des meditations du mépris du monde, de l'horreur du péché, des 4 fins de l'homme, des excellences de la religion, de la nécessité de porter sa croix pour suivre J. C. et de la générosité des soldats de la milice chrétienne et religieuse. Les dites meditations pourront servir le matin à la communauté, les meditations sur la règle pouvant servir pour l'après-disnée sans préjudices aux meditations particulières que les Pères Maîtres pourroient donner aux occasions selon le besoin d'un chacun. Il seroit bon aussi de composer des traités spirituels sur ces matières et particulièrement de rallier en un corps de livre ce que les S. S. Pères en ont écrit, ce qui sera facile à faire au moyen de l'indicule imprimé par le commandement du feu T. R. P. D. Grégoire Tarisse où se rencontrent quantité de traités et épitres sur ces sujets qui peuvent fournir des volumes entiers, comme :

Le traité de St Anselme du mépris des choses temporelles et du désir des choses éternelles.

Les vers du même auteur sur le mépris du monde.

L'opuscule de Pierre Damien de la vaine gloire du monde et du mépris du siècle.

Le traité de St Bernardin de Sienne du mépris du monde.

Les deux livres de Rupert de méditations sur la mort.

Les méditations de Blosius sur les péchés, le jugement et les peines de l'Enfer.

Les Institutions de Cassien.

Hugues de Saint-Victor, de l'instruction des novices.

Le miroir de la discipline de St Bonaventure et de l'instruction des novices.

Le catéchisme des novices de Benoit Haeftène.

Les sermons de Thomas a Kempis aux novices et aux frères, son dialogue des novices et le même touchant les exercices du vrai religieux.

Exhortations aux novices et de la profession religieuse de Denys le Chartreux.

La XIe, LVIe et CXXXVIIe Epitre de Pierre de Blois.

La Xe et XIVe de Trithème.

Diverses épitres de St Bernard, de Pierre le Vénérable, de Pierre Damien et autres cités dans le même indicule.

Quant aux jeunes Profès, après qu'ils sont morts au monde par la profession, il faut leur apprendre à mourir à eux-mêmes par la mortification intérieure des mouvements de l'appetit concupiscible et irascible, de l'imagination, entendement et volonté, et à vivre à J. C. par la pratique des vertus morales et religieuses et particulièrement de l'humilité, obéissance, pauvreté, amour de la solitude, etc. Pour cet effet il leur faudra dresser des meditations communes sur ce sujet pour le matin, aussi bien que des traités spirituels pour leur servir de lecture, outre les traités des SS. Pères sur ces matières et autres qui peuvent leur être propres, tels que sont :

Le Manuel des religieux.
L'Alphabet des religieux.
Thomas a Kempis, de la vie d'un bon moine et de la mortification de soi-même.
Les homélies de Trithème et ses sermons aux religieux.
St Bonaventure, de l'avancement des religieux.
L'Instruction des religieux ou Introduction à la vie spirituelle de Humbert.
St Laurent Justinien, de la perfection du religieux.
Les Conférences de Cassien.
Des traités choisis de St Bernard.

Pour les étudiants en Philosophie il semble à propos de leur continuer à peu près les mêmes meditations et lectures des jeunes Profès y ajoutant quelques autres traités des Pères comme pourraient être :

Sommaire des vertus et des vices et les remèdes des tentations par Guillaume de Paris,
Questions abrégées et étendues de St Basile,

et autres composées exprès de l'obligation qu'ont les religieux de s'avancer dans la perfection, du grand mal de la lâcheté et de reculer ou ne pas s'avancer dans la perfection de la modestie et gravité religieuse, le mal des amitiés particulières, du bon emploi du temps, de l'obligation et des moyens de faire toutes ses actions avec esprit de recueillement, de l'excellence et nécessité de l'oraison, de l'importance des bons discours dans les conversations.

Pour ce qui regarde les théologiens on pourroit leur donner des meditations et traités spirituels des vertus théologales, des grandeurs et perfections de Dieu, des mystères de la religion, du respect et de la révérence avec lesquels il se faut comporter dans le culte divin et de toutes les considérations qui peuvent donner des hauts sentiments de la majesté de Dieu, du grand mal de la négligence et infidélité à son service, de l'importance des péchés véniels, de la grande pureté et perfection à laquelle oblige la vocation religieuse. Leurs lectures outre ces traités pourront être de St Bernard sur les cantiques,

Les œuvres de la considération du même Père,
Les Morales de St Grégoire,
Saint Laurent Justinien,
Saint Pierre Damien,
Pierre le Vénérable,

Pierre de Celle,
Pierre de Blois,
sans parler des traités suivants qui pourront leur être communs avec les Philosophes, savoir :

Le traité de la doctrine des écoliers de Denys le Chartreux,
L'Opuscule 45 de Pierre Damien de la sainte simplicité contre ceux qui s'appliquent trop à l'étude,
La 4e lettre sur ce qu'il faut rapporter toute l'étude des Lettres à l'avancement spirituel.

L'année de récollection que l'on donne aux théologiens après leurs études pour les renouveller dans l'esprit de leur profession semble devoir être employée aux trois exercices de la vie spirituelle, c'est-à-dire à la vie purgative, illuminative et unitive, à commencer les 4 premiers mois par la vie purgative et à continuer à proportion par les deux autres avec des meditations et lectures conformes à l'état de chacune des dites vies. Les dites meditations et lectures choisies entre celle des novices, jeunes Profès et étudiants et en y ajoutant de particulières pour la vie unitive, comme pourroient être : de l'oraison, de l'amour de Dieu et du prochain, du Paradis, de la pureté intérieure, du dégagement des créatures, de la pureté d'intention ; les lectures de la Théologie mystique de St Denys, de St Bonaventure, de Richard de St-Victor et autres traités appartenant à la vie unitive et parfaite.

Outre la pratique des exercices religieux qu'il est nécessaire de composer pour l'instruction des novices, il seroit bon de faire un livre de la perfection religieuse selon l'esprit et la règle de Notre Bienheureux Père St Benoist et qui fust comme la Théorie pour instruire l'entendement et toucher la volonté sur les choses dont l'autre livre contiendroit la pratique, au moins en ce qui regarde les exercices extérieurs. Ce livre seroit dans la Congrégation ce qu'Alvarès de Paz et Rodriguez sont parmi les Pères Jésuites et contiendroit toutes les vérités, motifs, moyens, vertus, vices, exercices et enfin tout ce qu'il faut savoir faire et éviter pour former un parfait Bénédictin. Ce livre seroit d'un peu longue haleine, mais facile à composer, quand l'ordre en seroit pris et les divisions faites, toutes les matières qui y seront déduites étant communes et ayant été traittées par différents auteurs desquels on pourroit se servir.

Voilà ce que j'ai pu présentement écrire à Votre Révérence sur ce sujet. Nos R. R. P. P. qui ont assisté à cette Conférence pourront suppléer à ce que j'oublie et Votre Révérence pourra ajouter et retrancher, changer et corriger ce qu'elle jugera bon à ce que j'y ai meslé de mon creu, n'ayant eu autre dessein en ce mémoire que de lui obéir en qualité de

Mon Révérend Père

Votre très humble et très affectionné confrère,

Fr. Matthieu Jouault.

2° Lettre adressée par Dom Philippe Bévy a la Diète de 1706.

Dom Philippe Bévy, né à Auxerre, fit profession à l'âge de 24 ans en l'abbaye de la Trinité de Vendôme le 23 mai 1681. Il mourut à Saint-Denys le 11 avril 1723, après avoir exercé longtemps l'office de cérémoniaire. Nous extrayons de la longue et très louangeuse notice que lui a consacrée Dom Florimond Racine dans le *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Denys* — il lui attribue même la guérison miraculeuse de la fille du marquis de Livry, religieuse de la Visitation — les passages qui suivent :

« Ce même[1] jour 1723, mourut d'une mort longtemps attendue et saintement désirée Dom Philippe Bevy, prêtre, religieux de ce monastère. Né à Auxerre d'une famille honnête et pleine de la crainte de Dieu, il en reçut une éducation chrétienne et cultivée par les sciences. Son goût pour le Barreau l'appliqua au droit canonique et civil, et les progrès qu'il y fit ne tardèrent pas à le faire passer avocat et à le distinguer par des plaidoiers éloquents et solides...

« Philippe Bevy, plein d'ardeur à se consacrer à Dieu, partit en secret pour Vendome et n'informa son père et sa mère de son voyage que lorsqu'ils ne pouvaient plus former d'obstacles à sa résolution. Revêtu de l'habit de novice, il surpassait la ferveur des anciens et rien n'égalait l'avidité de son cœur pour toutes les pratiques de son état. Pauvre par inclination, humble par amour, obéissant par l'attrait qu'il avait pour la Règle, il sut tirer un avantage considérable des études auxquelles on l'appliqua et des différents emplois qu'on lui confia. La qualité d'official de notre exemption, qu'il exerça pendant un grand nombre d'années, n'avait guère eu avant lui un jurisconsulte plus rempli d'érudition, de sagesse et de sagacité. Judicieux sans faiblesse, ferme sans amertume, il rendait des sentences que l'on ne se lassait d'admirer, et l'on a vu plus

1. Bibl. Nat., ms. fr. 8599, fol. 285.

d'une fois M. l'archevêque de Paris prendre ses conseils et lui renvoyer les affaires les plus critiques de son officialité. A cet emploi, qui lui concilia l'estime de tout le monde, on joignit l'office de cérémoniaire, dont il s'acquitta plusieurs années à la satisfaction du dehors et du dedans. Les difficultés si communes avec les officiers de la cour, dans les pompes funèbres [de Saint-Denys], disparaissaient devant lui. On s'étonnait de ce que ce qu'on croyait interminable fut si tôt réglé à la commune satisfaction des partis... »

C'est en cette qualité de cérémoniaire que plusieurs religieux lui avaient soumis leurs doutes et leurs hésitations à propos du chant ou des rubriques, questions toujours embrouillées, et dans le but de faire promulguer officiellement par les supérieurs majeurs un règlement qui établît partout l'uniformité, il leur adressait la lettre suivante :

†

Benedicite

MES REVERENDS PERES.

L'honneur[1] que l'on m'a fait de vouloir me commettre le soin du Directoire m'oblige de representer a vos Reverences quelques points dont le denoument depent de votre authorité, pour que dans la suite je m'en serve pour faire garder l'uniformité dans la Congregation tant dans le chant des hymnes, que pour quelques ceremonies ; plusieurs de nos RR. peres tant superieurs que simples religieux m'ayant ecrit au sujet de la nouvelle rubrique que le précédent Chapitre general a établie, il m'a paru que toutes les difficultés tant de ceux qui m'ont fait l'honneur de m'ecrire, que celles qu'on a proposé aux R^ds peres definiteurs se reduisent a quelques articles que j'ai pris la liberté d'exposer au R^d pere D. Robert Marcland assistant, et que j'expose en peu de mots a vos Reverences.

1° L'on expose qu'il n'y est parlé que du chant des hymnes des festes particulieres qui arrivent pendant les octaves qui en ont de propres ou qui n'en ont que du commun, et non pas des festes qui arrivent au Tems Paschal, ou qui concourent avec les Dimanches de Carême ou d'Avent, et ainsy l'on doute sy le chant de Ste Gertrude, de l'Invention de la Ste Croix, de l'Apparition de St Michel, arrivant au Tems paschal, on doit retenir le chant de ce tems, ou prendre le

1. Bibl. nat., ms. fr. 19678, fol. 35.

propre de ces festes ; et sy les festes qui arrivent les lundis, soit de l'Avent, soit du Carême, soit du Tems paschal, on doit prendre aux premières vêpres et aux Complies, le chant du Tems ou celuy des festes.

2° On demande sy le chant des hymnes *Claris conjubila*, et de *Maurum concelebra* est propre, en sorte que sy dans les Octaves de notre B. pere et de St Maur il arrive une feste dont les hymnes soient de la meme mesure comme St Sebastien etc., il faut prendre le chant des vepres de St Maur.

3° Sy le chant *Maure qui francis* et le meme pour l'octave de St Jean et de St Benoist est censé propre, en sorte que pendant ces octaves, on le doive prendre aux hymnes de même mesure.

4° L'on m'a informé, que non obstant le petit *Monitum* que j'ai mis a la fin du Directoire par ordre du T. R. P. General touchant les festes des Apôtres qui arrivent le même jour que quelques festes locales, on faisoit difficulté dans quelques monasteres de chommer les festes des dits Apôtres le jour qui leur est designé pour leur office.

5° L'on demande sy le jour des Octaves qui n'ont point de chants propres, et qui concourent avec un double, ex. g. le jour de l'octave de St Maur avec St Ildefonse, on doit retenir à Vêpres et aux Complies le chant de St Maur.

6° L'on forme la même difficulté sur les jours d'octaves qui ont un chant propre, comme le jour de St Odon, et de la Dedicace, qui concourent avec les jours de l'octave de St Martin, et de la Toussaint.

Permettés moy, mes RR. peres, de vous dire ma pensée sur ces difficultés que je n'ay pas trouvé trop bien fondées.

1° Sur la premiere il me paroist clair que, conformement a la nouvelle rubrique du chap. général dernier, la même raison qui conserve le chant propre d'une feste qui arrive pendant une octave qui a un chant particulier, doit avoir lieu pour celles qui arrivent pendant le Tems Paschal, quoy qu'on conserve la conclusion du Tems, excepté celle de la Ste Croix ; mais il seroit bon de conserver celle de Ste Gertrude du moins à Vêpres, *Te sponse Jesu* ; et a l'egard des festes qui arrivent les lundis dont j'ay parlé dans ma premiere remarque de tout prendre de la feste, sans avoir égard au dimanche, qui doit être censé finy.

2° Pour ce qui est du chant de l'hymne *Maurum concelebra*, j'avois d'abord panché a le croire commun, cependant apres plusieurs reflections j'ai cru qu'il falloit le regarder comme propre, et ainsy le conserver a St Sebastien.

3° A l'égard du chant *Maure qui francis*, je ne l'ai jamais reconnu que commun, et ainsy il faut l'exclure des Confesseurs qui arrivent pendant les octaves de St Maur et de St Jean, et ce pour prendre celuy des Confesseurs qui arrivent dans ces Octaves, comme s'ils n'y arrivoient pas.

4° Pour le 4e point, je le croi uniquement de votre ressort, on m'a

engagé de la part du T. R. P. General, de me conformer au Decret de Rome.

5e Il me paroit conforme a la nouvelle rubrique de prendre le chant de la feste dont on fait l'office *a capitulo*, sans avoir égard au jour de l'octave.

6e Comme dans le 6e article on supose le chant de l'octave propre, je croi qu'il ne doit finir qu'a Complies.

Comme je scai qu'on s'interesse fort, et avec raison de faire recevoir à Vos Revees le chant de la Dedicace propre au chant des heures, puisqu'il se trouve naturel dans les quatre premiers vers de l'hymne de vêpres, sy vous l'approuviés, il faudroit le prendre a Complies du jour de l'octave de la Toussaint, à cause de la Dedicace.

On m'écrit avec empressement des provinces pour faire approuver l'office de St Joseph de seconde classe selon l'usage de toute l'Eglise, avec ses hymnes propres, ce n'est que pour se conformer a ce même usage, que nos RR. peres ont recu autrefois les hymnes de Ste Therese, de Ste Martine, et de St Hermenigilde, et l'antienne de St Joachim, Saint Joseph en ayant aussy quelques propres depuis longtems dans le Romain.

Je remarque depuis longtems une petite diversité dans la place que les Superieurs occupent dans le chapitre apres prime, les uns se mettent toujours dans le milieu, les autres ne le font qu'aux jours de coulpe ; L'uniformité seroit a souhétter, ce n'est que pour la maintenir, que j'ay pris la liberté de vous ecrire ces petites remarques, affin qu'il vous plaise mes RR. peres me prescrire ce a quoy on doit se tenir, j'attend vos ordres pour m'y conformer en tout ; je m'oubliois de faire connoitre à vos Rces, que l'on souhaiteroit que l'on dit toujours les petites Litanies des SS. a la Toussaint, et au jour de l'octave, et à la feste des SS. Moines.

Je suis avec un tres profond respect

Mes RR. peres

Votre tres humble et tres obeissant fils en notre Seigneur.

fr. Philippe Bevy, m. b.

à St-Denys, le 14 may 1706.

Au Tres Rd pere Superieur general et aux RR. peres assemblés en la diette annuelle de la Congr. de St-Maur dans l'abbaye de St-Germain des prez à Paris.

Fr. Paul Denis, M. B.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Généralités

Le second volume de M. Imbart de la Tour sur les *Origines de la Réforme* vient de paraître. Il a pour sous-titre : *L'Eglise catholique. La crise et la Renaissance*[1]. L'auteur ne traite pas spécialement des institutions monastiques, mais il leur fait une place importante. On y trouve des aperçus nouveaux et justes sur leur situation en France durant la période qui précéda le Concordat de 1516. Le lecteur devra les scruter et compléter par des recherches personnelles les indications que donne M. Imbart de la Tour. Il les a souvent puisées dans des recueils inédits. La nature de son travail ne lui permettait pas d'approfondir. Mais nous lui devons être reconnaissants d'avoir indiqué avec ces problèmes les solutions qu'ils comportent.

Signalons ici la résistance des moines aux entreprises faites contre leur droit d'élire l'abbé et aux abus du gouvernement abbatial ; l'avidité avec laquelle les évêques s'emparent des abbayes par la commende pour atténuer les effets de l'exemption ; la désagrégation des monastères, qui s'isolent de plus en plus, et le triomphe de l'individualisme dans les communautés par le régime bénéficial. Cluny et Cîteaux n'échappent pas à cette décadence générale. Les monastères de femmes sont les plus atteints. Mais, avec le XVIe siècle, commence un mouvement réformateur. Cluny et Cîteaux donnent l'exemple. La congrégation de Tiron reprend vie. Quelques abbayes de femmes retrouvent leur ferveur. Fontevrault ouvre la voie. L'influence de Chezal-Benoît se fait sentir. Le cardinal d'Amboise fut le principal agent de cette réforme. Elle continua après lui. Ces

1. Paris, Hachette, 1909, in-8, VI-592.

efforts, auxquels concoururent le Pape et le roi, ne donnèrent pas les résultats que l'on pouvait espérer. Les moines ne s'y prêtèrent pas assez. On ne voit plus de saints dans leurs rangs. Il y eut, par contre, des humanistes pieux et distingués.

Cette partie du travail de M. Imbart de la Tour n'est qu'une ébauche ; il y a des lacunes et des erreurs de détail. Je fais des vœux pour qu'elle soit reprise un jour par un historien. Nos archives d'abbayes contiennent tous les éléments nécessaires à qui voudra reconstituer cette renaissance du monachisme français. Je n'ai pas à donner ici une appréciation sur l'ensemble de l'histoire des *Origines de la Réforme*. Toutefois, ce que j'en écris laisse voir aux lecteurs l'estime que je fais de l'œuvre et de l'ouvrier. M. Imbart de La Tour ouvre une voie. Sa tâche était ingrate. Son travail ne pouvait être parfait. Il est utile et consciencieux. On lui doit donc la reconnaissance qui va à tout initiateur.

M. Bédier a déjà publié plusieurs études sur les chansons de geste. Nous avons signalé celle qui est consacrée à Guillaume d'Orange. Il les a réunies en un ouvrage ayant pour titre : *Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de gestes*[1]. L'origine de plusieurs de ces poèmes tient de très près à l'histoire monastique. L'auteur y découvre les traces d'une collaboration de troubadours et de moines. Les chants des uns ont influé sur les récits hagiographiques des autres, et réciproquement. Les légendes se développent autour du souvenir d'un saint ou d'un personnage historique conservé dans un monastère, qui est situé sur l'une des routes fréquentées par les pèlerins.

Le *Cycle de Guillaume d'Orange* s'est formé à Saint-Guilhem-du-Désert, où le culte du fondateur, saint Guillaume, était en honneur. La légende de Gérard de Roussillon est sortie de l'abbaye de Pothières, dont les moines ne voyaient pas sans jalousie la popularité du culte de sainte Magdeleine à Vézelay. Celle d'Ogier le Danois a pris corps à Saint-Faron, où l'on conservait son tombeau. Celle de Raoul de Cambrai se rattache au chapitre de Saint-Géry, aux monastères d'Origny-Sainte-Benoîte, Homblières et Saint-Michel-en-

1. Paris, Champion, 1908, 2 vol. in-8 de 431 et 443.

Thiérache. M. Bédier s'est engagé dans une voie inexplorée avant lui. Les conclusions qu'il propose ne peuvent sans doute pas être considérées comme définitives. Mais de nouvelles études ne manqueront vraisemblablement pas de les confirmer.

Le *Catalogue des plans de Paris et des cartes de l'Ile-de-France, de la Généralité, de l'Élection, de l'Archevêché, de la Vicomté, de l'Université, du Grenier à sel et de la Cour des aydes à Paris*, conservés à la section des cartes et plans de la Bibliothèque nationale, que M. Léon Vallée a publié[1], est une utile contribution à la bibliographie des abbayes et maisons religieuses de la capitale et des environs. La table alphabétique des matières permet aisément de s'y reconnaître. — M. Omont a publié une liste des *Anciens cartulaires français récemment entrés à la Bibliothèque nationale de Paris*[2].

Provinces de Paris et de Sens

M. L. Delisle publia, en 1866, une *Notice sur un recueil historique présenté à Philippe le Long par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis*[3], en 1317. Ce recueil n'était autre qu'une légende de Saint-Denis, composée par un certain Yves, moine de cette abbaye. L'ouvrage reçut une illustration fort riche et d'un grand intérêt historique, à cause des scènes de la vie parisienne qui y sont représentées au vif. Ce travail avait été confié à des enlumineurs parisiens. Nous félicitons la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, qui vient de publier une reproduction des miniatures de cette *Légende de Saint-Denis*, avec une introduction et des notices dues à M. H. Martin[4]. — Signalons une *Nomenclature des grands dignitaires de l'abbaye de Saint-Denis*, publiée dans l'*Intermédiaire des chercheurs*[5]. — Dans un article sur *La mort de Childéric II*[6], M. Stein publie le récit de la découverte du tombeau de ce prince et

1. Paris, Champion, 1908, in-8.
2. *Bibliographe moderne*, XII (1908), 200-206.
3. *Notices et extraits des manuscrits*, XXI, 2e partie, 249-265.
4. Paris, Champion, 1908, album in-4.
5. LIX (1909), 350.
6. *Le Moyen-Age*, XXI (1908), 297-315.

de celui de son épouse, en 1656, d'après l'*Abrégé des choses mémorables*, qui se sont passées à l'abbaye. — Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés se décidèrent un peu tard à se procurer des orgues. La construction, commencée en 1663, ne fut terminée qu'en juillet 1667. Les organistes, qui n'étaient pas moines, causèrent des ennuis à la communauté. M. Fromageot les narre dans son étude sur les *Orgues et organistes de Saint-Germain-des-Prés*[1]. L'instrument, transporté à Saint-Eustache après la Révolution, fut détruit par un incendie, le 16 décembre 1844.

Notre confrère et collaborateur Dom Denis a publié une intéressante *Notice sur Dom Jean-Baptiste Alaydon, douzième supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur* (1671-1733)[2]. L'auteur insère dans son étude tous les documents qu'il trouve sur son chemin, ce qui rend son travail fort précieux. Dom Alaydon passa par les diverses charges de la Congrégation avant d'en prendre le gouvernement, à une époque où elle était secouée par les querelles jansénistes. Il eut des faiblesses pour l'erreur et ses partisans. — Dans l' *Album d'autographes de savants et érudits français et étrangers des XVI, XVII et XVIIIe siècles*, préparé par M. Stein[3], ont trouvé place des autographes de Luc d'Achery, de Mabillon et de Montfaucon. — Dom Gregorio Palmieri mentionne sept lettres adressées à Montfaucon et une à Ruinart dans *Le lettere di Ludivico Antonio Muratori ai monachi Benedittini*[4]. — M. Eug. Griselle publie *Dix lettres inédites (5 novembre 1757-9 janvier 1772) de Dom Tassin*[5], adressées à L.-J.-B. Bucquet, l'un des trois érudits qui avaient entrepris une histoire du Beauvaisis. Il y est question du *Nouveau traité de diplomatique*, dont s'occupait Tassin, et de l'histoire de Beauvais.

M. J. Depoin a établi l'*Identification de quelques noms de lieu du « Liber testamentorum » de Saint-Martin-des-Champs*[6], qu'il avait précédemment publié. — M. Renaudet a consacré un

---

1. Paris, 1908, in-8, de 18 p., ext. *Bul. Soc. hist. VIe arrond.*
2. *Rev. historique ardennaise*, XVI (1909), 5-50.
3. Paris, 1907, in-fol.
4. *Rivista storica Benedettina*, III (1908), 509.
5. *Etudes religieuses*, CXVIII (1909), 381-391.
6. *Commission des Antiq. du départ. de Seine-et-Oise*, XXVII (1907), 37-38.

article à *Jean Standonck, réformateur avant la réforme catholique*[1], qui fit connaître en France la congrégation canoniale de Windesheim; il commença par réformer le collège de Montaigu à Paris; les chanoines réguliers de Livry, de Château-Landon et de Cysoing lui durent leur réforme. On peut lire sur ce même sujet une étude de M. Lucien Febvre, *La pré-réforme catholique en France*[2]. — M. Grave publie une *Charte inédite de Philippe-Auguste* (1203)[3], pour le prieuré de Clairfontaine. — Sous ce titre, *Père et Fille, Philippe de Champagne et Sœur Catherine de Sainte-Suzanne à Port-Royal*[4], M. Ch. Gailly de Taurines raconte très agréablement plusieurs épisodes de l'histoire des religieuses de Port-Royal pendant leur résistance au Roi et à l'Archevêque. Le peintre célèbre Philippe de Champagne avait déjà travaillé pour elles. Les seuls tableaux qui ornassent l'église et le chapitre étaient de lui. Il leur confia l'éducation de ses filles. L'une d'elles, Catherine, ayant eu la vocation religieuse, prit le voile, le 8 août 1656. Une paralysie, dont elle fut atteinte plus tard, la priva de tout mouvement. Sa guérison, obtenue après une neuvaine de prières faites par ses compagnes, fournit à son père le sujet de l'un de ses chefs-d'œuvre. Ses liens avec l'abbaye devinrent plus étroits. Il s'efforça, en plusieurs circonstances, de plaider la cause de la Mère Angélique et de ses filles auprès de l'archevêque de Paris.

M. Le Maître, dans *Une promenade autour des églises de Saint-Aignan et de Saint-Euverte d'Orléans*[5], desservie par les Chanoines Réguliers, donne d'utiles indications archéologiques. — Dans son étude sur l'*Origine de Létald, moine de Micy*[6], M. Ledru distingue deux Letald : l'un de Micy, originaire des environs de cette abbaye, auteur du *Liber de miraculis sancti Maximini* ; un second, manceau de naissance, auteur de la vie de saint Julien. — M. de Larnage publie des actes concernant *Un fief de l'abbaye de Saint-Loup*[7] ; il

---

1. Paris, 1908, in-8; ext. *Bul. soc. hist. Protestantisme.*
2. *Rev. synthèse histor.*, XVII (1908), 199-205.
3. *Com. ant. départ. Seine-et-Oise*, XXVII (1907), 28-29.
4. Paris, Hachette, 1909, in-12, de 260 p.
5. *Rev. Art chrétien*, LI (1908), 1-8.
6. *Province du Maine*, XVI (1908), 326-328.
7. *Bul. Soc. archéol. Orléanais*, XV (1908), 86-90.

s'agit de la métairie des Chatelliers, acquise par les Cisterciennes de cette maison, le 27 septembre 1683. — Mlle de Villaret a donné aux archives départementales du Loiret des documents relatifs aux monastères de Micy, de Saint-Loup et de la Cour-Dieu[1].

M. Gaston Sénéchal a étudié *La parenté de Saint-Faron et de Sainte-Fare*[2]. — Nous trouvons dans *Notes héraldiques et généalogiques*[3] les armes des abbayes de Saint-Père et de Saint-Chéron, avec des renseignements historiques. — On doit à M. Rabouin des *Notes sur l'église et le prieuré de Saint-Pierre de Châteaudun*[4], donnés aux moines de Bonneval par le vicomte Lambert (IXe s.); il leur servit de refuge pendant la guerre de Cent ans. — M. J. Cahour publie une traduction de la vie de *Bernard de Thiron* par Walter[5]. — Dans *Ronsard et le prieuré de Croixval*[6], M. P. Dufay rappelle que c'était une dépendance de Tiron, fondée vers 1125.

M. Chartraire donne *Une nouvelle liste de professions épiscopales et abbatiales faites à l'église métropolitaine de Sens*[7] (1176-1222), d'après un ms. de Leyde; à relever les noms de trois nouveaux abbés de Saint-Père de Melun, Gautier, Laurent et Jean; deux de Cercanceaux, Hervé et Barthélemy; un de Saint-Paul, Jean; une abbesse de Rozoy, Hersen, et une de Champbenoit, Héloise. — A noter le *Parallèle entre le martyrium de Saint-Savinien de Sens et de Saint-Germain d'Auxerre*[8], par M. L. Maître. — *Le tympan de l'église abbatiale de Vézelay*[9], par M. Mayeux; une lettre de M. Sanoner, *Encore un mot sur le linteau de Vézelay*[10], et enfin une *Lettre de M. Mayeux*[11]. — Dans ses *Etudes historiques sur Dixmont*[12], M. Pissier parle des abbayes des Echarlis et de Saint-Marien

1. *Bibliographe moderne*, XII (1908), 213.
2. *Bul. Soc. archéol. Seine-et-Marne*, XI (1906), 323-333.
3. *Bul. Soc. archéol. Eure-et-Loir*, XII (1907), 149, 211.
4. *Bul. trim. Soc. dunoise* (1908), 390-395.
5. *Bul. com. hist. Mayenne*, XXIV (1968), 385-411 et s.
6. *Le Jardin la France*, nov.-déc. 1908.
7. *Bul. Soc. archéol. Sens*, XXIII (1908), 122-139.
8. *Rev. Art. chrét.*, LI (1908), 316-327.
9. *Ibid.*, 103-108.
10. *Ibid.*, 266.
11. *Ibid.*, 342.
12. *Bul. Soc. scienc. hist. Yonne*, LXI (1907), 5-121 et s.

d'Auxerre, qui avaient des domaines sur cette paroisse et il fournit des renseignements historiques et archéologiques sur le prieuré grandmontain de L'Enfourchure. — On trouve d'utiles indications sur la vente des biens monastiques dans *Les privilèges et les achats de biens nationaux dans le département de l'Aube*[1], de M. Boutillier du Retail. — Dom Béda Adloch s'occupe de la vie de saint Romain de Fontrouge[2].

Province de Reims.

L'Organisation seigneuriale à Givry et à Alland'huy au Moyen-Age[3], que décrit M. Gaston Robert, intéresse l'histoire de Saint-Remy de Reims, qui avait dans ces deux localités des domaines et des droits seigneuriaux et ecclésiastiques. — M. Laurent fait la description d'*Un cadran solaire offert au prieur de Sept-fontaines, en 1686*[4]; François Thiéry, chanoine de Saint-Pierre de Mézières, qui l'avait gravé, l'offrit au prieur Scipion Gilbert du Mesnil, son ancien condisciple; l'article contient des renseignements biographiques sur ces deux personnages. — Dans son étude de circonstance sur *L'ancienne abbaye de Saint-Denis de Reims, ses bâtiments subsistants et leur intérêt au point de vue de l'histoire et de l'art*[5], M. Jadart ne s'est pas proposé d'écrire la monographie du célèbre monastère de Génovéfains. Il donne seulement une description et une histoire des bâtiments qui ont servi jusqu'à ces dernières années de grand séminaire. Ces pages expliquent et appuyent un vœu émis par l'Académie de Reims pour la conservation de cet édifice, que l'on voulait détruire, paraît-il. Les pièces justificatives contenues dans l'appendice ajoutent à l'intérêt de ce travail. — Le R. P. Poncelet, bollandiste, a publié une *Vie ancienne de Guillaume de Saint-Thierry*[6]; c'est une biographie édifiante, rédigée par un

---

1. *La Révolution française*, XXVIII (1909), 199-220.
2. *Zur vita sancti Romani Dryensis*, dans *Studien... Raigern*, XXVIII, 267, 506; XXIX, 103, 327 et s.
3. *Rev. histor. ardennaise*, XV (1908), 277-325.
4. *Ibid.*, 326-337.
5. *Travaux de l'Académie de Reims*, CXX (1907), 321-357.
6. *Mélanges Godefroy Kurth*, Liège, 1908, in-8, t. I, 85-96.

Cistercien, qui appartenait probablement à l'abbaye de Signy. — M. J. Bourgin a étudié, dans un volume qui fait partie de la *Bibliothèque de l'école pratique des Hautes Etudes, La commune de Soissons et le groupe communal soissonnais*[1]. Il y expose les origines et le fonctionnement des communes de Soissons, Compiègne, Senlis, Crépy, Meaux, Sens, Dijon, Beaune et autres villes moins importantes. Nous n'avons pas à dire ici la valeur de son travail. Il nous suffira de signaler les services que cette œuvre rendra à ceux qui auront à s'occuper des abbayes situées dans ces villes ou leurs banlieues. On trouve, dans son introduction, une étude critique des sources de l'histoire des abbayes soissonnaises. Il est question des recherches historiques auxquelles on s'y livra pendant le XVIIe s. On trouve, p. XXIV, une lettre inédite de Dom Ildefonse Vrayet à Dom B. Audebert, supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, écrite de Saint-Médard de Soissons. — M. Ph. Lauer a fait une description très soignée de *L'abbaye de Royaumont*[2], avec vues du monastère et de l'église. — M. le Dr Penaut publie un *Extrait du cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne se rapportant à ses propriétés d'Estrain et d'Hury (1170-1205)*[3]. — *La fin d'un monastère*[4] de M. André Fleury a trait à l'abbaye de Fervaques. — M. Em. Lemaire raconte la *Découverte d'une inscription relatant la pose de la première pierre de la chapelle de l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle (1758)*[5].

La *Bibliographie du département de la Somme*[6], dont le second volume a paru, surpasse la plupart des travaux de ce genre. Les auteurs se bornent trop souvent à dresser une liste alphabétique d'ouvrages. M. Macqueron a procédé autrement. L'abondance, l'exactitude et la distribution méthodique des renseignements qu'il donne, permettent aux travailleurs de trouver sans peine ce dont ils ont besoin. — M. L. Delisle a signalé le *Recueil de 109 Chartes originales de Henri II, roi d'Angleterre et de Normandie,*

---

1. Paris, Champion, 1908, in-8, LXXI-495 p.
2. *Bul. monumental*, LXXII (1908), 216-268.
3. *La Thiérarche, Bul. Soc. archéol. Vervins*, XXI, 120-127.
4. *Mém. Soc. acad. Saint-Quentin* (1901-1904), 113-151.
5. *Ibid.*, 245-248.
6. Amiens, 1907, in-4; ext. *Mém. Soc. antiq. Picardie.*

rassemblées et photographiées par le Rév. H. Salter[1]; plusieurs concernent les abbayes de Saint-Florent de Saumur et de Saint-Valery-sur-Somme; une charte de Saint-Anselme (1093-1106) et deux d'Henri II (1103-1135), pour ce dernier monastère, sont publiées ou analysées.

Parmi *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai sous le pontificat d'Eugène IV*, dont M. Dubrulle a dressé la liste[2], il faut citer ceux de Saint-Waast d'Arras, de Saint-Aubert de Cambrai, de Cysoing, de Marchiennes, de Saint-Amand, de Renty et de Saint-Sauve de Valenciennes. — A remarquer le *Prêt d'un manuscrit français au début du XIVe siècle*[3]; il s'agit du *Roman des sept sages de Rome*, prêté par un moine de Marchiennes à un bourgeois de Tournai et restitué après la mort de celui-ci (1305). — La Société des Antiquaires de Morinie a reçu un Catalogue manuscrit des abbés de Saint-Augustin, près Thérouanne, contenant une notice sur chacun d'eux; c'est l'œuvre d'un chanoine de la maison, Albéric Martin (1719)[4].

Provinces de Rouen et de Tours

L'*Eglise de la Trinité de Fécamp*[5], dont M. le Dr Coutan décrit le plan, fut, d'après lui, consacrée en 1106. — Nous devons à M. Delabarre une description de l'*Abbaye de Saint-Amand*[6], occupée par des Chanoines Réguliers. — Nous signalons, sans pouvoir l'apprécier, *L'église d'Eu, Notice historique et descriptive*[7], par M. Legris. — Dans les *Documents relatifs à la bibliothèque du roi*[8], on trouve une lettre de Mme Bignon de Miromesnil, abbesse de Gomerfontaine, recommandant son neveu au ministre

1. *Bib. Ec. Chartes*, LXIX (1908), 541-580.
2. Louvain, 1908, in-8; *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*.
3. *Bib. Ec. Chartes*, LXIX, 741.
4. *Bul. Soc. antiq. Morinie* (1908), 400-402.
5. *Annuaire de l'Association bretonne* (1907), 331-336.
6. *Bul. Amis mon. Rouennais* (1907), 51-98.
7. Abbeville, 1908, in-16.
8. *Correspondance historique et archéol.*, XV (1908), 240.

pour lui obtenir la place de bibliothécaire du roi (14 juillet 1787). — M. Régnier, dans le récit d'une *Excursion à Lyons-la-Foret*[1], décrit les ruines de l'abbaye de Mortemer. — La *Nomination d'un maître d'école*[2] à Pont-Audemer, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux, fut faite par l'abbé Antoine Raguier. — M. Et. Deville continue l'inventaire et la description des *Manuscrits de l'ancienne bibliothèque de Bonport*[3]. — M. Et. Dupont, dans son article sur *Les possessions du Mont Saint-Michel en Normandie*[4], constate que cette abbaye ne reçut en Angleterre aucune donation avant la conquête normande. — Notre collaborateur Dom Denis, dans son étude sur *Les Franciscains de Chausey et les moines du Mont-Saint-Michel*[5], nous apprend que l'abbé Nicolas Le Vitrier donna ce qui restait d'un ancien prieuré de son abbaye aux Franciscains pour la fondation de leur couvent de Saint-Clément dans la grande île Chausey; il fait connaître les rapports de ces deux maisons. — M. R. Latouche, dans son article sur *L'abbaye de Saint-Martin de Séez et les Juifs au commencement du XIIIe siècle*[6], publie une notice de l'abbé Henri, interdisant sous peine d'excommunication d'emprunter aux Juifs sans l'autorisation du chapitre de l'abbaye (1er mars 1201). — M. L. Duval raconte *Les derniers jours du prieuré de la Ferté-Macé*[7], dépendance de Saint-Julien de Tours, qui eut pour avant-dernier titulaire Antoine de Lacroix, mort en 1781, écrivain assez fécond.

M. Eug. Lefèvre-Pontalis recherche les *Influences architecturales de la basilique de Saint-Martin de Tours et des abbayes bénédictines*[8]. — Les *Rétractations de religieuses* (1792-1795)[9], du serment de fidélité à la constitution civile, faites devant les autorités ecclésiastiques, font connaître les noms de Bénédictines de l'abbaye du Pré,

---

1. Pontoise, 1908, in-8.
2. *Bib. Ec. Chartes*, LXIX (1908), 741-742.
3. *Rev. des bibliothèques*, XVIII (1908), 264-285.
4. *Rev. d'études normandes*, II (1908), 341.
5. *Etudes Franciscaines*, XXI (1909), 54-61.
6. *Provinces du Maine*, XVI (1908), 329.
7. *Bul. soc. hist. Orne*, XXVII (1908), 488-511.
8. *Bul. archéol. Com. trav. hist.* (1907), XXXVII.
9. *Prov. Maine*, XVII, 53-65.

des prieurés de Laval, d'Evron, de Château-du-Loir et de la Fontaine-Saint-Martin ; de Cisterciennes de Bonlieu et de Chanoinesses de La Perrigne. — M. F. Loth place en 855 *Les diplômes datés de Bonneuil*[1], par lesquels Charles le Chauve affecte un manse au monastère de Chézy, confirme un échange de serfs de Saint-Martin d'Autun et l'exemption donnée à l'abbaye de Saint-Calais par le synode de Bonneuil. — En faisant l'histoire de *La communauté de Pont-de-Gennes*[2], MM. Bolveille et Froger sont amenés à parler du prieuré des Saints-Gilles et Loup fondé avec la dot de deux moniales de Saint-Avit de Châteaudun, Pétronille et Haldride, filles de Hugues de Gennes (1092) ; ce qu'ils en disent équivaut à une monographie, accompagnée de pièces justificatives. — *La Flèche et ses environs, Guide historique*[3], de MM. le Dr Buquin et L. Calendini, est utile pour l'histoire des prieurés et abbayes de la région. — M. F. Loth donne un avis favorable *Sur l'authenticité d'un diplôme de Charles le Chauve en faveur de Moutiers-Saint-Lomer*[4], du 14 octobre 843. — M. J. Baudry, dans son article sur *Saint-Mars-la-Jaille et ses anciens seigneurs*[5], s'occupe d'un prieuré fondé par Saint-Nicolas d'Angers dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Saint Gildas appartient par sa naissance à la Grande-Bretagne. Saint Illtud l'initia aux lettres humaines et à la vie monastique. Ce personnage éleva dans son monastère d'autres Saints, qui allèrent ensuite, comme Gildas, évangéliser l'Armorique, Samson, Pol Aurélien, Magloire, Lunaire. Après avoir prêché quelque temps dans la Grande-Bretagne et en Irlande, Gildas se joignit à ses compatriotes, qui émigrèrent sur le continent. Il fonda, de 538 à 540, l'abbaye de Ruys, au diocèse de Vannes, qui reçut plus tard son nom. Il vécut quelque temps en ermite sur les bords du Blavet. Ses prédications et ses miracles le rendirent populaire parmi les Bretons. Son culte y est resté en honneur. Sa vie et ses écrits ont fourni à M.

---

1. *Mélanges carolingiens*, dans *Moyen-Age*, XXI (1908), 256-261.
2. *Prov. Maine*, XVI (1908), 309-325 et s.
3. La Flèche, 1908, in-12.
4. *Mélanges carolingiens*, loc. cit., 261-274.
5. *Rev. Bretagne*, XL (1908), 141-159 et s.

le chanoine Fonssagrives les éléments d'une intéressante biographie[1]. Il a mis à contribution les travaux publiés en Angleterre et en Bretagne sur cette période. Il y a, parmi les pièces annexes, une étude critique et bibliographique sur les vies du Saint.

Les Bénédictins anglais, qui s'étaient formés à la vie monastique dans les abbayes espagnoles, cherchaient en France et dans les Pays-Bas des installations, d'où il leur fût facile d'aborder en Angleterre. Ils s'installèrent à Saint-Malo, dès 1611. L'évêque et le chapitre leur suscitèrent des difficultés incessantes. Pour y échapper, ils durent demander une agrégation à la Congrégation de Saint-Maur (1638). Les moines Anglais finirent par disparaître (1665) et le monastère de Saint-Benoît appartint aux Mauristes jusqu'à la Révolution. Il a été fransformé depuis en magasin à tabac. On conserve aux archives communales de Saint-Malo une chronique de cette maison, à laquelle ont collaboré sept écrivains différents. Elle présente une lacune qui va de 1749 à 1788. M. Riéger vient de la publier et de l'enrichir de notes érudites, *Histoire du monastère de Saint-Benoît situé en la ville de Saint-Malo*[2].

Provinces de Bordeaux et de Bourges

M. Chauliac publie, d'après une copie de Dom Estiennot, trois hymnes qui se chantaient au Moyen-Age à Sainte-Croix de Bordeaux en l'office de saint Mommolin[3]; on les connaissait déjà par quelques extraits qu'en avait donnés Jean Darnal. — Dans son *Rapport sur l'église d'Arces*[4], M. Bariteau nous apprend qu'il y avait là un prieuré dépendant de l'abbaye de Vaux. — M. Biais publie l'acte de *Don du Mas de La Vergne à la Couronne par Raoul Monestier* (1182-1203)[5]. — Signalons les *Remarques sur la Chronique d'Adhémar de Chabannes*[6], moine de Saint-Cybard, par M. L. Halphen;

---

1. *Saint Gildas de Ruis et la société bretonne au VIe siècle (493-570)*. Paris, Poussielgue, 1908, in-12 de 420 p.
2. *Annales de la Soc. hist. et archéol. de Saint-Malo* (1908), 1-128.
3. *L'Aquitaine*, XLIII (1908), 517-518.
4. *Recueil com. art. et monum. Charente-Inf.*, XVIII (1908), 44-50.
5. *Bul. soc. arch. Charente* (1907-1908), CX.
6. *Rev. historique* (mai 1908), 294-308.

une *Note sur la Chronique de Saint-Maixent*[1], où le même critique montre les défauts des éditions de Labbe, Marchegay et Mabille. C'est une compilation rédigée à Saint-Maixent vers 1126 et complétée en 1141. — M. L. Levillain, notre collaborateur, examine *Quelques inscriptions de l'abbaye de Nouaillé*[2]; son travail corrige celui de M. de Longuemar. — M. L. Lecomte s'est occupé de *Robert d'Arbrissel, fondateur de l'Ordre de Fontevrault*[3]. — A la suite d'un article sur *Le Doyen du Mans et le Testament d'Arthur II de Bretagne*[4], M. L. Calendini publie une bulle de Jean XXII (6 mars 1327), chargeant l'évêque de Bâle, le prieur de Noirmoutier et le doyen du Mans d'instruire une enquête au sujet de l'exécution de ce testament.

M. A. G., dans ses *Notes sur l'abbaye de Chezal-Benoît*[5], donne le procès-verbal de l'installation de Dom Maréchal, abbé de ce monastère (1732); une liste des religieux de l'abbaye (1765-1790). — M. J. Pierre publie *Un document sur Chezal-Benoît*[6]; ce sont les Lettres patentes du 18 février 1765 concernant la disposition des revenus de l'abbaye. — M. Hubert donne *Une description de la Chapelle des miracles de Déols en 1666*[7], construite pour abriter la statue miraculeuse pendant la guerre de Cent ans; on la démolit vers 1832. — *Un commendataire de l'abbaye de Massay, L'abbé Bourdelot*[8], dont s'est occupé M. Duroisel, avait été choisi par Mazarin (1653); il était médecin de sa profession, ami de Peyresc et de Gassendi; MM. J. Lemoine et Lichtenberger lui ont consacré une étude dans le *Correspondant* (25 avril et 25 mai 1908).

Le *Catalogue des artistes limousins*[9], dressé par M. L. Guibert, contient les noms de plusieurs moines ou abbés. — L'*Inventaire sommaire des registres paroissiaux du Vigen de 1660 à 1792*[10],

---

1. *Bibl. Ec. Chartes*, LXIX (1908), 405-411.
2. *Bul. Soc. antiq. Ouest* (1908), 378-381.
3. *Université de Paris*, Pos. des thèses prés. à la Fac. des lettres (1905), 93-96.
4. *La Prov. du Maine*, XVII (1909), 101-104.
5. *Rev. du Berry*, XXXVII (1908), 325-327; XXXVIII, 51-54.
6. *Ibid.*, 54-59.
7. *Ibid.*, XXXVII, 111-112.
8. *Ibid.*, 283-286.
9. *Bul. Soc. hist. Limousin*, LVIII (1908), 119-209.
10. *Ibid.*, 210.

que publie M. Demartial, intéresse l'abbaye de Solignac, d'où dépendait cette église; l'ermitage où s'était retiré saint Théau était situé sur cette paroisse.

La dixième excursion annuelle de la Société d'émulation du Bourbonnais s'est faite dans la région qui s'étend au Nord-Est de Gannat. On trouve, dans le compte rendu qui en a été fait, des notices très soignées sur les monuments et les lieux historiques visités. Il y est plus particulièrement question du prieuré de Jenzat, donné à Cluny par le prêtre Richard (984)[1]; de celui de Saint-Germain de Salles[2] qui dépendait de Vézelay; de celui de Saulzet[3], dépendant de Saint-Pourçain; du doyenné de Saint-Cyr d'Escurolles[4], donné à saint Mayol, abbé de Cluny, par Ermengarde, femme d'Archambaud de Bourbon (985); cette notice est due à M. Peynot; celle du prieuré fontevriste de Pontratier est de M. du Broc de Segange[5].

En étudiant *La formation des légendes provençales*[6], Dom Germain Morin, entre autres faits et aperçus nouveaux, fournit des renseignements sur les origines du culte de sainte Tècle au monastère de Chamalière et de sainte Enimie au prieuré cluniste de ce nom, diocèse de Mende. — Les *Nouveaux documents sur Bertrand de Grifeuille*[7], que publie M. Ant. Thomas, contiennent des indications sur un cartulaire-terrier formé au XVe siècle par Gilhem Torret, prieur de Grifeuille en Auvergne. — Une autre publication de M. Thomas, dont il a été précédemment question, fournit à M. Boudet les éléments d'un article, *Bertrand de Grifeuille et le cartulaire de Notre-Dame du Pont*[8]. — Signalons la publication de l'*Inventaire des archives communales de la ville d'Aurillac, antérieures à 1790*[9], qui intéresse forcément l'histoire de l'abbaye de Saint-Géraud.

---

1. *Soc. émul. Bourbonnais* (1908), 300-305.
2. *Ibid.*, 341-344.
3. *Ibid.*, 369-372.
4. *Ibid.*, 387-406.
5. *Ibid.*, 573-590.
6. *Rev. Bénédictine*, XXVI (1909), 24-31.
7. *Annales du Midi*, XX, 488-493.
8. *Rev. Haute-Auvergne* (1908), 133-168.
9. Aurillac, 1906, t. I, in-4, XXV-468 p.

Provinces de Besançon et de Lyon

On trouve parmi les *Inscriptions de l'ancien décanat de Juvigny*[1], que publie M. l'abbé Nicolas, les inscriptions tumulaires de plusieurs abbesses de Juvigny-les-Dames ; Anne d'Apremont (1532), Gabrielle de Livron (1705), Madeleine de Vassinhac-Imécourt (1777) et Louise de Vassinhac-Imécourt (1807), enterrée au cimetière paroissial. — M. Alph. Schmitt, dans son travail sur *La vente des biens nationaux à Lisle-en-Barrois*[2], renseigne sur l'aliénation des domaines de cette abbaye, de l'ordre de Cîteaux, où il y avait, en 1789, dix profès résidants et cinq non résidants ; la vente atteignit la somme de 825.461 l., dont 545.038 furent payées. Un plan de l'abbaye précède cet article, — M. Bistet a publié une intéressante *Chronique de Sainte-Hoïlde*[3], monastère de Cisterciennes. — Nous devons à M. Edm. des Robert une bonne étude sur *Les sceaux du couvent et de quelques abbés de Châtillon*[4], ord. cist., et sur *Les sceaux du couvent et de quelques abbés de Saint-Pierremont*[5], chan. rég. M. L. Germain de Maidy ajoute une note à ce dernier travail[6]. — Le même M. Germain de Maidy a donné *Quelques notes de toponymie meusienne. Le prieur de Dammarie en Saulx, en 1460*[7], Jean de Cursy ; cette maison dépendait de Cluny. — *Un document inédit sur l'auteur du Sépulcre de Saint-Mihiel*[8], publié par M. H. Bernard, est une pièce de vers, composée en 1708, où ce monument est attribué à Ligier Richier. — M. H. Dannreuther consacre à ce personnage une *Note généalogique. La descendance de Ligier Richier*[9]. — On peut glaner quelques renseignements dans *Saint-Mihiel. Vieux papiers et vieux souvenirs*[10]. — M. Fautrier s'est occupé de *L'abbaye de Saint-Evre-lès-Toul depuis les origines jusqu'en l'année 1552*[11]. —

---

1. *Mém. Soc. let. Bar-le-Duc* (1908), 79-82.
2. *Ibid.*, 148-160.
3. *Ibid.* (1907), 133-141.
4. *Ibid.*, 133-141.
5. *Ibid.* (1908), XLVII-LII.
6. *Ibid.*, LIV-LVI.
7. *Ibid.*, XXIV-XXVI.
8. *Ibid.*, LXXXIV-XC.
9. *Ibid.*, XCVII-C.
10. Bar-le-Duc, Constant Laguerre, 1908, in-8 de 33 p.
11. *Université de Paris*, Posit. des thèses prés. à la Fac. des lettres (1905), 141-145.

Signalons une étude archéologique sur l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz[1] et une *Bibliographie des Chapitres nobles*[2], qui est assez sommaire.

La *Notice sur la bibliothèque d'Hauberive* (ord. cist.) *aux XIIe et XIIIe siècles*[3], de M. Giulio Bertoni, est pleine d'indications sur le parchemin, l'écriture, l'ornementation et le contenu de ces manuscrits, conservés à Fribourg en Suisse; l'absence des écrivains classiques est à remarquer. — Mentionnons *Le prieuré de Saint-Lupicin*[4], par M. Charnage; *Quelques fouilles à l'abbaye de Theuley en 1906*[5] et *L'ancien carrelage de l'église abbatiale d'Acey*[6], par M. C. Celiard. — M. F. Lot place en 853 la rédaction du diplôme autorisant la fondation de Montiéramey, dans son étude *Sur la date d'un groupe de diplômes de Charles le Chauve*[7]. — Jean XXII avait demandé aux abbés de Pontigny et de Chaalis si les Cisterciens avaient besoin d'être réformés et s'ils pouvaient fournir des subsides pour la Croisade. *Un plaidoyer du XIVe siècle en faveur des Cisterciens*[8], que M. N. Valois étudie, est la réponse fort habilement négative de l'abbé de Chaalis, Jean de Thérines, et non *de Thermis*; elle fut rédigée en 1317 ou en 1318. — *Citeaux unter dem Abte Alberich*[9] est le commencement d'une étude sur les origines de l'ordre de Cîteaux. — Dom Aug. Steiger s'occupe de saint Bernard de Clairvaux[10].

M. de Charmasse raconte *Les derniers jours, la mort et les obsèques de Robert Hurault, abbé de Saint-Martin d'Autun, en 1567, d'après une relation contemporaine inédite*[11]; ce personnage, favorable au protestantisme, prédisposa en faveur de l'hérésie les esprits cultivés d'Autun. — M. Ch. Boïl expose les *Vicissitudes et*

---

1. *Die Benedictiner Abtei S. Arnulf vor den Metzer Stadtmauern. Eine archäologische Untersuchung*, von Bour, Metz, 1908, in-4.
2. *Interm. des chercheurs*, LVII (1908), 481-482.
3. *Rev. Bibliothèques*, XVIII (1908), 217-228.
4. *Mém. Soc. ém. Jura* (1907), 71-198.
5. *Bul. Soc. d'émulation* (1907), 141-149.
6. *Bul. soc. agric. Haute-Saône* (1907), 1-12.
7. *Mélanges carolingiens* dans *Moyen-Age*, XXI (1908), 246-248.
8. *Bib. éc. Chartes*, LXIX (1908), 352-368.
9. *Cistercienser Chronik*, XXI (1909), 1-12.
10. *Studien... de Raigern*, XXIX (1908), 78-102, 421-433 et s.
11. *Mém. soc. éduenne*, XXXV (1907), 141-167.

déchéance d'un oratoire carolingien « Capella sancti Ferrucii de Curciaco »[1], dépendance des moniales de Saint-Andoche. — *Une grève de censitaires à Paray-le-Monial, en 1383, d'après une enquête de 1392*[2], dont parle M. de Charmasse, dura dix années; le faux monnayage, qui se pratiqua sous la minorité de Charles VI, avait excité le mécontentement des censitaires de l'abbé de Cluny, qui refusèrent de lui payer le cens. — *Le prieuré du Val Saint-Benoît*[3], dont M. Paul Muguet écrit l'histoire, fut fondé, en 1236, par un seigneur de Sully avec des religieux de Val-Croissant de l'Ordre du Val-des-Choux; il resta prospère jusqu'au commencement du XVIe siècle. — On a réintégré aux archives départementales de Saône-et-Loire deux terriers de Paray-le-Monial[4], remontant à 1696. — M. F. Lot maintient à l'année 866 *la Date d'un diplôme de Charles le Chauve en faveur de Saint-Symphorien d'Autun*[5], dont il donne le texte.

M. P. Richard publie une *Notice sur Châteauvieux*[6], prieuré dépendant d'Ainay, et une *Notice historique sur l'église de l'Arbresle*[7], qui est une fondation des abbés de Savigny. — M. Albert Rebouillat, dans son *Histoire de Mouthier-en-Bresse*[8], attribue à saint Lauthein (VIe s.) les origines du monastère de Saint-Oyan, situé en ce lieu. Il figure comme prieuré de Cluny dans le testament de l'abbé Bernon (927). L'auteur fait connaître les noms des prieurs qu'il a pu retrouver, et les actes concernant cette communauté. — M. de Longevialle a inséré une notice sur l'abbaye de Joug-Dieu dans son histoire de *L'ancienne paroisse d'Ouilly-en-Beaujolais*[9]. — On signale l'entrée aux Archives départementales de la Haute-Savoie de 31 chartes originales concernant l'abbaye d'Aulps et des titres du prieuré de Chamonix[10].

---

1. *Mém. soc. éduenne,* XXXV, 261-278.
2. *Ibid.*, 29-41.
3. *Ibid.*, 207-259 et s.
4. *Bibliographe moderne,* XII (1908), 214.
5. *Mélanges carolingiens,* dans *Moyen-Age,* XXI (1908), 233-245.
6. *Bul. hist. dioc. Lyon,* IX (1908), 143-147.
7. *Ibid.*, 192-196.
8. *Mém. Soc. archéol. de Chalon-sur-Saône,* X (1908), 217-376.
9. *Bul. soc. scienc. du Beaujolais,* IX (1908), 273 et s.
10. *Bibliographe moderne,* XII (1908), 215.

Provinces du Midi

M. Chailan a trouvé aux archives du Vatican des *Documents nouveaux sur le Studium du Pape Urbain V à Trets-Manosque* (1364-1367)[1], qui complètent ses études antérieures sur cette institution. — M. L. G. Pélissier a publié les *Lettres du président Bon-Saint-Hilaire à Bernard de Montfaucon*[2]. Son travail a été mal exécuté par les typographes ; il paraîtra de nouveau et en état meilleur dans le *Bibliographe moderne.* — M. Régné raconte les conflits d'*Amauri II, vicomte de Narbonne* (1260?-1328)[3] avec l'abbaye de Fontfroide. — M. Babut n'admet pas l'identification proposée par M. Mouret dans son *Sulpice-Sévère à Prumiliac*; l'identification avec *Prémillac*[4] en Périgord lui semble préférable.

Pierre Boyer (*Boherius*) est l'auteur d'un commentaire de la Règle de saint Benoît, qui a été abondamment cité par tous les commentateurs du XVIe et du XVIIe siècle. Le Rev. Père Dom Allodi, moine de Subiaco, vient de le publier d'après deux manuscrits conservés dans la Bibliothèque de son abbaye[5]. Il convenait de faire cette publication en pareil lieu. C'est, en effet, au *Sacro Speco* de Subiaco que l'auteur avait commencé ce travail, à la demande des religieux de ce monastère. Il était alors évêque d'Orviéto. Il leur en envoya un exemplaire, quand il l'eut terminé, en 1373. Il le dédia ensuite au roi de France Charles V (1379 ou 1380), qui en avait fait son prédicateur. Boyer avait mené la vie monastique à Aniane, avant de recevoir l'abbaye de Saint-Chinian (1350). Urbain V, qui l'estimait, le nomma évêque d'Orviéto (1364). Il fut ensuite vicaire du Pape à Rome. Sa mort doit être placée après 1380. Le Souverain Pontife l'avait transféré pour quelques années au siège de Vaison (1370-1376). Mais le fait de cette translation n'est pas sans soulever de graves difficultés ; Boyer, qui était docteur *in utroque jure*, s'est surtout occupé de la discipline monastique. On conserve, au mo-

---

1. *Mém. acad. Aix*, XIX (1908), 59-81.
2. *Ibid.*, 174-213.
3. *Bul. com. archéol. Narbonne*, X (1909), 436-443.
4. *Annales du Midi*, XX, 457-469.
5. Petri Boherii *In regulam sancti Benedicti commentarium nunc primum editum cura et studio* L. Allodi. *Sublaci, excuderunt monachi typis praelo cœnobii*, 1908, in-xxv-800 p.

nastère de Saint-Benoît de Mantoue, son *Speculum monachorum* et son livre *De signis locutionum* et un commentaire sur la bulle extravagante *Pastor bonus*. Son *Commentarium in constitutione Benedicti Papæ XII*, a été imprimé à Paris à la suite de la bulle *Summi Magistri* en 1519. Il composa un premier commentaire de la Sainte Règle, resté manuscrit, *Bib. nat. ms. lat.* 11789 et 12640, avant son épiscopat. Il en fit un second, quand il fut évêque. Il a laissé, en outre, un *Commentarium in vitas Romanorum Pontificum*. Le commentaire sur la Sainte Règle valait la peine d'être publié. On y trouve des indications sur la manière dont la règle était comprise chez les moines noirs au XIVe siècle. L'auteur s'appuie fréquemment sur le témoignage des Pères et sur les textes du droit. L'éditeur a eu soin de les identifier autant qu'il a pu. L'édition fait honneur aux vénérables typographes de l'abbaye de Subiaco. — On trouve des renseignements biographiques sur Boyer dans un traité d'Alphonse Pecha, évêque de Jaen, que le Dr Franz Bliemetzrieder a publié de nouveau[1].

M. V. Foix publie *Un contrat de travail*[2] entre les moines de Saint-Sever et leur organiste (1 mars 1722). — Dans ses *Additions et corrections à la Gallia Christiana*[3], M. Degert mentionne Hérard de Grossoles, nommé abbé de Simorre en consistoire du 19 octobre 1519. — M. le Dr Couyba s'occupe de *Deux abbés de Gondon*[4], qui manquent dans la *Gallia christiania*, Olivier Brossard et François-Antoine Duvigier (XVIIIe s.). — M. Brutails a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une *Note sur la voûte de de l'Eglise de Saint-Orens de la Reulle*[5]. — L'*Annuaire de l'Institution secondaire libre à Saint-Pé*[6] contient des renseignements relatifs à l'éducation dans l'abbaye de ce nom.

Dom J.-M. Besse.

---

1. *Un'altra edizione rifatta del trattato di Alfonso Pecha, vescovo resignato di Jaen, sullo scisma (1387-1388), con notizie sulla vita di Pietro Bohier, Benedettino, vescovo di Orvieto*, dans *Rivista storica benedettina*, IV (1908), 74-101.
2. *Rev. Gascogne*, XLIX (1908), 558.
3. *Ibid.*, 505.
4. *Revue de l'Agenais*, XXXV (1908), 555-557.
5. *Bul. acad. Inscr. et Belles-Lettres* (1906), 327.
6. (1908) 1-12.

Le Gérant : A. Grosse.

Imprimerie E. Aubin. — Ligugé (Vienne)

LE JOURNAL DES ABBESSES DE SAINTE-CROIX DE POITIERS

Lorsque les Archives de l'abbaye des Bénédictines de Sainte-Croix de Poitiers[1] devinrent en 1790 propriété nationale[2], les religieuses conservèrent quelques pièces des XVIIe et XVIIIe siècles qu'elles possèdent encore et qu'elles ont classées et inventoriées avec le plus grand soin. Le document le plus précieux de cette collection est un registre grand in-8 relié en carton, et ayant reçu au XIXe siècle un foliotage qui comprend v-92 pp. en laissant de côté plusieurs feuillets blancs non paginés. Tous les cahiers sont de même dimension et le registre est encore, semble-t-il, dans son état primitif : il a reçu le nom de Journal des Abbesses de Sainte-Croix et on peut lui conserver ce titre, car il se compose uniquement de notes sur diverses abbesses de ce monastère aux XVIIe et XVIIIe siècles, à savoir : Jeanne de Bourbon (1569-1603), pp. I-III ; Charlotte-Flandrine de Nassau (1603-1640), pp. v, 1-35, 37-40, 78-80, 81-88, 92 ; Catherine de la Trémoille (1640-1650) ; Diane d'Albret (1650-1680) ; Charlotte-Françoise-Radegonde de Montault Benac de Navailles (1681-1696), pp. 36, 89-91 ; Françoise de Laval (1696-1726), pp. 41-77.

Les pages qui ont trait à Mmes de Bourbon et de Nassau sont l'œuvre de la Mère Claire de Fabry[3], qui fut pendant soixante-

1. Monastère fondé au milieu du VIe siècle par sainte Radegonde, femme de Clotaire I.

2. Ces Archives se composent aujourd'hui de 103 liasses et de 14 registres conservés aux Archives de la Vienne (Série H).

3. Claire de Fabry de Rochefort, religieuse professe de Sainte-Croix dès le 14 avril 1587 (Contrat de religion de Madeleine de Lamiré. Arch. Vienne. H. Sainte-Croix, liasse 5), vécut dix-sept ou dix-huit ans sous Jeanne de Bourbon qui la fit venir quelque temps à Jouarre. Elle fut pourvue du prieuré de Thollet

dix ans au moins (1587-1657) religieuse de Sainte-Croix et commença son travail le 22 juin 1606 sur l'ordre formel de Mme de Nassau elle-même, qui l'avait prise pour confidente dès son arrivée au monastère[1]. Elle se contente de mentionner les faits brièvement et sans beaucoup d'ordre; elle y mêle à la vérité ses réflexions personnelles, surtout lorsqu'il s'agit de manifester son affection pour les Jésuites récemment établis à Poitiers dont Mme de Nassau était la bienfaitrice et auxquels elle avait donné toute sa confiance[2]: mais elle le fait toujours en peu de mots, s'interdit toute digression prétentieuse, et ces notes qui furent utilisées par le chanoine Allard lorsqu'il composa son « *Miroir des âmes religieuses ou la Vie de* « *très illustre et très religieuse princesse Madame Charlotte Flan-* « *drine de Nassau abbesse du royal monastère de Saincte-Croix de* « *Poictiers*[3] » sont infiniment plus intéressantes et plus riches en faits précis que ce prolixe ouvrage. Le récit de la Mère de Fabry contient du reste sur l'administration de Mme de Nassau[4] un certain

---

(canton de la Trimouille, arr. Montmorillon, Vienne) au diocèse de Limoges, dépendant de l'abbaye de la Règle de Limoges, et donna procuration le 1er mars 1597 à François Dalest, notaire à Brigueil-le-Chantre (canton de la Trimouille), pour prendre en son nom possession de ce prieuré (Arch. Vienne. H. Sainte-Croix, liasse 3). Elle remplit également à Sainte-Croix les fonctions de portière (3 juin 1602, encore en 1607, ib. l. 17), tourière (24 nov. 1608, 23 juin 1611, ib. l. 5), cellérière (23 mars 1610, 11 avril 1612, 27 janvier 1614, ib. l. 85, 5, 22), boursière (23 mars 1610, 11 avril 1612, 12 avril 1628, 17 mai 1633, ib. l. 85, 5, 6, 17), trésorière (12 janvier 1637, 7 décembre 1644, ib. l. 24, 18), maîtresse écolle ou maîtresse des novices (23 juin 1615, 29 janvier 1619, 14 mai 1621, 12 janvier 1624, ib. l. 85, 14, 5), sous-prieure (9 avril 1615, 16 janvier 1618, ib. l. 17), prieure de cloître (29 janvier 1619, 27 février 1623, 12 février 1626, 5 janvier 1630, ib. l. 14, 22, 24) et grande-prieure, ce qui était la première dignité après l'abbesse (17 mai 1633, 19 juillet 1657, ib. l. 17, 6).

1. Allard, *Le miroir des âmes religieuses*, pp. 115-119.

2. Delfour, *Les Jésuites à Poitiers* (1902), pp. 36-43, 82-83.

3. Poitiers, Thoreau et Fleuriau, 1653, in-4, 12-448 pp.

4. Epistre funebre ou est contenu un abrege de la vie de feu Madame Charlotte Flandrine de Nassau, sœur de son Altesse d'Orange très illustre abbesse du monastère de Sainte-Croix de Poitiers de l'ordre de saint Benoist decedée le dixiesme d'avril 1640. Poitiers, Antoine Mesnier, 1640, in-8, 22 pp. reimpr. par M. de la Ménardière, Arch. Histor. du Poitou, t. IV, p. 341. — Oraison funebre de feu tres haute et très illustre dame Madame Charlotte Flandrine de Nassau, princesse en Orange, abbesse du royal monastère de Saincte-Croix de Poictiers. Prononcee le trentiesme jour apres sa mort dans l'Eglise de ladite abbaye, le huictiesme de May mil six cens quarante. Par le R. P. Jean Derey-

nombre de renseignements qu'on chercherait vainement dans les divers éloges et biographies de cette abbesse, et on peut suivre, en le lisant, l'histoire de la réorganisation d'un important monastère de femmes après les guerres de religion.

Deux ou trois pages seulement sont consacrées aux abbesses de la Trémoille, d'Albret et de Montault Benac de Navailles. Elles ont été rédigées, au moins pour ce qui regarde les deux dernières, par une religieuse qui écrivait lorsque Mme de Parabere était abbesse (1726-1741) et qui avait composé sur Mme de Montaut Benac de Navailles un travail plus complet mais qui est aujourd'hui perdu.

Sur le gouvernement de Mme de Laval le Journal des Abbesses contient deux notices : la première n'est point d'une religieuse et semble plutôt d'un des hommes d'affaires de l'abbaye ; il y est uniquement parlé des procès de Mme de Laval et de son administration temporelle. La seconde est au contraire l'œuvre d'une religieuse et renferme des détails édifiants sur l'abbesse et un curieux récit de ses obsèques.

Il est aisé de le voir, ce Journal n'est point une œuvre régulièrement composée, mais une collection de notes recueillies dans des circonstances et par des témoins très divers et toujours mêlés aux incidents qu'ils racontent. A défaut d'autre mérite, ils ont au moins celui de révéler, avec une naïveté qui n'est pas sans charmes, quelques traits de la vie intérieure des couvents de l'ancienne France. Par ailleurs, ceux qui s'intéressent aux études d'histoire poitevine y trouveront sans doute quelques détails et quelques

---

roles correcteur des Minimes de la dite ville de Poitiers. Poitiers, Antoine Mesnier in-fol. 4-39 pp. — Allard, *op. cit.* — De Blemur, Eloges de plusieurs personnes illustres en piete de l'ordre de saint Benoist decedees en ces derniers siècles, t. I, in-4, 1690, pp. 240-290. — *Gallia Christiania*, t. II, col. 1303-1304. Marchegay, Lettres de Flandrine de Nassau abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à Charlotte Brabantine de Nassau duchesse de la Tremoille sa sœur. Arch. Hist. du Poitou, t. I, pp. 203-296, avec une introduction fort importante pour l'histoire de la jeunesse de Mme de Nassau ; mais l'auteur se borne à quelques brèves indications sur la période pendant laquelle Mme de Nassau fut abbesse. — Marchegay, Etablissement d'un prieuré de Bénédictines, Annuaire de la Soc. d'Emulation de la Vendée, t. XIV (1868), pp. 196-200. On trouve dans le fonds de Sainte-Croix aux Archives de la Vienne un grand nombre de pièces relatives à l'administration de Mme de Nassau.

aperçus nouveaux, et ces considérations suffiront peut-être à justifier la publication de ce texte dans la *Revue Mabillon*.

Le style et l'orthographe ont été respectés, mais toutes les notes relatives aux mêmes abbesses ont été réunies sans tenir aucun compte de ce fait que, la Mère de Fabry ayant écrit au hasard dans son registre, les notices postérieures ont été insérées au milieu de passages relatifs à Mme de Nassau.

Il a semblé utile de joindre à ce texte les quelques pages également conservées au monastère de Sainte-Croix qui contiennent le journal personnel de Diane Durousseau de Fayolle, grande prieure de l'abbaye au moment de la Révolution française. Ce journal, fort intéressant pour l'histoire du monastère, ne contient du reste presque aucune allusion aux événements contemporains[1].

Fr. P. de Monsabert.

Madame de Jouarre qui se nômoit madame Jhanne de Bourbon[2] qui a esté Abbesse de ce monastère trante cinq ans et est décédée le sisiesme de mars Lan mil cix ans vingt et catre, entre onze et douze[3] du soir, estant acistée d'un pere capuicin. Elle rendit son esprit sainctement à (*lacune dans le texte*) bon Dieu en son abbaye de Jouarre don elle a esté Abbesse trante et huit ans entiers elle fut cinq jours malade d'un

---

1. Ce m'est un devoir d'exprimer ici toute ma respectueuse reconnaissance envers Mme la Supérieure de Sainte-Croix, qui a bien voulu me procurer une copie de ce manuscrit et m'autoriser à la collationner et à la publier.

2. Jeanne de Bourbon, quatrième fille de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et de Jacqueline de Longwy, née en 1540, menée en 1542 à l'abbaye de Fontevrault dont était alors abbesse Louise de Bourbon, cousine germaine de son père (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, III, 327, 355), vint à Sainte-Croix à l'âge de vingt-deux ans, alors qu'y était abbesse une autre de ses parentes, Madeleine de Bourbon, nièce de l'abbesse de Fontevrault. A la mort de Madeleine de Bourbon et sur la résignation de cette dernière, elle devint abbesse de Sainte-Croix et était également abbesse de la Règle de Limoges dès le 1er mars 1571 v. s. (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 13). Elle échangea cette dernière abbaye pour celle de Jouarre, au diocèse de Meaux, dont elle fut pouvue par bulles du 22 avril 1586 (*Gall. Christ.*, III, 1714). Comme elle fut remplacée à la Règle par une de ses parentes, Jeanne de Bourbon-Lavedan, religieuse de Sainte-Croix nommée par bulles du 20 avril 1586 (D. Fonteneau, t. XXVII, p. 425, ms. de la Bibliothèque municipale de Poitiers), le *Gall. Christ.*, t. II, p. 612, a confondu ces deux abbesses et n'a tenu compte que de Jeanne de Bourbon-Lavedan, qu'il indique comme abbesse dès 1572 ou 1575, c'est-à-dire onze ou quatorze ans trop tôt.

3. Suppl. : heures.

caterre. L'on remarque qu'elle ne laissa jamais ces heures et le jour que le caterre luy prinst qui fust un samedy a huit heure du matin elle les avoit dite jusques a vespre, elle mourut le mescredy le soir ainsy que j'ay dit et landemain cestoit le jour de St Thomas Docteur, elle a esté six jours en son lit. Tant pour sa grande principauté que pour lamour que lon luy portoit, lorsqu'il faillut len cevelir elle fut hottée de son lit ensevelye et portée en terre sans santir ce qui a fait admirer sa sainteté. Lon croit que ceste conservaission luy est venue d'une grande pureté et innocece (celuy qui a fait son cercueil dit qu'il avoit faict celui de Mr levesque Demeaux qu'il n'y avoit que trois [1] qu'il estoit mort que tous ceux qu'il lont porté en terre furent tous malade et le R. pere Pacifique capucin disoit sy ce corps la estoit en Ytallye, il ne seroit pas enterré, elle estoit eagée de catre vint et trois ans huit mois, elle fut mise à fontefvraut des leage de deux ans, ou elle fut jusques à vint et deux ans qu'elle vint céans don madame magdaleine de Bourbon estoit abbesse qui s'an' enla à son prieuré de Prouille [2] et y mena ceste jeune princesse et la elle luy resina ceste abbaye car la bône madame y mourut en lannée mil cinq cens et soixante et 9. La très vertueuse madame Jane de Bourbon ce voyent abbesse elle se mist en devoir de faire servir Dieu et de réparer les grandes ruines que les guerres avoient faite en lannée mil cinq ans soixante et neuf [3]
puis trouva moyen de retirer mademoiselle dOrange de Nassau Bourbon de mes sieurs ces parans en l'année mil cinq cens catre vingt et huit quelle fist Religieuse professe puis grand prieure et abbesse de ce Monastère en lannée mil cix six cens et trois.

Madame et,

Très Illustre et très haute princesse et abbesse de ce monastère de Scte Croix ma faict comēdèmē d'escrire ce quy cetoit passé de remarque depuis que nous avons heu lhòneur de l'avoir pour nr̄e dame et abbesse ce que je pretant faire avecq' la grace de Dieu le mieux qui me sera possible et au vray après ylvoir mis mon nom qui est sœur Claire de Fabry ce 22e Juin mil cix cens cix.

La maison de seans a heu lhòneur d'avoir pour abesse très illustre et réverende dame madame Madaleine de Bourbon princesse du sang royal et luy a succedé après son deces Madame et très haute et illustre princesse madame Janne de Bourbon qui est maintenanst dame et Abbesse de

---

1. Suppl. : jours.

2. Prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Dominique au diocèse de Saint-Papoul, départ. de l'Aude. Madeleine Bourbon en fut prieure pendant vingt-cinq ans et y mourut en 1567. *Gall. christ.*, XIII, 317.

3. Lors du siège de Poitiers par Coligny. D'après des procès-verbaux de visite des 29-30 décembre 1569 et 20 février 1570, les réparations à faire à l'abbaye et à ses dépendances étaient évaluées 31.815 l. (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 3.)

labbaye de Jouerre en Brye quy lui fust dônee apres le deces de l'une de mes dames ces sœurs l'an mil cinq cens catre vingt cix par le fus Roy Henry troisiesme qui a finy la maison de Valois.
Doncq madicte dame, abbesse pour lors des abbaye de Ste Croix et de Jouerre alla a Jouerre lannee suivente 1587 ou elle demeura dix huit mois en ce temps elle tascha de retirer Mademoiselle dOrenge[1] sa niesce qui avoit este dônée à madame du Paraclet qui l'avinst trouver et luy laissa avecq beaucoup de douleur, qui fut cause que madame san retourna en son abbaye de Ste Croix et fist recevoir madamoiselle sa niece lan de nre Seigneur mil cinq cens quatre vingt neuf le jour et feste de Ste Catherine la martire en ladicte abbaye en grand honneur et joye qui estoit agée de neuf ans, et demeura jusques en leage de quinse ans sans etre Religieuse a son grand regret, croissent en vertu piété et devostion, sa Religion ayent este divertye par mes sieurs ces parents, enfin sa persévérance avecq' laide de Dieu, fist tant qu'elle pris le sct abbyt de religion le 19 de septembre 1590 et fut professe[2] le 21e de novembre l'an 1593[3] et grand prieure à trois ou catre mois de la. Lanee suivète Madame mit matine la nuit par son consentement et à nre édification qui cestoient discontinueé à cause des guerres.

Cestant pace quelques années madame retourna à Jouerre[4] y ayent été catre ans elle prya madame sa nièce de venir pour un an en son abbaye da Ste Croix[5] parce que sa présence y estoit nécessaiere y ayent este trois ans elle luy envoya sa resignation et son demist du tout entre ses mains[6], j'ay heu tousiours lhôneur destre près d'elle, ce fust a ces theure la, que l'éclat de sa vertu comença aparaistre et que la joie pos-

---

1. Charlotte Flandrine de Nassau, cinquième fille de Guillaume IX (le Taciturne) de Nassau, prince d'Orange, le fondateur de la République des Pays-Bas, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, née à Anvers le 18 août 1579, confiée par ses parents à Mme de Longwy, abbesse du Paraclet d'Amiens, parente de Charlotte de Bourbon et secrètement protestante, remise sur l'ordre de Henri III à Jeanne de Bourbon, abbesse de Sainte-Croix et de Jouarre. V. Marchegay, *Intr. aux Lettres de Mme de Nassau,* Arch. hist. du Poitou, I, 204-207.

2. Sa belle-mère, Louise de Coligny, s'opposa de toutes ses forces à cette profession qui ne put se faire qu'en vertu d'une permission royale octroyée par Henri IV à la demande de sa tante Eleonor de Bourbon, abbesse de Fontevrault (Marchegay, *l. c.*)

3. Marie de Vivonne était encore grande-prieure le 20 juin 1594 (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 84). Mme de Nassau l'était déjà le 23 décembre de la même année (ib. 24).

4. Elle emmena avec elle Mme de Nassau. Le départ eut lieu le 25 août 1596 d'après Allard, *op. cit.*, p. 177.

5. Elle était de retour à Poitiers dès le 20 septembre 1601 (Lettre d'Amélie de Nassau à Mme de la Trémoille ap. Marchegay, *Lettres de Mme de Nassau,* l. c., p. 217 n.

6. Les bulles qui la mettent en possession de l'abbaye de Sainte-Croix sur

séda nos cœurs entièrement ce fut un allégresse populaire et entière a toute la compagnie quy luy rendit toute l'obéissance due a sa grandheur celon son pouvoir, jay oublié a dire que madame de Jouerre apresent a esté Abbesse de ceste maison [1] trante et neuf ans ou elle a faict de grands biens et lafort honorée layant trouvée entièrement ruinée. La bénédiction de Madame et très illustre princesse Madame Charlotte Flandrine de Nassau, dequy je veux escrire les biens faits et honneurs qu'elle a deporty, et departira en ceste maison fut le jour de sct Jacques le 25 juillet mil six cents catre par feu monseigneur de St-Belin evesque de ceste ville avecq grande sollennité et parfecte joye nous voyants honorée d'une si sage et si vertueuse princesse.

Lannée suivente sa bonté s'est a baissée sur le réfectouër ou il y avoit dix grands piliers dont il s'an verra un qui tienst le jube de lesglise les fist hotter et y mettre les grosses poutre quy y sont, le fit paver de pierres de Chardon Champ [2] le tout coûta trois milles livres ce fut la plus nécessaire réparation qui fust pour lors séant.

A deux ans de la madicte dame mist entièrement la réformation [3] et fist faire son parlouer près de la porte, dès quelle fust arrivée de Jouerre par lexpress comendement de madame sa tante qui étoit abbesse de celieu elle comenda que nul nantrast les festes, or les portes estant fermee absolument agrands et petits elle cômenca d'ouvrir son cœur a Dieu qui avoit permis que le révérend père Moucy [4] de la compagnie de Jésus et quelques aultres estoient venus en ceste ville [5] ou elle prist un singulier plaisir et créance et quelques unes de séant cestant resollue au bien, elle cômença ascadôner a loraison quelle fist unan après matines en sa celeule

---

libre résignation de Jeanne de Bourbon sont datées du 21 février 1603 (D. Fonteneau, t. XLII, p. 39, ms. de la Bibliothèque municipale de Poitiers).

1. De Jouarre.

2. Chardonchamp, com. de Migné, cant. Poitiers-Nord, Vienne, où se trouvent plusieurs des carrières les plus renommées du Poitou.

3. L'abbaye de Sainte-Croix avait été réformée lors des Grands Jours de Poitiers de 1519 (Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, éd. de 1644, pp. 366-367), mais la régularité s'étant affaiblie à la suite des guerres de religion, Mme de Nassau fit observer les constitutions qui avaient été données alors à Sainte-Croix, et qu'elle fit imprimer en 1611 et 1612. Poitiers, Thoreau, in-32 (Cf. de la Bouralière, *l'Imprimerie et la Librairie à Poitiers pendant les XVIIe et XVIIIe siècles*, Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest, 2e sér., t. XXVIII, 1904, p. 7). Mme de Nassau rencontra du reste dans son monastère une assez vive opposition sur laquelle il ne reste aucun témoignage précis, mais à laquelle Allard fait plusieurs fois allusion, *op. cit.*, 255-257, 352-353.

4. Le P. Jacques de Moussy, fondateur du collège des Jésuites de Poitiers, 1605-1608, nommé recteur de ce collège le 10 juillet 1612 et provincial d'Aquitaine le 17 février 1614. Cf. Prat, *La Compagnie de Jésus en France au temps du P. Coton*, t. II, 361 ss. Delfour, les *Jésuites à Poitiers*, pp. 19-67.

5. En 1604. Delfour, pp. 21-22.

puis la mist en public le matin entre six et set heures, vous voyez quelle ce continue et lexamen du soir après complye et nonne après diner et le silence. Jay oublié a dire que l'an 1606 madite dame fut à Jouerre voir madame sa tante et y demeura trois mois et à son retour elle fist marché a des mestre pour faire le dortouer qui va vers son logis ou il y a huit chambre il couta sept mille tant de luivre[1] puis elle trouva un grand abus que les religieuse de séans avoient enparticullier leurs pansions qui fut cause quelle pris la charge de depositaire et mist le tout en cômmun tellement que depuis nulle na jouyt d'un liar sa grandheur achetant et dônant les nécessitez d'une chascune à deux ans de la elle jugea avecq conseil que le pain estoit trop grand, elle fist amoindrir et dôner les reste aux pauvres et cômenda que nulle ne garderoit plus ny pain ny œufs ne rien en particulleir affin d'observer entièrement la pauvreté il est certain que ces Religieuses ce sont portée au bien avecq tel amour de Dieu qu'il n'y ont faict résistance et l'honst rendu à sa grandheur toutes les soumissions à ceux possible.

Lan mille six cens dix sa grandheur trouva expédient et presque nécessaire avecq lavis de plusieurs de ces filles d'aulter la dispensation de largent au recefvueur[2] après quelque contradiction de sa part elle mist au depost et depuis elle àpris la paine de recefvoir elle mesme les fermes et le bailler aux officières et enrendre conte tous les ans aux officièrs et aux antiène.

Lan mille cix cens dix en mars et en ceste annee madicte dame achapta le jardin que lon appelle le jardin dOrange auparavant nommé Bourjolly[3] qui revient tout fait avec les murailles et l'arcade pour y aller a deux milles livres et ya faict planter et y diffier tous les fruitiers quy y sont ny a ayent demeure que deux ou trois pômers. La terre coûte six cens tant de livres.

Lan mil six cens deux[4] madicte dame fist abattre un vieil logis dehors et y fist faire celuy que vous y voyer apresent quy couta catre mille francs et la faict un nommé Maistre Gallère.

et audedans près du dépost il y avoit une vieille galerye l'année suivante madite dame la fist abattre plusieurs petites chambres laides à merveille et toute ruinée preste à tomber pour y faire les chambres basse et haute

---

1. Plus de 7000 livres.

2. En 1511, pour terminer un procès entre l'abbesse Jeanne de Couhé et les religieuses, il avait été établi qu'un receveur nommé par l'abbesse serait chargé de percevoir les revenus de l'abbaye et de payer les dépenses nécessaires pour l'entretien des religieuses (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 2).

3. Jardin situé entre les murs de la ville et la rue de Gerzain ou Jarzent qui le séparait de l'enclos de l'abbaye. Cette rue conduisait de l'église Sainte-Radegonde à l'église Saint-Simplicien.

4. 1612.

et un dortouere au-dessus qui coûte presque huit mille livre encore que le marché ne scoit que de sept mille trois cens tant de livre, il a faillu faire des recôssance[1] aux maistre qui sont maistre Graye et Claude son frère.
puis elle afaict marché à part des chambre du dortouër a quarante cinq escus presse il y en a douze car les deux petites qui sont apart estoient faicte le tout revient a (*lacune dans le texte*)

Je nay pas dict que madicte dame afaict planter une vigne ycy auprès à la métairye du Breuil que l'on appelle la vigne de madame, elle envoya quérir du plan jusques à Touars et aultres lieux voisins elle est presque toute de plan appelé de la beaune que fus monsieur de la trémouille son beau-frère[2] estimoit fort et a fait faire en la grange de dehors une met et pressouër pour y faire le vin.

En 1615 madame afaict refaire le clocher tout à neuf celuy qui estoit san alloit par terre et a couté sept cens tant de livres et lan seise afaict faire lorloge et les asseaux par un maistre de Limousin et les montre en même temps le tout revient a mille livres jantans lorloge et les montres et asseaux.

Madicte dame a faict encore reblanchir lesglise, aulter lescaillier qui estoit pour aller au clocher et le mettre dehors et la faict paindre côme vous voyer et ôter de grands fers qui prenoienst sur les escailliers pour renfermer lhautel et y a faict mettre ces balustre la blanchissure coute sept cens livres et la peinture revienct a plus de mille ou douze[3] livres, elle fust commencée l'an mille six cens huit il y a sept ans et n'est encore achevée[4]

De plus madame a faict faire les orgues qui coûte plus de six cens[5] (*lacune dans le texte*) il y en avoit auparavant au dedans qui estoient petites que nous jouyons aux festes.

1615 Or Revenant a l'observance de la Règle que madame a toute remise avecq prudence petit apetit qui est la communauté entière des harde, ne nous laissans que ce qui nous faict besoin à la requeste de

---

1. Reconnaissances.

2. Claude de la Trémoille, duc de Thouars, époux de Charlotte Brabantine de Nassau, sœur de l'abbesse de Sainte-Croix.

3. Suppl. : cents.

4. En 1619 Mme de Nassau paye à Françoise Gorry, veuve de Noël Gasselin, peintre au Mans, 1200 livres pour les peintures qu'il a faites dans l'église de Sainte-Croix, ainsi qu'il s'y était engagé par contrat du 6 mars 1612 (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 10).

5. D'après des comptes de 1608-1609, ces orgues furent faites par Simon Caillard et Crespin Cartier et coûtèrent 1800 l., et avec les frais accessoires 2432 l. 12 s., dont 300 l. payées par la vente de 12 gros d'or à 238 l. le marc et de 3 marcs d'argent à 20 l. le marc (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 10).

quelques une qui ne pouvoient plus souffrir que l'on dit qui nestoient pas en bône contience elle a mis la communauté l'après dîner ou toutes vonst travailler en cômun un peu après nône et sy nône sont dictes devant dîner lon atant que le dernier couvent ayt dinay ou elle a cômendé de lire aux Sœurs Laye, je dix pendant le dernier couvent, elle a aussi ordônné que les Sœurs du cœur serviroient au refectouër pendant le dîner et souper ce qui estoit laissé depuis les guerres et elle mesme le fait en son rang et montre un merveilleux exemple en toutes ses actions foisant ce quedit la reigle que la supérieure ne cômende chose que premièrement elle ne face ce quelle faict avecq telle humilité que cest merveille de lavoir.

Depuis que madicte dame est abbesse elle a fait réparer toutes les terres de séans qui sont presque toutes en prieurés premièrement le prieuré de St Romain sur Vienne [1] quelle a faict rebastir tout a neuf lan mille cix cens treize et catorse du temps que Brecheteau en estoit et est encore fermier lequel l'a trouvé tout deffraudé sortant des mains des Callevins [2] qui lavoient tenu long temps à ferme, afin que lon ne ce fye plus en eux ma dicte dame a fait refaire la chapelle de St-Gillebert [3] près de Valles et austres qui ne me souvienst point du nom.

Je ne veux oublier à dire ycy qu'au prieuré de St Romain il cy fist un assacinat par un gentilhôme qui du consantement d'une fame nommée la Doriette, tua son mary, après lavoir faict enyurer, le faict estant descouvert madame fist cômendement a ces officiers du lieu d'anfaire la justice ledit jantilhôme et la dame cy dessus nômée furent mis en prison condamné par les juges l'un destre decapité et l'autre destre pandue, il en appellerent a Paris, où ils furent menés, la court les ranvoya sans leurs faire grâce et furent exécutés à la justice dudit prieuré le tout au despent de ceste maison ce fut l'an mil cix cens quatorze la maison de la Doriette [4] fut vandue pour rambourser les despent.

---

1. Prieuré et châtellenie, cant. de Dangé, arr. de Châtellerault, Vienne. Par un traité passé à Sainte-Croix le 23 mars 1610 entre l'abbesse et les religieuses de Sainte-Croix et Guillaume Bricheteau, sergent royal, fermier de la châtellenie de Saint-Romain, le dit Guillaume Bricheteau, s'engage à faire des réparations au château de Saint-Romain, moyennant quoi il recevra des religieuses 1500 livres en argent et 30 pieds de chêne (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 89).

2. Guillaume Calvin, Sr de Londière, demeurant à Châtellerault, avait pris à ferme le prieuré de Saint-Romain pour sept ans le 16 mars 1587 et avait conclu, le 20 juin 1594, un nouveau bail de cinq ans après lequel il abandonna sa ferme, car le prieuré fut affermé pour cinq ans le 5 février 1600 à Mathurin Coudreau, marchand à Châtellerault (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 84).

3. Saint-Philbert, com. Vasles, cant. Menigoute, arr. Parthenay, Deux-Sèvres.

4. La Doriette, maison aujourd'hui détruite près de Châtre, com. Saint-Romain.

Lan 1614 [1] il seleva une grosse armée de lapart de monsieur le prince Condé [2] premier prince du sang je croy le x Juillet il se presanta devant ceste ville pour y entrer faignant quelque affaire on luy ferma la porte et il n'y entra point sachant que le Roy aprouveroit ce refus, il fut cy offensé qui fist ycy autourt mille maux, lui, ou les siens, les terres de séans ne purent pas leur en exenter.

lannée suivente le Roy Loys XIIIe et la Reine sa mère régente passèrent en ceste ville ou leur maiesté demeurerent un mois puis allèrent à Bouredeaux pour prendre là la Reine qui est deprésent il se mist en leur court une sy estrange malladie qui mourut tant en leur cam qu'en celuy de monsieur le prince cens mille percône dont plusieurs de ceste ville moururent en ce temps la les troupes de M^r le duc de Roennes [3] mirent le feu a Cees [4] et pillèrent leglise et mirent le feu dans le pont et tuèrent un hôme et une fame madame en a demandé justice il y en a deux en prison que l'on dit nestre pas coupable du méfaict dudepuis le gentilhôme est venu trouver madame luy demander pardon et a satisfait apeu près a toutes les pertes et brulemèt. Le Roy Loys XIIIe de ce nom estant de retour de Bordeaux avecq Mes dames les Reines sa Mère et la Reine regnante sa femme que lon appelle la petite reyne, a cause qu'elle n'a que quinze ans il ne cejourna que huit jours en ceste ville a cause du grand froit cestoit aux avans de noel et de la grande malladie qui le suivoit il fist la feste de noel a Tours que l'on contoit mil cix cens quince estant de retourt a Paris leur maiestés employèrent leur pouvoir a tirer a ceux monsieur ledit prince de Condé dont jay parlé par un trecté de paix [5] qui ne garda que peu et favorisoit Mr de Nevere [6] et le duc du Maine [7] quy fut cause que le Roy estant en son Louvre fist arestert mons^r ledit prince et mettre prisônier en sondit Louvre [8] après quelques mois il le fist conduire en la Bastille ou il est encore bien serre et gardé Dieu mercy encore qui ne laisse d'avoir de grosse armée en la Champagne de la part de mes sieurs du duc du Meine et de Nevers, sa maiesté y en a une que lontienst de carente mil hôme quy foudroira le tout et mettra bas ces ennemis. Dieu le veuille. (*lacune dans le texte*)

---

1. Sur les événements qui se passèrent à Poitiers en 1614-1615, V. Ouvré : *Essai sur l'histoire de la ville de Poitiers depuis la fin de la ligue jusqu'au ministère de Richelieu.* Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest, t. XXII (1855).

2. Henri II, prince de Condé.

3. Louis Gouffier, duc de Roannez, gouverneur de Poitiers et partisan de Condé.

4. Saix, cant. des Trois-Moutiers, arr. Loudun, Vienne, domaine de sainte Radegonde donné par elle à son monastère de Sainte-Croix.

5. Paix de Loudun, 3 mai 1616.

6. Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers.

7. Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

8. 1er septembre 1616.

pour revenir a ce que fait madame seant continuant sa vigilance elle a fait refaire les cloche le 28e mars 1617 veuille de pasque elles furent baptisée le soir a huit et neuf heure madite dame les nôma la plus grosse a nom Radegunde la seconde a nom Scolastique la 3e a nom Agnes[1] la 4e a nom Disciolle[2]. Madicte dame les a nommee et foit escrire leurs noms dessus et lan mille cix cens dix et sept Radegunde paise huit cens catre vingt tant de livres de métail au moins le tout revienst a sept cens cinquante et tant de livre en argent.

Jay oublié de mettre cy dessus la mainère dont madite dame a procedé pour faire observer la cômmunauté des hardes ce fust en ceste facon a la requeste il sasambla cix des Réverends peres jesuiste les plus docte qui fusse de leurs temps leurs noms sont le Réverend père de Moucy etant provincial et le reverend pere Jacques Gourdon[3] qui tien cònsommé est cience pour son grand savoir puis les reverends peres Solier[4] et Lespalart[5] et les deux confesseurs les Rdsp. Chery et Bonnet. il fut ordòne. (*lacune dans le texte*)

Madame Charlotte de Nassau estant Abesse de seans en lannée mille cix cens dix et neuf elle bailla pour faire le chef de nre Ste mere ste Radegunde ce qui censuit. Deux mars cinc honsse dargent en trois cloches et une Ste Radegunde ou il y avoit catre mars dargens, et deux honce avecq'un grand vesseau qui avoit servuy pr mettre le St Sacrement deplus un de ces petits bassins dargent ou il y avoit trois mars d'argent et demy honse plus une platine de calisse et deux boutons dargent et un'honce d'or cassé, en or cix vingt dix escus.

Le chef de ladicte Ste revienst a plus de huit cens escus, il'a este foit a Paris par trois des meilleurs maistre. Sa beauté devotte faict quelle attire tous les cœurs à servir Dieu et l'honorer pour les grâces singuilière qui luy a faicte en mesme année madicte dame a pryé le Révérend père Maucot de la compagnie de Jésus de refaire savye et la récrire au vray ce qui la faict, elle n'est pas encore achevée.

---

1. Sainte Agnès, compagne de sainte Radegonde et première abbesse de Sainte-Croix au VIe siècle. Sa fête se célèbre le 13 mai.

2. Sainte Disciole, religieuse de Sainte-Croix au temps de sainte Radegonde. Saint Grégoire de Tours en parle longuement (*Hist. Fr.*, VI, 29). Sa fête se célèbre également le 13 mai.

3. Jacques Gordon, recteur du collège des Jésuites de Poitiers en 1614 (Delfour, *op. cit.* p. 391).

4. Bernard Sollier, recteur du collège de Poitiers en 1642-6, qui prononça le 13 avril 1640, dans l'église de Sainte-Croix, l'oraison funèbre de Mme de Nassau. *Journal de Denesde*, Arch. Hist. Poit., XV, 91).

5. Jacques Lespaulard, recteur du collège de Poitiers, 1616-22 (Delfour, *l. c.*).

†

1620

L'année mil cix cens et vingt le chef de madᵉ Sᵗᵉ Radegunde fut aporté de Paris le 25ᵉ fevuvrier le lendemain en presence de madame la Rᵈᵉ mere abbesse. Le Rᵈ pere Michel Ponson le bénist et le dernier jour dudit mois que nous faisons fête double a cause du miracle des Avoines côme lon seait, ledit R pere ce trouva a leglise, la grande grille ouverte jantans les fenêstre, madite dame et nous toute ou après avoir baizé le st Relique de sont St chef il le mist dans ledict chef côme lon luy voit ce jourdhuy, ou je lay depuis ataché avecq trois ou catre epingle pour le garder de toucher au cristal.

Il ce fist une telle joye parmi nous que sy ladite Ste y heust esté en persône lon neust seu en recentir une plus vehemente tellement que lon cômenca dedire faisons la porter a la porte et lalons quérir, je le propose à nʳᵉ Rde Mère qui trouva bon dy aller et que lon chantast te deum laudamus ce que l'on fist avecq' larmes de joye un prestre avecq' le surpelis et des cierges la porta en leglise du dedans ou on luy avoit dressé un ciège avecq' un tapis de velours deux cierges avecq' les chandeliers dargent Lannée suivante la Reverende dame et ces Religieuses honst desiré quelle fust portée est processions des rosons [1] et que les chapellins du grand hôtel la portasse le mardi ce qui fut faict, mes les chanoines de Ste Radegunde refuserent de bailler deux clergeons pour porter les cierges dont il fut pris acte, et le landemain ils refusèrent de porter le chef de nre Ste mère qui doivent faire porter par deux hebdomadiers dont il fut pris acte le prieur y estant et tous les chanoines parceque nous pretàdons qui doivent par obligassion porter les chasse et reliques de seant et la vraye croix le dernier chanoine nus pieds côme ils font tous les ans [2]. J'ay oublié de mettre cy dessus que le Rd. p. Ponson estoit de la Compagnie de Jésus confesseur de madame et dix sept autre religieuse. Il' a est aresté en lannée mille cix cens et vingt que lors qu'il en decederoit de celles qui honst le bonheur de ce confesser aux Revs P., de la dicte compagnie de Jésus il san metteroit un austre en sa place telle que la Reverende mere Abbesse et les Reverends peres provincial et recteur agreroient.

---

1. Rogations.

2. L'abbaye de Sainte-Croix et le chapitre de Sainte-Radegonde furent souvent en discussion du XVᵉ au XVIIIᵉ siècle au sujet du port par les chanoines aux processions des Rogations des reliques appartenant à Sainte-Croix. Mgr Barbier de Montault a publié quelques documents relatifs à ces débats dans son ouvrage : *Le trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 2ᵉ série, t. IV (1881).

Le 14 febuvrier un dimanche monsieur du Chalou[1] affaict présenter le premier livre de lavye de nre Ste mère Ste Radegunde[2] que ledit sr du Chalou a fait imprimer encore qui ne la pas faicte[3], c'est le R. P. Mochaut[4] de la compagnie de Jésus ! jan suis fort certaine parce que jé foit recouvrir la plus part des livres quil luy estoient nécessaire et còmuniqué de plusieurs chose dont il estoit en doute mais je diré la cause pourquoy il ne la fait imprimer cest que leur pere general fut adverty qu'il y avoit un aultre pere de leur compagnie qui lavoit aussi escrite nômé Joseph du Monteil[5] ce qui fut cause quil en voulut prendre connoissence cela tirant en longueur et ne sachant que le labeur du père Mocaut deviendroit ce monsieur du Chalou en esté faché la faict imprimer ce que jay voullu dire ycy affin que lon sache que cest un pere jesuiste qui la faicte bien docte et savant qui y a bien pesné je le scay veritablemèt c'est pourquoy je mets ycy mon nom.

Sœur Claire de Fabry
dite de Rochefort
1621 le 15 Febvrier[6].

Voicy l'extraict de la dépance faicte par nre Reverende mère Abbesse sœur Charlotte de Nassau, pour la chasse de Madame Ste Radegonde pesant trante mars quatre onces deux gros qui valent a raison de quarante et huit livres lemare quatorse cents soixante et cinq livres neufs sols sur laquelle somme a este paye au Sr Coigneux mestre orfevre par

---

1. François Pidoux, Sr du Chaillou, lieutenant général en la sénéchaussée de Civray.

2. *La vie de Saincte Radegonde Royne de France et fondatrice du royal monastère de Sainte-Croix de Poictiers.* A Poictiers, par A. Mesnier, 1621, in-12.

3. François Pidoux dans son Avant-Propos fait bien la même distinction, mais sans nommer l'auteur.

4. Le P. Etienne Moquot, Jésuite, mort à Bordeaux le 6 novembre 1628, résida à Poitiers où il publia une grammaire grecque, une édition classique des *Dialogues* de Lucien et quelques ouvrages de controverse contre les Protestants (de la Bouralière. Bibliographie Poitevine. *Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 3e série, t. I (1907), pp. 399-401).

5 L'ouvrage du P. Dumonteil parut en 1627 avec une dédicace à Madame de Nassau sous le titre de : *Histoire de la vie incomparable de saincte Radegonde royne de France, religieuse et fondatrice du royal monastère de Saincte-Croix de Poictiers. Rodez, Desclaux et Grandsaigne*, in-8. — (de la Bouralière, *op. cit.*, p. 203).

6. Ce passage de la mère de Fabry prouve que c'est bien le P. Moquot qui a eu la plus grande part à la composition de la Vie de sainte Radegonde, ce que M. de la Bouralière n'avait pu indiquer que sous forme dubitative, *op. cit.*, pp. 400, 432. Il faut cependant remarquer que le P. Moquot fut aidé par François Meynard, docteur régent en droit à Poitiers et par l'historien Jean Besly (V. l'avant-propos de Jean Pidoux).

saquitance lors du Contractfaict par Mr de Mousieres, lieutenant criminel de ceste ville — vc L[1]

Plus audit Coigneux tant pour son entier et parfaict payement de ladicte classe que pour le pied debene lestuy et les notaires qui ont faict lesquitances ce qui sansuit — mil IIIc IX[1].

Lan mille cix cens et vingt le 21e Apvril qui estoit le mardi de pasque apres cathreure après midy, le sermon fait et achevé par un fr. cordelier[1], il se trouva au parlouër de madame, l'official de monsieur de Poitiers et avecq'luy et deux chanoines ornes de leurs surpelis, ledit official d'une très mauvaise façon son bònet en teste còmença a parler en ceste façon a nous toutes qui l'avoit fait asembler au son de la cloche, il nous dist donc madame et mesdames je suis icy de lapart de monsieur de Poitiers vre esvesque quy respecte et recongnois vre maison madame qui est très illustre, en cette callité il est vre très humble serviteur, mes còme evesque il vous còmende, et avous toutes mesdames et deffend sur peine d'excòmunication, labsollussion a luy ceul réservée, de ne parler còmmiquer confesser ny de prendre les exercices spirituèls des pères jesuite, interdiction entière ny par percône tierce ny escrire en façon du monde. le subiect estoit que lon avoit dòné à entendre que les dis pères jesuite disoient quil ny avoit point de peché mortel sy les parroissiens nalloient de trois dimanches l'un ouïr la messe a leur paroisse, et pour les fascher il nous tinst cette rigueur carente jours entiers quelques suplicastion que madame luy fist et fist faire et nous toutes, enfin madicte mde ayant parlé à luy, qui sessa toutes ces calités de princesse et d'abbesse et luy parla en hòme qni estoit prevenu de plusieurs mauvais discours contre ces bons et vertueux pères, et la laissa en pleurs et larmes sans voulloir la contenter d'une seule parolle, voilla que les médisans font, car mr lesvesque est fort grand perconage hòme de bien, bien vivant de la maison de la Roche poisay son non est henry loys de la Roche Posay, il prist possestion de son siège lan mille six cens catorze, il a faict de grands services au Roy, et mesme gardé monsr le prince de Condé dantrer dans ceste ville, il y avoit un danger tout évidant que les huguenos

1. Le P. Lespaulard, recteur du collège des Jésuites de Poitiers, avait chargé le P. Viguier, qui enseignait les cas de conscience en son collège, de réfuter le fr. Simplicien, capucin, qui avait déclaré dans l'église Saint-Porchaire de Poitiers qu'il y avait obligation d'entendre la grand'messe de paroisse tous les dimanches et que c'était péché mortel que de s'en dispenser. En outre, le vicaire général de Mgr de la Rocheposay, le célèbre Du Vergier de Hauranne, fut insulté publiquement par les élèves des Jésuites. L'évêque, qui était à la vérité d'humeur peu endurante, fut fort indisposé contre les Jésuites. V. Rapin, *Histoire du Jansénisme*, pp. 69-73. Le P. Rapin attribue à l'influence de Du Vergier de Hauranne la mesure prise par Mgr de la Rocheposay touchant les rapports des Jésuites avec l'abbaye de Sainte-Croix. La Mère De Fabry n'en dit point un mot. Delfour, *op. cit.*, pp. 38-42, place à tort ces incidents en l'année 1612.

sanfussent randus mestre [1], et depuis ledit m^r le prince a esté plus de deux ans prisônier en la Bastille, or pour revenir a monpropos quant nre très Reverende dame vit quelle n'avoit nul suport et que son inocence nestoit point écoutée elle escrisvit a un seigneur que le Roy afait fort grand auprès de sa percône apellé m^r Deluyne [2], lequel elle prya de faire entendre à sa maiesté ce qui se passoit en son endroit, tout aussy sadite maiesté envoya icy un cômmissaire nôme m^r Delavacherye conseiller à la cour du parlement, lequel avoit cômendement expres de sa majesté que son premier article fust que madame de Ste Croix fust contentée ce qui fust faict et ledit cômissaire vinst luy mesme le tesmongner a madame dans trois ou catres jours après l'official vinst un dimenche matin sur les neuf heures le dernier jour de may au parlouer tout seul, et sa harangue fut, Madame et mesdames la mesme octorité qui me fist ces jours passés transporter en ce lieu pour vous interdire la cômunicassion que vous aviez avecq'les peres jesuiste me faict cejourdhuy lever linterdiction et vous permettre danhuser côme auparavant, tout aussi tost le Réver^d provincial en fut adverty qui vinst dire la messe au pas Dieu avecq'beaucoup de joye madame fût cômunye et trois ou catre de nous ; néantmoins mons^r levesque nestoit point apaisé quoy que N^re R^de mère lanvaya voir et supplyer de venir jusques ycy, ce qui fist environ trois semaine apres ou il parla en particulier a ladicte R^de, celon son sentiment. Voilla ce qui nous regarde mes je ne veux oublier que son couroux estoit sy grand envers nos R^ds pères jésuiste quil deffendit lagrande Congregastion de nre dame, et huza des parolles de suspantion cequi dura pres de carente jours, et fut remise le jour de St Hilaire qui sapelle latranslation en juillet [3].

Je ne veux oublier adire que ledist evesque apris tellemèt à cœur la requeste qu'en afait madicte dame au Roy Louys XIII sur nôme le Juste que depuis il nest venu en ceste maison qu'une fois qui fut peu après pour en décharger son cœur à la bonne madame, a qui il parla aces rudement et elle sumilhia tant quelle peut et depuis la recherché et faict rechercher par toutes sortes de persône sortable de venir en ceste maison et doublier ce qui cestoit pacé ce qui na voullu faire ce qui me fait croire quelle est semblable a made Ste Radegunde, en ce qui regarde mons^r nre evesque, parceque Ste Radegunde n'avoit rien fait a Marovée evesque de ceste ville quand il monta a cheval pour san'aller quand ladite S^te le fist prier d'aller quérir la vraye croix pour la placer en ceste maison, (il y vien a cest heure et a tout oublié [4]), aussi n'a heu nre bône mere et princesse qu'à

---

1. La Mère De Fabry se fait ici l'écho des partisans de Mgr de la Rocheposay dans les querelles municipales de 1614-1615 (Cf. Ouvré, *op. cit.*).

2. Le P. Rapin, *l. c.*, parle seulement d'une lettre de Mme de Nassau au P. Arnoux, confesseur du roi.

3. Cf. *Rapin*, l. c. — Delfour, *op. cit.*, pp. 247-251.

4. Addition postérieure.

s'adresser au Roy pour luy faire rendre les R^ds p. jésuiste dont il l'avoit et sa maison injustement esté privez estant tout nre secours spirituel.

Le jour de St Martin m^il six cens et vint mons^r labbé de monterneu[1] qui est de la maison de la Parisière à la prière de madame est venu a nre grand grille de leglise a faict présent a madite dame d'une petite parcelle d'un os, de St Clou qui est reclamé pour la sourdité et il fut mis dans un petit coffre dargent qui cest trouvé dans le coffre de la vraye croix. Lon le rescut avecq' honeur les orgues jouèret l'hymne Iste Confessor, et toutes ladoreret à la grille.

Le troisiesme de febvrier mil six cens vingt et un, le Révérend père Gardien des Cordeliers sachant la pieté devostion et vertus de nre mere et dame abesse qui a la vérité sont grande devant Dieu, côme je crois, il cest transporté en ceste maison et cix aultres cordeliers avecq'luy, et a fait don, a nre dite dame, d'un os des machouëre de St Gautier[2] et d'une dan et d'un aultre os de la cuisse de St Agapit martyr qui est fort beau et san bon il y a onze cens ans qui fut martirisé St Gautier est dans le Couvant des Cordeliers de ceste ville.

Le douziesme de novembre lan mil six cens et vingt le s^r delabare architecte et bon peintre a envoyé du Mans ou il demeure le crucifix qui est sur notre grille qui coute cinquente écus et a envoyé les deux anges qui sont au tabernacle et les autres Sts et le crucifix le tout coute soissante et dix ecus.

Et la nre dame qui est darière le cœur coute six vins treze livres mes sœurs de Mozé Millon de Mousière et Londigny lont payée les unes plus les autres moins. Je lay faict faire pour le pas Dieu, mes madame, ma fort pryée il fault dire ainsy parce que ce nestoit nre intanssion, quelle demeurast derrière le cœur et celle qui estoit est maintenant au pas de Dieu.

Lan mil cix cens dix et sept le xe ou x1^e de may madame fist tenir ces assise généralle de ce qui concerne ces terres et prieurés de Poitiers cest adire dycy autour, ce fut a son parlouer son cenechal estoit Mr de Sorigny son procureur le Sr Diotte, le notaire le Sr Obroreau et le gresfier *(lacune dans le texte)* ou il cest recouvert plusieurs rante recelée et mal payées.

---

1. Pierre Rousseau de la Parisière, abbé de Montierneuf, 1610-1653 (*Gall. Christ.*, II, 1272).

2. Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, 1278-1307, dont le tombeau placé dans l'église du couvent des cordeliers de Poitiers fut ouvert en 1604. Son corps fut alors placé sous le maître-autel de la dite église. D. Chamard, — *Notes historiques. — Bull. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 2e trim. 1886, 2e série, t. IV, pp. 82-86.

Les dite assise furent remise aux xe du mois d'Oust au mesme lieu et les mesme presidant.

Lan en suivant mil cix cens dix-huit au mois de Juillet madame fist encore tenir ces assise côme dessus lon ne soroit croire combien il estoit necessere une partye des rante cestoient perdue

Ladicte dame a faict tenir ces assises a ces aultres terre et prieurés (*lacune dans le texte*) Lan mil six cents et trois (?) madame a faict tenir ces acises a Hayron [1] par trois diverces fois par monsieur de Sorigny sénéchal de celte maison le procureur M. Diotte et autres officiers ou monsieur (*lacune dans le texte*).

Lan mil six cens vingt et trois madame Janne de Bourbon abbesse de Jouerre et autre fois abbesse de ceste maisson et tante de nre Rde mere abbesse dans le mois de Juin mille six cens et vingt et trois une petite nre dame appellée nre dame defoy ou il'y a les Reliques de St Benoist de Ste Fare abbesse de Faremoustier qui afaict et fait des miracles a merveille le premier ce fut lan mille six cens ving et un, lon avoit descendu la chasse pour lanvoyer a Paris a cause d'un flau de Dieu que lon craignoit d'un nommé mence flet [2] qui devoit venir ravager toute la France ce que Dieu napermis, ceste bône religieuse n'ayant vu il y avoit quinze ans se fist appliquer un os du bras de ceste Ste sur ces yeux qui sur le chans commencèrent a luy faire douleur et leur ouvrir et vit clair à la troyiesme aplicassion et depuis continue tous les jours ce que jay bien voullu mettre ycy a cause que cest chose très assurée et faire voir que Dieu est tout bon et tout-puissant.

Ce 23e jour de Janvier madame a pourveu vénérable prestre messire Joachin Bouïn de la grande chapelle de St André [3] lequel la heu par la mort de vénérable Claude Chaveneau prestre lequel lavoit résinée a un sien cousin qui nestoit pas prestre. Madame et toutes nous aultres nous opposâmes à la prise de pocession et depuis pour lanpescher de la faire servir, tellement que de bon gré il san'est demy audit mons^r Bouïn qui a promis a madame et a nous toutes de ne la jamais résigner et qui la metra a la mense cômune c'est adire à la réunion côme elle a esté aultres fois, le tout cest passé ce jourdhuy 23e Janvier mil six cens vint et un.

Le jour de Ste Radegunde mil cis cens vint et un, le 28e Febvrier madame Charlotte Flandrine de Nassau abbesse de ceste maison a pourveu messire Jan Roux de la cure du Broeuil Chisé [4] par la mort du Curé

---

1. Ayron, canton Vouillé, arr. Poitiers, Vienne, où Sainte-Croix possédait d'importants domaines.

2. Ernest de Mansfeld, en guerre avec l'empereur depuis 1618.

3. Desservie en l'église de l'abbaye de Sainte-Croix.

4. Le Breuil-Chizé, paroisse aujourd'hui réunie à Chizé. Canton Brioux, arr. Melle, Deux-Sèvres.

qui y estoit. Cest a madite dame en calité d'abbesse de Ste Croix dam pourvoir.

La cure des Fosses [1] est aussy a elle a en pourvoir six mois lannée qui sont Janvier Febvrier, mars avril may Juin Juillet et les autres six mois c'est le chappitre de St^e Radegonde.

Le 3 ou le 10e du mois de mars madame a pourvœu messire François Bareau de la Cure de Ste Radegunde de Villiers [2] qui étoit prestre demeurant séans.

Le vint et syesme de mars mil six cens vint et un, madame Charlotte Flandrine de Nassau Rde Abbesse a fait venir aleur requeste monsieur le prieur de Ste Radegunde, le sous chantre et autres avecq'lesquels il y avoit un Baraut [3] et un aultre advocat et Constant [4] advocat du Roy de leur part. et de la part de madame monsieur Boine [5] présidant en ceste ville et mère, mònsieur de Sorigny monsieur Pestre advocat, Diot procureur, lesquels furent assembles pour juger le différent que monsieur de Ste Radegunde avoient fait le mardy et le mercredy des Rosons [6] derniers de porter le chef de mad^e Ste Radegunde après plusieurs conteste en la présence de madame et de nous a son parlouer Il'a esté aresté que le mardi des Rosons il se trouveront ici à la coutume avec'q limages de nre très S^te mère et deux de leurs ebdomadiers porteronst le S^t chef de Ste Radegunde et raporteront seant de la procession généralle et lun de leur chanoine portera la vraye croix nuds pieds et deux de leur choriste porteronst les deux sierges au cottés de la vraye croix.

Le mescredy il viendront còme dessus prendre la vraye croix et la maison fournira les deux prestres pour porter le chef de nre S^te mère et fournira les deux sergents pour porter les dists cierges, ils sont tenus de raporter nos chasses et porter avec'q révérence.

Ils viene le lundy mes lon n'ouvre point la grande grille pour tout [7].

Voici ce que monsieur de Poitiers manda à madame quand elle sup-

---

1. Les Fosses, canton Brioux, arr. Melle, Deux-Sèvres.

2. Villiers, paroisse aujourd'hui réunie à Messemé, canton et arr. Loudun, Vienne.

3. Barraud Jacques, avocat, auteur d'un Commentaire sur la Coutume de Poitou (de la Bouralière — *Bibliographie poitevine*, l. c., p. 38).

4. Constant Jean, avocat du roi au présidial, travailla à la rédaction du commentaire de son oncle Jean Boiceau sur la coutume de Poitou (de la Bouralière, p. 140).

5. Charles Boynet, Sgr du Plessis-Fraissinet et du Palais installé comme président au présidial le 20 novembre 1618, maire de Poitiers en 1620 (Babinet, *Le présidial de Poitiers. Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 2e série, t. XXV (1901), p. 187.

6. Rogations.

7. Une requête relative à ce différend a été publiée par Mgr Barbier de Montault, *op. cit.*, p. 225.

plia de lui permettre qu'elle prît et nous donnât les petits voiles que nous portons, qui fut le 29e mai 1621, la vigile de la pentecoste ainsy qui sensuit

Madame j'approuve vre désir sur ceque m'avez mandé, et suis vre très humble serviteur, henry loys de la Rocheposé.

Le 29e may mil six cens vint et un est sorty de ceste abbaye soeur Henrye de Fontlebon[1] pour aller fonder un monastère de filles Religieuses de l'ordre de St Benoist en la ville de Chatellerault ou elle fut très bien rescue

Lan mil six cens vint et deux lon'a célébré la canonisasion des Sts Ignace et Xavier[2] en ceste ville aux pères jesuiste il cy est fait une grande feste pour la commencer les Révérends pères sortirent sur les deux heures du soir du college a compagnez de toutes les classes les escolliers estoient tous en reng il'y en avoit cinquante abbilez en anges blancs a merveilles la plus part portoient les ymages des dits Sts toutes les clacses chacûne avoit son drapeau ou enseigne de taffetas incarnadin ou le nom de Jésus estoit, ils allèrent tous depuis le collège jusques a St Hilaire ou ils furèt reçus avec'q la musique tout le triomphe qui se pouvoit le sermon se fit par un père Capucin nômé jambaptiste[3] que tout le môde tienst et croit St, il fist un sermon admirable a la louange de ces deux grands Sts, puis messieurs de St hilaire raconduirt la Compagnie de Jésus a leur college avec'q la mesme modestie dévostion que tous y estoient allés, ou il chantért vespre en musique ; cestoit des choses admirable d'ouïr les trompetes lux et aultres instrumet le tout y estoit sy bien ordôné que lon n'eust creu que cestoit un paradis, ce fust un dimanche que ceste feste cômença, ledisseptième[4] de juin sur les deux heures après misdy, et le lendemain il sy fist une grande dévotion, deux sermons, et toute la ville y fist presques ces pasques, et le mardy il sy fist la feste du bienheureux Loys de Gonzagues, or les révérends pères advoient deux belles et grandes banières ou estoient ces deux grands Sts il'en leissèrent une a St Hilaire en leur église pour mémoire de leur dévossion les mes sieurs de St pierre Refusèrent cest hôneur disant qui ne sortoient jamais que pour le Roy et monsieur levesque san alla deux jours durât cette célebrité la Raison je ne la scay pas à la Vérité, et la pluspart des enfans abbilez en anges vindrent seans a nre grande grille avec'q leurs drapeaus

---

1. La fondation ne put cependant pas se faire et Henriette de Fontlebon était de retour à Sainte-Croix le 11 janv. 1624 (*Arch. Vienne*, H, Sainte-Croix, 84). Henriette de Fontlebon était fille de Charles de Fontlebon éc., et fut plus tard bénédictine au Dorat (Beauchet-Filleau, *Diction. des familles du Poitou*, 2e édition, t. III, p. 475).

2. Sur ces fêtes — V. Delfour, *op. cit.*, pp. 310-311.

3. Le P. Joseph, le confident de Richelieu (Delfour, *l. c.*).

4. Le 19 juin, car en 1622 le 17 juin tombait un vendredi, et la fête se termine le mardi, jour de la fête de saint Louis de Gonzague, c'est-à-dire le 21 juin.

et ymages des Sts en leur main et depuis lon faict St Ygnace double enceste maison.

Cest ycy les noms de celle que madame et très illustre princesse trouva a son retourt de Jouerre ou javois lhòneur destre avecq'elle ayant eu celuy davoir esté nourye auprès de madame sa tempte dont jay sy dessus parlé, et j'ay heu lhòneur de la servir dix sept ou dix-huit temps et me faisant lhòneur de meimer elle mantira pour mon plus grand bien Dieu layent ainsi voullu. Premiérement ma mère Radegunde le Conte prieure, ma mère de Villebeton prieure du cloistre, ma mère des Clouseaux souprieure, ma mère Girardière bourcière et célérière ma sœur Dubois, ma sœur Rochefort[1] ma sœur du Verger, mes sœurs Deschelle, de Boiscourcier, des Frans, de la Roche aux enfants, de Riparsous[2], de Monceaus de Beaulieu de Marée de Champeaux et de Mortemart ; des novices mes sœurs Pourpadière et Pinottière[3] puis ma sœur de Fontlebon vinst lannée suivente ;

Celle que maditce dame a faict Religieuse[4] ce fut ma sœur de Fontlebon, puis ma sœur de Lugerac mes sœurs de Beauregard et de Maumartin, ma sœur de Chetmerault et ma sœur de Prin. Après ma sœur Cointardière toute seule depuis mes sœurs de Barbesière, Belligny, des Loges, de la Gardelle, Chastaigne[5], Gruget, la Noüe, du Tais, Langlade, Prenant Boisredon, Draux[6], mes sœurs de Laval et de Lesé sœurs dont ma sœur de Lésé avoit esté religieuse jacobine toutes presque a diverce fois celon qui sont entré en religion.

J'ay oublyé ma sœur de Royan qui est venue seans en lage de huit ans en lan 1619e ma sœur de Tavane qui est fille de Mr le vicomte de Tavane y est aussy venüe en laage de huit ans lan 1617.

lan mil six cens seize Bônet[7] entra pour estre Religiense dans le mois de Juillet. deux cens esus dantree et carente de pansion.

lan 1617 le 12e mars hilaire Millon[8] est entrée séans pour y estre religieuse, deux cens écus dantree et carente de pansion.

Le 17e Avril 1617 sont entrée seant pour y estre religieuse mes sœurs Caterine de Mausé et Marguefite d'Auton au mesme jour. Mause a donné 11c escus dantrée et carante de pansion.

Le 21 may la mesme annee sont entrée séant mes sœurs Janne, Eliza-

---

1. Claire de Fabry.
2. Riparfons.
3. Marguerite Carré.
4. V. plus haut.
5. V. plus bas quelques identifications.
6. Derazes, v. plus bas.
7. Catherine Bonnet.
8. Fille de Pierre Milon éc., Sr de Larnay, et de Jeanne Clabat (*Contrat de religion du 6 avril 1612. Arch. Vienne, H.* Sainte-Croix).

bet ou Radegunde Chevalier [1] aultrement de la Cointardière, ils sont catre sœurs.

Le mardy la penthecsote madame a faict Religieuse mes sœurs Millon Bônet et d'Auton aultrement les Cranois qui fut le dousiesme de may.

Le jour de la très sainte trinité madame a faict Religieuse seur Catherine de Brilahe autrument de Mousière [2] lan 1619 elle apporté deux cens escus pour son entrée et carante de pantion cinquente livres pour linfirmerie.

Jésus Maria

Je veux mettre ycy les professions et Religions qu'a fait faire nre très illustre et très haute et sage princesse madame Charlotte Flandrine de Nassau depuis son retourt de Jouerre estant grande prieure. la première Religieuse quelle fist fust sœur Loys de Lugerac.

†

Sensuit les professions que très haute et très illustre princesse madame Charlotte Flandrine de Nassau de la principauté dOrange, a faicte depuis quelle fut abbesse de ce monastère.

La première profession a esté mes sœurs Poupardière, Pinotière ou Care [3] et Fontlebon lan mil cix cens cinq en janvier.

lan 1607 le jour S. Paul elle recup aprofession mes sœurs de Lugerac, de la Maumartin de Beauregard de Chemerault qui est decedée deux ans après et ma sœur de Trin.

lan 16 madame recupt aprofession ma seur Renee Chevalier de la maison de la Cointardière.

lan 1617 le 18 Mars madame a repcu aprofession ma seur de laval de la maison de Lesay [4].

lan 1613 en décembre madame a repceu aprofession ma sœur Catherine de la Trimoille de la maison de Royan [5].

lan 1616 madame a resceu aprofession mes sœurs Seur Françoise Chastaignier [6] seur Janne de la Noüe seur Loise Gruget [7], sœur Marie

---

1. Filles de Philippe Chevalier, Sgr de la Cointardière. Beauchet-Filleau, *Dict. des familles du Poitou*, p. 433.

2. Catherine de Brilhac.

3. Marguerite Carré.

4. Catherine de Laval, fille de Pierre de Laval chevalier, baron de Trèves et de Lezay, et d'Isabelle de Rochechouart (*Contrat de religion du 10 nov. 1613. Arch. Vienne, H.* Sainte-Croix, 5).

5. Catherine de la Trémoille, quatrième fille de Gilbert de la Trémoille, marquis de Rohan, et de Madeleine de Luxembourg. *Le chartrier de Thouars*, p. 335.

6. Françoise Chasteigner, fille de Nicolas Chasteigner, éc., Sr de la Blouère (*Contrat de religion du 24 novembre 1608. Arch. Vienne, H.* Sainte-Croix, 5).

7. Louise Gruget, fille de Nicolas Gruget, Sr de la Citière et de Razines, contrôleur général des finances en Poitou (ibid.).

Chevallier et soeur Marie Langlade le 10 Avril le dimanche de casimodo.

J'ay oublié a mettre que lannee 1613 le 17 Novembre madame a receupt aprofession mes sœurs seur Janne de Barbesière de la maison de Chemerault[1], sœur du Bouchet[2] Renée de Belligny, Sr Marie des Loges, seur Anthoinette Heugon de la maison de la Gardelle[3].

lan mil cix cens dix huit le jour de St. Nicolas mes seurs Radegunde Leguiller[4] dicte de Prenant fut professe et sa compagne seur Guionne de Ballu de Boisredon[5].

Lan 1619 fut professe seur Hilaire Millon le jour de St Mathias.

Lan 1619 le fut aussy seur Catherine Bônet le 2 Juin.

Lan 1620 madame a reseu aprofession mes seurs Catherine Derares dite Masay Sr Marguerite Dauton dite des Cranois, Sr Charlotte chevalie dite de la Coindardière Sr Radegonde Isabelle Chevalié de la Coindardère Lan 1622 madame a rescu a profession Sr Catherine de Brilact dite de Nousière.

Les notes qui suivent sont des additions d'une autre écriture.

Peu d'années avant que nostre sainte Abbesse madame de Nassau princesse Dorange mourut elle fit bâtir le couvent des Sables d'Olonne[6], la mort trop précipitée ne luy laissa pas voir son ouvrage parfait, plusieurs navires prest à débarquer qui aportoient d'Angleterre des richesses immences pour le nouvel établissement de la pieuse princesse aprenant trop tôt sa mort retournèrent d'où ils estoient venus et remportèrent ce qu'ils avoient aportés, cest peut estre une permission de la divine providence qui se plaît davantage à nous voir réduite au seul nécessaire qu'à nous voir dans l'abondance qui est un grand obstacles à la perfection evangéliques que nous proffessons.

Monseigneur de la Roche Posay evesque de Poitiers acorda à la de-

---

1. Jeanne de Barbezières était en 1650 supérieure des Bénédictines du Dorat (Hte-Vienne). Beauchet-Filleau, *Dict. des familles du Poitou*, 2e éd., t. I, p. 274.

2. Renée du Bouchet, fille de Jacques du Bouchet, éc., Sr de Belligni (*Contrat de religion du 23 juin 1611. Arch. Vienne, H.* Sainte-Croix, 5).

3. Hugon.

4. Radegonde Laiguillier, fille de François Laiguillier, éc., Sr de Pernan, conseiller au présidial de Poitiers (*Contrat de religion du 23 juin 1615. Arch. Vienne, H.* Sainte-Croix, 5).

5. Guyonne de Balue, fille de Pierre de Ballue, éc., Sr de Boisredon, et de Anne d'Elbenne (*Contrat de religion du 14 janv. 1614, ib.*).

6. Le 19 novembre 1631, Mme de Nassau, d'accord avec ses religieuses, donna pleins pouvoirs à sa coadjutrice Catherine de la Trémoille pour fonder ce couvent qui devait demeurer toujours sous l'autorité de l'Abbesse de Sainte-Croix (Marchegay, *Recherches historiques sur le département de la Vendée. Annuaire de la Soc. d'Emul. de la Vendée*, t. XIV (1868, pp. 198-200). Le but de cette fondation était, dit Allard (*op. cit.*, p. 353), d'éloigner de Sainte-Croix des religieuses qui y portaient le trouble.

mande de madame de Nassau notre digne abbesse la permission de fair l'office de la Croix double tous les premiers vendredis des mois lorsque ce jour la il n'y auroit point de saint double quoy qu'il y en ut a recouvré. Jay lu cela escrit de la main d'une ancienne mère sur la couverture du gros breviaires de matines avent que nous lussions fait relié.

Cecy est extrait du livre des pères Carmes qui n'ont dit qu'une partie de ce qui se passa.

Le lundi 9e d'Avril 1640 Madame Flandrine de Nassau princesse dOrange abbesse de Ste Croix mourut sur les trois heures après minuit, sur les dix heures les Rds P. Carmes allèrent chanter dans l'église du monastère une grande messe, sur les trois heure après midi tous les Rds allèrent chanter l'office des morts a cose des pleurs et affliction ou étoient les religieuses, son corps sans estre embaumé se garda sans putréfaction jusqu'au vendredis suivant ou les Rds allèrent tous chapés dans le chœur, ou étant arrivés et placés dans les hautes choeses ils chantèrent le libera et le deprofundis pandant quoy monseigneur de Poitiers étant assi dans le chœur sy disposoit pour célébrer la Ste Messe a un autel dressé pour cela dans le chœur après laquelle messe les Rds aiant leurs chapes portèrent le corps en solemnité dans le côté du chœur ou ils le mirent dans un cercueil de plomb et avent de le fermer, monseigneur Henri Louis de la Rocheposay evesque de Poitiers luy baisa les mains pleurant amèrement, les dames ordonnèrent un trantin grégorien pour estre dit à Ste Croix pour le repos de la défunte. cest adire trente grande messe[1].

---

1. Récits plus détaillés de la mort et des obsèques de Mme de Nassau, Journal de Denesde. *Arch. hist. du Poitou*, t. XV, p. 91. — Allard, *op. cit.*, pp. 424-441.

CHARTES D'OTTERTON

Prieuré dépendant de l'abbaye du Mont-Saint-Michel

(Devon)

L'abbaye du Mont-Saint-Michel — faut-il s'en étonner? — recueillit sa part des libéralités, dont bénéficièrent outre Manche nombre d'abbayes du continent, lorsque la conquête normande se fut définitivement affermie sur le sol d'Angleterre. Sans avoir été aussi avantagée que telle ou telle autre de ses voisines, elle devint pourtant de ce chef propriétaire de manoirs, d'églises et de terres dans une demi-douzaine de comtés au moins. Le *Domesday Book*[1], dont le caractère officiel est hors de conteste, nous renseigne là-dessus avec quelque détail et mentionne, entre autres quartiers où les moines du Mont avaient du bien, le Hampshire et le Wiltshire, puis le Berkshire, le Shropshire et le Lancashire, enfin le Devon et la Cornouaille. De tous ces noms il importe de retenir les deux derniers, car c'est dans le Devon et dans la Cornouaille surtout que les dons territoriaux offerts au « Prince de la milice céleste » par les seigneurs normands et bretons l'emportaient en étendue et en importance. C'est en ces deux comtés aussi que l'abbaye, songeant par la suite à essaimer, établit de préférence ses deux « filiales » principales : Otterton et Saint Michael's Mount. Il ne sera ici question que du premier de ces établissements et l'on se bornera à donner sur son passé et sur les traverses qu'il subit quelques éclaircissements destinés à servir comme d'introduction sommaire à la collection de chartes le concernant, dont le texte fait l'objet de la présente publication[2].

---

1. Le *Domesday Book* est le plus ancien recueil cadastral de l'Angleterre : il date de l'année 1086 et les deux volumes originaux sont encore conservés au *Record Office*. On verra par le n° XXIV de nos chartes que ce texte faisait loi dans les cours de justice.

2. Le Dr. Olivier a signalé, dans son *Monasticon Dioc. Exoniensis*, l'existence

*
* *

Otterton[1] est situé dans la vallée de l'Otter, sur la rive gauche de cette rivière, à dix-sept kilomètres d'Exeter, dans la direction de l'est-sud-est. La population de ce village ne dépasse pas un millier d'habitants. Déjà pourtant à l'époque d'Edouard le Confesseur existait là un manoir important, renfermant des terres cultivées, des pâtures, des prairies, plus de cent acres de forêt, des salines. Un personnel nombreux, attaché au sol, cultivait l'ensemble[2]. Ce domaine appartenait alors à la comtesse Ghida[3], belle-mère du roi. Après la conquête ce fut le vainqueur lui-même qui en fit don à l'abbaye du Mont, en même temps que des manoirs de Donington et de Yarcombe.

Le prieuré néanmoins ne prit naissance que plus tard, à une date qui nous échappe. Comme beaucoup d'autres de ces sortes de fondations au delà du détroit, l'établissement aux débuts ne compta guère qu'un ou deux moines, investis spécialement du soin de veiller sur l'exploitation et d'en percevoir les revenus. C'est Jean sans Terre, s'il faut en croire un rapport officiel du XIVe siècle, qui, ajoutant quelques nouveaux dons aux anciens, aurait obtenu le maintien de quatre moines dans la maison, avec obligation à la résidence et à la célébration journalière de l'office divin. Le souverain spécifiait en outre que, sur les revenus qui leur étaient assurés, ces religieux devraient prélever seize sols chaque semaine pour le pain des pauvres[4]. L'évêque Henri Marshall, dans le diocèse duquel se trouvait le nouveau prieuré, s'intéressa lui aussi à cette fondation.

---

d'un Cartulaire du prieuré d'Otterton, conservé vers 1846 à Ottery St-Mary, dans la bibliothèque de Mr. Francis George Coleridge. C'est un volume de moins de cent pages renfermant soixante-dix-huit actes des XIIIe et XIVe siècles. On en trouvera l'analyse dans l'ouvrage précité, p. 256-269, et plus d'une fois j'aurai occasion d'y renvoyer.

1. Outre la notice consacrée à ce prieuré par le Dr. Olivier dans son *Monasticon... Exon...*, p. 248-249, on trouvera quelques maigres renseignements dans le *Monasticon Anglicanum* (N.E.) t. VI^2^, p. 1033.

2. Chartes, n. I.

3. Femme du comte Godwin et mère du dernier roi saxon, Harold. Après la conquête, elle était passée en Flandre où elle mourut.

4. Oliver, *op. cit.*, n. I.

Quelques mois avant de mourir il cédait aux moines, du consentement de son Chapitre, la jouissance des églises d'Otterton, de Sydmouth, de Yarcombe, d'Harpford, de Moreke et de Saint-Hilary, à charge de les faire administrer par des vicaires, et — dans l'intention du prélat — cette aumône avait pour but de permettre à ses protégés d'exercer plus largement les devoirs de l'hospitalité[1]. D'autres noms seraient encore à citer parmi ceux des bienfaiteurs d'Otterton : la mention des Poher et des Porter, ces derniers seigneurs de Bicton, est en particulier pleinement justifiée par nos chartes.

*
* *

La série des prieurs d'Otterton, au moins pour la période des débuts, est probablement incomplète. Le premier que l'on rencontre en charge se nommait *Richard;* il vivait au temps de Barthélemy, évêque d'Exeter (1161-1186). *Guillaume,* qui apparaît ensuite, figure en qualité de témoin dans un acte concernant l'église de Wath et daté de l'année 1184[2].

Nicolas gouvernait le prieuré à l'époque des hostilités entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre. Les « filiales » anglaises de certains grands monastères de Normandie eurent alors à subir le contre-coup de l'issue fâcheuse de cette guerre pour le dernier des fils d'Henri II. Dans le dessein de tirer représailles des pertes subies sur le continent, Jean eut l'idée de se saisir des biens de plusieurs prieurés anglo-normands (1204). Ceux d'Otterton se trouvèrent compris dans la râfle : Nicolas néanmoins en avait conservé la garde. En 1205, moyennant une soulte de dix marcs, il obtint prolongation de cette baillée — mais à une double condition, que volontiers j'appellerais symptomatique, tant on en fit abus plus tard. Nicolas dut s'engager par serment à cesser tout envoi d'argent à l'abbaye du Mont et à répondre au roi de son temporel, partout où celui-ci l'exigerait[3]. L'épreuve, cette première fois, ne fut pourtant que passagère. J'ai dit plus haut quels dons avait faits au

1. *Chartes,* n. III et IV.
2. Archives de la Manche, H. Wath, R. 740.
3. *Chartes,* n. II.

prieuré l'évêque Henri Marshall (1206). Par reconnaissance, Jordan, alors abbé du Mont, voulut abandonner au prélat et à ses successeurs son droit de patronage sur l'église de Woodbury[1]. Ceci se passait encore sous le priorat de Nicolas.

Henri, qui suit, s'est employé activement à accroître le temporel de sa maison. Un certain nombre d'actes du Cartulaire mentionnent les traités et les arrangements qu'il conclut à cette fin, soit avec divers membres de la famille le Porter[2], soit avec les Poher[3], soit avec les Tidwel[4]. On a aussi de lui un accommodement avec l'archidiacre d'Exeter, en vue d'assurer, par un partage de terres, des ressources suffisantes au vicaire de Yarcombe, église qui — le lecteur s'en souvient — dépendait d'Otterton[5]. *Guillaume de Kernet*, successeur d'Henri, paraît avoir eu un égal souci d'assurer l'avenir matériel du prieuré[6]; mais aux débuts de l'année 1220, les moines de Tawistock[7] l'ayant choisi pour leur abbé, *Guillaume de Tidwell* prit sa place. Ce dernier fournit une carrière assez longue, car en 1238 *n. s.* il était encore de ce monde[8]. Cinq des documents de notre recueil ont trait à son administration.

Raoul Uddewin et *Jean de Mantes* ne nous sont connus, le premier que par une transaction conclue au nom de l'abbaye-mère avec deux particuliers d'Otterton[9]; le second, par l'acte capitulaire daté du 1er mai 1250, aux termes duquel l'abbé et le convent du Mont l'investissaient de la charge de procureur en Angleterre, avec pleins pouvoirs d'affermer en leur nom les terres improductives qu'ils possédaient par delà[10].

Geoffroy Légat, successeur de Jean de Mantes, a laissé de son

---

1. *Chartes*, n. V.
2. Oliver, *op. cit.*, n. III, V. — *Anal.*, 3, 52.
3. Oliver, *op. cit.*, n. VIII.
4. Oliver, *op. cit.*, n. X.
5. Oliver, *op. cit.*, n. VII.
6. Oliver, *op. cit.*, n. IV. — *Anal.*, 24.
7. Devon. A 42 milles O.-S.-O. d'Exeter : abbaye bénédictine fondée en 961. — L'élection de Guillaume de Kernet fut confirmée par Henri III, le 20 février 1220. *Patent Rolls*, *4 Hen. III*, *m. 6*.
8. Oliver, *op. cit.*, *Anal.* 5.
9. Oliver, *op. cit.*, *Anal.* 19.
10. Oliver, *op. cit.*, n. XIII.

passage à Otterton un monument plus durable. Frappé de l'incohérence et même des contradictions qui existaient autour de lui dans la manière d'exiger le service des vassaux et de recouvrer les rentes, il compila et rédigea en 1260 la Coutume du prieuré et des manoirs qui en dépendaient ; puis à ce texte il ajouta en manière de preuves la transcription de tous les actes de propriété ou de transactions dont il put sur place retrouver les originaux. L'occasion s'est présentée plus haut de signaler ce Cartulaire. Le Coutumier, dont les divisions apparaissent assez indécises, s'occupe d'abord des divers droits du seigneur : droit d'aide, droit de relief, droit de préemption. Suit le tableau des taxes et procurations ecclésiastiques exigibles par l'évêque d'Exeter ou par l'archidiacre, des églises et chapelles à la présentation du prieur. Après quoi, il n'est plus question que des diverses catégories des tenanciers ; de leurs droits, de leurs devoirs, de leur situation respective, des charges qu'ils pouvaient être appelés à remplir, de la manière de leur rendre justice[1].

*
* *

Par suite de maladie ou d'absence du titulaire — peut-être aussi par suite de vacance, le prieuré d'Otterton à la fin de l'été 1266 se trouvait en souffrance. L'évêque Bronescombe intervint pour y mettre le bon ordre, et le 23 septembre, il nommait comme administrateur Guillaume de Carteret, moine du Mont. Ce n'était qu'une sorte de provisoire, une désignation sans caractère définitif[2], car trois mois plus tard Carteret permutait avec son collègue de Saint-Michael's Mount, *Guillaume de Préaux*, et c'est à ce dernier que le prélat accordait l'institution canonique et le titre prioral (21 décembre). On ne sait ce que dura le gouvernement de ce prieur. Seulement il est sûr qu'en 1276, Otterton se trouvait encore une fois sans supérieur et que la vacance datait déjà de quelque temps, lorsque le 11 avril de cette même année Bronescombe, de par son office, se trouva appelé derechef à y mettre un terme. Son choix se porta sur

1. Oliver, *op. cit.*, p. 254-255, n. IX.
2. Hingeston-Randolph, *The Episcopal Register of the Diocese of Exeter*, I, p. 160.

frère *Girard Jordan*[1]. Ce ne devait plus être un homme de prime jeunesse; pendant près d'un quart de siècle cependant on le trouve à la tête du prieuré. Le poste n'avait rien d'enviable.

Sur la fin de son règne en effet, Edouard Ier, à la suite de pénibles démêlés avec la France, avait repris vis-à-vis des « Alien priories » l'attitude vexatrice de son aïeul. En exécution d'une circulaire expédiée en forme de lettres closes à la date du 28 septembre 1295, les shériffs de chaque comté d'Angleterre s'étaient saisis au nom du roi de tous ces établissements[2]. Il est vrai que dès le milieu du mois de décembre suivant, le prieur d'Otterton avait obtenu, contre un versement à l'Echiquier, de conserver la garde et la gestion de son temporel[3]; mais la situation n'en restait pas moins incertaine, précaire, livrée à l'imprévu. Un caprice du monarque pouvait anéantir cet arrangement, onéreux du reste pour les moines, puisqu'au bout de deux ans (22 mars 1297) il leur fallait faire renouveler leurs lettres de protection[4].

En 1309, Richard Jordan, accablé d'infirmités, aveugle, impotent, se survivait à lui-même. Il est probable que, dans l'intérêt du prieuré, on l'avait engagé à résigner son office[5]. Cette démission fut donnée par lui le 28 mars de l'année suivante[6]. Un mois plus tard (27 avril 1311), son remplaçant, *Robert Lovel,* prenait possession[7] — après démarches préalables de l'abbé et du convent du Mont auprès de l'évêque d'Exeter[8]. Malgré un priorat très court, Lovel connut les ennuis. La maison d'Otterton, comme c'était la pratique pour toutes les « filiales » anglaises, versait annuellement à son abbaye une pension fixe. Le statut de Carlisle (janvier 1307) avait bien à la vérité prononcé interdiction contre cette pratique; mais les prieurs « alien » ne se faisaient pas faute d'éluder cette loi. Ainsi, entre autres, en usait-on à Otterton[9]. Par malheur au cours

---

1. *Episc. Reg.*, I, p. 161.
2. Rymer's, *Fœdara* (R.-E.), t. II², p. 826.
3. *Patent Rolls, 24 Edw. I, m. 21.*
4. *Patent Rolls, 25 Edw. I. P. I, m. 12 dorso.*
5. *Episc. Reg.*, II, p. 303.
6. *Episc. Reg.*, I, p. 421.
7. *Episc. Reg.*, II, p. 239.
8. *Chartes*, n. XXI.
9. *Chartes*, n. XXXI.

d'une visite canonique, l'ordinaire diocésain — c'était alors Gautier de Stapeldon — eut vent de cet « exode des capitaux » et, en un tour de main, il supprima l'abus en mettant arrêt sur l'argent (31 juillet 1314). A quelques mois de là, Lovel repassait en Normandie : son absence ne devait se prolonger que quelques semaines. Il ne reparut plus. Stapeldon s'était empressé de confier l'administration des biens du prieuré à un homme de son choix. Enfin au bout d'un an et demi, on apprit que le prieur était toujours au Mont ; mais alité, malade — si malade même qu'il fallait renoncer à tout espoir de le voir revenir reprendre ses fonctions en Angleterre. Frère *Richard de Blandoyt*, porteur de cette nouvelle, arrivait chargé en même temps et de la démission de Lovel, datée du 13 août 1316, et de sa propre nomination au poste vacant[1]. Sans tarder, Stapeldon lui conféra l'institution canonique (12 septembre)[2].

*
* *

Blandoyt fait à Otterton un stage encore plus court que Lovel. Trois ans se sont à peine écoulés qu'il démissionne, abandonnant la place à frère *Oger de Bueys*, dit Cordon[3]. Par contre celui-là a de la ténacité, de l'esprit de suite. C'est un Normand solide et fûté, sachant se plier aux circonstances. La preuve en est que, durant un très long priorat, il a trouvé moyen de tenir en une position par moments intenable. Il a vu s'achever dans les troubles civils le règne peu prospère d'Edouard II ; il a assisté aux brillants débuts de celui du troisième Edouard. Les « Alien » durant cette double période ont refait connaissance avec la « saisie » du roi ; leurs biens demeurent soumis à des enquêtes réitérées[4], et l'Echiquier encaisse le plus clair de leurs revenus. Au milieu de tous ces écueils, de Bueys gouverne sa barque avec une habileté consommée. Pas trace dans les *Registres épiscopaux* d'un dissentiment quelconque avec l'ordinaire. Pas trace de dettes non plus, ni rien qui indique une

1. *Episc. Reg.*, II, p. 303.
2. *Episc. Reg.*, II, p. 240.
3. Ses lettres de présentation sont datées du 30 juillet 1319.
4. *Episc. Reg.*, III, p. 58, 763 ; V, p. 1325.

brèche dans les finances du prieuré, un accroc à son bon renom. Et pendant trente-trois ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, Oger demeure ainsi vaillamment à son poste.

Thomas Sédile, moine du Mont, lui succède le 30 mai 1352, non sans avoir au préalable promis obéissance à l'évêque d'Exeter et juré, la main sur les Evangiles, de ne faire aucune aliénation des biens du prieuré sans l'autorisation de celui-ci et sans l'assentiment de son propre abbé[1]. Mêmes engagements sont imposés à *Simon Guérin* au moment de son institution[2]. (juin ? 1374) Au reste la situation des « Alien priories » ne fait qu'empirer. Avec le règne de Richard II commence pour ces établissements une série nouvelle de tracasseries et de vexations. Pour avoir la paix et conserver leur bien, au moins en nue propriété, les gens du Mont en sont réduits à affermer le domaine d'Otterton, avec sa tenure, à sir Pierre Courtenay, sa vie durant, et à trois autres particuliers, ses associés. (1389)[3] C'en est fait de la vie régulière dans cette maison : la conventualité s'y réduit à deux moines.

Guérin a disparu on ne sait trop à quelle époque. Aux débuts de 1390, c'est le roi qui, comme patron du prieuré « occasione guerre », présente un nouveau titulaire, *John Fere*[4]. Trois ans plus tard un autre occupant, *Thomas Pagham*[5], a pris la place. Enfin le 30 septembre 1403, est institué le dernier prieur *Robert Magne*[6]. Otterton n'est plus qu'un bien sur lequel le Mont-Saint-Michel conserve seulement quelques droits[7]. Henri V, le 20 avril 1415, rompt ce dernier lien et consomme la spoliation en annexant à sa royale fondation de Syon Abbey, dans le Middlesex, l'ancienne *filiale* de l'abbaye normande.

Dom Léon Guilloreau, M. B.

---

1. *Episc. Reg.*, V, p. 1423.
2. *Episc. Reg.*, VI, p. 32.
3. *Chartes*, n. XXXII.
4. *Patent Rolls, 13 Ric. II. P. II, m. 20.*
5. *Episc. Reg.*, VI, p. 130.
6. *Episc. Reg.*, VIII, p. 191.
7. Otterton est compris dans la liste des prieurés supprimés par le Parlement tenu à Leicester en 1414.

I

Dépendances du prieuré d'Otterton au temps de Guillaume le Conquérant.

Devenescire

Terra sci Michaelis de Monte . Ecclesia S. Michaelis de monte tenet de rege Otritone. Ghida comitissa tenebat tempore Regis Edwardi et geldabat pro xiiii. hidis. Terra est xxv. car. In dominio sunt vi. car. et l. villani et xx bord. cum xl. car. Ibi xxxiii. salinarii et iii. molini reddentes xl. solid. Ibi xlv. acre prati et cl acre silve, et una leu. et dimid. pasturae. Quando recepit abbas valebat x. lib. Modo xviii lib.

Ipsa æcclesia tenet Donitone. Heraldus comes tenebat tempore Regis Ewardiet geldabat pro iii. hidis. Terra est x. car. In dominio est i. car. et iii. serviet ix. villani et iiii. bord. cum ii. car. Ibi cc. acre pasturae et c. acre silvae. Olim et modo valuit xl. solid.

Ipsa æcclesia tenet herticome. Heraldus comes tenebat tempore Regis Ewardi et geldabat pro iii. hidis. Terra est xii. car. In dominio est i. car. et iiii. servi et xvi. villani et viii. bord. cum xi. car. Ibi i. porcarius reddit x. porcos et molinus reddit vi. solid. Ibi iiii acre prati et l. acre pasturae et xii. acre silvae. Olim et modo valuit ix solid.

Domesday-Book [Edit. de 1783] vol. I, p. 104.

II

Ordre au sheriff du Devon de mettre Nicolas, prieur d'Otterton, en jouissance du temporel de son prieuré.

1205.

Nicholaus, prior de Ottry, dat x marcas pro habenda custodia terrarum et possessionum abbatis de Monte Sancti Michaelis, quas prius habuit in custodia. Et mandatum est vicecomiti quod, accepta ab eo securitate de illis x marcis reddendis, ei de predictis saisinam habere faciat. Fecit autem idem prior sacramentum quod nichil inde mittet utra mare et quod domino Regi, ubi ipsum atornaverit, respondebit. [anno 7°]

Impr. Duffus Hardy, *Rotuli de Oblatis et Finibus in turri Lond. asservati temp. Regis Joannis*, p. 328.

III [1]

Henri, évêque d'Exeter, concède aux moines du prieuré d'Otterton, pour les aider à supporter les frais d'hôtellerie, la jouissance des revenus des églises dont ils étaient patrons.

Crediton, 31 août 1206.

Omnibus sancte matris Ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit Henricus, Dei gratia Exoniensis episcopus, salutem in Domino. Ad universitatis vestre perveniat notitiam quod nos caritatis intuitu concessimus Deo et ecclesie sancti Michaelis de Monte in periculo maris et monachis ibidem Deo servientibus, ad peregrinorum et hospitum suceptionem, ecclesias suas in episcopatu nostro constitutas, cum primo vacaverint, in proprios usus suos in puram et perpetuam elemosinam habendas et possidendas cum pertinentiis suis, videlicet ecclesiam de Otri cum capella sua de Lahedrelanda, ecclesiam de Sithemugha [2], ecclesiam de Harticumba [3], ecclesiam de Harpeforda [4] et in Cornubia ecclesiam de Morres [5] et ecclesiam Sancti Illarii [6]; salva honesta sustentatione capellanorum ecclesiis illis deservientium, qui nobis et successoribus nostris de episcopalibus respondeant ; salvis etiam nobis et successoribus nostris jure et auctoritate episcopali in omnibus. Et ut hec nostra concessio rata et inconcussa permaneat in perpetuum, eam presenti scripto et sigilli appositione confirmavimus. Datum Critonie [7], pridie Kalendas septembris, pontificatus nostri anno duodecimo. Hiis testibus : Galtero et Henrico, Cornubie et Exonie archidiaconis. Anselmo thesaurario Exoniensi. Magistro Aluredo. Willelmo de Swind. Magistro Henrico. Magistro Hugone. Magistro Milone. Magistro Isaac. Magistro Rogerio, canonicis Exoniensibus. Magistro Galtero de Sutton., et multis aliis.

Archives de la Manche. — Original parchemin, scellé sur lacs de soie noire et verte, sceau disparu. — Impr. Oliver, *Monasticon Dioc. Exonien.*, p. 253, num. xv. [Ex Cartul. f° 49].

---

1. Toutes les chartes du présent recueil portant comme indication de provenance : *Archives de la Manche*, sont tirées de la série H. Fonds d'Otterton.
2. Sidmouth, ville maritime du Devon, à 20 milles E.-S.-E. d'Exeter.
3. Yarcombe, localité à la limite des comtés de Devon et de Somerset.
4. Harpford, localité au nord d'Otterton.
5. Moreke, à l'est de Truro.
6. St-Hilary, à quelques milles de Marazion.
7. Crediton, à l'O.-N.-O. d'Exeter.

IV

Le Chapitre cathédral d'Exeter ratifie la précédente cession faite au prieuré d'Otterton par l'évêque Henri Marshall.

Omnibus sancte matris Ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit Capitulum beati Petri Exoniensis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos ratam habemus et acceptam concessionem venerabilis Patris nostri Henrici, episcopi nostri, factam Abbati et conventui de Monte Sancti Michaelis in periculo maris, de omnibus ecclesiis suis in episcopatu Exoniensi constitutis in usus suos, cum primo vacaverint, habendis et possidendis sicut eiusdem episcopi nostri carta testatur religiosis eisdem collata, eidemque concessioni assensum unanimem prebemus et eam presenti scripto et sigilli nostri testimonio confirmavimus. Hiis testibus : Willelmo de Swindona, Magistro Rogerio de Didelham. Willelmo filio Jordani. Magistris Galfrido et Elya capellanis et multis aliis.

Archives de la Manche. Original parchemin, scellé en cire verte sur lacs de soie verte. Sur le sceau, représentation d'un portique d'église flanqué de deux tours ; on lit en exergue : SIGILLV CAPLI SCI PETRI EXONIEN.

V

Jordan, abbé du Mont-Saint-Michel, et son convent abandonnent à Henri, évêque d'Exeter, l'église de Woodbury, avec tous les droits qu'ils y pouvaient prétendre.

Omnibus Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit J. [1], miseratione divina abbas et conventus de Monte Sancti Michaelis in periculo maris, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos unanimi consensu concessimus et in perpetuam elemosinam donavimus venerabili Patri nostro H., Exoniensi episcopo et eius successoribus episcopis Exoniensibus et Ecclesie Beati Petri Exoniensis, Ecclesiam de Wddebiria [2], cum omnibus pertinentiis suis et quicquid iuris in ea habuimus, ut idem episcopus et eius successores episcopi Exonienses liberam et plenam in perpetuam (*sic*) habeant potestatem conferendi ecclesiam illam cui voluerint et disponendi de ea et de omnibus ad eam pertinentibus prout voluerint. Ut igitur hec concessio et donatio nostra perpetuis tem-

---

1. Jordan, abbé du Mont-Saint-Michel, 12 mars 1191 † 6 août 1212.
2. Woodbury, localité voisine d'Otterton.

poribus rata et inconcussa permaneat, eam presenti scripto et sigillorum nostrorum appositione confirmavimus. Hiis testibus : G. et H., Cornubie et Exonie archidiaconis. Anselmo thesaurario Exonie. Magistro Aluredo. Willelmo de Swindona. Magistro Henrico. Magistro Hugone. Magistro Milone. Magistro Ysaac. Magistro Rogerio, canonicis Exoniensibus.

Archives de la Manche. — Original parchemin.

VI

Moyennant plusieurs sommes d'argent versées à lui et à divers membres de sa famille, Jean le Portier abandonne aux moines d'Otterton une terre sur laquelle il élevait des prétentions.

[1214-1223]

Sciant presentes et futuri quod ego Johannes Janitor, filius Rogeri Janitoris, assensu et voluntate Isabele uxoris mee et omnium heredum meorum, dedi et concessi pro salute anime mee et omnium antecessorum meorum, Deo et ecclesie Beati Michaelis de periculo maris et monachis ibidem Deo servientibus, in puram et perpetuam elemosinam totam terram que jacet inter pratum Roberti de Blakeburgh, usque ad moram de Coletone, sicut mete patentes continent ; scilicet inter ipsas metas et manerium de Otritona, in pratis, in mora, in terra culta et inculta, in aqua sicut fuit jus illorum : de quo fuit quondam inter me et predictos monachos calumpnia, tenendam et habendam libere et quiete, pacifice et integre in puram et perpetuam elemosinam nostram. Pro hac autem mea donatione et concessione et quieta clamatione dedit mihi Henricus, tunc prior de Otritona, de elemosina Sancti Michaelis tresdecim marcas argenti, et Isabele uxori mee octo solidos et octo denarios, et Willelmo fratri meo duos solidos et Bartholomeo fratri meo duos solidos in recognicionem. Ego vero Johannes Janitor et heredes mei predictam terram Deo et ecclesie Sancti Michaelis de periculo maris et monachis ibidem Deo servientibus versus omnes homines warantizare debemus. Et insuper ego Johannes Janitor et omnes fratres mei hanc donationem et concessionem et quietam clamationem firmiter et integre et sine dolo tenere et observare in perpetuum juravimus. Quod, ut ratum et inconcussum permaneat, hanc cartam sigilli mei impressione confirmavi. Hiis testibus : Magistro Symone episcopo Exoniensi[1]. Magistro Serlone archidiacono Exonie. Domino W. de Swind. Magistro Ysaac. Magistro H. de Warwik, canonicis Exoniensibus. Rogerio de Litleham. Ric. de Sidemue. Roberto de Radeweye, sacerdotibus. Dominis Reginaldo

1. Simon d'Apulie, évêque d'Exeter, 1214-1223.

de Albamara. Ingeraldo de Albamara, militibus. Rogerio le Poer. Johanne de Buddelegh. Jordano de Toddevilla. Radulfo de Clyve. Tholomeo de Otritona. Radulfo de Punne. Stephano Britone. Willelmo de Hokesham, serviente Domini Regis. Elya clerico Domni Abbatis Tavistochie et multis aliis.

Archives de la Manche. — Original parchemin scellé en cire verte sur queue de parchemin. Sur le sceau on distingue une main empoignant la garde d'une épée. — Impr. Oliver, *Monasticon Exon.*, p. 250, num. III. [Ex cartul. f° 45].

VII

Roger le Poher ratifie la transaction intervenue entre Henri, prieur d'Otterton, et Robert le Poher, au sujet d'un monticule sur lequel ce dernier prétendait avoir des droits.

Omnibus sancte matris Ecclesie filiis ad quorum noticiam presens scriptum pervenerit Rogerus le Poher, filius Johannis le Poher, salutem in Domino. Noverit universitas vestra me, pietatis intuitu, pro salute anime mee, omnium heredum et antecessorum meorum, concessisse et hac presenti carta mea confirmasse Deo et ecclesie beatissimi Michaelis de periculo maris et monachis ibidem Deo servientibus montanam de Cruk., unde quondam calumpnia habebatur inter ipsam ecclesiam et Robertum le Poher, filium Bartholomei le Poher, hominem meum, sicut carta ipsius Roberti le Poher plenius testatur. Pro hac autem concessione et confirmatione mea dedit michi Henricus, tunc temporis prior Otritone, dimidiam marcam argenti de elemosina Sancti Michaelis in recognitionem. Ego autem Rogerus le Poher et omnes heredes mei sepedictam montanam de Cruk ecclesie Sancti Michaelis de periculo maris et monachis ibidem Deo servientibus contra omnes homines warantizare tenemur. Quod, ut ratum et inconcussum permaneat, hanc cartam sigilli mei munimine roboravi. Hiis testibus : Ricardo de Sidemue. Roberto de Raddeweye. Hamelino de Sidemue, capellanis. Phellippo de Furnellis. Willelmo de Hokesham. Hundresmo de Buddelegha. Willelmo de Strete. Jordano de Toddewilla. Radulfo de Clive. Tolomeo de Otritona. Henrico de Porta. Britone, filio Tolomei de Otritona. Willelmo Janitore. Symone de Menillo Garnerii. Elya clerico et multis aliis.

Archives de la Manche. — Original, parchemin, scellé en cire brune sur queue de parchemin.

VIII

Henri de Wiscumbe concède au prieuré d'Otterton, contre un remboursement de soixante sols sterling, une rente annuelle de six sols, huit deniers sterling à lever sur sa terre de Wiscumbe.

Avant 1220

Sciant presentes et futuri quod ego Henricus de Wiscumbe, filius Walteri de Wiscumbe, assensu et voluntate domini mei Rogerii de Daledich[1] et heredum meorum, pro salute anime mee et antecessorum meorum et pro bonis que mihi fecit domnus Willelmus de Kernet, tunc prior de Otrittona, dedi et concessi et hac presenti carta mea confirmavi Deo et ecclesie Montis Sancti Michaelis de periculo maris, in puram et perpetuam elemosinam singulis annis redditum sex solidorum et octo denariorum sterlingorum percipiendum de terra mea de Wiscumbe, quam teneo de domino meo Rogerio de Daledich, de feudo predicte ecclesie Sancti Michaelis, ad quatuor anni terminos, scilicet ad Natale Domini viginti denarios et ad Pascha viginti denarios et ad festum sancti Johannis Baptiste viginti denarios et ad festum sancti Michaelis viginti denarios. Hunc autem redditum ego et heredes mei debemus reddere annuatim terminis statutis apud Otrittonam ballivis eiusdem loci, qui pro tempore fuerint. Quod si predictus redditus terminis statutis solutus non fuerit, tunc licet predictis ballivis de Otrittona districtionem facere in predicta terra mea donec solvatur, sicut fit de alio redditu quem domino meo debeo de eadem terra. Redditum autem predictum ego et heredes mei tenemur warantizare predicte ecclesie Sancti Michaelis contra omnes gentes. Pro hac autem donatione et concessione mea dedit mihi prefatus Willelmus de Kernet, tunc prior de Otrittona, sexaginta solidos sterlingorum de elemosina Sancti Michaelis. Ut autem hec mea donatio et concessio rata et firma permaneat in perpetuum, presentem cartam sigillo meo corroboravi in augmentum securitatis. Hiis testibus : Domino Roberto de Curtenay, tunc vicecomite Devonie. Willelmo. . . . . Johanne filio Ricardi. Willelmo de Nimet, tunc subvicecomite Devonie pro Domino R. de Curtenay. B. de Belestane. Ricardo. . . . . Roberto de Codrevilla monacho, tunc socio prioris de Otrittona. Sampsone et Ric. Bosse et Ric. de Constantino. . . . . Roberto de Dunesland. Willelmo de Hokesham. Jordano de Toddevilla. Rad. de Clive. Joh. le Porter. Rob. de Tottonia. Philippo de Dunescumb. Rad. de Puime. Willelmo et Helya, clericis et multis aliis.

Archives de la Manche. — Original, parchemin, scellé en cire verte sur queue de parchemin. Sur le sceau on distingue une fleur de lys.

---

1. Dalditch, hameau à l'O.-S.-O. d'Otterton.

IX

Jean Le Portier cède à l'abbaye du Mont-Saint-Michel quelques acres de prairie et une aulnaie avoisinant le vieux bief de l'Otter. Il avait été en contestation avec les moines au sujet de celle-ci.

[Avant 1220]

Sciant presentes et futuri quod ego Johannes Janitor, filius Rogeri Janitoris, assensu et voluntate Isabelle uxoris mee et omnium heredum meorum, dedi et concessi pro salute anime mee et Isabelle uxoris mee et omnium antecessorum meorum Deo et ecclesie Beati Michael de periculo maris et monachis ibidem Deo servientibus in puram et perpetuam elemosinam duas acras et tres partes dimidie acre prati mei jacentis inferius in capite prati mei ex orientali parte, et totum alnetum quod jacet inter dictum pratum et vetus bevium de Oteri, sicut fuit jus illorum, de quo fuit quondam inter me et predictos monachos calumpnia, sicut mete petrarum in circuitu dividunt, tenendum et habendum libere et quiete, integre et pacifice.

Ego vero Johannes Janitor et heredes mei tenemur defendere et warantizare predictas duas acras et tres partes dimidie acre predicti prati et totum dictum alnetum Deo et ecclesie Beati Michaelis et monachis ibidem Deo servientibus contra omnes gentes ut puram et perpetuam elemosinam nostram. Et si forte contigerit quod predictas duas acras et tres partes dimidie acre predicti prati defendere et warantizare non poterimus et predictum alnetum, tenebimur ea excambiare loco competenti ad valorem tanti prati et tanti alneti. Pro hac autem donatione et concessione mea dedit michi Willelmus de Kernet, tunc prior de Otritona, de elemosina Sancti Michaelis quinque marcas argenti et duas husas duorum solidorum in recognitionem, et Isabele uxori mee duos solidos, et Willelmo fratri meo duodecim denarios et Bartholomeo fratri meo duodecim denarios. Ego vero Johannes Janitor et omnes fratres mei juravimus hanc donationem et concessionem firmiter et integre tenere et observare. Quod, ut ratum et inconcussum permaneat, hanc cartam sigilli mei impressione confirmavi. Hiis testibus : Guimundo, capellano de Otritona. Alano, decano de Ailesbiare[1]. Ricardo Flandrensi. Giliberto de Oskereswilla. Willelmo de Hokesham. Radulfo de Clyve. Johanne de Chotes. Jordano de Thodewilla. Rogero le Poer. Rogero de Blakeburgh. Roberto preposito de Sydemue. Stephano Briton. Rogero filio Rogeri le Poer. Willelmo clerico. Elya clerico et multis aliis.

Archives de la Manche. — Original parchemin scellé en cire blanche sur queue de parchemin. — Impr. Oliver, *Monasticon Exon.*, p. 250, num. IV, [Ex Cartul. f° 45].

---

1. Aylesbeare, à l'E.-S.-E. d'Exeter.

X

Lettre de R. de Radeweye à l'abbé et au convent du Mont-Saint-Michel pour les assurer de sa renonciation à tous droits sur l'église d'Otterton.

Viris venerabilibus Dominis et amicis in Christo karissimis R.[1], Dei gratia Abbati et conventui Montis Sancti Michaelis de periculo maris, suus R. de Radeweye fidelis, Deo dante, et devotus, salutem et reverenciam. Sciatis pro certo quod pro salvatione domûs vestre et honoribus et beneficiis mihi a vobis et antecessoribus vestris jam pridem collatis, et ad instanciam similiter precum vestrarum, renunciavi in manu venerabilis Patris W[illelmi][2], Dei gratia Exoniensis Episcopi, omni juri quod habui in ecclesia de Otritonia. Rogans quatinus pro Dei amore cartam ad opus meum confectam de consilio Domini W[illemi] Exoniensis Episcopi, et Domni H., Prioris vestri Otritonie et Domini Nicholai de Penne et aliorum virorum discretorum et jurisperitorum, vobis a Domno H., priore vestro Otritonie destinatam sigillo vestro confirmetis. Valete in Domino.

Archives de la Manche. Original parchemin, jadis scellé.

XI

Mandat royal au sheriff du Devon de restituer au prieur d'Otterton, si ses réclamations sont fondées, un quartier de marais dont il jouissait à Bicton.

Reading, 26 décembre 1226.

Rex Vicecomiti Devonie, salutem. Ostendit nobis Prior de Otritona quod, cum contencio esset inter ipsum et Johannem le Porter, custodem gaiole nostre Exon. fratrem Willemi le Porter fugitivi pro felonia, de quadam mora in Buketon et ipse Johannes ipsam moram predicto Priori per cartam suam in perpetuum quietam clamaret ita quod ipse Prior moram illam tenuit pacifice usque ad obitum prefati Johannis et postmodum tempore predicti Willemi usque ad tempus quo habuisti custodiam predicte gaiole per preceptum nostrum, occasione cujus custodie cepisti in manum nostram predictam moram simul cum aliis pertinentiis prefate custodie. Et ideo tibi precipimus quod si ita est, tunc predicto Priori de predicta mora cum pertinenciis talem saisinam habere facias qualem

---

1. Raoul des Isles, successeur de Jordan, démissionnaire après 1228.
2. Guillaume Briwere, consacré le 23 avril 1224, mort en 1244.

inde habuit tempore predicto. Teste Rege apud Radingam, xxvj die Decembris. [anno x°]

Membr. 23.

Impr. Duffus Hardy, *Rotuli Litterarum clausarum in turri Londin. asservati*, t. II, p. 163.

XII

Ordre au sheriff du Devon de rectifier le bornage du prieur d'Otterton relativement à la portion qui lui avait été concédée dans le marais de Bicton.

Farendon, 29 août 1227.

Rex Vicecomiti Devonie, salutem. Monstravit Radulfus le Norman, balistarius noster, quod cum non precepissemus assignari Priori de Otcrinton nisi tantum xx acras in Buketon in terra arabili prato et mora, de terra que pertinet ad custodiam gaiole Exon., idem Prior auctoritate sua propria multo amplius quam predictas xx acras de terra illa occupavit. Et ideo tibi precipimus quod, assumptis tecum discretis et legalibus hominibus de Buketon, in propria persona tua accedas usque Buketon et predictas xx acras facias amensurari et quantum inveneris ipsum Priorem occupasse ultra xx acras, in manum nostram capias et inde plenam saisinam habere facias predicto Radulfo, cui terram illam concessimus. Teste Rege apud Farendon, xix^a^ die Augusti. [anno xi]

Membr. 4.

Impr. Duffus Hardy, *Rotuli litt. claus*, t. II, p. 197.

XIII

Stipulations entre Guillaume, prieur d'Otterton, et Jourdain Olivier, chevalier, au sujet de la prise à ferme de certaines terres du prieuré par ce dernier.

13 janvier 1235, n. s.

Hacc est conventio facta anno Incarnationis Domini M° CC° tricesimo quarto, die sancti Hylarii, inter Guillelmum, Priorem de Otriton, et Jordanem Oliveri, militem ; videlicet quod dictus Prior tradidit et concessit prædicto Jordano totum mansum quod Henricus Poke tenuit in manerio de Ertecumba, cum moris et wasto et aliis pertinentiis ; et medietatem tocius terræ arabilis cum pertinentiis, quam dictus Henricus tenuit ; alteram vero medietatem terrae arabilis retinuit prædictus Prior in dominico suo ; et totum pratum quod idem Henricus tenuit ad Sindregabulum et moram jacentem inter dictum pratum et rivulum qui vocatur Cheldewillestake, in longitudine ejusdem prati. Et pro ipsa mora prædictus Prior concessit prædicto Jordano totum campum integre cum

mora eidem campo pertinente, qui vocatur Riwellande, et præterea totam moram jacentem inter duas aquas a dicto prato usque ad regalem viam. Prædictam vero terram, sicuti prædictum est, prædictus Jordanus habebit et tenebit ad terminum viginti annorum subsequencium libere, integre et quiete, in omnibus locis et rebus ; reddendo inde annuatim Priori Otritoniæ, qui pro tempore fuerit, sex solidos sterlingorum, videlicet ad Pascha octodecim denarios, ad festum sancti Johannis Baptiste octodecim denarios, ad festum sancti Michaelis in Septembre octodecim denarios et ad Natale Domini octodecim denarios pro omni servicio et exactione, salvo regali servicio, quantum ad eamdem terram pertinet ; Ita tamen quod haeredes dicti Jordani vel assignati sui, post mortem ejusdem Jordani, in dicta terra cum pertinenciis nichil poterunt reclamare. Si vero prædictus Jordanus infra terminum viginti annorum obierit, poterit prædictam terram cum pertinentiis usque ad finem dicti termini cuicumque voluerit legare et assignare, salvo prædicto Priori redditu et servicio. Et si prædictus Jordanus ultra finem prædicti termini supravixerit, prædictam terram tota vita sua tenebit sub forma prædicta. In fine vero prædicti termini prædicta terra cum pertinenciis Priori Otritoniæ, qui tunc fuerit, sine omni contradictione et impedimento haeredum dicti Jordani, vel assignatorum suorum, remeabit, salvo prædicto Jordano vel assignatis suis wannagio ultimi anni et eorum mobilibus. Si vero prædictus Prior prædictam terram cum pertinenciis garantizare prædicto Jordano non poterit, tenentur (*sic*) eidem Jordano reddere racionabilem custum suum per visum legalium et discretorum hominum dicti Prioris et aliorum. Pro hac autem conventione prædictus Jordanus fecit juramentum fidelitatis Abbati et Conventui Montis Sancti Michaelis de periculo maris et Priori Otritoniæ. Et, ut hec conventio integre et fideliter ex utraque parte teneatur, mutua scripta sigillorum impressione praedicti Prior et Jordanus corroboraverunt. Testibus hiis : Roberto de Stantune. Gaufrido de Pomeria. Rogero de Cotelega, militibus. Jordano de Toudevill. Partholomeo de Otriton. Henrico de Gata et multis aliis.

Impr. Madox, *Formulare anglicanum*, n° DXXXVIII, p. 307.

XIV

Gaillaume Briwere, évêque d'Exeter, ratifie et confirme aux moines d'Otterton la cession que leur avait faite Henri Marshall, son prédécesseur, du revenu des églises dont ils avaient le patronage.

[1224-1244]

Omnibus sancte matris Ecclesie filiis has literas visuris vel audituris Willelmus divina permissione Exoniensis episcopus, salutem in Domino. Inspeximus cartam venerabilis Patris bone memorie H., quondam

Exoniensis episcopi, in qua videlicet Deo et ecclesie Sancti Michaelis de Monte in periculo maris et monachis ibidem Deo servientibus, ad peregrinorum et hospitum sustentationem et susceptionem ecclesias subscriptas in episcopatu Exoniensi constitutas, cum primo vacaverint, in proprios usus suos in puram et perpetuam elemosinam habendas et possidendas cum pertinentiis suis auctoritate episcopali confirmavit, videlicet ecclesiam de Otrintona cum cappella de Lahederlande; ecclesiam de Sydemue; ecclesiam de Artycumba; ecclesiam de Herpeforda cum capella sua de Fenotery, et in Cornubia ecclesiam de Morres et ecclesiam Sancti Hyllarii; Et similiter cartam consensus et assensus Capituli Exoniensis super predictis ecelesiis cum capellis et aliis pertinenciis suis, salva honesta sustentacione capellanorum ecclesiis illis deservientium, qui ei et successoribus suis de episcopalibus respondeant.

Nos igitur predicti predecessoris nostri confirmationi gratum gratanter prebentes assensum, omnes predictas ecclesias cum capellis et omnibus aliis pertinentiis suis in usus proprios habendas prefato monasterio Sancti Michaelis de Monte in periculo maris et monachis ibidem Deo famulantibus confirmamus, salva honesta sustentatione cappellanorum ecclesiis predictis deservientium, qui nobis et successoribus nostris de episcopalibus respondeant. Salva (*sic*) etiam nobis et successoribus nostris iure et auctoritate episcopali in omnibus et Ecclesie Exoniensis dignitate. Ut autem hec nostra confirmatio firmitatis robur obtineat, eam presentis scripti testimonio et sigilli nostri appositione corroboravimus. Hiis testibus : B., archidiacono Tottonie ; B., archidiacono Wintonie, canonicis Exoniensibus. Magistro Martino, tunc Officiali. Magistro Adam. Willelmo cappellano. Gilleberto Put, Martino Prodome, Beniamin clericis et multis aliis.

Archives de la Manche. — Original parchemin, sceau disparu.

XV

Réginald d'Aumale, seigneur de Woodbury, cède aux moines d'Otterton, contre la somme de cent sols sterling, une bande de terre inculte qui joignait leur propriété.

Universis Christifidelibus presentes litteras inspecturis Raginardus de Aubemarle miles, dominus de Wodeberi, salutem. Noverit universitas vestra me, divine caritatis intuitu, pro salute [anime] mee et antecessorum meorum, dedisse et concessisse et hac presenti carta mea confirmasse Deo et ecclesie Montis Sancti Michaelis in periculo maris, et pro speciali fraternitate dictorum monachorum, de vasto meo in Slakedune latitudinem unius acre terre, contingentem limites recognitos inter me et dictos monachos per homines meos legitime juratos, communi assensu electos, cum longitudine extremitatum dictorum limitum, videlicet

Ernewei versus austrum et Senwei versus septentrionem, et ceterorum limitum intermediorum, qui sunt Saltecumbe et Brademores, Ewilme et Cakesberege et Chalvacumbe et Sudpreit et Witheweie et Hwimpdescumbehaved et Entbed Smalacumbeshille, habendam et possidendam tanquam puram et perpetuam elemosinam, libere et quiete, plene et integre. Et ego et heredes mei tenemur warantizare dictis monachis dictam terram contra omnes homines et feminas. Pro hac autem mea donacione et concessione et confirmacione dederunt michi dicti monachi centum solidos sterlingorum per manum Willermi, prioris de Otritonia. Et ad hujus donacionis et concessionis et confirmationis perpetuam firmitatem huic carte sigillum meum apposui. Hiis testibus : Hamelino, vicario de Sidemue. Alano, capellano de Budeleya. Magistro Roberto Crespin, clerico. Gaufrido de Pomeria. Jordane Olivert, militibus. Radulfo Balistario. Rogerio Poer. Jordano de Toitdewille. Ptolomeo de Otritonia. Petro de Treubrige et multis aliis.

Archives de la Manche. — Original, parchemin, avec sceau en cire brune sur queue de parchemin.

XVI

Roger de Daledich autorise comme tenant en chef la précédente donation d'Henri de Wiscumbe.

Omnibus Christi fidelibus ad quos praesens scriptum pervenerit Rogerus de Daledich, salutem in Domino. Noverit universitas vestra me concessisse et præsenti carta mea confirmasse donationem sex solidorum et octo denariorum sterlingorum annui redditus, quam Henricus de Wiscumbe, filius Walteri de Wiscumbe dedit et concessit Ecclesie Montis Sancti Michaelis de periculo maris in puram et perpetuam elemosinam pro salute animæ suæ et antecessorum suorum, percipiendam de feudo de Wiscumbe quod tenet de me et quod ego teneo de predicta Ecclesia Sancti Michaelis. Ipse vero Henricus de Wiscumbe et hæredes sui tenentur solvere dictam donationem apud Ottriton Ballivis ejusdem loci, qui pro tempore fuerint, ad quatuor anni terminos, sicut continetur in carta ejusdem Henrici. Hanc autem donationem dictae elemosinae apposicione sigilli mei dignum duxi roborandam. Hiis testibus : Domino Roberto de Curtenay, tunc Vicecomite Devoniæ. Willelmo de Nimet, tunc subvicecomite per eundem. Baldewino de Belestane. Ricardo de Cruves, militibus. Roberto de Cadreville monacho, tunc socio Prioris de Ottriton . . . . et multis aliis.

Impr. Madox, *Formulare anglicanum*, n° CXIV, p. 59. Ex autographo.

XVII

Bulle de Clément IV, ratifiant la donation d'Henri Marshall, évêque d'Exeter, relative aux revenus des églises qui dépendaient du prieuré d'Otterton.

Viterbe, 31 août 1267.

Clemens episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Abbati et conventui monasterii Sancti Michaelis in periculo maris, ordinis sancti Benedicti, Abrincensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod iustum est et honestum, tam vigor equitatis quam ordo exigit rationis, ut id per sollicitudinem officii nostri ad debitum perducatur effectum. Sane petitio vestra nobis exhibita continebat quod bone memorie H., Exoniensis episcopus, sui Capituli ad id accedente consensu, de Octrionie, de Sydemue, de Helpeford, de Yerticumbe, de Morays et Sancti Ylarii ecclesias, ac de Hederlonde, de Fermotty et de Donnitone capellas Exoniensis diocesis, in quibus vos ius obtinetis patronatus, vobis et monasterio vestro in usus proprios deputavit ; Ita quod, cedentibus vel decedentibus ipsarum ecclesiarum rectoribus, ipsas possitis usibus propriis applicare, reservata de ipsarum proventibus perpetuis vicariis in ipsis servituris ydonea porcione, unde valeant congruam sustentationem habere, ac episcopalia et alia incumbentia ipsis supportare, prout in litteris inde confectis plenius dicitur contineri ; idque postmodum per bone memorie G., Cantuariensem Archiepiscopum loci metropolitanum extitit confirmatum : Nos itaque vestris supplicationibus inclinati, quod super hoc provide factum est ratum et firmum habentes, id auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se noverit incursurum. Datum Viterbii, ij Kalendas Septembris, pontificatus nostri anno tercio.

Archives de la Manche. — Original parchemin, plomb perdu.

XVIII

Edouard Ier, roi d'Angleterre, réitère à l'abbé et au convent du Mont-Saint-Michel l'ordre d'accueillir à titre de pensionnaire Nicolas de Musters valet de la reine, en remplacement de Richard de Gersy décédé.

Westminster, 18 mars 1283.

Edwardus, Dei gratia Rex Angl., Dominus Hibern., et Dux Aquitan., dilectis sibi in Christo Abbati et Conventui de Monte Michaelis (*sic*) in

Normannia, salutem. Pro dilecto nobis Nicholao de Musters, vallecto Isabelle regine Anglie, consortis nostre karissime, pretextu grati obsequii tam nobis quam eidem consorti nostre per ipsum impensi, alias per nostras litteras meminimus vos rogasse quatinus eundem Nicholaum in domum vestram admitteritis, eidemque consimilem liberacionem in omnibus qualem Ricardus de Gersy defunctus in dicta domo vestra percipere consuevit, habere faceretis, nostri rogaminis interventu ; de quo nichil hactenus facere curastis, prout accepimus : vos iterato requirimus et rogamus quatinus ipsum Nicholaum in domum vestram predictam admittentes, eidem consimilem liberacionem, qualem predictus Ricardus in eadem, dum vixit, percepit, habere faciatis iuxta tenorem mandati nostri alias vobis inde directi, litteras vestras patentes sigillo vestro communi eidem Nicholao super hoc fieri facientes ; per quod vobis in agendis domus vestre teneri volumus specialius in futurum. Et quid inde ad nostri rogatum duxeritis faciendum Nobis per litteras vestras et presencium portitorem rescribatis. Datum apud Westmonasterium XIIIJ° die Marcii, anno regni nostri undecimo.

Per ipsum Regem.

Archives de la Manche. — Original parchemin.

XIX

Transaction entre le Prieur d'Otterton et celui de Totnes au sujet du partage d'une dîme à Broadclyst.

s. d.

Universis Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit J.,[1] prior Tottonie et eiusdem loci humilis conventus, et Magister Philippus de Exonia, vicarius ecclesie de Cliston [2], eternam in Domino salutem. Noverit universitas vestra, nos prudentum virorum consilio renunciasse omni iuri, quod nobis competiit vel competere potuit in duabus partibus decimarum garbarum dominici de Cliston, de dominico videlicet principalis domini, sicut dominicum habebatur tempore confectionis presentis pagine, ut videlicet dictas duas partes decimarum Prior de Otriton, qui pro tempore fuerit, in pace possideat ad usus proprios, vel alii conferat secundum quod facere potuit per longissima tempora ante presentis scripti confectionem ; salva tamen nobis tercia parte omnium decimarum iam dicti dominici. Quod, ne alicui vertatur in dubium, presens scriptum signorum apposicione roboravimus. Nos autem abbas de Mid-

1. Jean de Vendages, prieur de Totnes, maison dépendante de Saint-Serge d'Angers.

2. Broadclyst au, N.-E. d'Exeter.

delton [1], et de Middelton et de Frompton [2]. priores, qui, auctoritate summi pontificis, de causa predictarum decimarum cognovimus, huic scripto signa nostra apposuimus. Hiis testibus : Magistro Serlone, archidiacono Exon. Magistro B., archidiacono Totton. A., priore de Plimton. Magistro M., tunc officiali domini Exon. episcopi. Magistro W., officiali domini Archidiaconi Totton. Magistro Ysaac. Magistro H., de Warwik. Roberto de Radeweye, persona Otritonie. Elya clerico et multis aliis.

Archives de la Manche. — Parchemin sur le repli duquel on lit à droite ces mots d'une autre main : *Hec carta est sigillata apud Ottriton.* A gauche et à l'envers se trouve transcrite en écriture différente la rubrique suivante : *Littera decime dominici Cliston.* Pas trace de sceaux.

XX

Lettre de frère J. Debrat au prieur d'Otterton, l'entretenant d'affaires qu'il avait été chargé de traiter.

Religioso viro et honesto domno Priori de Ottritonia frater J. Debrat, salutem et dilectionem cum omni reverentia et honore et ad ejus beneplacita pro posse suo deditus obedire. Sciatis quod ex legitima causa non possumus facere prosecutionem processi prioratus Sancti Clementis [3] quo ad presens,prout in litteris Magistri nostri vobis directis plenius continetur. Et quia non habebamus facultatem quando recessi a civitate Londinensi, mutuavi hospiti nostro VI sol., III den., quos vobis supplico sibi mittere dignemini, et summa recepte mee, X sol. a Magistro Nicholao de Saindon. mutuatis et istis VI sol. et III den. computatis, erit XVII march. VII den. Statum patrie vos potestis scire per latorem presencium et, si habetis aliquod negocium in partibus nostris exercendum, mihi tanquam amico rescribatis et sciatis quod voluntas mea est velle vestrum pro posse meo in omnibus adimplere, et merito. Valeatis in Domino Jhesu Christo. Retinui Wilequoc tanto tempore, quanto intendebam viam arripere ad partes Anglie, quem vobis recommendo.

Archives de la Manche. — Original, parchemin.

---

1. Middleton, Dorset, abbaye bénédictine fondée vers 933.
2. Frampton, Dorset, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen.
3. Dépendance de l'abbaye du Mont-Saint-Michel dans l'île de Jersey.

XXI

Institution canonique de Robert Lovel comme prieur d'Otterton, par Gauthier de Stapeldon, évêque d'Exeter.

Exeter, 20 avril 1311. N. S.

Datur per copiam : Walterus[1], permissione divina Exoniensis episcopus dilecto sibi in Christo ffratri Roberto Lovel, monacho Domus Montis Sancti Michaelis in periculo maris, salutem, gratiam et benedictionem. Ad curam et regimen Domus sive prioratus de Otritone, nostre dyocesis, cum suis pertinenciis vacantis, ad quem nobis es per religiosos viros Abbatem et Conventum dicte Domus Sancti Michaelis legitime presentatus, te admictimus et priorem perpetuum canonice instituimus ibidem, intuitu caritatis, curam ipsius et regimen tibi in Domino commictentes. In cujus rei testimonium has litteras nostras tibi fieri fecimus patentes sigilli nostri munimine roboratas. Datum Exonie, vicesimo die mensis Aprilis, anno Domini M^mo^ CCC^mo^ decimo et consecracionis nostre secundo.

Archives de la Manche. — Parchemin jadis scellé.

XXII

Transaction entre Jean de l'Eau, ancien vicaire de Yarcombe, et le prieur d'Otterton au sujet des réparations à effectuer daus l'église de la première de ces localités.

Le Mont-St.-Michel, 23 juin 1316.

Pateat universis per presentes, quod ego Johannes de Aqua, quondam vicarius de Yarticumba, viros religiosos abbatem et conventum monasterii Montis Sancti Michaelis in periculo maris et domnum Robertum Louvel, eorum priorem de Otritona ac successores ejusdem, consideratis quitantia et remissione a dictis religiosis et priore michi factis de triginta marchis sterlingorum sibi a me quondam debitis de residuo sexaginta marcharum sterlingorum, per litteras Domini[2].... Episcopi Exoniensis, quito penitus et absolvo de omnibus hiis in quibus michi tenebantur et teneri possent dicti religiosi pro reparatione et factione cancelli ecclesie de Yarticumba et ex causis aliis quibuscumque pro tempore retroacto. Itaque eos super hoc per me vel alium, per meum secramentum super hoc prestitum nullatenus molestabo, sed eos in suis agendis et defenden-

1. Gautier de Stapeldon, évêque d'Exeter, 1307-1326.
2. Resté en blanc.

dis negociis, prout michi possibile fuerit, cum requisitus fuero, sumptibus eorum prestabo consilium et juvamen. De quibus omnibus supradictis implendis et tenendis litteras Domini.... Episcopi Exoniensis vel ejus Officialis dicto priori dare et impetrare promitto bona fide. Actum et datum sub sigillo meo apud Montem predictum, anno Domini millesimo trecentesimo sextodecimo, die mercurii in vigilia festi Nativitatis beati Johannis Baptiste, presentibus ad hec Radulpho de Todville ; Gaufrido de Deonne ; Radulpho Poitevin et pluribus aliis fide dignis.

Archives de la Manche. — Original parchemin, scellé en cire brune sur queue de parchemin.

XXIII

L'abbé et le convent du Mont-Saint-Michel présentent frère Richard de Blandoyt à l'approbation de l'évêque d'Exeter comme prieur d'Otterton.

27 août 1316.

Reverendo in Christo Patri ac Domino domino Valtero, Dei gratia Exoniensi Episcopo, frater Johannes [1] Dei gratia Abbas et Conventus Montis Sancti Michaelis in periculo maris, salutem et obedientiam Patri ac Domino debitam et devotam. Ad curam et regimen domus Octritonie, vestre dyocesis, cum suis pertinentiis, fratrem Ric [ardum] de Albodoito, commonachum nostrum, exibitorem presencium, Paternitatis vestre begninitati presentamus, humiliter supplicantes quatinus eumdem fratrem Ricardum ad dictam curam begnine, vestra gratia admitatis amore Dei et Archangeli Michaelis. Bene et diu valeat vestra reverenda Paternitas per tempora longiora. Datum anno Domini M° CCC°. XVI°, die veneris post festum Beati Bartholey apostoli.

Archives de la Manche. — Original parchemin jadis scellé.

XXIV

Richard de Blandoyt, prieur d'Otterton, rend compte de ses démarches à Jean, abbé du Mont-Saint-Michel, et lui demande des instructions.

Derniers mois de 1317.

Reverendo Patri ac Domino J., permissione divina abati monasterii Montis Sancti Michaelis, suus prior de Otterton salutem, obbedientiam,

1. Jean de la Porte, abbé du Mont-Saint-Michel, 1314-1335.

reverentiam et honorem. Statum dicte domus per ffratrem Philipum de Londa vobis alias misi, prout in licteris et rotulo plenius continetur. Postea fui, tam eundo quam redeundo London. per unum mensem post Pascha, contra homines vestros coram iudicibus de contra Banco et aliis coram Rege; et seriantes seu advocatos quesivi contra eos cum consilio Johannis de Dytone, videlicet Gillebertum Toteby, Guillelmum Hersse, seriantes domini Regis, et Robertum de Walmessore et Johannem Ffrisquelee et duos atornatos pro utroque Banco. Et coram iudicibus Regis fecerunt se exoniare contra vos. Et coram iudicibus de contra Banco Regis litigaverunt et dixerunt, quod tenebant de vobis libere, reddendo vobis xx s. et ij den. cum obolo; pro quibus duobus denariis cum obolo debent communiter comedere in aula Domini in Natali Domini cum uxoribus suis. Oppositum fuit, quod erant rustici nostri et quod non tenebatur eisdem in aliquo reddere, quia non erant de antiquo dominico Regis. Postea per iudicium venit Domesdey in iudicio et, habito consilio cum baronibus de Scacario et thesaurariis per certos iudices, qui iudices de regressu consilii debuerunt dare iudicium pro nobis vel contra nos utrum essent de antiquo dominico necne, contumaciter recesserunt et sic fuerunt in misericordia et nos sine die. De aliis iudiciis fuit terminus ad octabas Trinitatis. De hiis quid fecerint, adhuc ignoro; sed dixerunt seriantes quod per illam viam transibunt sicut antea, et cotidie faciunt vos et me adiornare coram vicecomitem Exon. pro deliberatione averiorum. Et ideo tradidi duas ferlingatas terre de Bertona seu dominico, quas tenebat Colinus de Lafalese, potencior eorum, pro tribus solidis Henrico de Walmessore, clerico vicecomitis, ut me posset iuvare, solum pro tempore quo ibi ero prior. Et quia Dominus Hugo de Corteney mihi misit licteras quas vobis micto, ut haberet pro se et heredibus suis, et quod vobis scriberet quod oportet mihi obedire dicto clerico et Hugoni, licteris meis pro ipso missis non credatis, nec consenciatis quod habeat nisi quandiu regimen prioratus honeror.

Item homines vestros de Boddelee[1] fecistis per licteras vestras mihi per eos missas, pares predictorum hominum. Alias quicquid continetur in licteris vestris obtinebunt ; et isti sunt de antiquo dominico et si habeant quod petunt, oportet mutare totum statum prioratus et in maxima quantitate diminuere. Et sciatis quod Rex et iudices sunt et erunt favorabiles istis et aliis, quia si contingat quod sint primi vel secundi de antiquo dominico regis, certe Rex habebit totum prioratum sine recuperatione, si status eorum fuerit mutatus in alio quam fuit tempore sancti Eduardi.

Item, quia predecessor meus vendidit medietatem decime de Merethok Guillelmo Godessala et ipse vendidit blada illis de Scocia contra prohibi-

---

1. Budleigh, localité voisine d'Otterton.

tionem regiam, ideo est ad voluntatem Regis quoad catalla et corpus. Ideo nichil possum habere de dicta decima, nec habeo bladum unde possim domum sustentare.

Item, quia sunt XXII anni elapsi quod prior non fuit apud Merethok ad dictam decimam colligere nec alias, imo procurator rectoris semper collegit, et ideo omnes dicunt quod dictam decimam occupabit rector, quia est clericus domini Regis et thesaurarius de Welles, nisi faciam ibi festum per duos dies de omnibus nobilibus patrie et vavasorie, quod bene costaret XXIIII marcas, et postea in augusto faciam in manu mea colligi et bene coustabit ad colligendum triginta marcas et septem marche cum dimidia dicto rectori pre manibus. Et tota decima pro media parte alio anno non fuit vendita dicto Guillelmo, nisi XL marc.

Item, quia mihi scripsistis quod solverem decem marcas hominibus de Boddelee, vobis notifico quod in statu in quo sum, nec vobis nec ipsis solum obolum non possem solvere; immo, si essetis in partibus, a vobis exigerem vel prioratum vestrum penitus relinquerem.

Item, quia predecessor meus de me vobis conqueritur, non credatis omnino verbis, sed videatis licteras quas sibi misi, quia omnes expensas solvi post Nativitatem beati Johannis, exceptis brasio et blado de grangia ; quia promisit coram vobis et Capitulo quod satis invenirem bladum et suiceram et cervesiam usque ad novum; et non tenebar, nisi vellem ; quia reliquit in dicto prioratu omnes famulos suos et procuratorem suum qui faciebant expensas, nec potui intrare quando veni, licet ipsi famuli et procurator essent Domini domus, nec in me non darent festucam quousque honus dicti prioratus suscepi, et me invicto habuerunt expensas, nec erat aliquis pro me in dicto prioratu nisi solum post Assumpcionem beate Marie. Imo oportuit quod omnes famuli mei extra mare essent extra prioratum ad expensas meas in vacatione. Et VII^{xx} bidentes quas emi de eo, omnes mortue sunt in hoc anno. Super premissis articulis et de quolibet mihi vestram voluntatem, si placet, cum consilio Capituli et peritorum cicius quam poteritis, rescribatis.

Rex fecit citare ad quindenam festi sancti Johannis omnes qui debent sibi servicium contra Scotos, ad Novum Castrum. Item est magna guerra contra Comites de Lancastre et de Warenne et Regem, quia de mand. . . . . rapuit Comes de Warenne uxorem alterius Comitis [1], quod modo negat.

Rex . . . . . .

Trinitas. . . . . si usa . . . .

. . . . . .

Archives de la Manche. — Original parchemin, mutilé du bas.

---

1. C'est le lundi d'avant l'Ascension 1317 qu'eut lieu ce rapt fameux. Le dire des historiens anglais confirme celui de notre prieur. Thom. de Walsingham, *Historia anglicana*, édit. Riley, t. I, p. 148-149.

XXV

Richard de Blandoyt, prieur d'Otterton, baille à ferme, sauf certaines réserves, à Robert de Kimberley le domaine de Benington.

Otterton, 1318.

INDENTURA.

Pateat universis per presentes, quod ego Ricardus de Albo ducto, prior de Otritone, procurator generalis Abbatis et Conventus Montis Sancti Michaelis in periculo maris, tradidi, concessi et hoc scripto confirmavi Roberto de Chulmelegh capellano, totum dominicum et terram meam cum pertinenciis in Bunygtone, exceptis molendino cum pertinenciis, grangia, bosco de Scoldescumbe, arboribus crescentibus in predicto dominico, aisiamento curalagii circa capellam ad tassandum bladum, cum indiguero, et etiam pastura averiis meis quandocumque et quociens decimas garbarum ibidem colligero, cum averiis dicti Roberti; tenendum et habendum totam terram predictam predicto Roberto ad totam vitam suam libere, quiete, bene et in pace de me et successoribus meis; reddendo inde annuatim michi et successoribus meis ad festum sancti Michaelis in monte Tumba quadraginta solidos et faciendo suas sectas per annum ad curiam meam de Ertecumbe, videlicet ad festum sancti Michaelis et ad le Hockedaye pro omnibus serviciis et secularibus demandis. Et ego vero dictus Ricardus et successores mei totam terram predictam cum pertinenciis predicto Roberto ad totam vitam suam contra omnes mortales tenemur warantizare, acquietare et defendere. Concedit etiam dictus Robertus, et per presentes se obligat ad solvendum totum dictum redditum annuatim ad festum predictum pre manibus et melius averium suum nomine Herieti post mortem suam. In cujus rei testimonium huic scripto indentato sigilla nostra alternatim apposuimus. Hiis testibus : Roberto de Kontokeshevede. Ricardo de Ralegh. Waltero Parvile. Thoma de Hurtecumbe. Johanne Hamelyn. Roberto Pomeray. Thoma Payn et aliis. Datum apud Otritone ad festum sancti Michaelis, anno regni Regis filii Regis Edwardi undecimo.

Archives de la Manche. — Original, parchemin, scellé en cire rouge sur queue de parchemin. Dans l'ovale du sceau l'archange saint Michel est figuré foulant aux pieds le dragon.

XXVI

Richard de Blandoyt, prieur d'Otterton, afferme à Nicolas de Wedergrave et à ses héritiers pour une somme annuelle de dix deniers le tènement qu'il possédait en la ville d'Exeter.

Sciant præsentes et futuri quod ego Ricardus Blandoyt, Prior de Otri-

ton, dedi, concessi et præsenti scripto confirmavi pro me et successoribus meis domino Nicholao de Wedergrave, hæredibus et assignatis suis, totum tenementum meum in civitate Exonie cum omnibus suis pertinenciis, quod jacet in vico Sancti Pauli in civitate prædicta ; Habendum et tenendum totum tenementum prædictum cum omnibus suis pertinenciis prædicto domino Nicholao, hæredibus et assignatis suis de capitalibus Dominis feodi illius per servicia inde debita et consueta : Et reddendo inde annuatim mihi et successoribus meis duodecim denarios ad festum sancti Michaelis pro omnibus serviciis et sæcularis demandis. Ita tamen quod ego Ricardus et successores mei, qui pro tempore fuerint Priores loci prædicti, non obstante donatione et concessione mea prædicta, ibidem in Itinere Justiciariorum itinerancium possimus habere hospicium nostrum sine contradictione prædicti Nicholai, hæredum sive assignatorum suorum, itinere durante. In cujus rei testimonium præsentibus scriptis indentatis sigilla nostra alternatim sunt appensa. Hiis testibus : Dominis Willelmo Martyn. Jacobo de Oxeton. Roberto de Stokheye, militibus. Rogero Bevyn. Waltero Tauntefoir. Johanne de Percur. Johanne Horn. Thoma Fardeyn. Johanne Gervays. Ricardo de Lenne.

Impr. Madox, *Formulare anglicanum*, n° CCCXXXII, p. 198-199.

XXVII

Transaction entre Gautier Blondel et les moines du Mont-Saint-Michel au sujet de la terre de « la Hederlande ».

Cirografum.

Hec est conventio facta super querela que vertebatur inter Abbatem et monachos Sancti Michaelis et Walterum Blundel super terra de la Hederlanda : quod prenominatus Abbas et monachi concesserunt prefato Waltero et heredibus suis terram de Laprestalanda et Pilemore cum bosco qui circumcingitur duobus rivulis, scilicet de Grindecumba et de Neucumba, ita quod idem Walterus et heredes ejus annuatim reddent Priori Otritonie quinque solidos et sex denarios. Concesserunt etiam predicto Waltero habere sex porcos in majori bosco sine pasnagio et non plures et, si ballivus illius manerii vel monachi habuerint porcos, commune habebunt in bosco Walteri. Preterea sepedictus Walterus habebit ad Natale sex quadrigatas de mortuo bosco ad focum et totidem ad clausuram et merremium ad carrucas, per visum et per manum ballivi illius manerii. Hanc conventionem affidavit predictus Walterus tenendam et juravit super altare sancti Michaelis apud Otritoniam, ipse et Ivo, ejus heres, quod hanc conventionem fideliter tenebunt.

Archives de la Manche. — Original parchemin préparé pour être scellé, mais ne l'a jamais été.

XXVIII

L'abbé du Mont-Saint-Michel recommande aux bons soins du prieur d'Otterton les frères Jean Du Chemin et Jean Gilles, envoyés en obédience au prieuré de St.-Michael's Mount.

Le Mont-Saint-Michel, 16 novembre 1325.

Frater Johannes, permissione divina abbas humilis monasterii Montis Sancti Michaelis in periculo maris, Abrincensis dyocesis, viro religioso fratri Ogero priori nostro nostri prioratus de Ottritona, salutem. Mandamus vobis quatinus fratribus Johanni de Chemino et Johanni Egidii, commonachis nostris, quos apud prioratum nostrum de Monte Sancti Michaelis Cornubiensis transmittimus, inibi cum priore nostro dicti loci in sociis moraturi, provideatis eundo apud nostrum predictum prioratum, cum ad vos causa hujusmodi itineris se transtulerint, in equis et expensis necessariis competenter. Valete. Datum apud Montem, anno Domini M° CCC^mo^ vicesimo quinto, die sabbati post festum sancti Martini hyemalis.

Archives de la Manche. — Original, parchemin, débris de sceau en cire brune.

XXIX

Lettre de Jean, abbé du Mont-Saint-Michel, au prieur d'Otterton, Oger, le priant de donner de ses nouvelles et des nouvelles de ses collègues les prieurs de St. Michael's Mount et de Saint-Clément.

J., permissione divina humilis abbas Montis Sancti Michaelis et conventus ejusdem loci fratri Ogero priori de Autritonia, salutem cum corporis et anime sanitate. Noveritis, frater karissime, nos Dei gratia sanos esse, quod scire de vobis veraciter peroptamus, quamvis multa paciamur et passi fuerimus propter guerram, sicut etiam et vos estis. Nos autem de perplexitate vestra condolentes, vos rogamus quatinus statum vestrum et socii vestri prioris de Cornubia ac ejus sociorum nobis certificare curetis, dum noncium invenire poteritis promptiorem. Rogamus eciam vos attencius, ut ad curiam regiam Anglie accedentes super expeditione nostri prioratus de Sancto Clemente cum consilio, sapientum, sicut bonus filius Ecclesie, curiose laborare velitis, qualiter credideritis posse vestrum proficere quoquo modo, statumque dicte curie ; modumque procedendi in dicto negocio, prout inveneritis meliorem, nobis rescribere festinetis. Valeatis in Domino nunc et semper.

Archives de la Manche. — Original sur parchemin avec débris de sceau en cire brune.

XXX

Lettre de Jean, abbé du Mont-Saint-Michel, à Oger, prieur d'Otterton, pour s'excuser de ne pouvoir actuellement recevoir de nouveaux moines, à cause des charges nombreuses que supporte le monastère. Il dispense son correspondant d'assister en personne au Chapitre général prochain.

Frater Johannes, permissione divina abbas humilis Montis Sancti Michaelis in periculo maris, fratri Ogero priori nostro nostri prioratus de Otritona, salutem et sinceram in Domino caritatem. Propter honera graviora et dampna, que sustinuimus infinita, ad receptionem monachorum non possumus procedere nec terminum prefigere, quoad presens, sed uni amico vestro de nostris commonachis de quo fiduciam non modicam habeatis. Quod si de recepta monachorum facienda sermo in vestro capitulo habetur, petitionem vestram nobis et conventui nostro exponatis. Et nos libenter petitionem favebimus eamdem in quantum ad nos pertinebit. Preterea, ut vestris parcatur laboribus et expensis, bene volumus quod hoc anno ad nostrum generale Capitulum in festo sancti Autberti, ut moris est, personaliter non accedatis ; sed tamen propter hoc, nobis et nostro monasterio succurrere de pecunia quantum plus poteritis nullatenus omittatis. In Domino vale.

Archives de la Manche. — Original parchemin.

XXXI

Lettre du prieur d'Otterton à l'abbé et au convent du Mont-Saint-Michel, leur rendant compte de sa gestion et de sa situation difficile.

s. d.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
male servate in manu ejus, quia nichil . . . . . .
grangia aliquantulum bladi, et habeo statum quem recepi sub sigillo Domini Episcopi sigillatum. De bobus et aliis estoramentis, ipse dixit quod ita adherent glebe, quod terra absque ipsis non potest excoli et quod hoc est thesaurus monasterii, quia oportet quod prior, quomodocumque contingat, teneat aut dimittat in statu eque bono aut meliori. De sexaginta marchis debitis antecessori meo, non impedio procuratori suo quin recipiantur, sed distringo ad solvendum. . . quia ego recepi quantum misi pro eo, videlicet pro uno palefrido quem emit a me. xx marcas. Pro camera Domini Nicholai Pantin. xx sol. Pro procuratione Archidiaconi, sinodo et [cris] mate de tempore suo, dim. marcam, xx s. xii d. Item tasca procurat. pape. vii s. Item pro mittendo absolutionem quesi-

tum apud Londoniam, dim. marcham. Item pro servicio famulorum suorum de Articome. xx s. de festo sancti Michaelis et de Pascha. Item pro servicio famulorum suorum de Octritona de Pascha. xxxiii s. Item Radulfo Sanguere dim. marc. Item Decennaria de Octritona petit centum solidos et pluries me requisivit, ut detinerem de debitis ad valorem et nichil feci adhuc. Et sciatis quod me non intermitto de debitis suis recipiendis per me, nisi ad valorem misarum predictarum, et bene scio quod procurator eius [ha] bet pecuniam, sed non est ausus mittere ultra mare. Et ego nolo eam recipere nec me ponere in periculo, sicut omnes priores de Anglia. Quia Iusticiarii domini Regis venerunt inquirere super illos qui miserant pecuniam ultra mare citra quatuor aureos et omnes fuerunt accusati et in prisione detenti apud Londoniam per sex septimanas et adhuc in curia remanent domini Regis ; et intendunt prelati et barones super hoc ordinare. Et ego solus per misas et costagia permaxima et dona facta Iusticiariis et inquisitoribus ad valorem xx marc. una cum patrie familiaritate evasi cum timore et tremore, quia volebant mihi imponere facta antecessoris mei et, si esset presens tunc temporis, non recessisset de manibus eorum cum quinquies centum marcis, ut asserebant. Et heu me ! quod unquam intravi Angliam, quia undique mala [per] turbant : a monasterio, quia non possum ad presens subvenire ; a parte Anglie, propter. . . . . ras et dissentiones, ne super me et alios improvisus superveniat interitus. . . . . tum, quia inveni manerium de Articomme adnichilatum, omnes domos . . . . . penitus ruinosas, videlicet aullam, coquinam, stabulas, molendinos. . . . . et alias minuta edificia ; terras dominici traditas ad redditum, gardin. . . . . pre vetustate [s] pinas et tribulos et urticas afferentes ; terras infecundas et macilentas et quamvis in quolibet cornu terre sit malnea, nunquam malneate fuerunt ad quantitatem unius pedis citra tempus quod Guillelmus de Quarteret extitit prior in eodem loco, qui dimisit eas una cum aliis in bono statu. Sed intendo premissa ad statum debitum revocare et eciam reformare, ita quod monasterio potero uberius subvenire. Quod pre omnibus desidero, hoc Deus scit. Guillelmus Saint-Homme non habet pedem terre qui non sit malneatus : de terra prioratus non curavit, nec habuit estoramenta in prioratu ad decimam partem quod terra requirit ad compostandam eam. Non possum scribere per singula, sed lator presencium vobis dicet ore tenus, cui tanquam mihi credatis et vobis occulta declarabit. Omnes sani sitis in anima et corpore [sicut] et ego, ita quod cum gaudio et monasterii utilitate vos valeam visitare et in brevi subvenire ; ad quod, nullo interveniente nuntio, citius quam potero laborabo. Mihi precipiatis in omnibus tanquam vestro et paratus sum pro viribus obedire. In Domino valeatis et vigeat vestra sacra Congregatio veneranda.

Archives de la Manche. — Original, parchemin, mutilé du début et rongé sur l'un des côtés.

XXXII

L'abbé et le convent du Mont-Saint-Michel, contraints par la guerre, baillent à ferme leur prieuré d'Otterton à Messire Pierre de Courtenay et à trois autres associés avec lui.

S. d.

Ceste endenture faite par entre labbe del Mounte-Saint-Michel, en Normandie, et le covent de mesme le lieu, chiefs patrons et proprietaires del priorie de Otriton, en la diocise Dexcestre en Engleterre, qest celle et appartenance al dite Abbeie, dune part ; et Mons. Piers de Courtenay, chevalier, daimz Richard Amys, priour de Stokeursy[1] Johan Kirchill, personne del esglise Dahe et Richard Bacwill, personne del esglise de Estludeforde, dautre part ; tesmoigne que les ditz abbe et covent ont grauntié et lessé par icestes as ditz Mons. Piers, Richard, Johan et Richard ladite priorie de Otritone et touz les possessions dicelle ove dismes, oblacions et obvencions al dite priorie et possessions annexez et regardantz, si bien espirituels come temporels ove fees, avowesons des esglises et chapelles, franchises, libertees, gardes, mariages, reliefs, eschetes, communes de pastures et touz autres choses et appendantz à icelle, à avoir et tenir as ditz mons. Piers, Richard, Johan et Richard pour tout la vie le dit Mons. Piers ; Et outre les ditz abbe et covent voillent et grantent que les Executours le dit mons. Piers eient, tiegnent et enioisent touz les choses susditz par un an entier apre le deces le dit mons. Piers. Et apres la paix reformé par entre les Roialmes Dengleterre et de Ffraunce et apres ce que les Priories aliens Dengleterre facent et paient lour apport à lour chiefs mesons et Royalme de Ffrance, come ils soloient paier avaunt les guerres commencez par entre les Royalmes avaunt ditz, les ditz mons. Piers, Richard, Johan et Richard, par tout la vie le dit mons. Piers et les Executours le dit mons. Piers, par un an entier apres le deces le dit mons. Piers rendront et paieront as ditz abbe et covent et a lour successours deux centz franks al feste de saint Michel dan en an, al abbeie en Normandie avaunt dit, issint que la discencionne qest au present en sainte Esglise ne soit cause de destourbance de mesme le paiement.

Et auxint les ditz mons. Piers, Richard, Johan et Richard maintenant apres la sesaunce de cestes et les executions le dit mons. Piers pur un an entier apres le deces le dit mons. Piers, rendront et paieront à un moigne qui serra ordene et maunde au dite priorie de Otriton come Priour par labbe et covent avaunt ditz à fere les divines services, come priour illecques soleit fere, vint marcs dan en an, as termes de saint Michel

---

1. Stoke Curcy, Somerset, prieuré dépendant de l'abbaye de Lonlay.

Nativite de Nostre Seigneur, Pasques et la Nativite de saint Johan par oweles porcions. Et ledit mons. Piers ferra et aura licence du Roi Dengleterre que le dit moigne serra receu, institut et induct come autres priours de la dite meson ont este receuz avaunt ceux hoeres, et a quele hoere que le dit moyne issint ordené et maundé demeurer, le dit mons. Piers maundera as ditz abbe et covent par un autre moigne de mesme la meson et lui ferra estre receu, institut et induct come Priour, come dist est, as costages de dit mons. Piers et paiera dix livres annuelement a mesme le moigne, come avaunt est dist.

Et si aviegne que apres la dite paix reformé les Religiouses aliens soient refourmez et restorez a demeurer en Engleterre, come ils soleient, nientcountresteant aucune ordenaunce faite en Engleterre au contraire, les ditz mons. Piers, Richard, Johan et Richard par tout la vie le dit mons. Piers et les Executours le dit mons. Piers par un an entier apres le deces le dit mons. Piers serront tenuz et sei obligent de recevoir un autre moigne, qui serra maundé par les ditz abbe et covent a Otriton destre compaignon au dit Priour a faire les divines services en la dite priorie ove le dit Priour, come il soleit estre fait, et rendront et paieront au dit moigne dusze marcz de bone et roiale monoie Dengleterre dan en an as termes avaunt ditz.

Et les ditz mons. Piers, Richard, Johan et Richard promettent et sei obligent par icestes pour eux, leurs heirs et executours sei obligent par icestes pour eux, leurs heirs et executours que il ne nul de eux ne vendront, ne granteront nul qest vilein a la dite priorie en desheritance de la dite priorie, si noun pur louz temps et durant lour estat, ne ne ferront gast, vent, ne destruction des mesons, boys, gardins, terre ne autres choses queconques a la dite priorie appartenantz et regardantz, pourveu que les ditz mons. Piers, Richard, Johan et Richard pour tout la vie le dit mons. Piers et les Executours le dit mons. Piers par un an entier apres la mort le dit mons. Piers aueront suffisantz bois et maeresme pour les mesons de la dite priorie fere et reparailler et pour lour demesne convenable.

Et les ditz mons. Piers, Richard, Johan et Richard pour tout la vie le dit mons. Piers et les Executours le dit mons. Piers, par un an entier apres le deces le dit mons. Piers rendront, ferront et paieront touz manere autres charges, si bien espirituels come temporels, touchantz la dite priorie et touz les possessions dicelle et ent acquiteront les ditz abbe et covent et le Priour et moigne qui serront illecques pur le temps dens touz gentz. Et le moigne qui serra ordené et maundé destre priour, come dist est maintenant, apres ce qil soit receu, institut et induct, confermera lestat le dit mons. Piers, Richard, Johan et Richard pur tout la vie le dit mons. Piers et de les Executours le dit mons Piers pur un an entier apres la mort le dit mons. Piers en touz les choses susdits. Et mesme le Priour et son compaignoun aueront mesons convenables dedeins la dite priorie pour lour demeure et aueront auxint suffisant fuwaille pour lour

œps en les possessions de la dite priorie, pluis al case de dit Priour, saunz gast et destruccion fere a la dite priorie.

Et si la dite rentz de deux centz franks qui serra paiez as ditz abbe et covent soit a derere par un demi an, ou si la ditte rente de vint marcz qui serra paiez a dit Priour, ou si la dite rente de dusze marcz qui serra paiez au dit moigne, come avaunt est dist, isoient aderere par un mois apres nul des termes susditz, adoncques bien lize as ditz abbe et covent ou al dit Prior et a chescun de eux en les ditz priorie, possessions et touz autres choses avaunt ditz reentrer et restenir come en lour meillour estat, saunz contredit des ditz mons. Piers, Richard, Johan et Richard, lour heirs ou de les Executours le dit mons. Piers. En tesmoignaunce de quele chose les ditz abbe et covent al une de cestes endentures demeurant dens les ditz mons. Piers, Richard, Johan et Richard ount mys lour scalz et les dits mons. Piers, Richard, Johan et Richard al autre partie de cestes endentures demeurant dens les ditz abbe et covent ount mys lour scalz.

Archives de la Manche. — Original, parchemin, revêtu de quatre sceaux sur queues de parchemin.

XXXIII

Acte portant ratification d'une cédule, dont le texte inclus modifiait en quelques-unes de ses parties l'endenture précédente.

Bretteville-sur-Oudon, 31 octobre 1389.

Copia. In nomine Domini. Amen. Noverint universi presens publicum instrumentum inspecturi et audituri, quod anno ejusdem milesimo octogesimo nono, indictione tredecima, mensis octobris die ultima, pontificatus sanctissimi in Christo Patris ac Domini nostri Domini Clementis divina Providentia pape septimi anno undecimo, in mei notarii publici, testiumque infrascriptorum presencia personaliter constituti Domnus Ricardus Amis, prior priorátus de Stococeya, in Anglia, et Nicolaus Lande armiger, post cujusdam cedule papiree lecturam se obligaverunt ad omnia et singula in dicta cedula contenta, cujus tenor sequitur in hec verba :

Comme len traitast et composast entre Religieux hommes et honnestes labbe et le convent du moustier du Mont Sainct Michiel ou peril de la mer, de lordre de saint Benoist, ou diocese d'Avrenches, dune partie, et dam Richart Amis, priour du prioure de Stococey, en Engleterre, et Nicolas Lande, escuyer, procurours et attournez de noble homme Mons. Pierre de Courtenay, chevalier, dautre part ; de bailler a ferme en anuele pension aux diz chevalier, dan Richart, Jehan Curchill, personne de leglise d'Ahe et Rich. Bacwill, personne de leglise d'Estludeford, touz les fruiz, revenues et emolumens du priouré ou maison d'Ottretonne en Engleterre, dependant dudit moustier, a la vie dudit chevalier tant sou-

lement et non autrement, segon la forme et tenour de certaines endenteures sur ce fetes, scellees de scaulx desdiz chevalier, Richart, Jehan et Richart et esditz endentures defaillissent certains poins et articles sanz lesquelz les diz relig. ne vousissent aucunement accorder sur le dit bail a ferme en annuele pension, come disoient et affirmaient le dit abbe et le Soupriour et aucuns des Relig. dudit moustier. Et aussi on ne peust bonnement sans grans mises, coux et despens avoir actes, ne la piece personel, ne les scaulx pour sceller ou passer sur ce endenteure ou efficace obligacion des diz chevalier, Jehan et Richart ; les diz Richart Amis et Nicolas Lande, procureurs et attornez dessusdiz, pour eviter touz coux, mises, dommages qui pour ce porroient entrevenir, comme procureurs et attournez dudit chevalier et en leur nom, personne et singulier, tant conioinctement que divisement se sont obligez à toutes les choses dessoubz designees et desclarees :

Cest assavoir, que les diz chevalier, Richart, Jehan et Richart appercevront les fruiz et emolumens dudit priouré comme fermiers et ayans cause et en nom desdiz moustier et religieux durant la vie dudit chevalier tant soulement, sans ce que par ce les dessus nommez ayent aucune possession, ne cac ou tiltre de prescription ; ne par quelconque saisine, possession, ne longour de temps aucun prejudice puisse venir aux diz moustier, ne Relig. ; mais que un [an] passé apres ce que ledit chevalier sera alé de vie a trespassement que ledit priouré, fruiz et emolumens dicelui retournent et revienguent auxdiz moustier et Relig. sanz aucun empeschement et que de ce ilz puissent ordonner et disposer comme il leur plaira.

Item, que toutes foiz que ledit priouré vacuera par la mort ou delaiz du priour dudit priouré, iceulx chevalier, Richart, Jehan et Richard garderont bien et loyalement les biens delessiez par iceluy priour et les baydront et assigneront ason successour.

Item, que oultre les choses contenues esdictes endenteures, iceluy priour aura soul et entierement le coulombier diceluy priouré et les revenues diceluy, sauf touteuoiz que se ledit chevalier déclinoit ou seiournoit oudit priouré, il en pourroit prendre des pigons a sa volenté.

Item, ledit priour aura un jardin oudit priouré et une acre de prey du plus souffisant diceluy priouré, et pourra avoir en yceluy priouré, sans empeschement de quiconques, des bestes ou volatilles ou oyseaulx, et pour eulx devra avoir mansion ou lieu suffisant ou dit priouré.

Item, ledit priour d'Ottritone aura vint mars desterlins pour sa sustentacion, que luy rendront par chacun an les dessusdiz chevalier, Richart, Jehan et Richart ès termes de saint Michiel, Nouel, Pasques et de la Nativité saint Jehan baptiste par egaulx porcion. Et de ce, pour oster toute suspicion et blasme qui pourroit nestre des addicions faictes esdictes endentures, en iceulx lieus il est escript en glose vint mars, et aussi de touz les poins et articles dessusdiz les devantdiz abbé et convent et ledit priour auront chacun lettres de bonne fourme et convenable,

scellees des scaulx des dessusdiz Mons. Pierre, Richart, Jehan et Richart; lesquelles lettres en bonne fourme et scellees comme dit est les dessusdiz Richart et Nicolas seront tenuz rendre et livrer auxditz Relig. dedens le terme de la Purification Notre Dame prouchain venant; cest assavoir unes aux diz abbé et convent enleur dit moustier, et les autres audit priour oudit priouré es propres coux et perilz desdiz Richart et Nicolas.

Item, lediz Richart et Nicolas baydront ou feront bailler au priour qui yra prouchainement deux licz fourniz, bons et suffisans, o quatre paires de linceux; tables, vesseaulx de cuyvre et destain et autres utensilles necessaires et convenables pour sale, chambre, cuysine et generalment touz autres vesseaulx, utensilles et bien que avoit frère Symon Garin, priour dudit priouré quant il trespassa, lesquelz sont en estre.

Item, pour ce que de la somme dargent acordée entre les dessusdiz Relig. dune part, et les diz Richart et Nicolas dautre, a cause et pour raison de la dicte baille a ferme, laquelle somme devoit estre payee avant la main aux diz Relig. par les devant diz Richart et Nicolas, il deffailloit la somme de quatre cens frans, les devant diz Richart et Nicolas sobligèrent par foy et par serment à paier ou faire paier la dicte somme aux diz Relig. en leur dicte abbaye ou moustier aux coustages et perilz desdiz Richart et Nicolas dedens le terme de la Purification Notre Dame prouchain venant. Et à ce obligerent touz leurs biens, meubles et heritages presens et advenir. Et fut ce fait par telle condicion que, se ilz payent la somme de deubx cens frans en la maniere que dit est, ilz demourront et seront frans et quittes de la somme de quatre cens frans. Et a toutes les choses dessus dictes et chacune dicelles garder et emplir et faire garder et acomplir sans venir ou faire venir encontre sobligerent les dessus diz Richard et Nicolas par foy et par serment, en touchant les saintes euvangiles. Et aussi a ce obligerent touz leurs biens, meubles et immeubles presens et advenir en quelconque lieu que ilz soient et soubz quelconque juridiction, a estre prins par voie de execution.

Super et de quibus presens Domnus abbas dicti monasterii Montis peciit a me notario infrascripto sibi fieri publicum instrumentum. Acta fuerunt hec in manerio de Brithevilla super Odonem anno, die, indictione et pontificatu predictis, presentibus venerabilibus et discretis viris Nicolao Marie, vicecomite Cadomensi; Magistro Philippo de Vero, in legibus bachalario; Johanne Garnier, Emerico Carnete et Petro Auveré Constant. et Baiocen. dioc. testibus ad premissa vocatis et rogatis. Et ego Robertus de Vauvendrin, clericus Rothomagen. dioc. publicus apostolica et imperiali auctoritate notarius premissis lecture, obligacioni et aliis omnibus et singulis suprascriptis, dum sic ut prefertur agerentur et fierent, una cum testibus prenominatis presens fui, eaque sic fieri vidi et audivi, dictamque cedulam papiream cum presenti instrumento manu mea scripto concordare inveni, nil addito vel remoto quod sensum mutet aut variet intellectum. Et ideo huic presenti publico instrumento signum

meum una cum sigillis dictorum Ricardi Amis et Nicolai Lande hic inferius appensis, apposui consuetum requisitus et rogatus in testimonium veritatis. Interlineare papiree super terciam lineam superius omissum hic fideliter approbando.

Archives de la Manche. — Pancarte en parchemin.

UN BÉNÉDICTIN JANSÉNISTE RÉFUGIÉ AU CANADA AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE

Le manuscrit français 20973 de la Bibliothèque Nationale (provenant des Jacobins Saint-Honoré, n° 28) renferme, fol. 112 à 134, 6 pièces concernant la façon dont l'évêque de Québec, Mgr J.-B. de la Croix Chevrière de Saint-Valier, en usait avec les jansénistes qui se réfugiaient en son diocèse pour échapper aux risques que leur faisait courir en France la vigilance du gouvernement.

L'un de ces exilés volontaires, Dom Georges Poulet, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, a laissé de son séjour au Canada un récit qu'il nous a semblé intéressant de publier. On y verra que, dans les solitudes du nord de l'Amérique aussi bien qu'en France, les jansénistes se plaignaient avec acrimonie de l' « intolérable persécution » des Jésuites : on y verra aussi que des religieux, des prêtres préféraient passer de longues années en dehors des conditions normales de leur vie, rester privés des sacrements et endurer les plus rigoureuses souffrances plutôt que consentir à reconnaître que les cinq propositions se trouvaient réellement dans l'*Augustinus* ou à rendre à l'autorité doctrinale du Souverain Pontife la soumission qui lui est due.

Le récit de Dom Poulet est très circonstancié et n'a nul besoin d'être annoté. Nous n'avons eu qu'à intervertir l'ordre des deux parties du document, tel qu'il se trouve dans le manuscrit, pour rétablir l'ordre chronologique des événements qu'il raconte. Disons seulement que Dom Georges-François Poulet, né à Saint-Pol, au diocèse de Boulogne, avait fait profession à l'âge de dix-sept ans dans le monastère de Saint-Faron de Meaux le 8 septembre 1706.

Fr. Paul Denis, M. B.

ADDITION [1]

A L'HISTOIRE ABREGÉE DE MON VOYAGE EN CANADA

SUJET DE MA FUITE DE FRANCE

Penetré de la plus vive douleur de ce que la Constitution *Unigenitus* venoit non seulement d'etre reçue du plus grand nombre des Prelats assemblez pour son examen, mais quelle l'etoit encore de presques toutes nos Communautez par la lecture qui s'y en faisoit en plein Chapitre ; lecture que je ne pouvois regarder que comme une reception authentique de cette Constitution, et a laquelle je me garday bien par consequent d'assister : je m'avisay de mettre par ecrit plusieurs reflexions qui me venoient alors en foule dans l'esprit : Quoique mal digerées elles me parurent assez plausibles, pour que l'envie me prit de les communiquer a quelques personnes. Attentif que j'étois donc a trouver une occasion propre et sûre pour les envoier, je crus en avoir une dans la personne d'un hermite de Charleville qui en passant logeat dans notre abbaye de Saint-Vincent de Laon ou je demeurois. Je luy confiay mon papier apres m'estre bien asseuré de sa bonne volonté, et de sa fidelité a me rendre ce service.

Lorsqu'il fut arrivé a Arras, il alla demander le couvert au Couvent des grands Carmes ; il y connoissoit particulierement le Pere Philippes Prieur qui êtoit de son pays. Il se l'imaginat bon et fidel amis pour n'en avoir rien a craindre, et il luy fit voir l'ecrit qu'il portoit, nonobstant tous les avis que je luy avois donné, et auxquels je lui avois fait assez sentir qu'il êtoit pour le moins autant interessé que moy. Le P. Carme ayant lût l'Ecrit le portat aussitôt aux jesuites qui de concerts avec le prieur engagea par un acceuille affecté le pauvre hermite a rester plusieurs jours a Arras se gardant bien de luy donner rien a penser.

Pendant ce tems les jesuites mirent l'ecrit entre les mains du procureur du Roy [M. Bataille], qui n'y trouva rien de criminel ny qui exigeat qu'on arretat le porteur. Ces Peres peu satisfaits de l'indolence de M. le Procureur du Roy, envoyerent sans perdre de tems l'ecrit a leur Pere le Tellier qui le fit voir et en fit son raport au Roy. Sa Majesté ordonna qu'on arretat l'hermite. Lors donc qu'il y pensoit le moins, on vint le saisir, et on le mit dans la prison du Conseil d'Artois. Trois Conseillez furent nommez par la Cour pour examiner son affaire, et le faire declarer de qui il avoit recut l'Ecrit. On luy fit pour cela subir plusieurs interrogatoires que l'on envoyoit fait a fait en Cour. Il reconnut alors son imprudence, et la fidelité de son Compatriote, et jugeat de l'impor-

---

1. Bibl. nat., ms. fr. 20973, fol. 126.

tence de cette affaire par le procedé que l'on tenoit a son egard. Quoiqu'agée de 80 ans il eut assez de force d'esprit pour ne vouloir pas déclarer de qui venoit lécrit en question, et dit seulement qu'il l'avoit trouvé en son chemin au bas de la montagne de Laon, asseurant qu'il ne scavoit ce qu'il contenoit, et comme on le pressoit, il protestat qu'il ne pouvoit en dire d'avantage, dut-on adjouta-t-il, le faire mourir.

Le bruit de sa detention se repandit aussitot partout. Toute la ville etoit emüe de compassion pour ce pauvre viellard, et entroit en indignation contre le pere Carme qui en trahissant son hôte et son amis avoit profané si vilainement les droits sacrez de l'hospitalité chrétienne. Pour ce qui est des Jesuites ont sçavoit ce dont ils êtoient capables ; Cest pourquoy l'on s'etonnoit moins deux que du Superieur des Carmes, dont l'ancien et indigne asservissement aux Jesuites paroissoit d'une maniere si eclatante.

Il y avoit deja trois mois que lhermite étoit prisonnier [Après 5 mois de prison a Arras, il fut conduit toujours les fers aux pieds et aux mains par 4 ussiers a la bastille d'ou il n'est sorti qu'a la mort du Roy] lorsque des Carmes dechaussez d'Aras passerent par l'abbaye de Riblemont ou j'etois venu demeurer depuis quelques tems. Dans la conversation le hazard, ou plustôt la providence voulut qu'ils me raccontassent l'histoire de cet hermite, que j'ignorois encore tout à fait. Au portrait qu'il m'en firent je reconnû parfaitement mon homme, a qui je ne pensois presque plus ; je laisse a juger quelle surprise ce fut pour moy. Je ne pris pourtant pas l'epouvante sur le champ. Mais je me mis à ecrire par plusieurs fois a Arras, pour m'asseurer davantage de la verité du fait, et m'informer pleinement des dispositions du prisonniers. Comme on m'eut mandé qu'il y avoit esperance qu'il tiendroit toujours ferme, je ne pensay plus qu'a me tenir seulement sur le qui vive. Je chargay quelques personnes de prendre garde s'il ne viendroit point dans le quartiers des gens étrangers. Environ un mois apres on vint en diligence m'apprendre qu'un exempt des gardes françoises, M. le subdelegué de Laon avec des hoquetons etoient venus a notre abbaye de St Vincent de Laon pour y saisir Dom Nicolas chopelet sous prieur de ce monastere, qu'il s'etoit neantmoins echappé d'entre leurs mains, et qu'a son défaut, ont avoit enlevé le Prieur meme et un autre de nos peres. On m'ajouta que cet enlevement se faisoit a cause d'un ecrit que l'on avoit surpris, et dont on vouloit avoir raison.

Je crû avoir tout lieu de conclure qu'il ne s'agissoit que du mien, que l'hermite obligé enfin de céder aux violences qui ne devoient pas etre epargnez par un effet des intrigues des Jesuites, avoit avoué qu'il avoit reçue l'ecrit d'un Religieux de l'abbaye de Saint-Vincent, et que l'on ne s'attaquoit a Dom Chopelet que parce que l'on se doutoit qu'il venoit de luy.

L'hermite s'étoit avisé des qu'il se vit en prison d'ecrire au sous prieur de St Vincent dont il etoit connue comme etant du meme pays ; il le

prioit de luy rendre service dans le terrible embaras ou il se trouvoit. Je jugeay qu'il n'etoit guerres possible que l'on n'eut connoissance de cette lettre, que l'on n'en n'eut pris occasion de soupçonner le sous prieur touchant l'ecrit, et que l'on n'eut aisement crut que l'hermite vouloit bien prendre le bas de la montagne de Laon ou il disoit l'avoir trouvé pour le haut ou est situé l'abbaye de St Vincent.

Tandis que j'y demeurois encore, le subdelegué de Laon avoit recu ordre du pere le Tellier d'epier dom chopelet notre Souprieur comme suspect de Jansenisme. Ce M. en agit avec autant de bonté que de prudence, il se contentat de donner avis de son ordre a notre Pere Procureur, et sur les asseurances que ce bon Confrere luy donna que le pere sous prieur etoit irreprochable dans toute sa conduite, il ne fut pas plus loin mais au contraire il revint tout a fait a son avantage.

Ce bon temoignage du subdelegué ne suffit point, il fallut par apres envoyer au pere tellier les noms de tous les religieux de la Communauté, notre age, notre complexion, et le lieu de notre naissance.

Tout cela me revint aussitost dans l'esprit et ne servit qu'a me persuader que c'etoit mon ecrit qui occasionnoit tout ce fracas. Un de nos Peres qui en fut temoins occulaire m'a depuis asseuré avoir entendu dire a un des hoquetons que le pere souprieur, (ils leurs avoit alors echapé), ne ressembloit pas a celuy qu'on leurs avoit dépeint, et que celuy qu'ils souhaittoient, étoit d'une plus faible complexion, et moins grand. L'Exempt meme dit a un autre de nos peres, qu'en saisissant Dom chopelet on esperoit encore en prendre un autre que l'on ne connoissoit pas. J'ai appris aussi depuis que l'on avoit intercepté des lettres du pere sous prieur ou il etoit parlé des affaires du tems, ce qui suffisoit alors pour que l'on fut tout comme criminel et digne de la bastille.

Quoi qu'il en fut soit que l'on pensat a moy soit que l'on n'en voulut uniquement qu'a Dom Chopelet, la peur me prit dans le moment tout a bon et je ne crois pas qu'on la traite de panique. Je craignit que le prieur et le Religieux arrêté [Dom vigreux, Dom De la chasse] qui scavoient mon affaire ne me declarassent pour se tirer eux même d'embarras. Je crus qu'il etoit tems de penser a ma sureté. Je m'en ouvris a deux de nos peres, et des le landemain que j'eux appris ce qui etoit arrivé a notre maison de St Vincent de laon, (M. notre Abbé nous en etoit venu confirmer la nouvelle) Je partis de Riblemont pour aller chercher un azile asseuré.

RECIT[1] SIMPLE DE CE QU'UN RELIGIEUX-BENEDICTIN A SOUFFERT EN CANADA.

ESTANT sorti de mon Monastere par la necessité que j'eus de me mettre à couvert des serieuses perquisitions que l'on faisoit de ma personne, je m'en allay dans les Païs Bas ; puis je vins a la Rochelle : je m'y embarquay pour le Canada que je scavois etre Catholique et sous l'obeissance du Roy. J'arivay a Quebec le trois Aoust 1715 apres une navigation de soixante-dix jours : Jy en sejournay douze ou treize ; Ensuitte je me rembarquay dans un petit Batiment pour executer le dessein qui m'avoit amené dans l'Amerique Septentrionale, et pour me rendre au lieu ou j'avois desja projetté de faire ma demeure : J'eus d'abord assez de peine a la fixer : Je comptois m'etablir a quarante lieu de la ville : il se trouva des difficultéz : il fallut me raprocher de la ville : je m'arrestay enfin en un endroit qui n'en ètoit éloigné que de douze lieu. Le Curé de la Coste [M. Leclair natif de la fere proche Laon] homme d'esprit et d'un tres bon cœur, m'engagea a ne passer pas outre : apres mille offres de services et toutes sortes d'instances pour que je ne m'établis pas allieurs que chez luy au moins pour l'hivers il me fit aussitost bâtir une petite maison. C'etoit a un quart de lieux dans le bois sur le bord d'une riviere : je m'y retiray sans tarder. Nous êtions dans le mois de Novembre ; je ne pû pourtant y demeurer que jusqu'a la chandeleur environ, cette cabane avoit été faite à la haste, la terre etoit des lors fortement gelée, il êtoit tres difficile d'en avoir pour bien terrasser la cabanne, la nege qui fondoit sur le toit degoutoit par le dedans continuellement, je ne pouvois en certains jours trouver le moindre espace pour coucher à sec. Une autre incommodité de cette cabanne il y fumoit considerablement, j'êtoit obligé d'en laisser la porte ouverte toute la nuit pour ne pas courir risque d'y etouffer : je courois un autre risque qui etoit de geler ; enfin un jour que je voulû faire mes lectures ordinaires, il me le fut tout a fait impossible, j'avois la vüe toute trouble, tout me paroissoit de couleur jaune, le ciel, l'eau et les arbres ; je me determinay dans le moment a laisser pour un tems ma petite loge, et je fus passer le reste de l'hivers chez le Curé. Je retournai dans le bois aussitost apres la fonte des neges. Le lendemain de la St Jean que je m'en êtoit allé proche le long de la riviere, je trouvay etant de retour la cabanne et tout ce que j'y avois, matelat, couvertures, livres &^a^ reduit en cendre et le feu courant par tout le bois. Je m'en revins aux maisons françoises, n'ayant sur le corps qu'un sac de gros fil. Je fus passer encore quelque tems aupres du Curé ; ensuitte je demanday qu'on me

1. Bibl. nat., ms. fr. 20973, fol. 113.

rebatit un autre logement : la moisson prochaine fit que les habitans, ne se trouver pas bien pressez à mettre la main à l'œuvre, ce retardement me fit peine, je craignois de n'être pas encore bâti a demeure pour l'hivers, cela avec plusieurs autres raisons me fit prendre le parti de redescendre en bas à quarante lieux de Quebec ; j'etois persuadé que j'y devois etre beaucoup plus tranquille, je ne devois y avoir affaire qu'a une seule famille, comme m'etant tres affectionnée, au lieu qu'a ma premiere demeure il falloit que je fusse chercher en differentes maisons tous mes besoins, que j'achetois meme assez chers : J'y etoit de plus trop en vüe ; tout le monde désiroit me voir, et s'occupoit a deviner qui je pouvois etre. La famille de M. Rious [M. Rioux Seigneur des trois pistoles] me reçut avec toute la cordialité possible ; Des que je voulus on me mena voir tout le terrain de la Seigneurie qui est de trois lieux de front, pour que je marquasse celuy que j'agrerois le plus. Il m'en fut donné une lieu entierre, et on se mit sans delais a me loger d'une maniere qui me mettoit a couvert des froids excessifs et des neges infinies qu'il y a dans le Canada.

La solitude que je me choisi est un lac ou Estang qui se trouve derriere les fameuses montagnes daRie avant dans les bois d'une lieu et demy, et distante de deux de la maison la plus voisine : j'y vecus lespace de deux années seul et inconnu, content et tranquille, approchant de plus pres qu'il m'etoit possible de l'ancienne simplicité et de la vie penitente de nos premiers peres, suivant de point en point la regle de St Benoist, pratiquant l'hospitalité a l'egard des Sauvages comme a l'egard des françois, en la manierre que St Benoist l'ordonne, m'occupant l'esprit des choses eternelles, accoutumant le corps a deserter le bois, defricher la terre et en me faisant a toutes les fatigues inevitables dans les pays incultes et desers : Il arriva qu'un prêtre [M. Debrelay], missionnaire des Sauvages etant en france apprit d'un de nos peres qu'il y avoit un Benedictin en Canada : lorsqu'il y fut de retour il debita sa nouvelle, et asseura que j'êtois un de ceux que la constitution avoit mise en deroute : il se rependit en même tems un bruit que M. le gouverneur de Quebec me faisoit chercher partout pour m'enlever et me renvoier en france ; j'en ecrivis a M. l'Evesque, je lui declaray confidemment que j'etois en effet religieux de la Congregation de St Maur, et que je m'en etois fuis a cause de la constitution ; j'avois déja eu l'honneur de saluer Sa Grandeur, mais sans dire qui j'etois. Il m'avoit parut que je pouvois m'y fier, et j'avois appris depuis qu'il falloit bien qu'elle fut amie des Jesuites. Sur ma lettre M. de Quebec demanda a notre Pere General qu'il me laissa dans son Diocese, et il me fit reponce par plusieurs lettres consecutives, je fus tres longtems a les recevoir, elles etoient conçue en des termes les plus engageans. Ce n'etoit pas, me disoit-il, un pere et un Evêque comme luy que lon devoit craindre, mais aimer et s'y confier entierrement, et il ne devoit chercher qu'a me faire plaisir. Il me pressoit fort de faire un voyage a la ville pour qu'il me vit,

m'offrant sa maison et sa table, et me faisant entendre qu'il vouloit me faire dire la sainte messe à Paques : je ne l'avois point dite depuis deux ans : je partis donc de ma Cellule et entrepris seul en raquettes le voiage de Quebec.

Monsieur l'Evêque me prit par la main, me fit assoir et dit : O ça donc convenez de principes : Comment croyez-vous que Jesus Christ soit mort pour tous les hommes ? Je repondis que le sang de Jesus Christ etoit suffisant pour racheter tout le monde, et mille monde syl y en avoit, mais qu'il n'êtoit appliqué qu'aux seuls Elûs et encore a ceux qui participoient en quelque chose aux Sacrements de l'Eglise. Je luy citay la dessus les deux termes si usitez dans l'Ecole, suffisamant et efficacement, il rejetta cette distinction comme [si elle] luy eut fait horreur, et la traitta d'heretique. Il me proposa ensuitte la signature du formulaire de Jansenius ajoutant qu'il avoit le dessein de me donner la mission de Rimougni qui se trouvoit dans le voisinage de ma solitude, et qui favorisoit mon Etablisement, qu'il avoit pour cela écrit a notre R^d^ Pere General, mais que sans cette signature il ne pouvoit pas me garder dans le Diocese. je commencay d'abord a le remercier de l'ofre qu'il vouloit bien me faire d'une mission, puis je luy temoigné que je n'etoit nullement venû en Canada a dessein d'y etre chargé de la conduite des ames, que ces sortes d'emplois ne convenoient point aux Benedictins solitaires par etat, que j'en avois toujours eu dans mon particulier une extreme aversion, qu'en un mot je scavoit certainement que Dieu ne demandoit pas de moy que je m'y engageasse, et que quelque inclination que j'euse pour le Canada, j'aimerois mieu le quitter que d'y rester a cette condition, pour que ce qui êtoit du formulaire, je l'avois deja signé deux fois mais que j'en etois bien au repentir, que je condamnois de tout mon cœur avec l'Eglise les cinq fameuses propositions, mais que pour les attribuer a feu M. Jansenius, comme porte le formulaire ordinaire, je ne le pouvoit faire, n'ignorant pas l'importance qu'il y avoit de distinguer le fait d'avec le droit ; M. l'Evesque repliqua que ce fait etoft de la nature de ceux qui sont inseparables du droit, et que le nier etoit etre heretique : il releva fort l'autorité du Pape, et comme je le faisoit ressouvenir du fait d'Honorius, il me railla en disant, voila de nos demis sçavans. Pour la Constitution adjouta-t-il, je n'en parle point je scait quelle a ses difficultez, cette diversité de sentimens n'empecha pas qu'il me fit grand aceuille il me donna chez luy une chambre et me fit manger a sa table me traitant toujours honorablement aux sacremens prez dont il jugea a propos me priver. Me voiant revetu d'une espece de sac et meme assez nud il voulu que je me rhabillasse, et en la façon qui convenoit a mon caractère de Prêtre. Il parla plusieurs fois de me donner la soutanne noire qu'il portoit actuellement. C'etoit a cause du Carême ou nous êtions ; mais je la refusay constamment, ne voulant pas non plus prendre d'autre nouvel habit que celuy de notre ordre. M. Lintendant de Canada [Begon] se trouva tout disposé

a me donner l'etoffe et toutes les autres choses dont j'avois besoins ; je me vis donc bientost revetu en Benedictin : mais autant cela m'ètoit agreable d'un costé et honorable, autant il m'etoit triste et ignominieux de ne pouvoir pas recevoir les Sacrements au scû de tout le monde. J'en avois neanmoins toujours approché jusqu'alors. Je priay une autre fois M. l'Evêque qu'il eu a m'ecouter en Confession ainsi que dans une de ses lettres il m'avoit marqué desirer ; il voulut encore que nous convinssions auparavant de principes ; nous ne pûmes pas plus nous accommoder dans cette seconde Conference que dans la premiere ; j'avois beau citer pour garands de mon procedez les quatres fameux Evêques qui navoient pas crûs devoir souscrire au fait de Jansenius, et les dix-neuf autres Prelats qui sur cela avoient pris leur deffence ; de quel poid repondit-il peut etre dans l'Eglise un si petit nombre d'Evêques? tandis que tous les autres ont pris un parti contraire, il sauthorisa fort surtout de M. le Cardinal le Camus.

Monsieur l'intendant plein de bienveillance pour moy vint expres a l'hopital general le lieu de la residence ordinaire de Mr l'Evêque pour le mieux disposer en ma faveur ; il parut en effet se radoucir, il dit qu'il falloit attendre la reponse de notre Rd Pere general, qu'alors on verroit, que jusques a ce tems il etoit a propos que je m'en retournasse au plustost a ma solitude, et enfin il me recommenda fort de tenir tres secrettes mes affaires ; persuadé que l'on devoit etre dit-il encor que si elles venoient le moin du monde a la connoissance de Jesuittes ils me traverseroient et me feroient tant de peine que je serois a la fin contraint d'abandonner le Pays : ils commencoient deja a remuer ; Non obstant ces avis, en apparance si charitables, il ne laissa pas quelques jours apres de me faire voir et consulter de ses principaux Ecclesiastiques qu'il avoit comme a dessein assemblé. je ne pouvoit comprendre comment Mr l'Evêque l'entendoit, de me faire parler a des personnes a qui je ne pouvoit mouvrire, n'y dire le vrai motif pour lequel j'etois sortis de notre Congregation. Il ètoit aisé a ces messieurs de decider sur ma retraitte, et ils ne pouvoient guere manquer de ne la prendre que pour une devotion mal entendüe et outrée, et pour une vraye illusion.

Enfin apres avoir passé quinze ou seize jours chez Monsieur l'Evêque, je vins a la ville pour prendre la route de mon hermitage, les degeles tres incommodes en Canada vinrent tout a coup, il ny eu pas moïen de me mettre en chemin ; Obligé donc de rester à Quebec et dy passer les festes de Pasques, nous etions deja dans la semaine sainte, j'écrivis une lettre forte et cependant respectueuse à Mr l'Evêque pour le presser « encore de me laisser participer aux Saints Mysteres dans les grands jours « de grace et de Salut. Quelle confusion pour moy luy marquois-je, et « quel scandale pour le public si je suis privez des Sacremens ? tout « revetu que je soit de l'habit Religieux, et honoré du Sacerdoce Sacré ; « Un Prêtre n'être seulement pas admis a la Communion laïque, un « Ecclesiastique, un Athé pourroit-il etre plus humilié ? » Il remit ma

lettre entre les mains du pere d'Eu son Confesseur. Ce jesuite vint par son ordre me trouver ; Apres les civilitez ordinaires, il dit qu'il venoit me rendre reponse a la lettre que j'avois ecrite a Mr l'Evêque, et me satisfaire sur la demande que j'avois faite a sa Grandeur, Qu'auparavant il desiroit s'eclaircir de quelques petites choses ; il me representa donc qu'il vouloit bien croire que j'avois tout le respect et toute la soumission due a notre Saint Pere le Pape, a quoy plusieurs de nos Peres avoient semblez manquer, qu'il avoit vu une de mes lettres dont un endroit souffroit de la difficulté, qu'il avoit même fait pour la relever un petit ecrit, qu'il avoit eu envie de m'envoïer, mais que la longueure du chemin et le deffaut d'occasions l'en avoient empeché ; il me parla d'une dispute que j'eu avec un Curé du Pays touchant l'immaculé Conception de la Sainte Vierge, il prevint aussitost la dessus ma reponse, et dit. Peut etre ce Mr a til voulut aller trop loin et faire un article de foy de cette Croïance : moy meme adjouta til je pensai autrefois la soutenir telle, mais nos Peres me dirent que je ne le pouvois. Les Dominicains continua til ne croyant pas l'immaculé Conception, ils seroient donc heretiques ? ce que l'on n'oseroit dire apres la bulle d'Alexandre VII qui deffend de parler contre cette opinion pieuse et aussi d'appeler heretiques ceux qui ne la croient pas. Ce n'est justement, repondis-je au Pere D'Eu que parceque le Curé la disoit meme en plaine chaire, un Mystere de foy, l'objet de notre foy, un prerogative de la Sainte Vierge qui alloit de pair avec sa Maternité divine, et sa virginité perpetuelle, et qu'on ne pouvoit nier sans heresie, ce sont ses termes : il m'avoit attacqué dans la conversation sur cette matiere, et voulant soutenir son sentiment il s'etendit de plus en plus, et s'échauffa tellement qu'a l'issue de notre dispute, il se trouva incommodé, et fut obligé de garder le lit plusieurs jours, ce qui n'arriva pas sans que cela fut scû, il pretendoit que les festes des saints etoient de foy, que les decisions des papes etoient infaillibles, et conclut hardiment que l'examen que les Evêques de france avoient coutume d'en faire et que je luy avoit allegué, n'etoit au contraire que la preuve de leur orgeuil et de leur presomption ; le Pere D'Eu n'eut donc rien a reprendre sur cette article de l'immaculée Conception, il se contenta de me dire qu'il etoit seulement de foy que la Sainte Vierge n'eut commise aucun Peché même veniel ; je repondis que je n'avois point etudié cette matiere, je l'asseuray qu'il m'auroit fait plaisir de me faire tenir l'ecrit qu'il avoit fait pour moy ; la difficulté qui le peinoit revenoit a ce qui est marqué dans l'Evangile que Jesus Christ ne pria pas pour le monde ; enfin je luy dit bonnement qu'a Dieu ne plût que je n'eusse pas pour le Pape tout le respect et la soumission que je devois avoir. Comme l'interrogatoire ètoit superficiel et general, je n'eû pas grande peine a contenter le Pere D'Eu, il me declara qu'il avoit recu de Mr l'Evêque tout le pouvoir de m'entendre en Confession, qu'ainsi je n'avois qu'a faire une revûe des fautes dans lesquelles j'ètois tombé depuis la sortie de mon monastere. Je repliquay aussitost que je ne reconnoissoit pas que les

Confessions que j'avois faites depuis ce tems la fussent nulles et sacrileges, et que par consequent je n'estimois pas qu'une Confession generale fut absolument necessaire. Je scait luy dis je les raisons qui m'on engagé a la demarche que jay faite ; il avoit eu ordre de me dire que je pouvois aller chez les Peres Recolets passer les fêtes de Pasques. Apres qu'il se fut acquité de cette commission, il ajouta que pour eux jesuites ils auroient fort souhaité pouvoir m'offrir leur maison, mais qu'ils ètoient si a letroit qu'ils n'avoient pas une seule chambre de vide ; ils seurent cependant des ce jour la même m'en ménager une ; des le lendemain le Pere d'Eu vint me l'offrir, et il m'aporta une lettre de Mr l'Evêque qui m'engageoit a me retirer chez les Rds Peres Jesuites ; Je ne jugeay pas a propos d'accepter l'offre. Le Pere se douta bien qu'il y avoit du mystere dans mon affaire, et que ce n'êtoit pas tant la devotion que la necessité qui m'avoit rendue Solitaire, et il s'appliqua depuis a animer contre moy Mr l'Evêque son Penitent.

Je venois d'avoir une prise avec le valet de Chambre de Mr l'Evêque, ou son intendant [Tessier], car Sa grandeur n'a que ce seul domestique. Ce valet s'êtoit avisé de me donner d'un ton assez hardy et impertinent des avis sur ma doctrine, et de me faire des reproches sur ce qu'il avoit apprit que j'êtois attaché au Pere Quénel, qu'il traitoit d'Heretique, d'intrigant, et de boute feu par toute l'Eglise. Je fus contraint de luy rabatre un peu son cacquet, et de luy faire sentir que ce n'etoit point a luy, Laïque qu'il êtoit, de remontrer a un Religieux et a un Prêtre tel qu'il me scavoit n'y a toucher la personne du Pere Quénel. Cela suffit pour qu'il me mit mal tout a fait auprez de Mr de Québec. Il a entierrement son oreille luy et la superieure de l'hôpital general [La mere St Augustin], passant dans le pays pour être les deux principaux conseillers de Sa Grandeur. De mes amis me reprirent bien de n'avoir pas menagé ce Mr Tessier, et on ne s'étonna plus de la mauvaise humeur de Mr l'Evêque quand on scût que je ne mettois pas rendu favorable premierement son valet de Chambre.

Ne pouvant donc rien gagner sur son esprit prévenu qu'il etoit contre moy par le Pere D'Eu et son valet, je partis le Jeudy Saint pour ma solitude, afin de n'avoir pas la confusion de me voir privé des sacremens a la vüe de toute une ville dans des jours si solennels. A tous les Curez que Mr l'Evêque ecrivoit il faisoit scavoir que sa volonté êtoit que les sacremens ne me fussent point accordez ; il aportoit pour raisons tantôt ma pretendue apostasie, tantôt mes pretendus mauvais sentimens ; tantôt il m'accusoit, et tres a tort, de ne vouloir pas retourner dans mon etat ; pretention qui auroit été autant ridicule et condamnable en moy qu'elle auroit été vaine ; il se contredisoit aussi quelquefois [Mentitur iniquitas sibi. Ps.], et mandoit à d'autres que je luy avois promis de profiter du premier vaisseau pour m'en retourner, et meme que je m'etois engagé a plusieurs choses que l'Eglise demandoit sur ma foy ; je ne scay quelles choses il a entendue ; il ne me souvient point d'avoir jamais varié ny dans

mes sentimens, ny dans mes paroles ; Neantmoins il persistoit toujours a dire qu'on ne me donnat point l'absolution sinon en cas de grande maladie.

Je le trouvay dans d'aussi facheuses dispositions quant je vins le revoir au mois d'Aoust dernier, il m'avoit ecrit qu'il avoit reçû reponse de nôtre R^d Pere General, qu'il dependoit de sa volonté de me garder dans son diocese et de faire quelque chose de moy ; « mais [1] de quelle utilité « pouvez vous etre, me marquoit-il, demeurant toujours comme vous le « faites dans vos sentimens sans vous expliquer aussi nettement que vous « le devez faire, sur la Constitution et sur l'obeissance que vous devez au « Chef de l'Eglise ? Si vous témoignez toujours ne vouloir point con- « damner Quenel et les sentimens de cette nouvelle heresie proscrite par « tant de Bules et d'acceptations d'Evêques de toutes les parties du « monde. Je m'explique nettement a vous, que vous ayez a vous retirer « de mon dioceze, ne differez pas de m'éclaircir, sur le partie des deux « que vous aimez mieux prendre, de l'obeissance aveugle a l'Eglise « ou de sortir de mon Dioceze, ou je ne scaurois vous souffrir dans les « prevantions ou vous m'avez paru être ». Il me reitera de vive voix les mêmes propositions, il m'asseurat qu'il n'y avoit point d'Ecclesiastiques dans le pays qui ne jugeat qu'il faloit me renvoïer en france, comme etant apostat et tres suspect d'heresie, qu'on luy ecrivoit de toutes parts a mon sujet dans les termes les plus forts ; que les Jesuites etoient tout a fait contre moy ; que je leur faisoit ombrage, qu'ils dominoient en Canada, et qu'ils en etoient les seuls maitres ; qu'il n'y auroit rien qu'ils ne fissent pour me calomnier et me perdre de reputation.

Je temoignay d'abord ma surprise touchant la conduite singulier qu'il tenoit en mon endroit, en exigeant que je recusse la Constitution, ce qu'il n'avoit pas encore fait jusques alors a l'egard d'aucun de ses Ecclesiastiques ; je protestay que je n'êtois venu dans le pays que pour y vivre dans le fond des bois, et me consacrer a un profond silence, que je n'avois ny prêché, ny dogmatisé, qu'ainsi on ne pouvoit m'accuser d'aucune erreur, que d'aillieur j'etois pres de faire quand on voudroit une profession de foy autant ample que mon peut de capacité et de science pouvoit le permettre, que je n'avois point d'autre doctrine que celle qui m'avoit été enseigné dans la Congrégation de Saint Maur, que particulierement on nous inspiroit un profond respect pour celle de St Augustin, a laquelle j'etois en effet fort attaché, comme etant celle de toute l'Eglise. Je repondis encore que pour ce qui êtoit des jugemens désavantageux que formoient de moy tous les Ecclesiastiques cela ne devoit etre d'aucun poids, puisqu'ils ignoroient le fond de mon affaire, que luy meme, M^r l'Evêque, scavoit que la lettre de notre R^d Pere general portoit expressement que l'on ne pouvoit point me traiter d'Apostat, et que

1. On verra plus loin la lettre reproduite en entier.

ce n'avoit point été sans sujet de crainte que je m'en étoit allé de chez nous, que je ne m'imaginois pas ce que l'on pouvoit tant écrire contre moy, puisque les lettres qui etoient venües de france rendoient assez bon temoignage de ma conduite, et que ceux du pays de qui j'avois le bien d'etre connu n'en rendoient pas un moindre. j'insistay fort sur ce qu'il me dit que les jésuites dominoient dans le Canada et qu'ils en etoient les maitres. Je demanday ingenuement à Mr l'Evêque s'il devoit y avoir d'autre maître que luy. Il ne fit pas difficulté de me repondre que les jésuites feroient a luy meme de la peine s'il se roidissoit contre eux, et qu'ils luy susciteroient des affaires. Je convins aisement que je ne pouvois rester dans le paÿs, s'il ne l'agreoit, parcequ'enfin etant regulier, il falloit que je fut sous quelque juridiction, ou sous la sienne ou sous celle de mes propres superieurs ; et je representay qu'apres tout j'avois quelque raison de ne point sortir du paÿs sans m'etre auparavant pleinement justifié de toutes les mauvaises idées que l'on avoit conçues de ma personne, et qui retomboient en quelque façon sur le corps dont j'etois le membre. Il se remit sur ma pretendue apostasie et sur le refus que je faisois de la constitution, et me declara avec animosité qu'il ne pouvoit me garder, que j'etoit inutil dans son diocèse et meme pernitieux, qu'il scavoit que j'y dogmatisoit, et qu'un Jesuite luy etoit encore venu depuis peu dire qu'il avoit confessé un homme a qui j'avois inspiré une heresie : J'asseuray qu'il etoit mal informé puisque j'avois toujours eté tres reservé a parler et a faire dans les maisons les moindres fonctions d'un homme d'Eglise, Je dis que ce seroit a tort que l'on crût que j'eusse dogmatisé pour m'estre deffendu contre les impostures et les miserables raisonnemens que m'etoit venu faire un jeune Curé [M. Savenier nouvellement venu de Paris] qui me suivoit partout pour me faire entrer en dispute avec luy et avoir lieu de me nuire : il s'ètoit d'abord deguisé en paroissant fort attaché à Mgr le Cardinal de Noailles et en me faisant entendre qu'il avoit même été longtems persecuté au sujet de cette Eminence. Je priay enfin instament Mr l'Evèque de me nommer le jesuite qui m'accusoit d'une heresie et de me dire quelle elle étoit, afin que je pusse m'en laver, il me fut impossible de rien scavoir, et comme je me recriaÿ sur le malheur que j'avois d'etre ainsi accusé sans pouvoir scavoir de quoy il me renvoïa brusquement aux Jesuites, et bien dis-je j'yray de ce pas, il ne vous dirons repliqua Mr l'Evêque ny le pere ny l'heresie.

Je me levay pour m'en aller voyant qu'il s'echaufoit, il me conduisit d'une maniere fort animé jusqu'a la porte, il parloit tout haut sans avoir égard au monde qui se trouvoit a notre rencontre, il dit qu'il ne sagissoit ny d'eclaircissement, ny de profession de foy, mais de la constitution, et que le parlement de paris netoit pas la regle de notre foy dans ce qu'il avoit a faire par rapors a la Constitution, il me fit menace que si Messieurs Rioux me retiroient davantage chez eux, leurs sœurs qui postuloit pour être Religieuse ne le seroit certainement pas. Je ne

pus m'empêcher de dire a Mr l'Evêque qu'il seroit indigne que Sa Grandeur se vengeat ainsi sur une pauvre fille ignorante de toutes mes affaires. Il ne s'opposat pourtant pas à la suite a son entrée en Religion : Il dit seulement alors, elle entrera bien mais il n'est pas sur quelle y reste ; il avoit voulut dabord que la superieure augmentat, a l'occasion de cette fille, d'un tier la dote ordinaire, il envoïa querir Messieurs Rioux qui se trouvoient dans ce tems la a la ville, il leur fit une reprimande de ce qu'ils m'avoient retirez chez eux, sans sa permission ; Lainé luy répondit honestement qu'il n'avoit pas scût que cette permission etoit necessaire, que d'aillieurs ils avoient toujours pensez que c'êtoit avec l'agrement de Sa Grandeur que je m'etois ainsi retiré puisque j'avois eu lhonneur de la voire, et d'en recevoir même plusieurs lettres.

A la sortie de chez Mr l'Evêque je fus saluer M. le gouverneur [le Marquis de Vaudreville], il ne voulut rien entendre de mon affaire, me renvoyant a Mr l'Evêque. Pour M. Lentendant il prit toujours beaucoup de part a mes peines, mais comme il scavoit qu'il n'agiroit qu'en vain, il se contentoit de me porter a la patience : il setoit deja donné plusieurs mouvemens pour moy qui n'avoient servis a rien, il avoit meme prit la peine de rendre visite a Mr l'Evêque uniquement pour tacher de me le rendre favorable et pour luy representer que tout ce que l'on disoit de moi etoit sans fondemens et par calomnie.

J'eu le loisir, tandis que j'êtois a Quebec d'apprendre comment les Jesuites me traitoient dans toutes les conversations ou l'on parloit de moy ; dans les maisons ou l'on disoit tant soit peu de bien de moy, ils avoient soin de me detruire, Il est Janseniste, disoient-ils, et ces sortes de gens sont a la vüe du monde, tout pieux et tous modestes, mais entre eux ils scavent parfaitement se donner du bon tems, et se divertir : Selon eux j'etois un Apostat et un heretique, j'avois beau mener une vie retirée et austere, tout cela etoit sans aucun merite devant Dieu. Leurs malice les portat a interpreter tout de travers un mot de la lettre de notre Rd Pere general, et a dire qu'il falloit que j'eusse en etant en france quelque mauvaise inclination : On venoit tout de bon me demander s'il êtoit vray, comme on le disoit, que je n'eusse pas de devotion à la Ste Vierge et que je ne la priasse pas. D'autres personnes s'entredemandoient comment j'osois paroitre dans les Eglises ; on ne rougit point de me dire a moy même que j'etois venu établir en Canada une autre religion que celle qui y etoit : Enfin j'etois devenu tout d'un coup si noir dans lesprit de la pluspart du monde, que les ecclesiastiques même du païs, elevez dans l'Ecole des Jesuites decidoient sans façon que je ne devois m'attendre a rien moins, aussitôt que je serois arrivé en france, qu'a être renfermé entre quatre murailles pour le reste de mes jours.

Cependant je fus voir les Jesuites, comme je l'avois promis à Mr l'Evêque. Je priay le pere Recteur de sinformer qui êtoit celuy de sa Compagnie qui avoit confessé un homme a qui j'avois inspiré une heresie ; je ne pus rien tirer de luy, il me dit qu'il ne sçavoit rien de toutes mes

affaires, mais qu'il avoit seulement ouy dire que je dogmatisois dans les quartiers ou je demeurois. Je demanday a parler au Pere D'Eu ; il pallia tout et ne cherchoit qu'a se retirer d'affaire par de belles paroles et des honnestetés pour ne pas dire la chose au vray, mais comme je tenois ferme a les vouloir sçavoir, resolu d'en demander justice a loffîcial qui me l'avoit promise sur ce sujet, il m'avoüa qu'un de leurs peres avoit demandé a un homme apres qu'il l'eut confessé, s'il me connoissoit ; et que cet homme avoit dit que je paroissois a mes discours donner dans les nouveautez, et a être un vray janseniste. je persistay a vouloir connoitre ce pere, et sçavoir les nouveautez dont il s'agissoit ; il me repondit effrontement qu'on ne me le diroit point. Quoi donc mon Pere, repris-je, il vous sera libre de faire de pareilles accusations, et d'oster en meme tems tout le moyen de s'en relever ? Quai-je donc fait a votre Compagnie pour me décrier, comme je scait que vous faites par tout ou vous vous trouvez, et pour ne vouloir pas me souffrir dans le paÿs comme Mr l'Evêque m'a dit, que vous et les Messieurs du Seminaire [De St Sulpice] du mont Real ne le vouliez pas : Il fut surpris de m'entendre citer Mr l'Evêque. Je soutins que je ne parlois pas a faux que j'irois avec luy et a l'instant s'il le souhaittoit faire convenir Mr l'Evêque de ce que j'avancois. il ne scût plus quoi me dire, sinon que pour me disculper de tout, et avoir lieu de demeurer en Canada, je n'avois qu'a recevoir la Constitution, et que de ny pas deferer, c'étoit veritablement etre excommunié, et Schismatique, il en vint jusqu'a traiter de tel Mgr le Cardinal de Noailles. Oui, dit-il, Mr le Cardinal de Noailles est je ne dis pas heretique, mais excommunié et Schismatique : ce qu'il repetat avec asseurance par deux differentes fois, C'est ce meme Pere qui appercevant un jour dans le seminaire de Quebec le portrait de son eminence, fit ce reproche aux Messieurs des missions étrangers. Quoy vous tenez encore exposé a la vue du monde le portrait d'un excommunié et d'un Schismatique ? Je ne pus m'empecher dans une autre entrevüe de luy dire que s'il n'avoit point d'egard pour la personne de Mgr le Cardinal de Noailles, il respectat au moins Celle de Mgr le Duc Regent, qu'il attaquoit indirectement, puisque son Altesse Royale avoit jugé digne Mgr le Cardinal d'etre mis a la tête de son Conseil Ecclesiastique. il repartit que plusieurs Roys et empereurs avoient eu a leur Cour, et dans leur faveur des Evêques taxez d'heresie. il eut aussy la temerité de comparer la Sorbonne a l'université d'Oxford et d'en faire un parfait paralelle, comme étant toutes deux engagées dans le partie de deux heretiques, l'une de Calvin, et l'autre de Quênel : quoique, m'ajouta-t-il, ce qu'il y avoit dans la Sorbonne des gens de biens, s'en sont retirez, ne voulant point participer au decret qu'elle avoit fait contre la Constitution.

Ce Pere etoit venu rendre visite a la dame [Madame Baudouin] chez laquelle je me retirois a Quebec. C'est une veuve d'esprit et d'une grande pieté : il avoit appris que toute ataché quelle etoit a leur Compagnie,

elle rendoit dans les occasions toutes sortes de bons temoignages de ma conduite et de mes discours, [un de ses fils est jesuite], il crut qu'il etoit de la charité de faire changer en mon endroit cette bonne veuve, et de luy apprendre ce que j'etois a son sens dans le fond de l'ame : il l'entretin pendant plus d'une heure, il fit en effet assez d'impression sur elle pour que je me retirasse de sa maison, et il falut que je cherchasse a loger alieurs, je tachay de le joindre comme il etoit a la porte ; j'avois a m'eclaircir avec luy d'un faux raports qu'on mettoit venu dire qu'il avoit fait, m'accusant d'avoir dit des insolences contre la personne de Mr l'Evêque et contre le Seminaire de Quebec. Nous rentrâmes en contestations sur toutes mes affaires et sur la Constitution. il entreprit ensuite de son côté de me persuader que je ne devois point sortir de la ville sans la permission de Mr l'Evêque qui a la sollicitation de ce Jesuite avoit deja fait deffense aux Messieurs Rioux par un Recolet de m'embarquer dans leurs batiment. Cette pretention du Pere D'Eu me fit dire que si j'etois prisonniers, on n'avoit qu'a me renfermer et me nourir, mais que je ne le croiois pas, tandis que je demeurois dans une maison bourgeoise, et que j'y payois ma pension ; ainsi adjoutai-je, je crois pouvoir aller partout ou j'aurois besoin. On scait de bonne part me repondit le pere que vous avez dessein de vous echaper. Cela est tres faux, repliquay-je ; vous avez au moins envie, reprit-il, de vous en retourner en votre retraite et dy rester. Eh bien qu'est-ce qui empeche luy dis-je, que si l'on ne mi veut pas d'avantage, on ne m'envoye querir.

Des le soir meme je trouvay une autre occasion que celle des Mrs Rioux pour redescendre a ma solitude. Je crus en devoir profiter. Il ne m'avoit pas été deffendu de la part de Mr l'Evêque de sortir de la ville, et mes amis me conseilloient fort d'aller au plustost prendre mes papiers, de crainte que l'on ne s'en saisit. Le Pere D'Eu avoit cherché en differentes maisons le maitre du bâtiment qui devoit m'amener pour luy faire la meme deffence qu'aux Mrs Rioux. Mr l'Evêque en avoit deja meme ecrit a Mr l'intendant qui se garda bien d'empêcher mon ambarquement. Je trouvay au batiment une bande de jesuite a qui je dis que je devois incessament revenir curieux qu'ils etoient de le scavoir. Un d'eux s'embarqua avec nous, il me fit d'abord amitié ; puis il me fit cet impertinent compliment : En verité mon Pere je ne puis m'empecher de vous marquer la surprise ou je suis de ce que votre Congregation aussi illustre et aussi scavante qu'elle est, donne neanmoins dans les nouveautez. Je scait qu'un de vos peres, poursuivit-il, a conseillé a un Postulant de ne pas se retirer parmy vous, parcequ'il s'y glissoit, dit ce pere, une nouvelle et mauvaise doctrine, dont il prevoioit qu'ils auroient peine a se garantir. Je repondis que la Congregation de St Maur etoit effectivement en reputation d'etre scavante, qu'il nous faisoit bien de l'honneur de le croire mais qu'apres tout elle ne l'etoit pas encore tant que le public se l'imaginoit. J'ajoutay que la science nous seroit bien inutile et pernitieuse, s'il etoit vray, comme il le vouloit, que nous donnassions dans les nouveau-

tez et dans des erreurs ; que je ne m'etois pas encore aperçu que nous eussions ce malheur la : que pour la preuve qu'il en apportoit j'avois peine a la croire, et que ce religieux auroit été peu fidel a son etat en pensant ainsi et en fletrissant si mal a propos la reputation du Corps dont il avoit l'honneur d'etre membre.

Outre la deffence dont je viens de parler, il en avoit encore été faite une autre aux Mrs Rioux qu'ils neussent point a me donner le couvert plus de trois jours, [M^r^ l'Eveque accorde 3 jours parcequ'il est des tems en Canada ou l'on ne peut absolum^t^ sortir de la maison] si je descendois chez eux ; Pour ne leur pas devenir un sujet de peine et de mortification de la part de Mr de Quebec, je ne couchay dans leur maison que la premiere nuit ; les deux autres habitations voisines étoient a trois lieux, lautre a dix, ainsi il falloit coucher dehors ou chez Mrs Rious ; des le lendemain je m'en fus avec des sauvages que je trouvay cabannay dans des isles, je passay six jours avec eux vivant comme eux, couchant sur la terre et mangeant de leurs peche et des coquillages, ou plustôt ne mangeant presque point. au bout de syx jours j'apperçus un navire a trois lieux de terre, je m'y fit mener en canot par ces Sauvages pour remonter a Quebec : Je tombay malade dans le navire deux jours apres que j'y etois entré. Je fus obligé de profiter d'une occasion qui se presenta pour me rendre plus en diligence a Quebec.

A mon arrivé j'appris que M^r^ l'Evêque avoit été tres coûroucé, dans la pensée que je m'en etois fuis et que je ne devois plus revenir ; Qu'il avoit demandé à M^r^ le Gouverneur et à M^r^ l'intendant main forte pour faire courir apres moy et me faire arrêter, et que ces Messieurs ne jugerent pas a propos de donner, qu'il s'etoit declaré qu'absolument il ne pretendois pas que je demeurasse d'avantage dans des quartiers eloignez ou je catechisois et ou j'enseignois que la Sainte Vierge n'etoit qu'une femme comme une autre, et qu'il avoit envoié et fait publier effectivement dans toutes les Eglises qui sont le long du chemin qu'il y a de Quebec a ma solitude, c'est a dire l'espace de quarante lieux une ordonnance par laquelle il fulminoit contre moy ses foudres et ses censures, deffendoit a tout habitant de me loger plus de trois jours sous peine d'excommunication encourrue *ipso facto* et a tous Prêtre de dire la messe en ma presence sous peine d'interdit *ipso facto,* et leur commendoit de cesser le Saint Sacrifice si je m'y presentois, à moins que la Consecration ne fut deja faite, il excommunioit de plus par cette ordonnance pour un an entier, et jusques a ce qu'il eut la pleine satisfaction toute la famille de celuy qui m'avoit donné passage dans son batiment pour que je m'en retournasse en ma cabanne. Je ny etois allé, comme je l'ay deja dit, que pour y prendre mon petit bagage. M^r^ l'Evêque lisoit a tout le monde son ordonnance ; il fit venir Ma^d^el Rioux pour la luy faire entendre, et luy donner horreur de ma personne. Cette pauvre fille en fut toute transie de peur. Le Pere D'Eu et un autre jesuite [Le Pere Davancour] avoient fort travaillez a ce que M^r^ l'Eveque poussat jusqu'a ce point son zele ; il

n'y eut point de termes outrées quils ne missent en usage pour luy inspirer de m'arreter. Une personne de mes amis [Mr Gaillard Commissaire] se trouvat present un jour que ces deux jesuites parloient de bonne sorte a Mr l'Evêque de moy. Cependant ma maladie devint serieuse, la fiebvre s'oppiniatroit, et etoit plus forte de jours en jours. je fus contraint de me faire transporter a L'hotel Dieu. C'est une coutume dans ce païs que tout le monde sy fait mener dans la maladie, grands, riches, et tous les Ecclesiastiques, et cela a cause de la commodité du medecin et des remedes qui s'y trouvent a propos, et a cause des soins tous particuliers que les religieuses ont des malades. J'eus a essuier le pourpre, et puis tout de suite la petite verole, je fus bientôt en dangers ; Dieu scait dans quel embaras d'esprit je me trouvay alors ; Ces bonnes religieuses n'etoient pas moins inquietes que moy dans la crainte ou elles etoient de voir mourir chez elles un Religieux, et un prêtre privez de tous les sacremens de l'Eglise et meme de la terre sainte, aussi leurs charitez et leur affection singuliere en mon endroit leur faisoit avoir un soin de moy tout extraordinaire ; elles n'ignoroient pas mes tristes affaires, elles en etoient touchées jusqu'au fond de l'ame, par un effect de leur bon cœur elles ressentoient le contre coup de toutes les peines que l'on me faisoit prenant a tache de les adoucir et eloignant de moy autant qu'il etoit en leur pouvoir tout ce qui pouvoit m'en donner de nouvelles. Mr l'Eveque eut bien soin des qu'il me scût malade de me faire signifer par le Curé de la Ville [Mr Thibou] que je n'avois que faire d'esperer de sacrement. Voicy une copie de sa lettre a ce Curé.

Jay deja sçu le mauvais etat de la santé du Benedictin auquel on ne doit point accorder le bienfait de l'absolution a moins que d'un côté il ne promette de bonne foy de retourner dans son monastere sous la conduite de ses Superieurs ainsi qu'il y est obligé, et de l'autre qu'il recoive la Constitution recüe de toute l'Eglise comme une regle de foy, Elle est singulierement acceptée et recüe dans le diocese et les etrangers memes ny doivent point recevoir les Sacremens qu'en suivant des regles aussi certaines. il me facheroit fort que vous parussiez être dans d'autres sentimens.

JEAN Evêque de Quebec

De Lhopital generale
ce 8 Octobre 1718.

Je ne pensay donc plus qu'a me tranquiliser et a tacher de gagner quelque Pretre a qui je pusse me confesser en secret, laissant le reste a Dieu, ayant confiance quil disposeroit de toutes choses pour sa gloire et pour mon Salut et me resolvant a etre jetté a la voirie si c'etoit Sa Divine volonté trop honoré de pouvoir participer aux ignominies du Seigneur Jesus. Il n'y avoit point de justice a esperer contre la conduite de Mr l'Eveque. Les puissances qui sont en ce pays sont trop unies ensemble

et dependent les unes des autres. Le Conseil de Quebec n'est composé que de Marchans tous ignorants des loix fondamentales du Royaume et de ce qui se passe en france, et la plusparts devouez aux jesuites, et imbus de tous les principes de ces peres les vrays potentats de l'Amerique Septentrionale. Quand a l'officialité Mr Thibout etoit le seul qui put entendre raison ; je ne scait si ses interest auroient permis de me rendre justice, il m'avoit plusieurs fois dit que tout ce que je ferois ne serviroit a rien. D'ailleurs la maladie m'avoit mis hors d'etat de tenter, par raport a mes affaires, aucune formalité ordinaire. J'en ecrivit seulement a Mr l'intendant qui ne crut point devoir agir avec autorité.

Par une grace de Dieu toute singuliere je conservay au milieu de toutes ces mortifications une tranquilité que j'admirois moi même. A peine fus-je en convalescence que je priay encore une fois Mr l'Evêque de la maniere la plus humble de m'accorder enfin les sacremens avant que de me livrer a de nouveaux risques, et non moins dangereux que ceux que je venois d'eviter. J'entendois les risques de la mer dont j'allois faire le trajet ; je ne recû pas de reponse, mais il me fit dire par son Archidiacre [Mr de la Colombiere Sulpicien] malade alors comme moy a Lhotele Dieu, que je ne desirois pas tant recevoir les Sacremens, que l'on desiroit me les accorder, que j'euse a recevoir la Constitution et que j'aurois sur le champ toutes sortes de satisfactions ; Mr l'archidiacre me venoit rendre souvent visite, il entreprit une fois de m'exhorter le plus tendrement qu'il put par raport a la Constitution, il m'asseuroit qu'il n'y avoit rien a risquer en se soumettant aveuglement a notre St Pere le pape et me dit bonnement qu'il n'auroit pas voulut etre dans la place de Mgr le Cardinal de Noailles, voulant dire que Son Eminence avoit pris un tres mauvais parti en appellant de la Constitution. Sur ce nouveau refus de Sacrement je m'avisay de faire presenter pour moy a Mr le Gouverneur un placet en forme de requête pour tacher de l'interesser dans mon affaire et l'engager a empecher qu'on ne s'autorisat de la Constitution pour me faire de la peine ; j'y inscrivit la declaration du Roy du 17 8bre 1717, par laquelle il estoit fait deffense a toute personne de quelque qualité quelle pût etre de faire aucun acte au sujet de la Constitution. Mr le Gouverneur n'en tint pas conte, mais il l'envoyat a Mr l'Evêque.

Enfin les deux navires qui s'en venoient en france etans prets a mettre a la voile, je partis le 19 9bre dernier de L'hostel Dieu pour m'embarquer pouvant a peine me soutenir, n'etant point meme encore quite de la fiebvre ny des sueurs auxquels j'etois continuellement sujet.

Copie[1] *d'une Lettre de L'Evesque de Quebec ecritte a M. Dupont alors solitaire chez M. Riou ; a la rivierre des trois pistoles, en Canada ; et a présent connu sous le nom de Dom Georges poulet. 1718.*

Je vous ecris cette lettre, Monsieur, pour vous apprendre que j'ay receu la reponse de votre General, qui me parle dans sa lettre avec tant de bonté pour vous que je ne doute pas, si vous en lisiez les termes que vous ne vous determinassiez a aller mourir dans quelqu'un de ses monasteres. Il me mande cependant que par respect et defference pour mes sentiments, il donneroit son consentement pour votre sejour dans ce Diocese, si vous pouviez ÿ etre utile à procurer la gloire de Dieu et le salut des ames. Mais de quelle utilité pouvez vous etre Monsieur, demeurant tousjours comme vous le faite dans vos sentiments, sans vous expliquer aussy nettement que vous le devez faire sur la Constitution, et sur l'obeissance que vous devez au Chef de l'Eglise, non seulement a celuy qui tient presentement la Chaire de St Pierre, mais encore a ceux qui l'ont precedé dans sa dignité, aux decisions et Constitutions desquels vous devez etre soumis d'esprit et de cœur aussi bien qu'a celle de Clement XI, sur tout touchant les questions agitées aujourd'huÿ. Si vous pouviez vous expliquer ainsÿ, on pourroit faire quelque chose de vous ; mais si vous temoignez tousjours ne vouloir point condamner *Quesnel,* et les sentiments de cette nouvelle heresie proscrite par tant de bulles d'acceptations d'Evèques de toutes les parties du monde ; je m'explique nettement à vous, que vous aiez à vous retirer de mon Diocese ; outre que je vous ÿ obligeraÿ par les Censures de l'Eglise que je puis lancer contre vous pour vous engager a vous retirer dans quelqu'un de vos monasteres ; j'ay pris des mesures justes aupres des puissances du pais qui m'ont promis de vous obliger, Monsieur par leur autorité a me satisfaire dans une chose aussi juste que celle que je vous demande. Ne differez pas M^r^ de me faire reponse et de m'eclaircir sur le parti des deux que vous aimez mieux prendre, de l'obeissance aveugle a l'Eglise, ou de sortir de mon Diocese, ou je ne scaurais pas vous souffrir dans les preventions ou vous m'avez paru etre ; Dieu veuille bien vous inspirer de vous sousmettre aussi parfaitement que vous le devez faire aux decisions de l'Eglise, ce qui me mettra en etat de vous faire connoitre l'affection avec laquelle je suis en N. S. tout a vous.

JEAN EVEQUE DE QUEBEC.

Je[2] soussigné reconnois que la présente Copie est conforme a l'original que je garde par devers moi et que je produira quand il en sera besoin.

FR. GEORGES POULET BENED.

---

1. Bibl. nat., ms. fr. 20973, fol. 129.
2. Ces mots sont de la main de D. Poulet.

Terminons cette publication de documents par la lettre écrite à Dom Poulet après son retour en France par un ecclésiastique de Québec qui partageait son aversion pour les Jésuites et sa répugnance à accepter la Constitution *Unigenitus*.

Lettre [1] *d'un Ecclesiastique de Canada*

MONSIEUR.

Quoyque je n'aye pas eû l'honneur d'estre connu de vous pendant le tems que vous avez demeuré à Quebec, cependant comme je suis persuadé que vous recevez avec joie toutes les nouvelles que vous en pouvez apprendre, c'est ce qui me fait prendre la liberté de vous informer de quelques unes et je me flatte que la fidelité du recit que je vous en fera suppléera au defaut de n'estre pas connu de vous.

Je vous dirai donc que les Jesuites continuent encore de triompher ici à la faveur d'un Evêque qui les protege specialement et qui les soûtient en tout. La mauvaise idée qu'ils ont donnée à sa Gdeur de vôtre personne n'a pas peu servi à la maintenir et à la rehausser. Presentement ils se sont jettés sur le Clergé seculier dont ils tachent de noircir la reputation, en le chargeant du crime de ne se pas declarer pour la constitution, et de sembler favoriser le parti des Appellans. Le Pere d'Heu se signale en cela, particulierement. C'est l'Achille de leur parti qu'ils mettent a leur tête pour devenir le fleau des Anti-Constitutionnaires, comme étant d'un genie à tout entreprendre, *per fas et nefas audax omnia perpeti*. Il ne paroît presque que lui sur les rangs ; mais il ne faut pas douter qu'il ne soit soufflé et inspiré des autres Peres. Si le Clerge a en cette rencontre péchè, c'est sans doute de ne l'avoir pas eté publier comme ces bons Peres sur le haut des toits, au son de la trompette, c'est sans doute aussi de n'avoir pas vomi cent et cent anathemes tant en public qu'en particulier, et aux grilles mêmes contre Mgr l'Archevêque de Paris, et de n'avoir pas jugé Son Eminence indigne, comme ces Peres l'ont fait, de participer à la communion des fideles : Car c'est ainsi que son Eminence est traitée par ces Peres, sans aucun respect pour le caractere dont elle est revêtüe. Ils croient que tout leur est permis pour elever la Constitution, eux qui n'ont point eté cependant si scrupuleux, quand il leur a fallu condamner après le Pape leurs Superstitions Chinoises, dont ils essayent encore ici tous les jours de soûtenir l'impieté, malgré la Bulle rendüe en dernier ressort accompagnée des censures de l'Eglise, laquelle Bulle n'a pas pû tirer d'eux une humble soumission. Ce qui les anime, à ce que je crois, c'est qu'ils pretendent s'arroger la gloire d'avoir terrassé

1. Bibl. nat., ms. fr. 20973, fol. 133.

de concert avec leurs Peres de l'Europe ce monstre de Jansenisme.

Mais peut etre que ce motif ne seroit pas le seul et unique pour les faire agir, et que le ressentiment qu'ils ont contre Mgr l'Archevêque de Paris a cause de l'interdit qu'il a porté contre leurs peres, les obsede pour oser declamer si fortement contre son Eminence.

Mais si ces Peres veulent édifier d'un côté, ils detruisent encore plus de l'autre. Voici un extrait fidelement reveû que je vous envoie de la morale la plus abominable que le P. Gerard professeur de Theologie a eu la demangeaison de nous dicter dans le cours de Theologie que nous avons achevé chez eux cette année[1]. La methode est aisée pour le Confessional pour n'y refuser presque jamais l'absolution aux indignes, et pour s'attirer par là grand concours de peuple. Il ne faut pas s'étonner de l'affluence de penitens qui ont recours à eux. Ils en sont quitte à trop bon marché pour n'y pas aller. Et vous jugerez par l'examen de ces propositions de morale, de la bonne doctrine de ceux qui vous ont declaré pour ce même sujet une guerre si ouverte. Le P. d'Heu ce fameux Antagoniste qu'on vous a opposé ici tant de fois se rend fameux par son zele à défendre la Constitûon. C'est ce même zele qui a fait qu'il fut traité chez Mr l'Intendant en pleine Compagnie par un officier, de la maniere la plus basse et la plus grossiere dont un homme du commun puisse jamais etre traité. Son zele l'a rendu si importun et si outré que Mgr l'Evêque oubliant les sentimens d'affection qu'il avoit pour les membres de cette Compagnie a eté obligé de le chasser honteusement de toutes les Communautez Religieuses de cette ville, ou il avoit la charge de confesseur, jusques là que son Superieur proposa à sa Grandeur d'ecarter cet esprit si remuant.

Je suis avec beaucoup de respect
MONSIEUR
Vôtre très humble Serviteur

J. FORNEL Ecclesiastique
Au Seminaire de Quebec.

Ce 13 novembre 1719.

---

1. Cette pièce occupe les folios 131 et 132 du même manuscrit, sous le titre : *Propositiones ex Theologia morali datæ in Collegio Quebeccensi Soc. Jesu anno 1719.*

QUELQUES ANTIQUITÉS BÉNÉDICTINES

Dom Estiennot a réuni, dans le tome XXIII de ses *Antiquitates benedictinæ* [1], les renseignements et les documents qui concernent les monastères du Comtat-Venaissin et d'une partie de la Provence. Ce volume a été, comme tout l'ensemble de cette précieuse collection, mis à profit par les travailleurs de Saint-Germain-des-Prés et plus spécialement par les auteurs de la *Gallia christiana*. Il serait curieux de comparer chacune des notices que ces derniers ont consacrées aux abbayes avec les notes de Dom Estiennot. On verrait ainsi tout ce qu'ils doivent à cet infatigable érudit.

Il y a beaucoup à prendre dans les *Antiquitates benedictinæ*, même après avoir lu la *Gallia christiana*. Les indications que l'auteur donne sur les lieux, sur les moines issus des familles nobles d'une région, sur ceux qui ont illustré leur abbaye, sur les sépultures seigneuriales, sur les inscriptions, le trésor et le mobilier liturgique, n'entraient pas dans le cadre que se tracèrent Denis de Sainte-Marthe et ses continuateurs. On peut en dire autant des nombreux prieurés, au sujet desquels Estiennot s'est renseigné. Il n'a pas seulement noté ce qui lui paraissait digne de remarque dans les archives et les bibliothèques ; il lui arrive encore de signaler un monument qu'il a vu, et un usage dont il a été le témoin.

Les *Authenticæ probationes* ou documents sont reléguées dans la seconde partie de chaque volume. Les chartes qu'il reproduit sont beaucoup moins utiles que les autres pièces. Il en est un grand nombre de publiées depuis lors. Pour les autres, on ne peut se servir de son texte que si l'original a disparu et si l'on n'en possède par ailleurs aucune copie. Les extraits de nécrologes et martyrologes abondent dans son recueil. On y rencontre des catalogues de bibliothèques, des inventaires de trésors, des fragments liturgiques ; toutes choses dont l'intérêt est d'autant plus grand que les originaux ont souvent disparu.

---

1. Bibl. nat., ms. lat. 12.792.

Estiennot séjourna dans les abbayes de Saint-André de Villeneuve et de Montmajour, qui appartenaient à la Congrégation de Saint-Maur[1]. Il y fit une moisson abondante. Les bibliothèques et les archives des monastères d'Avignon et d'Arles furent à sa disposition. Il prit de nombreuses copies aux archives de l'Eglise métropolitaine d'Arles.

Saint-André de Villeneuve

Martyrologe d'Arnulf

Estiennot a fait la part très large au monastère de Saint-André de Villeneuve dans son recueil. Il y a trouvé un martyrologe du onzième siècle, qui est l'œuvre d'un moine du lieu, nommé Arnulf[2]. On ne connaît rien de sa vie. Mais une chronique, qu'il rédigea, se terminant à l'année 1026, on est en droit de conclure que sa mort suivit cette date d'assez près.

---

1. Le volume, qui contient les résultats de son labeur dans le Comtat et la Provence, a été formé en 1680. On lit en tête la dédicace suivante à Dom Silvestre Morel, qui remplissait à cette époque les fonctions de visiteur de la province de France :

Reverendo in Domino Patri Domno
Silvestro Morel jamdiu
Priori ac novitiorum Patri meritissimo
et ad lucrandas eorum animas aptissimo,
modo Franciæ provinciæ visitatori
vigilantissimo
suo in sacra religione amantissimo
hanc Antiquitatum in finibus Allobrogum
seu Provinciæ et Comitatu Avenionensi
Benedictinarum partem
nondum tamen absolutam ac perfectam
sed consummati amoris et absoluti obsequii
gratique animi pignus
mente una multisque verbis offert
Primogenitus in multis filiis humillimus tamen
et in domo patris minimus
Frater Claudius Estiennot, Congregationis Sancti Mauri monachus benedictinus
X Kalendas maii, anno reparatæ salutis MDCLXXX.

2. *Martyrologium Andoanense seu Arnulphi monachi anno MXXVI compilatum fuit ab Arnulpho monacho.* Estiennot en a inséré la copie au tome IX de ses *Fragmenta historiæ Aquitanicæ*, Bib. nat. ms. lat. 12771, pp. 7-17.

Cet écrivain ne pouvait manquer d'intéresser Dom Estiennot. Il se mit à la recherche de ses œuvres. Malheureusement la bibliotèque de Saint-André ne possédait plus ses manuscrits de jadis. Ses richesses étaient dispersées. Mais un bibliophile, que les Bénédictins tenaient en haute estime, le jurisconsulte Antoine Calvet, avait pu en réunir quelques épaves. Comme il exerçait les fonctions de juge à Villeneuve, l'abbaye de Saint-André le comptait au nombre de ses amis. Les curiosités de sa collection étaient toujours à la disposition des travailleurs. Estiennot sut en profiter[1]. Voici une liste des écrits attribués au moine Arnulf. C'est Estiennot qui l'a dressée. Un travail sur la préface et le prologue que Helpéric a mis en tête de son traité du *Comput*[2]. *L'Hagiologium* que nous allons publier. Un traité *des Poids et des mesures*[3]. Un autre sur les manières de prévoir le temps (*De præsagiis tempestatum*). Un autre sur le décret du Pape Gélase relatif aux auteurs qu'il convient de lire ou de rejeter[4]. Une lettre sur ceux qui sont ressuscités avec le Christ[5]. Un traité sur le jour et l'année de la naissance et de la

---

1. La Bibliothèque d'Avignon possède plusieurs pièces provenant de ce jurisconsulte. Ce sont d'abord des consultations juridiques. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements*, XXVII, *Avignon*, par Labande, t. I, 414, 416; II, 560. Deux mémoires sur les *droits du Roy et du Pape sur le Comtat Venaissin et la ville d'Avignon* et sur *le patrimoine de saint Pierre en Provence*, Ibid. ms. 1604 et ms. 1616 f. 78-117; *Cat.* II, 41, 52, ms. 2348 f. 343; *Cat.* II, 383, ms. 2472 f. 245; *Cat.* II, 465. On en trouve plusieurs autres copies dans ce dépôt et à la bibliothèque de Carpentras. Cette dernière possède un *Catalogue de la bibliothèque de M. Calvet, advocat de Villeneuve-lès-Avignon*, ms. 637 n° 5. Le Dr Barjavel lui a consacré une notice dans son *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique de Vaucluse*, Carpentras, 1841, in-8.

2. Estiennot en a pris une copie sur un manuscrit de Calvet, ms. lat. 12771, f. 139. Mabillon a publié la préface d'Helpéric et son traité *De computo ecclesiastico* dans ses *Vetera Analecta*, I, 113 (éd. Paris, 1675, in-8) et 431 (éd. Paris, 1723, in-fol.). Le traité lui-même a été édité par Dom Bernard Pez, dans son *Thesaurus anecdotorum novissimus*, tome II, pars II, 182-222. Migne, *Pat. lat.* cxxxvii, 15-47. Cf. *Computus Helperici*, par L. Traube, dans *Neues archiv. Gesch.*, XVIII (1893), 73-105.

3. Copié par Estiennot sous ce titre, *Arnulphi Andoanensis monachi libellus de ponderibus et mensuris*, sur un manuscrit de Calvet, ms. lat. 12771, f. 140-144.

4. Qu'Estiennot a copié sur l'original. *Libellus de recipiendis vel non recipiendis authoribus secundum edictum de Urbe Romæ*. Ibid., 144-149. Il s'agit du décret du pape Gélase.

5. L'attribution de cette lettre à Arnulf ne paraît pas certaine à Estiennot, q

mort de Jésus-Christ[1]. Un autre sur le solstice[2]. D'autres sur les douze mois de l'année, sur les règles à suivre pour trouver les calendes, sur les jours de la semaine. Un résumé de l'ouvrage de saint Julien, évêque de Tolède, sur les pronostics. Un opuscule sur la manière de trouver Pâques d'après le même saint Julien. Un autre sur le cycle lunaire. Un exposé du Comput établi au concile de Nicée par les Pères grecs et latins. Des traités sur les Indictions, les Embolismes. Des extraits de saint Augustin, de saint Isidore, d'Helpéric et autres sur le comput et le calcul du temps. Un résumé de la chronique de Claude adressée au prêtre Adon. Une chronique abrégée, empruntée à celle d'Isidore et qu'il continue jusqu'en l'année 1026[3]. Un recueil de vers tirés des œuvres de Bède et d'autres écrivains[4].

L'*Hagiologium* ou martyrologe est une simple compilation formée par Arnulf à l'aide des martyrologes de Bède et d'Adon de Vienne. Il s'est borné à y insérer quelques saints honorés dans son monastère et les diocèse voisins. Le recueil faisait encore partie d'une collection avignonnaise au XVIIIe siècle. Il est décrit dans le *Catalogue raisonné des principaux manuscrits du cabinet de M. Joseph-Louis-Dominique de Cambis* (Avignon, 1770, in-4, p. 570). On ne sait par suite de quelles circonstances il a pu franchir les Pyrénées pour échouer à la Bibliothèque Nationale de Madrid (Ee, 40), où sa présence est signalée par M. G. de Manteyer[5]. Dom Estiennot en a pris une copie, qui se trouve au tome IX de ses *Fragmenta his-*

---

en a également pris une copie. ANONYMI *puto* ARNULFI *Andoanensis monachi epistola de his qui cum Christo resurrexerunt.* Ibid., 149.

1. *Ejusdem* ARNULPHI *tractatulus de die obitus ac passionis Domini Nostri Jesu Christi.* Ibid., 150-151.

2. *Ejusdem* ARNULPHI, *Andoanensis monachi, tractatulus de argumento solstitiali.* Ibid., 149-150.

3. *Brevis chronologia ab orbe condito ex chronico sancti Isidori.* Dom Estiennot en donne quelques passsages, Bib. nat. ms. lat. 12771, f. 17.

Sur Arnoulf, voir : *Histoire littéraire de la France,* VII, 251-252 ; DOM CELLIER, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques,* XIII, 73 ; BARJAVEL, *ouv. cit.,* I, 98-99.

4. *Versus Bedæ de XII mensibus,* ms. lat. 12771, f. 18.

5. Ce manuscrit a perdu les deux feuillets contenant les Saints du mois de décembre. DUPRAT, *Les origines de l'église d'Avignon,* dans *Mémoires de l'académie de Vaucluse,* 2e série, t. VIII (1908), p. 381, n. 5.

toricæ aquitanicæ (Bib. nat. ms. lat. 11.771, 7-17). Il lui donne ce titre : *Martirologium Andaonense seu Arnulphi monachi, anno MXXVI compilatum fuit ab. Arnulpho monacho.*

Januarius.

Kalendis Januarii, prima dies januarii est qua circumciditur agnus.
IIII Nonas Januarii. Macarii abbatis.
III Non., Romæ Antheros papæ et martyris.
II Non., apud Cretam Titi Apostolorum discipuli.
Nonis, apud Antiochiam Simeonis monachi.
VIII Idus, octavas idus colitur Theophania Christi.
VII Id., in Nicomedia sancti Luciani presbyteri.
VI Id., Neapolim Severini confessoris.
V Id., sanctæ Marcianæ virginis et martyris.
IIII Id., Deserti primus accola Paulus. Id est Pauli anachoretæ.
III Id., Alexandriæ Petri Confessoris.
II Id., eductio Jesu ex Egypto.
Idibus, depositio Hilarii Pictaviensis episcopi et confessoris.
XVIIII Kalendas Februarii. Nolæ Campaniæ passio sancti Felicis.
XVIII Kal. sancti Mauri, sancti Boniti, sancti Honorati.
XVII Kal., sancti Marcelli papæ.
XVI Kal., sanctorum Geminorum Speusippi, Eleusippi et Meleusippi.
XV Kal., natalis sanctæ Priscæ virginis.
XIIII Kal., Hiersolymis Marthæ et Mariæ sororum Lazari[1].
XIII Kal., Romæ natale sanctorum Fabiani et Sebastiani martyrum.
XII Kal., Romæ natale sanctæ Agnetis virginis.
XI Kal., in Ispaniis sancti Vincentii martyris et diaconi.
X Kal., Romæ sanctorum Emerentianæ virginis et Macarii martyris.
VIIII Kal., sancti Timothæi apostoli.
VIII Kal., sancti Gregorii, sancti Ananiæ et sancti Præjecti. Conversio sancti Pauli.
VII Kal., beati Sulpicii. Betleem depositio sanctæ Paulæ.
VI Kal., beati Joannis episcopi Constantinopolitani, qui Crisostomus dicitur.
V Kal., sanctæ Agnetis de nativitate.

---

2. Il est à remarquer que l'auteur ignore complètement les traditions provençales relatives à la venue en Provence de sainte Marthe et de sainte Magdeleine.

IIII KAL., Romæ Papiæ et Mauri militum.
III KAL., Jerosolimis beatissimi Mathæi episcopi.
II KAL., Alexandriæ sancti Metrani episcopi.

FEBRUARIUS.

KALENDIS FEBRUARII, in oppido Tricastino sancti Pauli episcopi et sancti Ignati martyris.
IIII NON., Ypapanti Domini, id est Obviatio.
III NON., sancti Celerini diaconi.
II NON., beati Sileæ (*Phileæ*) episcopi.
NON., in Sicilia sanctæ Agathæ virginis.
VIII IDUS, sanctæ Soteris virginis.
VII ID., sancti Moysetis episcopi.
VI ID., Cordubæ Salomonis martiris.
V ID., sanctæ Apolloniæ virginis.
IIII ID., natalis sanctæ Scholasticæ virginis.
III ID., Lugdunum Desiderii episcopi.
II ID., Barcinonæ sanctæ Eulaliæ virginis.
IDIBUS, sancti Agabi prophetæ.
XVI KALENDAS MARTII. Romæ sancti Valentini martyris et sanctorum Vitalis, Feliculæ et Zenonis.
XIIII KAL., sancti Quinidii Vassensis episcopi.
XIII KAL., natalis sanctæ Julianæ virginis et martyris.
XII KAL., beati Policronii episcopi.
XI KAL., Jerosolymis Simeonis episcopi.
XV KAL., Romæ Gabinii presbiteri.
X KAL., sancti Galli confessoris.
VIIII KAL., sanctorum Veruli et Secundini.
VIII KAL., chatedra sancti Petri apostoli et sanctæ Theclæ virginis.
VII KAL., Romæ Policarpi presbiteri.
VI KAL., sancti Mathiæ apostoli sorte electi.
V KAL., Victorini et Victoris.
IIII KAL., Alexandri episcopi.
III KAL., inventio capitis Joannis Baptistæ.
II KAL., in territorio Lugdunensi beati Romani abbatis.

MARTIUS

KALENDIS MARTII, Andegavis civitate Albini confessoris.
VI NONAS, sanctorum Jovini et Basilæi.
V NON., sanctorum Emetherii, Celedonii.
IIII NON., Lucii papæ et martyris.
III NON., Antiochiæ sancti Foscæ martyris.
II NON., Nicomediæ sanctorum Victoris et Victorini.
NONIS MARTII, in Mauritania sanctarum Perpetuæ et Felicitatis.

VIII ID. Chartagine sancti Pontiani diaconi.
VII ID., Barcinona Patiani episcopi.
VI ID., Apamia Alexandri et Gaii.
V ID., Armeniæ XL militum.
IIII ID., sancti Gregorii papæ.
III ID., Euphrasiæ virginis.
II ID., in Africa sancti Petri martiris.
IDIBUS, natalis sanctæ Matronæ.
XVII KALENDAS APRILIS, sancti Patricii episcopi.
XVI KAL., sanctæ Gertrudis virginis.
XV KAL., sancti Alexandri episcopi.
XIIII KAL., Joseph Sponsus Sanctæ Mariæ Matris Domini nostri Jesus Christi.
XIII KAL., Arcippi commilitonis Pauli.
XII KAL., depositio sancti Benedicti abbatis.
XI KAL., primum Pascha, ab hoc loco pascha incipit.
X KAL., Teodori presbiteri.
VIIII KAL., Romæ Pigmenii episcopi.
VIII KAL., conceptio Christi. Octavas merito gaudet conceptio Christi.
VII KAL., Romæ sancti Castuli martiris.
VI KAL., Resurectio Domini.
V KAL., Gabilonis Gundranni regis.
IIII KAL., sancti Eustasii abbatis.
III KAL., Romæ Quirini martyris.
II KAL., Romæ sanctæ Balbinæ virginis.

APRILIS

KALENDIS, Romæ Teodoræ sororis Hermetis.
IIII NONAS, Cesareæ sanctæ Teodoræ virginis et martiris.
III NON., Thessalonicæ virginis Agapes. Sancti Pancratii.
II NON., Mediolani Ambrosii confessoris.
NONIS, Thessalonicæ sanctæ Irenes virginis.
VIII ID., Sixti papæ et martiris.
VII ID., Ægesippi viri sanctissimi.
VI ID., Turonis Perpetui episcopi.
V ID., Antiochiæ Prochari diaconi.
IIII ID., Ezechiel prophetæ.
III ID., natalis sancti Leonis papæ.
II ID., Via Aurelia Julii papæ.
IDIBUS, natalis sanctæ Euphemiæ virginis.
XVIII KALENDAS MAII, Tiburtii, Valeriani et Maximi.
XVII KAL., Cordubæ Olimpiadis et Maximi.
XVI KAL., Corintum Calixti et Carisii.
XV KAL., apud Africam sancti Mappalici.

XIIII KAL., Messanæ Apuliæ civitate Eleutherii episcopi.
XIII KAL., Corintum Timonis episcopi.
XII KAL., Romæ Victoris episcopi, Sulpitii.
XI KAL., in civitate Ebredunensi sancti Marcellini episcopi.
X KAL., Romæ in cemeterio Callisti Caii papæ.
VIIII KAL., natalis sancti Georgii martiris.
VIII KAL., egressio Noe de arca.
VII KAL., natalis sancti Marci evangelistæ. Letaniæ majores.
VI KAL., dedicatio ecclesiæ sancti Andreæ [1].
V KAL., Athanasii papæ.
IIII KAL., natalis sancti Vitalis martiris.
III KAL., Paphum Titici apostolorum discipuli.
II KAL., martirum Mariani et Jacobi.

MAYUS

KALENDIS MAII, sanctorum apostolorum Philippi et Jacobi, sancti Andeoli, Arigii et Sigismundi.
VI NONAS sancti Athanasii Alexandriæ urbis episcopi.
V NON., inventio sanctæ Crucis, Romæ Alexandri.
IIII NON., sancti Silvani episcopi.
III NON., ascensio Domini, Arelate sancti Hilarii episcopi.
II NON., Joannis apostoli ante portam latinam.
NONIS, Juvenalis martiris.
VIII IDUS, Mediolano sancti Victoris martiris.
VII ID., in Perside martirum CCCX.
VI ID., via latina Gordiani et Epimachi.
V ID., sancti Mamerti. Sancti Pontii. *Sancti Maioli abbatis.*
IIII ID., Romæ Nerei, Achillei atque Pancratii.
III ID., sanctæ Mariæ ad martires
II ID., in Syria Victoris et Coronæ martirum.
IDIBUS, sancti Torquati.
XVII KALENDAS JUNII, Achillini et Victorini.
XVI KAL., in Tuscia, Torpetis martiris.
XV KAL., apud Egiptum Dioscori lectoris.
XIII KAL., Romæ Pudentianæ virginis.
XIIII KAL., sancti Baudilii martiris.
XII KAL., sancti Timothei.
XI KAL., in Affrica Casti et Æmelii.
X KAL., apud Lingonas sancti Desiderii episcopi.
VIIII KAL., Namnetis Donatiani et Rogatiani fratrum.
VIII KAL., Cimiterio Prætextati Urbani episcopi et martiris.

---

1. Il s'agit de la consécration de l'église abbatiale.

VII KAL., in Britannia depositio sancti Augustini primi Anglorum episcopi. Et Beda migravit.
VI KAL., sancti Julii martiris.
V KAL., Joannis papæ.
IIII KAL., via Aurelia Restituti et septem Germanorum.
III KAL., sancti Felicis papæ.
II KAL., Romæ Petronillæ virginis.

JUNIUS

KALENDIS JUNII, Prima die junii qua scandit ad astra Joannes.
IIII NONAS, Romæ Marcellini presbiteri et Petri exorcistæ.
III NON., sancti Pergentini et Laurentini.
II NON., sancti Quirini episcopi et martiris.
NONIS, sancti Bonifacii martiris.
VIII IDUS, Artemii et Candidæ.
VII ID., Constantinopoli Pauli episcopi.
VI ID., sancti Medardi episcopi.
V ID., Romæ Primi et Feliciani martirum.
IIII ID., Romæ Basilidis, Tripodis.
III ID., Barnabæ apostoli.
II ID., Basilidis, Quirini, Naboris et Nazarii.
IDIBUS, sanctæ Feliculæ virginis.
XVIII KALENDAS JULII, Cæsaræ Basilii, fratris Gregorii.
XVII KAL., sanctorum Viti, Modesti et Crescentiæ.
XVI KAL., Cirici et Julitæ matris ejus.
XV KAL., translatio sancti Veredimii episcopi.
XIIII KAL., Romæ Marci et Marcelliani fratrum.
XIII KAL., Mediolano Gervasii et Protasii.
XII KAL., Florentiæ virginis.
XI KAL., Romæ Demetriæ virginis.
X KAL., Consortiæ virginis et sancti Albani martiris.
VIIII KAL., vigilia sanctis Joannis Baptistæ.
VIII KAL., nativitas Præcursoris Domini.
VII KAV., Romæ Gallicani martiris.
VI KAL., Romæ Joannis et Pauli fratrum.
V KAL., Galatia sancti Crescentis.
IIII KAL., Romæ Leonis papæ et vigilia apostolorum.
III KAL., Romæ apostolorum Petri et Pauli.
II KAL., celebratio iterum beati Pauli.

JULIUS.

KALENDIS JULII, sancti Salvii confessoris.
VI NONAS, Romæ Processi et Martiniani martirum.
V NON., Irenæi diaconi.
IIII NON., translatio sancti Martini episcopi.

III NON., Osæ et Aggiæ prophetarum.
II NON., octavæ apostolorum.
NONIS, Nicostrati, Claudii, Castoris, Victorini.
VIII IDUS, Aquilæ et Priscillæ.
VII ID., Romæ Zenonis martiris.
VI ID., Romæ septem fratrum.
V ID., translatio sancti Benedicti abbatis.
IIII ID., sancti Silleæ apostoli.
III ID., Esdræ et Joel prophetarum.
II ID., apud Pontum sancti Foscæ episcopi.
IDIBUS, Nisibi sancti Jacobi apostoli.
XVII KALENDAS AUGUSTI, passio sancti Hilarini martiris.
XVI KAL., sanctorum Sperati et Modesti.
XV KAL., sancti Æmiliani, Justæ et Rufinæ.
XIIII KAL., natalis sancti Joseph, qui cognominatus est justus.
XIII KAL., Romæ sanctæ Praxedis virginis. Massiliæ sancti Vic-
XII KAL., Mariæ Magdalenæ. [toris.
XI KAL., Ravennæ Apollinaris episcopi.
X KAL., sanctæ Christinæ virginis
VIIII KAL., Jacobi Zebedæi apostoli et sancti Christophori.
VIII KAL., Romæ sancti Hiacinti martiris.
VII KAL., Siciliæ Simeonis monachi.
VI KAL., Nicomediæ Pantaleonis martiris.
V KAL., Romæ Felicis, Simplicii, Faustini et Beatricis.
IIII KAL., Romæ Abdon et Sennen, Maximæ et Domitillæ.
III KAL., translatio sancti Germani.
II KAL., ...

AUGUSTUS.

KALENDIS AUGUSTI, Romæ sanctum Petrum ad vincula et sanctorum Macabeorum. Verzellis sancti Eusebii, sancti Felicis Girundensis.
IIII NONAS, sancti Stephani papæ.
III NON., inventio corporis sancti Stephani protomartiris.
II NON., beati Aristarchi discipuli apostolorum et sancti Justi episcopi.
NONIS, sancti Cassiani episcopi et sanctæ Affræ martiris.
VIII IDUS, Romæ Xisti episcopi et sanctorum Felicissimi et Agapiti, Justi et Pastoris.
VII ID., Aresium Donati episcopi et martiris.
VI ID., Romæ Ciriaci martiris.
V ID., Romæ Romani militis et vigilia sancti Laurentii.
IIII ID., Romæ Laurentii martiris.
III ID., Romæ inter duos lauros sancti Tiburtii martiris.
II ID., in Siria Macharii et Juliani.

	Idibus,	Romæ sancti Hipoliti martiris cum familia sua et sancti Cassiani.
xviiii	Kalendas Septembris,	Romæ Eusebii episcopi et vigilia Assump-
xviii	Kal.,	sanctæ Mariæ dormitio. [tionis.
xvii	Kal.,	Ursatii confessoris.
xvi	Kal.,	octavas sancti Laurentii.
xv	Kal.,	sancti Agapiti martiris, Luræ sancti Donati presbi-
xiiii	Kal.,	Magni et Andreæ martirum. [teri.
xiii	Kal.,	Hero insulæ depositio sancti Philiberti abbatis.
xii	Kal.,	Privati episcopi.
xi	Kal.,	Timothæi et Simphoriani martirum.
x	Kal.,	vigilia sancti Bartholomæi apostoli.
viiii	Kal.,	festivitas ejusdem apostoli.
viii	Kal.,	Romæ sancti Genesii martiris. Arelate sancti Genesii martiris.
vii	Kal.,	Castrum Victimilium sancti Secundi martiris.
vi	Kal.,	Arelate sancti Cesarii episcopi.
v	Kal.,	sancti Hermetis et sancti Juliani et sancti Augustini episcopi.
iiii	Kal.,	decollatio sancti Joannis Baptistæ et sanctæ Sabinæ.
iii	Kal.,	Felicis et Adaucti martirum.
ii	Kal.,	Treveris Paulini episcopi.

September.

	Kalendis Septembris,	Prisci martiris et sancti Egidii confessoris.
iiii	Nonas,	sancti Justi episcopi, Avenione sancti Agricoli epis-
iii	Non.,	Romæ Seraphiæ virginis. [copi.
ii	Non.,	Moysi prophetæ.
	Nonis,	Victorini martiris.
viii	Idus,	Zachariæ prophetæ.
vii	Id.,	Aureliano Evurcii episcopi.
vi	Id.,	nativitas sanctæ Mariæ et sancti Adriani Martiris.
v	Id.,	Gorgonii martiris.
iiii	Id.,	sanctorum episcoporum Nemesiani et Felicis.
iii	Id.,	Romæ Prothi et Jacinti.
ii	Id.,	sanctorum confessorum Syri et Iventii.
	Idibus,	Alexandriæ Philippi episcopi et martiris.
xviii	Kalendas Octobris,	exaltatio sanctæ Crucis. Cornelii et Cypriani.
xvii	Kal.,	Nicomedis martiris.
xvi	Kal.,	Luciæ et Geminiani et Euphemiæ virginis.
xv	Kal.,	Romæ Justini presbiteri,
xiiii	Kal.,	sancti Methodii.
xiii	Kal.,	Neapoli Januarii martiris.
xii	Kal.,	Faustæ virginis.

XI KAL., Mathæi apostoli et evangelistæ, Mauritii cum sociis
VIIII KAL., Theclæ virginis. [suis.
VIII KAL., indictiones hic incipiunt et finiuntur. Conceptio
VII KAL., Cleophæ. [Johannis Baptistæ.
VI KAL., Romæ Cypriani episcopi.
V KAL., Egea civitate Cosmæ et Damiani.
IIII KAL., Cordubæ civitate Fausti, Januarii et Marcialis.
III KAL., dedicacio basilicæ sancti Michaelis.
II KAL., atque bonus pridie micat interpres Hyeronimus.

OCTOBER.

KALENDIS OCTOBRIS, sancti Germani atque Remigii episcoporum.
VI NONAS, Leodegarii pontificis.
V NON. Athenis Dyonisii areopagitæ.
IIII NON., Corinthum Gaii et Crispi.
III NON., Valentiæ Apollinaris episcopi.
II NON., sanctæ Fidis virginis.
NONIS, Marci episcopi. Romæ Juliæ, Sergi, Bacchi, Marcelli
VIII IDUS, Gorthine Philippi episcopi. [et Apulei.
VII ID., Parisisiis Dyonisii, Rustici et Eleutherii.
VI ID., Loth prophetæ.
V ID., Firmini episcopi, Taraci presbiteri et Andronici.
IIII ID., Edisti confessoris.
III ID., Aureliaco sancti Geraldi confessoris.
II ID., Romæ Calixti papæ.
IDIBUS, Lugdunum Andochii episcopi.
XVII KALENDAS NOVEMBRIS, martyrum Martiniani et Satyriani.
XVI KAL., Aurasiæ sancti Florentii episcopi.
XV KAL., Lucæ evangelistæ.
XIIII KAL., Antiochiæ Beronici et Pelagiæ.
XIII KAL., sancti Çaprasii martyris.
XII KAL., Burdegalæ Severini pontificis.
XI KAL., beati Marci episcopi.
X KAL., apud Antiochiam sancti Theodorici presbyteri.
VIIII KAL., Vertavo Martini confessoris.
VIII KAL., Bonifacii papæ.
VII KAL., Rogatiani presbyteri et Felicissimi.
VI KAL., vigilia apostolorum.
V KAL., natalis apostolorum Simonis et Judæ.
IIII KAL., beati Narcissi episcopi.
III KAL., Marcelli centurionis.
II KAL., in Galliis sancti Quintini martyris.

NOVEMBRER.

KALENDIS NOVEMBRIS, festivitas omnium sanctorum et sancti Cæsarii.

IIII NONAS, sancti Ambrosii abbatis.
III NON., Quarti discipuli apostolorum.
II NON., in Galliis Amantii episcopi.
NONIS, Tarracinæ Felicis presbyteri, Eusebii monachi.
VIII IDUS, Toniza sancti Fœlicis.
VII ID., beati Achillæi episcopi, et Simplicii et quatuor Coronatorum.
VI ID., Romæ martyrum Claudii, Nicostrati, Symphoriani
V ID., Theodori martyris. [et Castoris.
IIII ID., Martini papæ.
III ID., Turonis sancti Martini episcopi et Mennæ martyris.
II ID., Arcadii.
IDIBUS, Turonis sancti Bricii episcopi. Sancti Verani episcopi et sancti Marii martyris.
XVIII KALENDAS DECEMBRIS, beati Serapionis.
XVII KAL., sancti Felicis episcopi.
XVI KAL., Lugduno Eucherii episcopi.
XV KAL., sancti Aniani episcopi.
XIIII KAL., Romani monachi et martyris et sancti Teutfredi.
XIII KAL., Romæ Maximi episcopi.
XII KAL., Romæ Pontiani papæ et martyris.
XI KAL., sancti Rufi.
X KAL., Romæ sanctæ Cæciliæ virginis.
VIIII KAL., sancti Clementis episcopi. Sanctæ Fælicitatis.
VIII KAL., Romæ Chysogoni martiris.
VII KAL., Petri Alexandrini episcopi.
VI KAL., Romæ Lini papæ.
V KAL., Vitalis et Agricolæ. Regensi sancti Maximi. Sancti
IIII KAL., Papii et Mansueti. [Siffredi.
III KAL., vigilia sancti Andreæ apostoli. Romæ sancti Saturnini. Tolosæ sancti Saturnini.
II KAL., natalis ejusdem apostoli.

DECEMBER.

KALENDIS DECEMBRIS, Chrysanthi et Dariæ.
IIII NONAS, natalis sanctæ Jovianæ martyris.
III NON., sancti Cassiani martyris.
II NON., sancti Symphronii et Olympii martyrum.
NONIS, sanctæ Crispinæ.
VIII IDUS, sancti Nicolai episcopi.
VII ID., octava sancti Andreæ apostoli.
VI ID., in monte Andaone sanctæ Casariæ virginis.
V ID., sanctæ Leocadiæ virginis.
IIII ID., sanctæ Eulaliæ virginis.
III ID., Romæ Damasi papæ.

II	ID.,	Hermogenis, Donati.
	IDIBUS,	Luciæ virginis.
XVIIII KALENDAS JANUARII, Zozimi ac Theodori.		
XVIII	KAL.,	Valeriani episcopi.
XVII	KAL.,	sanctorum Ananiæ, Azariæ, Misaelis.
XVI	KAL.,	Ignatii episcopi.
XV	KAL.,	Rufi et Zozimi.
XIIII	KAL.,	Beati Nemesii martyris.
XIII	KAL.,	Amonis Zenonis.
XII	KAL.,	sancti Thomæ apostoli.
XI	KAL.,	Romæ XXX martyrum.
X	KAL.,	sanctæ Victoriæ virginis.
VIIII	KAL.,	vigilia natalis Domini.
VII	KAL.,	Nativitas Domini nostri, sanctæ Anastasiæ et sanctæ Eugeniæ virginis.
VII	KAL.,	natalis sancti Stephani protomartyris.
VI	KAL.,	nativitas sancti Johannis apostoli et evangelistæ.
V	KAL.,	Bethleem natalis sanctorum Innocentium.
IIII	KAL.,	Arelate sancti Trophimi episcopi.
III	KAL.,	sancti Sabini episcopi.
II	KAL.,	Romæ Sylvestri episcopi et sanctæ Columbæ virginis.

Excerpta ex veteri calendario et collectario Andoanensi[1].

X	KALENDAS FEBRUARII,	Bernardi episcopi et confessoris.
VIIII	KALENDAS FEBRUARII,	Timothæi apostoli.
III	KALENDAS FEBRUARII,	Mathiæ episcopi Jerusalem.
XV	KALENDAS MARTII,	Quintinidii episcopi et confessoris.
XIIII	KALENDAS MARTII,	Onezimi apostoli.
XII	KALENDAS APRILIS,	Jerusalem Alexandriæ episcopi et martyris.

Nécrologe de Saint-André de Villeneuve.

Estiennot eut en mains un ancien nécrologe de cette abbaye, dont on a perdu la trace. Il en prit des extraits, qu'il inséra parmi les *Authenticæ probationes* de sa notice sur le monastère de Saint-André[2]. Il y a puisé quelques renseignements sur les personnes qui y sont mentionnées[3]. Le recueil formé par Dom Michel Germain en

1. *Bib. nat.*, ms. lat. 12772, f. 462.
2. *Ibid.*, ms. lat. 12762, 248-253.
3. *Ibid.*, 97, 98.

vue de la rédaction du *Monasticon gallicanum* en contient quelques extraits [1].

JANUARIUS.

KALENDIS JANUARII, depositio Bonfilii, abbatis Massiliensis [2]. — IV NONAS JANUARII, depositio Domni Gaufridi, Avinionensis episcopi, *monachi nostri* [3]. — V IDUS, depositio Domnæ Tyburgis, abbatissæ de Sancto Verano [4]. — VI ID., depositio Domni Armandi de Heuzeria, abbatis Sancti Andreæ [5]. — III ID., depositio Domni Bertrandi, abbatis Boniloci, monachi nostri [6]. Obiit Rostagnus de Alvernia, miles. — XIII KALENDAS FEBRUARII, obiit Reverendus Pater Domnus Claudius de Moleta, infirmarius hujus monasterii et prior prioratus conventualis Beatæ Mariæ de Podio Ganagobiæ atque Sancti Theofredi de Garda. — XII KAL., depositio Domni Guillelmi, abbatis de Salvacana [7]. — X KAL., depositio Domni Petri, episcopi Carpentoracensis, *monachi nostri*. — VIIII KAL., depositio Domnæ Bertrandæ, abbatissæ de Furnis [8]. — VI KAL., depositio Domni Guil-

---

1. *Ibid.*, ms. lat. 12659, 254 et 273-280. Cf. AUG. MOLINIER, *Les obituaires français au moyen âge* (Paris, 1890, in-8), n° 633, p. 279.

2. Bonfilius mourut en 1232, après avoir gouverné Saint-Victor de Marseille pendant 19 ans. *Gallia christiana*, I, 690-691.

. Il s'agit de Geoffroy Laugier. La date de sa mort est incertaine. Les auteurs de la *Gallia* sont portés à la placer en 1171. *Ibid.*, 813.

4. Ce monastère, fondé sous la règle de saint Benoît dans un faubourg d'Avignon, par Guigue, comte de Forcalquier, vers 1140, fut dans la suite soumis à celui de Saint-Laurent, en attendant son union à celui de Sainte-Praxède, Tyburge de Claret figure aussi au nécrologe de Saint-Laurent. *Ibid.* 869. DOM ESTIENNOT, *Antiquitates benedictinæ*. Bib. nat. ms. lat. 12762, f. 47-49, 267 et s.

5. Armand ou Arnaud d'Euzière ou de Lauzière, *Euseria, Elzeria*. La *Gallia Christiana*, I, 880, et, après elle, l'abbé COIFFON, *Villeneuve-lès-Avignon, son abbaye, sa chartreuse* (Nîmes, 1884, in-8), 57, le font mourir le VI° jour des ides de décembre, en se référant au nécrologe. C'est une erreur.

6. Bonlieu, cant. Marsanne, arr. Montélimart, Drôme, abbaye cistercienne, qui disparut pendant les guerres de religion.

7. ALBANÈS, *L'abbaye de Sylvacane* (*Rev. soc. sav.*, 1882, II° part., 171 et s.), signale quatre abbés du nom de Guillaume. Impossible de reconnaître celui dont il est ici question.

8. Bertranda Roberta fut confirmée comme abbesse de Furne, le 10 novembre 1303, par l'abbé de Saint-André, Bertrand III Raybaud; elle mourut en 1310. DOM ESTIENNOT, *Ibid.*, 42. Il donne, p. 266, l'acte de confirmation de cette abbesse, et, p. 263-265, la charte de fondation de ce monastère par l'abbé de Saint-André (1238). *Gallia christiana*, I, 870, 871 : « In nomine Domini Jesu Christi. Amen. Nos B. permissione divina humilis abbas monasterii Santi-Andræ Avenionensis diœcesis ad honorem Domini et beatæ Virginis matris ejus ac beati Andreæ patroni nostri, quia constat nobis visu et auditu electionem celebratam de sorore

lelmi abbatis de Sinanchia [1], depositio Domni G. abbatis Sanctæ Mariæ. — XI KAL., obiit Guillemus de Bello Monte miles, obiit Rostagnus de Podio Alto, miles [2]. — IV KAL., obiit Guillelmus de Vedena, miles.

FEBRUARIUS.

KALENDIS FEBRUARII, depositio Domni Bertrandi Salmodii [3]... (puto abbatis). — III NONAS, obiit Domnus Berengarius Bonini miles. — VIII IDUS, depositio Domnæ Raymundæ, abbatissæ Sanctæ Crucis [4]. — III ID., depositio Domni R. de Avenis cardinalis et *monachi nostri*. — II Id., depositio domni R. Lerinensis abbatis, *monachi nostri*. — XV KALENDAS MARTII, depositio Domni Richardi archiepiscopi, *monachi nostri* [5]. — VII KAL., depositio Domnæ Alasaciæ, abbatissæ de Furnis [6]. — V KAL., depositio Domni Johannis abbatis Sancti Bertini [7]. — III KAL., depositio Domni Grimoardi, abbatis sancti Tyberii [8].

MARTIUS.

VI NONAS, depositio Domnæ Stephaniæ abbatissæ. — IV NON., depositio Domni Petri abbatis Massiliensis [9]. — II NON., depositio Domni Oldegarii Narbonensis (vel Taragonensis) archiepiscopi [10]. — VIII IDUS, depositio

---

Bertranda Roberta, moniali de Furnis, Avenionensis diœcesis, concordem et canonicam extitisse. Et quia personam electam invenimus idoneam et sufficientem ad regimen monasterii antedicti, habita deliberatione, quam vidimus expedire dictam electionem de consensu dicti nostri conventus seu capituli approbantis, eam duximus confirmandam. Actum in capitulo monasterii nostri anno MCCCIII, IV idus novembris, Serenissimo Philippo Dei gratia rege Francorum regnante. »

1. Nous trouvons quatre abbés de ce nom à Senanque. *Ibid.*, 961-963.

2. La famille de Pujault fut en relations fréquentes avec l'abbaye, à laquelle elle donna des moines, dont plusieurs devinrent abbés, Gérald (1132-1154) et Guillaume I (1177-1195). Ce Rostang avait sa sépulture dans l'église. D'ACHERY. *Spicilegium*, VIII, 241, et III, 637, a publié son testament, 14 août 1261.

3. Bertrand mourut après 1138. DOM VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc* (Toulouse, 1876, in-4), IV, 507.

4. Raymonde de Venasque mourut en 1311. *Gallia christ.*, I, 386.

5. Serait-ce Richard, archevêque d'Armagh, mort à Avignon, le 16 décembre 1360 ? BALUZE, *Vitæ Paparum Avenionensium*, I, 950.

6. Alasia vivait au commencement du XIVe siècle. *Gall. christ.*, I, 871.

7. Jean III d'Ypres, mort en 1230. *Ibid.*, III, 500.

8. Ne figure pas dans la liste publiée par les nouveaux éditeurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, IV, 557-561. Le 28e abbé est indiqué par l'initiale G, en 1306. Serait-ce lui ?

9. Il y a quatre abbés de ce nom à Saint-Victor de Marseille.

10. Oldegarius, archevêque de Tarragone, mort en 1137. GAMS, *Series episcoporum* 76.

Domnæ Rixendis, abbatissæ de Boscheto[1]. — VII ID., depositio DD. Arberti et Rodulphi, Avenionensis ecclesiæ episcoporum[2]. — V ID., depositio Domni Petri archiepiscopi et Domni Guillelmi, episcopi Carpentoracensis[3]. — IV ID., depositio Reverendi Petri de Arpagione, administratoris hujus monasterii[4]. Anima ejus requiescat in pace. Anno MDXXI. — II ID., depositio Domni Bertrandi a Lauduno[5], abbatis nostri. — XIII KAL., obiit Domnus Guillelmus de Forcalquerii miles et Luce Marino. — XII KAL., depositio Domni Berengarii de Cayranno, abbatis nostri[6]. — XI KAL., depositio Reverendi in Christo Domni Francisci de Castellana, abbatis et pitanciarii hujus monasterii, cujus anima requiescat in pace. Amo MDLXVI[7]. — X KAL., depositio Domnæ Tiburgis abbatissæ Beatæ Catharinæ[8]. — IX KAL. depositio Domni Pontii, abbatis nostri; depositio Domni Raymbaudi de Modullione, archiepiscopi Aquensis[9]. — VIII KAL., depositio Domni Pontii abbatis nostri, cujus vita multis suis miraculis commendatur[10]. — V KAL., depositio Domni Bertrandi de Sancto Martino, cardinalis episcopi Sabinensis et *monachi nostri*, pro quo fiet sicut pro abbate[11]. — II KAL., depositio Domni Ugonis, Gratianopolitani episcopi[12].

---

1. Rixendis ne figure pas sur la liste de la *Gallia*, I, 740.

2. Arbertus, évêque d'Avignon, mourut en 1118. On ne voit pas de Rodulphe parmi les évêque d'Avignon. Estiennot a dû commettre une faute de lecture.

3. Six évêques de Carpentras répondent au nom de Guillaume.

4. Sur Pierre d'Arpajon, mort en 1521, *Gallia christ.*, I, 883. COIFFON, 86.

5. Bertrand de Laudun mourut en 1293. Les auteurs de la *Gallia* le font à tort mourir le 2 mars, I (877); COIFFON, 46-49. La famille de Laudun avait plusieurs de ses membres enterrés dans l'église. ESTIENNOT, 12762, p. 36.

6. Béranger de Coyran mourut en 1326. *Gallia christ.*, I, 878-879. COIFFON, 50-51. Plusieurs moines de Saint-André appartiennent à cette famille. ESTIENNOT, *ibid.*, 39.

7. Sur François de Castellane, *Gallia christ.*, I, 883-884. COIFFON, 86-88.

8. Tiburge, première abbesse des Cisterciennes de Sainte-Catherine, morte vers 1255, *Gallia christ.*, I, 589.

9. On ne trouve pas d'archevêque d'Aix de ce nom.

10. Saint Pons mourut en 1087. Sa vie, due à Raymond, moine de cette abbaye, a été publiée par Mabillon, *Acta Sanctorum Ord. S. Ben.*, sec. VI, pars II, 494-501. COIFFON, 22-24. Son corps était conservé sous le maître-autel, consacré par Cyprien de Claris, évêque de Sydon, comme l'atteste l'inscription suivante : *anno MDXIX, die XXIV martii, ego, Cyprianus de Claris, Dei gratia episcopus Sydonensis, consecravi altare hoc in honorem Beatæ Mariæ semper Virginis cum reliquiis sancti martyris Pontii et Evredemii episcopi et confessoris et beatæ Casariæ virginis. Unum annum indulgentiarum in die ordinationis concedens et in anniversario dictæ ordinationis XL dies.* ESTIENNOT, *loc. cit.*, 27.

11. Bertrand de Saint-Maxime, évêque de Fréjus (1256), archevêque d'Arles (1267) et cardinal (1273), mort en 1274, l'un des grands bienfaiteurs de l'abbaye. ESTIENNOT, 29.

12. Saint Hugues de Châteauneuf, mort en 1132.

Aprilis.

II Nonas, depositio Domni Guiraldi, abbatis Sinanchiæ [1]. — VIII Idus, depositio Domni Gibilini, patriarchæ Hierosolymitani et Domnæ Agnetis, abbatissæ Sancti Laurentii [2]. — Idibus, depositio Domni Guillelmi de Podio, abbatis nostri [3]. — XVII Kalendas, depositio Domni Pontii, Uticensis episcopi et Domni Rostagni, Avenionensis episcopi [4]. — XIIII Kal., depositio Domni Bernardi, Avenionensis episcopi [5]. Et Cæciliæ, priorissæ Sancti Verani. — XII Kal., depositio Domni Emini abbatis [6]. — X Kal., depositio Domni Ermengardi, abbatis nostri [7]. — VI Kal., depositio Domni Calverii, abbatis nostri [8]. — III Kal., depositio Domni Ugonis, abbatis Cluniacensis [9]. — II Kal., depositio Domni Rostandi, abbatis nostri [10].

Maius.

V Idus, depositio Domni Petri Gaucelini, episcopi Nemausensis. Depositio Domni Bertrandi, abbatis Sancti Egidii [11]. — XVI Kalendas junii, depositio Domni Roberti, Avenionensis episcopi [12]. — XI Kal., depositio Domni Folquerii, abbatis Insulæ-Barbaræ [13]. — VIIII Kal., depositio Domni Bertrandi, Arelatensis archiepiscopi [14]. — IV Kal., depositio Domni Rostagni, Cavallicensis episcopi [15].

---

1. Guiraud, mort après 1239. *Gallia christ.*, I, 961.

2. Gibelin mourut en 1112. Gams, 456. Il avait d'abord été archevêque d'Arles (1080). Nous avons trois Agnès, abbesses de Saint-Laurent. *Gallia christ.*, I, 887, 888.

3. Guillaume de Pujaut gouverna le monastère de 1177 à 1195. *Ibid.*, I, 875. Coiffon, 37.

4. Pons de *Becaniis*, évêque d'Uzès, mort en 1249. Gams, 646, Rostang de *Margaritis*, évêque d'Avignon, mort en 1209. Un autre Rostang, mort en 1080. *Ibid.*, 504.

5. Il y a trois Benoît évêques d'Avignon, et un Bernard, qui mourut en 1238. *Ibid.*, 504.

6. Eminus, abbé de Saint-André, mort en 1045. Coiffon, 22.

7. Ermengard, son successeur.

8. Calvière de Clausonne mourut en 1263. *Gallia christ.*, I, 876. Coiffon, 45.

9. Saint Hugues de Cluny, mort en 1109.

10. Deux Rostang, abbé de Saint-André ; Rostang Rebolle (1266-1268), Rostang de Merindol (1326-1340).

11. Pierre Gaucelin, évêque de Nîmes, mort en 1280. Gams, 587. Cinq abbés de Saint-Gilles se nomment Bertrand. Vaissette, IV, 516-521.

12. Un Robert, évêque d'Avignon, mourut en 1279. Gams, 504.

13. Fouquier vivait en 1243. *Gallia christ.*, IV, 228.

14. Bertrand de Malferrat, mort en 1262. Gams, 494.

15. Rostang Belinger, mort en 1261. *Ibid.*, 531.

Junius.

Kalendis, depositio Domni Baringerii episcopi et depositio Domni Petri, Aptensis episcopi[1]. — iv Nonas, depositio Domni Ebrardi, abbatis mouasterii Sanctæ Mariæ de Burgodolensi[2]. — iv Idus, depositio Domni Galfridi, episcopi Vapincencis[3]. — xvi Kal., obiit Basina, abbatissa Sancti Laurentii[4]. — xiiii Kal., abiit Mateldis, abbatissa Sancti Laurentii[5]. — ix Kal., depositio Domni Bertrandi de Mornaio, Lodovensis electi, *monachi nostri*[6]. — vi Kal., depositio Domni Guillelmi, abbatis nostri Salmodii. — iiii Kal., depositio Domni Rostagni, Cavellicensis episcopi[7]. — iiii Kal., depositio Domni Raymundi de Medullo, archiepiscopi Ebredunensis[8]. — iiii Kal., depositio Domni Florentii, Arelatensis archiepiscopi[9]. — ii Kal., depositio Domni Martini, abbatis nostri, et Domni Rostagni, Avenionensis episcopi.

Julius.

vi Nonas, depositio Domni Pontii Saraceni, electi nostri monasterii[10]. — iii Non., depositio Domni Berengarii, Forojuliensis episcopi[11]. — viii Idus, depositio Domni Geraldi, abbatis nostri. — vi Id., depositio Domni Ugonis, Dignensis episcopi. — iii Id., depositio Domni Rostagni, Avenionensis episcopi. — xvi Kalendas Augusti, obiit Petrus de Callario miles[12]. — xii Kal., depositio Domni Saverici, abbatis Virzaliensis[13]. — x Kal., depositio Domni Simonis, cardinalis Angliæ[14]. — vi Kal., depositio Domni Bertranni, Uticensis episcopi[15]. — iiii Kal., depositio Domni

---

1. On trouve un Bérenger, évêque de Cavaillon au XIVe siècle. *Ibid.*, 532 ; un Bérenger de Mazan, évêque de Carpentras, mort en 1356. *Ibid.*, 530. Pierre de Saint-Paul ou plutôt Pierre Bayle, mort en 1268. *Ibid.*, 492.

2. Evrard de Mazerolles, abbé de Bourgdieu, au diocèse de Bourges, mort en 1294. Fauconneau-Dufresne, *Histoire de Déols* (Châteauroux, 1813, in-8), t. I, 68.

3. Geoffroy de Lincel, évêque de Gap, mort en 1314. Gams, 553.

4. Basine et Mathilde II, *Gallia christ.*, I, 887.

5. Bertrand de Mornay, prieur de Salagon et de Burret, au diocèse de Gap, élu évêque de Lodève (1237) du vivant de l'évêque Pierre, ne put se faire consacrer ; mort en 1241. On fait pour lui les mêmes prières que pour un abbé, *pro quo fiat sicut pro abbate.* Estiennot, 30.

6. Rostang Bellinger, mort en 1261. Gams, 551.

7. Raymond de Medullon, mort en 1294. *Ibid.*, 548.

8. Mort en 1266. *Ibid.*, 494.

9. Sur ce Martin, Coiffon, 20.

10. Pons Sarrazin administra l'abbaye après la mort de Guillaume III de Villate. Il mourut en 1448. *Gallia christ.*, I, 882. Coiffon, 85.

11. Cinq Béranger, évêques de Fréjus.

12. La famille de Challard fournit plusieurs religieux à l'abbaye.

13. Mort vers 1230. *Gallia christ.*, IV, 472.

14. Cardinal Anglicus de Grimoard de Grisac, évêque d'Avignon, mort en 1385.

15. Bertrand, évêque d'Uzès, vivait à la fin du XIIe siècle. Gams, 646.

Petri, abbatis nostri [1], atque Domni Fulconis, Aquensium archiepiscopi [2] et Domni Pontii, abbatis Sancti Ægidii [3]. — II Kal., depositio Domni Petri, Cavellicensis episcopi [4], et Domnæ Alsaciæ, abbatissæ Sancti Cæsarii [5].

Augustus.

III Nonas, depositio Domni Leodegarii, Vapicensis episcopi [6]. — II Non., depositio Domni Guidonis, abbatis nostri [7]. — XVIII Kalendas Septembris, depositio Domni Bernardi, Aurasicensis episcopi [8], et Domni Bertrandi, Abbatis nostri [9]. — XIIII Kal., depositio Domnæ Raymundæ, abbatissæ Sancti Laurentii [10]. — V Kal., depositio Domni Crosoan (?) Avenionsensis episcopi [11]. *In alio codice* : Berengarii, Auraisicensis episcopi. Depositio Domni Pontii de la Ver, abbatis nostri [12]. — II Kal., depositio domni Bernardi, episcopi Carpentoracensis [13].

September.

III Nonas, depositio Domni Rostagni, Avenionensis episcopi. Depositio Domnæ Argenche abbatissæ. — II Nonas, depositio Domni Isnardi, abbatis Sancti Joannis. — Nonis, depositio Domni Raymundi, abbatis nostri [14]. — VIII Idus, depositio Domni Guillelmi, abbatis Sancti Rufi. — V Idus, depositio Domni Jacobi, tituli Sancti Chrisogoni cardinalis Papiensis et administrator perpetuus istius monasterii Sancti Andreæ [15]. — IIII Idus, depositio Domni Johannis, abbatis Cluniacensis [16]. — III Idus, Hic Rodanus

---

1. Pierre I Damiac, mort en 1132, enterré sur le seuil de l'église de Saint-Martin, en 1132. *Gallia christ.*, I, 873.

2. Foulques, mort en 1131 ou 1132. Gams, 482.

3. Deux Pons, abbés de Saint-Gilles, morts, l'un en 1241 et l'autre vers 1250. Vaissette, IV, 518.

4. Quatre Pierre évêques de Cavaillon.

5. Adalassia ou Alasatia de Rial, morte en 1290. *Gallia christ.*, I, 621.

6. Léger, évêque de Gap, mort en 1084. Gams, 552.

7. Guigue ou Guy de Vassinhac, mort en 1380. Coiffon, 78.

8. Bernard, évêque d'Orange, mort en 1150. Gams, 592.

9. Bertrand Raybaud, mort en 1310. *Gallia christ.*, I, 878.

10. Raimonde d'Aramon, morte après 1287. *Ibid.*, 887.

11. On trouve un Jean de Cojordan, évêque d'Avignon, mort en 1348. Serait-ce lui ?

12. Pons de Claret ou de Vère, mort en 1171. Coiffon, 36.

13. On ne trouve qu'un Bernard, évêque de Carpentras, au commencement du Xe siècle.

14. Raimond d'Apcher, mort en 1361. Coiffon, 57.

15. Jacques Amanat, mort en 1479. Gams, 801. *Gallia christ.*, I, 882.

16. Jean de Bourbon, abbé élu de Saint-André (1438), évêque du Puy, archevêque de Lyon et abbé de Cluny (1456). *Gallia christ.*, I, 882.

fuit magnus usque ad cimiterium Sancti Pontii post destructionem pontis Campi fuit visus sub anno MDVI. — XIV KALENDAS OCTOBRIS, depositio Domni Rostagni Rebelli, abbatis nostri [1]. — XI KAL., depositio Domni Willelmi, Vivariensis episcopi [2]. — X KAL., depositio Domni Guillelmi Vilatte, abbatis Andoanensis [3]. — VI KAL., depositio Domni Petri, Antipolitani episcopi. — V KAL., depositio domni Raymundi, Tolosæ comitis. Obiit anno MCCXLVIIII.

OCTOBER.

V IDUS, depositio Domni Petri, abbatis nostri. — III ID., depositio Domni Leodegarii, Avenionensis episcopi. — XVII KALENDAS NOVEMBRIS, depositio Domnæ Alasaciæ, Abbatissæ Sancti Laurentii [4]. IDEM. depositio Domni Ugonis, abbatis Sancti Johannis. — XV KAL., obiit Gaufredus Pateriæ, miles [5]. — X KAL., depositio Domni Gironi, abbatis nostri [6]. — VIII KAL., depositio Domni Petri, abbatis Sancti Ægidii [7] et depositio Domni Odonis Alamandi, abbatis hujus cœnobii [8].

NOVEMBER.

KALENDIS, depositio Domni Willelmi, Vapicensis episcopi. — IV NONAS, depositio Reverendi Patris et Domini D. Ludovici d'Aube de Rupe Martina, Avenionensis diœcesis abbatis nostri, Sacrorum Canonum professoris auditorisque Sacri Palatii apostolici, qui plurima dona isti cœnobio fecit et fundavit quatuor anniversaria. Obiit anno MDXXXIX [9]. — III NON., depositio Domni Petri, abbatis Sancti Guillelmi. — II NON., depositio Domni Guillelmi Cepionis, abbatis nostri [10]. — VI IDUS, depositio Domni Ludovici regis Francorum ; depositio Domni Giraudi, Cavallicensis episcopi [11]. — V ID., depositio Domni Rostagni, Vasionensis episcopi [12]. — II ID., depositio Domni Petri, Aptensis episcopi atque Domni

---

1. Rostang Rebolle, mort en 1268. COIFFON, 45.
2. Cinq Guillaume, évêques de Viviers.
3. Guillaume Vilatte, mort en 1425. COIFFON, 78-85.
4. C'est la deuxième abbesse de Saint-Laurent de ce nom. *Gallia christ.*, I, 887.
5. Un moine du même nom, Geoffroy de Patières, remplissait les fonctions de pitancier en 1343. ESTIENNOT, 40.
6. Giron, mort en 1059. COIFFON, 22.
7. Deux abbés de ce nom à Saint-Gilles.
8. Odon Alamand, mort en 1437. COIFFON, 85.
9. Louis d'Aube de Roquemartine, d'une famille qui avait fourni plusieurs vocations à l'abbaye. COIFFON, 86.
10. Guillaume Cépion ou Capion, mort en 1233. *Id.*, 45.
11. Giraud, mort en 1277.
12. Rostang, évêque en 1108.

Rainoardi, abbatis nostri[1]. — XIIII KALENDAS DECEMBRIS, depositio Domni Guillelmi, Avenionensis episcopi atque Domni Raymondi de Monstairol abbatis. — VIIII Kal., depositio Domni Johannis, archiepiscopi Arelatensis[2]. — VIII KAL., depositio Domni Bertrandi... abbatis nostri[3]. — XVI KAL., depositio Domni Bertrandi..., Forojuliensis episcopi[4]. — XIII KAL., depositio Domni Aldeberti, abbatis Salmodii[5]. — XI KAL., depositio Domni Leodegarii, Atensis episcopi atque Domni Pontii, Avenionensis episcopi. — VI KAL., depositio Sauræ, abbatissæ de Furnis. — IIII KAL., depositio Domni Pontii, abbatis Cluniacensis, et translatio Domni Petri abbatis, Gaufridi abbatis nostri. — V KAL., depositio Domni Guillelmi, Arelatensis archiepiscopi.

DECEMBER.

KALENDIS, depositio Domni Bertrandi, Cavallionensis episcopi[6]. — IV NONAS, *depositio Domni Vitani* (?) *episcopi*. — III NON., *depositio nobilium et potentium Dominorum R. comitis Tholosani et ejus filii, fundatoris hujus monasterii* (*hæc circa annum MCCCC necrologio adjecta fuisse videntur ex charactere*). — NONIS, depositio Domni Pontii, abbatis Sancti Rufi[7]. — VIII IDUS, depositio Bermundi, abbatis nostri[8] et Petri, Sistaricensis episcopi. — IV IDUS, depositio Domni R. (puto *Raymundi*) Uticensis episcopi. — III IDUS, depositio Domni Petri de Monte Ursorio, abbatis nostri[9]. — II IDUS, depositio Domni Petri Blavii, cardinalis diaconi Sancti Angeli[10], et depositio felicis recordationis Domni Urbani PP. V. — XVII KALENDAS JANUARII, depositio Domni Guillelmi, Aurasicensis episcopi.

DOM J.-M. BESSE.

---

1. Raynourd, l'un des premiers abbés de Saint-André, mort en 1030. *Id.*, 21.
2. Jean Baussan, mort en 1258. GAMS, 494.
3. Bertrand Augier, mort en 1265. COIFFON, 45.
4. Bertrand Comarque, mort en 1299. ALBANÈS, *Gallia christ. nov.*, Aix, 358.
5. Aldebert vivait à la fin du XIIe s. VAISSETTE, IV, 507.
6. Deux Bertrand à Cavaillon, morts l'un en 1222 et l'autre en 1301.
7. Deux Pons, abbés de Saint-Ruf.
8. Bermond de Clausonne, mort en 1228. COIFFON, 45.
9. Pierre de Montousier, mort en 1290. *Id.*, 46.
10. Pierre Blair enterré dans l'église abbatiale, le 20 décembre 1409. *Id.*, 70 ESTIENNOT, 34.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Histoire de France — Histoire Ecclésiastique

M. Wilhelm Meyer, continuant ses études sur saint Fortunat, donne une dissertation sur la tradition manuscrite du texte de ses poèmes [1]. Il y établit que les leçons les plus sûres sont fournies par les mss. Add. 24.193 du *British Museum* et lat. 13.048 de la Bibliothèque Nationale.

Le même savant publie un petit poème mérovingien inédit sur la venue de saint Fortunat à Poitiers [2].

Dans les *Quellen und Untersuchugen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, M. Karl Neff publie une édition très soignée des poèmes de Paul Diacre [3]. Dans une courte préface il donne quelques détails sur l'état des études relatives à la vie et aux œuvres de Paul Diacre, dresse le catalogue des manuscrits de ses poèmes et décrit les plus importants d'entre eux. Dans le corps même de l'ouvrage chaque pièce est précédée d'une analyse, d'une introduction historique et de notes sur les éditions antérieures, les variantes sont indiquées avec soin et un abondant commentaire philologique donne tous les éclaircissements désirables sur le vocabulaire et le syntaxe de Paul Diacre.

L'histoire du royaume franc jusqu'à la formation complète du régime féodal [4], œuvre posthume de M. Achille Gengel, est presque uniquement un résumé d'histoire politique. L'auteur, suivant l'ordre chronologique, étudie la fondation du royaume franc par Clovis, les cinq générations des rois descendants de Clovis, les premiers Carolingiens, l'empire sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, et les guerres au milieu desquelles la France et l'Allemagne se forment en pays distincts, et la féodalité se substitue à l'empire carolingien. Cet abrégé est surtout remarquable par le soin de la composition. Chaque période, chaque fait impor-

---

1. *Ueber Handschriften der Gedichte Fortunats*, 1908, in-8, 33 pp.

2. *Ein Merowinger Rythmus über Fortunatus and Altdeutsche Rythmik in lateinischen Versen*, 1908, in-8, 50 pp.

3. *Die Gedichte des Paulus Diaconus*. Munich, Beck, 1908, in-8, xx-231 pp.

4. *Die Geschite des frankischen Reichs*. Frauenfeld, Huber, 1908, in-8, xv-475 pp.

tant est exposé avec les développements qui correspondent à son importance historique. Une très large place est faite à l'étude des rapports des Papes avec les Carolingiens. En dehors des deux chapitres sur la féodalité qui terminent l'ouvrage, on ne trouvera dans ce volume aucune étude sur les institutions ou sur la société, mais les indications essentielles sont données au cours du récit.

Notre collaborateur M. Depoin réunit en brochure ses *Etudes préparatoires à l'histoire des familles palatines*[1] (familles de Robert Le Fort, des comtes du Vexin et de Troyes, IXe et Xe siècle), publiées d'abord dans la *Revue des Etudes historiques*.

Le premier volume de l'histoire sociale et économique des Juifs[2] par M. Georg Caro traite en deux livres de la situation sociale et de l'activité économique des Juifs depuis les débuts de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du XIVe siècle et à l'époque des Croisades. Après un premier chapitre sur les Juifs jusqu'à la chute de l'empire romain, M. Caro réunit les traits épars qui constituent le peu qu'on sait de leur histoire dans les états germaniques, dans l'empire byzantin, en Arabie et en Babylonie, dans l'empire carolingien et en Allemagne, puis il étudie l'influence des croisades ser les rapports entre chrétiens et Juifs, décrit d'après les voyages de Benjamin de Tudela les principales communautés juives existant au moyen-âge, examine les mesures prises par les Papes à l'égard des Juifs au XIIe et XIIIe siècles et la situation faite à ces derniers à la même époque en Angleterre, en France et en Allemagne. Les références bibliographiques se trouvent en appendice à la fin du volume.

Dans sa thèse latine de doctorat ès lettres[3] M. Dehove recherche dans quelle mesure et avec quelles imperfections les scholastiques du XIIe siècle antérieurs à l'introduction dans le monde chrétien de la philosophie des Arabes, Guillaume de Champeaux, Abélard, Gilbert de la Porée, Pierre Lombard ont formulé la doctrine du réalisme modéré qui devait triompher au XIIIe siècle.

M. Pierre Champion publie un poème inédit, le *Prisonnier desconforté*[4], amentations d'un prisonnier d'État détenu au château de Loches à la fin du XVe siècle, peut-être au début du règne de Charles VIII. Dans une très intéressante introduction M. Champion donne une bonne analyse du poème et en fait ressortir le mérite littéraire, décrit la prison de Loches, et consacre de curieuses pages aux poètes prisonniers au XVe siècle. En

---

1. Paris, Picard, 1908, in-8, 72 pp.

2. *Sozial and Withschaftsgeschichte der Juden im Mittelalter und der Neuzeit* Leipzig, Fock, 1908, in-8, VII-514 pp.

3. *Qui præcipui fuerint labente XII sæculo ante introductam Arabum philosophiam temperati realismi antecessores.* Lille, Giard, 1908, in-8, 135 pp.

4. Paris, Champion, 1909, in-8, XXII-88 pp.

appendice notes sur les sources du poème, liste des prisonniers d'Etat au XVe siècle et glossaire.

Revenant sur la question si souvent débattue des mobiles qui ont déterminé Estienne de la Boétie à écrire le *Discours de la servitude volontaire*, M. Joseph Barrère essaie de démontrer [1] que ce discours fut surtout dans la pensée de l'auteur une réfutation du *Prince* de Machiavel.

Dans sa thèse de doctorat en droit [2], M. Durtelle de Saint-Sauveur recherche quelle était la situation au point de vue du droit ecclésiastique des pays réunis à la France après la promulgation du Concordat de 1516. En théorie les juristes prétendaient que ces provinces devaient être soumises au Concordat, en fait le roi y nommait aux évêchés et aux abbayes et y exerçait le droit de régale ; mais le Pape conservait certains droits de réserve touchant la collation des bénéfices ; les cures étaient parfois données au concours, par exemple dans le diocèse d'Arras, et les diocèses refusaient souvent de reconnaître les droits de réserve et d'expectative auxquels prétendaient le Parlement et l'Université de Paris.

Le livre de M. Charles Merki : *L'amiral de Coligny, la maison de Châtillon et la Réforme protestante* (1519-1572) [3], est une étude générale sur le caractère et le rôle militaire, politique et religieux de l'amiral. Cet ouvrage ne contient presque rien de nouveau et a été rédigé surtout d'après les *Mémoires* déjà publiés. L'esprit en est rigoureusement catholique, mais le ton général est plutôt celui de la polémique que de l'histoire. M. Merki affaiblit ainsi les thèses qu'il soutient et dont plusieurs mériteraient cependant une sérieuse attention.

Le R. P. Edouard d'Alençon donne une nouvelle édition de la chronique de Jean de Terreneuve [4], document très précieux pour l'histoire des origines de l'ordre des Capucins. Quelques documents inédits sont publiés en appendice.

MM. Levesque et Urbain publient dans la Collection des *Grands écrivains de la France* le t. I de la *Correspondance de Bossuet* [5]. Cette édition comprend les lettres contenues dans les Collections des œuvres complètes, celles qui ont été éditées à part et quelques pièces inédites. Ils ont eu l'heureuse idée de joindre aux lettres de Bossuet les lettres et dédicaces d'ouvrages qui lui furent adressées, et surtout d'adopter pour la publication de ces textes l'ordre chronologique. « Grâce

---

1. *Estienne de la Boëtie contre Nicolas Machiavel.* Bordeaux, Mollat, 1908, in-8, 98 pp.

2. *Les pays d'obédience dans l'ancienne France.* Rennes, Plihon et Hommay, 1908, in-8, 104 pp.

3. Paris, Plon, 1909, in-8, XII-487 pp.

4. *De origine ordinis Fratrum Minorum Capuccinorum Chronica F. Joanni Romæi de Terranova.* Rome, 1908, in-4, 58 pp.

5. Paris, Hachette, 1909, in-8, VII-520 pp.

« à cette classification nouvelle, font remarquer très justement les édi-
« teurs, l'on pourra mieux voir au milieu de quelles préoccupations de
« toute sorte s'est écoulée la vie de Bossuet : on se rendra ainsi plus
« exactement compte de l'activité déployée par cet incomparable esprit. »
Le premier volume de cette belle publication comprend 144 lettres pour les années 1651-1676. Les principaux correspondants de Bossuet sont alors le maréchal de Bellefonds, Paul Ferry, Daniel Huet, saint Vincent de Paul. Le texte de toutes les lettres a été revisé avec soin ; en notes sont donnés tous les renseignements de nature à mettre en lumière la pensée de Bossuet, et à faire connaître les personnages, dont les noms reviennent sous sa plume. En appendice documents sur les relations de Bossuet avec le ministre Ferry et sur les projets de réunion des protestants, et approbations données par Bossuet à divers ouvrages.

Sous ce titre, *La religion au temps du duc de Saint-Simon* [1], M. E. Pilastre donne des extraits des *Mémoires* de Saint-Simon concernant les hommes d'Eglise et les questions religieuses débattues à la fin du règne de Louis XIV et à l'époque de la Régence.

Le R. P. Limbour [2] résume l'histoire de la Congrégation du Saint-Esprit depuis sa fondation en 1703 jusqu'à sa fusion avec la Congrégation du Saint-Cœur de Marie le 14 août 1848. On y trouvera des détails intéressants sur les missions au XVIIIe siècle, sur la suppression de la Congrégation en 1792 et son rétablissement sous le premier Empire.

M. Louis Rousseau [3] étudie les relations diplomatiques peu connues jusqu'à présent entre la France et la Turquie au commencement du XVIIIe siècle. Son livre se divise en deux parties consacrées aux deux derniers ambassadeurs envoyés par Louis XIV à Constantinople : le marquis de Ferriol (1700-1710) et le comte des Alleurs (1710-1716). On y peut suivre l'influence de la Turquie sur les affaires générales de l'Europe pendant la guerre de succession d'Espagne, alors que son intervention en faveur des ennemis de l'Autriche empêcha cette puissance de concentrer toutes ses armées contre la France et de la vaincre définitivement. On y verra aussi l'attention que Louis XIV porta dans les dernières années de son règne aux affaires de Pologne.

Madame de Tencin [4] par M. Masson (1682-1749) est une étude littéraire sur les romans et les lettres de cette aventurière, mais surtout une étude historique sur les intrigues religieuses et politiques auxquelles elle fut mêlée et sur son célèbre salon. Le couvent de Montfleury en Dauphiné, les négociations malhonnêtes qui amenèrent l'élévation au cardinalat

---

1. Paris, Alcan, 1909, in-8, 427 pp.
2. *La Congrégation du Saint-Esprit.* Paris et Lille, Desclée, 1909, in-8, 103 pp.
3. *Les relations diplomatiques entre la France et la Turquie au XVIIIe siècle*, t. I. Paris, de Rudeval, 1908, in-18, XVII-396 pp.
4. Paris, Hachette, 1909, in-16, 315 pages.

de Dubois et de Tencin, les querelles jansénistes, l'influence de Mme de Tencin sur les premières maîtresses de Louis XV sont examinées dans cet ouvrage, qui est une bonne contribution à l'histoire de la société parisienne du XVIIIe siècle. En appendice, lettres inédites de Mme de Tencin.

M. Gustave Bord donne le premier volume d'un grand ouvrage sur *La Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815* [1]. Ce volume, intitulé *Les ouvriers de l'idée révolutionnaire*, conduit jusqu'en 1771 l'histoire des Francs-Maçons français. Repoussant toutes les légendes qui ont cours relativement aux origines médiévales de la Franc-Maçonnerie, M. Bord soutient que les premières loges furent fondées en Angleterre par des partisans des Stuarts puis un peu plus tard et parallèlement par des orangistes. Les uns et les autres adoptèrent pour se dissimuler les statuts des corporations de maçons. La Franc-Maçonnerie fut introduite en France par les maçons anglais. Son organisation demeura complètement anarchique jusqu'en 1771, et il est très difficile de porter un jugement sur son rôle et son influence. La seconde partie du volume est un état des loges existant en 1771.

M. L. Buhot de Kersers a eu l'heureuse idée de réunir les lettres et états de service du célèbre officier la Tour d'Auvergne [2]. Les 280 documents qu'il a recueillis se répartissent entre les années 1743-1806. Dans ceux qui sont antérieurs à la Révolution (nos 1-121) on trouve de curieux détails sur la vie de garnison à la fin de l'ancien régime ; les pièces suivantes sont intéressantes pour l'histoire des guerres dans les Pyrénées et les Alpes. A noter également quelques documents relatifs aux travaux de la Tour d'Auvergne sur les antiquités celtiques.

M. Pierre Coste, prêtre de la Mission, retrace l'édifiante biographie de Sœur Marguerite Rutan [3], fille de la Charité de Saint-Vincent de Paul nommée en 1779 supérieure de l'hôpital Saint-Eutrope à Dax, guillotinée en cette ville le 9 avril 1794. Ce travail appuyé sur des documents d'archives fait bien connaître la situation des religieuses hospitalières durant les premières années de la Révolution.

M. l'abbé Charrier, déjà connu par ses bons travaux sur l'histoire de la Révolution en Nivernais, publie une longue étude sur Claude Fauchet [4]. Ce prêtre du diocèse de Nevers était à la veille de la Révolution un orateur très apprécié et fort épris d'idées réformatrices. Il se lança dans le mouvement révolutionnaire, devint en 1789 membre de la commune de Paris, fonda le « Cercle social » ou « Société des Amis de la Vérité » et le journal la *Bouche de fer*, et chercha le succès de la Révolution Fran-

---

1. Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1908, in-8, XXVI-551 pp.
2. *Correspondance de la Tour d'Auvergne*. Bourges, Tardy-Pigelet, 1908, in-8, VIII-390 pp.
3. *Sœur Marguerite Rutan*. Lille et Paris, Desclée, in-16, XXI-168 pp.
4. *Claude Fauchet*. Paris, Champion, 1909, in-8, XV-396 et 370 pp.

çaise dans l'alliance de l'Eglise et de la Franc-Maçonnerie. Devenu évêque constitutionnel du Calvados malgré l'opposition des Jacobins qu'effrayaient ses hardiesses sociales, il eut de vifs démêlés avec les administrations encore royalistes de ce département ; député du Calvados à l'Assemblée Législative et à la Convention, il revint à des idées plus modérées, défendit Louis XVI, publia un mandement contre le mariage des prêtres, et finalement fut englobé dans les poursuites contre les Girondins et guillotine. Ce travail très documenté, composé avec soin et écrit avec calme, fait le plus grand honneur à M. l'abbé Charrier qui publiera bientôt, il faut l'espérer, son histoire du clergé nivernais pendant la Révolution.

Le grand travail de M. Frédéric Kircheisen : *Bibliographie du temps de Napoléon* [1], semble bien le recueil bibliographique le plus complet que l'on possède sur l'époque du premier empire. Ce n'est pourtant, et l'auteur en fait lui-même la remarque, qu'une bibliographie critique, l'auteur ne reproduisant que 8.000 indications sur les 70.000 qu'il avait recueillies. L'ouvrage complet comprendra neuf parties dont trois seulement ont trouvé place dans ce premier volume : à savoir Généralités (141 nos), Histoires des Etats, Guerres. — L'histoire des Etats ne comprend pas moins de 14 subdivisions : France, Belgique, Hollande, Italie, Allemagne, Suisse, Grande-Bretagne et Irlande, Pologne, Russie, Espagne, Portugal, Etats du Nord, Etats des Balkans, Etats-Unis. — Sur tous ces pays M. Kircheisen réunit une grande quantité de renseignements, 337 indications pour l'Italie, 560 pour l'Allemagne, 172 pour la Suisse, autant pour les Etats du Nord, 79 pour les Etats des Balkans, 93 pour les Etats-Unis. Quelques-uns de ces chapitres seront de véritables révélations pour les lecteurs français ; tous sont de la plus grande utilité, car le choix des ouvrages cités est judicieux, les divisions sont claires et les titres d'ouvrages sont cités avec une précision où l'on reconnaît l'expérience d'un libraire. La dernière partie du volume est consacrée aux campagnes de Napoléon Ier et comprend les paragraphes suivants : Généralités, Guerres navales, Art militaire, Souvenirs de soldats. — Atlas, Campagnes de 1796-97, 1798-1802, 1805, 1806-07, 1808-1814 (en Espagne), 1809, 1812, 1813, 1814, 1815. Cette dernière partie ne compte pas moins de 1190 références. Dès à présent ce riche répertoire est un instrument de travail d'une grande utilité et l'on ne peut que souhaiter l'apparition prochaine du second volume.

Dans un ouvrage qui est le fruit de longues recherches dans les principaux dépôts d'archives européens [2], M. le Commandant Weil expose les négociations qui après la chute de Napoléon amenèrent la déchéance

---

1. Paris, Champion, Genève, Keircheisen, in-8, XLIV-412 pp.

2. *Joachim Murat Roi de Naples. La dernière année du règne*, t. I et II. Paris, Fontemoing, 1909, 2 in-8, LX-614 et 680 pp.

du roi de Naples, Murat. Il étudie successivement l'état de Naples et de l'Italie au printemps de 1814, la situation faite à Murat par le traité de Paris, les relations entre ce prince et le Saint-Siège, les projets de l'Autriche pour amener sa chute, la part qu'y prit Louis XVIII à l'insu de Talleyrand, les préparatifs d'une guerre ouverte de l'Autriche contre Murat. L'auteur a beaucoup profité de documents inédits conservés aux archives du Vatican qui lui ont été communiqués par le P. Rinieri. En appendice nombreuses pièces justificatives en partie inédites. Cet ouvrage qui repose sur l'analyse de correspondances confidentielles jette au jour tout nouveau sur certains détails des négociations de 1815.

M. André Lebey montre[1] comment s'est préparé dans l'opinion publique l'avènement du second empire. Il a dépouillé avec soin les journaux, les correspondances et souvenirs, et aussi les rapports des préfets au gouvernement conservés aux Archives Nationales. Après avoir résumé les journées de février 1848, il montre que l'Assemblée n'eut jamais la confiance populaire, démêle les premiers indices d'un état d'esprit favorable à une restauration bonapartiste, raconte l'élection de Louis Napoléon Bonaparte comme représentant du peuple, suit le progrès des idées bonapartistes après la Révolution de 1848 et étudie avec soin la préparation de l'élection du prince à la présidence de la République. Un dernier chapitre expose l'attitude de Louis Napoléon en face de la politique des nationalités. Ce livre très intéressant sera fort utile à ceux qui veulent connaître le caractère de Napoléon III et l'attitude des divers partis politiques en 1848.

Provinces du Nord

L'histoire d'Esquermes[2] (ancienne commune réunie à Lille en 1858) par M. le Chanoine Selosse, comprend deux parties : Histoire religieuse, histoire civile. Pour l'histoire religieuse l'auteur n'a pu trouver qu'un très petit nombre de faits antérieurs à la Révolution, quelques noms de curés et un inventaire des biens de la cure en 1790, mais il décrit avec le plus grand soin les institutions et les œuvres paroissiales du XIXe siècle. En dix chapitres sont ainsi étudiés l'église et le presbytère, le clergé, le culte de la sainte Vierge sous le titre de Notre-Dame de Réconciliation, les couvents des Bernardines et des Clarisses, les hôpitaux, les associations pieuses. Cette première partie est un modèle de monographie paroissiale. Sur l'histoire civile M. Selosse a pu trouver un plus grand nombre de documents anciens, il publie quelques documents relatifs à la prévôté

---

1. *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848*. Paris, Juven, 2 in-8, 371 et 451 pp.

2. Lille, Naez, 1909, in-8, 308 pp.

établie à Esquermes dans la mouvance de la châtellenie de Lille, analyse de curieuses lettres de rémission des XVe et XVIe siècles, dresse la liste des fiefs situés sur le territoire d'Esquermes. Un chapitre spécial est consacré à l'histoire locale pendant la Révolution ; une analyse des délibérations du conseil municipal jusqu'en 1858, une description du quartier actuel d'Esquermes et quelques essais statistiques complètent cet intéressant travail.

L'histoire de Ferrière-la-Grande, gros bourg industriel du département du Nord, par M. Lutaud[1], réunit sans beaucoup d'ordre un nombre considérable de renseignements et de documents puisés aux meilleurs sources. On y trouvera notamment des études sur les découvertes archéologiques faites à Ferrière, sur les impôts levés anciennement en cette localité, sur les droits des abbés d'Hautmont, les passages de troupes, les usages locaux, les usines métallurgiques établies au XIXe siècle. Une excellente table des matières termine ce volume.

M. Fremaux écrit avec beaucoup de soin *l'Histoire généalogique de la famille Fremault*[2], maison patricienne de Lille existant dès la fin du XIIe siècle et éteinte en 1538. Ce travail où sont publiés plusieurs extraits de comptes est une utile contribution à l'histoire sociale de Lille au Moyen-Age.

M. Georges Bourgeois raconte en une agréable et fort érudite brochure[3] l'histoire de la confrérie des ardoisiers de Fumay dont les réunions se tenaient dans la chapelle de Notre-Dame de Divers-Monts desservie d'abord par les chanoines de la collégiale de Molhain puis par les Hieronymites établis à Fumay en 1610. La confrérie ne fut pas complètement détruite pendant la Révolution ; réorganisée dès les premières années du XIXe siècle, elle existe toujours et compte actuellement, semble-t-il, plus de 200 membres. Plusieurs documents inédits sont reproduits au cours du récit, et en appendice sont groupées dix pièces justificatives.

Dans la collection : « l'histoire générale des communes de France », M. Pierre Leborgne publie une bonne notice de vulgarisation sur Beauvais[4].

Sous le titre de *Au pays de la Fontaine. Notes d'histoire sur Château-Thierry*[5], M. Emile Deraine réunit en volume une douzaine d'études dont les plus intéressantes ont trait aux Guerres de Religion et à la ligue en Champagne, aux rapports de la Fontaine avec sa femme, à la bibliographie de l'œuvre de la Fontaine, et à Château-Thierry pendant la Révolution d'après les mémoires de l'abbé Hébert.

---

1. Lille, Robbe, 1908, in-8, 491 pp.
2. Lille, Danel, 1908, in-4, 63 pp.
3. *La Confrérie de Notre-Dame de Divers-Monts à Fumay.* Reims, Matot-Braine, 1908, in-8, 94 pp.
4. *Précis historique sur Beauvais.* Paris, s. d., in-8, 170 pp.
5. Paris, Picard, 1909, in-8, IX-276 pp.

M. Eugène Thoison décrit l'administration temporelle des paroisses en Gâtinais sous l'Ancien Régime[1] en étudiant le budget paroissial (les principales recettes sont les ventes de pain, les quêtes, les rentes) et l'organisation des marguilliers.

Le livre de M. Justin Bellanger, *les Jacobins peints par eux-mêmes, Histoire de la Société populaire et montagnarde de Provins*[2], est une analyse fort bien faite de tout ce que contiennent d'intéressant les deux registres de délibération de la société populaire établie à Provins le 1er janvier 1791, dissoute en mars 1795. Son action n'eut rien de remarquable. Comme toutes les sociétés populaires de province, elle prit à tâche d'assurer l'exécution des lois révolutionnaires et de soutenir les représentants en mission, de combattre les prêtres réfractaires, de promouvoir les fêtes civiques et d'aider à l'approvisionnement de Paris ; elle fut aussi parfois en lutte avec la municipalité.

A signaler : *les Tours qui chantent, le Beffroi et le Carillon de Dunkerque*, par Emile Bouchet[3], *les Origines de Château-l'Abbaye* par Auguste Bocquillet[4], *Promenades épigraphiques* aux environs d'Abbeville par Roger Rodière[5], *les fontes de cloches à l'intérieur des églises* (Château-Thierry) par J. Berthele[6].

Provinces de l'Est

M. le baron de Thomassin de Montbel résume l'histoire de la seigneurie de Manteville en Lorraine[7] (Meurthe-et-Moselle), et décrit l'organisation sous l'ancien régime de la paroisse d'Epieds sur le territoire de laquelle est située Manteville, en l'appuyant sur un bon choix de pièces justificatives.

Dans un ouvrage de haute érudition[8], M. Champeaux publie avec soin les textes des ordonnances (au nombre de 50) rendues par les ducs de Bourgogne de la seconde race (1365-1477) sur l'administration de la justice du duché. Treize ordonnances émanent de Philippe le Hardi, douze de Jean sans Peur, dix-neuf de Philippe le Bon, six de Charles le

---

1. *Essai sur l'administration temporelle des paroisses en Gâtinais avant 1792.* Fontainebleau, Bourges, 1908, in-8, 80 pp.
2. Paris, Lemerre, 1908, in-12, II-310 pp.
3. Dunkerque, Chirontre-Gauvry, 1908, in-8, 78 pp.
4. Tournai, Casterman, in-8, 21 pp.
5. Abbeville, Paillart, 1908, in-8, 31 pp.
6. Château-Thierry, Imprimerie Moderne, 1908, in-8, 10 pp.
7. *Manteville en Lorraine.* Nancy, Barbier, 1908, in-8, 133 pp.
8. *Les ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du duché.* Paris, Picard. Dijon, Nourrit, 1908, in-8, CCCXXXI-351 pp.

Téméraire. Parmi ces dernières il faut citer celle du 31 décembre 1474 sur l'organisation et la procédure du Parlement, la plus importante de toutes, qui était cependant inédite et dont les meilleurs érudits bourguignons avaient ignoré l'existence. Cette importante édition est précédée d'une introduction qui forme à elle seule un véritable ouvrage. M. Champeaux y étudie les origines du Parlement de Bourgogne. Cette cour s'est rendue au XIe siècle indépendante du conseil ducal ; dès 1190 et jusqu'à la fin du XVe siècle elle siège à Beaune. A la fin du XIIIe siècle son importance s'accroît par le fait des restrictions apportées à l'exercice des tribunaux ecclésiastiques. Au début du XIVe siècle deux nouvelles juridictions apparaissent : la chancellerie, qui s'occupe surtout des affaires commerciales, et la cour d'appeaux ; en même temps le Parlement essaie d'attirer à lui les appels des causes plaidées en Bourgogne. A l'époque de Philippe le Hardi (1361-1404), les sessions de ces diverses cours auxquelles il faut toujours ajouter le conseil ducal deviennent plus longues et plus fréquentes, il n'y a plus assez de procès pour les occuper, et elles empiètent fréquemment les unes sur les autres. Cette organisation devenue si compliquée et si défectueuse ne fut cependant modifiée qu'après la réunion de la Bourgogne à la France par l'ordonnance royale du 20 janvier 1481, qui réunit tous ces tribunaux supérieurs en un seul, le Parlement, qui est alors transféré de Beaune à Dijon.

Sous les auspices de M. le Comte de Murard paraît chez l'éditeur Picard une luxueuse monographie de Brancion (Saône-et-Loire) [1]. M. Lequin, professeur de rhétorique au lycée Lamartine, résume « en quelques pages d'un charme attrayant » les souvenirs qui se rattachent au château féodal dont les ruines dominent la petite. M. Bazin raconte l'histoire de la seigneurie existant dès la fin du Xe siècle, acquise au milieu du XIIIe siècle par Hugues IV duc de Bourgogne et devenue châtellenie ducale puis royale et enfin engagée à divers particuliers à partir de 1548 ; puis il étudie l'organisation de la paroisse et de la communauté d'habitants. Enfin M. Virey décrit minutieusement l'église du XIIe siècle. En appendice 34 pièces justificatives.

L'ouvrage de M. Beyssac, *les Prévôts de Fourvière* [2], est une série de notices sur les chanoines de Lyon qui ont été pourvus de la dignité de prévôts de Fourvière, la dernière par ordre de préséance de toutes celles du chapitre de Lyon. Pour composer ce livre, M. Beyssac a dépouillé avec le plus grand soin les archives du Chapitre et noté tous les faits qui constituent la biographie de chaque prévôt. Un tel travail échappe à toute analyse, mais on ne saurait trop signaler l'importance d'un tel répertoire qui, pourvu d'excellentes tables, rendra les plus grands services aux érudits lyonnais.

---

1. *Brancion.* Paris, Picard, 1908, in-4, VII-270 pp.
2. Lyon, Grange, 1908, in-4, XXIX-578 pp.

La septième série de la *Bibliographie Lyonnaise* de M. Baudrier [1] est consacrée à trois maisons de librairie du XVIe siècle, celles des Gabiano (1493-1599), des de la Porte (1485-1608) et des Senneton (1536-1575). Suivant le plan qu'il s'est imposé, l'auteur réunit d'abord tous les renseignements qu'il a pu trouver sur chacun des libraires de ces trois familles, puis il décrit avec le plus grand soin les ouvrages qu'ils ont imprimés. L'enquête bibliographique de M. Baudrier semble très complète, et ses recherches dans les Archives du Rhône et dans les minutes des notaires de Lyon lui ont permis de publier des contrats et des inventaires d'un grand prix pour la connaissance de l'histoire sociale de Lyon au XVIe siècle. Trente-sept reproductions (marques de libraires, frontispices, portraits) forment l'illustration de ce volume.

M. E. Demole décrit et reproduit 354 monnaies des évêques de Genève des XIe et XIIe siècles découvertes pour la plupart en 1892 dans la grotte dite des « faux monnayeux » sur les flancs du Mont Salève (Haute-Savoie) et ajoute à ce catalogue une bonne étude sur les principaux types monétaires trouvés dans ce trésor [2].

Provinces de l'Ouest et du Centre

M. de Fréville étudie d'après les registres de l'Echiquier de Normandie les voies de recours devant ce tribunal au XIVe siècle [3]. Il en reconnaît deux qui sont à cette époque absolument distinctes : l'appel, « destiné à « obtenir infirmation d'un jugement d'assise, rendu par le bailli con- « formément à l'opinion des sages et que le perdant considère comme « contraire aux règles de droit », et la doléance, « destinée à obtenir « l'annulation d'un acte arbitraire du bailli, commis au cours d'un pro- « cès en violation des règles de procédure. »

Sous le titre de *Yvetot pendant la Révolution* [4] M. Lefèvre donne de longues analyses des délibérations les plus intéressantes des assemblées municipales de cette ville de 1788 à 1815. Ces extraits sont disposés suivant l'ordre chronologique, ils se rapportent aux élections aux Etats Généraux, à la répression des émeutes, aux questions religieuses, aux subsistances, aux écoles, à l'arrestation des suspects, aux fêtes patriotiques, aux passages de Napoléon à Yvetot. M. Lefèvre, qui a rédigé ce

---

1. Paris, Picard, Lyon, Brun, 1908, in-8, 454 pp.

2. *Numismatique de l'Evêché de Genève aux XIe et XIIe siècles.* Genève, Jullien et Georg, 1908, in-8, 141 pp.

3. *Les voies de recours devant l'échiquier de Normandie au XIVe siècle.* Paris, Larose et Tenin, in-8 de 29 pp. Extr. de la *Nouvelle Revue Historique de droit français et étranger.*

4. Yvetot, Lachèvre, 1908, in-8, 269 pp.

travail avec le plus grand soin, n'y a mêlé aucune réflexion personnelle.

M. l'abbé Guéry a eu l'heureuse pensée de recueillir en une plaquette[1] le texte des nombreuses inscriptions morales peintes sur les murs des cloîtres et au plafond du réfectoire du couvent des Capucins d'Evreux (fin XVIIe, début XVIIIe siècle).

Dans sa *Notice sur la Communauté de la Providence de Lizieux*[2], M. le chanoine Goudier donne un aperçu de l'histoire de cette congrégation enseignante et hospitalière fondée en 1683, par Mgr de Matignon, évêque de Lisieux, dipersée en 1792, et reconstituée dès les premières années du XIXe siècle par les soins de Mgr Brault, évêque de Bayeux, et de M. l'abbé de Créquy. Les Religieuses dirigeaient 50 écoles en 1790 et plus de 120 vers 1860. Elles ne possèdent plus aujourd'hui que leur maison-mère à Lisieux.

Dans sa thèse de doctorat en droit qui a pour titre *Étude sur les institutions civiles et politiques de la Bretagne armoricaine dans la seconde moitié du IXe siècle*[3], M. Percevault étudie d'après le Cartulaire de Redon et les travaux les plus récents l'organisation de la royauté armoricaine par Noménoé, les origines de la féodalité en Bretagne, les réformes ecclésiastiques de Noménoé, la condition des personnes et des biens. — M. André Oheix établit que saint Melaine est né à Brain (Ille-et-Vilaine), et non à Plélauff (Côtes-du-Nord)[4].

M. Treuille écrit sur *le Commerce de Nantes et la Révolution*, une monographie très bien conduite où il s'applique à montrer que la décadence subite du commerce nantais pendant la Révolution est due à la suppression des relations avec Saint-Domingue. Les échanges avec cette colonie et surtout la traite des nègres jouaient un rôle essentiel dans le mécanisme économique de Nantes ; aussi les négociants, représentés par la Société d'agriculture et de commerce, entrèrent en lutte avec les partisans de l'émancipation des esclaves, puis quand tout espoir de succès fut perdu de ce côté, ils songèrent à sauver au moins la colonie et, dominés par cette préoccupation, demandèrent au comité de salut public de rétablir la paix, c'est-à-dire les relations avec les îles. Lorsque par la paix d'Amiens Bonaparte eut réalisé ce vœu, ils sollicitèrent aussitôt la reprise de la traite et formulèrent à nouveau les demandes qui figuraient dans leurs cahiers de 1789 : abolition des compagnies privilégiées, prohibition du commerce entre les colonies et l'étranger, création d'un ministère du commerce.

---

1. *Inscriptions latines et françaises du couvent des Capucins d'Evreux*, Evreux. Odieuvre, 1908, in-8, 32 pp.

2. Bayeux, Colas, 1908, in-8, 175 pp.

3. Rennes, Imprimerie des Arts et Manufactures, 1908, in-8, 115 pp.

4. *Saint Melaine est-il né à Plélauff*. — Nantes, Durance. Rennes, Plihon et Hommay, 1908, in-8, 9 pp.

M. Frain a groupé en une intéressante chronique[1] les principaux faits concernant les possesseurs de la seigneurie d'Epinay près de Vitré qui appartint successivement aux d'Epinay (XIVe s.-1625), aux Schomberg (1625-1633), aux la Trémoille (1633-1715), à Louis-Paul Boucher et Joseph Galpin, bourgeois de Paris (1715-1719), aux le Prestre et enfin aux le Prieur. Cette brochure abonde en détails curieux sur l'histoire sociale et religieuse du pays de Vitré.

M. le chanoine de la Guibourgère raconte la vie et l'œuvre de Marie Veillet[2] (1820-1889), fondatrice d'un orphelinat établi d'abord à Chateaubriand (1849) puis à Haye-Mahéas, Loire-Inférieure (1860) et de la Communauté des Religieuses de l'Immaculée Conception qui dessert cet orphelinat et quelques autres maisons hospitalières.

M. l'abbé Deniau écrit un *Précis Historique de la paroisse de Saint-Macaire-en-Mauges*[3], où il résume les traditions relatives à l'origine de cette localité et retrace avec beaucoup d'érudition la biographie des curés et l'histoire des diverses institutions paroissiales : église, cure, fabrique, cimetières, confréries et fondations, écoles, chapelles. La dernière partie de ce travail est une étude sur les métairies de la commune avec, pour chacune, une liste des métayers pendant le XVIIIe siècle.

M. Halphen consacre deux notes intéressantes[4] à deux chroniques poitevines : *La chronique de Saint-Maixent* (XIIe siècle) et *l'histoire de Maillezais* du moine Pierre (fin du XIe siècle).

M. Leo Desaivre étudie dans une savante brochure[5] les architectes (appartenant presque tous au corps des Ponts et Chaussées) qui travaillèrent à Niort aux XVIIe et XVIIIe siècles, et les principaux travaux qu'ils exécutèrent : Hôtel Saint-Vaise, Maison des Oratoriens, Charité des Frères de Saint-Jean de Dieu, Couvent des Hospitalières, place de la Brèche, réparations à l'église Notre-Dame, Hôtels Arnauldet et de la Marcadière.

M. F. J. Denis publie une œuvre inédite de B. Fillon[6], le récit de l'arrestation, par l'archer Nicolas Chévredant, d'une bande de brigands aux environs de Fontenay en 1639.

L'important ouvrage de M. Fray-Fournier : *Le département de la Haute-Vienne, sa formation territoriale, son administration, sa situation politique pendant la Révolution*[7] est un recueil de documents tirés des

---

1. *Epinay en Champeaux*. Vitré, Gilles, 1908, pet. in-8, 142 pp.
2. *Mademoiselle Marie Veillet*. Nantes, 1908, in-12, XVII-172 pp.
3. Cholet, Gaultier, 1908, in-12, 221 pp.
4. *Note sur la chronique de Saint-Maixent*, in-8, 7 pp. (extr. de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes). *L'histoire de Maillezais du moine Pierre*, in-8, 8 pp. (Extr. de la Revue Historique).
5. *Monuments et Architectes*. Niort, 1908, in-8, 54 pp.
6. *L'Archer Nicolas Chévredant*. Fontenay-le-Comte, Pételot, 1909, in-8, 14 pp.
7. Limoges, Lavauzelle, 1909, 2 in-8, 354 et 347 pp.

archives départementales de la Haute-Vienne et groupés sous les rubriques suivantes : Formation territoriale du département de la Haute-Vienne (procès-verbeaux de délimitations, modifications dans le territoire des communes, changements dans la dénomination des communes. Personnel de l'administration départementale (listes et notices). Elections aux assemblées révolutionnaires (procès-verbaux). Population (tableaux de 1791, de l'an II et de 1800). Finances (liquidation des Comptes de la généralité, budgets). Affaires Militaires. Haras. Subsistances. Assistance Publique. Adresses des corps constitués à l'occasion d'événements marquants. Application des mesures révolutionnaires relatives aux émigrés, aux suspects, aux religieux. Meurtre de l'abbé Chabrol. Fédéralisme dans la Haute-Vienne. Affaires de Vendée. Réaction thermidorienne. M. Fray-Fournier fait remarquer que les documents qu'il publie sont loin d'épuiser la matière ; mais il faut bien vite ajouter que ces deux volumes contiennent une foule de pièces et de renseignements inédits, et sont une contribution de premier ordre à l'histoire de la Révolution en Limousin.

M. Rousselot, sous-archiviste de la ville de Bordeaux, donne des détails intéressants[1] sur les passages de Napoléon à Bordeaux en 1808 et 1809, les fêtes qui furent données en son honneur, les mesures qu'il prit en faveur de la ville, ses rapports avec la municipalité et le clergé, l'organisation des gardes d'honneur, et les séjours à Bordeaux des troupes qui se rendaient en Espagne et les magasins militaires établis en cette ville. Ce travail est également très utile à consulter sur le service des transports et approvisionnements militaires et sur l'état des routes dans le Bordelais.

A signaler la brochure de M. Chauliac sur la visite canonique faite en 1284 par Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, dans la province ecclésiastique de Bordeaux[2].

Provinces du Midi

L. Gontran Laserre raconte, en une agréable brochure[3] de vulgarisation, quelques épisodes de l'histoire de Lasserou, village des environs d'Auch. On y trouvera un certain nombre de renseignements sur la famille de Lupé qui posséda la seigneurie de ce village du XVe au XVIIIe siècle.

M. l'abbé Espagnat a tiré des archives des notaires de Cazères-sur-

---

1. *Napoléon à Bordeaux*. Bordeaux, Monnastre-Picamilh, 1909, in-8, 122 pp.

2. *Une tournée pastorale mouvementée au XIIIe siècle*. Bordeaux, Gounouilhou, in-8, 15 pp.

3. *Histoire de mon village*. Paris, Marchal et Billard, 1909, in-8, VI-187 pp.

Garonne (Haute-Garonne) les éléments d'une étude sur la peste qui dévasta cette ville en 1629-1630[1]. Il décrit en détails les mesures prises par les consuls contre les progrès de l'épidémie, la manière dont on désinfectait les maisons contaminées, les exactions des « corbeaux », ou désinfecteurs, les campements établis hors de la ville pour les pestiférés, les services rendus aux habitants par les capucins de Toulouse.

Le même érudit publie[2] le curieux inventaire des médicaments et instruments qui composaient, en 1587, la boutique de feu M. Pagès apothicaire à Cazères.

La monographie de la ville de Caussade (Tarn-et-Garonne), par MM. Galabert et Boscus[3], est une œuvre de longue haleine, en vue de laquelle les auteurs ont dépouillé avec soin les documents conservés dans les Archives municipales de Caussade, les Archives départementales de Tarn-et-Garonne et diverses collections particulières. Ils ont également utilisé bon nombre de travaux d'érudition générale. Pour le moyen-âge ils ont établi la liste des vicomtes et barons de Caussade, analysé les coutumes de 1306, décrit avec précision l'état de la ville. Une étude spéciale est consacrée à l'histoire de la renaissance économique et religieuse qui suivit la guerre de Cent Ans; puis les guerres de religion et la situation faite pendant les XVII et XVIIIe siècles aux protestants qui formaient en 1620 les trois quarts de la population sont examinées en détail. Il convient de noter également le chapitre sur l'instruction publique, collège établi par les Récollets en 1682, et la longue étude sur la situation économique et sociale de la ville de Caussade à la fin du XVIIIe siècle. L'histoire de la période révolutionnaire est racontée en sept chapitres où l'on peut signaler les passages relatifs à la grande peur et aux troubles de l'année 1789, au serment constitutionnel, à la Société populaire de Caussade, à un mouvement royaliste en 1793, à l'état de la ville à la fin de la période révolutionnaire.

M. l'abbé Remize publie la *Notice historique sur le Gévaudan*[4], qu'il a trouvée dans les manuscrits laissés par le chanoine Ollier en 1893. En l'absence de tout travail d'ensemble sur l'histoire du Gévaudan, cette compilation, encore que bien vieillie, rendra quelques services aux érudits locaux. M. l'abbé Remize a eu l'heureuse idée de joindre au texte qu'il éditait, une table des noms de personnes et de lieux.

La brochure de M. Goudal, *Histoire du Collège de Villefranche de*

---

1. *La peste de 1630 à Cazères-sur-Garonne.* Saint-Gaudens, Abadie, 1908, in-8, 51 pp.

2. *Une pharmacie à Cazères au seizième siècle.* Toulouse, Privat, 1908, in-8, 22 pp.

3. *La ville de Caussade.* Montauban, Forestié, 1908, in-8, XIII-426 pp.

4. Mende, Pauc, 1908, in-8, IV-328 pp.

Rouergue[1], est une monographie complète de cet établissement fondé à la fin de 1563, confié aux doctrinaires en 1622 et dirigé par eux jusqu'en 1793, réorganisé en 1798, et subsistant encore aujourd'hui. L'organisation des études, à l'époque des Doctrinaires, les diverses écoles qui s'ouvrirent à Villefranche à la fin de la Révolution, les projets de transformation et suppression du collège au XIXe siècle sont l'objet de chapitres bien nourris de faits et de documents précis. Les premières pages de ce travail contiennent un aperçu intéressant sur l'histoire de l'enseignement à Villefranche jusqu'en 1563. En appendice, quatorze pièces justificatives (1481-1806).

M. Berthelé donne une nouvelle édition du *Chronicon Magalonense vetus*[2], composé dans la seconde moitié du XIIe siècle et déjà publié par Germain et Mabille. Il a comblé les quelques lacunes de ces deux éditions, et proposé d'heureuses corrections au texte. Une importante dissertation sur la valeur historique de ce document, et l'intérêt qu'il présente pour l'histoire de la construction de la cathédrale de Maguelonne, des observations topographiques qui comprennent plus de cinquante pages et contiennent l'identification de tous les noms de lieux cités dans la chronique, font de ce travail une importante contribution à l'étude de l'archéologie et de la géographie historique du Bas-Languedoc.

Dans son étude sur Fabrègues[3], petite localité des environs de Montpellier, M. Saumade s'est appliqué à décrire minutieusement la situation administrative, religieuse, économique d'une grande paroisse rurale du Languedoc sous l'Ancien Régime. Se bornant aux cent cinquante années qui précèdent la Révolution française, il étudie, en s'appuyant toujours sur des documents contemporains et inédits, les institutions communales (communauté, consulat, officiers municipaux, administration, police, écoles), le curé, ses ressources, ses rapports avec l'administration communale, la dîme, les droits seigneuriaux, les communaux, les impôts, l'agriculture et en particulier l'élevage du bétail et la viticulture, l'état matériel et moral de la population. Ce volume, aussi remarquable par l'abondance de l'information que par la clarté de la composition, porte malheureusement l'empreinte d'un esprit antireligieux qui dicte parfois à l'auteur des appréciations exagérées ou injustes.

Mlle de Franclieu donne une nouvelle édition de la *Vie de la Mère Elisabeth Giraud*[4] (1797-1872), pauvre fille de Pont-de-Beauvoisin au dio-

---

1. Villefranche, Salingardes, 1908, in-8, 120 pp.

2. *La vieille chronique de Maguelonne, Plaquettes Montpellieraines et languedociennes*, IV, pp. 101-200.

3. *Une petite commune rurale du Languedoc sous l'Ancien Régime, Fabrègues, 1650 1792*. Montpellier, Imprimerie coopérative ouvrière, 1908, in-8, 676 pp.

4. Grenoble, Imprimerie Notre-Dame, 1908, in-16, XXII-316 pp.

cèse de Grenoble, qui fonda, en 1832, une communauté de religieuses dans son village natal. Le nombre des sœurs s'étant accru, on leur confia la direction de plusieurs écoles, et le couvent de Pont-de-Beauvoisin devint la maison-mère d'une congrégation, connue sous le nom de Sœurs du Saint-Rosaire. Les religieuses, qui vivaient dans une très grande pauvreté, dirigeaient, en 1880, 13 écoles et une salle d'asile.

M. l'abbé Féraud publie, d'après les papiers de la famille de Laidet, un état du diocèse de Sisteron en 1765, des lettres de Mgr de Bovet dernier évêque de ce siège, et quelques autres documents concernant l'histoire religieuse du même diocèse à la fin du XVIIIe siècle[1].

A signaler, la *Monographie de la commune du Poët* (Hautes-Alpes) par le Dr E. Verrier[2].

M. J. Astier a étudié avec soin l'histoire de Charleval[3] (Bouches-du-Rhône), village fondée en 1741, par le seigneur du lieu, César de Cadenet, désireux de mettre en valeur une terre inculte dépendant de sa seigneurie de Valbonette. Le contrat passé entre César de Cadenet et les soixante-quatre cultivateurs qui furent les premiers habitants du nouveau village, est publié par M. Astier, qui raconte ensuite les principaux événements de l'histoire locale depuis 1789 et termine son volume par des notices sur les fiefs de Bonneval, Sainte-Croix et la Royère dont le territoire fut réuni à Charleval en 1792 et sur les trois canaux qui traversent aujourd'hui cette commune.

L'ouvrage de M. l'abbé Chailan, *L'ordre de Malte dans la ville d'Arles*[4], se compose de deux études bien distinctes. La première est consacrée à une histoire des immeubles que possédaient à Arles les chevaliers de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem et où ils installèrent, après les guerres de religion, le siège du grand prieuré de Saint-Gilles. Ce cadre un peu large a permis à l'auteur, qui est un érudit admirablement informé, de donner de précieux détails sur la biographie des grands prieurs, sur les réunions de chevaliers qui se tinrent à Arles aux XVIIe et XVIIIe siècles, sur l'état et les divers classements de archives du grand prieuré. Cette monographie est suivie d'une série de notices (pp. 186-299), sur les chevaliers de Malte originaires d'Arles et de pièces justificatives (pp. 301-358) parmi lesquelles il faut citer l'état des commanderies de la langue de Provence en 1755 (pp. 326-335) et la liste des commandeurs du prieuré de Saint-Gilles en 1772 (pp. 335-339).

---

1. *Notes et documents concernant l'histoire religieuse du diocèse de Sisteron.* Digne, Chaspoul, 1908, in-8, 48 pp.

2. Sisteron, Lieutier, 1907, in-8, 13-11 pp.

3. *Histoire de Charleval.* Marseille, Ruat, 1908, in-8, 270 pp.

4. Bergerac, Castanet, 1908, in-8, XIX-387 pp.

Histoire Etrangère

Le P. Placido Lugano, l'un des collaborateurs les plus appréciés de la *Rivista Storica Benedettina*, publie une monographie de la congrégation des Ermites Camaldules de Monte Corona[1] fondée par le B. Paul Giustiniani. Après avoir rempli d'importantes fonctions dans l'ordre des Camaldules, Giustiniani obtint, en 1520, du pape Léon X, la permission de fonder une société d'ermites indépendants. Il se retira alors dans les grottes de Massaccio à peu de distance de Camaldoli et y organisa une congrégation qui compta bientôt quatre ermitages et fut canoniquement érigée en 1523. C'est seulement en 1531, après la mort de Giustiniani, que les ermites s'établirent à Monte Corona au diocèse de Pérouse, et adoptèrent cette maison comme chef d'ordre. La congrégation, tout en conservant son existence indépendante, fit toujours partie de l'ordre des Camaldules, et à plusieurs reprises on fit des tentatives infructueuses pour amener une fusion complète. Les ermites de Monte Corona ne furent jamais bien nombreux; au temps de leur plus grande prospérité ils étaient répartis en 37 établissements qui formaient 5 nations : des Etats de l'Eglise (12 établissements), Lombardo-Vénitienne (7), Napolitaine (6), Polonaise (7), Germano-Hongroise (5). Pour composer son travail, le P. Lugano a tiré bon parti des compilations publiées aux XVIIe et XVIIIe siècle sur l'histoire des Camaldules et surtout des actes inédits des chapitres généraux de la Congrégation de Monte Corona; ces derniers documents lui ont permis de donner un grand nombre de détails inédits sur l'histoire intérieure de la Congrégation. Un dernier chapitre est consacré à l'histoire de la suppression des Ermites par Joseph II et Napoléon Ier et de leur reconstitution au XIXe siècle. En appendice, listes des supérieurs généraux et des procureurs généraux.

A côté de l'utile travail de D. Lugano, il faut signaler le *Sommario cronologico dei documenti pontifici riguardanti la Congregazione eremitica camaldalose di Monte Corona*[2], recueil d'analyses de 1037, documents pontificaux relatifs à la Congrégation de Monte Corona. L'ordre chronologique a été rigoureusement observé, les sources sont indiquées avec précision pour chaque document, les analyses semblent très complètes, une table des matières suffisamment développée (un index des noms propres eût été bien utile) facilite les recherches dans cet excellent répertoire qui est un recueil de premier ordre pour l'histoire de la congrégation de Monte Corona et où les canonistes et les historiens de l'Eglise trouveveront de précieux renseignements.

---

1. *Monografie di Storia Benedittina*, volume primo. *La Congregazione Camaldolese degli Eremiti di Monte Corona*. Roma, Santa Maria Nuova, 1908, in-8, 543 pp.
2. *Sacro Eremo Tusculano*, 1909, in-8, 553 pp.

Le travail de Dr Schmidlin sur l'état de l'Église en Autriche avant la guerre de Trente Ans[1], doit être signalé tout spécialement à l'attention des lecteurs français. L'auteur a pu consulter en effet les rapports qui, depuis la fin du XVIe siècle, sont adressés régulièrement à Rome par les évêques sur l'état de leurs diocèses et qui sont conservés dans les archives de la Congrégation du Concile. Les archives ont été jusqu'à ce jour complètement fermées et le Dr Schmidlin est le premier qui ait pu les dépouiller en vue d'un ouvrage d'érudition. Les résultats de son travail sont groupés par diocèses, et il est facile en parcourant ce livre de se rendre compte de la masse de renseignements que l'on trouve dans les relations des évêques sur les chapitres cathédraux, les cures, les collèges et écoles, les ordres religieux, la lutte contre le protestantisme. Il serait bien à désirer que les auteurs français pussent entreprendre des monographies semblables ; il est bon de noter dès à présent que l'on trouvera dans l'introduction de son livre des notions précises sur les relations des évêques, leur valeur historique, l'examen qu'on en faisait à Rome, les mesures qui étaient prises en conséquence et la conservation de ces documents.

Le R. P. Dom Thierry Réjalot, a écrit une intéressante notice, sur Jacques Marchant[2] (1587-1648), curé de Couvin au diocèse de Liège, et auteur du célèbre ouvrage intitulé *Hortus pastorum* qui eut plus de cinquante éditions et a encore été réimprimé de nos jours. Cette notice contient des renseignements utiles sur la vie ecclésiastique dans le pays liégeois à l'époque de la réforme catholique du XVIIe siècle et une bonne bibliographie des œuvres de Jacques Marchant.

---

1. *Die Kirchlichen zustände in Deutschland vor dem dreissigjährigen Kriege. Erster Teil. Osterreich*, Fribourg, Herder, 1908, in-8, LXVI-187 pp.

2. *Jacques Marchant, Sa vie, Ses œuvres.* Namur, Wesmael-Charlier, 1909, in-8, 88 pp.

Le Gérant : A. Grosse.

Imprimerie E. Aubin. — Ligugé (Vienne).

UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE SA SAINTETÉ PIE X

Les Bénédictins de Ligugé qui, sous la direction du R. P. Dom Besse, travaillent à l'histoire monastique de la France, viennent de recevoir du Souverain Pontife une marque de bienveillance et un encouragement qu'ils estiment comme leur plus précieuse récompense. Le Révérendissime Père Abbé de Ligugé avait fait hommage à Sa Sainteté Pie X du volume intitulé : *Mélanges et documents, publiés à l'occasion du deuxième anniversaire séculaire de la mort de Mabillon ;* le Souverain Pontife a daigné accuser réception de cet envoi par la lettre autographe suivante :

Dilecto filio Leopoldo Gougain ordinis S. Benedicti Abbati S. Martini Locogiacensis, modo loco Chevetogne in Diocesi Namurcensi commorantis, ob donum Voluminis, cui titulus: Melanges et Documents, renovrente Jemnd facente ab obitu insigni Monachi Joannis Mabillon typis editi, gratias agentes, grati et benevolentis animi testem, Apostolicam Benedictionem peramanter impertimus.

Die 5 Augusti An. 1909

Pius PP. X

La bénédiction est adressée au Père du monastère : elle est don-

née aussi à tous les ouvriers, et spécialement à l'ouvrier de la première heure, au R. P. Dom Besse qui a conçu l'entreprise et qui depuis cinq années la dirige avec habileté, zèle et désintéressement; qu'il permette à l'un de ses modestes collaborateurs de le féliciter pour la haute approbation que vient de recevoir son œuvre : appuyée sur une bénédiction du chef auguste de l'Église, elle ne pourra que s'accroître et se fortifier, au grand profit de la science ecclésiastique et de l'histoire de notre patrie.

TROIS DISSERTATIONS DE DOM MABILLON

Dom Tassin nous apprend qu' « après la mort de Dom Mabillon, on trouva dans ses papiers des Observations sur le célèbre verset de la première épître de S. Jean, *Tres sunt qui*, etc., une Dissertation sur la Canonisation des Saints, et des Réflexions sur l'Ordre de saint Lazare. Ces écrits n'ont point été imprimés[1] ». On trouva encore bien d'autres pièces de la main de Mabillon : mémoires, notes historiques, copies de documents. Tous ces papiers ont été rangés avec soin dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés ; ils ont été mis plus tard entre les mains de Dom Vincent Thuillier pour son édition des *Ouvrages posthumes de Dom Jean Mabillon et de Dom Thierri Ruinart*, et enfin ont été transférés pendant la Révolution à à la Bibliothèque Nationale. Y sont-ils tous ? Il est du moins certain qu'il y en a un bon nombre, et comme la belle écriture de Mabillon, si franche, si ferme, est facilement reconnaissable avec ses liaisons caractéristiques (notamment sa façon de relier l'*s* au *t* qui le suit), ses boucles élégantes, ses abréviations originales à la fin des mots, ceux qui feuillettent les manuscrits provenant du fonds Saint-Germain ont assez souvent la joie de rencontrer une note, un court mémoire, la première rédaction de quelque ouvrage qu'ils peuvent, sans la moindre hésitation, attribuer au grand historien qui reste la gloire de la science bénédictine.

En dépit du titre donné à cet article, on ne trouvera pas ici les trois dissertations inédites dont parle Dom Tassin, mais la troisième seulement. Elle est suivie de deux autres dont il ne fait pas mention et que j'ai rencontrées en recherchant les Observations sur le verset de saint Jean, que personne à ma connaissance n'a encore signalées. Le R. P. Dom Antoine Dubourg a retrouvé la dissertation sur la Canonisation des saints. En réalité elle n'est point de Mabillon, mais a été composée d'après ses notes par Dom Jean Jessenet, un de ses élèves sur lequel il fondait de grandes espérances, qui l'avait accompagné dans son voyage de Lorraine, mais qui mourut prématurément à l'âge de vingt-neuf ans le 6 novembre

1. *Hist. litt. de la Cong. de Saint-Maur*, p. 267.

1680. Elle se trouve en double exemplaire dans le ms. lat. 11778[1] (les folios 212-225 sont un brouillon, et les folios 198-211 la copie mise au net) sous le titre *De Sanctorum Canonizatione Dissertatio historica*. Elle a sept chapitres et est tout entière écrite en latin. En tête du fol. 198, Mabillon a écrit dans la marge : « Haec exercitatio facta est *ex schedis nostris* a D. Johanne Jessenet anno 1680, quo et obiit. » Comme la rédaction n'est pas de Dom Mabillon, je me contente d'indiquer cet ouvrage, sans le publier.

Voici maintenant la troisième des dissertations que mentionne Dom Tassin. Elle occupe les folios 61-65 du ms. fr. 18540. On trouvera dans le P. Helyot, *Histoire des Ordres religieux et militaires*, Paris, Louis, 1792, tome Ier, pages 257-270, et pages 385-398, quantité de renseignements historiques sur l'ordre de Saint-Lazare, qui permettraient d'annoter longuement cette dissertation, mais il a semblé préférable d'en donner uniquement le texte. Rappelons-nous seulement que l'ordre de Saint-Lazare, d'abord uni à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem par une bulle d'Innocent VIII de l'an 1490, bulle qui ne fut point reçue en France, le fut ensuite à l'ordre de Saint-Maurice en Savoie par Grégoire XIII en 1572. Contre cette dernière union protesta François Salviati, grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare en France, et après une longue série de conflits, l'ordre fut enfin uni à celui de Notre-Dame du Mont-Carmel par des lettres patentes du roi Henri IV, en avril 1608. Ce fut le cardinal de Vendôme, légat *a latere* en France du pape Clément IX, qui donna en 1668 une bulle pour l'union des deux ordres. En 1673, les chevaliers demandèrent à Louis XIV de nommer le marquis de Louvois vicaire général de l'ordre, ce qui fut fait. On poursuivit en cour de Rome l'obtention des bulles de confirmation, mais le pape Clément X les refusa, ce qui n'empêcha pas Louvois de gouverner l'ordre et de recevoir les chevaliers.

La dissertation de Mabillon semble avoir pour but de prouver que le duc de Savoie, bien qu'ayant été institué par le pape grand-maître des ordres de Saint-Lazare et de Saint-Maurice, ne peut disposer des léproseries, maladreries et commanderies situées en France.

---

1. Dans ce même volume, pour le dire en passant, on remarque quelques notes de la main de Dom Mabillon, une assez longue en particulier au folio 111 sur sainte Sigolene.

Reflexions sur l'Ordre de S. Lazare.

I. Il y a eu des Leproseries longtems avant l'Ordre de S. Lazare.

II. Cet Ordre n'a commencé qu'au 13e siècle.

III. Depuis son etablissement il y a eu plusieurs Leproseries qui n'estoient pas dependantes de cet Ordre.

IV. Les anciens Hospitaux ont esté sujets aux eglises et aux monasteres.

V. Ce que l'on doit penser de l'Ordre de S. Lazare d'aujourdhuy.

I

Il est fait mention des Lepreux au V Concile d'Orleans, can. 21, et il est ordonné que les Evesques aient soin de tous ceux de leur diocese, et qu'ils leur fournissent de quoy subsister : *de domo ecclesiae, juxta possibilitatem, victui et vestitui necessaria subministret.* Ce Concile fut tenu l'an 549.

Le III Concile de Lyon de l'an 583 fait le meme reglement, can. 6, ordonnant que les lepreux *ab episcopo ecclesiæ ipsius sufficientia alimenta et necessaria vestimenta accipiant.*

Dans la suite des tems on fonda des hospitaux pour des lepreux, dont les uns ont esté fondez par des Evesques, d'autres par des monasteres, et d'autres enfin par des seculiers.

Entre ces fondations celle que Geofroy abbé de St Alban fit en Angleterre du tems de Henry II est une des plus considerables. Ce fut environ l'an 1150, comme on peut voir dans le Monasticon Anglicanum [p. 376 et seqq.], ou est rapportée la Regle qui se devoit observer dans cet hospital qui estoit dédié a St Julien. C'estoit des freres et des sœurs qui en avoient soin. Ils avoient pour superieur un Maitre, Magister, etabli par l'Abbé de St Alban, qui estoit leur premier Superieur, au dessus duquel ils n'en reconnoissoient point d'autre. Cela se justifie par la forme de leur profession, rapportée page 379, par laquelle ils faisoient vœu de chasteté et de pauvreté, aussi bien que d'obéissance.

Il y a apparence que cette Regle fut observée en d'autres lieux, et peut-estre est-ce de cette Regle dont il est parlé dans la vie de St Antelme evesque de Bellay, qui vivoit au douzieme siecle : *Altera domus erat leprosorum sub Regula degentium.* [Vita S. Anthelmi, cap. 24].

Ce fut en ce meme tems que Baudoin abbé de St Quentin en l'Isle fonda aussi une Leproserie, ou il etablit des freres et des sœurs, qui lui estoient soumis en la meme maniere qu'à St Julien de St Alban. Le Pape Clement III et Guillaume-aux-Blanches-mains archevesque de Reims confirmerent cette fondation.

Il est certain que ces Leproseries, qui furent fondées au douzieme siècle en suite des premieres croizades, estoient independantes les unes

des autres et qu'elles ne reconnoissoient point encore pour Superieur le Maitre de l'hospital de St Lazare de Jerusalem.

II

L'Ordre de S. Lazare de Jerusalem n'a commencé que sous Innocent III, et c'est le premier Pape qui l'ait confirmé. Cela se justifie par la Bulle de Clement IV de l'an 1265 rapportée dans le Bullaire, dans laquelle il fait mention des Papes ses predecesseurs, qui avoient accordé des Privileges à l'Ordre de St Lazare, dont Innocent III est le premier. Ce fut Gregoire IX qui donna commission a l'Evesque de Trente de donner a cet Ordre une des Regles approuvées, et il leur donna celle de St Augustin.

Le Maitre de S. Lazare de Jerusalem estoit comme le General de cet Ordre, et c'est sous son nom que Clement IV ecrit son Bref ensuite de la Bulle qu'il avoit addressée aux Evesques en leur faveur. Ce Maitre devoit estre choisy du nombre des lepreux.

Cet Ordre estoit militaire dez ce tems la comme il paroit par la meme bulle ; et c'estoient des freres donnez qui servoient les malades. *De cetero quoque fratres seu milites ac Donatos militiae praefati hospitalis in vestris episcopatibus constitutos, qui crucem et divinum habitum gestant* etc. Il n'est point exprimé qu'il y eust des femmes dans cet Ordre.

Il n'est donc pas certain que ce soit des Leproseries de cet Ordre que se doit entendre Jacques de Vitry cardinal, dans son Histoire occidentale, chap. 29, où il parle fort au long des hospitaux de lepreux en ces tems. « Sunt insuper aliae tam virorum, quam mulierum saeculo renunciantium et regulariter in domibus leprosorum vel hospitalibus pauperum viventium absque aestimatione et numero certo in omnibus Occidentis regionibus Congregationes, pauperibus et infirmis humiliter et devote ministrantes. Vivunt autem secundum S. Augustini Regulam absque proprio, et in communi, sub unius Majoris obedientia ; et habitu regulari suscepto perpetuam Domino promittunt continentiam. Seorsum autem viri et seorsum feminae, » etc. On peut dire neanmoins qu'il comprend sous ce nom toutes les especes de communautez qui servoient les pauvres, et par consequent toutes les leproseries de l'Occident.

III

Mais quoi qu'il en soit, il paroit assuré qu'il y avoit plusieurs Leproseries qui ne dependoient pas de l'Ordre de St Lazare de Jerusalem ; et il semble que l'on puisse mettre de ce nombre celles dont parle Gui evesque d'Elne en Roussillon. Ce Prelat dans des reglemens qu'il a faits l'an 1340 pour son diocese [Marca Hispanica, col. 1462], se plaint de ce que des seculiers apres avoir detruit les leproseries, s'estoient saisis des biens qui en dependoient, et ordonne qu'ils retabliront ces leproseries, et en restitueront tous les biens entre les mains d'un Commandeur,

Commendator, qu'il choisiroit ou que les Consuls des lieux lui presenteroient.

Il y avoit une infinité de semblables leproseries en France et ailleurs, qui n'estoient pas de l'Ordre de St Lazare, mais qui dependoient uniquement ou des eglises catedrales et autres, ou des Abbayes, ou des communautez de villes, comme on le pourroit faire voir par beaucoup d'exemples.

Ce fut seulement sous Pie V que toutes les Leproseries furent unies à l'Ordre de St Lazare, lorsque ce Pape unit cet Ordre à celui de St Maurice, à la sollicitation de Philbert Emmanuel, Duc de Savoye, l'an 1567, qui en fut créé le Grand Maître. Cela se fit sous deux conditions : la 1re que le culte divin n'y soit aucunement diminué, la 2e qu'il n'en ait point esté ordonné autrement par les fondateurs.

IV

De tout tems le soin des pauvres a appartenu à l'Eglise ; les Apotres commirent ce soin à sept diacres ; les Evesques faisoient quatre portions des biens de leur eglise, dont l'une estoit pour les pauvres.

Les Evesques bastirent des hospitaux pres de leur eglise pour y recevoir et soulager les malades.

Childebert I Roy de France ayant fondé un hospital à Lyon, en donna le soin et la protection a l'Evesque, comme on voit par le 15 canon du V Concile d'Orleans.

Brunehaut reine de France pria St Gregoire Pape de confirmer celui qu'elle avoit basti a Autun avec son frere Syagrius evesque de la meme ville.

Il y avoit aussi dans les monasteres des hospitaux, et le Concile de Lestines tenu l'an 742 ordonne qu'ils seront gouvernez selon la Regle de St Benoist, can. 7 : « Ut monachi et ancillae Dei monasteriales, juxta Regulam S. Benedicti cœnobia vel xenodochia sua ordinare et gubernare studeant. »

V

De tout ceci il résulte que l'on n'a pû oster a l'Eglise les hospitaux qui n'estoient point leproseries,

Que l'on n'a pu changer la disposition de l'Ordre de St Lazare, sans l'autorité de l'Eglise,

Que le Pape ayant confirmé cet Ordre avec toutes les solennitez requises, il falloit au moins que la meme autorité en disposat autrement.

Et partant qu'un Legat ne l'a pu faire sans un ordre spécial du S. Siege.

Que lorsqu'il fut question d'abolir l'Ordre des Templiers, on assembla le Concile general de Vienne, et que les deux puissances concoururent a cette suppression.

Mais enfin il semble qu'il n'y a que les Leproseries des Estats du Duc

de Savoye qui aient esté reunies à l'Ordre de St Lazare et de St Maurice par la Bulle de Pie V. Qu'il n'a pas réuni celles de France, comme le Roy ne prétend pas en cette qualité réunir celle des autres Royaumes : et qu'ainsy la qualité de Grand Maître de cet Ordre ne luy donne le pouvoir que de jouir des leproseries dont le Duc de Savoye pouvoit disposer, a moins qu'il n'ait obtenu une nouvelle concession du St Siege.

On trouvera des fondations de Leproseries dans le second tome du Monasticon Anglicanum, pages 376, 388, 396, 397, 400, 405, 408, dans le second tome de M^r l'abbé Petit sur le Penitentiel de Theodore, page 407.
dans le second tome de la Metropole de Reims, par Mr Marlot.

Voici quelques extraits de ces chartes avec quelques reflexions.

La fondation de la leproserie de St Alban d'Herford rapportée au 2 tome du Monasticon page 376 a esté faite par Geoffroy abbé de St Alban sous le regne de Henry 2, environ l'an 1150, à condition que la conduite de cette leproserie dependroit uniquement de l'Abbé de S. Alban, comme il paroit par la Regle de cette Leproserie qui est rapportée ensuite de sa fondation.

La 2e fondation est celle de S. Innocent de Lincoln, page 388, qui fut faite par Henry II pour dix lepreux, un custode, et 2 chapelains. Ce fut seulement sous Henry 6 que cette Leproserie fut donnée à l'Ordre de St Lazare de Jerusalem, *de gratia speciali,* comme il paroit par la charte de ce Prince rapportée page 389, sous la conduite du Maistre de celle de Burton qui estoit de cet Ordre, page 397.

Henry II confirma la leproserie de S. Gilles hors de Londres, page 400, et ce fut seulement sous Edouard 3 et près de 300 ans après que cette Leproserie fut unie à l'Ordre de St Lazare a la requeste du Maistre de Burton. Il paroit par ces 2 exemples et autres que les leproseries ne dependoient pas de cet Ordre a moins qu'elles n'y fussent soumises d'ailleurs ou par fondation, ou par union.
page 405. La leproserie de Romenale près de Cantorbery estant presque toute detruite, un nommé Jean François, Patron de cet hospital, y etablit deux chapelles qui seroient desservies par 2 Prestres, au lieu des lepreux qui y estoient auparavant. Je ne doute pas que la meme chose ne soit arrivée dans d'autres leproseries par la disposition des Patrons.
page 458. La leproserie de Bolton en Nortumbie qui estoit pour 13 hommes lepreux, fut soumise par son fondateur à la direction de l'Abbé de Rieval et du Prieur de Circham.

Voila les principales leproseries du *Monasticon.*

Dans le 2 tome de M^r l'Abbé Petit, page 407, Estienne Evesque de Paris donne pour Proviseur à la Maison de St Lazare de Paris un Simeon prestre, avec pouvoir de gouverner cette maison in spiritualibus et in temporalibus, l'an 1270. Il y avoit dans cette maison des freres et des sœurs.

page 737. Il est plus amplement parlé de l'élection de ce Simon dans une autre pièce d'Estienne de Paris, par laquelle il appert qu'apres la mort d'Estienne chanoine de S. Clou qui estoit maistre et proviseur de cette leproserie, l'evesque Estienne avoit voulu mettre en sa place un nommé Samson. Mais comme sa personne n'estoit pas agreable, Estienne de Paris leur accorda ce Simon. Or dans cette pièce il est remarquable que l'Evesque dans la contestation qui intervint sur ce sujet assure, page 738, « quia domus leprosorum et domus pauperum Dei, omnes sunt in protectione et custodia Episcopi, et curam animarum gerit tam in spiritualibus quam in temporalibus » ; et cela l'an 1270, longtems apres l'etablissement de l'Ordre de S. Lazare de Jerusalem dont on ne parle pas dans cette charte.
page 729. Le Maitre et les freres de la leproserie de Meaux refusant d'obéir à l'Evesque, ils y sont contraints par sentence de Gregoire IX.
Ibid. p. 691. La Maison de S. Lazare de Meaux est soumise par l'Evesque et Thiebaud Comte de Champagne, à l'Ordre du Val des Escolliers de l'Ordre de St Augustin, l'an 1262.

Dans le 2 tome de Mr Marlot, page 399, Henri Archevesque [de Reims] frere de Louis le Jeune etablit la foire de Pasques en faveur des lepreux de cette ville l'an 1170. Dans cette charte il se sert des termes : Remensibus infirmis. Cette concession est confirmée par la bulle d'Alexandre 3. page 406. Guillaume aux Blanchemains archevesque donne des indulgences a ceux qui feront du bien à ces pauvres qu'il appelle Lepreux. Voyez page 419.

*
* *

Un autre mémoire autographe de Dom Mabillon se rencontre dans le ms. fr. 17698, aux fol. 262-264. Il s'agit de l'examen de l'authenticité d'un titre qui était produit au cours d'un procès : les juges envoyèrent à Mabillon la pièce contestée, le nommant en l'espèce expert officiel. Il a semblé intéressant de reproduire ce procès-verbal d'expertise qui est en même temps une sorte de leçon de paléographie et de diplomatique.

†

J'ay examiné soigneusement le tiltre de Tinville[1], qu'il a plû a la Cour de me faire communiquer. Cet acte me paroit visiblement supposé, et je tiens pour bons la pluspart des Moyens de faux, que le Chapitre de Chartres a fourny contre ce tiltre.

Sa datte est de l'an 1132 ; mais ny l'écriture, ny l'orthographe, ny la

1. Thiville, famille de l'Orléanais. Cf. d'Hozier, *Armorial général de France* (1865), I, 551-552.

pluspart des termes, ny le style, ny la forme n'ont nullement l'air de ce temps-la.

Pour commencer par l'écriture, elle n'est d'aucun siecle : c'est une fausse imitation de l'ancienne. Les grandes lettres J et R tranchées par le milieu ; les petites lettres *s* et *f* renforcées au milieu en plusieurs endroits ; la petite lettre *u* faite en forme d'un *n*, ont beaucoup plus de rapport a l'ecriture du 17e siecle qu'a celle du 12e. Ce que l'on a remarqué dans les Moyens de faux des lettres *a* et *d* est assez bien fondé, mais non pas autant que ce que l'on dit de la petite lettre *i*, laquelle au lieu d'un petit accent aigu que l'on mettoit au dessus vers ce temps la, porte une petite ligne couchée dans ce pretendu original. On peut encore ajouter, que les lettres majuscules M et E y sont non seulement formées comme dans nos imprimez, mais qu'elles y sont employéez en des endroits ou les ecrivains des chartes de ce temps-la ne s'en fussent pas servy. Comme a la 5e ligne au commencement du mot *Erit* dans la suitte d'une periode.

L'orthographe n'en est pas moins bizarre que l'ecriture. *Perdisionem*, au lieu de *perditionem ; partisipes*, *sussessorem*, *orasionum*, *praesepto* par des s au lieu de c, *fueront* avec un o, *sount* et *secoundum* avec un *ou*, *aurendi* pour *orandi*, *pertes* pour *partes*, et quantité d'autres semblables defauts ne se trouveront pas dans de veritables actes du douzieme siecle.

Plusieurs termes de cet acte ne sont pas moins extraordinaires. Les mots d'*Equitarii* et *Cavalerii* au lieu de celuy de *Miles* usité en ce temps-la ; *ecclesiae nunc Dominae Carnotensis*, on a voulu mettre *nostrae Dominae* pour notre Dame qui est un terme de notre siecle, *gisos defunctos*, qui répondent a nostre façon de parler, *gisants morts ; dominatricio scilicet fief et seigneurie*, pour *in dominio terra seu fevo*, *passibiles possessores* a l'imitation d'aujourd'huy, *Conti Blesensis* et *Contem Blesensis*, pour *Comitem Blesensem*, *domisiliarium* pour *dominium*, et beaucoup d'autres semblables sont des preuves de cette irregularité. *Goderon* souscrit en qualité de Notaire dans ce tiltre. Ce surnom marqué seul est du stile des derniers temps, et nullement du 12e. Car quoy que l'on commençât pour lors de porter des surnoms, comme il paroit par un Cartulaire de Chateaudun ecrit au 12e siecle, ou on lit *Arnulfus Marmions*, *Gosvertus Beverons* etc., neanmoins on n'exprimoit jamais le surnom seul, mais conjoinctement avec le nom propre de la personne.

Le stile qui resulte de ces termes si barbares, ne peut estre bien regulier. Je ne pretens pas que les actes de ce temps la ayent esté exempts de fautes grammaticales. Il y avoit de certaines formules, qui n'estoient pas entierement dans les regles, mais qui avoient une certaine netteté et naïveté, qui ne se trouve nullement dans le tiltre dont il est question. On n'auroit eu garde de se servir de ces facons de parler, *considerantes magnam perditionem per eos factam de Carolo et Hercule*, pour exprimer la mort des deux enfans du pretendu Rainauld de Tiville, noms (par

parenthese) qui ne se trouveront pas aisement dans ce temps-la, surtout pour celuy d'*Hercule*, car il se trouve quelque *Charles* pour lors, mais rarement. On n'auroit pas dit, *extra mare* pour *outre mer* : encore moins *Nihil convenientius erat se recommendatori ad sanctam et individuam Trinitatem, scilicet Pater* etc., *Gabriellem nuntiatorem sancti Adventi* etc., *supplicaverunt dominos fratres canonicos ecclesiae nunc Dominae Carnotensis*, on se seroit contenté de dire *Canonicos ecclesiae Carnotensis*. On pourroit remarquer plusieurs autres incongruités semblables.

Pour ce qui est de la forme de cet acte, elle a plus l'air d'un acte françois de ce siecle que du 12e. Ce tiltre commence ainsy : *Notum sit omnibus, quod coram nobis de justitia curiae castellariae de Castriduno, Reginaldus dominus de Tiville* etc. Il s'agit dans ce tiltre d'une donation faite par ce Raynauld. Ces sortes de donations ne se faisoient pas alors devant les juges, mais dans les logis particuliers en presence de témoins. Le donateur y parloit en premiere personne, *Notum sit omnibus quod ego Reginaldus* etc. Dans la suitte on lit ces mots, *donaverunt in dono irrevocabile.... et perpetuitatem sive in perpetuum*, qui reviennent a la formule d'aujourd'huy. *Cum permissione Domini Conti Blesensis :* les seigneurs, tel que l'on pretend avoir esté ce Raynauld, ne demandoient pas au Comte la permission de disposer des biens qu'ils possedoient en fiefs. Ces biens estoient libres et affranchis de ces sortes de servitudes. Je trouve plusieurs donations de ce temps-la dans un ancien cartulaire de Chateaudun, dans lequel cartulaire le Comte ne ratifie que les donations des biens, qui estoient immediatement *de fevo*, ou *de casamento Comitis*. Les autres donations que les Seigneurs particuliers ont faites des biens dépendants de leurs fiefs se font absolument dans ce meme Cartulaire. La forme des actes d'aujourd'huy paroit dans ces termes : *qui quidem pertes*, c'est ainsy qu'il est ecrit, *requisierunt a nobis litterae, valiturum de jure, et sic presentes tradimus, obligantes simul sub fide et juramento corporibus suis non ire, nec venire, nec contradicere ad presentes literas, ratum et gratis habere*. Et de plus, *renontiantes ad omnia fraudulamenta exceptiones et deceptiones quascumque*, et encore, *submittendo unusque cuncta et omnia bona sua, mobilia et imobilia, presentia et in futuro*, etc. Par ou l'on voit que toutes ces formules ont esté faites a l'imitation de celle de nos jours.

A l'egard des signatures, il y en a trois. La premiere est celle de la justice de Chateaudun, laquelle signe apparemment en cette maniere : *Fiat utique quod peteront*. Ce qui est fort eloigné du stile du 12e siecle, auquel les juges souscrivoient tous en particulier, lorsque le cas exigeoit qu'ils souscrivissent. Celuy qui a fabriqué cette piece a eu en veue quelque lettre de Rome, ou il y avoit, *Fiat ut petitur*. Goderon souscrit apres les juges. Ce doit estre le Notaire, ce qui paroit par le seing de deux clefs disposées en sautoir avec une croix au milieu. Ce qui a rapport aux seings des Notaires apostoliques, tels qu'on les voit dans leurs lettres depuis environ trois cens ans. La maniere avec laquelle ce Goderon

souscrit est tout a fait rare, *Goderon cum mihi fuissel presepto.* Le troisieme qui souscrit est le comte de Blois, dont le nom n'est pas exprimé. Voicy comme il souscrit, *Cigno Comes Blasis et sigilo aposito.* On a plusieurs signatures des Comtes de Blois : mais pas une ne revient a cette maniere heteroclite. Ils ont coutume de signer ainsy *Signum Stephani*, ou *Theobaldi Comitis Blesensis*, en apposant quelquefois le signe de la Croix. Mais enfin c'est une chose extraordinaire, qu'il n'y ait aucuns temoins qui ayent souscrit cet acte : ce qui est contre l'usage de ce temps-la, auquel on trouve toujours plusieurs temoins, quoy que leurs noms pour l'ordinaire soient ecrits de la main du Notaire, qui a coutume de mettre son nom le dernier, *Data per manum Petri Notarii* ou *Cancellarii.*

En dernier lieu il paroit qu'il y avoit deux sceaux en cette charte, ou plus tot que celuy qui l'a fabriquée a fait deux ouvertures, comme s'il y en avoit eu deux : mais il n'a pas pris garde que le replis d'en bas, auquel devoient estre attachez les deux sceaux, couvre entierement les souscriptions, en sorte qu'elles ne peuvent paroitre qu'en ostant le plis. Ce que l'on ne trouvera jamais, comme je crois, dans aucun tiltre veritable.

Voila quel est mon sentiment touchant ce tiltre. Fait a Paris en l'abbaye de St Germain des Prez, ce 28e juillet 1687.

Fr. Jean Mabillon, M. B.

*
* *

Enfin un troisième manuscrit de la Bibliothèque Nationale nous fournit une autre dissertation écrite de la main de Dom Mabillon : elle nous montre combien le secours d'un moine aussi savant et d'une autorité incontestée pouvait être utile aux supérieurs dans certaines circonstances où les droits de la congrégation, parfois même les droits de tout l'ordre monatique étaient menacés.

L'Assemblée du Clergé de France de 1695, faisant droit aux demandes exposées dans les « cahiers » de 1685, obtint l'enregistrement d'un édit sur la juridiction ecclésiastique, qui donnât à l'Eglise de France une jurisprudence constante et uniforme. Le besoin s'en faisait sentir, car cette juridiction n'était fixée jusque-là que par les ordonnances de Villers-Cotterest (1539) et de Moulins (1566) et un ensemble très compliqué d'arrêts du Conseil du roi ou du Parlement, d'édits et de déclarations, parfois contradictoires.

Le nouvel édit fut donné à Versailles en avril 1695. Dès qu'il fut promulgué, les réguliers s'alarmèrent fort de certains articles con-

cernant la juridiction épiscopale sur les monastères, l'article XVIII en particulier sur le droit de visite, qui fournit matière au mémoire de Dom Mabillon. Nous donnons d'abord le texte intégral de cet article tel qu'il a été publié par M. Léon Mention[1] :

Les Archevêques et Evêques veilleront dans l'étenduë de leurs diocèses à la conservation de la discipline Régulière dans tous les Monastères, exempts et non exempts, tant d'hommes que de femmes où elle est observée, et à son rétablissement dans tous ceux où elle ne sera pas en vigueur, et, à cet effet, pourront, en exécution et suivant les saints Décrets et Constitutions Canoniques, et sans préjudice des exemptions desdits Monastères en autres choses, visiter en personne, lorsqu'ils l'estimeront à propos, ceux dans lesquels les Abbez, Abbesses ou Prieurs qui sont Chefs d'Ordre ne font pas résidence ordinaire ; et en cas qu'ils y trouvent quelque désordre touchant la célébration du Service Divin, le défaut du nombre des Religieux nécessaire pour s'en acquiter, la discipline Régulière, l'administration et l'usage des Sacremens, la Clôture des Monastères de femmes et l'administration des biens et revenus temporels, ils y pourvoiront ainsi qu'ils l'estimeront convenable pour ceux qui sont soumis à leur Jurisdiction ordinaire, et à l'égard de ceux qui se prétendent exempts, ils ordonneront à leurs supérieurs Réguliers d'y pourvoir dans trois mois et mesme dans un moindre délai s'ils jugent absolument nécessaire d'y apporter un remède plus prompt, et de les informer de ce qu'ils auront fait en exécution ; et en cas qu'ils n'y satisfassent pas dans lesdits délais, ils pourront y donner eux-mesmes les ordres qu'ils jugeront les plus convenables pour y remédier suivant la Règle desdits Monastères. Enjoignons ausdits Supérieurs Réguliers de déférer, comme ils le doivent, aux avis et ordres que lesdits Archevêques ou Evêques leur donneront sur ce sujet, et à nos Officiers, et particulièrement à nos Cours de leur donner l'aide et le secours dont ils auront besoin pour lesdites visites et l'exécution des Ordonnances qu'ils y rendront, lesquelles, en cas d'appel simple ou comme d'abus, seront exécutées par provision.

Le Père Général, Dom Claude Boistard, pria aussitôt Dom Mabillon de rédiger un mémoire qu'on pût faire circuler dans les monastères, afin de fournir des arguments aux prieurs qui auraient maille à partir avec les Ordinaires au sujet du droit de visite. L'original de ce mémoire est aujourd'hui dans le ms. fr. 18036 au folio 262.

---

1. *Documents relatifs aux rapports du Clergé avec la royauté de 1682 à 1705*. Paris, Picard, 1893, p. 120.

Observations sur l'article XVIII de l'Edit nouveau du mois d'avril 1695

Cet article porte que les Evesques pourront *en execution et suivant les saints decrets et constitutions canoniques*, et sans prejudice des exemtions des monasteres exemts en autres choses, visiter en personne, lorsqu'ils le jugeront a propos, ceux dans lesquels les Abbez, Abbesses, ou Prieurs qui sont chefs-d'ordre, ne font pas leur residence ordinaire etc.

Il paroit par les termes de cet article, que l'on ne pretend pas donner aucun nouveau pouvoir aux Evesques pour la visite des monasteres exemts, mais seulement les maintenir dans celui, qui leur a été accordé *par les saints decrets et constitutions canoniques.*

Ces decrets et constitutions canoniques ne peuvent être que les reglemens des Conciles de Vienne et de Trente, suivant l'acceptation et l'explication qu'on en a faite dans les Conciles provinciaux du Royaume, et dans les Ordonnances de Blois, etc. Voyons donc quels sont les decrets et les constitutions de ces Conciles sur ce sujet.

Le Concile de Vienne tenu l'an 1311 sous Clement V ordonne que tous les monasteres de religieuses soient visitez tous les ans par les Ordinaires ; a scavoir ceux qui sont exemts, et tellement soumis au St Siege, qu'ils ne reconnoissent point d'autres superieurs, avec l'autorité apostolique ; ceux qui ne sont pas exemts, avec l'autorité ordinaire ; et les autres exemts, par ceux ausquels ils sont soumis : *Exemta alia per alios quibus subsunt, annis singulis debeant visitari.*

Quoique ce reglement du Concile de Vienne ne regarde que les monasteres de filles, il est neanmoins important d'y faire attention, parce qu'il a servi de fondement à celui du Concile de Trente. Le Concile de Vienne distingue trois sortes de monasteres de filles : les uns exemts, et tellement soumis au Pape qu'ils ne reconnoissent point d'autres superieurs. Les autres exemts, et soumis a des superieurs et à un gouvernement reglé tel qu'est celui des congregations ; les troisiemes non exemts. Il soumet les premiers seulement a la visite de l'Evesque, mais non pas les seconds.

C'est sur ce meme principe que le Concile de Trente a ordonné, sess. 25, chap. 9, de reform., que les monasteres de filles, sujets immediatement au St Siege, meme ceux qui sont sous la dependance des chapitres de St Pierre et de St Jean de Rome, seront visitez par les Evesques comme deleguez du St Siege : mais quant a ceux qui sont gouvernez par les deputez des Chapitres generaux ou autres reguliers, qu'ils demeureront sujets a leurs soins et a leur conduite.

A l'egard des monasteres d'hommes, voici ce qu'il ordonne au chapitre VIII de la meme sess. 25 : *Monasteria omnia, quæ generalibus capitulis aut episcopis non subsunt, nec suos habent ordinarios regulares visitatores, sed sub immediata Sedis apostolicæ protectione ac directione regi consueve-*

runt, teneantur infra annum a fine præsentis concilii, et deinde quolibet triennio sese in congregationes redigere. Que faute de se mettre en congregation, meme apres les instances du Metropolitain, *Episcopis in quorum diœcesibus loca prædicta sita sunt, tamquam Sedis apostolicæ delegatis subdantur.*

Le Concile distingue encore les trois especes de monasteres, et a l'egard des deux especes d'exemts, il soumet seulement aux Evesques comme deleguez du St Siege, ceux qui etant soumis immediatement et uniquement au Pape auroient negligé de se mettre en congregation dans le tems marqué par le Concile, mais il excepte de ce nombre les monasteres qui etoient déja en congregation, et qui avoient leurs visiteurs reguliers.

C'est en consequence de ce reglement du Concile qu'il fut ordonné dans les Etats de Blois, article XXVII, que tous monasteres qui ne sont sous Chapitres generaux, et qui se pretendent sujets immediatement au St Siege apostolique, seront tenus dans un an de se reduire a quelque congregation de leur Ordre en ce royaume, en laquelle seront dressez Statuts, et commis Visitateurs pour faire executer, garder et observer ce qui aura eté arresté pour la discipline reguliere ; et en cas de refus ou delay, y sera pourvu par l'Evesque. L'Edit de Melun porte la meme chose.

Les Conciles provinciaux qui se sont tenus en France ensuite du Concile de Trente ont suivi la meme discipline.

Dans le Concile de Reims tenu l'an 1564, congreg. 18, l'Evesque de Chalon s'étant plaint de ce que l'on n'avoit point parlé des exemtions, le cardinal de Lorraine dit qu'il n'etoit pas a propos, et que tous les Procureurs avoient ordre de ne point repondre la dessus.

Dans celui de Reims en 1583 sous le cardinal Louis de Guise, approuvé par Gregoire XIII, dans le chapitre de regularibus et monasteriis, il renvoye tout aux superieurs reguliers, et specifie les choses ausquelles les Visiteurs reguliers doivent prendre garde, sans parler de la visite des Evesques.

Le Concile de Bordeaux tenu la meme année 1583 declare qu'il reçoit tout ce qui a eté ordonné par le Concile de Trente touchant les reguliers, et ordonne, conformement a ce Concile, que les monasteres, qui ne sont pas soumis aux Evesques, ni a quelque Chapitre general, et qui n'ont pas de visiteurs, mais sont soumis immediatement et uniquement au St Siege, seront obligez dans six mois de se mettre en Congregation, et d'avoir des visiteurs : autrement que les Evesques y pourvoiront.

Le Concile d'Aix en 1585 ordonne que les Evesques puissent visiter les monasteres meme exemts, *in quibus non viget regularis observantia :* et quant a ceux qui sont en observance, qu'ils avertissent les superieurs de maintenir l'observance et d'y faire les visites : Mais que si apres six mois ils ne les visitent et ne les corrigent point les Evesques pourront le faire comme deleguez du St Siege. Et enfin que les monasteres *quæ congre-*

gationibus aut episcopis non subsunt, se mettent au plutot en congregation : autrement qu'ils seront soumis aux Evesques, *tamquam delegatis*.

Où il est à remarquer, que les Evesques de ce Concile ne croyoient pas que ce fut déroger a leur pouvoir, de prendre en ces cas la qualité de deleguez du St Siege, comme on le pretend aujourd'huy, et qu'ils n'estimoient pas que cette qualité renversat les degrez de la jurisdiction ecclesiastique etablis par le Concordat.

Le Concile de Bordeaux en l'an 1624 confirme ce qui avoit eté reglé dans celui de 1583.

L'Assemblée generalle du Clergé tenuë en 1645 fit un pareil reglement de discipline, par lequel executant les Conciles et les Ordonnances, elle arresta en l'article 25 que tous monasteres immediatement soumis au St Siege, qui ne seroient pas reduits en Congregation reformée dans le delay porté par le Concile de Trente, et par l'Ordonnance de Blois, demeureroient sujets a la jurisdiction de l'Evesque diocesain.

Voila tous les fondemens sur lesquels on a pu appuyer l'article 18 du nouvel edit. Il est manifeste que les monasteres qui sont soumis au gouvernement regulier des Congregations et des Chapitres generaux sont exceptez partout de la visite des Evesques. Si le nouveau reglement n'est fondé que sur les decrets et les constitutions canoniques, comme il est expressement porté par cet article, les Congregations n'y sont pas comprises. Si l'on pretend les y comprendre, bien loin que ce reglement soit conforme aux decrets et constitutions canoniques, il y est absolument contraire, et par consequent contraire a luy meme.

On ne parle pas icy de l'Ordonnance des Etats d'Orleans, car ces Ordonnances n'ont pas d'autorité, comme Mr de Meaux montre dans son factum contre l'abbaye de Jouarre ; et encore moins. . . absolument dans le concile provincial de Reims de l'an. . . . . (*les derniers mots écrits en travers de la marge ont été déchirés*).

Les raisons alléguées par Dom Mabillon ne parurent pas à tous également convaincantes : nous en trouvons la preuve dans une lettre que lui adressait peu de temps après Dom François Anceaume, ancien professeur de théologie qui devait être un jour assistant du Père Général, et qui gouvernait alors l'abbaye Saint-Eloy de Noyon en qualité d'administrateur. Nous la citons en entier comme se rattachant étroitement aux Observations qui précèdent : elle servirait à prouver — si ce n'était superflu — que ces Observations sont bien de Mabillon.

†

P. C.

MON REVEREND PERE

Le[1] Reverend pere prieur de St Corneille[2] m'a fait la grace de me communiquer les observations que V. R. a faites sur l'article 18 du nouvel edit. Je souhaitois avec passion de les voir, et je les ay luës encore avec plus de plaisir. Mais je me flate que vous ne trouverez pas mauvais, Mon Reverend pere, que je vous propose une difficulté qui me reste sur l'article en question, que Votre R^ce n'a pas [résolue? *L'autographe est en mauvais état : les finales des lignes manquent*], avec laquelle néanmoins il me semble que nos SS. les eveques peuvent infirmer tout ce que vous dites dans vos observations.

Je suppose avec vous, Mon Reverend pere, que par *ces decrets ou constitutions canoniques,* les auteurs de l'article 18 ayent entendu les decrets du Concile de Trente et des autres conciles provinciaux tenus depuis en France; mais il me semble bien loin qu'il y ait contrariété entre ces decrets et l'article en question, rien au contraire ne s'accorde mieux.

Le Concile de Trente, sess. 25, de regularibus, chap. 8, où vous renvoiez, ordonne que tous les monasteres qui ne sont pas soumis a des chapitres generaux, ni aux Evêques; mais qui sont immediats au St Siege se mettront en congregation ; que faute de quoy ils seront soumis a la visite et correction des ordinaires comme deleguez du St Siege, ou vous voyez, Mon R^d p., que le concile compte trois differentes classes de monasteres, la 1re de ceux qui sont en congregation, et qui ont des chapitres generaux : l'autre comprend les monasteres soumis aux evêques, et la troisieme les monasteres exemps de toute jurisdiction episcopale et immediatement soumis au St Siege. Le decret du present chapitre 8^e ne regarde que ces derniers monasteres; pour les deux autres classes, il les laisse ce me semble dans l'etat ou ils etoient avant le concile, et laisse aux evêques tout le droit qu'ils pouvoient y avoir sans y deroger en aucune maniere. Car comme ce decret du Concile ne prive point les evêques du droit où ils étoient avant le Concile de visiter les monasteres qui leur sont soumis, il me semble qu'il les laisse pareillement dans le droit de visiter ceux qui sont en congregation supposé qu'ils eussent ce droit avant le concile.

Or c'est ce que le concile semble supposer dans ce meme chapitre 8e : il n'y statue que conformement à la constitution d'Innocent III dans le Concile général IV de Latran, canon 12. *Juxta formam constitutionis Innocentii III in concilio generali quae incipit In singulis,* ou non obstant

1. Bibl. Nat., ms. fr. 18036, fol. 281.

2. Dom Pierre Richer.

le commandement que le concile fait à toutes les abbayes exemptes ou non exemptes, de se mettre en congregation à l'exemple des abbayes de Cisteaux ; d'avoir des visiteurs et tous les trois ans des chapitres généraux, il maintient les évêques dans leur droit de visite, *salvo jure diœcesanorum pontificum* sur quoy la glose dit *salvo jure diœcesanorum in visitationibus, procurationibus, et correctionibus*, ce qui est encore plus clairement marqué sur la fin de ce même canon, *porro diœcesani episcopi monasteria sibi subjecta ita studeant reformare, ut cum ad ea prædicti visitatores accesserint, plus in illis inveniant quod commendatione, quam quod correctione sit dignum*, et la raison que le concile apporte de ce reglement prouve evidemment que non obstant l'union de ces monasteres en congregation, le droit des Evêques est toujours conservé, *attentissime præcaventes*, dit-il, *ne per eos dicta monasteria indebitis oneribus aggraventur ; quia sic volumus superiorum jura observari, ut inferiorum nollimus injurias sustinere.*

Et en cas que ces visiteurs jugent qu'il faille déposer quelque Abbé, ce droit est reservé à l'Eveque, *denuncient episcopo proprio ut illum amovere procuret.*

Le Canon suivant *Ea quæ pro religionis* conserve à l'Ordinaire le même droit pour la déposition des Abbez que les visiteurs jugent dignes d'être déposés avec cette différence qu'il fait distinction entre les Abbez exemps et ceux qui ne le sont point. Il veut que ceux cy soient déposez par leur Evêque ; pour la déposition des Abbez exemps, il la réserve au St Siège, *depositione ipsorum sedi Apostolicæ reservata.*

Vôtre R^ce^ sçait mieux que moy que par ces Abbez exemps le pape Innocent III entendoit parler de tous les Abbez qui par privilège du St Siège étoient soustraits à la jurisdiction de l'Evêque diocesain tant pour le spirituel que pour le temporel comme pouvoient être St Denys, Corbie, Vendôme, etc. qui par le decret du concile de Latran étoient obligez de se mettre en congregation aussi bien que les monasteres non exemps.

Ce droit de visite sur les monasteres est si naturel aux évêques qu'ils en avoient toujours jouï depuis l'établissement du monachisme, excepté sur ces monasteres exempts dont nous venons de parler. Ils l'exerceoient même sur quantité d'Abbayes qui se disoient exemptes a cause de certains privileges qu'elles avoient obtenus de Rome pour s'affranchir des exactions et autres droits temporels que les evêques exigeoient d'elles, tels que St Gregoire en accorda à presque toutes les abbayes dans le concile de Rome de l'an 601. Ces privileges, dis-je, ne les exemptoient point de la visite des evêques, comme il paroit par quantité de canons rapportés dans la question 2e, cause 18, et par plusieurs Conciles tenus dans tous les siècles suivants.

Vous me direz que ces monasteres n'étant point en congregation, le droit de visite que les evêques exerçoient à leur égard, ne fait rien à la question presente.

Il me semble Mon R^d pere que cela y fait beaucoup puisque ces memes monasteres étant réunis en congregation par le concile general de Latran, ce droit de visite est néanmoins conservé aux ordinaires *salvo jure diœcesanorum pontificum..... sicut volumus superiorum jura observari, ita etc.*

Cela paroit encore evident par tout l'ordre de Cisteaux qui fut en congregation dez sa naissance aiant visiteurs et chapitres generaux tous les ans, et qui fut toutefois soumis à la visite et correction des Evêques jusques à Innocent IV qui les en affranchit, c'est à dire pendant l'espace de presque 150 ans.

Ce ne fut que vers la moitié du 13e siècle que ces bons religieux s'appercevant de la pesanteur du joug épiscopal commencerent à envier dans ceux de Cluny un privilege contre lequel ils avoient autrefois tant déclamé.

Depuis ce temps là on ne voit plus que les Evêques se soient mêlez de visiter les monasteres en Congregation. Vôtre R^ce sçait combien les reguliers devinrent puissans, combien ils obtinrent de privileges et jusqu'a quel point ils les porterent jusqu'au temps du concile general de Vienne, et même jusqu'à celuy de Trente.

Mais enfin je ne vois point de loy génerale reçüe de toute l'Eglise qui exempte de la visite des Evêques les monasteres parce qu'ils sont en congregation, comme je vous en ay rapporté une qui les y soumet. Je sçay que plusieurs Congrégations ont obtenu ce privilege, que la congregation des cardinaux a déclaré plusieurs fois que les Evêques n'avoient aucun droit de visiter les maisons regulieres exemptes, et que par ces maisons exemptes elle entend parler des maisons unies en congregation. Mais tout cela peut-il préjudicier à un droit naturellement acquis aux évêques, qui leur a été conservé par un concile général ; si principalement tous les évêques assemblés demandent la suppression d'un tel privilège qu'ils s'imaginent leur être préjudiciable, et qui apparemment a été obtenu sans que leurs prédecesseurs qui étoient les parties interressées, ayant été entendus.

Si l'on dit que les Congregations établies depuis plusieurs siècles ont prescrit contre les Evêques sur ce point, et qu'on ne peut plus par conséquent les troubler dans leur possession, pourra-t-on dire la même chose de celles qui ne font que de naître, qui ne se sont formées que depuis le commencement de ce siècle, ou même depuis le concile de Trente [1]. Un Evêque qui voudra profiter de l'édit en doutera facilement, et trouverra dans les mémoires du clergé de quoy appuier son doute et en faire une opinion fort probable. C'est dans l'assemblée de 1645, dans l'article qui suit celuy auquel Vôtre R^ce nous renvoie, c'est à dire dans l'article 26 où il est porté que *toutes les congregations nouvelles demeure-*

1. C'était précisément le cas pour la Congrégation de Saint-Maur.

ront sujettes à l'évêque diocesain, et si aucun monastere etant sous la jurisdiction de l'ordinaire vient à être aggregé à une autre Congregation exempte, ils demeureront néanmoins sous la jurisdiction de l'ordinaire.

Je ne sçay pas s'il y a eu quelques autres Evêques que celuy de Noyon qui se soient prévalus de ce droit pour faire la visite dans quelques-unes de nos maisons ; mais il est certain qu'en 1636, quatre ans après l'introduction de la réforme dans St Eloy de Noyon Monseigneur de Baradat pour lors evêque de cette ville indiqua et fit sa visite dans St Eloy, où après avoir visité le St Sacrement, les saintes reliques, les saintes huiles et les ornemens de l'Eglise, il interrogea le R^d^ p. prieur, et ensuite chaque religieux en particulier sur l'observance : j'en ay l'acte de visite dans nôtre chambre.

Vous sçavez Mon Reverend Pere combien le seigneur d'appresent[1] a fait de tentatives sur la même abbaye, il ne laisse passer le temps d'aucun prieur qu'il n'y fasse la visite du St Sacrement, des saintes reliques et ornemens de l'Eglise, et s'il n'a pas encore penétré jusque dans l'intérieur du cloitre, ce n'est pas faute de bonne volonté ; et je ne doute quasi point que ce nouvel édit ne nous fasse bientôt sentir quelque coup de tonnerre : c'est ce qui m'a fait prendre la liberté de vous proposer mes doutes pour vous prier Mon R^d^ pere de vouloir bien me les dissiper, et me mettre plus en état que je ne suis presentement de pouvoir parer à la foudre au cas qu'elle vienne à tomber sur nous. Je vous en auray des obligations toutes particulieres et seray toujours avec beaucoup de reconnoissance, d'estime et de respect

Mon Reverend pere
Votre tres humble et tres affectionné confrere
FR. FR. ANCEAUME M. B.

St Eloy de Noyon, ce 16 juillet 95.

Au Reverend Pere Dom Jean Mabillon, rel^x^ b^in^ à St Germain des prez à Paris.

Où se trouve la réponse de Dom Mabillon à Dom Anceaume ? En tout cas les craintes de ce dernier étaient fondées, puisque dès le commencement de l'année 1696 éclata le fâcheux conflit entre Bossuet et les moines de l'abbaye de Rebais au sujet de la juridiction et du droit de visite. Mais nous n'avons pas à raconter ici cette affaire, qui n'est pas toute à l'honneur du grand évêque de Meaux, et nous nous contenterons en terminant de donner le texte de la Déclaration royale du 29 mars 1696 :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. L'obligation dans laquelle nous sommes d'em-

1. Mgr François de Clermont-Tonnerre. Dom Anceaume joue sur le nom quelques lignes plus loin.

ployer l'autorité qu'il a plu à Dieu de nous donner pour maintenir l'ordre et la discipline de l'Eglise par l'exécution des saints canons dont nous tenons à honneur d'être le défenseur nous a engagé, au mois d'avril de l'année 1695, de faire rédiger dans un seul édit les différentes ordonnances que les rois nos prédécesseurs et nous avons faites en différentes occasions en faveur et sur la réquisition du clergé de notre royaume ; et comme nous avons été avertis que quelques personnes donnoient à l'article 18 de cet édit une interprétation différente de nos intentions et même que l'on avoit fait quelques procédures en certains diocèses qui pouvoient y être contraires, nous avons estimé nécessaire de déclarer si expressément notre intention au sujet dudit article qu'il ne reste plus aucun prétexte de difficulté à cet égard et que le clergé séculier et régulier, demeurant dans les bornes qui sont prescrites par les saints canons, ils concourent au service de Dieu et à l'édification de nos sujets dans la subordination et avec le respect qui est dû au caractère et à la dignité des archevêques et évêques, et que les réguliers jouissent aussi, sous notre protection, des exemptions légitimes qui ont été accordées à plusieurs ordres, congrégations et monastères particuliers ;

A ces causes et autres, à ce nous mouvant, Ordonnons par ces présentes, signées de notre main, que notre édit du mois d'avril de l'année 1695 et en particulier l'article 18 d'icelui soit executé sans préjudice des droits, privilèges et exemptions des monastères et de ceux qui sont sous des congrégations que nous n'entendons avoir lieu ainsi et en la manière qu'ils l'ont eu et dû avoir jusqu'à présent ;

Que lorsque les archevêques ou évêques auront avis de quelque désordre dedans aucun desdits monastères exempts de leur juridiction, nous voulons qu'ils avertissent paternellement les supérieurs réguliers d'y pourvoir dans six mois et qu'à faute d'y donner ordre dans ledit temps, ils y pourvoiront eux-mêmes ainsi qu'ils estimeront nécessaire suivant les règles et instituts de chacun desdits ordres et monastères et qu'en cas que le scandale soit si grand et le mal si puissant qu'il y ait un besoin indispensable d'y apporter un remède plus prompt, lesdits archevêques et évêques pourront obliger lesdits supérieurs réguliers d'y pourvoir plus promptement.

Voulons pareillement que les monastères ou demeures des supérieurs réguliers qui ont une juridiction légitime sur d'autres monastères et prieurés desdits ordres soient exempts de la visite desdits archevêques et évêques ainsi que les abbés et abbesses qui sont chefs et généraux desdits ordres. »

Cette fois il était dit expressément que les monastères « qui sont sous des congrégations » étaient exempts de la visite des évêques, et c'est précisément ce qu'avait voulu établir le mémoire de Dom Mabillon.

Fr. Paul Denis, M. B.

LES FONDATIONS ANGLAISES DE L'ABBAYE DE SAVIGNY

Période bénédictine.

1105-1147.

Le déclin du XIe siècle marque dans l'existence de l'Ordre monastique occidental une étape importante. Il se produit alors comme une sorte d'émiettement dans la grande unité du monachisme, tel que l'avait façonné la Règle de saint Benoît. Les tendances particularistes se font jour et l'on voit surgir, dans notre France notamment, un certain nombre d'Instituts à physionomie distincte, entés les uns sur la souche bénédictine, caractérisés les autres par une norme et des observances spéciales. Tels furent — pour ne parler que des plus importants — Cîteaux, Fontevrault, Grandmont et la Chartreuse. Une pensée identique paraît avoir inspiré les fondateurs de ces familles religieuses nouvelles : d'une part, réaction contre l'état des choses existant[1] ; de l'autre, retour accentué vers l'ascétisme primitif et ses rigueurs.

En ce temps-là un souffle inconnu et étrange passait sur les âmes et les ébranlait. Des individus, des collectivités même, mettaient le désert entre eux et la société. Des moines, fuyant le relâchement de leurs cloîtres, entamaient à travers le monde d'interminables pérégrinations, en quête de milieux mieux réglés. Et dans ces démarches variées, il n'y avait pas d'abord grand souci, encore moins un parti arrêté, d'élaborer quelque chose d'absolument neuf. Avant tout, chacun se préoccupait de sa propre perfection et des moyens de la réaliser. Mais les disciples accouraient, des agglomérations se

1. Ce n'était pas toujours sans motif. Le biographe du fondateur du Bec nous fournit entre autres, sur certains monastères normands de ce temps-là, des détails bien faits pour étonner et confondre. Vita Herluini, *P. lat.*, t. CL, col. 702.

formaient. Après avoir débuté par la vie érémitique, l'on aboutissait au cénobitisme. Et à la longue — l'expérience surtout aidant — l'on sentit la nécessité de préciser les conceptions réformistes, d'abord entrevues puis pratiquées, et de leur assurer, en les codifiant, une garantie de fixité. Cela se fit insensiblement sans que l'œuvre perdît rien de son originalité primitive et ainsi parurent les *Us* de Cîteaux, les *Præcepta recte vivendi* et la *Regula sanctimonialium Fontis Ebraldi*, les *Statuts* de l'Ordre de Grandmont et ceux de l'Ordre de Chartreuse.

I. — Vital de Tierceville

La Congrégation de Savigny, objet de la presente étude[1], est elle-même un produit de cette vigoureuse efflorescence. Son fondateur, le normand Vital de Tierceville[2], était le contemporain de Robert d'Arbrissel et de Bernard d'Abbeville. Il fut aussi leur émule. Sa vie entière, au reste, ressemble à la leur. Enfant, il porte déjà en sa personne quelque chose du réformateur et de l'homme d'Eglise : ses compagnons de jeu l'ont surnommé le « petit abbé[3] ». Adolescent, il va étudier aux écoles et y acquiert la science, sans rien perdre de sa solide vertu[4]. Revenu en Normandie, il vit en qualité de chapelain dans l'entourage du puissant comte de Mortain[5]. Ce dernier même, pour se l'attacher plus étroitement et en

---

1. Je n'aborde point un sujet neuf. Sur la fin du XVIIe siècle, un cistercien, Dom Claude Auvry, écrivit *l'Histoire de la Congrégation de Savigny* en utilisant avec sagacité le riche chartrier de l'abbaye dont il était alors prieur. Son œuvre, remarquable sous bien des rapports et d'un sens critique fort juste, a été éditée par M. Auguste Laveille dans la collection des publications de la *Société de l'Histoire de Normandie* (3 vol, in-8°, 1896-1898). D'autre part, le R. P. Victor de Buck (AA. SS. Boll. oct. t. VIII, p. 1007-1041) a longuement étudié l'œuvre de Vital et de ses successeurs et dressé avec un très grand soin la liste des fondations saviniennes. Dans les pages qui vont suivre, je me suis borné à préciser, simplement pour l'Angleterre, certains points du détail d'importance secondaire.

2. Calvados, cant. de Ryes. — Vital a eu pour biographe Etienne de Fougères, mort évêque de Rennes en 1178. On trouvera l'œuvre de cet écrivain dans les *Analecta Bollandiana*, t. Ier, 1882, p. 357-390. C'est de là que sont puisées les citations qui vont suivre.

3. *Vita*, I, 2.

4. *Ibid.*, I, 4.

5. *Ibid.*, I, 5.

signe d'estime, le gratifie d'un titre canonial dans la Collégiale de Saint-Evroult qu'il venait de fonder. Mais durant son séjour dans cette demeure de haut baron, Vital est à même de constater de près quelles épreuves domestiques et quels chagrins intimes cache parfois la grandeur du rang. Les douloureuses confidences de Mathilde de Montgommery, femme du comte, l'émurent profondément[1]. Elles entrèrent peut-être en ligne de compte dans sa détermination promptement réalisée, malgré plus d'un obstacle, de rompre avec le monde.

Il ne va pas loin chercher la solitude. Le rocher de Mortain, sauvage et désolé, lui offre une retraite à souhait[2]. Quelque temps il y prend gîte dans une grotte. Mais ce n'est là qu'une première et courte étape. Bientôt après il rejoint Robert d'Arbrissel dans le massif forestier qui s'étendait entre les Marches du Maine et de la Bretagne. Bien plus, avec Raoul de la Fustaie, il ne tarde pas à devenir l'un des plus actifs coopérateurs de l'ascète breton dans tous ses genres de travaux. Fixé à Dompierre[3], dans le Passais, où il séjourne près de dix-sept ans[4], il a une part prépondérante dans la direction spirituelle des anachorètes disséminés en cette nouvelle Thébaïde, et c'est à juste titre que le biographe si exactement informé de Bernard de Tiron l'appelle l'un des « Chefs et des Maîtres » des ermites[5].

Là pourtant ne se borne pas son activité. Toujours à l'exemple de Robert d'Arbrissel, il se fait prédicateur ambulant. Pieds nus, et vêtu d'un sac, il parcourt villes et campagnes, s'adressant aux foules en leur parler roman, dénonçant les vices de la société et reprochant leurs désordres aux puissants barons non moins qu'aux petites gens, sans se mettre en peine ni de la condition, ni du sexe. Et cette lutte acharnée contre le mal et ses suppôts, il la poursuit non seulement en France, mais encore par delà le détroit jus-

---

1. *Ibid.*, I, 6.

2. « Lieu solitaire et très pittoresque, situé entre les deux torrents de la « Canse et du Canson, dont les ondes bruyantes se précipitent en deux impé- « tueuses cascades au milieu d'immenses rochers. » Hipp. Sauvage, *Saint Vital et l'abbaye de Savigny*, 3e édit. 1895, p. 29.

3. Orne, cant. de Passais.

4. *Vita*, II, 13.

5. AA. SS. Boll. *April. II*, p. 227, n. 20.

qu'en Angleterre, où la conquête a introduit les Normands. Dans ce dernier pays, le saint archevêque de Cantorbéry, Anselme, lutte désespérément contre le flot montant de corruption, qui du monde laïc reflue sur le clergé : Vital le seconde de ses efforts. En 1102, on le rencontre à Londres, au moment du concile qui se tenait en cette ville[1]. La malveillance a beau s'acharner contre sa personne, à menacer ses jours ; il n'en continue pas moins partout son apostolat. A sa voix les différends s'apaisent, les inimitiés s'éteignent, le vice lâche pied, — car c'est là un nouveau trait de ressemblance qu'il eut avec le fondateur de Fontevrault, Vital de Tierceville s'est employé avec une prédilection touchante et une dextérité particulière à retirer de leurs désordres et à réhabiliter les pauvres créatures tombées[2]. Au reste, de sa personne émanait un pouvoir merveilleux souvent attesté par des manifestations sensibles, et si grande même était cette vertu que des parcelles de ses vêtements transportées au loin opéraient des guérisons[3].

Ces détails ont leur importance. Dans une certaine mesure ils nous aident à prendre idée de ce que durent être, de ce qu'ont été en réalité le caractère de Vital, sa physionomie morale. Ce fut un doux et un miséricordieux ; il ne peut subsister l'ombre d'un doute à ce sujet. Ce fut aussi et surtout un diseur de vérités impitoyable, un franc-parleur n'épargnant personne lorsqu'il s'agissait de flétrir le vice. Ces traits caractéristiques sont ceux qui encore aujourd'hui nous frappent le plus à distance ; ce sont eux aussi — il le semble bien du moins — qui, dans les souvenirs des contemporains, ont laissé la trace la plus durable. Les pages de Geoffroy le Gros et d'Etienne de Fougères nous en révèlent quelque chose. Orderic Vital, de son côté, bien que peu tendre pour le réformateur, trace du prédicateur populaire, dont il n'avait pas été sans ouïr parler, cette vivante silhouette : « Vital, dit-il, était un homme très maître « de sa pensée et de sa langue : un homme qui exprimait avec « force ce qu'il avait intention de dire. Sa parole, nette et hardie, « portait au loin comme un éclat de trompette, dénonçant les pré- « varications du peuple chrétien. Aussi de quelle crainte révéren-

1. *Vita*, II, 4.
2. *Ibid.*, I, 9.
3. *Ibid.*, II, 10.

« cielle l'entouraient les rois et les puissants ! Pour venir l'entendre, « on ne regardait pas aux distances à franchir ; mais le sermon « achevé, chacun s'en retournait l'âme remuée, le front bas. Sous « les objurgations enflammées de cet orateur, un frémissement « secouait la foule, car il mettait les consciences à nu. Pécheurs « notoires et endurcis, belles dames accourues là en robes de soie « et emmitouflées de fourrures, pâlissaient et tremblaient tour à tour « en entendant jeter aux échos le récit de leurs secrètes turpitudes. « En vérité, le spectateur avait là sous les yeux comme une avant- « scène du jugement dernier[1]. »

*
* *

Et tout cela cependant n'était qu'un épisode — une parenthèse, si on peut dire — dans l'existence du robuste ouvrier. Sa destinée l'appelait ailleurs, sur un théâtre moins vaste sans doute et aussi moins bruyant, mais où lui était réservé un autre grand labeur, celui d'engendrer à la religion une double famille monastique. Vital n'avait jamais cessé de diriger les disciples laissés par lui au Neufbourg et à Dompierre. Il n'avait pas dit non plus tout à fait adieu à la vie anachorétique et, sans discontinuer de mener par le monde sa rude vie de missionnaire, il aimait à venir par intervalles se retremper au sein de la solitude.

C'est ainsi qu'aux débuts du XIIe siècle, on le trouve installé à la tête d'une troisième petite communauté dans un coin de la forêt de Fougères. Là encore l'étape devait être courte. Le seigneur du quartier, Raoul, aimait la chasse. La présence des ermites dans son voisinage le fit trembler pour l'avenir d'un passe-temps qu'il préférait à tout. Les allées et venues de ces hôtes nouveaux, leurs défrichements n'éloigneraient-ils point le gros gibier de ses parcs? Restait un moyen de tout concilier : c'était d'offrir aux pieuses gens dans une zone plus lointaine un établissement conforme à leurs goûts et sans inconvénients pour ses propres plaisirs[2]. Il le fit. Et Vital, décampant une fois de plus, remonta vers le nord-est, du côté de l'Avranchin, et vint se fixer à la limite de la forêt de Savi-

1. Ord. Vit., *Hist. eccles.*, édit. Le Prévost, t. III, p. 450.
2. AA. SS. Boll. *April. II*, p. 237, n. 62.

gny. Il était servi à souhait et ne dut pas regretter sa peine. Au fond d'un vallon désert, arrosé par deux rivières, se dressaient les pans de murs cyclopéens d'un édifice en ruines[1]. Tout alentour, des collines aux flancs couverts de nappes de verdures. Cette solitude, que les chartes du XIIe siècle qualifient d'affreuse, confinait à trois provinces : au nord la Normandie, à l'ouest la Bretagne, au sud-est le Maine. Vital s'arrêta là, et du coup, la halte fut définitive.

Ceci se passait aux environs de 1105. Raoul de Fougères tarda sept ans encore avant d'assurer par un acte public et solennel l'avenir de la collectivité, que bénévolement il avait accueillie sur son domaine. La charte de fondation de Savigny ne fut en effet rédigée que le 25 janvier 1112, et c'est de cette date qu'en réalité part l'existence officielle de l'abbaye. Les considérants du haut baron dans cette pièce sont très élevés, très pieux. Il s'exprime en son nom propre, aussi bien qu'au nom de sa femme et de leurs quatre enfants. Il déclare vouloir se ménager à soi-même et aux siens auprès du souverain Juge l'appui des pauvres volontaires et, dans ce but, il concède à l'ermite Vital et à ses disciples, pour établir un monastère, et le vallon qu'arrosent la Cambe et la Cambenette et la forêt environnante : le tout à perpétuité et en complète franchise[2]. C'était princier comme présent. Quelques semaines plus tard (2 mars), Henri Ier, roi d'Angleterre, se trouvant à Avranches, confirmait à son tour par un acte personnel cette donation du seigneur de Fougères « à Dieu et à ses serviteurs »[3]. De son côté enfin, Turgise, l'ordinaire du lieu, s'était empressé de prendre sous la protection des lois ecclésiastiques le nouvel établissement et ses biens[4].

Les gens de Savigny étaient donc désormais chez eux, à l'abri du caprice des hommes ou du sort. Il est toutefois vraisemblable que, vu leur nombre dépassant déjà de beaucoup la centaine[5], ils n'avaient pas attendu ce dernier arrangement de Raoul de Fougères

---

1. « Ubi antiquorum ingentes ædificiorum ruinæ apparent. » Ord. Vit., *op. cit.* III, p. 449.
2. Martène, *Thes. anecdot.*, I, col. 332-334.
3. Gallia christiana, XI, *Instrum.* col. 111, n. IX.
4. Ibid., *Instrum.* col. 110, n. VII.
5. *Vita*, II, 14.

pour commencer à élever des bâtiments conventuels. La charte du 25 janvier 1112 ne s'oppose pas à cette supposition, loin de là[1]. Ainsi l'on s'était mis à l'œuvre, mais sans grand souci ni d'art, ni d'esthétique. Les arbres de la forêt se trouvant à portée, il n'y avait qu'à abattre et à équarrir. On n'était pas allé plus loin chercher les matériaux et, de ce fait, la plupart des constructions primitives de l'abbaye furent simplement en bois. C'est au cours de ces travaux que l'un des religieux, propre frère de Vital, entraîné par la chute d'une poutre, tomba rudement sur le sol. L'homme de Dieu était présent à cette scène rapide comme l'éclair. Ses mains et ses yeux se dirigèrent vers le Ciel en une prière muette pour le malheureux probablement broyé sous la lourde pièce de bois. Mais déjà la victime de l'accident était debout, saine et sauve. Le Seigneur avait exaucé la supplication de son serviteur[2].

Vital eut un autre souci. Aucune législation précise ne régissait encore ses subordonnés : son enseignement et ses propres décisions avaient suffi jusqu'alors. Comprenant que de ce côté il pouvait y avoir insuffisance, il fit choix de la Règle de saint Benoît et il l'imposa à sa jeune communauté avec une interprétation et des usages particuliers. Orderic Vital s'est indigné très fort à ce propos. Il prend à parti le fondateur de Savigny et il le blâme d'avoir abandonné les traditions alors en vigueur dans l'ordre monastique, pour embrasser à sa guise les modernes institutions de certains néophytes[3]... L'auteur de l'*Historia ecclesiastica* n'aimait pas les nouveautés. En quoi consistaient au juste ces « modernes institutions » si vivement reprochées à Vital? Il est difficile, pour ne pas dire impossible de les énumérer, même en partie. On sait qu'à Savigny, les frères avaient adopté pour leur vêtement la couleur grise[4] au lieu du brun ou du noir communément usités ; que dès le début il s'astreignirent à réciter les Heures de Notre-Dame à la suite de l'Office

---

1. « In cœnobio quod construxerat per annos VII. » Ord. Vit., *op. cit.*, III, p. 450. — Le témoignage du moine de Saint-Evroult corrobore, on le voit, cette façon d'envisager la chronologie des débuts de l'abbaye de Savigny.

2. *Vita*, II, 15.

3. Ord. Vit., *op. cit.*, III, p. 449-450.

4. D'où le nom de *gresei monachi*, *fratres grisei*, que leur donnent les chartes et les chroniques contemporaines.

régulier. Voilà tout. Quant aux autres pratiques incriminées, elles devaient se rapprocher beaucoup, j'imagine, de celles dont la récente réforme de Cîteaux faisait étalage en ce temps même[1]. Les faits subséquents prouvent assez au reste quelles affinités avait l'œuvre de Vital avec celle des disciples de Robert de Molesme.

L'ancien anachorète, ajoutons-le, ne comptait pas que des hommes parmi ses disciples. Un groupe de vierges et de matrones s'était mis également sous sa conduite et l'avait suivi à Savigny. Parmi elles se trouvait Adeline, l'une de ses sœurs. Vital ne se sépara point non plus de cette autre moitié de sa famille d'adoption. Par ses soins, une demeure et un oratoire s'élevèrent, pour recevoir le pieux essaim, non loin du monastère principal, au lieu dit *La Prise aux Nonnes*. Ces religieuses séjournèrent là jusque sur la fin de la vie du Bienheureux, et le bon renom dont elles jouissaient nous est attesté par une requête que l'évêque Marbode adressa à Vital pour obtenir l'admission d'une de ses protégées parmi elles[2]. Vers 1120, les Nonnes de Savigny, pour des motifs que l'on ignore, se transportèrent au Neufbourg récemment abandonné par les ermites[3]. Ce nouvel établissement subsista un siècle et même plus. La troisième intallation à l'Abbaye-Blanche[4], sur la rive droite de la Canche, n'eut lieu qu'après la confiscation de la Normandie sur Jean-Sans-Terre, c'est-à-dire après 1204[5].

*
* *

Savigny fondé, dix ans de vie à passer en ce monde restent encore

---

1. « Modernas institutiones in aliquibus Cisterciensibus similes... », dit positivement Robert de Torigny, *Tractatus de immutatione ord. monast.* [P. lat. CCII, col. 1312].

2. Marbodi, Ep. IV. *P. lat.* t. CLXXI, col. 1471-1472.

3. Les Dames-Blanches — on les connaissait surtout sous ce nom — s'établirent sur le territoire appelé *l'Aumône de Mortain*, jadis donné à Vital par le comte Guillaume, puis cédé par l'homme de Dieu à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen qui dut, en 1118, le rétrocéder à l'ancien ermite après un véritable procès. — « Des constructions..... il subsiste encore, à quelques mètres à peine..... « au nord de l'église du Neufbourg, un chevet de chapelle avec ses deux petites « fenêtres géminées et étroites, larges et hautes comme des meurtrières, mais « romanes et surmontées d'un oculus..... » Hipp. Sauvage, *Les Bienheureux de l'Abbaye de Savigny*, 1896, p. 50.

4. A 2 kil. N. de Mortain.

5. Hipp. Sauvage, *Les Bienheureux...*, p. 50-51.

à Vital. Il les dépense sans compter, car son activité d'antan est demeurée entière ; il les emploie de préférence à la consolidation, au développement de l'œuvre qui lui doit tout et à laquelle demeurera attaché son nom. Savigny n'est plus un lieu ignoré : la renommée de sainteté de son abbé et de ses moines a franchi les limites de l'étroit vallon où ils avaient espéré trouver l'oubli. Les mains chargées de présents, les fidèles du voisinage, nobles et roturiers, accourent solliciter l'aide de leurs pieux suffrages. Nombreux sont les bienfaiteurs de cette première époque. Après Henri Ier d'Angleterre, citons au hasard les seigneurs de Mayenne et de Meulan, ceux de Vitré, de Dinan, de Saint-Hilaire, de Landivy, du Bailleul, de l'Écluse, de Lapentis et de Sillé... Ainsi la Normandie, la Bretagne et le Maine par leurs représentants — et non des moins nobles — semblent rivaliser de générosités envers la nouvelle abbaye. Vital ne néglige pas non plus de se ménager l'appui du Saint-Siège. Déjà il avait obtenu en ce sens un privilège de Pascal II [1]. En septembre 1119, on le trouve à Angers près de Calixte II qui à son tour, dans une bulle adressée aux évêques d'Avranches et du Mans, déclare prendre l'abbaye de Savigny sous sa protection et sous celle de saint Pierre [2]. Enfin au concile de Reims de la même année, toujours préoccupé de ce côté, le vénérable fondateur revient à la charge et se fait octroyer une confirmation du privilège de Pascal II [3].

Bernard de Tiron et Robert d'Arbrissel avaient précédé Vital dans la tombe. Pour lui, malgré les ans et les infirmités, il n'avait rien abandonné de ses pratiques d'ascète. Il continuait à être une règle vivante pour les siens. Sa fin très simple, exempte de mise en scène, fut d'une grandeur presque tragique. En quelques lignes, Étienne de Fougères nous en a tracé l'émouvant récit [4]. A le mi-septembre 1122, déjà malade, épuisé, le vieil athlète se trouvait parmi ses disciples au prieuré de Dompierre. C'était dans la nuit du lundi 18 au mardi 19 septembre [5]. Levé le premier selon son habitude, il avait

---

1. Martène, *Thes. Anecdot.*, t. I, col. 336-337. Cette bulle est datée du Latran, 23 mars, mais sans indication de l'année.

2. Martène, *Ampliss. Coll.*, t. I, col. 659.

3. *Vita*, II, 12.

4. *Ibid.*, II, 16.

5. Le *Chronicon Savigniacense* [Baluzii, *Miscell.* I, p. 327] assigne également au XVI des calendes d'octobre la date de la mort de Vital. Mais Etienne de Fou-

lui-même sonné les Matines, comme le voulait sa charge abbatiale. Cet office terminé, on entama les Matines de la sainte Vierge. Après les psaumes, le moine qui devait chanter la leçon s'inclina en demandant la bénédiction et, sans que rien pût faire prévoir ce qui allait survenir, Vital répondit par la formule : *Sanctæ Mariæ Virginis intercessio nos angelorum adjungat collegio.* Puis soudain il s'affaissa ; il était mort. La Vierge avait, pour ainsi dire, ratifié à l'instant ce souhait suprême. Le dimanche précédent le défunt avait encore célébré les saints mystères. Plus tard on raconta qu'au moment où le Bienheureux rendait ainsi l'âme dans l'oratoire de Dompierre, une nuée lumineuse avait été aperçue planant au-dessus. On raconta aussi, qu'en même temps, une suave odeur s'était répandue par toute la maison. Prélude de merveilles plus grandes encore, par lesquelles Dieu ne tarda pas à attester les mérites de son serviteur [1].

II. — Fondations d'Outre-Manche

Ce fut un autre normand — Geoffroy de Bayeux [2] — qui prit la place de Vital. De noble extraction [3], doué des dons physiques les plus séduisants, d'une trempe intellectuelle très affinée et rompu à l'étude [4], d'une aménité de manières qui attirait à lui irrésistiblement, et avec cela très vertueux — austèremême, — le nouvel abbé était

---

gères ne s'est pas borné à cette indication ; un peu plus loin dans son récit il ajoute : « Ipse autem (Vitalis) die Dominico sacrum obtulerat sacrificium ; post « quem, secunda nocte, ut credimus, in æternum victurus, spiritus ascendit ad « Dominum... » Or en 1122, le XVI des calendes d'octobre, autrement dit le 16 septembre, tombait un samedi et ce quantième ne peut cadrer avec les détails très précis que le biographe a pris soin de nous conserver, à savoir : que Vital avait encore célébré les saints mystères le dimanche qui précéda sa mort et que la deuxième nuit après, c'est-à-dire dans celle du lundi au mardi, son âme s'envolait au ciel. Le *Rouleau mortuaire* de Vital, où Etienne paraît avoir puisé ce renseignement, étant privé de son début, le problème demeure dans son entier. Qu'il me suffise de l'avoir exposé.

1. *Vita*, II, 19 ; 22-26.

2. On trouvera dans les *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 390-410, une Vie de saint Geoffroy écrite probablement par un moine de Savigny. Les détails ci-dessous lui sont empruntés.

3. *Vita*, 1.

4. *Ibid.*, 7.

l'homme le plus qualifié pour recueillir la lourde succession qui s'offrait à lui. Aussi, d'une commune voix ses frères en religion avaient-ils acclamé son élection : lui seul protesta contre [1]. Vital laissait Savigny inachevé, à l'état d'ébauche. Geoffroy donna à cette maison sa physionomie définitive. Il fit plus. Non content de compléter sur place l'œuvre de son devancier, d'en caractériser la législation par quelques traits nouveaux, il en propagea au loin l'esprit par les fondations qu'il eut occasion de réaliser et, de cette sorte, il en multiplia, pour ainsi dire, les exemplaires.

A cette époque du reste, Geoffroy n'était plus ni un débutant, ni un néophyte dans la vie religieuse. Avant de venir rejoindre Vital à Savigny, il avait professé la Règle bénédictine en l'abbaye de Cerisy [2], au pays Bessin, et déjà il s'était distingué là par sa vertu et son savoir [3]. Mais, lui aussi était épris de cet idéal de perfection qui, je l'ai dit, stimulait alors tant d'âmes généreuses. Mis au fait des essais tentés par l'ancien ermite de Mortain, il avait sollicité et obtenu de de son abbé l'autorisation de passer dans la nouvelle communauté, et il s'était présenté à Vital. Ce dernier l'accueillit, lui donna l'habit gris du nouvel Ordre [4] et, dès 1115, il en faisait son principal auxiliaire en l'élevant à la charge priorale. D'emblée ces deux hommes s'étaient compris, et jamais unité de vues et de pensées, en toutes choses, ne fut plus complète que la leur.

*
* *

Un événement liturgique — la dédicace de l'église de Savigny — marque les débuts de cet abbatiat fécond en entreprises. Bien que construit en bois et sans grande solidité, puisqu'un demi-siècle plus tard il fallut le renouveler, cet édifice ne s'était élevé que lentement, et Vital n'eut pas la joie d'en voir le complet achèvement, ni la solennelle consécration [5]. Ce ne fut que le 1er juin 1124 qu'eut

1. *Vita*, 11.
2. Manche, cant. de Saint-Clair.
3. *Vita*, 9.
4. *Ibid.*, 10.
5. « Ad retro chorum expleta », nous apprend une note de Robert de Torigny. Pertz, *Mon. Germ. Hist.*, t. VI, p. 487.

lieu l'imposante cérémonie. Le vénérable Turgis, évêque d'Avranches, était assisté de ses quatre collègues du Mans, de Séez, de Coutances et de Bayeux [1]. Le cartulaire de l'abbaye atteste que ce jour-là de nombreux dons furent faits au nouveau temple, placé sous le vocable de la Sainte-Trinité.

Cette même année aussi, le 4 du mois de juillet, un premier essaim, parti de Savigny, arrêtait sa course dans le lointain Lancashire et s'établissait à Tulket, sur la rive droite du Ribble [2]. C'était en plein Amounderness [3], non loin du centre aujourd'hui populeux de Preston. Rien de fertile et de riant comme ce quartier : tout autour, de plantureuses campagnes traversées par les méandres du Ribble ; puis, dans le voisinage, la voie romaine qui, de l'embouchure de cette rivière, conduisait à travers la région boisée du Fulwood Moor, jusqu'à Ribchester. Au sud-ouest même deTulket, du milieu d'une enceinte protégée par un fossé, surgissaient d'antiques constructions, datant probablement de l'époque romaine [4]. C'est là que les nouveaux-venus prirent gîte, là auprès qu'ils commencèrent de suite à élever un monastère [5]. Cet emplacement et le territoire environnant leur avaient été donnés par le nouveau comte de Mortain, Étienne de Blois, neveu du roi Henri Ier [6].

Trois années durant, les Saviniens séjournèrent à cette place. Puis, un beau jour, trouvant sans doute que le siècle se rapprochait par

---

1. Pertz, *loc. cit.*, « Kal. Junii » et non le 1er mai, comme l'affirme le *Gallia*, t. XI, col. 544.

2. Le Ribble appartient aux deux comtés d'York et de Lancaster. Il prend sa source dans le West-Riding et va se jeter dans la mer d'Irlande après un parcours de plus de 120 kil.

3. Ce district très ancien n'existe plus géographiquement que comme circonscription ecclésiastique ; c'est un doyenné dépendant de l'archidiaconé de Richmond.

4. Thos. West, *The Antiquities of Furness* [N. E.], p. 67.

5. West, qui publia son livre en 1774, affirme que de son temps on voyait encore quelques ruines en cet endroit.

6. « Anno M. CCXXIIJ. Stephanus comes Bononicensis, postea rex Angliæ, « dedit abbati Gaufrido Savienniensi villam, scilicet Tulket, in provincia quæ « vocatur Agmundernes, super ripam fluminis Ribble, ad abbatiam construen- « dam ordinis sui ; tempore Kalixti papae ; et ibi fere per tres annos permanse- « runt. » Simeonis Dunelmensis *Historiæ continuatio*, édit. Hogdson Hinde, t. I, p. 120. — L'éditeur fait observer qu'à l'exception de la date, tout ce texte est une addition marginale.

trop d'eux, ils se remirent en route et remontèrent vers le nord-ouest du comté. Dans ces parages, entre la mer d'Irlande et la baie de Morcambe, s'allonge en fuseau le *North of the Sands*, prolongement du massif cambrien et véritable enclave entre le Cumberland et le Wesmorland. Avec ses lacs, son sol accidenté et parsemé de vestiges d'une civilisation antérieure, l'on eût dit alors une contrée à part, isolée du reste du monde [1]. Les voyageurs descendirent presque jusqu'à l'extrême pointe de cette péninsule ; puis à un demi-mille de la cité actuelle de Dalton, en inclinant vers l'Ouest, ayant rencontré une vallée bien abritée et arrosée par un ruisseau abondant, ils suspendirent leur marche. Sur ce sol humide et inculte foisonnait la « douce-amère », aux fleurettes d'un violet sombre ; la vallée en avait pris le nom. On l'appelait *Bekangs-Gill* [2], mais après l'installation des moines, le site ne fut plus connu que sous le vocable de Furness, et ce vocable lui est resté.

Les souvenirs conservés à Furness-Abbey et plus tard consignés, tant en prose qu'en vers, dans l'un des Registres du Chartrier nous apprennent que ce fut à la date du 7 juillet 1127 qu'eut lieu la fondation de cette première fille de Savigny [3]. D'autre part nous savons qu'à quelques mois de là, le comte de Mortain, toujours affectionné aux moines migrateurs, prenait soin d'assurer par une série de dons importants l'avenir de leur nouvel établissement. Les forêts de Furness et de Walney, avec liberté d'y courir le gibier ; la localité de Dalton ; le domaine seigneurial de Furness en son entier : terres, gens et droits ; Ulverston et une pêcherie à Lancastre ; deux familles de tenanciers et leurs exploitations — tout cela était offert au Dieu Tout-Puissant, à la maison de Savigny et à son abbé, à l'unique condition de constituer là, où s'étaient arrêtés les voyageurs, un centre de prière soumis à la Règle monastique [4]. Le contrat tint de part et d'autre, et ce fut un ami de Geoffroy, un de ses émules en science

---

1. *Archæologia*, t. XXI, 1e sér., p. 448-453 ; t. LIII, 2e sér., p. 389-426.

2. *The Coucher Book of Furness Abbey*, p. 21, n° X. Ce précieux recueil, dont l'original est conservé au *Record Office*, a été édité par le Rév. J. C. Atkinson. Il forme les tomes IX, XI et XIV [Nouv. Sér.] de la *Chetam Society*.

3. *The Coucher Book*, p. 8, n° IV ; p. 20, n° X.

4. *Ibid.*, p. 122, n° XXXVIII.

et en sainteté, Ives d'Avranches, auquel échut le gouvernement du jeune monastère. Plus tard, nous retrouverons ce personnage[1].

*
* *

Neath, sur la rivière du même nom, fait partie du Glamorgan. C'est une vieille ville qu'habitèrent tour à tour les Romains, les Bretons et les Normands. Aujourd'hui l'industrie y règne en maîtresse, après en avoir fait un centre très actif d'exploitation minière et métallurgique. On y rencontre à la fois des puits à charbon, des fonderies, des hauts fourneaux. Pourtant le pays avoisinant n'a rien perdu de sa fraîche beauté, et il est presque tourné en habitude parmi les touristes anglais, de proclamer que la vallée de la Neath est la « perle » du South Wales. C'est dans ce cadre tout rempli de pittoresque et de contrastes, que se dressent à un mille de la ville, sur la rive droite du cours d'eau, les ruines imposantes encore de l'abbaye qui, de ce côté de la Manche, fut la seconde fille de Savigny[2].

Neath Abbey doit ses origines à Richard de Grainville, un chevalier de l'entourage du comte de Gloucester. Évidemment nous nous

---

1. On classe communément parmi les fondations saviniennes le monastère irlandais de Carrik, d'abord installé à Erynagh, près de Downpatrick (8 sept. 1127), puis un demi-siècle plus tard transféré dans la presqu'île d'Inis, sur le Strangford Lough, d'où son nom d'Iniscourcey. Cette attribution a été accréditée par le *Coucher Book*. Dans ce recueil on lit en effet [p. 12, n° VI] que Carrik a eu des attaches avec Savigny, que les *us* de l'abbaye normande y ont fleuri durant un temps, que cette maison enfin, après la fusion avec Cîteaux, fut rattachée à la filiation de Furness. Voilà ce que rapporte le *Coucher Book*. Mais par quel intermédiaire s'établirent ces attaches, quel en fut le point de départ? Nous l'ignorons. En réalité, la relation du *Coucher Book* pourrait bien n'être qu'un récit tendancieux ou, tout au plus, l'écho d'une tradition dont il est malaisé aujourd'hui d'apprécier le degré de fondement. Janauscheck [*Orig. cist.*, I, p. 187, n° CCCCLXXXI] en a jugé ainsi, et non sans raison. Il est au reste un fait digne de remarque : Carrik ne figure pas dans la liste des maisons que les bulles d'Eugène III (1148) et d'Anastase IV (1154) rattachent expressément à la filiation directe de Savigny. Cette omission ne saurait être fortuite, étant données les circonstances qui occasionnèrent l'expédition de ces deux documents pontificaux. Il faut donc croire qu'à Savigny on n'avait rien de bien précis à ce sujet. Pour ces raisons, il m'a semblé préférable d'écarter Carrik de la nomenclature des fondations anglaises de Savigny, et de m'en tenir à ce simple exposé.

2. Le *Monasticon Anglic.*, t. V [N. E.], p. 258-259, ne renferme qu'une courte notice sur Neath.

trouvons ici en présence de quelqu'un de ces Normands attirés en Angleterre autant par goût des aventures que par désir d'y rencontrer la fortune. Trente et quelques années auparavant, Robert Fitz-Hamon [1], suivi d'une vingtaine de compagnons décidés, s'était lancé à la conquête de la partie sud du pays de Galles — et le succès avait couronné l'entreprise. Peut-être Richard était-il un de ceux-là [2]. Le sort, en tout cas, l'avait favorisé et, d'autre part, il ne peut exister de doute sur sa vaillance, car le lot qui lui était échu, situé aux extrêmes limites du comté, se trouvait le premier exposé aux retours offensifs des Gallois.

La terre de Richard de Grainville s'étendait en effet de l'autre côté de la Neath : là aussi s'élevait son château. Sur la rive opposée et un peu en amont, une autre forteresse avait été construite pour protéger le *borough* de Neath et ses habitants. De celle-ci il était simplement le gardien et le commandant. Richard n'avait pas d'héritiers et, sur les instances de sa femme, il s'était décidé à convertir sa demeure en une maison de prières et y appeler des moines [3]. Dans ce dessein, il eut recours à Savigny. Il mettait sa propre habitation à la disposition des douze religieux qu'il sollicitait et, en leur faveur, il se dessaisissait de tout le terroir compris entre les quatre rivières ou ruisseaux de la Neath, du Tawe, du Clydach et du Pwllcynan [4]. De plus il assignait comme revenus à cette fondation le casuel de la chapelle du château, dédiée à saint Gilles ; la dîme des denrées introduites dans la demeure seigneuriale et, en sus, toutes les autres

---

1. L'un des plus valeureux capitaines du « Conquérant » et l'un des plus fidèles à sa cause. Plus tard, il prit le parti de Henri Ier et c'est lui qui fit prisonnier le duc Robert à la journée de Tinchebrai. Fitz-Hamon mourut en 1107.

2. Un vieux texte cité par Rhys dans son ouvrage *The Welsh People* (3e édit.) p. 279, nommé « Grenuite » parmi les compagnons de Fitz-Hamon.

3. M. David Lewis, *Notes on the Charters of Neath Abbey* [Archaeologia Cambrensis, Ve Sér. t. IV, 1887, p. 93-94], pense que le motif plus probable qui détermina Richard de Grainville à abandonner son château aux moines de Savigny fut le retour périodique des Gallois et la position quasi intenable qu'avaient fini par lui créer leurs attaques incessantes. Cette explication, si peu honorable pour le fondateur, ne me satisfait pas du tout, je l'avoue.

4. Sur l'emplacement où s'éleva l'abbaye de Neath, ou tout au moins dans un voisinage très proche, avait existé autrefois un monastère indigène, celui de Cattwg, ruiné à la fin du siècle précédent durant la lutte entre les deux chefs gallois Jestyn et Rhys ab Tewdwr. Birch, *History of Margam Abbey*, 1897, p. 325.

dîmes levées sur les terrains français et normands ; la moitié de tout le poisson pêché dans la Neath ; le moulin de Clydach et les prairies qui s'étendaient entre ce moulin et la Neath ; cinq deniers à percevoir sur deux manoirs sis dans le Devon ; enfin cinq sols sur la localité de Littleham et dix autres sur le moulin de Pendoylan en Glam[1].

L'acte qui renferme cette donation n'est pas daté. Mais nous savons par ailleurs que l'appel de Richard fut entendu et qu'une colonie savinienne prit possession du domaine offert, le 25 octobre 1130[2]. De son côté, le comte de Gloucester, demi-frère d'Henri Ier, ne tarda pas à faire présent aux moines de la terre de Briton-Ferry et d'une église que tenait de lui l'ermite Raoul[3]. Il les prit sous sa protection et se constitua même leur patron. Cette marque de haut intérêt ne pouvait que favoriser heureusement les débuts du nouvel établissement. L'originalité de certains de leurs usages, peu familiers encore aux religieux de la contrée, paraît en outre avoir valu aux gens de Neath un certain renom. Un moine de Tewkesbury s'était hâté d'aller les rejoindre. Il avait agi sans le consentement de son abbé, il est vrai, et, soit à la suite des protestations de ce dernier, soit désenchantement de sa part, il ne tarda pas à réintégrer son premier monastère[4]. Neath, par bonheur, accueillit et conserva nombre d'autres recrues moins versatiles qui, à la longue, en firent un monastère de premier ordre[5].

Deux ans plus tard (1132) éclosait à Quarr[6], dans l'île de Wight, la troisième fondation de Savigny. Ce fut Baudoin de Riviers, premier comte de Devon, qui en provoqua la réalisation. Les Riviers étaient originaires de Normandie : leur motte féodale se dressait en Pays Bessin, presque au confluent des rivières de Seule et de Mue. Le père de Baudoin était passé en Angleterre à la fin du siècle pré-

---

1. Francis, *Original charters and materials for a history of Neath and its Abbey*, 1845, p. 1.

2. « Eodem anno [MCXXX°] Kalendas octobris, fundata est abbatia de Keth « (sic). » Manrique, *Orig. cisterc.*, t. I, p. 216.

3. Mon. Anglic., *loc. cit.*, n° III.

4. Annales de Tewkesberia, ap. Luart, *Annales Monastici*, t. I, p. 86.

5. Il est probable que c'est par suite de ses relations avec Neath Abbey, que l'ermite Meiler introduisit les *us* cisterciens dans ses deux fondations de Pendar et de Margam. Birch, *op. cit.*, p. 9-26.

6. A 1 mille 1/2 à l'O. de Ryde.

cédent et y avait fait souche. Baudoin lui-même, très en faveur auprès de Henri Ier, passait non sans raison pour l'un des plus nobles, des plus valeureux et des plus puissants barons du royaume. Avant tout, ce fut un homme de bien, libéral envers les établissements religieux. En dehors de Quarr, Breamore[1], Christchurch-Twynham[2], Plympton[3] et Saint-Jacques d'Exeter[4] en éprouvèrent quelque chose.

Les moines normands s'installèrent à Quarr le 27 avril 1132[5]. Le site qu'ils avaient choisi était à la fois en rapport avec leurs aspirations et avec leur genre de vie. Un étroit vallon traversé par un filet d'eau et bordé de grands bois de tous côtés, sauf une échancrure ouvrant sur le Spithead et permettant de distinguer au loin, dans un vaporeux bleuâtre, les coteaux étagés du Hampshire. Plus près, vers le midi, une ligne de collines crayeuses coupant brusquement l'horizon comme un mur gris. Aux alentours une population clairsemée. La seule exploitation qui donnât quelque vie à ce canton était celle des carrières voisines du côté de l'est. La jeune abbaye devait leur emprunter le nom qu'elle a gardé. Là s'ouvraient en plein hallier de larges tranchées encore visibles, d'où le pic des carriers extrayait ces blocs de calcaire coquillier, au grain sans finesse, que les architectes des cathédrales de Winchester et de Chichester utilisaient pour le gros œuvre de ces monuments en construction[6].

Les dons de Baudoin de Riviers à ses protégés ne nous sont connus que par une charte confirmative de Richard II, son fils. Ils com-

---

1. Hants, sur l'Avon, à 2 milles 3/4 N. E. de Fordingbridge. Prieuré augustin.

2. Hants, au confluent de l'Avon et du Stour, à 25 milles S. O. de Southampton. Il s'y trouvait une collégiale qui, dans la première moitié du XIIe siècle, fut transformée en prieuré de l'Ordre de Saint-Augustin.

3. Devon, à 4 milles 1/2 E. de Pymouth. L'évêque d'Exeter William Warelwast y avait installé en 1121 une communauté d'Augustins.

4. Prieuré clunisien dépendant de Saint-Martin-des-Champs, fondé un peu avant 1143 dans un faubourg d'Exeter.

5. « Anno Me CXXXIIe, quinto Kalendas Maii, fundata est abbatia Carreriæ. » Manrique, *op. cit.*, I, p. 243.

6. Worsley, *Hist. of the Isle of Wight*, 1781, donne dans l'Appendice [p. XVIII, n. III et IV] une charte de Guillaume le Roux et une autre de Henri Ier renouvelant à l'évêque et au Chapitre de Winchester les permissions d'extraire de la pierre dans l'île de Wight « ad opus ecclesiæ suæ ». Déjà Guillaume le Conquérant leur avait accordé la même chose.

prenaient : l'emplacement du nouveau monastère ; le manoir d'Arreton [1], y compris les droits seigneuriaux; les domaines de Sheat [2] et de Bowcombe [3] — le tout dans l'île de Wight — puis dans le Hants : les deux moulins d'Holdenhurst [4] et de Christchurch, avec les terres et prairies qui en dépendaient ; la dîme des salines de Lymington [5], et, en surplus, la faculté d'abattre dans les bois du comte tout le merrain nécessaire à la réparation des écluses et du matériel des susdits moulins [6].

*
* *

A l'année 1133 se rattachent les débuts de Basingwerk [7] et de Combermere [8]. La première de ces deux abbayes était située dans le Flint, sur l'estuaire de la Dee, à un mille au sud-est d'Holywell [9]. Les Gallois l'appelaient « Maesglass » [10]. Ses ruines, très belles encore et considérables, malgré de regrettables et stupides destructions, occupent un site charmant qui réalise pleinement cette dernière appellation. Elles attestent en outre, par certains détails d'architecture fort soignés, qu'au moins à une époque donnée cette maison connut une prospérité relative [11]. Les moines de Savigny vinrent se fixer en cet endroit à la demande de Ranulph Gernon, quatrième comte de Chester. Les attaches familiales de ce seigneur avec la Normandie rendent cette démarche explicable. Ranulph était en effet petit-neveu de cet Hugh d'Avranches, surnommé « le Loup »,

---

1. Ile de Wight, à 2 milles 3/4 S. E. de Newport.
2. Sur le territoire de Brighstone, dans la partie S. O. de l'île.
3. Hameau à 2 milles 1/2 S. O. de Newport.
4. Hants, localité au N. de Christchurch.
5. Hants, à 20 milles S. O. de Southampton.
6. *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 316-317, n° 1.
7. « Anno Christi M° CXXXIII°, quinto idus Julii fundata est Abbatia de Basinderech. » Manrique, *op. cit.*, I, p. 253.
8. « Anno millesimo centesimo tricesimo tertio fundata est abbathia de Cumbermere, filia de Saveney. » *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 627, n° 1. — « III idus novembris » d'apr. Ms. Cotton. Faustina B. VII publié par W. de Gray Birch dans *Journal of the Brit. Archaeol. Instit.*, t. XXVI, 1870, p. 281-299.
9. Holywell était un centre de pèlerinage fort célèbre dans le Pays de Galles : on y venait prier à la fontaine de sainte Winefrède.
10. Maesglass signifie *Champ de verdure.*
11. *Archaeologia Cambrensis*, I° sér. t. I, 1846, p. 99-102.

qui, à l'époque de la conquête, s'était taillé à coups d'épée un domaine en ces parages[1]. Lorsqu'il s'agit d'obtenir d'outre-Manche l'envoi de quelques religieux dans le North Wales, le jeune comte dut tout naturellement songer à l'abbé Geoffroy.

Ranulph possédait à Basingwerk un château-fort destiné à maintenir en respect la population indigène. Les Saviniens, dès l'arrivée, s'établirent tout à côté et n'eurent d'abord d'autre oratoire que la chapelle seigneuriale[2]. Toutefois ce provisoire ne pouvait s'éterniser. Aussi bien, la noblesse d'alentour se mit à rivaliser de générosité avec Ranulph ; les roitelets gallois eux-mêmes portèrent intérêt à *Maesglass* et l'enrichirent de leurs dons[4]. Dès lors Basingwerk s'achemina vers un état plus stable et ses moines finirent par devenir propriétaires non seulement dans le Flint, mais dans le Cheshire, le Derbyshire et le Mérioneth.

Nous retrouvons Ranulph Gernon mêlé activement à la fondation de Combermere. C'est en effet de concert avec lui comme seigneur suzerain, et muni de son plein assentiment que Hugues Malbank, l'un de ses chevaliers, réalisa cette pieuse entreprise. Combermere se trouve à l'extrême limite du Cheshire et du Shropshire[4], dans une région accidentée, parsemée jadis de bois et d'étangs. Les bâtiments claustraux, abrités par un épais rempart de grands arbres, s'élevaient au bord d'un étang long d'une demi-lieue. De tout cela il ne reste plus rien, sinon le souvenir et le nom attachés au site. Les quelques portions encore subsistantes de l'ancienne abbaye forment corps avec le somptueux manoir élevé sur l'emplacement par les Cottons[5] ; elles disparaissent dans l'ensemble.

---

1. Orderic Vital, *Historia eccles.*, édit. Le Prévost, t. II, p. 219. Hugh le Loup, dont le moine de Saint-Evroult nous a laissé un curieux portrait [t. III, p. 4], mourut sous le froc le 27 juillet 1101. Son fils Richard ayant péri dans le naufrage de la *Blanche-nef* (26 novembre 1120), Henri Ier donna le comté de Chester à Ranulph de Meschines, cousin du défunt.

2. *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 263, n. I.

3. Ibid., p. 263, n. II et III.

4. Le village est à 5 milles 1/2 au S.-O. de Nantwich.

5. Le 3 février 1541, Henri VIII abandonnait à Georges Cotton, esq., et à Mary, sa femme, contre une rente de 53 *s.* 4 *d.*, l'emplacement de l'abbaye, le clocher, l'église, le cimetière et tout ce qui dépendait de cet établissement dans le Comté de Chester, etc... Ormerod's, *The History of the county palatine and city of Chester* [2e édit.] t. III, p. 404, note 6.

Hugues Malbank, seigneur de Wich[1], était l'un des plus grands tenanciers du Cheshire. Son père, Guillaume « Malbedeng », avait reçu de Hugh le Loup, en outre de la presque totalité du *hundred* de Nantwich, une quarantaine de villages ou portions de village épars sur toute l'étendue du comté. D'autre part, les donations du fils à Combermere témoignent à leur façon de cette opulence. Non content d'offrir « au Dieu Tout-Puissant » le sol où devait s'élever en l'honneur de la Vierge Marie et de l'archange saint Michel le futur monastère, Hugues ajoutait en surplus le manoir de Wilkesley ; les trois *villae* de « Ruhall », de « Lodmore » et de Dodcott ; le moulin de « Chelley » et son étang, avec droit d'y prendre du poisson ; les trois bois de « Brendewood », de « Lightbirchwood » et de Bitterley ; le droit de pâture pour le bétail des moines dans tous les bois du comte situés dans le Cheshire, avec faculté de prendre dans ces mêmes bois tout leur combustible et le merrain nécessaire pour leurs constructions. Joignez à cela le quart de la *villa* de Wich ; la dîme des salines comtales et de leur revenus ; les églises d'Acton[2], d'Alston et de Sandon, la chapelle de Wich et l'abandon des droits de justice et de coutume sur la population qui dépendait de l'abbaye. L'acte mentionnant ces dons, rédigé en présence de Ranulph Gernon, de sa mère et de sa femme, de l'évêque Roger et de Guillaume, abbé de Sainte-Wilburge, reconnaissait en outre expressément au comte le droit de s'intituler le principal fondateur de Combermere et le défenseur de ce monastère[3].

*
* *

En l'espace de dix ans Furness Abbey est devenue elle-même un centre religieux très prospère : la vie et l'activité débordent de son sein. Aussi allons-nous la voir essaimer à son tour. Coup sur coup dans le courant des deux premiers mois de l'année 1135, elle réalise les trois fondations de Calder, de Rushen et de Swineshead. Un simple mot sur chacune d'elles.

---

1. Ormerod, *op. cit.*, t. III, p. 421-438, fournit d'abondants renseignements sur les Maubank et leur descendance directe et indirecte.

2. Cheshire, à 1 mille 1/2 N. O. de Nantwich.

3. *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 323-334, n° I. Cette charte n'est pas datée.

Les douze moines qui, sous la conduite de l'abbé Gérold, étaient destinés à former le convent de la première de ces trois maisons, n'eurent pas une bien longue route à faire pour arriver à destination. Après avoir remonté dans toute sa longueur la presqu'île de Furness, ils infléchirent un peu vers l'est et vinrent s'installer sur la rive droite du Calder, petite rivière qui prend sa source dans le Coupland, près d'Ennerdale Water, et va se jeter dans la mer d'Irlande au-dessous de Sellafield, après un parcours de neuf milles. Le monastère se trouvait emplacé à peu près vers la moitié de cette longueur ; il prit et conserva le nom du cours d'eau.

Derechef c'est Ranulph Gernon qui, par ses largesses personnelles, a provoqué ce nouvel établissement. Les moines ont reçu de lui le vallon ombreux où s'élèveront les lieux réguliers et l'église, dont la tour à demi-ruinée subsiste encore[1]. Il leur a donné en outre les deux localités de « Bemerston » et d' « Holgate » avec leurs appartenances; une maison à Egremont, deux salines à Witham; deux pêcheries, l'une sur le Derwent, l'autre sur l'Eyre; le droit de pâture dans la forêt de Coupland, l'exemption du pasnage sur toutes ses terres ; enfin la faculté de prendre à leur convenance tout le nécessaire dans ses propres salines, pêcheries et bois[2]. Par malheur, une catastrophe, dont on lira plus loin le détail, devait anéantir à brève échéance de si beaux débuts.

Malgré sa proximité de la Grande-Bretagne, de l'Ecosse et de l'Irlande, malgré sa position quasi centrale entre ces trois Etats, l'île de Man est demeurée durant près de cinq siècles rattachée au monde scandinave (795-1266). Colonisée d'abord par des immigrants de race gaëlique, puis, par eux convertie au christianisme « Mön », pour me servir de l'expression des *Sagas*, commença à être visitée par les « wikings » danois et norvégiens dès la fin du VIIIe siècle. En 798, ces païens abordaient en l'îlot de Peel, brûlaient l'église de Saint-Patrice, brisaient la châsse de saint Dachonna et reprenaient leur course chargés de butin. Man avec ses plages

---

1. Les ruines sont à environ 1 mille du hameau de Calder Bridge. L'ouvrage des frères Lyson, *Magna Britannia*, t. IV, ne leur consacre que quelques lignes, p. CXCV, CXCIX et 38.

2. *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 440, n° I.

basses, son climat tempéré, était un point de relâche idéal pour ces écumeurs de mer. Ils y revinrent souvent. Pourtant, ce n'est que beaucoup plus tard — entre 880 et 990 — qu'ils s'installèrent en conquérants sur le pays. Man entra alors dans la mouvance du royaume scandinave de Dublin; elle en subit les fluctuations, passant au caprice des événements d'une dynastie sous une autre. Le « roi de Man », en dépit de son titre, n'était qu'un tributaire amovible de ses puissants voisins d'Irlande ou d'Ecosse. Cela devait durer jusqu'en 1079, qu'un hardi coup de main livra l'île et sa population à un descendant des anciens souverains, Godred Crovan[1].

C'est le fils de celui-ci, Olaf Kleining, qui appela à Rushen les moines de Savigny. En cet endroit existait déjà auparavant, semble-t-il, un établissement religieux fondé dans les dernières années du XIe siècle et connu sous le nom de Saint-Léoc. Ce devait être une *celle* plutôt qu'un monastère : du reste, à peine connaît-on quelques détails la concernant[2]. Godred avait été un batailleur et un conquérant : Olaf au contraire fut un pacifique; une seule fois au cours de son long règne, on le vit partir en guerre. Aussi la *Chronique de Man* nous le dépeint-elle comme un prince zélé pour l'honneur de Dieu, grand bienfaiteur des églises, adoré de ses sujets[3].

La charte qui devait relater les dons d'Olaf à Rushen Abbey n'existe plus. Par bonheur, cette lacune se trouve comblée en partie par le texte d'une bulle d'Eugène III datée de 1153. Nous lisons en effet dans ce document pontifical que les moines tenaient du « noble roi des Iles » les terres de Carnaclet jusqu'au monastère de Saint-Léoc ; les villages de Kirk Michaël, de Great Melan, de Saint-Melius (Malew?) et de Narwe; Stainredale et ses appartenances; puis les terres de Saint-Corébric[4] et de Fragerwl. Olaf fit plus encore. Man jusqu'alors avait relevé au spirituel de la métropole scandinave de Throndhjem[5]. Il prétendit s'affranchir de cette sujétion et, dans

1. Moore. A. W. *A History of the Isle of Man*, 1900, t. I, p. 45-99.
2. Sachewerell, *Short Survey nf the Iste of Man*. Manx Soc., t. I, p. 34.
3. *Chonica regum Manniae et insularum*, édit. Munch, p. 8.
4. *Manx Soc.*, t. VII, p. 11, n° IV. — On trouvera aussi cette bulle dans *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 249-250, n° XII.
5. Appelée aussi Nidaros durant tout le moyen-âge. Ville maritime de la Nor-

ce dessein, confia à l'abbé de Furness et à ses successeurs le soin de nommer désormais au siège de Sodor[1]. L'archevêque d'York était requis de consacrer les titulaires ainsi désignés[2].

Les princes de la dynastie de Godred comblèrent tour à tour Rushen de leurs faveurs. Pour eux en effet, cette abbaye était un peu comme une sorte de sanctuaire national, et plusieurs y voulurent avoir leur tombe[3], au lieu d'être, selon l'usage, transportés, après leur mort, en l' « île sainte » d'Iona[4]. Dès lors aussi les abbés de Rushen devinrent de véritables seigneurs temporels. Ils étaient barons de Man et exerçaient la haute et basse justice sur leurs terres[5]. Si grande même était leur influence dès la fin du XIIe siècle, qu'en 1176 Godred, fils d'Olaf, ayant offert à l'abbé de Rievaux de recevoir une colonie de ses moines à Mirescogh[6], dans la partie nord de l'île pourtant, cette fondation ne put aboutir et les gens de Rushen entrèrent en jouissance du territoire qui avait été destiné à Rievaulx[7].

De toute cette grandeur, il ne subsiste actuellement sur la rive droite du Silverburn, à quelques pas du village de Ballasalla, que des pans de murs couronnés de lierre, trois tours d'enceinte à peu près intactes, un édifice spacieux dont la destination échappe, enfin

---

vège centrale, sur une presqu'île formée par la mer et la rive gauche du Nid. Sa cathédrale de style anglo-normand est le plus beau monument religieux des Pays scandinaves.

1. *Manx Soc.*, t. VII, p. 1-3, n° I. — Ce nom de Sodor désigne non pas un siège épiscopal proprement dit, mais une circonscription ecclésiastique comprenant les Orkneys, les Shetlands, les Hébrides et autres îlots de la mer d'Ecosse. On les appelait Iles du Sud (Sudr Eyjar), par opposition à un autre groupe situé plus au nord (Nordr Eyjar).

2. *Manx Soc.*, t. VII, p. 4-6, n° II.

3. *Chronica regum...* p. 20, 24, 27.

4. Ilot de la mer d'Ecosse, à 8 milles S. de Staffa, célèbre par le séjour qu'y fit dans la dernière moitié du VIe siècle le moine irlandais saint Columba. Deux groupes bénédictins, l'un d'hommes, l'autre de femmes, s'établirent là en 1203. Le cimetière attenant à la chapelle de Saint-Oran renferme, dit-on, les tombes de huit rois norvégiens et de six roitelets d'Irlande.

5. D'après Feltham, *A tour through Island of Mann*, Manx Soc., t. VI, p. 240, l'abbé de Rusben était propriétaire d'une centaine de quartiers de terre, d'au moins soixante moulins et de près de quatre-vingts cottages.

6. Aujourd'hui Ballamona, en Lezayre.

7. *Chronica regum...* p. 13-14.

un passage voûté qui fut peut-être une crypte. Tout cet ensemble, d'une architecture primitive et rudimentaire, est construit en grossiers matériaux[1].

Le troisième groupe parti de Furness s'était dirigé vers le Lincolnshire. Là, sur la limite actuelle du Kesteven et du Holland, non loin de la vieille cité de Swineshead, un seigneur nommé Robert de Greslei leur offrait, avec quelques terres, un emplacement pour s'établir. Ce ne devait pas être un site fort attrayant, ni même salubre. Aujourd'hui encore, malgré sa fertilité, le sol bas et plat des « Fens » n'évoque d'autre idée que celle de la monotonie. Pas de relief, pas de variété : à perte de vue on ne découvre que terres en culture, ou prairies sectionnées par d'innombrables canaux d'écoulement. Dans la première moitié du XIIe siècle — est-il besoin de l'ajouter ? — la main de l'homme n'avait que très imparfaitement amélioré cette plaine marécageuse.

Une saulaie fournit abri aux voyageurs. Ils y élevèrent une habitation, puis peu à peu leur monastère, qu'à raison de sa proximité de Swineshead, on s'habitua à désigner du même nom que cette localité[2]. Les protégés de Robert de Greslei reçurent soit de lui, soit de son fils, divers autres dons, entre lesquels sont signalés : cinq moulins, deux pêcheries, des terrains d'exploitation, la moitié des revenus de l'église de Colgrave. Plusieurs chevaliers de la région : Alain de Craon, Guillaume de Vilers, Guillaume d'Amundville et Roger de Rundestain, s'intéressèrent non moins à cette fondation et la soutinrent, chacun dans la mesure de ses moyens, par de nouvelles cessions territoriales. Une charte de Henri II rédigée à Windsor, mais non datée, énumère en détail les largesses de ces pieux personnages[3].

*
* *

Avec Stratford Langthorne, Buildewas et Buckfast nous revenons,

---

1. Cumming, *Rushen Abbey in the Isle of Man*. Manx Soc., t. XV, p. 39-41.

2. L'emplacement de l'abbaye se trouve à une faible distance de la ville, en tirant vers l'E. N. E. Des bâtiments claustraux il ne reste plus un vestige ; les pierres ont servi à édifier l'habitation qu'un des anciens acquéreurs, Sir John Lockton, éleva à la place.

3. *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 337, n° I.

dans la série de nos fondations, à la filiation directe de Savigny. La première de ces trois abbayes était située à l'angle sud-est de l'Essex, sur le territoire de West-Ham. L'idée de créer là un centre monastique était venue à l'un des grands propriétaires fonciers du comté, Guillaume de Montfichet, fils aîné du normand Robert Gernon[1]. Un autre normand, l'archevêque Guillaume de Corbeil[2], qui, en ce temps-là, achevait sur le siège de Cantorbéry la dernière étape d'une carrière plutôt mouvementée, encouragea de toutes ses forces — avec quelques autres ecclésiastiques — le haut baron à mener à bien cette œuvre pie. Les Saviniens, nous affirme-t-on, s'installèrent à Stratford, le 25 juillet 1135[3]. Guillaume de Montfichet leur avait à cet effet abandonné le domaine entier de Ham, plus onze acres de prairie, deux moulins et le bois de Bokhurst en Woodford[4]. Mais il paraîtrait que le choix du premier établissement réalisé par les moines fut peu heureux. C'était un fonds marécageux, sans consistance. Le sol céda sous les constructions, occasionnant un irrémédiable dommage, et il fallut s'éloigner. Les sinistrés élurent gîte à Great Burnstead[5], non loin de Billericay, où ils séjournèrent jusqu'au temps du roi Richard Ier. Ce prince devait leur fournir les moyens de réédifier à Stratford, et cette fois dans de meilleures conditions, leur abbaye ruinée[6].

Stratford Abbey, malgré ses débuts pénibles, atteignit par la suite à une très haute prospérité. Dans les seules limites de West-Ham, elle ne possédait pas moins de quinze cents acres de terre[7]. Près de vingt manoirs dépendaient d'elle dans les localités d'East-Ham, de Little-Ilford, d'Aveley, de Buttesburg, de Bursted, de Chaldewell —

---

1. Robert Gernon accompagnait Guillaume de Normandie lors de la conquête. Le *Domesday Book* témoigne qu'il en fut récompensé par de nombreux dons territoriaux. Dans le seul comté d'Essex ce seigneur ne possédait pas moins de trente et un manoirs. Mountfitchet Castle, dont le fils aîné de Robert Gernon avait pris le nom, se dressait sur une colline près de Stanstead (Essex).

2. D'abord clerc de l'entourage de Raoul Flambard, évêque de Durham; puis chanoine régulier et prieur de St. Osyth (Essex). Consacré archevêque de Cantorbéry en 1123 ; mort en 1136.

3. Manrique, *op. cit.*, t. I, p. 301.

4. *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 587, n° I.

5. Essex, village à 1 mille 1/2 de Billericay.

6. Leland, *Itinerary*, t. VII, p. 9.

7. Morant, *The History and Antiq. of county of Essex*, t. III, 1767, p. 18.

et l'abbé avait à sa nomination une demi-douzaine de cures. Ajoutez à cela le droit de garenne dans treize villages; la jouissance de près de cinq cents acres de bois dans la forêt de Melksham[1] et le droit de pâture pour huit cents moutons dans les halliers de Windsor[1]. A l'époque de la dissolution, le total des revenus annuels de l'abbaye se montait à 652 livres[3]. Henri VIII fit des largesses à ses amis avec toutes ces dépouilles[4]. Des bâtiments claustraux il ne reste plus aujourd'hui que quelques débris et une porte d'entrée[5].

Les ruines de Buildwas dominent le cours de la Severn à quelques milles en amont d'Ironbridge, mais sur la rive opposée. Elles gisent au milieu d'un val sauvage, enserré de trois côtés par un cirque de collines. Malgré leur désolation, elles sont belles encore, ces ruines, et les gens de Shropshire ont lieu d'en être fiers — d'autant plus fiers que là du moins le temps seul a été destructeur : la main de l'homme et l'utilitarisme n'y sont pas venus, comme ailleurs, hâter l'œuvre d'anéantissement[6].

Le *Domesday Book*[7] mentionne Buildwas. Dès l'époque saxonne il se trouvait en cet endroit un manoir avec domaine, exploités par des serfs et des vilains : déjà aussi l'évêque de Chester en était tenancier. Après la conquête, ce bien ayant continué à faire partie du temporel de l'évêché, c'est un des titulaires de ce siège, Roger de Clinton[8], qui le donna à Savigny. Singulière physionomie que celle de ce prélat, moitié homme de guerre, moitié homme d'église. D'aucuns affirmaient qu'il avait payé son évêché trois mille marcs au roi Henri Ier[9]. L'auteur des *Gesta regis Stephani* n'épargne guère non plus sa mémoire et, dans ce qu'il avance,

---

1. Wiltshire, dans la portion Est du comté.
2. Morant, *op. cit.*, p. 18-19.
3. Lysons, Dan., *The Environs of London*, t. I², p. 726.
4. Le monastère avec son enclos fut donné à Pierre Meautis, esq., à sa femme et à leurs héritiers mâles.
5. Lysons, *op. cit.*, p. 728. — Ces débris sont à environ 600 mètres au S. O. de l'église de West-Ham.
6. Eyton, *Antiquities of Shropshire*, t. VI, 1858, p. 334-335.
7. T. I, p. 252.
8. Consacré le 22 décembre 1129.
9. Simeon. Dunelm. [Surtees Soc.] t. I, p. 131.

peut-être se rencontre-t-il un part de vrai[1]. Et néanmoins cet évêque batailleur n'oublia jamais tout à fait ses devoirs d'état. Il fut magnifique envers son chapitre et sa cathédrale ; il protégea l'ordre monastique et encouragea les fondations pieuses, payant d'exemple le premier. Enfin en 1147, il partait bravement pour la Croisade et allait finir ses jours à Antioche dans les premiers mois de l'année suivante (16 avril).

L'acte par lequel Roger de Clinton donnait « à l'abbé Ingenulf et à ses frères » la *villa* de Buildwas pour y établir un monastère, n'est pas daté[2] ; mais d'autres témoignages concordants entre eux nous apprennent que cette fondation eut lieu en 1135[3]. La *Chronographia Cisterciensis* précise même le jour et le mois[4]. Trois ans plus tard, tandis que le roi Étienne assiégeait Shrewsbury, le prélat, profitant de la présence du prince, lui fit ratifier ses précédents arrangements et obtint en surplus pour ses protégés l'exemption royale d'un certain nombre de redevances et corvées[5]. Parmi les bienfaiteurs de cette première époque il est juste de citer encore Guillaume Fitz Alan, comte de Gloucester, et Philippe de Belmeis. Du premier, les moines avaient reçu la terre de Little Buildwas, sise de l'autre côté de la Severn[6]; le second, en reconnaissance de la cession consentie par lui du domaine de Ruckley, s'était vu accorder le bénéfice étendu à tous les siens, de la « fraternité » avec les deux convents de Buildwas et de Savigny[7].

A Buckfast dans le Devon, ce ne fut pas précisément une fondation que réalisa l'abbaye normande. Dès l'époque saxonne Buckfast existait déjà non loin du Dart, au fond d'une tranquille et gracieuse

---

1. *Chronicles of the Reigns of Stephen, Hen. II Ric. I*, édit. Howlet, t. III, p. 101. — Robert du Mont abonde dans le même sens : « Hic secularibus intentus magis quam divinis. » Mon. Germ. Hist. SS. t. VI, p. 490.

2. Eyton, *op. cit.*, p. 321-322, en donne la substance d'après une copie de Dodsworth.

3. *Annales Petroburgenses* et *de Parcoludi*.

4. « Anno M° CXXXV°, sexto idus augusti, fundata est abbatia de Bildevas. » Manrique, *op. cit.*, t. I, 301.

5. *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 359, n° I.

6. *Ibid.*, p. 359, n° XVIII.

7. Eyton, *op. cit.*, t. II, p. 203.

vallée[1]. Ce monastère comptait même parmi ses bienfaiteurs le roi Cnut qui, entre autres dons, l'avait enrichi du domaine de Zeal Monachorum[2]. Sur la fin du XIe siècle c'était un établissement dont un document contemporain nous atteste la prospérité. Une enquête consignée dans l'*Exon Domesday* renferme en effet le dénombrement des manoirs que possédait alors l'abbé de Buckfast, l'état de leur personnel respectif, le rendement de chacun. Le nombre de ces manoirs s'élevait à douze ou treize — entre lesquels ceux de Stow St. Petrok, d'Ash, de Down St. Mary, de Trusham, d'Ascerton, d'Heathfield, de Churstowe[3]...

Un demi-siècle s'écoule et l'on ne sait plus rien de l'histoire de cette abbaye. L'on devine seulement qu'il s'y est produit quelque crise, quelque affaissement occasionnant par contre-coup l'aliénation de certaines des propriétés de jadis[4]. En 1136 les Saviniens arrivent, appelés par le roi Etienne[5]. Voilà le fait nouveau. L'entière initiative de cette substitution revient au souverain; son propre témoignage en fait foi. C'est lui qui « pour l'amour de Dieu et la prospérité de Buckfast » avait abandonné ce monastère et ses dépendances à l'abbé de Savigny, lui enjoignant d'installer là un convent de son observance, régulièrement gouverné par un supérieur. L'acte qui renferme les clauses de cette cession confiait en même temps à Guillaume, évêque d'Exeter, la mission de veiller, en tant qu'ordinaire, à ce que cette commission ne rencontrât aucun obstacle dans l'exécution[6]. Et ainsi les choses se passèrent-elles

---

1. Au nord de Buckfastleigh et à moins d'un mille de cette localité. Buckfast est le premier des anciens monastères anglais qui se soit relevé de ses ruines. En 1882, les Bénédictins de la Primitive Observance en inaugurèrent la restauration; le titre abbatial lui a été restitué le 29 octobre 1902.

2. Village du Devonshire, à 7 milles N. O. de Crediton.

3. Oliver, *Monasticon diœcesis Exoniensis*, p. 372-373, a reproduit cette enquête d'après l'*Exon Domesday*, f. 182-183. — Mr Brooking Rowe, *Contributions to a History of the Cistercian Houses of Devon*, p. 115-123, a identifié les localités énumérées ci-dessus.

4. En 1150, l'évêque d'Exeter Robert Warelwast, restituait à Serlon les deux domaines de Stow St. Petrock et d'Ash, longtemps détenus par lui en fermage. *Arch. Nat.*, L. 967. *Fonds de Savigny, dossier d'Angleterre n° 90.*

5. Le 27 avril, d'après la *Chronologia Cisterciensis*. Manrique, *op. cit.*, t. I, p. 319.

6. Cartul. de Savigny, f° 133 v°. — Ainsi tombe d'elle-même l'assertion de Leland maintes fois rééditée, au sujet de la destruction de Buckfast après 1086 et

effectivement. Plus tard, Henri II confirma à son tour par un nouvel acte la donation d'Étienne[1].

*
* *

J'ai dit plus haut les débuts de Calder. Cette maison existait depuis tantôt quatre ans, lorsque soudainement l'adversité fondit sur elle à coups redoublés. La guerre civile désolait alors le pays : entre Étienne de Blois et Mathilde l'« Emperesse » c'était à qui resterait maître du trône d'Angleterre. Dans les premiers mois de l'année 1138, David Ier, roi d'Écosse, intervenant dans la querelle, se jeta de son côté sur les comtés du Nord. Son armée se composait d'un ramassis d'Écossais, de Gallois, d'Anglais fugitifs, de Highlanders, tous ayant au cœur la haine du Normand et la soif de revanche pour les défaites passées. A travers les campagnes sans défense, ce fut comme une ruée de fauves, une orgie d'horreurs sans nom. Des détails atroces nous ont été conservés sur les cruautés de cette soldatesque, semant après elle le meurtre, l'incendie, le pillage. Ces forcenés n'épargnaient rien — pas plus les choses saintes que le reste[2].

Du Northumberland, ce flot envahisseur s'était répandu sur le Yorkshire, puis sur le Cumberland. Une bande atteignit même jusqu'à Calder et mit le monastère à sac. Terrifiés et ne sachant que devenir, Gérold et ses moines s'arrêtèrent à un parti extrême : tout abandonner et retourner à Furness, leur abbaye mère. Là du moins, pensaient ces pauvres gens, asile et réconfort leur seraient largement offerts. Et, poussant devant eux les quelques têtes de bétail qui leur restaient, suivis d'un *cart* chargé des effets les plus

---

de sa restauration subséquente par un descendant des Pomeroy. Mr Brooking Rowe, *op. cit.*, p. 55-57, en avait déjà démontré la parfaite inanité sans toutefois connaître le document auquel je viens de faire allusion.

1. Oliver, *op. cit.*, p. 373, n° III. — Le fragment du Cartulaire de Buckfast Abbey publié par le Rév. Hingeston-Randolph en appendice à son tome Ve des *Episcopal Registers of the diocese of Exeter*, p. 1563-1610, ne fournit aucun renseignement sur la période qui nous occupe. Je mentionne pourtant ici cette publication à cause des renseignements qu'on y pourra trouver sur la famille d'origine mancelle des Vautorte et sur celle des Nonant.

2. Richard de Hexham, *De Gestis Regis Stephani* dans Chronicles of the reigns of Sephen... t. III, p. 151-157.

précieux de la communauté, ils mirent leur dessein à exécution. Ç'avait été trop présumer — et la brutalité de l'accueil à l'arrivée eut vite fait de dissiper leurs illusions. Furness avait eu à souffrir des courses de l'ennemi[1], et c'est là sans doute une excuse. Mais il n'empêche que, loin d'exciter la pitié de leurs confrères, la vue des fugitifs n'éveilla chez ceux-là qu'une mesquine et égoïste appréhension. De nouvelles bouches épuiseraient d'autant plus vite les ressources du monastère ; il fallait se débarrasser de ces survenants. Gérold s'entendit chapitrer de belle façon : on le traita de lâche et de déserteur ; puis, la semonce achevée, les portes de l'abbaye se fermèrent devant lui et sa compagnie[2].

Ainsi éconduits, les fugitifs durent se remettre en marche. De toute nécessité il fallait prendre une résolution. Or il se trouvait que l'Église d'York avait alors pour archevêque un prélat bien connu pour ses libéralités envers les moines, le Normand Turstin, celui-là même qui, six ans auparavant, avait eu le principal rôle dans la fondation de Fountains Abbey [3]. Gérold n'ignorait pas ces détails ; aussi, au lieu de retourner à Calder, se dirigea-t-il en droite ligne vers le Yorkshire, avec l'intention de solliciter de l'archevêque le don de quelque emplacement en un coin de son vaste diocèse. Au reste, depuis la sanglante journée de l'*Étendard* (22 août 1138) où les Écossais laissèrent, dit-on, dix mille des leurs sur le champ de bataille [4], la sécurité était revenue au cœur du pays. La petite troupe allait atteindre la localité de Thirsk [5], lorsqu'une rencontre de bon augure vint lui remettre l'espoir au cœur. Gundreda, veuve de Niel d'Albigny et mère du jeune Roger de Mowbray, l'un des plus riches héritiers d'Angleterre, séjournait précisément

---

1. *Ibid.*, p. 156. « Possessiones cujusdam nobilis cœnobii, quod in Futhther-« nessa situm est, et provinciam quæ Crafna dicitur, ex magna parte ferro et « flamma destruxerunt. »

2. Le récit des pérégrinations des moines de Calder a été écrit par Philippe, troisième abbé de Byland. On le trouvera dans le *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 349-354. Toutes les citations que j'en ferai, se réfèrent à cet ouvrage.

3. Yorkshire, West-Riding, à 3 milles S. O. de Ripon. Les ruines de cette abbaye, les plus belles d'Angleterre, sont situées dans Studley Park, propriété du marquis de Ripon.

4. Rich. de Hexham, *loc. cit.*, p. 164.

5. Sur le Swale, à 22 milles N. O. d'York.

au même endroit. Le sénéchal de cette dame, ayant croisé en chemin cette singulière caravane, voulut savoir de Gérold les motifs d'un pareil exode et, compatissant à l'infortune dont les détails venaient de lui être narrés, il engagea l'abbé et les moines à le suivre près de sa noble maîtresse.

L'accueil de Gundreda fut tout empreint de bonté. Non contente d'héberger les fugitifs, elle promit de s'occuper activement de leur avenir et, en attendant, les adressa à un sien parent, Robert de l'Aulnay, qui d'abord moine à Whitby [1], s'était retiré dans la solitude de Hood [2], où il vivait en ermite. Près de ce saint homme, l'ancienne communauté de Calder pourrait reprendre, jusqu'à meilleure solution, la série de ses exercices monastiques. L'archevêque Turstin ne se montra pas moins bienveillant. Roger de Mowbray, encore mineur et en la garde du roi, ne pouvait disposer de sa terre; mais sur les instances du prélat, il accorda à Gérold la dîme de toutes les provisions qui se consommaient en son hôtel. Le don, paraît-il, en valait la peine puisque l'ex-abbé de Calder jugea utile de détacher un de ses convers, qui accompagnait en tous ses déplacements la maison du jeune baron et percevait sur place la dîme en question. Deux années durant il en devait être ainsi; profitons de ce répit pour repasser en Normandie.

III. — La Fusion avec Cîteaux.

Geoffroy s'éteignit le 8 avril 1138 [3]. Autour de sa couche funèbre se pressaient, mêlés à ses propres disciples, tous les abbés de la

---

1. Yorkshire, à l'embouchure de l'Esk. Les ruines de l'abbaye, considérables encore, dominent une falaise sur la rive droite.

2. Aujourd'hui Hood-Grange, à l'O. de Thirsk. — L'abbaye de Whitby possédait un certain nombre de ces ermitages, notamment à Mulgrave, à Westcroft sur le Derwent; à Saltburne et à Eskdale. Burton, *Monasticon Eborac.*, 1758, p. 85.

3. Il y a divergence sur l'année de la mort de Geoffroy. La *Vita* [*loc. cit.*, p. 408] indique 1139. La *Chronique de Savigny* [Baluzii, *Miscell.*, I, p. 327] et les notes ajoutées à la *Chronique de Robert du Mont* [M. G. H. SS. VI, p. 493] placent au contraire cet événement en 1138. Le P. de Buck [AA. SS. oct., VIII, p. 1011] fait remarquer avec raison que le témoignage de ces deux dernières sources doit être préféré à celui de la *Vita*.

dépendance savinienne qui avaient pu accourir à temps pour l'assister à ce moment suprême [1]. Les patriarches n'étaient pas morts autrement. De fait, ce vétéran pouvait entrer dans le repos de l'éternité avec la conscience d'avoir mené vaillamment sa tâche. Nous venons de voir ce qu'en l'espace de neuf ans il avait réalisé au-delà du détroit. En deçà le résultat n'était pas moindre, puisque près d'une douzaine d'autres maisons lui devaient d'exister, non seulement en Normandie et dans les provinces circonvoisines d'Anjou, de Bretagne et de Touraine, mais encore dans l'Ile-de-France, en Picardie et en Artois [2]. Et nous savons par ailleurs qu'il ne s'était pas borné à jeter ainsi aux quatre vents du ciel la semence féconde. Toutes ces fondations disséminées avaient en effet besoin d'être soutenues et surveillées : leur chance de réussite et de durée n'était assurée qu'à la condition de demeurer groupées étroitement entre elles et, qui plus est, soumises à un pouvoir central. Dans le but d'obtenir cette cohésion, Geoffroy s'était arrêté à un moyen qui, sans être nouveau, commençait à avoir vogue. Il avait établi parmi les siens l'usage des chapitres généraux et de la visite régulière.

Chaque année donc, au retour du dimanche où l'Église honore plus spécialemet le mystère de la Sainte Trinité, fête patronale de Savigny, tous les abbés des *filiales* de cette abbaye devaient se trouver réunis autour du successeur de Vital, pour conférer ensemble sous sa présidence, soit des intérêts spirituels et matériels de leurs maisons, soit des moyens propres à maintenir et à promouvoir la régularité parmi leurs subordonnés. Ces assises solennelles ne pouvaient durer moins de trois jours [3]. Geoffroy, de son côté, s'imposait de fréquents déplacements; il s'en allait de monastère en monastère. De la sorte il se rendait compte sur place des moindres détails. Il interrogeait les frères, recherchait les abus. Il reprenait, enseignait, corrigeait au besoin [4].

---

1. *Vita*, XVII.

2. Voici la liste des fondations continentales de Geoffroy : *Beaubec, les Vaux-de-Cernay, Chaloché, Foucarmont, Saint-André-de-Gouffern, la Boissière, Aulnay, Fontaines-les-Blanches, Longvilliers, Lannoy, le Breuil-Benoît.*

3. *Vita*, XIV.

4. *Ibid.*, XIII.

Sur un point cependant le vigilant abbé vit moins juste, semble-t-il, et dépassa la mesure. Je veux dire qu'en ses règlements, il céda plus que de raison à ses goûts personnels pour les austérités. Le genre de vie que l'on menait alors à Savigny dépassait déjà certainement sous ce rapport ce qui se pratiquait ailleurs dans des établissements monastiques de date plus ancienne. Geoffroy néanmoins crut pouvoir renchérir sur ce qu'avait établi Vital. Il suréleva la Règle et, en fait d'observances rigoureuses, exigea de ses moines plus encore que son devancier. Que l'on n'aille pas voir là une imputation lancée à la légère. Non. Le biographe du Bienheureux — car Geoffroy fut honoré comme tel après son trépas — nous a livré le fait simplement, sans commentaires ni réticences[1]. Orderic Vital par contre, peu tendre pour les Saviniens, on a déjà eu occasion de le voir, n'a pas manqué d'exprimer à nouveau son avis avec une franchise un peu rude : « Geoffroy, écrit-il, s'ingénia lui aussi « à rechercher des nouveautés immodérées, et il en multiplia le faix « sur les épaules de ses disciples[2]. » Peut-être faut-il voir une résultante de ce manque de discrétion dans l'état d'esprit que nous ne tarderons pas à constater au sein de la Congrégation de Savigny.

Au lieu d'élire un des siens pour remplacer le défunt, la communauté orpheline porta son choix sur l'abbé de Furness. On ne saurait expliquer les motifs de cette préférence[3]. Yves cependant ne devait plus être de prime jeunesse. En tout cas, ses jours étaient comptés et deux ans ne s'étaient pas écoulés, que de nouveau la charge abbatiale était vacante. C'est dans cet intervalle si court que les moines saviniens appelés en Irlande prirent possession de l'abbaye de Sainte-Marie de Dublin.

Ce monastère, dont le souvenir et les traces n'ont pas encore totalement disparu[4], s'élevait hors de la ville, sur la rive droite du

---

1. *Vita*, XIII. — Avant cet écrivain, le chroniqueur Robert du Mont avait déjà dit de Geoffroy : « Consuetudines prioribus arctiores Saviniensibus imposuit... » [*P. lat.* t. CCI, col. 1312]. Jugement qu'a fait sien le rédacteur de la chronique de Savigny, loin de protester contre. [Chronicon, *loc. cit.*, p. 336.]

2. *Hist. eccles.* t. III, p. 451. « Qui et ipse immoderatis adinventionibus stu- « duit, durumque jugum super cervices discipulorum aggregavit. »

3. Dom Cl. Auvry, *op. cit.*, t. II, p. 304, affirme qu'Ives s'était démis de son abbaye de Furness pour revenir vivre en simple moine à Savigny.

4. Une partie des pierres provenant de l'abbaye fut utilisée en 1676 pour la construction d'un pont sur le Liffrey ; mais la portion du quartier où s'étaient

Liffrey et dans le voisinage d'Ostman's Town, ou quartier des Danois. L'emplacement primitif s'appelait Clunlif[1]. On en a attribué la fondation — dans la première moitié du XIIe siècle — au roi Connor O'Mellaghlin et au chef de clan Mac Gillamocholmog[2] : autre chose serait de l'établir par de bonnes preuves. En réalité on ne sait rien de certain sur les origines de cet établissement de date vraisemblablement plus ancienne[4]. Il y a plus. La Chronique de St. Mary's Abbey rédigée sur place pourtant, mais par des gens malhabiles et peu au courant de l'enchaînement des faits, n'est même pas en état de nous renseigner avec exactitude sur l'introduction des Saviniens à Dublin. Elle brouille les événements, confond les noms et fait des disciples de Vital des moines de l'abbaye de Tiron[5]. Les plus anciennes chartes du cartulaire enfin ne sont pas antérieures à l'arrivée des Anglo-Normands en Irlande[3] (1170). Elles énumè-

---

élevés les bâtiments claustraux a conservé jusqu'à présent l'appellation de *St. Mary's Abbey*. On y voit encore les débris d'un édicule qui paraît avoir été un oratoire. J.-T. Gilbert, *Chartularies of St. Mary's Abbey*, Dublin. [Rolls Ser. 80], t. II, p. LXV-LXVI.

1. Dérivé de l'irlandais *cluain luibh*, prairie naturelle. Gilbert, *op. cit.*, t. I, p. XVII, note 3.

2. Sur la foi d'un document d'allures légendaires que l'on rencontre au tome II du Cartulaire [édit. Gilbert] p. 8-12, et dont l'érudit Sir James Ware dénonçait déjà l'inauthenticité au XVIIe siècle [*Ibid.*, p. 218-219].

3. Archdall [*Monasticon Hibernicum*, 1786, p. 132-133] semble plus près du vrai, quand il date de 948 environ cette fondation qu'il attribue aux Danois.

4. Je commence par citer : « MCXXXIX. Abbas et monachi Turonenses Domus « Beate Marie juxta Dublin, qui Gresei monachi vulgariter ad tunc vocabantur, audientes bonam famam et sanctam conversacionem Ordinis Cisterciensis, ejus- « dem Ordinis institucionibus se devote submiserunt, imitantes patrem suum « Abbatem Saveniacensem et ejus co-abbates et monachos. » *Chartularies...*, t. II, p. 258. Il n'y a aucun fonds à faire sur tout ceci. Quelques pages plus haut *Chartul.*, p. 254], le chroniqueur rapporte en effet que l'abbé de Savigny et les monastères de la dépendance obtinrent en *1118* leur incorporation dans l'Ordre de Cîteaux. L'abbaye de Dublin aurait attendu vingt ans avant de suivre cet exemple ! J'ajoute que les moines de Tiron, à la vérité surnommés « moines gris » eux aussi, n'eurent jamais d'établissement en Irlande, mais seulement en Angleterre et en Écosse.

5. *Chartularies*, t. I, p. 78, n° 58 ; p. 83, n° 61. — Il y a lieu de mentionner ici également une charte de Henri II [*Ibid.*, p. 81, n° 60] expédiée de Falaise et postérieure à 1173, dans laquelle ce prince confirme à St. Mary's Abbey les biens que possédait cette maison avant l'arrivée de Richard de Clare soit à Dublin même, soit aux environs.

rent les différents dons du redouté « Strongbow[1] » à l'abbaye. Cette fois nous nous trouvons bien en présence de textes dignes de créance; mais déjà la période cistercienne est commencée. Beaucoup des chevaliers qui avaient suivi Richard de Clare dans son aventureuse entreprise devinrent le bienfaiteurs de St. Mary's Abbey. Entre les principaux je cite ici au hasard : Hugh de Laci, Milon le Bret, Adam de la Chapelle, Guillaume de Carew, Richard de Cogan, Adam et Richard de Feipo, Gilbert de Nugent, Guillaume le Petit, Adam et Raoul de Repenteni, David de Saint-Michel, Réginald et Richard Talebot, Richard Tirel... Les noms de tous ceux-là se rencontrent fréquemment dans le cartulaire, mêlés aux noms de prélats et de chefs de clan irlandais.

*
* *

Serlon de Vaubadon fut le quatrième abbé de Savigny. Lui aussi appartenait au pays normand et par le sang et par la naissance. Originaire du Bessin[2], il avait dans sa jeunesse revêtu le froc bénédictin en l'abbaye de Cerisy; puis, à l'exemple de Geoffroy, son maître et son ami, il était venu en même temps que ce dernier prendre rang parmi les disciples de Vital. Mais, après comme avant cette démarche et jusqu'au jour où la disparition d'Yves le mit en évidence, on ne sait à peu près rien sur ce personnage; son *curriculum vitae* nous échappe complètement. Tout au plus est-il possible de conclure d'après les faits subséquents, que Serlon eut peu de goût pour le maniement des affaires. Avant tout il paraît avoir été un spéculatif; un ami du recueillement et de l'étude, heureux de vivre dans l'effacement et le silence du groupe conventuel. Non pas cependant qu'il fut dépourvu des qualités qui font l'homme de gouvernement. Ce que nous savons de son abbatiat prouve plutôt le contraire. Lorsque les circonstances l'exigèrent, il sut en effet déployer de l'activité et se comporter avec décision et

---

1. Richard de Clare, second comte de Pembroke et Striguil, surnommé « Strongbow ». Il était débarqué à Waterford en 1170; dans l'espace de cinq ans il soumit une partie de l'île et contraignit tous les roitelets d'Irlande à lui livrer des otages. Il mourut en 1176.

2. Vaubadon est une commune du Calvados, à 13 kil. de Bayeux.

fermeté. On a aussi vanté son savoir, l'onction de sa parole[1]. Faut-il ajouter qu'une très haute vertu, un dignité de vie à l'abri de tout reproche et une invariable fidélité à la Règle rehaussaient en sa personne la dignité du supérieur et ajoutaient à ses enseignements la suprême sanction de l'exemple ?

En ce temps-là, par malheur, la Congrégation de Savigny subissait l'inévitable crise des Instituts à croissance trop rapide. Dans ce corps aux proportions démesurées la vie circulait mal et certains organes plus vigoureux prétendaient s'affranchir en refusant leur concours à l'œuvre commune. De là de pénibles tiraillements, des conflits aigus auxquels, dès son entrée en charge, Serlon dut chercher — mais en vain — à porter remède. Ceci nous ramène en Angleterre.

L'étrange odyssée des fugitifs de Calder n'était qu'à ses débuts. Hood leur avait bien été cédé en toute propriété par les moines de Whitby et, d'autre part, Roger de Mowbray, sur les représentations de son sénéchal, s'était décidé en 1140 à leur abandonner, en échange de la dîme dont j'ai parlé plus haut, sa vacherie de « Cambe » avec la terre de Wildon[2], d'Angram[3] et de « Skakeldon ». De ce côté, on pouvait donc se croire en sécurité. En revanche, sur les intentions des gens de Furness Gérold et ses compagnons avaient motif de se montrer beaucoup moins rassurés. L'abbé de Furness en effet, malgré la dureté de ses procédés à leur égard, conservait entiers sur eux ses droits de père immédiat et de fondateur. Il lui serait loisible de s'en prévaloir à la première nouvelle que la communauté de Calder avait retrouvé sa stabilité. Or, de cela précisément la conventualité de Hood ne voulait entendre parler ; à tout prix elle désirait se soustraire à pareille tutelle.

Une seule alternative demeurait : partir pour Savigny, exposer au Chapitre général le détail de cette affaire ; puis, comme conclusion

---

1. Chronicon Savigniacense, *loc. cit.*, p. 327. « Vir vita et sermone atque scrip-« turarum scientia conspicuus... » — « Valde litteratus, cujus eloquium audientibus erat acceptabile super mel et favum. » *Hist. mon. B. M. de Fontanis Albis*, c. IX ap. Salmon, *Chron. de Touraine*, p. 266.

2. Aujourd'hui Wildon-Grange, North-Riding Yorkshire, à 5 milles 1/2 N. d'Easingwold.

3. Angram Grange, N. R. Yorkshire, à 4 milles 1/2 N. d'Easingwold.

pratique, demander à passer sous la juridiction immédiate de l'abbé de Savigny, après rupture complète des liens antérieurs avec Furness. Et ainsi fut fait. Gérold parut au Chapitre général de 1142 ; il plaida sa cause devant Serlon et n'eut aucune peine à rallier les suffrages de l'assemblée à la solution qu'il désirait. Heureux de ce résultat, il revenait vers les siens à petites étapes, lorsque la mort le surprit à York le 24 février de l'année suivante. C'était un rude contre-temps ; mais à Hood, on envisagea la situations en gens pratiques. Il importait de ne pas différer l'élection du successeur : aussi les moines se saisirent-ils du maître des novices, Roger, qu'ils traînèrent à l'église, plutôt qu'ils ne l'y conduisirent — et là, au pied de l'autel, séance tenante, ils lui prêtèrent obédience. Bien leur en prit, car à quelque temps de là, l'abbé de Furness, comprenant que les anciens habitants de Calder lui échappaient désormais totalement et ne consentiraient plus à quitter le Yorkshire, prenait le parti d'envoyer dans l'abbaye abandonnée une nouvelle communauté tirée de sa propre maison[1].

Roger était un administrateur émérite et, en plus, un saint religieux. Sous son gouvernement la conventualité de Hood allait croître et se développer rapidement. Disons-le, si la rude existence des moines saviniens était de nature à provoquer l'attention, puis l'admiration des masses du XIIe siècle, elle était faite aussi pour séduire et subjuguer les robustes trempes de cette époque. Roger vit donc arriver chez lui les recrues et, dans le nombre, il y avait maints chevaliers de l'entourage du jeune de Mowbray. Le branle était donné. Bientôt à Hood on se trouva trop à l'étroit et il fallut essaimer à Wildon, où une grange fut construite. Mais à brève échéance, l'installation de Wildon se trouva elle-même insuffisante.

Alors intervient une fois de plus la bienfaisante Gundreda. En septembre 1143, elle distrait de son propre douaire la *villa* de Byland, elle l'offre aux moines et fait ratifier ce don par son fils. Hood est abandonné définitivement et Roger, avec le gros de son convent, se transporte sur les bords du Rye, à l'endroit connu aujourd'hui

1. *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 350.

sous le nom d'Old Byland[1]. Roger de Mowbray souhaitait vivement qu'ils élevassent là leur monastère, à cause des avantages matériels dont il eût voulu les favoriser. Par malheur, sur l'autre rive et un peu en aval se dressaient déjà les constructions d'un autre établissement religieux, celles de Rievaulx-Abbey fondée une douzaine d'années auparavant par Gautier Espec, en pleine brousse du Black Moor[2]. Et si courte était la distance qui séparait les deux communautés, que de l'une à l'autre on percevait distinctement le son des cloches appelant les frères aux divers exercices. Impossible de songer à se fixer en de pareilles conditions ; un voisinage si rapproché n'eût engendré qu'ennuis réciproques et difficultés de tous genres. Aussi, après un laps de cinq ans, Old Byland abandonné de ses habitants devenait-il une simple grange, et ceux-ci descendant vers le sud, tentaient une nouvelle installation à Stocking, proche Seawton[3]. Ce n'était pas encore la dernière ; mais nous les y laisserons, car ce n'est que le 31 octobre 1177 qu'enfin ils se fixèrent, toujours plus au sud, au pied du Cambe-Hill, sur l'emplacement péniblement déboisé, où il ne subsiste plus actuellement que des pans de murs croulants et des arcades rompues[4] — tout ce qui reste de Byland Abbey.

*
* *

Le dénûment — disons mieux — la misère avait été l'une des formes d'épreuve contre laquelle la postérité de Vital et de Geoffroy eut le plus à lutter. La plupart des fondations saviniennes avaient commencé petitement, pauvrement ; au milieu de souffrances et de privations parfois inouïes. Quelques-unes même ne durent qu'à leur union avec Cîteaux d'échapper à une ruine totale et certaine. Serlon n'ignorait pas cet état de choses et le malaise qu'il contribuait à entretenir parmi ses subordonnés. Autour de lui on s'en inquiétait non moins et maintes fois, certains des plus intéressés avaient fait auprès de lui des démarches pour obtenir le

---

1. A 3 milles 1/2 N.-E. de Hambleton Hôtel.

2. Les ruines de l'abbaye se trouvent au S. du village de Rievaulx, sur la rive gauche du Rye.

3. Localité à 4 milles 1/2 O. de Helmsley.

4. Moore's, *Monastic Remains*, t. I p. 28.

rappel à Savigny des communautés les plus privées de ressources[1]. Serlon tenta-t-il quelque chose dans ce sens? On ne le sait. Toujours est-il, qu'au moins il chercha à limiter les progrès du mal, en restreignant avec une clairvoyante sagesse le mouvement d'expansion trop rapide parti de l'abbaye-mère. Aussi peut-on constater que le nombre des maisons fondées par lui est insignifiant : quatre tout au plus. L'Angleterre, avec Coggeshall et Jervaulx, fournissant la moitié de ce total, il ne me reste plus qu'à faire connaître les débuts de ces deux établissements, les derniers au delà du détroit où furent implantées les coutumes saviniennes. Et de la sorte se trouvera rempli, autant qu'il a été possible, le programme inclus dans le titre de la présente étude.

Comme Stratford Langthorne, sa sœur et son aînée, l'abbaye de Coggeshall était située en Essex. Ses ruines, assez proches de la localité dont elle emprunta le nom, se voient encore aujourd'hui — mais considérablement réduites — sur la rive gauche du Blackwater. Déjà au siècle dernier, Morant ne leur accordait qu'une courte et sèche mention[2]. A l'époque de la fondation, c'est-à-dire entre 1137 et 1140, le manoir de Coggeshall appartenait à Mathilde de Boulogne, femme du roi Étienne, et faisait partie des biens patrimoniaux de cette princesse. Voilà pour quelles raisons Mathilde, dans la charte de donation, s'exprime en son nom propre et fait savoir qu'elle a donné aux moines le manoir en question, avec remise de tous les services et coutumes dont il pouvait être grevé vis-à-vis de n'importe quel séculier. Étienne, comme de juste, ratifia cette libéralité de sa femme[3]. On ne sait pas quels autres bienfaiteurs vinrent en aide à la jeune abbaye en cette première

---

1. *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 569. — C'était surtout la situation des fondations anglaises. L'histoire des débuts de Fontaines-les-Blanches prouve néanmoins que les établissements continentaux n'étaient pas non plus à l'abri de la pauvreté. Salmon, *Chron. de Touraine,* p. 266.

2. Morant, *History of Essex*, t. II, 1768, p. 163.

3. *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 452, n° II. Cette charte n'est pas datée ; d'autre part il y a divergence entre les différentes chroniques et chronographies au sujet de l'année de la fondation. La chronique de Louth Park et la chronographie publiée par Birch tiennent pour l'année 1137 ; les chroniques de Saint-Augustin de Cantorbéry et de Roger de Coggeshall indiquent au contraire l'année 1140. La chronographie de Citeaux et le catalogue de Savigny sont également pour cette dernière date.

et lointaine époque. Tous nos renseignements sur les origines de Coggeshall se bornent à ce que je viens de dire.

Nous avons en revanche l'histoire des débuts de Jervaulx consignée tout au long dans une relation qui fait corps avec le recueil des chartes de cette abbaye [1]. Au point de vue spécial qui nous occupe, ce document est, on peut le dire, de toute première valeur. Nulle part en effet on ne saisit comme là — et absolument sur le vif — le caractère entreprenant du moine savinien; son mépris des difficultés, son endurance à la peine, sa ténacité dégénérant finalement en obstination et en parti-pris de n'en faire qu'à sa tête. Les personnalités du genre de celle dont Pierre de Quincy va nous offrir un échantillon ne furent point rares à Savigny, et l'on conçoit sans trop de peine qu'avec de telles gens à gouverner, Serlon à bout de patience ait fini par céder à la hantise de se démettre de sa charge.

Pierre de Quincy était versé dans la médecine. Envoyé en Angleterre avec quelques compagnons pour y recueillir des aumônes, il avait été appelé, on ne sait par quel concours de circonstances, à prodiguer les secours de son art au comte de Richmond, Alain le Noir, — et il eut la bonne fortune de le guérir. Ce comte de Richmond, breton d'origine [2], possédait un véritable petit État au nord-ouest du Yorkshire et, depuis la conquête, une nuée d'émigrants clercs et et laïcs était passée d'Armor dans cette nouvelle patrie. Alain reconnaissant cherchait à retenir Pierre dans le voisinage, lorsqu'un chevalier nommé Akarius [3], mû par la même pensée, s'avisa d'offrir aux moines quêteurs quelques terres à Fors et à Worton dans le Wensleydale [4]. D'autres grands propriétaires imitèrent cet exemple et Alain lui-même vint en aide aux pauvres gens

---

1. *Monastion Anglic.*, t. V, p. 568-474.

2. Alain le Noir était fils d'Etienne, comte de Penthièvre, et neveu des deux premiers comtes de Richmond, Alain le Roux et Alain le Noir, tous deux morts sans hoirs.

3. Ce personnage est nommé parmi les bienfaiteurs du prieuré de Richmond ; il avait des propriétés à Scorton, à Kirkeby-Ravenswath, à Vorlagby. Son fils Hervé fit aussi de nombreuses donations à divers établissements religieux du Yorkshire.

4. Longue et étroite vallée, parallèle au cours de l'Ure et commençant un peu au-dessus d'Appersett, pour aller finir au val de Jervaux.

par plusieurs dons. Bref, en 1145 Pierre de Quincy et ses compagnons s'installaient à Fors et y groupaient quelques habitations autour d'un oratoire de bois [1].

A quelque temps de là, Alain le Noir, qui avait pris très à cœur l'accroissement du nouvel établissement, eut l'occasion de repasser en Bretagne. Il vint à Savigny, mit Serlon au courant de l'entreprise et, pour conclure, se déchargea entre les mains de celui-ci de l'achèvement de cet essai de fondation. Serlon eût préféré décliner l'offre et, s'il accepta, ce ne fut pas sans arrière-pensée de s'en débarrasser à la première occasion favorable. Cependant Pierre de Quincy, instruit de ce qui s'était passé, attendait avec impatience l'arrivée d'un important renfort. Il écrivait à Savigny et pressait Serlon d'agir. Ce dernier ne répondit que par une lettre sévère, où le moine-médecin était blâmé, non sans raison, d'avoir agi en toute cette affaire avec un oubli par trop complet de l'autorité de son supérieur. Pierre fut très mortifié du procédé; mais ni lui, ni ses compagnons ne se tinrent pour battus [2].

En 1147 ils réitèrent leurs instances. Leur voisin de Byland, l'abbé Roger, se préparait à partir pour le chapitre général, Pierre le charge d'une nouvelle lettre. Mais Serlon persiste dans son refus absolu d'envoyer là-bas des moines de Savigny. La seule concession à laquelle il finit par consentir, est l'abandon à l'abbé de Byland de ses droits immédiats sur cette *filiale* lointaine. Mais Roger, retenu en Normandie par ses propres affaires, ne peut se charger d'aller lui-même à Fors donner connaissance de cette décision. L'abbé de Quarr s'y rend à sa place muni de pleins pouvoirs et accompagné d'un moine de Savigny. Ce dernier avait pour mission de sauvegarder les intérêts et les droits de l'abbaye-mère. Pierre mis en demeure ou de promettre obéissance à l'abbé Byland, s'il juge plus expédient de rester à Fors, ou de rentrer sans retard en Normandie, riposte par cette brusque et péremptoire déclaration : « Saint Père de Quarr, nous avons cinq charrues qui labou-« rent; quarante vaches avec leurs veaux, seize juments suivies de « leurs poulains, cinq truies et trois cents brebis. En plus, une

1. *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 569, n° III, IV.
2. *Ibid.*, n° V.

« réserve de cire et d'huile presque pour deux ans. Nous sommes « assurés de ne manquer ni de pain, ni de bière, ni de fromage, ni « de beurre au moins cette année. Dans de pareilles conditions, un « convent peut très bien vivre ici. Pourvu que l'abbé de Byland « consente à nous aider et à ériger une abbaye en ce lieu, les deux « compagnons que vous voyez à mes côtés et moi-même, nous « sommes prêts à passer sous sa juridiction et à lui remetrre tout « notre bien [1]. »

Ceci se passait au printemps de 1148. Deux ans s'écoulèrent encore néanmoins avant que Fors eût son abbé et sa communauté régulière. D'autre part, malgré les belles assurances de Pierre, la misère, par suite de l'intempérie des saisons, s'abattit sur cette maison avec une si cruelle insistance, que nombre de fois les pauvres habitants eurent la tentation de retourner à Byland. Malgré un labeur opiniâtre, tout semblait se tourner contre eux [2]. Il ne paraît pas au surplus que cette installation à Fors, inaugurée en de si précaires conditions, ait présenté grande chance de réussite. Aussi en 1156, grâce aux libéralités de Conan, fils d'Alain le Noir [3], les moines avec tout leur matériel se transportèrent-ils à quelques milles plus à l'est, dans une belle vallée arrosée par le Jor, d'où le nom de Jervaux porté par l'abbaye qui bientôt surgit du sol à cette place [4].

*
* *

Serlon, voyant son autorité contestée au sein même de la Congrégation qu'il gouvernait, avait eu recours au Saint-Siège. Le 5 décembre 1144, le pape Lucius II lui faisait expédier du Latran, en manière de réponse, une bulle où il était dit entre autres : « Si « quelque abbé ou moine de votre Congrégation vient à s'écarter de « la voie commune et demeure sourd aux admonitions, destituez le « premier et remplacez-le par un plus digne... Que nul prélat de

---

1. *Ibid.*, p. 570.
2. *Ibid.*, p. 470-71, n° VI.
3. Alain le Noir était mort en 1146 ; le 30 mars d'après la chronologie des comtes de Richmond. — *Mon. Anglic.*, t. V, p. 572, n°s VIII, IX.
4. *Ibid.*, p. 573, n°s X, XI, XII. — Burton, *Monasticon Eboracense*, p. 367-372, donne une liste détaillée des possessions de Jervaux Abbey.

« l'Ordre de Savigny ne s'avise de faire schisme, ni ne cherche de « son autorité propre à placer la maison qu'il gouverne sous un « autre régime[1]... » Malgré ces solennels avertissements, les abbayes anglaises — car c'étaient elles surtout qui affichaient leurs tendances séparatistes — persistèrent à demeurer à l'écart. Au Chapitre général de 1147, alors que pas un des abbés français ne manquait au rendez-vous, il n'y eut à faire acte de présence que les trois seuls abbés de Neath, de Quarr et de Byland. Serlon toutefois n'avait pas attendu ce dernier acte d'insubordination pour chercher un expédient et s'arrêter à une solution qui, malgré sa gravité, allait sauvegarder l'avenir en obviant aux désordres actuels.

Grâce au prestige de saint Bernard, l'Ordre de Cîteaux s'acheminait rapidement vers son apogée. Une organisation quasi féodale, dont le mécanisme, fort simple cependant, rattachait par des liens à la fois très forts et très souples les membres les plus éloignés à leur centre commun, assurait à cette réforme des garanties de consistance et de durée que les âges suivants n'ont point démenties. Serlon, bien inspiré, se tourna de ce côté. Il mit l'abbé de Clairvaux au courant de ses embarras, implora son appui et, fort des bonnes assurances qu'il reçut de ce côté, il se décida — de concert avec les supérieurs des abbayes françaises — à solliciter des membres du Chapitre général de Cîteaux l'union complète de la Congrégation de Savigny à leur Ordre. Dans ce but, il se rendit en Bourgogne accompagné d'Osmond, abbé de Beaubec, et présenta sa requête aux capitulants dont l'assemblée, suivant la coutume, entamait ses séances à partir de 14 septembre[2]. Et cette année-là tout un concours de circonstances avait contribué à rehausser la solennité de la réunion. L'ex-moine cistercien, qui en 1145 était devenu le pape Eugène III, obligé de fuir Rome en révolte avait pris le chemin de la France à la fin de l'hiver de 1147. Il voulut visiter Cîteaux et il y arriva pour l'ouverture du Chapitre. Coïncidence curieuse, un autre solliciteur — et celui-là de pauvre mine et de bien petit équipage — venait comme Serlon offrir de se mettre, lui et ses trois monastères, sous la norme cistercienne. C'était

---

1. Salmon, *op. cit.*, p. 277-278.
2. Rob. de Monte chronica [Auctar. Savigniac.], *M. G. H.*, *SS.* t. V, p. 497.

Etienne, le fondateur d'Obasine, soucieux, non moins que l'abbé de Savigny, d'assurer l'avenir de ses disciples[1].

L'accueil fait à l'un et à l'autre fut le même, et l'on conçoit sans peine que les capitulants n'aient eu garde de repousser deux demandes de cette nature. La démarche de Serlon en particulier n'assurait-elle pas d'un seul coup à leur confédération déjà puissante l'accession de vingt-huit nouveaux monastères ? Jamais encore, malgré sa vogue, l'Ordre cistercien n'avait réalisé pareille conquête. Il convient d'ajouter que la gratitude témoignée à l'abbé de Savigny eut elle-même une expression très significative et qu'elle ne demeura pas en deçà. Séance tenante en effet il fut décidé qu'à l'avenir Serlon prendrait rang près l'abbé de Cîteaux, à la suite des supérieurs des quatre premières abbayes, et que ses successeurs conserveraient ce privilège[2]. Dès le 19 septembre suivant Eugène III s'empressait de ratifier de son côté une union en laquelle il se plaisait à voir surtout l'œuvre de saint Bernard. Par une bulle expédiée de Saint-Seine, il annonçait donc au convent de Savigny et à tous les abbés de la Congrégation cet événement d'extrême conséquence, les exhortant à se rallier sans arrière-pensée au nouvel état de choses et à rester soumis à Serlon, qui, en tout cela, n'avait eu en vue que leur bien[3].

Recommandation non superflue, car tandis qu'à Savigny et dans les *filiales* saviniennes du continent, les moines de Cîteaux envoyés pour y introduire les *Us*, étaient accueillis avec déférence[4], par delà le détroit au contraire on paraissait peu disposé à se rallier aux récents arrangements. Une fois de plus Serlon dut solliciter l'appui du Siège apostolique et, le 10 avril 1148, Eugène III, qui était revenu en Champagne après un hivernage en pays de Moselle, mettait les choses au point dans une nouvelle bulle. La Règle et les coutumes cisterciennes devaient être introduites dans toutes les maisons de la dépendance de Savigny, et le pape, avec un luxe de précautions qu'expliquent les circonstances, prenait la peine de

1. *Vita B. Stephani*, lib. II, 11-13 [Baluze-Mansi, *Miscell.*, I, p. 160-161].
2. Rob. de Monte, *loc. cit.*
3. Martène, *Ampl. Coll.*, t. I, col. 807.
4. Salmon, *op. cit.*, p. 267.

dresser très exactement la liste des abbayes anglaises, insistant à dessein sur ce fait, que la récente union avec Cîteaux n'affranchissait aucune de ces maisons du devoir strict de dépendance vis-à-vis de l'abbaye-mère. Serlon conservait ses droits de père immédiat sur tous les monastères de sa filiation[1]. C'était le principe même consacré par la *Charte de charité.*

Ensuite de cette décision, l'abbé de Savigny se hâta de dépêcher outre Manche Guy, son propre prieur[2], avec mission de faire recevoir dans les milieux saviniens de ce pays, selon les injonctions du pape[3], l'habit et le coutumier cisterciens. L'opposition cessa alors partout, sauf à Furness dont l'abbé, Pierre d'York, partit pour Rome — prétendant en appeler à Eugène III mieux informé. Le conflit se réduisait dès lors à des proportions singulièrement amoindries — quasi à une question de personnes. Au lieu de juger lui-même cet appel, le Pontife en confia le soin à Hugues, archevêque de Rouen, et à Arnoul, évêque de Lisieux. Pierre d'York, pour tout dire, eut un rôle rien moins qu'honorable en tout ce débat[4]. Il s'agita beaucoup, trouva moyen de faire défaut lorsqu'on l'invitait à comparaître, fit mine de se soumettre à la sentence des délégués et finalement persista dans sa révolte. Il était déjà excommunié ; il fallut le déposer[5].

---

1. Martène, *Thes. anecdot.*, t. I, col. 404-406. L'original de cette bulle est aux Arch. Nat., fonds de Savigny, L. 966.

2. *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 570, n° VI.

3. Une troisième bulle d'Eugène III datée de Tusculum [21 octobre 1149] revient sur le même sujet et fait allusion à ces résistances *in extremis.* Martène, *Ampl. Coll.*, t. I, col. 813.

4. On trouve dans le *Coucher Book*, t. I, p. 9, n° IV, un récit des démarches de Pierre d'York qui est contredit par la correspondance des deux prélats délégués pour juger son appel. Le *Coucher Book* nous conte en effet qu'à son retour de Rome l'abbé de Funess fut arrêté, amené à Savigny, contraint de se démettre de sa charge et qu'ensuite il devint un moine exemplaire, très au courant des usages cisterciens ; ce qui lui valut d'être choisi pour remplacer le troisième abbé de Quarr. De tous ces enjolivements, il ne faut retenir comme authentique que le seul fait de la déposition. A son retour, Pierre fut si peu retenu prisonnier qu'il put faire un tour jusqu'en Ecosse. Quant à son abbatiat à Quarr, rien d'aussi problématique. Le quatrième abbé de ce monastère, Gautier, vivait encore en 1199 et Pierre d'York, à cette date, devait avoir atteint les limites de l'âge où l'on n'aspire plus qu'au repos.

5. Le dossier de cette affaire se trouve aux Archives Nationales, *fonds de Savi-*

Serlon, lui, finit de façon autrement noble. Après le plein succès de sa démarche auprès du Chapitre général cistercien de 1147, il eût voulu se démettre de sa charge et redevenir simple moine. Consultés là-dessus, les abbés de sa filiation s'opposèrent à ce dessein[1]. Il se résigna au fardeau. Mais en juin 1153, l'abbé de Cîteaux étant passé à Savigny, Serlon revint à la charge, fit valoir ses raisons, et cette fois si éloquemment, qu'il obtint gain de cause[2]. Il avait choisi Clairvaux comme lieu de retraite; il s'y rendit sans retard, et quelques semaines encore put jouir de la présence de son saint ami, arrivé au terme de sa carrière. Cinq ans après (10 septembre 1158), lui-même quittait la terre[3]. Sa Congrégation pacifiée suivait désormais le grand courant cistercien : elle s'y est confondue et n'a plus cessé de faire corps avec lui.

Dom Léon Guilloreau.

---

gny, L. 960, dossier 5, et dans le *Cartulaire de Savigny* [In diversis episcopatibus], n° XII, XIII, XXIII.

1. Rob. de Monte, *loc. cit.*, p. 500.

2. *Ibid.*, p. 502.

3. Chron. Savignac, *op. cit.*, p. 327. « Anno Domini MCLVIII obiit apud Claramvallem, V idus Septembris, Domnus Serlo... »

DOM CHARLES DE L'HOSTALLERIE

9e SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

de la congrégation de Saint-Maur

(1714-1720)

Sa Vie et ses Lettres (*Suite*)

III. — Le Général de la congrégation.

Les Constitutions de la congrégation de Saint-Maur (IIa pars, cap. vi) réglaient ainsi qu'il suit la transmission du pouvoir en cas de mort du supérieur général : *Si acciderit obitus R. P. Superioris generalis, ne corpus Congregationis acephalum remaneat, tota potestas in antiquiorem professione Seniorum Assistentium devolvetur, usque ad Diaetam annuam proximè sequentem, vel usque ad Capitulum generale proximum, si eo anno celebrari contingat, isque dicetur Vicarius generalis.* Or la diète annuelle venait de se tenir à Saint-Germain-des-Prés du 18 mai au 1er juin 1713 : en attendant le prochain chapitre général, indiqué pour le jeudi de la cinquième semaine après Pâques, 3 mai 1714, Dom de l'Hostallerie avait donc l'entier gouvernement de la congrégation.

Le premier acte de son administration lui valut la reconnaissance des hommes d'étude. « Son zèle pour les sciences, nous dit Dom Martène, luy fit aussitôt entreprendre la magnifique bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, qu'il fit construire aux dépens de la congrégation » : le même auteur nous apprend que ce ne fut qu'après avoir triomphé d'une infinité de contradictions[1]. Il nous dit aussi que le dépositaire des monastères, Dom Barthélemy Laprade, religieux aussi remarquable par sa science et sa piété que par sa prudente administration, aida de tout son pouvoir le Père de l'Hostallerie à se procurer l'argent nécessaire, à fermer la bouche aux contradicteurs et à surmonter tous les obstacles.

Dom Edmond Duret, qui rédigeait à cette époque la chronique de l'abbaye, nous donne des détails intéressants sur les difficultés qu'eut à surmonter le Vicaire général en la circonstance :

---

1. Mirum quot et quanta ipsi sustinenda fuerint querelarum genera, quam adversis casibus laudabile adeo cœptum conflictatum sit. (*Veterum Scriptorum... amplissima collectio.* Praef. p. xi).

Dans[1] ce même chapitre général [de 1711] il fut arrêté par le définitoire qu'on élèveroit sur le Réfectoire de ce monastère une nouvelle Bibliothèque. Le dessein en avoit été conçu par le R. P. d'Arnoul de Loo, lequel en avoit fait faire deux desseins, l'un par M. de Cote intendant des Batimens du Roi, l'autre par Fr. Nicolas Simonet, Charpentier : Celui-ci n'étoit qu'une simple mansarde. Mais M. de Cote vouloit faire élever sur les murailles du Réfectoire plusieurs pieds de Maçonnerie. Le R. P. de Loo était pour le dessein de M. de Cote, mais voiant qu'il n'étoit pas approuvé par tout le monde, il aima mieux ne point commencer l'ouvrage que d'être obligé ou de chagriner M. de Cote en ne suivant pas son dessein, ou de déplaire à ceux qui ne le goutoient pas. Après la mort du R. P. de Loo, le R. P. de l'Hostallerie Vicaire général qui avoit toujours été pour le dessein de Fr. Nicolas résolut de l'exécuter, et on arrêta d'abord dans la Communauté entre les R. P. Prieur et Sénieurs qu'on donneroit dix mil francs pour contribuer à l'ouvrage. Mais peu de jours après on changea de sentiment et on refusa de contribuer. Le R. P. Vicaire général ne put être arreté par cette difficulté, et entreprit la bibliothèque aux dépens de la Congrégation. Par ses ordres on commença le 8 nov. 1713 a travailler a la charpente pour laquelle le R. P. de Loo avoit fait acheter une quantité de bois assez considérable. On fit de nouvelles difficultés de la part de la communauté, et on obtint même un rapport de M. Bulet architecte qui rendit témoignage que les murailles du réfectoire ne pourroient soutenir la nouvelle bibliothèque. Munis de ce rapport, ceux qui gouvernoient le Monastère s'opposèrent à l'ouvrage. Quoique le R. P. Vicaire general eut de son côté un rapport contraire signé de Fr. Romain, habile architecte de l'ordre de S. Dominique, de M. Gilles Huë, entrepreneur de l'Abbaie de S. Denis, A. Armand, et Pierre Lanbere architectes des batimens du domaine du Roi, et datté du 13 avril 1714 qui tous attestoient que bien loin que la charpente qu'on vouloit elever endommageat les murs, elle les fortifieroit au contraire, cependant pour le bien de la paix, il consentit que l'affaire fut renvoiée au chapitre général. Après qu'elle y eut été examinée et que le R. P. Marcland eut exposé les difficultés de la communauté, le dessein de Fr. Nicolas fut approuvé et signé du R. P. D. Denis de Ste Marthe Président, et du R. P. D. Louis Pisant secretaire et on lui envoia permission de decouvrir le Refectoire et d'élever la charpente qu'il avoit disposée, ce qui fut commencé le 29e jour du mois de mai.

Ces agrandissements étaient devenus absolument nécessaires. Vers 1557, la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés avait été installée dans un bâtiment spécial, qui venait d'être construit sous la

---

1. *Registre des choses mémorables de Saint-Germain-des-Prés* ; Bibl. Nat., ms. fr. 18817, fol. 244.

direction de maître Antoine d'Arthois, architecte[1]. En 1635, Dom Grégoire Tarrisse, supérieur général de la congrégation naissante, ayant fait réparer la voûte du grand côté du cloître, parallèle à l'église, établit au-dessus, dans les combles, la bibliothèque. Il menait ainsi à terme des constructions entreprises depuis longtemps, et qu'on avait abandonnées faute d'argent[2]. Mais cette nouvelle installation devint bientôt insuffisante, et les travailleurs sollicitaient du chapitre de Saint-Germain des améliorations que le Père procureur n'accordait pas assez vite à leur gré. « Il faudrait, écrit Dom Michel Germain à Dom Placide Porcheron le 5 février 1646, un autre vaisseau que celui qui est à présent : l'air en est malsain pour les gens et pour les livres[3]. » On attendit soixante-dix ans la réalisation de ce vœu.

« L'entreprise du Père de l'Hostallerie, dit Dom Tassin[4], répond à son amour pour les lettres, et aux grandes vues qu'il avait pour les rendre encore plus florissantes dans toute la Congrégation. » Il ne se contenta pas de faire exécuter le plan approuvé par le chapitre général. Dans le courant de 1715, alors que déjà la grande salle était achevée, il profita de la présence des ouvriers qui construisaient un nouveau bâtiment[5], pour faire aménager de nouvelles

---

1. Cf. Bibl. Nat., ms. lat. 12.838, fol. 178 et 226.
2. Cf. Du Breul, *Chronica cœnobii D. Germani a Pratis*, p. 178.
3. Bibl. Nat., ms. fr. 19645, fol. 43 v°.
4. *Hist. litt.*, Préface, page XI.
5. Dom Duret, au même endroit de sa chronique, nous raconte que Mgr de Bissy, le nouvel Abbé commendataire, bénit solennellement la première pierre du bâtiment extérieur, et son récit nous montre un trait de caractère du Père de l'Hostallerie : « Le jeudi onze avril [1715] dans la semaine de la Passion Mgr notre Abbé fit l'honneur à la communauté de venir mettre la premiere pierre pour le nouveau batiment que l'on construit dans la cour du dehors vis a vis les chambres du R. P. General et de ses Assistans, — au lieu ou étoit autre fois le jardin que l'on appeloit de la congregation. On mit sous cette premiere pierre une inscription gravée sur une plaque de cuivre, et on y en joignit une autre de plomb ou l'on avait marqué les noms et les emplois ou occupations de tous les religieux qui composoient la communauté. Les prieres furent dites à voix basse par M. l'Abbé, et ceux qui étoient les plus proches de lui ; et on ne chanta rien, apparemment à cause du bruit causé par les instrumens qui jouoient aupres des fondations, c'est a dire des tymbales, des trompettes et des hautbois que l'on avoit fait venir pour rendre la chose plus solemnelle, et des boëtes que l'on tira en grand nombre. Il y eut divers particuliers qui trouverent à redire à ces boëtes, et à ces instrumens, tant a cause

annexes de la bibliothèque au-dessus du grand dortoir de la communauté. C'est encore Dom Duret qui nous l'apprend :

Comme[1] il n'y avoit point d'entrée convenable pour la nouvelle Bibliotheque et que la depense auroit été trop considerable de faire un escalier exprès, le Reverend Pere General pour y faire servir le grand escalier qui conduit au dortoir de la congregation, a ordonné que l'on fit au dessus de ce dortoir une gallerie avec divers cabinets aux deux cotés, et pour l'exécution de ce dessein on a commencé vers la fin du mois de mai a decouvrir et a oter l'ancienne charpente qui etoit sur ce dortoir pour elever a sa place une mansarde de la meme hauteur que la nouvelle Bibliothèque.

En réalité les combles de trois côtés du grand cloître formèrent la nouvelle bibliothèque, comme on le voit sur le plan en perspective que Dom Jacques Bouillart a placé en frontispice de son *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, Paris, 1724, et qui donne la « vue septentrionale de l'abbaye telle qu'elle est présentement ». La grande salle, parallèle à l'église, était réservée aux imprimés ; les médailles et antiquités furent placées dans les petites pièces dont on vient de parler, de chaque côté de la galerie, et on installa les manuscrits au second étage du corps de logis perpendiculaire à l'église, dont le rez-de-chaussée était occupé par les cuisines et le premier étage par le dortoir des hôtes[2]. La nouvelle salle

---

du temps de la passion — auquel une pareille réjouïssance convenoit peu, et de la necessite ou l'on s'étoit mis de faire boire, malgré le jeune du careme, les trompettes et autres que l'on avoit appelés, qu'à cause qu'il ne paroissait pas qu'un batiment purement exterieur, et qui n'avoit aucun rapport avec le culte de Dieu ou l'observance reguliere, demandât que la premiere pierre en fut posée avec tant de solemnité. Et il y a apparence que ce fut ce qui empecha le R. P. General de se trouver à cette action, afin qu'il ne fut point dit qu'il avoit autorisé ces instrumens et ces boëtes par sa presence. Comme on n'avoit point prevu qu'il feroit cette difficulté, on avoit toujours mis par avance sur l'inscription : *Praesente ac probante R. P. D. Carolo Petey de l'Hostallerie Congreg. S. Mauri Praeposito generali :* ce qui ne s'est pas trouvé veritable. M. l'Abbé donna cent francs pour les ouvriers. »

1. Bibl. Nat., ms. fr. 18817, fol. 263.

2. Ce fut la bibliothèque construite par Dom Tarrisse sur le quatrième côté du cloître, adossé à l'église, qui servit plus tard de salle des manuscrits. C'est grâce à cette disposition que les manuscrits, au nombre de plus de 9000, furent préservés lors du terrible incendie qui éclata le 20 août 1794 au milieu du magasin de salpêtre que le gouvernement révolutionnaire avait installé dans l'ancien réfectoire, juste au-dessous de la bibliothèque. Il ne resta rien du bâtiment ni des imprimés qu'il renfermait.

au-dessus du réfectoire devait être suffisante à elle seule pour placer au moins 40.000 volumes[1].

Les travaux furent poussés rapidement, car le 23 septembre 1714, Dom de Montfaucon écrivait à son ami Quirini : « Nous sommes ici parmi les maçons et les architectes; notre bibliothèque est presque finie sur le réfectoire et sur l'endroit du petit dortoir où était votre chambre[2]. » Quand la salle fut construite, les travailleurs murmurèrent encore : les livres étaient loin de remplir tous les rayons. *Vastissimus excipiendorum librorum sinus, sed rari apparebant in gurgite vasto!* s'écrie Dom Martène. Mais bientôt des donations considérables vinrent doubler la valeur de la bibliothèque. Mentionnons seulement les dons faits sous le gouvernement de Dom de l'Hostallerie. En 1715, Dom Guerrier, prieur de Saint-Jean-d'Angély, se fit céder par Mademoiselle Perrier, nièce de Pascal, la bibliothèque du célèbre philosophe, et il en expédia aussitôt les manuscrits au P. Général, à Paris, ne se réservant que le manuscrit des *Pensées*, qu'il envoya à Dom Alaydon, supérieur général, en octobre 1731, quelques jours avant de mourir[3]. Le 17 février 1716, la bibliothèque s'enrichit des manuscrits de Saint-Maur-des-Fossés[4]. En 1718, l'abbé Jean d'Estrées, archevêque-nommé de Cambrai, légua sa bibliothèque aux moines de Saint-Germain : elle contenait de 20 à 22.000 volumes, et était riche surtout en ouvrages relatifs à l'histoire de France[5]. En 1720, Eusèbe Renaudot lègue 8 à 9.000 volumes, imprimés et manuscrits ; dès 1715 le savant orientaliste avait affecté une rente de 500 livres à l'entretien de la bibliothèque[6]. Enfin Dom de l'Hostallerie eut la joie de voir déposer avant 1721 dans la salle qu'il avait fait construire la célèbre collection du chancelier Séguier. Mgr de Cambout de Coislin, évêque de Metz, en avait hérité : s'en trouvant embarrassé, et ne se souciant guère de la conserver, il en confia la garde aux Bénédictins de Saint-Germain,

---

1. Cf. J. C. Nemeits : *Le séjour de Paris, ou instructions fidèles pour les voyageurs de condition*, t. I, p. 259.
2. Valery : *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon*, t. III, p. 205.
3. Cf. Dom Tassin : *Histoire littéraire*, p. 786.
4. Cf. Dom Tassin, *op. cit.* Préface, p. XII.
5. Bibl. Nat., ms. fr. 16857, p. 518.
6. Cf. D. Tassin, *op. cit.* p. XII, et Bibl. Nat., ms. fr. 16857, p. 496.

« un des plus commodes et des plus sûrs dépôts de la république des lettres[1] ». Il la légua dans la suite par testament en date du 1er mai 1731. Dès 1715, Dom de Montfaucon avait publié le catalogue des manuscrits grecs qui en faisaient la principale richesse.

Ces généreuses donations expliquent comment la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés était arrivée vers 1720, alors que Dom Jacques Loyau, puis Dom Philibert Girardet étaient bibliothécaires, à posséder près de 40.000 volumes et de 6.000 manuscrits : on la regardait comme la plus riche de Paris, après celle du roi et celle de Colbert[2].

Il semble bien que Dom de l'Hostallerie, sans partager le goût de son prédécesseur pour les constructions grandioses et luxueuses, ait voulu que la nouvelle salle fût digne du premier centre d'études de la congrégation, on pourrait dire de la France à cette époque. « La galerie destinée à la bibliothèque, dit M. Alfred Franklin[3], avait 160 pieds de long, et était éclairée par onze fenêtres correspondant à un même nombre d'arcades qui supportaient ce côté du cloître, Autour de la pièce étaient établies des armoires en bois de chêne, sculptées avec soin et surmontées d'un grand nombre de portraits représentant les personnages les plus remarquables de l'Ordre de Saint-Benoît. On y voyait aussi des tableaux, des bas-reliefs, des bustes, entres autres celui de Boileau et celui d'Antoine Arnauld par Girardon ; un bas-relief en marbre, du même artiste, avec une inscription qui rappelait les découvertes du comte de Caylus relatives à la peinture chez les anciens ; un modèle de la statue de Louis XV par Bouchardon, et la mort d'Abel, beau tableau de Lebrun. L'entrée de cette galerie était fort élégante : « elle était décorée d'une « excellente menuiserie en pilastres qui soutenaient une corniche « d'une bonne proportion et d'un fort beau profil ; de chaque côté, « il y avait plusieurs espaces, qui étaient comme autant de biblio- « thèques séparées, où il pouvait tenir beaucoup de livres[4]. »

---

1. D. Tassin, *op. cit.* p. 601.
2. Cf. G. Wallin : *Lutetia Parisiorum erudita sui temporis* (1722), p. 118.
3. *Les anciennes bibliothèques de Paris*, t. I, p. 126. Bien des passages de l'ouvrage de M. Franklin sont contredits par ce que nous avons rapporté des travaux exécutés par les ordres de Dom de l'Hostallerie.
4. Germain Brice, *Nouvelle description de Paris*, t. III, p. 303.

Nous trouvons encore quelques renseignements sur la construction de la bibliothèque, ou plutôt sur les ennuis qu'elle attira au P. de l'Hostallerie, dans un factum imprimé en 1715[1], où le Père Général, adressant une requête à Monsieur le lieutenant civil, prend fait et cause pour le P. Laprade, accusé par le sieur de Chantariège d'avoir spolié la succession du sieur Chevallier, mort en septembre 1713. L'un des principaux arguments de l'accusateur est que Dom Laprade vient de faire construire une bibliothèque : c'est donc avec l'argent volé à la succession Chevallier. Des libelles scandaleux furent répandus dans le public, et le sieur de Chantariège fit assigner le 5 octobre 1715 Dom de l'Hostallerie, les religieux de Saint-Germain-des-Prés, Dom François Bonnecaze, syndic de la congrégation, et les frères convers René Venier et Nicolas Simonnet. La requête n'a pas de peine à établir l'innocence de D. Laprade qui recueillit seulement une pendule et quelques livres que lui léguait son ami Chevallier, et qu'il n'accepta qu'avec le consentement de ses supérieurs. Ce n'est qu'après plus d'un an, en novembre 1714, que le sieur de Chantariège, légataire universel, prétendit que D. Laprade avait spolié la succession de plus de 200.000 livres, et que les supérieurs majeurs et les religieux de St-Germain étaient complices du vol. On démontre que ce n'est pas du tout aux frais du P. Laprade qu'a été bâtie la bibliothèque, mais que cette construction a été résolue par Dom de Loo plus de quatre ans avant la mort de Chevallier. La dépense n'a pas été considérable, car elle ne consistait qu'en charpente et en couverture, et Dom de Loo avait fait acheter et façonner tous les bois, qui étaient dans le jardin de l'abbaye dès 1712. Cette construction aurait même été faite du vivant de Dom de Loo sans deux contradictions qu'on veut bien divulguer, encore qu'il s'agisse uniquement là de gouvernement intérieur : l'ancien supérieur général voulait que l'abbaye Saint-Germain contribuât pour la plus grande partie de la dépense, mais la communauté résista sous prétexte que cette bibliothèque était destinée à toute la congrégation ; en second lieu on eut des craintes pour la solidité des murs. Sans doute ce fut Dom Laprade qui paya les entrepreneurs, mais il le fit avec l'argent que son prédécesseur

1. Bibl. Nat., factum 9851, 6 p. in-fol.

Dom Jean Prou avait amassé durant quarante-cinq ans, avec des arrérages et des fermages dus à Saint-Germain-des-Prés, et aussi avec les subsides que les monastères de la congrégation envoyèrent sur la demande du T. R. P. Général. L'accusation, dit l'auteur du factum, est donc ridicule : il faut débouter le sieur de la Chantariège et le condamner aux dépens.

Ce qui fut fait.

Non content de construire une bibliothèque et d'acquérir des livres, le Vicaire général veillait aussi à encourager les auteurs. Il écrivait à Dom Claude de Vic, cinq jours après la mort de Dom de Loo :

P. C.

MON REVEREND PERE

Nous[1] avons perdu N. T. R. p. general. la mort vient de nous l'enlever. Je le recommande a vos prieres et a celle des bons amis que nous avons a Rome.

Commencez l'impression de vostre ouvrage affin qu'elle soit achevée avant le chapitre. elle a été arestée et approuvée par une deliberation du conseil de feu le T. R. P. general. Elle vous fera honneur et a la Congregation, et vous epargnera de faire des excuses a ceux que sa suppression auroit pu offenser. Je vous remercie de vos nouvelles. priez Dieu de me faire la grace de faire en sorte que l'on ne souffre pas de ce que je me trouve malheureusement chargé de la conduitte de la Congrégation jusqu'au chapitre. Si je vous suis bon a quelque chose vous me trouverez en tout,

Mon R^d pere

Vostre tres humble serviteur et aff. conf.

Ce 14 aoust[2].

fr. CHARLES DE L HOSTALLERIE M. B.

A Rome on faisait toujours des difficultés pour accorder l'*imprimatur*, en dépit de la prudente discrétion que Dom de Vic avait montrée en traduisant les pages, déjà si modérées, de Dom Ruinart au sujet de la lettre *De cultu Sanctorum Ignotorum*. Certains prélats de la cour romaine, chatouilleux à l'excès, exigeaient qu'il

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19673, fol. 7.

2. A cette même date, Dom de Vic note dans son *Journal* (fol. 70) que le Père de l'Hostallerie fait une démarche en faveur des Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, dans le but d'obtenir que leurs chapitres généraux se tiennent à l'avenir tous les trois ans, au lieu de se tenir chaque année.

ne fût fait aucune mention de cet incident, qui pourtant rendait hommage aussi bien à la sagesse du Pape Clément XI qu'à la parfaite obéissance de Dom Mabillon. Dom de l'Hostallerie conseillait lui-même de passer sous silence ce sujet brûlant.

†
P. C.

MON REVEREND PERE.

Je[1] ne doutte pas que l'on ne vous acorde la permission d'imprimer vostre traduction en y retranchant ce que l'on a dit dans la vie de feu D. Mabillon sur les saints inconnus. elle n'en sera pas moins edifiante. D. Thierry se promettoit d'en composer une autre litterale, celle-cy n'estoit que pour l'edification des peuples. Le pere Daniel Jesuite a dit a un de nos peres aprez l'avoir lue qu'il n'avoit rien vu de mieux fait dans ce genre, elle a esté en effect generalement approuvée. Dom René Massuet est alé en Anjou pour y voïr les bibliotèques et les archives et D. Bernard de Monfaucon est alé en Picardie et en Flandre pour le mesme faict, il avoit besoin de prendre l'air. On a formé une accademie a S. Florent de Saumur ou l'on estudie à l'escriture sainte dont on est fort content. nos 2 peres qui ont travaillé sur les mémoires de feu D. Simon Bonnet font imprimer à Roüen le 1er tome de leur ouvrage qui est l'explication de la genese par les SS. peres[2]. prions Dieu qu'il nous donne *spiritum scientiæ et pietatis* dont parle le prophète. Je suis de tout mon cœur

Mon Reverend Pere

Vostre tres humble serv. et aff. conf.

Ce 24 sept. 1713

fr. CHARLES DE L HOSTALLERIE M. B.

Quelques semaines auparavant, le 8 septembre 1713, avait été signée à Rome la fameuse Constitution *Unigenitus* que la cour de

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 173.

2. Dom Simon Bonnet, mort le 11 février 1705, avait conçu l'idée d'un commentaire de toute l'Ecriture Sainte, formé des explications données sur chaque verset par les Pères de l'Eglise. Il avait amassé pour cette *Biblia maxima Patrum* un nombre prodigieux de textes patristiques, et à sa mort les supérieurs chargèrent Dom Etienne Hideux et Dom Jean du Bos de continuer l'ouvrage. Dom Tassin parle longuement de cette entreprise d'après le plan qui en fut imprimé et dit qu'à la mort de Dom du Bos, en 1755, un libraire de Paris commençait seulement à imprimer les premières feuilles : « Dom du Bos laissa trois volumes in-folio presque en état d'être imprimés, avec les matériaux des volumes suivans. Le tout a été envoyé à S. Germain-des-Prés pour être conservé dans la Bibliotheque du Régime, en attendant que quelques religieux zélés pour la Religion, savans et laborieux, finissent cet important ouvrage. » (*Hist. litt.* p. 631.)

France sollicitait depuis longtemps du pape Clément XI. Dom de Vic s'était empressé d'en communiquer un exemplaire au Vicaire général de la congrégation, qui, en le remerciant, l'encourageait à continuer son *Journal* et lui disait son dessein de faire imprimer un ouvrage posthume de D. Ruinart.

†

P. C. MON REVEREND PÈRE

Je[1] vous remercie de la Constitution que vous avez pris la peine de m'envoier. c'est une des premieres arivées a Paris ou elle fera bruit. M. le Cardinal de Noailles un jour avant son arivée a fait publier un mandement par lequel il declare s'y soumettre et qu'il retire l'approbation qu'il avoit donnée au Livre du P. Quesnel. On ne scait si l'on se contentera de sa soumission. Le tems nous instruira de tout. On ne peut trop respecter les decisions du pape et les volontez du Roy. D. René Massuet est fort content du voiage qu'il vient de faire en Anjou d'ou il a raporté beaucoup de choses qui serviront a nos Annales. Je souhaitte que vostre impression s'avance. Les 1ers enfans coustent plus que les autres a mettre au monde. Continuez a travailler a vostre recueil qui sera un jour d'un grand secours à ceux qui viendront aprez nous. Je pense a faire imprimer ici la vie d'Urbain 2 composée par feu D. Thierry Ruinart. C'est un in-4 qui comprend ce qui s'est passé de son tems, ses bulles et ses lettres et plusieurs autres pièces qui n'ont pas encore esté imprimées. Je suis de tout mon cœur

Mon Reverend Pere

Vostre tres humble serv. et aff. conf.

fr. CHARLES DE L HOSTALLERIE M. B.

Ce 8 octob. 1713.

Dès ce moment aussi, le P. de l'Hostallerie songeait à faire entreprendre par ses religieux une histoire générale de l'Église. Nous en trouvons la preuve dans une lettre que Baluze lui adressait d'Orléans le 13 novembre 1713, et qui a été publiée en 1829 par l'abbé Labouderie[2]. Il s'agissait de la donation que M. Prousteau, professeur de droit à l'Université d'Orléans, voulait faire de sa bibliothèque au monastère de Bonne-Nouvelle. Dom de l'Hostallerie avait formé d'assez grosses difficultés à l'acceptation de ce don : il craignait que les gens d'Orléans ne vinssent trop souvent déranger les Bénédictins sous prétexte de consulter les livres, il hésitait à

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 174.

2. *Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français*, tome VI, n° 7.

satisfaire aux exigences de M. Prousteau qui voulait qu'on nommât un bibliothécaire spécial affecté à ce fonds, qu'on fît un récolement annuel des livres, et qu'on n'en prêtât aucun au dehors. Baluze au contraire pressait Dom de l'Hostallerie d'accepter cette donation : il fallait se hâter « de battre le fer pendant qu'il est chaud », à cause du grand âge du donateur, et accepter sans hésiter cette riche bibliothèque « qui aidera à faire travailler vos confrères au grand et beau dessein que vous avez conçu de faire un corps complet de l'histoire ecclésiastique[1] ».

Ce projet grandiose ne se réalisa pas; mais même les livres déjà composés ne s'imprimaient pas toujours aisément. A Rome, on entravait la publication de la *Vita Mabillonii* : on ne tenait pas non plus à voir imprimer la Vie d'Urbain II.

P. C. MON REVEREND PÈRE.

Il[2] n'y a pas plaisir a faire rien imprimer a Rome puisqu'on y fait tant de façons pour vostre traduction. Patientez puisqu'il le faut. D. Thierry n'aura pas moins bien fait la vie d'Urbain 2 qu'il a fait celle de D. Mabillon. Si nous l'imprimons nous prendrons la liberté de supplier Sa Sainteté d'agreer que nous la luy dédions. J'ay chargé un de nos pères de la revoir pour scavoir ce qu'il y dit de la bulle en question que les Siciliens prétendent que ce grand pape leur a accordée. On va rimprimer en meilleur françois les reflexions de D. p. du Sault prieur de Bordeaux[3]. On imprime icy 2 livres de devotion d'un religieux de S. Denys en France.

On commence à connoistre icy D. A. Banduri. Les Italiens sont par tout italiens. On vient de me dire que les pp. de la Mission de Rochefort ont obtenu du Roy l'union de l'abbaye de St Jean d'Angeli a leur séminaire a condition que le Roy aura la nomination des prieurs et ces peres au-

---

1. Le legs fut accepté en 1714. Dom Philippe Billouet fut nommé bibliothécaire, et commença aussitôt à dresser le catalogue, mais il ne put l'achever, étant mort le 2 mars 1720, et ce fut son successeur, Dom François Meri, qui le publia sous le titre : *Bibliotheca Prustelliana, sive Catalogus librorum Bibliothecae Guillelmi Prousteau, Aurelianensis Academiae Antecessoris et Decani, Aurelianis depositae in monasterio Beatae Mariae de Bono Nuncio, Ordinis sancti Benedicti, e Congregatione sancti Mauri : ad usum studiosorum omnium.* Aurelianis, apud Rouzeau, 1721, in-4°. Dom Simon Mopinot a composé une prose carrée en latin pour l'éloge funèbre de M. Prousteau.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 192.

3. Cette troisième édition des *Avis et réflexions sur les devoirs de l'état religieux*, en 3 vol. in-12, fut faite aux frais de Godar, libraire de Reims, et revisée par Dom Guillaume Roussel.

ront celle des cures. Ils ont aussy obtenu depuis peu l'union de la mense abbatiale de S. Pierre le Vif a leur cure de Versailles[1]. Le bien de nostre pauvre ordre est donné aux etrangers, il y a de quoy gémir. Le Roy est le maistre et n'a que de bonnes intentions. Je suis de tout mon cœur,

Mon Reverend Pere

Vostre tres humble serv. et aff. conf.

fr. Charles de L Hostallerie M. B.

Au Reverend père Dom Claude devic A Rome.

†

P. C. Mon Reverend pere

Il[2] faut que le credit de ceux qui traversent l'impression de vostre traduction soit bien grand pour en arester l'examen car l'article des SS. Inconnus retranché il n'y reste pas une ombre de difficulté.

J'ay desja mandé au p. procureur général que feu D. Th. Ruinard n'a pas voulu entrer dans les contestations de Rome et de la Sicille au sujet de la pretendue bulle de ce pape, qu'il remarque seullement qu'il l'a trouvée en plusieurs imprimés et manuscrits. Comme nous respectons infiniment Sa Sainteté nous laisserons à l'ombre cet ouvrage de D. Thierry, et si on le mettoit au jour on n'y ferait nulle mention de cette bulle[3].

Le R. P. prieur de Noyon a eu occasion estant ici de se justifier de ce

---

1. M. Hyrvoix de Landosle a publié dans la *Revue Mabillon* de 1906, p. 50-55, les passages du *Journal* de D. Claude de Vic qui ont trait à l'union des abbayes de Saint-Jean-d'Angély et de Saint-Pierre-le-Vif.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 197.

3. Dom de Vic a raconté, dans son *Journal* quels motifs d'opportunité ont fait retarder la publication de l'ouvrage de Dom Ruinart : « Le R. P. Vicaire général me fait l'honneur de m'écrire qu'ayant fait examiner la *Vie d'Urbain II* composée par feu dom Thierry Ruinart, qu'il avoit dessein de faire imprimer, et ayant trouvé que l'auteur n'étoit pas entré dans la dispute de la Bulle de ce pape, sur laquelle les Siciliens fondent leur monarchie spirituelle, il avoit cru que, par respect au Pape, il ne devoit pas lui dédier cet ouvrage sans réfuter cette Bulle, dont Baronius prouve la fausseté ; d'autant plus que, dans ce temps-là, la Cour de Rome étoit en différend sur l'abus de cette monarchie spirituelle, que les rois d'Espagne et leurs vice-rois avoient soutenue avec zèle contre le Saint-Siège, et dont le nouveau roi et le dernier vice-roi s'étoient servi, en dernier lieu, pour bannir des évêques de leurs sièges et de tout le royaume, emprisonner leurs grands-vicaires, avec plusieurs religieux capucins qui lui étoient contraires. Il étoit, en effet, de la prudence de supprimer cet ouvrage, pour ne pas s'exposer, par le silence de cette Bulle et de cette dispute, à la censure des savants et à l'indignation du Saint-Siège, qui auroit mal interprété ce silence, et qui l'auroit cru affecté. » (Bibl. Nat., ms. lat. 12790, fol. 77.)

qu'on avoit voulu mettre sur son compte [1]. Les chapitres généraulx ont beau prendre des mesures pour n'estre pas surpris sur les faits, ils le seront tousjours parce qu'ils n'ont pas le tems de s'en éclaircir, ce qui est très fascheux et ce qui est souvent arrivé meme aux conciles généraulx. Le p. Scarpfo [2] n'est pas un homme à qui on se puisse fier quoy

---

1. Le chapitre général de 1711 avait rappelé brusquement, et en manière de punition, le procureur général Dom Guillaume Laparre, sur des plaintes qui plus tard furent reconnues dénuées de fondement. Dom Denis de Sainte-Marthe, l'un des définiteurs de ce Chapitre, écrivait le 10 juin 1714 à Dom Claude de Vic : « Sans rien diminuer de l'estime que j'ay du Reverend Pere Raffier , je ne crains point de dire que Dom G. Laparre a parfaitement bien servi la Congrégation dans le temps de son administration, et qu'on auroit bien fait de ne l'en pas tirer, comme on fit il y a trois ans, sur de foibles raisons. » (Bibl. Nat., ms. fr. 19663, fol. 35.)

2. Le *Journal* de Dom Claude de Vic mentionne longuement les intrigues du P. Scarfo au sujet de l'édition du Saint-Augustin ; reproduisons seulement ici ce qu'en dit Dom Tassin : « En 1712 on fit une nouvelle tentative contre cette édition. Le Pere Jean Chrysostôme Scarfo Religieux de S. Basile de Naples, publia une *Lettre Apologétique* sous le nom de Chrysophano Cardeleti, dans laquelle il raportoit huit propositions qu'il prétendoit avoir été falsifiées par les Bénédictins pour favoriser le Jansénisme. De ces huit propositions il y en a cinq qui se trouvent mot pour mot dans les anciennes éditions, et les trois autres marquoient peu de bonne foi de la part de l'auteur. Cependant il en fit distribuer plusieurs copies imprimées par Ficoroni, qui avoit publié quelques mois auparavant un écrit contre le *Diarium Italicum* du P. de Montfaucon, mais qui avoit été méprisé et étoit tombé de lui-même.

« Sur les plaintes du P. Procureur général de la Congrégation de Saint-Maur en Cour de Rome, le Supérieur général de l'Ordre de S. Basile ordonna au Pere Scarfo de se rétracter. Il envoya une rétractation, mais aussi insultante que l'accusation. En consequence il reçut ordre de son Général de venir à Rome rendre compte de sa conduite. Pour se tirer de ce mauvais pas, il présenta un Mémorial à l'Inquisition, dans lequel il avouoit que la Lettre apologétique étoit de lui ; mais qu'ayant été répandue manuscrite avant que d'être imprimée, elle avoit été corrompue. Il ajoutoit que ce qui étoit dit contre la nouvelle édition des Peres Bénédictins étoit une méprise ; que cela ne devoit s'entendre que d'une ancienne édition ; enfin que son zele pour la pureté des éditions des SS. Peres l'obligeoit de représenter aux Inquisiteurs, en soumettant toutefois son jugement au leur, qu'en examinant la nouvelle édition de S. Augustin il y avoit trouvé des choses qui lui faisoient de la peine, et réduisoit ces choses à quatre propositions, qu'il prétendoit favoriser le Pélagianisme. On renvoya l'examen de ce Mémorial au Cardinal Ferrari, après le rapport duquel le Pere Scarfo fut mandé pour comparoître devant le Tribunal de l'Inquisition, où il reçut une vive réprimande avec ordre de se retirer incessamment à Naples dans son monastère.

« Dans le même tems les Jésuites de France firent dans leur Journal de Trévoux un grand éloge du Mémorial du Pere Scarfo ; mais peu de tems après on vit dans le même Journal la rétractation de cet éloge, faite par ordre des Supérieurs de la Société. » (*Hist. litt.*, p. 309).

qu'il semble revenir de sa prevention. il seroit poussé a bout blamé et abandonné. S'il faisoit une humble retractation par escrit c'est tout ce qu'il pouroit de mieux faire. M. Baluze est de retour a Paris, il nous vint voir hier l'aprez diné, D. Edmond Martène et son compagnon n'iront pas cette année à la chasse des manuscrits [1]. Ils viennent demeurer icy pour imprimer 4 in folio de pieces qu'ils ont trouvées, il aura 4 presses, cela ira viste. J'embrasse le R. P. procureur. Je suis de tout de mon cœur.

M. R. p.

Vostre tres humble serv. et aff. conf.

fr. CHARLES DE L HOSTALLERIE M. B.

le 10 Xbre.

Au Reverend Pere Dom Claude de vic religieux bénédictin

A Rome.

La *Vita Mabillonii* demeurait toujours manuscrite. Il faut dire aussi que les démarches de Dom de Vic, bien que puissamment secondées par la bienveillante amitié du Vicaire général, étaient contrecarrées à Rome par son confrère et commensal le procureur de la congrégation, Dom Philippe Raffier, qui suspectait les sympathies jansénistes de son compagnon. Nous en trouvons la preuve dans un rapport que l'ancien procureur disgracié, Dom Guillaume Laparre, adressait au Père de l'Hostallerie sur le compte de son successeur. Nous donnons ce document en entier, malgré sa forme un peu âpre, en faisant remarquer seulement que Dom Laparre était à la fois grand adversaire des Jésuites et grand admirateur de Dom Gerberon [2].

---

1. Depuis que les commissaires nommés par le chapitre général de 1708 pour examiner les projets de Dom Denis de Sainte-Marthe relatifs à une nouvelle édition du *Gallia Christiana* avaient décidé d'envoyer des religieux dans toutes les provinces pour visiter les archives des églises cathédrales et abbayes, Dom Martène et Dom Ursin Durand avaient parcouru chaque année un certain nombre de diocèses de France. En 1713 ils espéraient poursuivre leurs recherches dans les électorats de Trèves, Cologne et Mayence ; mais les guerres les en empêchèrent et ils durent se contenter d'explorer les évêchés du nord de la France et de la Belgique. Ils ne purent reprendre leurs courses qu'en l'été de 1718 : ils avaient l'année précédente publié leur *Voyage littéraire*, où l'on trouve le résultat des recherches faites dans près de cent évèchés et 800 abbayes, ainsi que les cinq volumes in-folio du *Thesaurus novus anecdotorum*.

2. Il écrivait de Rome le 10 juillet 1703 à Dom Mabillon :

« Voyla ce pauvre dom Gerberon en prison ; il faut croire que Dieu a permis son emprisonement sur la fin de ses jours, pour achever de le purifier. Certaines gens prennent grand soin de faire remarquer que ce religieux est de la Congregation de St Maur... » (Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 238).

†

A St Denis, 15 avril 1714

Benedicite

Mon Reverend Pere.

Je[1] viens soühaiter a V. Rce un bon et heureux voyage, ie ne cesserai de prier le Seigneur pour sa conservation. Je vous adresse le memoire dont j'eus l'honneur d'entretenir V. Rce de la quelle ie suis et serai toute ma vie avec autant de reconnoissance que de respect et de soumission

Mon Reverend Pere

Votre tres humble et obéiss. serv. et Religieux

fr Guillaume La Parre M. B.

Le Pere dom Philipe Raffier Procureur general de la Congregation en cour de Rome donna des son arrivée une idée si peu avantageuse de sa conduite qu'on conçut un parfait mepris de sa personne.

D'abord il se donna tout entier aux Jesuites, en sorte qu'il ne faisoit rien que par le mouvement du Pere d'Aubenton assistant pour la France, ce qui aliena les anciens amis de la Congregation, et en particulier Mgr Fontanini Camerier d'honneur du Pape, et le chevallier Maffei, gentilhomme de la Chambre du Pape.

Mais ce qui a le plus revolté les honnetes gens amis de la Congregation contre le P. Raffier a été la conduite qu'il a gardée pour empecher l'impression de la vie de feu dom Mabillon traduite en latin par dom Claude de Vic, jusques a faire passer dom Mabillon pour un homme du parti, ce qu'on a appris du Pape même, qui le dit a son neveu dom Alexandre Albani auquel la dite vie du P. Mabillon est dediée; car ce Prelat faisant instance auprez du Pape pour faire imprimer cette vie a Rome, Sa Sté lui dit qu'elle ne pouvoit le permetre, le P. Daubenton Jesuite l'ayant assuré que dom Mabillon estoit Jenseniste, et uni avec ceux de ce parti, ce que ce Jesuite avoit appris du P. Raffier Procureur general de la Congregation.

Ce discours du Pape a son neveu dom Alexandre Albani, ayant été raporté a Mgr Fontanini et a autres amis de la Congregation les a tellement irritez contre Pere Raffier qu'ils ont écrit a deux differentes personnes en France que quand on auroit choisi parmi les Religieux qui composent la Congregation le moins propre a en soutenir les interets a Rome, on n'auroit pas mieux reussi qu'en y envoyant le P. Raffier. Voila le sentiment qu'on a de ce Pere a Rome.

Les difficultez d'allieurs que le P. Raffier a fait naitre pour empecher l'impression de la vie du P. Mabillon en ecrivant aux Superieurs que cette impression couteroit plus de mille Ecus, lorsqu'on ne demendoit

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 240-242.

que 60 ecus, font assez connoitre le dessein qu'il avoit de tenter toutes sortes de voies pour arreter l'impression de cette vie, et il a reussi en partie, puisqu'on n'a jamais peu obtenir la permission de l'imprimer a Rome quoique le neveu du Pape a qui elle est dediée, s'y soit employé aussi bien que d'autres personnes de consideration, en sorte que dom Claude de Vic a été obligé de la faire imprimer a Padoüe dans l'état de la republique de Venise.

Je sçai bien qu'un capucin nommé le P. Timothée de la Fleche venu de Rome en France a taché de detruire dans l'esprit des superieurs les idées qu'on pouvoit avoir de la mauvaise conduite du P. Raffier, en en disant tout le bien possible, mais le sentiment de ce P. Capucin gagné par quelques repas que le P. Raffier lui a donnez, ne peut prevalloir contre celui des premiers Prelats, et autres personnes de consideration de Rome.

Je sçai encore que le P. Raffier fait valoir auprez des Superieurs la grace que lui fait Mr le Cardinal Dataire de donner les expeditions en forme gratieuse sur son attestation ; mais le P. Raffier ne doit pas se prevalloir de cette grace puisqu'il la doit a la priere que dom Guillaume La Parre fit a son Eminence en partant de Rome d'avoir la bonté de l'accorder a son successeur comme il la lui avoit accordée toutes les fois qu'il la lui avoit demendée, ce que Mgr le Card. dataire lui promit de faire.

A propos d'expédition en forme gratieuse, il est bon et meme necessaire de ne les demender que rarement, et pour les benefices situez dans les Evechez dont les Eveques sont difficiles a accorder le visa, ou qu'ils ne sont pas amis de la Congregation. Il est encore necessaire de la demender quelque fois sur l'attestation du tres Rd P. Général pour se maintenir dans la possession ou l'on estoit de les obtenir, avant que Mr le Card. dataire les eut accordées sur l'attestation du Procureur général.

Dom de l'Hostallerie comprenait qu'on n'aurait jamais raison des susceptibilités des prélats romains qui empêchaient l'impression de la *Vita Mabillonii*, mais il aimait trop Mabillon pour ne pas épuiser tous les moyens de rendre hommage à la mémoire de ce grand religieux.

P. C. MON REVEREND PERE

Je[1] crois que vous feriez bien de faire imprimer en France vostre traduction puisque l'on fait tant de facons à Rome pour vous le permettre. Ce sera le plutost fait.

Je ne scay ce que respondra D. p. Coutant a l'avis que vous donnez. C'est un religieux fort sage et fort habile qui ne se fera pas d'affaires

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 175.

mais qui ne dira rien contre la verité quand il la connoistra. Je luy avois conseillé de faire imprimer une excellente apologie qu'il a faitte pour justifier le pape Vigile[1]. Je crois qu'elle fera revenir tout le monde sur ce que l'on a debité de faux sur la conduitte de ce Souverain Pontife. Mais d'autres luy ont conseillé de la faire imprimer dans son ouvrage. elle auroit fait un *in octavo*, et cela auroit donné un prejugé favorable a la cour de Rome sur les décretales qu'il a entrepris de donner. Il acheve sa disertation pour respondre au P. Germon[2]. Le livre de Jansenius escrit en latin n'a interessé que les teologiens mais celuy du P. Quesnel estant entre les mains de tout le monde, sa condamnation fait beaucoup plus de bruit.

Le bruit coure icy que M. le Card. de Bouillon s'est cassé une jambe en tombant de sa chaise de poste. On avoit dit que le Roy d'Angleterre avoit abjuré la catolicité a Basle mais on dit que ce bruit est faux. Je vous souhaitte une bonne et heureuse année. La Congregation est grace a Dieu en paix. Je suis de tout mon cœur

M. R. P.

Vostre tres humble serv. et aff. conf.

f. Charles de L'Hostallerie M. B.

ce 24 Xbre 1713.

Nous pressons D. N. Doé de vous envoier des exaples mais il nous remet tousjours.

Au R Pere D. Claude de Vic a Rome.

†

P. C. Mon Reverend pere.

Dieu[3] soit loué de ce que votre traduction a passé de Rome a Padoue ou l'on vous fait esperer une prompte impression. Je demeure tousjours surpris des difficultez que les censeurs romains vous ont faittes, n'importe puisque le livre sera imprimé. D. Jean Martianay a souffert plusieurs contradictions au sujet de sa bible sacrée qu'il veut imprimer, mais il en viendra a bout et nous luy permetterons au 1er jour de l'imprimer[4]. Les auteurs ont leurs peines. Ceux de S. Germain des prez vous sont fort obligez des peines que vous vous donnez pour leurs éditions. D. Edmond Martène coppie sur un manuscrit qu'il a trouvé les lettres de Clement 4 qui n'ont pas encore esté imprimées.

---

1. Il faut lire sur la *Magna apologia* de Dom Coustant l'exposé qu'en a fait le cardinal Pitra, *Anal. noviss. Spicilegii Solesm.* t. I, 1885, p. 45-47.

2. Les *Vindiciae veterum codicum confirmatae* ne parurent que vers Pâques 1715.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 176.

4. En 1712, Dom Martianay avait publié sa traduction française du Nouveau Testament. « Il eut au sujet de cette version, dit Dom Tassin, des contestations très vives avec M. Pastel docteur de Sorbone, nommé par M. le Cardinal de Noailles pour examiner ce livre. Le Censeur trouva plusieurs choses à corriger tant dans le texte que dans les notes. Cependant l'ouvrage fut imprimé sans les

Nous ne pensons plus a imprimer celle d'Urbain 2. J'avois eu dessein de proposer de travailler a une histoire complette de l'Eglise mais on m'a representé les difficultez qu'il y auroit en plusieurs rencontres ou il faudroit concilier la cour de Rome avec celle de France. Il vaut mieux laisser cet ouvrage que de risquer de deplaire aux puissances souveraines. Je suis de tout mon cœur

Mon Reverend pere

Vostre tres humble serv. et aff. conf.

f. CHARLES DE L'HOSTALLERIE M. B.

le 29 jan. 1714.

Au Reverend Pere Dom Claude de Vic a Rome.

Dom de l'Hostallerie renonçait à son projet de faire entreprendre une histoire générale de l'Église pour ne pas « risquer de déplaire aux puissances souveraines ». Nous l'avons vu déjà abandonner la Vie d'Urbain II qu'avait composée Dom Ruinart, dans la crainte de blesser le Souverain Pontife. Il ne faudrait pas conclure trop vite de ces faits que le Vicaire général de la congrégation était un timoré, un pusillanime. Non, il avait de la fermeté, très douce mais résistante. Ce qui l'obligeait à une grande circonspection, c'est qu'il avait pris le pouvoir dans des conjonctures très délicates, très périlleuses pour la congrégation, vue d'un fort mauvais œil par l'entourage immédiat du Pape et souvent décriée à la cour de France par des adversaires irréductibles. Il ne pouvait ignorer complètement que dans l'audience du 8 juin 1713 le P. Timothée de La Flèche avait remis à Louis XIV de la part du Pape un mémoire qui promettait la publication de la Constitution *Unigenitus* dans un avenir très rapproché, tout en exprimant des craintes qu'elle ne fût pas reçue comme il convenait par le clergé de France et les Parlements, et que l'un des articles de ce mémoire disait en propres termes : « Un[1] des

---

corrections. » (*Hist. litt.*, p. 395). En 1714 il fit imprimer un *Prodromus Biblicus*, ou plan d'une nouvelle édition de la Bible ; les libraires de Paris soulevèrent de telles difficultés à propos de cet ouvrage que Dom Martianay se détermina à faire imprimer cette Bible à Bordeaux. Il avait déjà envoyé tous ses papiers et s'était lui-même mis en chemin pour cette ville quand la maladie l'arrêta et l'obligea à renoncer à ce projet qu'il avait tant à cœur.

1. P. Ubald d'Alençon. *Mémoires et lettres du P. Timothée de la Flèche*, p. 73. Le même P. Timothée écrivait de Paris à Clément XI le 22 janvier 1714 : « C'est un schisme qu'on appréhende, et un soulèvement presque général dans le royaume, car hélas, que ne font pas ceux qui font gloire d'être tout dévoués à Son Eminence (le cardinal de Noailles) et de favoriser son parti pour l'y exciter, comme font les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ? » (*Ibid.* p. 174).

moyens les plus efficaces et les plus prompts d'arrêter le cours d'un si grand mal serait de *supprimer la congrégation de Saint-Maur* que tout le monde sait être la source la plus féconde de l'erreur ; on l'y répand sans ménagement et on s'en fait gloire. Ce coup d'autorité contre les auteurs et les fauteurs du désordre arrêterait le cours du mal : vous savez depuis longtemps que *j'en ai formé le dessein,* mais je ne puis réussir si Sa Majesté n'entre de concert avec moi dans cette *bonne œuvre.* » Or c'était Clément XI qui était Souverain Pontife, et c'était Louis XIV qui était roi de France : la sagesse la plus élémentaire commandait d'éviter avec soin toute démarche un peu compromettante.

Le Vicaire général de la congrégation n'avait certes jamais donné dans les erreurs de Jansénius ni du P. Quesnel ; ses lettres nous l'ont montré plein de vénération et de respect pour le Souverain Pontife ; pas une seule fois son orthodoxie ne put être soupçonnée au cours des luttes doctrinales qu'allait déchaîner la Constitution *Unigenitus.* Cela ne l'empêchait point d'ailleurs, en écrivant à un ami et confident, de lancer quelques pointes contre les Pères Jésuites, qui depuis longtemps déjà étaient sur bien des sujets les adversaires intraitables des Bénédictins[1].

A dater de cette époque, les correspondances sont remplies aussi d'allusions aux résistances que faisaient le cardinal de Noailles et ses adhérents avant d'accepter la Constitution *Unigenitus.* Il serait aisé d'annoter longuement les lettres que nous publions ; mais l'histoire des troubles religieux suscités par ces résistances a été en ces dernières années racontée tant de fois — avec des appréciations fort diverses d'ailleurs — que nous devons être d'une sobriété extrême, sous peine d'augmenter indéfiniment l'étendue de cette biographie.

---

1. J'espère que le loisir me sera donné un jour d'établir, en me basant sur des documents irréfutables, que les Bénédictins de Saint-Maur, auxquels on a tant reproché d'être jansénistes, étaient, à de rares exceptions près, beaucoup moins encore fauteurs des erreurs doctrinales des disciples de Jansénius qu'antagonistes déterminés des Jésuites. Les longues querelles relatives à l'édition de saint Augustin ou à la *Diplomatique* de Mabillon, le rappel du procureur général exigé par le confesseur de Louis XIV pour la seule raison que le religieux bénédictin était trop considéré à la Cour de Rome, la confiscation au profit de la Compagnie de quantité de prieurés de l'Ordre, d'autres rivalités encore avaient créé entre les deux familles religieuses une animosité qui dura jusqu'à la Révolution.

†

P. C. MON REVEREND PERE.

Je[1] serois bien fasché que la biblioteque du Vatican abregeast vos jours. prenez des commoditez pour y aler quand vous croirez que vous en seriez incommodé d'y aler a pié. vous valez bien la peine qu'on vous ménage.

Les Lazaristes sont au goust de la cour et se prevalent fort de la faveur qu'ils y trouvent. D. Anselme[2] dit qu'a Rome l'opposition des Italiens aussy bien que des Francois est capable d'arester les provisions des benefices et a plus forte raison l'union que l'on en demande.

On parle icy comme a Rome de la mort de l'empereur de la Chine et du massacre des Jesuistes de cette empire. Le tems apprendra comment cela est arivé.

Il faut donner à M. le Cardinal dattaire les tomes des Annales qui luy manquent, donnez luy les vostres et on vous les remplacera. Aprez le Chapitre il faudra donner commission a un autre que D. Nicolas Doé de vous envoier des livres, on luy dit de vous satisfaire quand vous en demandez mais il ne se presse pas et il y a tousjours quelque chose qui l'empesche. Ayez patience jusqu'a ce tems. Faites en sorte que le portrait de D. Mabillon soit bien fait. On dit que c'est vostre père Timothee de la Flèche qui a esté chargé de porter au pape l'acceptation de sa constitution. Il fait l'homme de conséquence. il est de la Flèche c'en est assez pour estre serviteur a pié des RR. PP. Il a pourtant fait son voiage en chaise roulante[3]. Voila bien des auteurs mis dans l'indice. Dieu veuille que les nostres n'y soient jamais. Je suis de tout mon cœur

Mon Reverend pere

Vostre tres humble serv. et aff. conf.

f. CHARLES DE L HOSTALLERIE M. B.

le 26 fevrier 1714.

Au Reverend pere Dom Claude de Vic a Rome.

---

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 179.

2. Dom Anselme Banduri, dont il a été parlé plus haut.

3. Le P. Timothée était venu de Rome à pied pour remplir auprès du roi de France la mission dont Clément XI l'avait chargé. Mais quand il dut repartir à la fin de janvier 1714 pour porter au Pape l'instruction pastorale signée par les 40 évêques de l'Assemblée du clergé, le nonce d'Espagne, Aldobrandini, lui obtint de Rome la permission d'aller en voiture, contrairement à la règle des Capucins. Albert Le Roy, dans son pamphlet : *La France et Rome de 1700 à 1715*, s'est longuement moqué de cet équipage du « courrier de la bulle », du « corriere barbuto », mais sans comprendre la raison qui le rendait insolite. Après seize jours d'un voyage des plus pénibles, le P. Timothée arrivait à Rome le 15 février 1714.

P. C. MON REVEREND PERE.

Je[1] me resjouis de ce que Sa Sainteté tesmoigne estre contente de l'acceptation que les 40 prelats ont fait de sa Constitution. Elle a fait tant de bruit icy qu'on ne peut assez souhaitter que tout s'y calme. M. de Meaux me disoit il y a huit jours que ce n'estoit pas l'usage de la cour Romaine de s'expliquer sur les Constitutions qu'elle donne.

On doute icy qu'une nouvelle constitution pour la Chine ait plus d'effect que celle qui a esté donnée et que le pape trouve un prelat plus zelé et plus genereux que feu le cardinal de Tournon pour la publier.

M. le Cardinal d'Etree nostre Abbe est age de 85 a 6 ans mais sa santé est fort bonne. il a beaucoup de vigueur pour son age, s'il venoit a mourir son abbaye seroit bien tost donnée, et je ne doute pas que si M. l'electeur de Baviere estoit encore en France il ne l'obtint s'il la demandoit, mais s'il estoit en ses etatz je ne scay ce qu'il en seroit. L'air natal pouroit faire du bien a la santé de la Reine de Pologne.

Nous verrons au chapitre s'il convient vous donner un frere convers. Je suis de tout mon cœur,

Mon Reverend pere,

Vostre tres humble serv. et aff. conf.

le 25 mars 1714

fr. CHARLES DE L HOSTALLERIE M. B.

P. C. MON REVEREND PERE

Vostre[2] portrait de feu D. Mabillon ressemble assez a celuy que l'on a gravé icy. Le poreau que l'on luy a marqué sur le haut du front est trop gros. a peine m'en suis-je aperçu pendant sa vie. il a aussy trop de relief dans celuy qu'on a gravé icy. On a fait trop paroistre dans l'un et dans l'autre les coutures des manches de son froc. on diroit qu'elles sortiroient de dessous et seroient un habit different.

Je me suis oublié de demander a D. Massuet s'il a les mémoires que M. l'abbe de St Martin avoit envoies a feu D. Mabillon. Je m'en informeray. On ne peut assez le remercier de son application et de son zèle pour l'honneur de l'ordre.

Je ne scay si vous devez faire mention dans vostre journal de la transaction faitte au sujet de la jurisdiction de St Germain des prez. Elle luy est si peu honnorable qu'on souhaitteroit que l'on n'en eust jamais parlé. on m'a dit que D. Robert Quatremaire si opposa en cour de Rome. Vostre Camaldule ne mérite pas que l'on le redresse. Sa pièce tombera d'elle meme. nous scavons bon gré a nos RR. PP. du Mont Cassin d'en avoir voulu empescher l'impression, et vous pouvez les assurer que nous continuerons tousjours a les honorer parfaittement.

---

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 180.
2. *Ibid.*, fol. 183.

D. Martene vous escrit sur son manuscrit de Sicile, au moins m'a til dit qu'il le feroit.

Les Feuillans sont fort brouillez. Leur général est exilé depuis 18 mois a cause qu'il a esté acusé de favoriser quelques-uns de ses religieux soupçonnez de Jansenisme. Leur Commissaire pour le chapitre est un abbé grand ami du R. p. le Tellier. La reforme de ces bons pères est fort en danger de se perdre. Portez-vous bien et croiez moy,

Mon R. Père

vostre tres humble serviteur.

f. Charles de L'Hostallerie M. B.

le 8 avril 1714.

†

P. C. Mon Reverend pere.

On[1] aura soin a l'avenir que l'on vous envoie de quoy faire plus de présens a nos amis de Rome. Si vous n'en avez pas eu, ce n'a pas esté faute de le dire.

Le Cardinal de Bouillon fait bien des cérémonies pour entrer a Rome. On croit que la paix est faitte en partie avec la cour de France parce que la Gazette marque ses demarches ce qu'elle ne feroit pas s'il estoit encore disgratié.

Le bref que Sa Sainteté a escrit aux 40 prelats court les rües de Paris. On a dit d'abord que le mandement de M. le Cardinal de Noailles avoit esté censuré mais l'on dit présentement que non.

Nous sommes a plaindre de ce que nous n'ozons pas defendre nostre bien quelque respect que nous gardions dans ce que nous disons pour le soutenir.

Il faut s'attendre a tout ce que les ennemis de S. Augustin voudront faire contre nostre édition. Il est des gens qui reviennent tousjours au combat. J'espere que Dieu nous protegera contre leurs entreprises pourveu [que] nous cherchions sa gloire. M. l'abbé pasioney fait la cour aux RR. pp., et cela demande qu'il ne vous rende pas vostre visite. Je suis de tout mon cœur

Mon Reverend père

Vostre tres humble serv. et aff. conf.

f. Charles de L'Hostallerie M. B.

le 25 avril.

Nous partons pour Marmoutier ou nous alons preparer les logis.

C'était en effet le temps du chapitre général : il s'ouvrit à Marmoutier le 3 mai. Dom Denis de Sainte-Marthe le présidait et Dom de l'Hostallerie fut élu le troisième des neuf définiteurs. Ces der-

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 195.

niers ne purent s'accorder pour l'élection du supérieur général. S'il faut en croire Dom Philippe Le Cerf[1], le P. de l'Hostallerie n'obtint d'abord qu'une seule voix, celle de D. Robert Marcland. On fut obligé de remettre l'élection à trois compromissaires, qui se trouvèrent aussi partagés, ce qui força de recourir à un compromissaire unique, qui fut le P. Marcland, lequel nomma Dom de l'Hostallerie Général de la congrégation. On lui donna pour assistants Dom Charles d'Isard et Dom Maur Audren ; D. Denis de Sainte-Marthe fut nommé prieur de Saint-Denis, et D. Robert Marcland prieur de Saint-Germain-des-Prés.

Le chapitre général de 1672 a énuméré les qualités que doit posséder celui qui a la charge de gouverner la congrégation :

« Le[2] supérieur général doit être un homme bien uni avec Dieu, adonné à l'oraison; désireux de l'accroissement de l'ordre, plein de charité envers tous, d'humilité et d'affabilité, exemplaire en toutes les vertus et observances régulières, zélé de l'observance des loix qu'il doit scavoir parfaitement, soigneux à se faire rendre compte de la discipline qui se garde dans les monastères, et à remédier aux accidents si tost qu'ils se présentent, libre d'amour propre pour voir clair partout ; esgal envers tous sans partialité ; circonspect en tout ce qu'il fait et dit, et irrépréhensible dans sa vie et dans ses mœurs ; qu'il mesle la sévérité avec la douceur : qu'il ait une grandeur de courage et d'esprit pour supporter toutes les infirmitez et se tenir esgal en l'adversité et dans la prospérité, sans fleschir ni pour menaces, ni pour promesses, ni pour prières, estant prest de mourir pour le bien public et pour la justice ; fort expérimenté dans les choses spirituelles pour discerner les divers esprits qui agitent les religieux et pour donner les secours et les conseils nécessaires à tant de personnes ; qu'il soit fort prudent, vigilant et soigneux pour les affaires, afin qu'elles se fassent et se poursuivent sans retardements ou négligence : il doit être aussi docte, de belle taille et d'un bon âge. »

A ceux qui liront cette biographie de juger dans quelle mesure le Père de l'Hostallerie a réalisé cet idéal.

Dom Martène nous apprend comment l'élection du nouveau Général fut accueillie : « Au chapitre général de 1714, il fut élu d'une manière qui fit admirer la conduite de la Providence sur la Congrégation. Tous les bons religieux s'en réjouirent, luy seul s'en affligea. Il sentit le poids de la charge qu'on lui imposoit, et l'abon-

1. *Histoire de la Constitution* Unigenitus, p. 14.
2. Archives Nationales, LL 991, fol. 2.

dance de larmes qu'il versa durant la cérémonie de son installation fut une preuve de la douleur qu'il ressentoit. Ses religieux ne furent pas les seuls à se réjouir de son élection, Notre Saint Père le Pape l'honora d'un bref par lequel il luy marquoit la joie qu'il avoit de le voir remplir la première place de la Congrégation et le roi Louis XIV luy donna des marques de son estime, l'assurant qu'il pouvoit compter sur sa protection royale pour sa personne et pour la Congrégation. Je ne parle pas des religieux des autres Ordres, je dirai seulement, que l'un d'eux, homme de mérite et de probité, qui avoit vieilli dans les premières charges de son corps, ayant appris l'élection du Père de l'Hostallerie, dit dans une réunion de personnes de distinction qu'il avoit connu peu d'hommes qui eussent plus de qualités, de talents pour gouverner que le P. de l'Hostallerie, que sa sagesse et sa douceur lui avoient souvent servi de règle pour sa propre conduite dans le gouvernement, ajouta qu'on l'avoit élu trop tard général, car si longtemps qu'il pût encore vivre, la Congrégation le perdroit toujours trop tôt. »

Dom Simon Bougis, ancien Général, avait vivement redouté que l'élection de 1714 ne se fît par un seul compromissaire. C'est encore Dom Martène qui nous le dit : « L'amour[1] qu'il avoit pour la Congrégation le rendoit fort inquiet sur le succès du chapitre général qui se devoit tenir après la mort du Père de Loo. Il s'en ouvrit à moy; soit qu'il eût un pressentiment de ce qui devoit arriver, ou autrement, il me dit qu'il appréhendoit fort pour ce chapitre général et qu'il craignoit fort que l'élection du Général ne se fît par un seul compromissaire, et comme pour le calmer je luy disois que cela n'arriveroit pas, il me repartit comme un homme très assuré : « Cela n'arrivera pas ? Vous le verrez, vous le verrez ». Effectivement l'élection se fit par un seul, comme il l'avoit prédit, mais Dieu nous donna un homme selon son cœur qui fut le R. P. de l'Hostallerie..... qui sauva la Congrégation dans les temps les plus périlleux qui survinrent durant son administration. Aussy tous les bons religieux furent persuadés que le S. Esprit avoit parlé par l'organe du P. Marcland. »

Peut-être l'ancien Général prévoyait-il les difficultés qui seraient soulevées au sujet de la validité de cette élection, et qui donnèrent

1. *Vie des Justes*, p. 276.

lieu à un mémoire de Dom Martène dont nous aurons à parler plus loin.

Dom Denis de Sainte-Marthe, qui venait de présider le chapitre, écrivait de son côté le 10 juin 1714 à Dom de Vic : « Il[1] est trop tard pour mander à Votre Révérence des nouvelles de notre chapitre. Je n'ay reçu votre lettre qu'hier à mon retour à Paris. L'election du tres R. p. General a fait, et fait encore bien du bruit. On trouve fort etrange que nos constitutions fassent dépendre cette election d'un seul compromissaire, qui peut nommer qui il luy plaira, pourveu qu'il ait été superieur pendant six ans. Un archevesque qui a été longtemps auditeur de Rote, nous a dit qu'une semblable election seroit cassée à Rome, s'il y avoit quelque requeste présentée pour s'en plaindre. Il a pourtant ajoûté : *Vous estes trop sages pour en venir là*..... Notre chapitre s'est passé en paix. On y craignoit avec fondement un Commissaire et des exclusions. J'ay detourné le coup en ayant recours comme president du Chapitre, à Madame de Maintenon qui me fait l'honneur de me connoitre pour son parent. »

A peine de retour à Paris, Dom de l'Hostallerie annonça son élection à Clément XI, qui lui répondit par le bref suivant dont les termes bienveillants sont à remarquer de la part d'un Pape qui moins d'une année auparavant sollicitait de Louis XIV la suppression de la congrégation.

Dilecto filio Carolo del Hostallerie Superiori Generali Congregationis S. Mauri ordinis S. Benedicti.

CLEMENS PP. XI.

Dilecte[2] fili salutem. Religiosum devotumque tuum in nos et hanc Sanctam Sedem obsequium omni ex parte prae se ferunt literae quibus de tua nupera ad Congregationis Sancti Mauri regimen assumptione certiores Nos fecisti. Ejusmodi nuncium grato prorsus libentique excepimus animo, firmam in spem adducti fore ut monasticae disciplinae custodia, pietatis cultus, sacrarumque literarum studia in eadem Congregatione, Te Preside, non modo vigeant, verum etiam ampliora in

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19663, fol. 35.

2. Ce bref ne se trouve pas dans les *Epistolae et Brevia selectiora* de Clément XI, Rome, 1729, et nous le publions d'après le registre des Archives du Vatican, *Brevi ad principes*, tom. 90, fol. 101v°-102 (Joanne Christophoro Battello, secretario).

dies, benedicente Domino, suscipiant incrementa. Tuum itaque erit omni ope eniti ut tum expectationi de Te nostrae, tum etiam honorifico electorum de tua virtute judicio cumulate respondeas. Quod ad Nos attinet, persuasum habere Te volumus acceptas admodum futuras Nobis esse opportunitates de Te, ac ipsa Congregatione, quam peculiari charitate prosequimur, benemerendi. Et apostolicam Benedictionem Tibi, Dilecte fili, peramanter impertimur. Datum Romae die 31 julii 1714.

Les soucis du gouvernement n'empêchaient point le nouveau Général de s'intéresser toujours à la traduction latine de la vie de Mabillon.

P. C. MON REVEREND PERE

Le[1] chapitre nous a tant occupé que je n'ay pas eu le tems de vous escrire. Dieu soit loué de ce que vostre ouvrage verra enfin le jour. Vous avez fait sagement de retrancher quelque chose de ce que feu D. T. Ruinart a dit de la maladie de feu D. J. Mabillon il pouvoit estre plus concis et son livre en auroit esté meilleur. Quand le vostre sera fait et parfait je compte que nous en aurons un imprimé. C'est un coup d'essay qui vous donnera courage d'entreprendre quelque chose de plus grand.

Je n'ay que le temps de vous assurer que je suis de tout mon cœur

Mon Reverend Pere

Vostre tres humble serv. et aff. conf.

f. CHARLES DE L'HOSTALLERIE M. B.

le 25 juin 1714.

Au Reverend pere Dom Claude de vic religx benedictin a Rome.

Nous avons vu que Dom de Vic ne s'entendait pas très bien avec le procureur général Dom Philippe Raffier. Son ami et protecteur étant devenu Général de la congrégation, il en profita pour demander à nouveau son rappel en France[2]. Sa requête fut agréée sans retard.

P. C.

MON REVEREND PERE,

Nos[3] RR. pp. asistants aussy bien que le père prieur de Noyon m'ont tant de fois assure que vous vouliez resolument revenir en France que

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19678, fol. 184.

2. Dans une lettre adressée à Dom Bernard de Montfaucon le 22 janvier 1714, et publiée par M. Hyrvoix de Landosle (*Revue Mabillon*, 1906, p. 31), Dom de Vic dit qu'il médite depuis fort longtemps son retour en France.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 19673, fol. 1.

j'ay proposé un religieux pour remplir vostre place suposé que vous continuassiez a desirer vostre retour. J'ay jusqu'à présent attendu que vous le demandassiez vous pouvez vous souvenir qu'estant vicaire general je vous ay escrit pour vous pressentir la-dessus et que je vous ay demandé lequel vous conviendroit le mieux ou la superiorité ou l'étude et vous m'avez marque que vous étiez disposé à faire tout ce qu'il plairoit au superieur mais que si l'on consultoit vostre goust vous preferiez a estre auteur a estre supérieur, ce qui m'a determiné à vous faire offrir une place à paris. J'ay tesmoigné aujourd'huy à nos RR. pp. assistants qu'il falloit vous laisser distribuer vostre ouvrage et remettre vostre retour au printems et que cependant D. françois Lebel que l'on destine à vous remplacer poura partir cet automne pour Rome. Je vous remercie de vos nouvelles je vous envoieray au 1er jour une coppie du bref dont Sa Sainteté a daigne m'honorer et de la lettre que je me suis donné l'honneur de luy escrire. Croiez-moy tousjours

Mon Reverend pere

Vostre tres humble serv. et affect. conf.

fr. Charles de l'Hostallerie M. B.

Ce 16 aoust 1714.

Au Reverend pere Dom Claude devic relig. Benedictin a Rome.

Dom de Vic avait essayé déjà de se faire rappeler en France lors du chapitre général. Nous en avons la preuve dans la lettre de Dom Denis de Sainte-Marthe du 10 juin 1714 que nous avons citée plus haut : « Lorsque j'ay mis sur le tapis au définitoire ce qui nous a été mandé touchant le Reverend Pere Procureur General, quelques-uns des définiteurs, et des principaux, soutinrent que ce Reverend Pere avoit parfaitement bien rempli ses fonctions, et beaucoup mieux que Dom Guill. La parre, ayant obtenu du Pape des graces qui avoient été refusées à son predecesseur. Personne n'ayant contesté ce fait, il a passé pour constant; ainsi nous n'avons point pensé à faire des changemens de ce costé-là. »

Le 22 octobre de la même année, le prieur de Saint-Germain-des-Prés revenait sur le sujet et racontait à Dom de Vic comment il s'était employé de son mieux en sa faveur : « J'ai[1] mandé à V. R. comment les choses s'étoient passées au Chapitre général. On avoit beaucoup parlé auparavant de quelque changement par rapport au R. P. Procureur General. Je fus fort surpris de voir que les Rds Peres Assistans avoient changé de langage. La conclusion fut que l'on vous laisseroit tous deux comme vous etiez, et si on avoit

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19663, fol. 46.

parlé de vous rappeller, je n'aurois pas consenti que cela se fût fait sans vous placer autrement que de vous donner icy une cellulle. Je me souvenois fort bien qu'on nous avoit blasmé de ce que : 1° nous avions fait revenir D. G. La Parre, 2° de ce que le rappelant on ne luy avoit pas donné une superiorité considerable. Cela étoit en quelque façon necessaire, surtout par rapport à Rome. J'argumente sur le même principe à votre egard. Je viens de marquer sur cela mes sentimens aux R.R. Peres Assistans. Dans l'absence du très R. P. General qui est aux eaux de Bourbon, ils m'appellent à leurs assemblées, et je me suis servi de l'occasion d'une de vos lettres, pour leur ouvrir mon cœur sur votre sujet, et ils sont assez entrez dans ma pensée. Tout ce qui embarrasse, c'est la longueur du temps qu'il faut pour venir de Rome en France ; ce qui feroit que vous nommant prieur dans le temps de votre sejour à Rome, il faudroit que le monastère pour lequel on vous nommeroit, seroit longtemps sans superieur. Mais il n'y a pas si loin à venir de Rome en votre province. Il est impossible qu'à la diète prochaine qui est environ le temps auquel on part de Rome pour France, il n'y ait occasion de vous placer dans cette province..... Je vous félicite sur votre traduction de la vie de Dom Mabillon. »

A son retour des eaux de Bourbon, le Père Général écrivait à Dom de Vic :

P. C.

Mon Reverend Pere

J'ay [1] laissé à vostre choix de revenir devant l'hyver ou aprez : comme vous en trouverez l'occasiõn.

Je me resjouis de la bonne reception que l'on fait de vostre traduction. Je m'y suis tousjours attendu. Vous avez bien fait d'en faire present a ceux qui s'y sont le plus opposez. Il seroit à propos que quelqu'un travaillast a donner la vie de quelques-uns de nos savantz qui ont illustré la Congon par leurs escrits et par leurs vertus [2]. Je n'ai que le tems de vous assurer que je suis tousjours

Mon Rd Pere

Vostre tres humble serv. et affect. conf.

fr. Charles de l'Hostallerie M. B.

le 24 novembre 1714.

---

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19673, fol. 3.

2. Dom Martène n'avait pas encore commencé à écrire sa *Vie des Justes* : il n'entreprit cet ouvrage que dans les dernières années de sa vie.

Dom Claude de Vic préféra passer l'hiver à Rome, il préféra aussi ne pas exercer de supériorité. En deux lettres écrites à quelques jours d'intervalle, le Père de l'Hostallerie lui donnait une obédience pour un monastère situé dans sa province natale, et l'engageait affectueusement à s'adonner à l'histoire de cette province, pour laquelle le besoin de nouveaux ouvriers se faisait sentir.

P. C.

Mon Reverend Pere

Je[1] vous remercie de vos nouvelles. Vous pouvez aler demeurer à Aniane, puisque vous espérez que vous y serez bien. Le climat revient mieux à celuy d'Italie que ne feroit celuy de Paris, ou l'on poura tousjours vous appeller si l'on le trouve necessaire. Je vous permets de disposer de l'argent que vous dittes avoir de quelques messes que vous avez acquittées pour achetter quelques objets de devotion pour vostre famille. Vous partirez de Rome quand vous le jugerez à propos ; ménagez vostre santé, et taschez de la raporter en France ou je me feray un plaisir de vous marquer que je suis de tout mon cœur

Mon Reverend Pere

Votre tres humble serv. et aff. conf.

fr. Charles de L'Hostallerie, M. B.

Ce 27 janv. 1715.

†

P. C.

Mon Reverend Pere

Je[2] ne scay si on vous avoit mandé de vostre province au sujet de l'histoire. M. de Narbonne presse qu'on y travaille. Sur tout a trouver dans les archives de quoy l'embellir et la rendre complette. Il m'est venu dans l'esprit qu'en passant par Avignon a vostre retour vous pouviez visiter les archives papales qui si gardent ou vous trouveriez beaucoup de choses qui la pouroient enrichir. Il ne faut pas s'attendre que cette histoire soit en estat d'estre donnee au public. On a emploie 20 années a composer celle de Bretagne et on travaille encore au 3 tome. D. G. Marcland et D. p. Auziere sont avancez en âge. Il est de la bonne conduitte de ne pas attendre a leur mort a s'assurer de quelqu'un capable de leur succeder, personne ce me semble ne le pouroit mieux faire que vous[3]. Mandez moy ce que vous en pensez. Cet ouvrage ne peut estre

1. Bibl. Nat., ms. fr. 19673, fol. 4.

2. *Ibid.*, fol. 5.

3. Une lettre de Dom Gabriel Marcland à son frère Dom Robert Marcland, prieur de Saint-Germain-des-Prés, datée du 3 octobre 1708 (Arch. Nat., L 816,

retouché qu'a Paris ou l'on poura trouver dans la chambre des comptes des actes qui luy serviront de preuves. Mandez moy si cette sorte d'estude seroit de vostre goust ; et si vous seriez d'humeur a travailler a cet ouvrage. Ne me respondez pas que vous estes dispose a faire tout ce que je voudroy, je le pense mais respondez si cela est de vostre goust ou non. Je suis de tout mon cœur

Mon Reverend pere

Votre tres humble serv. et aff. conf.

fr. CHARLES DE L'HOSTALLERIE M. B.

Ce 7 fevr. 1715.

Cette lettre est la dernière en date de celles que nous avons trouvées : Dom de Vic, dès la fin de juillet 1715, vint s'installer à Saint-Germain-des-Prés et cessa par conséquent de s'entretenir par lettres avec le Père Général ; les autres correspondants n'ont-ils pas conservé celles qu'ils ont reçues, ou plutôt ces lettres sont-elles encore à découvrir ? La dernière hypothèse est la plus vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, l'heure est venue maintenant de parler — sobrement et en nous restreignant exclusivement à ce qui se passait au sein de la congrégation de Saint-Maur — des graves difficultés qu'eut à surmonter le P. de l'Hostallerie depuis la publication de la célèbre Bulle de Clément XI jusqu'à la fin de son généralat. Dom Philippe le Cerf a raconté ces incidents dans les premières pages de son *Histoire de la Constitution* Unigenitus, et encore qu'il soit un janséniste ardent, on peut s'en rapporter à lui pour l'exactitude des faits qu'il mentionne, quitte à ne point tenir compte des réflexions dont il les émaille.

A peine la Constitution était-elle arrivée en France qu'un certain nombre de Bénédictins se mirent à rédiger des mémoires et à entretenir une active correspondance ayant pour but de détourner leurs contemporains de souscrire à la condamnation des 101 propositions extraites du livre du P. Quesnel. Mal en prit à quelques-uns d'entre eux. Le roi et ses ministres n'avaient pas durant de longs mois solli-

---

n° 15), désigne Dom Raymond de la Gorrée et Dom Jean Lombard comme des ouvriers capables de l'aider efficacement, lui et Dom Pierre Auzières, et de mener à bien l'entreprise ; mais ces deux religieux moururent l'un en 1721, l'autre dès 1717, et c'est Dom de Vic et Dom Vaissette qui furent les véritables auteurs de l'*Histoire du Languedoc*.

cité cette condamnation avec instance pour la voir discutée ou repoussée, une fois obtenue à grand'peine.

On résolut de châtier sévèrement les premières résistances. Dès les premiers jours de 1714 on enferme deux Bénédictins au château de Vincennes. Un troisième, Dom Nicolas Chopelet, sous-prieur de Saint-Vincent de Laon, dont la correspondance était depuis longtemps surveillée par la police sur la dénonciation du P. le Tellier, confesseur du roi, et dans la cellule de qui on avait perquisitionné le 5 octobre, fut décrété de prise de corps, mais il parvint à échapper aux exempts et aux archers envoyés le 10 novembre par l'intendant de Soissons, à se réfugier à Saint-Nicolas-aux-Bois, puis à Compiègne, pour se retirer ensuite à Bruxelles, et enfin en Hollande. La cour fut fort mécontente de cette évasion, et on inquiéta les complices vrais ou supposés. Le prieur de Saint-Vincent de Laon, Dom Charles Vigreux, fut mandé à Saint-Germain-des-Prés, déposé quelque temps après et envoyé à l'abbaye de Saint-Vandrille.

En ces mêmes jours, le lieutenant de police procédait lui-même à l'arrestation d'un Bénédictin des Blancs-Manteaux. Dom Calmet qui résidait alors en ce monastère pour diriger l'impression de son Commentaire de la Bible, nous en fait le récit dans une lettre du 12 novembre 1714 : « Hier [1], jour de saint Martin, à huit heures du matin, M. d'Argenson, accompagné de gardes et d'exempts, vint ici, et se fit conduire dans la chambre d'un nommé Dom Barrois. Il fouilla partout et trouva quelques lettres et un certain nombre de brochures de contrebande. On dressa un procès-verbal du tout et l'on enleva les lettres, les papiers et le religieux dans un carrosse pour être conduit chez un exempt, en attendant qu'on le mène à la Bastille, conformément aux ordres exprès du roi. Le religieux avoit un homme en ville qui recevoit ses lettres. M. d'Argenson étoit informé du nom, de la profession et de la demeure de cet homme ; il l'a fait venir et l'a interrogé juridiquement sur ce fait-là. Vous jugez bien quel mouvement cela a causé dans cette maison. Cela doit apprendre à ces gens qui ont tant de démangeaison d'écrire à quoi ils s'exposent par là et à quoi ils exposent leurs amis. »

Le religieux que Dom Calmet appelle Dom Barrois était Dom Jean

1. *Mémoires lus à la Sorbonne.* Histoire, 1863, p. 109.

Varoqueaux : on le garda six mois dans la maison du commissaire qui avait procédé à son arrestation ; il fut ensuite emprisonné à la Bastille pendant dix-neuf jours ; mais à la suite de l'interrogatoire qu'il y subit le 13 mai 1715, on le remit entre les mains des supérieurs qui l'enfermèrent dans une chambre de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en attendant qu'on lui fît son procès dans les formes, ainsi qu'au Père Chopelet. D'autres religieux étaient compromis, entre autres Dom Georges Poulet, mais celui-ci n'attendit pas qu'on vînt l'arrêter pour se réfugier dans les Pays-Bas, et s'embarquer ensuite pour le Canada.

C'était à la Diète qu'il appartenait de juger les deux religieux accusés. Elle s'ouvrit à Saint-Germain-des-Prés le 23 mai 1715 et ne tarda pas à recevoir un ordre de la cour qui exigeait la déposition de trois supérieurs : Dom Pierre Cordier, visiteur de la province de Chezal-Benoît, dont on avait trouvé quelques lettres parmi les papiers de Dom Varoqueaux, Dom François Duvivier, prieur de Marmoutier, et Dom Bernard Durand, prieur de Saint-Aubin d'Angers, dont on avait surpris des lettres sur les « matières du temps », selon l'euphémisme dont on usait alors pour désigner les controverses jansénistes. Dom Cordier fit lever l'ordre qui le concernait en donnant par écrit une explication de ses sentiments en des termes qui renfermaient implicitement l'acceptation de la Constitution *Unigenitus*. Le Père de l'Hostallerie se donna beaucoup de mouvement pour sauver les deux autres : s'il ne put réussir pour Dom Durand, qui fut envoyé simple religieux à Saint-Germain d'Auxerre, il obtint que Dom Duvivier fût transféré en qualité de prieur à Saint-Aubin d'Angers. On se contenta de changer de maisons D. Antoine Touttée, D. Thomas Sille et quelques autres.

Par contre la Diète se montra sévère pour D. Chopelet et D. Varoqueaux. Voici un extrait du double jugement qui fut rendu :

Veu par Nous humbles Supérieur Général et Assistans de la Congrégation de S. Maur, Ordre de S. Benoist, le procès criminel par Nous extraordinairement fait et instruit de l'ordre du Roy, à la Requeste du Promoteur général de notre Congrégation, demandeur et accusateur, contre Dom Nicolas Chopelet, Prêtre-Religieux de notre Congrégation, défendeur, défaillant et accusé... tout considéré, le saint Nom de Dieu invoqué,

Nous avons déclaré la contumace bien instruite contre ledit Dom Nicolas Chopelet accusé, adjugeant le profit d'icelle, le déclarons atteint

et convaincu de s'estre évadé du Monastere de S. Vincent de Laon, par une fuite nocturne, pardessus les murailles de clôture d'iceluy, par désobéissance aux Ordres du Roy et de ses Supérieurs, d'avoir entretenu commerce et relation avec divers particuliers, et s'estre trouvé saisi d'écrits contre la Constitution de notre Saint Pere le Pape, concernant le Livre du Pere Quesnel, et d'autres écrits suspects d'une Doctrine condamnée à l'insçû et contre les défenses expresses faites à ce sujet par les Supérieurs Majeurs à tous les Religieux de la Congrégation, mesme par les règlemens des Chapitres généraux ; et pour réparation avons ledit Dom Chopelet privé de voix active et passive, et déclaré inhabile à toutes sortes de charges et d'emplois de la Religion ; et en cas que l'on puisse le prendre au corps, ordonnons qu'il sera conduit au Monastere du Mont Saint Michel, où il tiendra prison close l'espace d'un an, et jeûnera au pain et à l'eau tous les Vendredis de l'année, et prendra la discipline en présence du Religieux qui aura soin de lui ; et de plus, il aura le Monastere pour prison pendant cinq années, et ayant aucunement égard aux conclusions dudit Promoteur général, ordonnons qu'à sa diligence, le présent Jugement sera envoyé dans tous les Monasteres de notre Congrégation, pour y estre lû par le Supérieur en plein Chapitre. Fait et arresté en l'Abbaye de S. Germain des Prez, le vingt-sixième May mil sept cens quinze.

Signé, F. Claude Dupré, secrétaire.

Veu par Nous Supérieur général, Assistans et Visiteurs de la Congrégation de S. Maur, assemblez pour la Diette en l'Abbaye de S. Germain des Prez à Paris... tout considéré, après avoir entendu ledit Dom Varoqueaux par sa bouche, estant venu à cet effet en l'Assemblée de la Diette, le saint Nom de Dieu invoqué,

Nous déclarons ledit Dom Jean Varoqueaux, atteint et convaincu d'avoir à l'insçû et contre les défenses expresses faites à tous les Religieux de la Congrégation par les Supérieurs Majeurs, entretenu commerce et relation de lettres avec differentes personnes Religieuses et autres, leur avoir distribué des écrits et mémoires imprimez, et autres, contre la Constitution de notre Saint Pere le Pape, concernant le Livre du Pere Quesnel, et s'estre trouvé saisi de plusieurs exemplaires, lettres et mémoires au préjudice de l'obéissance qui est dûe à notre Saint Pere le Pape, aux ordres du Roy, Arrests et Reglemens du Parlement ; et pour réparation, avons ordonné et ordonnons qu'il sera conduit incessamment sous bonne et sûre garde au Monastere de Brantôme en Périgord, dans lequel il gardera prison close pendant six mois, et aura le Monastere pour prison pendant un an, jeûnera au pain et à l'eau les Vendredis pendant sa prison close ; l'avons privé de voix active et passive pendant ledit tems, et déclaré inhabile à posséder aucune dignité, charges et emplois de ladite Congrégation : luy faisons défenses de retomber dans les mesmes fautes, sous des peines plus grieves ; et ayant égard aux conclusions dudit Promoteur, ordonnons que le présent Jugement sera lû

au Chapitre par le Supérieur de chaque Monastere de notre Congrégation ; et à cet effet sera envoyé à la diligence dudit Promoteur. Fait et arresté, la Diette tenant, en l'abbaye de Saint Germain des Prez à Paris, le septième jour de Juin mil sept cens quinze.

Signé, F. Claude Dupré, Secrétaire.

La feuille imprimée qui renfermait le texte de cette double condamnation était accompagnée de la lettre circulaire suivante que le P. Général adressait à tous les prieurs des monastères de la congrégation.

P. C.

Mon Reverend Pere,

Le Roi a eu la bonté de nous renvoyer l'instruction et le jugement du procez de D. Chopelet et de D. Varoqueaux et de nous faire remettre les Lettres, papiers et memoires qui s'étoient trouvez dans les chambres de ces deux Religieux, même de faire sortir le dernier du Château de la Bastille pour nous le remettre entre les mains. C'est une marque singuliere de confiance dont Sa Majesté a honoré la Congregation et dont les Religieux qui la composent doivent à nôtre exemple être pénétrez de la plus parfaite et de la plus sincere reconnoissance, afin de mériter la protection royalle de Sa Majesté. Vous connoitrez par les deux jugemens que nous vous envoyons, les peines que nous avons prononcées contre ces deux Religieux et la conduite que nous avons tenuë contre les autres qui se sont trouvez avoir quelque relation avec eux. Ne manquez pas aussi-tôt la presente reçue d'assembler vos Religieux capitulairement, et de faire lire les deux Sentences et la presente Lettre, et de faire des défenses très exactes à tous vos Religieux tant en général qu'en particulier, d'avoir aucune Relation ni aucun Commerce avec toute personne suspecte au sujet de la Constitution, et d'avoir au contraire toute soumission à N. S. P. le Pape, et toute fidelité à exécuter les ordres du Roi. Vous aurez une attention particuliere sur la conduite de chacun de vos Religieux, et vous nous manderez exactement ce qui se passera à ce sujet dans vôtre Communauté ; afin que par votre vigilance vous empêchiez qu'aucun de vos Religieux ne tombe en pareille faute, et ne s'expose aux peines les plus grieves portées par nos Constitutions. Il ne me reste qu'à vous exhorter et vos Religieux à faire des prieres singulieres pour la santé et la prolongation des jours de Sa Majesté, qui nous donne des marques si publiques et si éclatantes de la consideration et de l'estime dont il plait à sa bonté Royale d'honorer la Congregation. Nous ne pouvons y mieux répondre que par une fidelité inviolable à l'execution de ses ordres. Nous attendons votre Réponse incessamment sur l'exécution de la presente Lettre. Je me recommande à vos prieres.

La mesure rigoureuse prise par les Pères de la Diète était de nature

à prouver à tous que les Supérieurs majeurs n'autorisaient nullement, ainsi que plusieurs fois ils en avaient été soupçonnés, leurs religieux à protester contre la Constitution *Unigenitus*. Le roi accorda une audience particulière à ceux qui venaient d'exécuter ses ordres. C'est le 11 juin 1715, mardi de la Pentecôte, que Dom de l'Hostallerie, accompagné de ses deux Assistants et de trois Visiteurs, se rendit à Versailles, et fut présenté à Louis XIV par Phélypeaux de Pontchartrain, fils de l'ancien chancelier. Le roi reçut le Père Général avec beaucoup de bonté, lui témoigna qu'il était satisfait de sa conduite, et le pria d'appliquer quelques-uns de ses religieux à écrire en faveur de la Constitution *Unigenitus*, l'assurant qu'il rendrait ainsi un grand service à l'Etat et qu'il lui ferait plaisir à lui-même.

Une telle invitation équivalait à un ordre formel ; mais Dom de l'Hostallerie, qui savait combien il allait se trouver embarrassé pour y satisfaire, prit la liberté de représenter au roi que les religieux de Saint-Maur ne s'appliquaient qu'à revoir les éditions des Pères sur les anciens manuscrits, qu'ils s'estimaient heureux de les donner dans leur première pureté et que, n'entrant pas aisément dans les questions controversées, ils n'étaient pas en état d'écrire sur les matières du temps. Louis XIV ne souffrait pas volontiers la contradiction : il persista dans sa demande et dit au Père Général en le congédiant de s'entendre avec M. de Pontchartrain. Le ministre, après avoir félicité Dom de l'Hostallerie de la façon gracieuse et obligeante dont il avait été reçu, ne négligea rien pour l'engager à donner au roi la satisfaction demandée, et lui fit clairement entendre que l'intérêt de la congrégation exigeait de lui cette démarche. Le Père Général eut beau lui répéter que le genre d'études de ses religieux les rendait peu aptes à un pareil travail : le ministre répliqua qu'il savait à quoi s'en tenir sur les ressources intellectuelles de la congrégation, il lui cita même plusieurs noms, entre autres ceux de Dom Jean Martianay et de Dom Guillaume Roussel. Le cardinal de Rohan, avec qui le P. Général eut une conférence particulière avant de rentrer le soir à Paris, fit les mêmes instances : il n'y avait plus moyen de se dérober.

Dom Tassin dit à la fin de la notice qu'il a consacrée à l'éditeur de saint Jérôme : « Dom[1] Le Cerf assure que le P. Martianay fit un

1. *Hist. litt.*, p. 396.

ouvrage en faveur de la Constitution de N. S. P. le Pape Clément XI, et que c'est le dernier qu'il ait publié. Nous n'en pouvons rien dire, cet écrit n'étant pas tombé entre nos mains. Il est certain que les PP. de Sainte-Marthe et Roussel ayant refusé d'écrire sur cette matière, D. Martianay s'en chargea. »

Dom Martène nous a conté plus en détail les nombreuses démarches que tenta sans succès Dom de l'Hostallerie pour s'acquitter de son mieux de la mission que le roi lui avait donnée. S'il se fût agi de faire écrire contre la Constitution, il n'eût eu que l'embarras du choix : « Le[1] lendemain [de l'audience royale] la diète finit, et le P. Général manda à Dom Guillaume Roussel qui était à Reims de se rendre à Paris. Il y arriva peu de jours après ; et après avoir été mené chez les cardinaux de Rohan et de Bissy par le P. Général, il s'excusa auprès de ces Eminences de se charger de cette commission sur la *Bibliothèque des Historiens* à laquelle il travailloit et qui demandoit tout son temps, et sur ce que les occupations auxquelles il s'étoit livré toute sa vie comme la prédication et quelques traductions ne lui avoient pas permis de se mettre au fait des contestations présentes. Le P. Martianay fut aussi conduit chez les mêmes cardinaux, et leur dit que n'ayant lu aucun livre fait contre la Constitution, il n'étoit pas à même d'entrer dans le fond de la dispute ; mais comme il avoit fait toute sa vie une étude particulière de l'Ecriture Sainte, il s'offroit si on l'agréoit de faire voir que le P. Quesnel n'avoit pas traduit exactement dans sa version plusieurs endroits du Nouveau Testament. Son offre ayant été acceptée, il eut

1. Tout ce passage a été raturé après coup dans l'*Histoire manuscrite* de Dom Martène et Dom Fortet, ainsi d'ailleurs que tous ceux où il était fait allusion aux querelles théologiques du temps. Dom Martène lui-même s'en explique en commençant le récit des événements de l'année 1718 : « L'Eglise de France fut agitée par des troubles qui s'élevèrent au sujet de la Constitution donnée par notre Saint-Père le Pape Clément XI pour condamner le livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament, et qui pénétroient jusque dans la Congrégation. Nous ne parlerons point de ces troubles dans toute cette histoire, parce que les faits sont trop récents et que la plupart des personnes qu'ils intéressent vivent encore de nos jours. » Cette double raison n'existant plus aujourd'hui, nous avons pu donner les détails curieux que nous révèle Dom Martène — et qu'il n'a pu connaître que de la bouche du P. de l'Hostallerie — en déchiffrant le manuscrit original, que son propriétaire actuel nous a très obligeamment laissé consulter.

ordre de M. de Pontchartrain d'envoyer le projet de son ouvrage et tous les quinze jours ce qu'il auroit de fait ; mais le P. Martianay étant tombé sur les Journalistes de Trévoux et sur un auteur anonyme qui avoit critiqué quelques endroits de sa traduction du Nouveau Testament comme étant trop conformes aux sentimens de Mrs de Port Royal, on luy marqua qu'il pouvoit se tenir en repos[1].

« Quelque temps après, le cardinal de Bissy [2] fit de nouvelles instances auprès du P. Général et du Prieur de S. Germain des Prés pour faire écrire certains religieux[3] dont il donna les noms par écrit. Il pria même le P. de Sainte-Marthe de le faire lui-même, apportant pour preuve de son habileté les lettres qu'il avoit écrites contre l'Abbé de la Trappe ; mais il s'excusa sur son office de prieur et sur l'engagement où il étoit de travailler au *Gallia Christiana*. Le P. Général écrivit à D. Pierre Richer, ancien maître de théologie et alors prieur de St Etienne de Caen, et à D. François Anceaume, abbé de St Sulpice de Bourges. Le P. Richer répondit que les Jésuites luy sauroient mauvais gré s'il écrivoit sur une matière qui devoit être réservée aux Pères de leur Société. Le P. Anceaume fit un ouvrage qui fit impression sur plusieurs religieux prévenus contre la Constitution. Outre ceux-là, Dom Gabriel La Codre[4], prieur de St Martin d'Autun, s'offrit d'écrire pour le même sujet ; mais la

1. Dom Duret, qui dans sa chronique reproduit presque textuellement ce récit, dit que Dom Martianay ne fit cette vive sortie que pour se tirer d'affaire.

2. Mgr de Thiard de Bissy, évêque de Meaux, « le plus infatigable champion de l'obéissance à Rome et de l'orthodoxie », avait été nommé par le roi, en récompense de son zèle pour la Constitution *Unigenitus*, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés le 28 décembre 1714. Dès le jour de sa prise de possession, le 6 mars suivant, répondant au compliment que lui adressait le Père Général, « il prononça un discours où l'éloge de la régularité et de la science des Bénédictins se mêlait à des encouragements très nets de renoncer à des doctrines théologiques frappées par l'autorité de tant de Souverains Pontifes ». Créé cardinal dans le Consistoire du 28 mai 1715, il allait employer tous ses efforts de vingt années à amener la parfaite soumission au Pape des religieux de son abbaye.

3. Dom René Massuet entre autres, d'après le témoignage de Dom Le Cerf, ouvr. cit., p. 18.

4. Dom La Codre, dont les *Nouvelles ecclésiastiques* du 3 juin 1738 font un grand éloge, rejeta une fois de plus sur son lit de mort la Bulle *Unigenitus*. On s'explique que son ouvrage *Traditio benedictina de Gratia* n'ait pas reçu l'*imprimatur* du Père Général. Dom Noël Mars en fit un abrégé qui est aujourd'hui à la bibliothèque de Tours, ms. 1379.

maladie du roi qui survint peu après, et qui fut suivie de sa mort, fit qu'on ne pensa plus à ce projet[1]. »

Dom de l'Hostallerie, on le voit, avait fait preuve de bonne volonté. Clément XI et le cardinal de Bissy, Louis XIV et ses ministres pouvaient se déclarer satisfaits de son zèle. Il n'en était point de même de l'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles, qui « devait[2] pendant plus de quinze ans, presque jusques à la veille de mourir, entretenir les funestes germes d'une division schismatique dans l'Église de France par ses tergiversations, sa faiblesse, ses appels au futur concile, ses demandes réitérées d'explications ou d'atténuations dont il n'était jamais satisfait. »

---

1. La chronique de Dom Edmond Duret donne quelques détails supplémentaires qu'il est bon de connaître, en faisant remarquer toutefois que le rédacteur demeura jusqu'à sa mort un anti-constitutionnaire militant : « Le R. P. General sollicita divers religieux dont les uns étoient de la communauté et les autres d'ailleurs de faire ce que le roi souhaitoit. Il désiroit du moins qu'on tâchât de concerter des réponses moderées pour s'en dispenser sans faire connoître cruement qu'on en étoit empeché par des raisons de conscience. Quelques uns entrerent selon ses intentions dans ces menagements et quelques autres lui representerent avec respect que quoi qu'ils pussent alleguer de tres bonnes raisons pour ne pas se charger d'une telle commission ils ne croioient pas dans une affaire comme celle là pouvoir en emploier d'autres, sinon que la conscience et l'honneur ne permettoient pas qu'ils s'en chargeassent. Il y en eut meme de dehors qui pressés par des ordres reitérés de venir à Paris pour dire eux-mêmes leurs raisons et s'excuser, refuserent constamment de le faire. Mgr notre Abbé étant allé à Saint-Denis environ vers ce tems la il fit de grandes instances près du R. P. General, du P. Prieur de Saint-Denis, du P. Prieur de Saint-Germain etc., pour obtenir qu'on écrivit, non pas tant, disoit-il, pour la Constitution que contre l'hérésie nouvellement foudroiée par le Pape, sans expliquer distinctement en quoi elle consistoit. Il ajouta que cela étoit de la dernière importance pour la Congregation, qu'on se faisoit un tort infini en le refusant, et que si on persistoit à le refuser, il ne répondoit pas des suites facheuses que cela pouvoit produire. M. de Pontchartrain de son coté pressoit aussi fort vivement le R. P. General. Car il a témoigné une ardeur toute extraordinaire pour faire réussir ce projet, et toutes les vues de ceux qui ne vouloient pas de bien à la congrégation. Sur quoi il sera bon de remarquer une circonstance que j'ai oublié de marquer plus haut, qu'un jour comme un de nos Pères lui disoit que les supérieurs pour exécuter les ordres du Roi, feroient bonne justice des religieux dont la cause leur avoit été renvoiée par Sa Majesté, mais en se souvenant toujours de ce que Sa Majesté leur avoit recommandé dans toutes les autres affaires qu'il leur avoit remises, c'est-à-dire de les traiter avec miséricorde, ce ministre répondit que le Roi avoit donné cet ordre lorsqu'il avoit été question de crimes : mais qu'il s'agissoit ici de toute autre chose. » (Bibl. Nat., ms. fr. 18817, fol. 264).

2. Vanel, *Nécrologe*, p. 321.

La lettre circulaire qui accompagnait l'envoi des jugements rendus contre les Pères Chopelet et Varoqueaux devait être lue par chaque prieur, en séance capitulaire, à tous les religieux. Mais cette lettre enjoignait de n'avoir aucune relation ni commerce avec ceux qui refusaient de recevoir la Constitution, et la mission était singulièrement délicate à remplir pour les supérieurs des maisons situées dans les diocèses de Tours, Verdun, Châlons, Senez, Boulogne, St-Malo et Bayonne, dont les évêques s'étaient unis au cardinal de Noailles pour en appeler au pape « mieux informé », en attendant leur appel au concile général. Les prieurs de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis, qui étaient grands vicaires de l'archevêque de Paris, ne purent se résoudre à lire à leur communauté une lettre qui condamnait ouvertement la conduite du prélat. Le prieur des Blancs-Manteaux, Dom Charles de La Vie[1], n'eut pas la même circonspection : quelques-uns de ses religieux s'absentèrent du chapitre pour ne pas écouter cette lecture, deux autres protestèrent. Dom de l'Hostallerie leur envoya le lendemain l'ordre de sortir de Paris : Dom Guillaume Grisel fut exilé en l'abbaye de Préaux, et Dom Paul Susleau à Saint-Michel du Tréport.

La mesure était énergique et avait été prise sans retard. Nul doute que s'il eût été secondé par un évêque d'une orthodoxie parfaite et d'une volonté ferme, le P. de l'Hostallerie ne fût arrivé à étouffer les premières résistances, même au prix d'un peu de rigueur, et à assurer à sa congrégation l'inappréciable bienfait de la tranquillité intérieure[2]. Par malheur il s'en fallait de tout qu'il fût aidé. Le cardinal de Noailles faisait sa tournée pastorale lorsqu'il apprit la conduite du Père de l'Hostallerie et du prieur des Blancs-Manteaux. Il interrompit brusquement le cours de ses visites, rentra à Paris, cita

1. Dom de la Vie avait été disgracié, lui aussi, au moment du procès de Dom Varoqueaux, et les Pères de la Diète l'avait transféré prieur à Saumur; mais il en fut averti à temps, et comme sa nièce était Madame de Harlay, femme de l'intendant de Paris, il se fit recommander auprès de M. de Pontchartrain qui écrivit aux supérieurs que « le Roi étoit satisfait du P. Delavie et qu'ils pouvoient le laisser aux Blancs-Manteaux ».

2. Les *Nouvelles ecclésiastiques* du 17 mars 1736 et du 13 février 1740 se montrent sévères pour Dom de l'Hostallerie au sujet de la conduite qu'il observa à l'égard de Dom Jean Daret et de Dom François Louvard, deux adversaires résolus de la Constitution : ce nous est une nouvelle garantie de la fermeté de ses desseins.

aussitôt le Général à son audience par un *Veniat* en forme signé de son secrétaire et lui ordonna de le venir voir avec un de ses Assistants et le Prieur de S. Germain-des-Prés.

Dom Le Cerf nous a raconté cette entrevue. « Le Père de l'Hostallerie alla à l'Archevêché le 17 juillet à 7 heures du matin. L'exorde de cette visite ne devoit pas lui être agréable, car Mr le Cardinal commença par lui demander s'il devoit s'attendre d'être obligé d'interrompre ses fonctions et le cours de ses visites pour le faire rentrer dans son devoir, dont il s'étoit si fort écarté par la Lettre circulaire qu'il avoit adressée aux Maisons de sa Congrégation : « Qui sont, « ajouta-t-il, ces Personnes suspectes au sujet de la Constitution ? « ce ne peut être que moi ou les Evêques unis à moi. Je vous suis « donc suspect et vous défendez à tous vos Religieux d'avoir « aucune Relation n'y aucun Commerce avec moi. Par cette défense « vous vous excommuniez vous-même, et je vous déclare que vous « avez encouru la suspense du 25 fevrier 1719. Je pourrois vous la « faire signifier, mais il doit vous suffire que je vous le dise. Le « Prieur des Blancs-Manteaux l'a aussi encouruë et je lui ferai « savoir de mes nouvelles. Une pareille entreprise contre ma Juris- « diction et contre l'autorité que Dieu m'a donnée dans mon Diocèse, « mériteroit que je poussasse les choses encore plus loin, et que je « retirasse tous mes Pouvoirs à tous vos Religieux, jusqu'à ce que « vous m'ayez fait une réparation convenable, mais je ne veux pas « punir les innocents avec les coupables. » Le Général accablé de ces foudroyantes paroles, prosterné jusqu'à terre demanda pardon à son Eminence et lui promit que quelque ordre qu'il pût recevoir de la Cour, il répondroit qu'elle lui avoit lié les mains. Cette humiliation attendrit Mr le Cardinal, et comme il étoit d'une humeur naturellement pacifique et qu'il sortoit de son caractère, lorsqu'il étoit contraint de faire de semblables Mercuriales, il corrigea par des paroles gracieuses ce que pouvoient avoir d'amer les premiers reproches. Cependant à peine les Supérieurs furent-ils sortis de son Palais, qu'il envoya dire au prieur des Blancs Manteaux qu'il lui ôtoit ses Pouvoirs. Il devoit même lui faire signifier une sentence de suspence, et on dit que la seule crainte de commettre son Promoteur et son Official l'en empêcha. »

Le Père Général ne révoqua point sa lettre circulaire, car déjà elle était répandue dans les divers monastères, et la plupart des

supérieurs en avaient donné lecture aux religieux. Mais on conviendra que sa situation était des plus embarrassantes : il ne pouvait obéir au Pape sans s'exposer aux foudres de l'archevêque de Paris, et quand il voulait faire exécuter les ordres du roi il se heurtait chez ses religieux à une fin de non-recevoir masquée des plus futiles prétextes. La mort du souverain, qui arriva sur les entrefaites, allait augmenter encore les difficultés de sa position.

Louis XIV mourut le 1er septembre 1715 après un règne de soixante-douze ans. Sera-t-il permis de dire, au risque de provoquer un sourire, que cette mort survenait encore quelques années trop tôt pour le bien de la paix religieuse du royaume, pour celui de la tranquillité domestique de la congrégation de Saint-Maur ? Qu'on en juge. A peine le duc d'Orléans a-t-il fait casser le testament du roi qu'il nomme le cardinal de Noailles — que Louis XIV mourant avait refusé de recevoir — président du Conseil de Conscience, et fait entrer à ce conseil des jansénistes marquants comme l'abbé Pucelle et l'abbé Dorsanne. On rappela tous les exilés, le Père Quesnel eut permission de rentrer dans le royaume, des princesses et des dames de qualité allèrent elles-mêmes rendre la liberté à ceux qui avaient été emprisonnés au sujet de la Constitution [1], les Parlements, celui de Bretagne en tête, donnèrent le signal de la guerre contre les Jésuites. Dom Placide Oudenot, bénédictin de Saint-Vanne, écrivait de Paris le 16 octobre 1715 : « On parle du feu roi et de la constitution avec une liberté étonnante. Il est rare de voir des Jésuites dans les rues, et il y en a peu qui les courent sans essuyer quelque insulte. On les arrête ordinairement, même quand ils sont en carrosse, pour leur demander des nouvelles de la constitution. » Le Conseil de Conscience fut même saisi d'une requête où l'on demandait la reconstruction de Port-Royal aux dépens de la Compagnie.

Le cardinal de Noailles, qui s'était empressé de retirer aux Jésuites les pouvoirs de prêcher, de confesser, même de faire des caté-

1. L'un d'eux était Dom Thierry de Viaixnes, au sujet duquel Dom de l'Hostallerie écrivait à Dom Calmet, le 10 octobre 1715, une lettre publiée par l'abbé Guillaume, *Nouveaux documents inédits sur la correspondance de Dom Calmet*, Nancy, 1874, p. 56.

chismes, ordonna au P. de l'Hostallerie de rappeler incessamment à Paris les deux religieux des Blancs-Manteaux qui avaient été exilés pour avoir protesté contre la lecture de la lettre circulaire. Dom Jean Thiroux, qui était retenu à Bonneval par lettre de cachet depuis sa sortie de la Bastille, exigea lui aussi son rappel, et le P. Général dut le placer à Saint-Denis. Les supérieurs furent contraints également d'annuler les condamnations portées contre D. Varoqueaux, qui rentra à Paris, et D. Chopelet, revenu en toute hâte de Hollande. Voici la sentence d'absolution de ce dernier :

Au nom de Dieu veu par Nous, humbles Supérieur Général et Assistants de la Congrégation de St Maur, Ordre de St Benoist, la Requête à Nous présentée par Dom Nicolas Chopelet Religieux Prêtre et Profez de la ditte Congrégation et dit Ordre, à ce qu'il soit reçu à ester à droit, de se mettre en état, subir l'interrogatoire et en conséquence mettre la Sentence de Défaut et de Contumace à néant, le décharger de l'accusation, et le rétablir dans tous ses Droits et sa Réputation ; notre Ordonnance de soit communiqué au Procureur de l'Ordre du 6 de Novembre 1715, Conclusion du Promoteur du 9 du même mois ; notre Ordonnance de soit reçu à ester à droit, et être entendu sur faits et articles, interrogatoire prêté par devant Nous par ledit Dom Nicolas Chopelet, Conclusions définitives du Promoteur de l'Ordre. Le tout du 9 de novembre 1715. Dieu préalablement invoqué, avons déclaré et déclarons ledit Dom Nicolas Chopelet pleinement déchargé de l'accusation, absous et entièrement purgé tant du Défaut que de la Contumace, et de toute la Condamnation portée par la Sentence du 26 mai 1715, mettons le tout à néant, réintégrons le dit Chopelet[1] en toutes ses fonctions, droits et prérogatives de Prêtre, Religieux Profez de la Congrégation de St Maur

1. Dom Philippe le Cerf exulte en racontant cette réhabilitation de Dom Chopelet. Il le félicite encore hautement d'avoir déclaré publiquement le 26 octobre 1716, alors qu'il était gravement malade à Charleville chez ses parents, et venait même de recevoir le saint viatique, qu'il n'acceptait pas la Constitution et espérait que Dieu lui ferait la grâce de le rappeler à lui sans qu'il l'eût reçue. Il est beaucoup plus gêné pour avouer (*ouvr. cit.*, p. 68) que D. Chopelet apostasia dans la suite et se retira chez des Bénédictins non réformés du diocèse du Mans, après avoir dilapidé à son profit les biens d'un monastère où il était procureur. Dans le Registre des choses mémorables de Saint-Germain-des-Prés (Bibl. Nat., ms. fr. 18817, fol. 263vo), Dom Bouillart a ajouté en marge ces simples mots : « Dom Chopelet est sorti sans aucun sujet de notre Congrégation en 1723 pour aller *ad luxiora* après avoir eu par surprise un bénéfice que le R. P. Général avoit destiné pour un autre. Il a trompé les supérieurs. »

et générallement le rétablissons en sa bonne renommée et réputation Fait et arrêté dans l'Abbaye de St Germain des Prez les Paris ce 12 de Novembre 1715.

Signé, Fr. Claude du Pré, secrétaire.

Le jugement était rendu dans les formes, les termes du jargon juridique n'avaient pas été ménagés ; il y avait néanmoins contradiction flagrante avec la conduite tenue quelques mois auparavant. Dom de l'Hostallerie n'ignorait pas combien l'autorité s'énerve elle-même par ces brusques revirements; mais le moyen pour lui d'agir autrement? Pouvait-il s'appuyer sur le Régent et les hommes du gouvernement pour résister aux ordres de l'archevêque de Paris?

Après avoir montré, au prix de longueurs inévitables, quelle attitude avait prise le Général de la congrégation au début des querelles relatives à la Constitution *Unigenitus*, nous serons désormais plus sobre de détails en racontant les divers incidents qui marquèrent son gouvernement.

Au commencement de l'année 1715, il reçut par testament pour l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés divers objets d'orfèvrerie que léguait Madame Heron, veuve d'Abel de Sainte-Marthe, doyen de la Cour des Aides. Il y avait entre autres un petit crucifix d'or enfermé dans un étui d'argent qui avait appartenu à la reine d'Ecosse Marie Stuart, et qu'elle tenait à la main le jour de son exécution. Ce crucifix avait été donné à Madame de Sainte-Marthe par la reine Marie-Henriette d'Angleterre.

On sait déjà les divers dons de livres et manuscrits qui furent faits à cette époque à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. C'est le jeudi 6 février 1716 que les manuscrits de Mgr de Coislin, évêque de Metz, furent placés en dépôt à l'abbaye, avec toute liberté pour les religieux de s'en servir pour leurs études. Onze jours après, on y transportait les manuscrits de l'ancienne bibliothèque de Saint-Maur-des-Fossés, achetés aux chanoines pour une faible somme.

Le 29 août de cette même année, fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste, la congrégation de Saint-Maur fut mise en possession de l'abbaye Saint-Vigor de Cerisy au diocèse de Bayeux. Un premier concordat, préparé par les soins de Dom de l'Hostallerie alors qu'il

était visiteur de Normandie, avait été signé le 25 mars 1706 avec les anciens religieux, mais il n'avait pu être mis à exécution à cause d'un différend survenu à cette époque entre l'évêque de Bayeux et les Bénédictins de Saint-Étienne de Caen lors de la soutenance d'une thèse de théologie. Louis XIV avait pris parti pour l'évêque et refusé les lettres patentes pour l'introduction de la réforme à Cerisy. Dom Martène a raconté dans son *Histoire manuscrite* les funestes conséquences de ce retard de dix années. Nous citerons ce passage qui nous montre au vif dans quelles conditions peu avantageuses les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur étaient souvent obligés d'accepter les fondations offertes : « Les anciens religieux de Cerisy, voyant l'introduction manquée et n'espérant plus de pouvoir y parvenir, songèrent à se rendre l'établissement dans l'abbaye le plus commode qu'il leur seroit possible. Pour cet effet, ils firent abattre le réfectoire qui étoit très beau, et employèrent les matériaux pour se faire des appartements selon leur inclination. Toute l'étendue du dortoir ne servit qu'à en faire deux dont l'un avoit onze pièces de plain-pied et l'autre cinq, toutes garnies de meubles précieux aux dépens du Prince de Vendôme, Grand-Prieur de France, leur Abbé, dont les biens avoient été mis en économat, pour être employés en partie aux réparations de l'abbaye.

« Le roi Louis XIV étant mort, le Grand-Prieur qui avoit été exilé par le défunt roi fut rappelé d'exil par le duc d'Orléans Régent. Alors les Religieux de Cerisy sentirent ranimer leurs espérances de voir réussir leur premier projet ; ils s'adressèrent au Prince leur Abbé qui, aimant mieux avoir affaire à la Congrégation de Saint-Maur qu'à ses propres Religieux au sujet des réparations qui restoient à faire, fit son concordat avec le P. de l'Hostallerie, supérieur général, et ses Assistants. Les Religieux ratifièrent celui qui avoit été fait en 1706 par un acte du 27 avril 1716, et dès le mois suivant les lettres patentes furent obtenues. Après leur enregistrement qui fut fait au Grand Conseil le 17 juin de la même année, D. Adrien Lecourt, nommé prieur de la nouvelle communauté que l'on devoit introduire à Cerisy, prit possession de l'abbaye le 29 août. A son arrivée, il ne trouva que les quatre murailles sans meubles, sans ustensiles, les anciens Religieux s'étant emparés de tout ce qui pouvoit leur convenir, et ayant enlevé jusqu'aux portes, vitres et serrures, surtout à l'église dont les croisées n'étoient fermées qu'avec des paillassons.

Ces Religieux étoient au nombre de neuf, dont il n'y avoit que trois Bénédictins de profession : les autres étoient Cisterciens, Célestins, Prémontrés et Picpus.

« Les nouveaux Religieux eurent à essuyer la plus grande disette, et sans les subsistances qui leur furent accordées au chapitre général de 1717, ils n'auroient pu y demeurer. Jusqu'à présent même, malgré leur économie, ils n'ont pu fournir l'église des ornements et vases sacrés nécessaires pour le service divin. Ils n'ont ni réfectoire, ni hôtellerie, ni infirmerie : ce sont quelques chambres d'anciens dispersés de côté et d'autre qui servent à loger les hôtes et les malades. Le dortoir n'est à proprement parler que plusieurs grandes chambres dont on a tâché de faire sept cellules pour y loger les Religieux.

« Ce ne fut que pour conserver à l'Ordre de St Benoît le monastère de Cerisy que la Congrégation consentit d'y entrer. On n'eut pas le même succès pour l'abbaye de Boscodon, située dans une solitude à deux lieues d'Embrun. Les Religieux de cette abbaye avoient souhaité la réforme dès l'an 1641, et l'on a plusieurs de leurs lettres de cette année et des suivantes par lesquelles ils faisoient les plus grandes instances pour aggréger leur Monastère à la Congrégation et en avoir des Religieux. Aussitôt après la mort du Roi Louis XIV, l'espérance qu'ils eurent d'obtenir plus facilement des Lettres patentes fit qu'ils renouvelèrent leur demande auprès des Supérieurs. Le R. P. Général leur envoya Dom Pierre le Tellier, prieur de Cornillon, avec pouvoir de traiter avec eux ; mais à peine fut-il arrivé chez eux qu'il y tomba malade et y mourut saintement. Le P. de l'Hostallerie y envoya avec un semblable pouvoir Dom Louis Labitte qu'il venoit de nommer prieur de Cornillon, lequel s'étant transporté sur les lieux passa un concordat avec les Religieux le 15 décembre 1716 ; mais quelque passion qu'ils eussent de voir la Congrégation dans leur monastère, l'opposition de l'Abbé et le refus que l'archevêque fit de donner son consentement empêchèrent l'effet du concordat. »

Le souci des fondations nouvelles n'empêchait pas Dom de l'Hostallerie de procurer l'embellissement de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il ne parvenait pas toujours à faire exécuter le meilleur projet, ainsi que Dom Bouillart nous l'apprend dans le *Livre des*

choses mémorables : « Le[1] 19e juin [1716] on a détruit de petits bâtimens qui estoient attenans à l'ancienne sacristie pour en bâtir une nouvelle et l'on a pris pour cet effet la moitié du petit jardin qui est entre la sacristie et la grande chapelle de la Vierge. Les fondemens ont été jettez incontinant après. L'on auroit pu les disposer de telle manière que l'on eust pu aller de la sacristie à la grande chapelle de la Vierge, mais il s'est trouvé tant de contradictions de la part de quelques confrères et d'un particulièrement dont la chambre estoit vis-à-vis et qui suscitoit les autres quoique très mal à propos que l'on n'a pu faire autrement. Le sujet de son opposition étoit que le bâtiment d'une nouvelle sacristie lui oterait l'air et la vue.

« En même temps qu'on a travaillé à faire la sacristie, le Tr. R. P. Général du consentement des RR. PP. Assistans a permis à Dom François Bonnecase, Dépositaire de la Congrégation, de prolonger le côté du dortoir de la Congrégation où loge le R. P. Général jusqu'à nos greniers. C'est ce que l'on avoit dessein de faire d'abord et les pierres d'attente étoient toujours restées. Le sujet pour quoy on n'avoit pas fait cela, étoit un de nos anciens religieux qui avoit sa maison tout proche et qu'il ne vouloit pas qu'on démolit. Cette prolongation de dortoir donne une meilleure grace au bâtiment qui demeuroit imparfait, le nombre des chambres en est augmenté, et les commoditez qui étoient proche l'Église auparavant ayant été placées à l'extrémité du bâtiment exemptent le dortoir de la Congrégation d'une grande puanteur. Le bas de ce nouveau batiment est voûté et de plein pied avec les bureaux des officiers de ce monastère. Il a été divisé en deux parties dont l'une qui est contigüe aux bureaux des officiers servira de chartrier du monastère et l'autre qui est le plus éloigné servira pour le chartrier de la Congrégation. »

Cependant la politique religieuse du Régent Philippe d'Orléans n'avait pas tardé à porter ses fruits. A la fin du règne de Louis XIV, la Bulle *Unigenitus* était acceptée dans cent douze diocèses de France, reçue par la Faculté de théologie de Paris, et enregistrée dans tous les Parlements du royaume. Moins de deux ans après, les choses

1. Bibl. Nat., ms. fr. 18817, fol. 275.

avaient bien changé. La Sorbonne déclare que la Bulle a été « enregistrée, mais non acceptée » ; trente-deux évêques prient le Pape de donner des explications afin de calmer le trouble des Églises de France, le cardinal de Noailles continue ses négociations avec la cour de Rome, manquant sans cesse à la parole donnée et ne voulant plus un jour ce que lui-même avait proposé la veille. Enfin le 1er mars 1717 les évêques de Mirepoix, Senez, Montpellier et Boulogne dressent devant notaires leur appel au futur concile général et se permettent de le faire signifier à Clément XI, dans le palais même du Latran, par un huissier du Châtelet de Paris.

La Faculté de théologie de Paris s'empressa d'adopter cet appel, qui fut publié le 5 mars. La Faculté de Nantes suivit, et quelques autres Universités, puis les évêques de Pamiers et de Verdun, les chanoines des cathédrales du Mans et de Nevers, et près de mille prêtres séculiers ou réguliers. Il est juste de reconnaître que le Régent, que commençait à fatiguer tout le bruit fait autour de la Constitution *Unigenitus*, interdit qu'on imprimât les conclusions de la Faculté de Paris et fit envoyer aussitôt des lettres de cachet aux quatre prélats révoltés, leur enjoignant de quitter Paris sans aucun délai et de se retirer dans leurs diocèses. C'est en vain que le cardinal de Noailles s'efforça de faire révoquer cet ordre. Le notaire qui avait passé l'acte d'appel fut mis à la Bastille. Mais l'incendie était allumé : il n'était plus possible de l'éteindre, et d'ailleurs l'archevêque de Paris était là pour le fomenter. Les bureaux de l'officialité diocésaine étaient ouverts à tous ceux qui voulaient adhérer à l'appel des quatre évêques. Quelques chapitres et bon nombre de curés et de communautés, les chanoines de Saint-Victor et les Génovéfains notamment, apportèrent à l'archevêché leur acte d'adhésion, déclarant que la Bulle ne s'expliquait pas de façon orthodoxe sur la question de la grâce, qu'elle anéantissait le dogme, en un mot que « le Pape ne savait pas son catéchisme ». Le cardinal de Noailles témoignait hautement de son plaisir à voir grossir le nombre des appelants.

La question se posa pour la première fois dans la congrégation de Saint-Maur à la diète de la province de France qui se tint à l'abbaye de Saint-Denis au printemps de 1717 pour élire les députés au chapitre général. Douze prieurs et 21 conventuels (représentants

élus par les religieux des divers monastères) adhérèrent à l'appel. Peu de temps après on apprenait que la communauté de Saint-Vincent du Mans, la plus nombreuse de toutes les maisons de la province de Bretagne, avait suivi l'exemple. M. Vanel a raconté comment les moines de Saint-Germain-des-Prés se crurent obligés d'adhérer à leur tour : « On[1] se concerta à cet effet le 22 avril 1717. Le prieur, Dom Denys de Sainte-Marthe, était alors au chapitre général avec les autres supérieurs majeurs. On s'entendit pour que l'assemblée ne revêtit pas le caractère d'une réunion capitulaire. Quarante-quatre religieux logeaient dans le cloître : trente adoptèrent la formule d'appel des quatre évêques ; quatorze, la plupart des anciens, refusèrent, alléguant l'absence du prieur et l'ignorance où l'on était de la conduite de l'archevêque de Paris.

« Mgr de Bissy apprit dès le lendemain ce qui s'était passé ; il fit immédiatement appeler le Père sous-prieur, qui était Dom Henri Bouzenet, peu timide et très quesnelliste. Il lui adressa les plus amers reproches, le menaça de porter plainte au duc d'Orléans, le régent, et assura qu'il allait écrire au chapitre général et exiger une punition exemplaire contre cinq ou six des plus exaltés meneurs. Le sous-prieur s'excusa tant bien que mal ; il n'avait pas grand' chose à répondre ; il déclina toute participation au mouvement, ajouta que s'il avait été prévenu, il aurait fait son possible pour l'empêcher ; il promit du reste d'en référer de son côté au supérieur général, à qui seul il convenait de prendre une décision. A son retour de Marmoutier, Dom de l'Hostallerie ne cacha point son mécontentement de ce qui s'était passé ; il protesta qu'on avait eu grand tort d'agir en dehors des voies hiérarchiques et il frappa deux ou trois religieux, en leur ordonnant d'aller demeurer à Saint-Denis.

« Le cardinal eût désiré une répression moins bénigne. Il se mit en mesure de l'appliquer lui-même à un des religieux les plus considérés au dedans et au dehors, Dom Guenié, qui exerçait les fonctions curiales pour les habitants de l'enclos. Dans une visite que lui rendait ce bénédictin, il lui reprocha vivement d'avoir appelé ; il lui demanda ou de se rétracter ou de démissionner. Dom Guenié

---

1. *Nécrologe*, p. 322.

répondit qu'il était prêt à quitter son ministère, lorsque ses supérieurs l'en retireraient, mais qu'une rétractation lui semblait contraire à sa conscience, qu'il ne se parjurerait pas en y consentant.

« Huit jours après, le R. P. Général et le P. Prieur furent mandés au palais, et l'abbé leur renouvela la sommation qu'il avait adressée au curé de Saint-Symphorien. On chercha à l'apaiser ; le prieur prit la parole et s'efforça de lui persuader surtout quel fâcheux éclat produirait une mesure qu'on ne pouvait prendre sans soulever de vives contestations. La conclusion de l'affaire fut remise au retour de l'Éminence, qui partait pour Meaux et ne devait rentrer que trois mois après ; quand il revint, après la Toussaint, il n'en fut plus question. »

Dom Charles de l'Hostallerie, on vient de le voir, avait été continué dans sa charge de Général par le chapitre qui s'était tenu à Marmoutier le 22 mai 1717. Il nous faut donner quelques détails sur cette élection. Dès avant la réunion des diètes provinciales, quelques supérieurs, mécontents sans doute de l'attitude gardée par le Père de l'Hostallerie dans les luttes du quesnellisme, avaient fait circuler une Consultation dressée par cinq docteurs de Sorbonne et quatre avocats, qui déclarait nulle l'élection du supérieur général par la voie d'un compromissaire unique, comme cela s'était passé au chapitre de 1714[1]. Mais les diètes provinciales ne reçurent pas favorablement cette requête contre un Général dont on venait d'apprécier la sagesse et la douce fermeté au cours de ses quatre années de gouvernement ; plusieurs supérieurs demandèrent même qu'on informât contre les fauteurs de cette manœuvre électorale. Dom Edmond Martène, après avoir pris connaissance de la Consultation, saisit cette occasion de servir le supérieur auquel il était tendrement attaché et rédigea un mémoire justificatif qu'il envoya au chapitre général afin de parer pour l'avenir à de semblables contestations[2].

Les députés arrivèrent au chapitre presque tous prévenus contre la Consultation, et on le vit bien à ce fait que Dom de l'Hostallerie fut élu le premier des définiteurs. On croyait que cette Consultation

1. Cf. Dom Tassin, *Hist. litt.*, p. 556.

2. On trouvera à l'Appendice ce mémoire, que Dom Tassin appelle « un écrit très savant », et qui n'a jamais été publié.

avait été imprimée : on la fit aussitôt examiner par le Conseil de la congrégation. Les quatre avocats de ce Conseil s'assemblèrent à Saint-Germain-des-Prés, lurent attentivement la pièce ainsi que les Constitutions, et envoyèrent au chapitre leur délibération par écrit : ils s'offraient à plaider le contraire devant quelque tribunal que ce fût. Les définiteurs firent aussitôt imprimer cette réponse, qui fut distribuée à tous les capitulants ; mais ayant été informés dans la suite que la première Consultation n'avait pas été imprimée, ils supprimèrent tous les exemplaires de la réponse de leurs avocats, et l'affaire en demeura là.

Le cardinal de Bissy, qui avait retrouvé un peu de faveur auprès du duc d'Orléans depuis que celui-ci était gêné dans ses projets par les perpétuelles hésitations et les faux-fuyants du cardinal de Noailles, tenait beaucoup à ce que Dom de l'Hostallerie fût continué Général : il s'était toujours trouvé d'accord avec lui et comptait sur son habileté, sa parfaite orthodoxie, la vénération qu'inspirait à tous sa vie édifiante, pour empêcher les progrès du funeste Appel dans les monastères de la congrégation. Aussi, dès qu'il fut informé des brigues qui se tramaient, il sollicita et obtint du Régent une lettre de cachet qui mandait aux Pères du chapitre que Dom de l'Hostallerie « lui était agréable ». L'instance était claire. Pourtant les amis du P. de l'Hostallerie craignirent que plus tard son élection ne fût attaquée, comme n'ayant pas été libre, ils firent révoquer la lettre de cachet à la sollicitation de Son Altesse Royale Louise-Adélaïde, seconde fille de Philippe d'Orléans, qui faisait alors son noviciat dans l'abbaye de Chelles ; ils poussèrent même la précaution jusqu'à demander formellement à l'archevêque de Paris si le Régent prescrivait d'élire le P. de l'Hostallerie. La réponse ne se fit point attendre : l'archevêque annonça de la part du Régent que le chapitre avait toute liberté, et on procéda aux élections, qui se firent paisiblement. A la presque unanimité des suffrages, Dom de l'Hostallerie fut nommé Général ; on lui donna comme Assistants Dom Robert Marcland et Dom Magloire Loz. Le prieur de Saint-Germain-des-Prés fut D. Charles d'Isard, Dom Denis de Sainte-Marthe fut élu prieur de Saint-Denis. Avant la séparation du chapitre, le P. Général fit agréer une demande du cardinal de Bissy, et Dom Nicolas Le Nourry, religieux de Saint-Germain-des-Prés, reçut

une obédience pour Saint-Ouen de Rouen : il avait adhéré à l'appel des quatre évêques. Mais Dom Le Nourry implora la protection du cardinal de Noailles, et à peine le Père de l'Hostallerie fut-il de retour à Saint-Germain qu'il reçut l'ordre de garder dans cette abbaye le religieux qu'on voulait exiler. Une fois de plus, l'archevêque de Paris contrecarrait les mesures prises pour restreindre le nombre des appelants.

Durant ces trois nouvelles années de gouvernement, Dom de l'Hostallerie fut fidèle à la ligne de conduite qu'il avait suivie jusque-là. D'une orthodoxie indiscutable, très dévoué au Saint-Siège, il n'eût pas mieux demandé que de faire rendre par ses religieux l'obéissance due aux enseignements apostoliques ; mais son âge avancé, son aversion naturelle pour les polémiques, le peu d'appui qu'il pouvait espérer du côté de la cour, ne lui permettaient guère d'entrer en lutte ouverte avec l'archevêque de Paris. Chaque jour il perdra quelque chose de son autorité : tous ses efforts devront se borner à réparer de son mieux les fâcheuses démarches et à protéger la congrégation aussi bien contre les jalousies et les défiances du dehors que contre les imprudences du dedans. Nous nous bornerons à signaler de façon sommaire les principaux événements auxquels il se trouva mêlé.

Le 13 juin 1717, le cardinal de Bissy bénit solennellement dans son église abbatiale, au milieu de l'assistance la plus brillante, la princesse de Rohan, fille du prince de Guémenée, qui venait d'être nommée abbesse de Préaux.

Vers la fin de la même année, il fut projeté, sous les auspices du chancelier d'Aguesseau, de travailler à une nouvelle édition du Recueil des Historiens de France, et Dom Martène fut chargé de la direction de l'entreprise ; elle fut interrompue par suite du changement de ministère, et ne fut reprise et menée à bien que plus tard, par D. Martin Bouquet.

Le 3 mars 1718, mourut à Paris l'abbé Jean d'Estrées, ancien ambassadeur et l'un des quarante de l'Académie française : par son testament il léguait sa riche bibliothèque et une somme d'argent considérable à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont son oncle le cardinal d'Estrées avait été longtemps Abbé commendataire.

Le 30 mai suivant, Dom Edmond Martène et Dom Ursin Durand partaient, munis de chaudes lettres de recommandation du P. Général, pour explorer les bibliothèques des Pays-Bas et d'Allemagne. A plusieurs reprises, Dom Martène a déclaré hautement que c'est grâce à la libéralité de D. de l'Hostallerie, à son zèle éclairé mis au service des érudits, que l'on devait l'ample moisson de documents qui remplissent les neuf volumes in-folio des *Veterum Scriptorum*.

Trois mois après, le cardinal de Noailles écrivait une longue lettre au Pape pour l'engager à donner des explications sur la Bulle *Unigenitus* ; et comme Rome ne cédait pas devant ses menaces à peine déguisées, il remettait au Régent le 16 septembre 1718 sa démission de président du Conseil de conscience, qui fut dissous à cette occasion, et publiait le vendredi 23 septembre l'acte d'appel au futur concile, qu'il avait depuis longtemps consigné sur les registres du greffe de son Officialité. Ce fut le signal d'une recrudescence d'appels. Le jour même, le chapitre de Notre-Dame de Paris adhérait en corps à l'acte de son archevêque. Le lendemain, les curés de Paris firent de même, conduits par M. Hideux, leur doyen, curé des Saints-Innocents ; et le dimanche 25 le mandement du cardinal fut lu dans les chaires de toutes les paroisses. Puis ce fut le tour de la Faculté de théologie par 110 voix contre deux, des Carmes de la place Maubert, des Pères Feuillants, du Général de l'Oratoire à la tête de ses quatre maisons, du collège des Prémontrés, des chapitres de Saint-Honoré et de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les efforts multipliés des cardinaux de Rohan et de Bissy ne pouvaient arrêter le torrent.

Le P. Général de la congrégation de Saint-Maur dut, à contre-cœur — « moins par inclination que par politique et par bienséance », avoue Dom Le Cerf — aller comme les autres féliciter le cardinal de Noailles et l'assurer qu'il n'empêcherait point ses religieux d'appeler au concile. De fait, le 27 septembre 1718, et quelques jours après, le 9 octobre, dans une assemblée capitulaire convoquée et présidée par le P. Prieur, Dom Charles d'Isard, la presque totalité des moines de Saint-Germain-des-Prés signaient un second et un troisième appel, et faisaient cause commune avec l'archevêque de Paris dans sa résistance aux ordres du Souverain Pon-

tife[1]. Dom Le Cerf affirme que tous signèrent, à l'exception du seul Dom Pierre Coustant, qui refusa « quoiqu'il déclarât publiquement qu'on ne pouvoit recevoir la Constitution sans donner atteinte aux fondemens mêmes de la Religion. Il avoit ses raisons pour en agir ainsi, et on prétend qu'étant alors dans l'intention de dédier au Pape son livre des Décrétales, il appréhendoit de n'en pouvoir obtenir la permission, s'il avoit apellé au Concile, parce que le Pape auroit regardé cette démarche comme une révolte déclarée contre le Saint-Siège. » L'un des signataires, D. Touttée, l'éditeur des œuvres de saint Cyrille de Jérusalem mourait le 25 décembre suivant, ayant renouvelé son appel avant de recevoir les derniers sacrements.

Les religieux de Saint-Denis appelèrent tous unanimement, leur prieur en tête. Tous les monastères de la province de France, à l'exception de Meulan et de St Nicaise de Reims, suivirent l'exemple. Les religieux de St Médard de Soissons, dûment stylés par leur Abbé commendataire, Arnaud de Pompone, poussèrent même le zèle jusqu'à se préparer par trois jours de jeûne à leur acte de rébellion. S'il fallait s'en rapporter au compte fait par Dom Le Cerf, il n'y aurait eu que trente religieux dans la province de France sur un ensemble de six cents à n'appeler pas au concile, et une vingtaine seulement dans la province de Bourgogne, qui avait pour visiteur Dom Pierre Cordier, l'un des premiers appelants ; environ deux cents religieux de la province de Bretagne, cent cinquante de celle de Chezal-Benoît, quatre-vingts de Normandie et quarante de Gascogne adhérèrent aussi à l'appel du cardinal de Noailles, ce qui faisait un total de près de quinze cents religieux, dont une centaine de

---

1. Voici d'après le *Livre des Choses mémorables* la liste des appelants de Saint-Germain : Dom Charles d'Isard, prieur ; D. Henri Bouzenet, sous-prieur ; D. Jean Gelé, D. Nicolas de Villeneuve, D. Claude Guenié, D. Jean de Léan, D. François Sabin, D. Barthélemy de la Croix, D. Simon Langellé, D. Jacques Bouillart, D. Claude de Vic, D. Julien Garnier, D. Edme Perreau, D. Mathurin Pancher, D. Jean Carré, D. Pierre Guarin, D. Louis-Claude Serpe, D. Pierre Sabatier, D. Nicolas Le Nourry, D. Henri Charlier, D. Vincent Thuillier, D. Simon Mopinot, D. Charles de La Rue, D. Martin Bouquet, D. François Le Texier, D. Antoine-Augustin Touttée, D. Joseph Vaissette, D. Jean-Baptiste Bonnaud, D. Antoine Guyard, D. Joseph Bona, D. Charles-Lucien Le Lièvre, D. Charles Rabache de Fréville, D. François-Maur d'Antine, D. Nicolas Le Bas, D. François Bouron, D. Claude Desmarchais.

Beaucoup de ces noms sont, pour de meilleures raisons, connus des érudits.

prieurs et plus de cinquante professeurs en théologie. Les Bénédictins de Saint-Vincent du Mans firent imprimer leur acte d'appel, aussi bien que ceux de St-Valery, en dépit de la « déclaration du silence », par laquelle, dès le 7 octobre 1717, le Régent avait enjoint aux Parlements de poursuivre et de punir les auteurs de tous livres, libelles ou mémoires qui eussent trait à la Constitution.

Que pouvait faire Dom de l'Hostallerie pour arrêter un tel élan? Rien ou à peu près rien. L'abbé Dubois, qui dès cette époque combattait dans l'esprit du Régent l'influence du duc de Saint-Simon, du duc de Noailles, et autres grands adversaires des Jésuites, répondait en février 1719 au cardinal de la Trémoille, notre ambassadeur à Rome, que le Pape avait grand tort d'être « mécontent de la conduite du Général de la Congrégation de Saint-Maur, que s'il avait agi contre ses religieux appelants, comme le Pape le désirait, les Parlements auraient agi contre le Général et auraient soutenu les religieux et leurs appels[1]. »

Le cardinal de Bissy n'était pas davantage libre de ses mouvements. Dom Le Cerf nous rapporte un incident qui le prouvera : « Les[2] Evêques étoient allarmez de cette multitude d'Apellants dans une Congrégation qui a quelque réputation dans l'Eglise. Le Cardinal de Bissy, qu'on a toujours regardé comme un des plus zélés Patrons de la Bulle, en témoigna son ressentiment plus que les autres. Dans le temps de sa plus vive émotion, Dom Olivier procureur-syndic l'alla voir. Ce Religieux qui avoit arrangé ses affaires d'une manière dont le Prélat avoit tout lieu d'être satisfait, répondit à Son Eminence qui lui demandoit quelle récompense il désiroit pour les services qu'il lui avoit rendus, qu'il n'en désiroit point d'autre que de rendre à son Général la glorieuse bienveillance dont Son Eminence l'honnoroit autrefois. Le Prélat entra aussitôt dans des vûes de pacification et lui dit que pour accommoder cette affaire, il falloit lui donner la satisfaction de déposer douze des Supérieurs, sans quoi il se verroit obligé de publier un Mandement dans lequel il excommunieroit tous les Bénédictins Apellans de son Diocèse. « Mais, Monseigneur, reprit le P. Olivier, ils appelleront de votre

1. *Journal de l'abbé Dorsanne*, Rome 1753, t. I, p. 450.
2. *Ouvr. cité*, p. 33,

« Ordonnance. » Le Prélat lui avoua que cela étoit en effet embarrassant, et ce fut ainsi que se termina cette contestation. »

Les autres évêques soumis au Saint-Siège ne pouvaient guère obtenir plus que le déplacement de quelques religieux les plus remuants, et devaient se contenter souvent d'interdire aux prieurs de les venir saluer au cours de leurs tournées diocésaines ou de refuser l'ordination aux jeunes profès qui avaient appelé. Quand ils voulaient aller plus loin, ils se heurtaient à la résistance des Parlements. Citons un seul exemple : l'évêque de Dol fit faire trois sommations aux moines de l'abbaye du Tronchet pour les engager à rétracter leur appel. Comme elles demeuraient sans effet, il était prêt de les excommunier dans les formes, lorsque ces religieux se pourvurent au Parlement de Bretagne, dont ils obtinrent un arrêt qui menaçait l'évêque de la saisie de son temporel s'il continuait à les inquiéter davantage.

Faut-il ajouter que le duc d'Orléans lui-même ne savait pas bien au juste quelle attitude il devait garder vis-à-vis des Bénédictins de Saint-Maur? En 1716 il avait reçu avec beaucoup de bienveillance, sur la présentation du cardinal de Noailles, Dom Denis de Sainte-Marthe qui venait lui offrir le premier tome du *Gallia Christiana*, ouvrage dont le Prince avait accepté la dédicace. Plus tard sa sympathie s'était refroidie ; mais voyant l'animosité de certains évêques et surtout des Jésuites contre la congrégation, il s'était écrié : « C'est étrange, ces Pères se brouillent avec la Cour de Rome pour soutenir les libertés de l'Eglise Gallicane, et on leur fait encore de la peine : le Diable s'en mêle, je les protègerai. » Pourtant, à la fin de 1719, il rendait un édit, dont nous parlerons plus loin, qui était fort préjudiciable aux intérêts de l'Ordre bénédictin.

Par contre, Madame d'Orléans, sa fille, qui fit profession au mois d'août 1719 en l'abbaye de Chelles, fut pour les Mauristes, dès la première heure, et demeura constamment une puissante protectrice. Avant de prononcer ses vœux, cette princesse demanda le secours des prières des religieux, et le Père Général envoya une lettre circulaire dans tous les monastères de la congrégation, exhortant chacun à répondre de son mieux aux pieux désirs de la moniale bénédictine.

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur l'origine des troubles provoqués par les appels contre la Bulle *Unigenitus* au sein de la congrégation de Saint-Maur, troubles qui allaient déchirer cette famille religieuse durant de longues années, la mettre en grave péril et la rendre partiellement infidèle à la mission que lui avaient conférée ses premiers pères. Notre but principal était de montrer qu'il ne dépendait pas de la bonne volonté de Dom de l'Hostallerie de les enrayer à leur début. Souvenons-nous que c'était l'époque du gallicanisme triomphant. Louis XIV s'était bien écrié en 1715 : « Il[1] ne s'agit point de Libertés gallicanes, il s'agit de la religion ; je n'en veux qu'une dans mon royaume, et si les Libertés servent de prétexte pour en introduire d'autres, je commencerai par détruire les Libertés » ; mais Louis XIV était mort sans avoir pu remédier à rien. Souvenons-nous surtout que la congrégation de Saint-Maur, par sa constitution même et par la volonté de ses fondateurs, était bien plus dans la main du roi de France que dans celle du Pape de Rome, et que dans cette congrégation — par une étrange anomalie elle avait, en ces temps de monarchie absolue, adopté la forme du gouvernement oligarchique, j'allais dire parlementaire — les pouvoirs du supérieur général étaient fort restreints.

Par contre, s'il n'avait pas la faculté de gouverner réellement ses sujets, le Père Général pouvait beaucoup pour encourager efficacement les hommes d'étude. Dom de l'Hostallerie ne manqua pas à cet important devoir. Ses lettres à Dom de Vic nous l'ont prouvé, Dom Martène nous a dit tout ce dont il lui était redevable ; on trouvera en appendice une longue liste des principaux ouvrages qui furent publiés durant son généralat et qui montrent l'activité intellectuelle qui existait alors : donnons ici quelques détails sur le projet d'une histoire monastique que le P. de l'Hostallerie caressa avec complaisance dans tout le cours de son gouvernement, et que malheureusement il n'eut pas la joie de voir aboutir. Du moins il s'y employa de tout son pouvoir, et les matériaux rassemblés par ses soins sont encore nombreux aujourd'hui, attendant les ouvriers qui élèveraient à la gloire de l'Ordre de Saint-Benoît ce beau monument historique.

---

1. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VIII, p. 336.

Dom Tassin nous parle de ce projet : « Dom[1] Charles Petey de l'Hostallerie, qui dans des tems difficiles gouverna avec prudence la Congrégation pendant sept ans, conçut le dessein d'un Dictionnaire historique de tout l'Ordre de Saint Benoît, sans lequel, disoit-il, on ne connoîtroit jamais bien cet Ordre. Quoique ce dessein, sur lequel on est revenu plusieurs fois, n'ait point été exécuté, on ne sera pas fâché de savoir l'ordre et l'économie qu'on se proposoit d'observer dans ce grand ouvrage. » Puis il donne le plan du dictionnaire d'après une des circulaires manuscrites qui furent envoyées dans les monastères d'Italie pour solliciter des collaborations. Comme l'auteur ne s'est pas astreint à une traduction rigoureuse du document qu'il donnait d'après une copie écrite par Dom Charles Conrade, procureur général à Rome, qu'il a même parlé au style indirect, nous préférons reproduire ici, en la traduisant, la circulaire qui fut envoyée aux moines espagnols, et dont un exemplaire nous a été conservé[2] :

Il y a quarante ans, ou environ, fut édité à Paris un grand dictionnaire d'histoire universelle[3]. Le succès de vente de cet ouvrage fut tel dans toutes les classes de la société que les libraires parisiens et hollandais en firent tous les ans des tirages, et qu'aujourd'hui ils songent à en donner une nouvelle édition. La fortune incroyable de ce livre a engagé quelques religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur à composer un travail de ce genre pour l'histoire de leur Ordre. En voici en peu de mots l'idée et le plan.

1° On exposera en abrégé et clairement l'histoire de toutes les congrégations qui ont pris naissance dans l'Ordre de Saint-Benoît, comme Cluny, les Chartreux, Citeaux, Camaldule, Vallombreuse, Fontevrault, les Célestins, les Sylvestrins, les Olivetains, la congrégation de Valladolid et autres.

2° On donnera une notice de tous les monastères, soit qu'ils subsistent comme tels présentement, soit qu'ils aient été convertis en cathédrales, collèges, séminaires, ou encore ruinés et complètement détruits.

3° On n'omettra pas les moines qui ont illustré notre Ordre par leur piété, leur science ou leurs charges. Ainsi on donnera l'éloge historique des saints canonisés ou béatifiés par l'Église ; des écrivains[4] ; des papes,

---

1. *Hist. litt.*, p. 431.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 17003, fol. 295. Ulysse Robert en a publié le texte latin dans ses *Documents inédits concernant l'Histoire littéraire de la France*, p. 166.

3. La première édition du dictionnaire de Moréri parut à Lyon en 1674.

4. On remarquera cette mention faite des écrivains, tout de suite après les saints moines.

cardinaux, archevêques ou évêques ; des personnes de naissance illustre, de ceux qui ont occupé une chaire d'enseignement public, etc.

Il est facile de voir la haute importance de cette entreprise ; mais ce n'est pas sans un grand labeur qu'on la mènera à bonne fin. Si les Bénédictins de tous les pays n'apportent leur secours aux moines de Saint-Maur, ceux-ci prétendraient en vain faire honneur à leurs engagements. C'est pourquoi les Bénédictins de Saint-Maur prient supérieurs et religieux des monastères espagnols de leur communiquer ce qui se trouvera dans leurs archives, et ils s'engagent à nommer honorablement ceux qui les auront aidés. Personne n'aura à regretter son empressement à nous rendre ces services. Le meilleur moyen de travailler pour sa propre cause sera de nous fournir des renseignements précis sur les articles suivants : 1° noms espagnols et latins des monastères ; 2° lieu, diocèse et ville la plus proche ; 3° année de la fondation ; 4° vicissitudes de leur histoire ; 5° congrégation à laquelle ils appartiennent ; 6° noms du fondateur et des principaux bienfaiteurs ; 7° état présent ; 8° église, cathédrale, collégiale, collège ou séminaire auxquels ils sont adjoints ; 9° privilèges et prérogatives ; 10° s'ils ont été réduits à la commende, et de quel temps date ce malheur ; 11° reliques : 12° tombeaux de rois ou de princes ; 13° bibliothèque, manuscrits ; 14° supérieurs généraux des diverses congrégations, avec leurs noms, la durée de leur vie, l'année, le mois, le jour de leur mort, leur patrie, leurs parents, et toutes autres indications intéressantes.

Ce fut Dom Guillaume Roussel qui fut chargé par le P. Général de la direction de l'entreprise : on l'avait fait venir de Saint-Nicaise de Reims au monastère d'Argenteuil ; mais il y mourut dès le 5 octobre 1717 à l'âge de cinquante-neuf ans, n'ayant encore ramassé que quelques notes et mémoires sur ce travail et sur l'histoire de la congrégation de Saint-Maur dont il avait été chargé en même temps. Le P. de l'Hostallerie appela alors à Paris, pour lui succéder, Dom Antoine Rivet de la Grange, qui habitait Saint-Cyprien de Poitiers depuis un an seulement et qui avait déjà entrepris l'*Histoire des évêques de Poitiers*[1] et la *Bibliothèque des auteurs*

---

1. Dom Rivet espérait continuer cette histoire à Paris, puisque l'évêque de Poitiers, Mgr de la Poype de Vertrieu, lui écrivait le 14 novembre 1717 : « Je suis ravi de sçavoir que vous avez commencé l'histoire des évêques de Poitiers, et que vous ne perdez point de vue cet ouvrage, quoique l'on vous ait appliqué à un autre. Je vous prie de reprendre le plus tost que vous pourrez cette histoire de nos prédécesseurs à l'évêché de Poitiers. » Cf. Ulysse Robert, *ouvr. cit.*, p. 6.

du Poitou[1]. Le futur auteur de l'*Histoire littéraire de la France* fut installé aux Blancs-Manteaux, le P. Général lui remit les papiers de Dom Roussel, qui précisément amassait depuis longtemps des *Mémoires pour l'histoire littéraire de la France par siècles*[2], et lui donna quelques religieux pour travailler sous sa conduite au Dictionnaire historique.

Les congrégations auxquelles on s'était adressé pour avoir des mémoires sur leur propre histoire répondirent à l'appel. Un Bénédictin de Saint-Vanne de Verdun écrivait à Dom Rivet et à ses collaborateurs, au nom du chapitre général :

Mes Révérends Pères,

Nos[3] supérieurs majeurs sont très sensibles à l'honneur que vos Révérences leur ont fait de leur écrire une lettre aussi gracieuse et aussi obligeante. Vous pouvez être persuadés, mes Révérends Pères, qu'ils se feront un mérite de correspondre à une si grande confiance, et d'avoir une attention particulière de favoriser en tout ce qu'il dépendra d'eux l'exécution de l'ouvrage que vous entreprenez, qui sera si glorieux à tout l'ordre de S. Benoît, et dont la gloire rejaillira également sur nostre congrégation, qui se croira toujours trop heureuse d'avoir quelque union avec la vostre qui se distingue depuis longtemps d'une manière si éclatante par les grands hommes qu'elle forme dans son sein, et par les services qu'elle rend à toute l'Eglise par ses beaux et savants écrits. Dom Thierri de Viaines[4] s'est chargé avec plaisir de la part du Définitoire de faire imprimer un mémoire des articles énoncés dans votre lettre, pour en envoyer des exemplaires dans toutes nos maisons.

Dom Robert Villicy, chancelier du chapitre.

A Verdun, ce 22 avril 1720.

D'autre part, Dom Charles Conrade écrivait de Rome à Dom Rivet à une époque où celui-ci avait dû interrompre la préparation du dictionnaire :

Rome, 11 août 1722.

« Je[5] suis charmé que V. R. ait reçu les mémoires de la congré-

1. Ce livre fut plus tard composé par Dreux du Radier.

2. Cf. Dom Tassin, p. 400.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 19681, fol. 211 ; cette lettre a été publiée déjà par Ulysse Robert, *ouvr. cit.*, p. 7.

4. Janséniste convaincu, qui n'était sorti de prison, nous l'avons dit déjà, que grâce à la réaction qui suivit la mort de Louis XIV.

5. Bibl. Nat., ms. fr. 19681, fol. 56. Cf. Ulysse Robert, *ouvr. cit.*, p. 8.

gation des Célestins. L'aimable Dom Jérôme Bargellini, qui a pris la peine de les compiler, n'est plus procureur général ; son chapitre, qui vient de se tenir, l'a nommé abbé de Florence..... On désire fort en ce pays voir le commencement de votre dictionnaire. Je n'ai garde de publier que vous en avez interrompu le travail ; cela affligerait toute l'Italie monastique. Si, dans le prospectus que vous en donnerez, vous proposez des souscriptions, je vois de grandes dispositions à vous en procurer beaucoup en ce pays... »

Dom Tassin nous apprend que Dom Rivet avait à cette époque réuni déjà quantité de matériaux pour le Dictionnaire historique qu'avait projeté le P. de l'Hostallerie : « Ces[1] mémoires sont conservés dans l'abbaye de S. Denys en France, où D. Rivet alla demeurer, lorsqu'on le fit sortir des Blancs-Manteaux avec plusieurs autres Religieux à cause de leur appel interjetté après l'accommodement de 1720. » Il semble bien que Dom Rivet, qui avait demandé vainement une place à Saint-Germain-des-Prés pour profiter des secours de la riche bibliothèque de cette abbaye — malheureusement il ne consentit jamais à rétracter son appel, — ait songé sérieusement à faire imprimer son dictionnaire monastique. Voici ce que lui écrivait le 19 janvier 1722 le libraire Coignard :

« Monsieur[2] Mariette mon associé au même livre et sans lequel par conséquent je ne puis rien faire, était allé faire un long voyage dont il n'est de retour que depuis quelque temps. Il m'a fallu conférer avec lui sur vos articles, bien entendu qu'il vous sera gardé de notre part un secret inviolable. Nous vous prions d'agréer nos très-humbles remercîments ; mais pour mieux correspondre à votre bienveillance, je dois vous parler à cœur ouvert. Les articles que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer sont très-utiles et fort bons. Mais je prévois que le public les trouvera un peu trop longs et qu'il se soucie fort peu du récit des austérités pratiquées dans certaines congrégations. Il serait à propos, mon R. P., que vous eussiez pour agréable de suivre à cet égard le goût le plus commun, et ce sans gaster vos mémoires dont on se servirait avec plus d'utilité que de tout ce qui a pu être fait jusqu'à présent. Cela estant j'attends

1. *Hist. litt.*, p. 794.
2. Bibl. Nat., ms. fr. 19681, fol. 54. Cf. Ul. Robert, p. 7.

avec impatience les articles que vous voudrez bien me faire la grâce de me donner, et à l'égard des conditions, dès que je sçaurai à peu près votre dessein là-dessus, j'en parlerai à mon associé et nous en conviendrons aisément..... »

Que sont devenus, lors de la dispersion de la bibliothèque de St-Denis à la Révolution, les matériaux réunis par Dom Rivet et ses collaborateurs? Une partie est venue échouer aux Archives Nationales, où nous avons retrouvé dans les séries L, 815 et M, 722 à 727, des mémoires qui selon toute vraisemblance étaient destinés au Dictionnaire monastique. On voit aussi de ces mémoires historiques sur les abbayes et les congrégations dans de nombreux manuscrits du fonds St-Germain à la Bibliothèque Nationale et dans d'autres bibliothèques de France[1].

Quoi qu'il en soit, le travail de préparation avait été fort avancé par D. Rivet et ceux qui lui succédèrent[2], puisque, vers 1770, Dom Robert-Florimond Racine, religieux de Saint-Denis, constate que le

---

1. Ils ont profité déjà à bon nombre d'érudits pour des monographies particulières. Citons un seul exemple entre cent. Dom Martène raconte en son premier *Voyage littéraire* (p. 171) qu'à son passage au monastère de Château-sur-Salins, le frère du prieur, Dom Albert Chassignet, « religieux d'une profonde érudition », lui donna l'histoire de tous les monastères de la Franche-Comté, « qu'il avoit composée avec beaucoup d'exactitude ». Encore qu'il ne soit pas exact de dire avec M. Théry (*Revue des Soc. Sav. des Départ.*, V^e^ série, t. II, 1870, 2e semestre, p. 11) que ce travail « avait été imposé au zèle des Bénédictins par Dom Charles Petey de l'Hostallerie », puisque l'auteur était de la congrégation de Saint-Vanne, et qu'il avait écrit ses notices dès 1708 et 1709, son manuscrit alla rejoindre à Saint-Germain-des-Prés ceux qu'on réunissait de tous côtés en vue du dictionnaire monastique. Il forme aujourd'hui le ms. fr. 18750 à la Bibl. Nat. Or de ce seul recueil ont été publiés déjà l'histoire du prieuré conventuel de N.-D. de Château-sur-Salins, par le Dr Chereau (*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, t. VIII, 1867), l'histoire du prieuré conventuel de N.-D. de Vaux-sur-Poligny, par le Dr Chereau (*Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1866), l'histoire du prieuré conventuel de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, par M. Bernard Prost (*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, 1868), la notice sur la fondation du monastère de Saint-Servule de Morey, par les abbés Coudriet et Chatelet (*Histoire de Jussey*, Besançon, 1876).

2. Une note marginale qui se trouve à la page 398 du manuscrit de la *Vie des justes* semble indiquer qu'à l'époque où écrivait Dom Martène, l'ouvrage était regardé comme définitivement abandonné. « Il donna l'idée d'un dictionnaire monastique des grands hommes de l'Ordre en tout genre sur le modelle du dictionnaire de Moreri. Cet ouvrage a été commencé mais les auteurs étant morts ou aïant manqué de courage l'ouvrage est resté imparfait. »

Dictionnaire historique pourrait être achevé facilement. Il en parle dans une sorte de dissertation intitulée : « Histoires des monastères, leur utilité », et qui se trouve dans le manuscrit 3336 de la Bibliothèque Mazarine, intercalée entre son *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Pentemont, ordre de Cîteaux*, et une « Table chronologique des dix-sept premiers siècles mentionnez dans les volumes de l'*Abrégé de l'Histoire ecclésiastique* ». Nous reproduisons un fragment de cette dissertation, qui remplit douze pages du manuscrit de Dom Racine :

Dès les premiers tems de la Congrégation de St Maur, les supérieurs et les inferieurs se sont appliqués à ecrire les histoires des Maisons ou elle etoit introduite et a mettre en ordre tout ce qui y avoit rapport, mais comme il en restoit encore beaucoup a composer et que les colonies des nouveaux Etablissemens avoient besoin d'y etre excitées, Dom Mabillon adressa des Avis à ceux qui s'en occupoient, et prescrivit une methode aisée à ceux qui entreprenoient ce travail ou qui voudroient y sanctifier leur tems. Il avoit extremement à cœur ces Histoires particulieres, sans le secours desquelles, disoit-il, il n'auroit pû ecrire avec tant d'exactitude son Histoire generale de l'ordre de St Benoist. D'ailleurs l'Histoire de de chaque monastere peut repandre une Lumiere infinie sur le Civil et sur l'Ecclesiastique du Roiaume, sur la Geographie du moien age et sur la pluspart des familles distinguées.

Les Avis d'un si grand homme, deja mis en œuvre, eurent un grand succès, et produisirent une source abondante de materiaux de tous genres qu'il seroit facile de se procurer. plusieurs religieux s'y sont appliqué et s'en occupent encore aujourd'hui, ou à continuer ce qui a été commencé, ou à mettre en ordre des memoires non digerés, et des notices imparfaites, ou enfin à donner naissance à ce qui n'a point été jusqu'alors entrepris. le *Gallia Christiana* montrera la route que l'on doit tenir et la derniere Histoire littéraire de la Congrégation fournira des facilités bien propres à parvenir à un terme si important, pour l'honneur de la Congregation et le bon usage de la retraite et du silence. Cet ouvrage dicté par la pieté, animera le zele des plus indifferens, leur fera connoitre l'importance du tems, leur rappellera les exemples de nos premiers peres, et combien ils ont regardé l'oisiveté comme contraire à la sainteté de nos engagemens. Il a resulté de leurs veilles et de leurs travaux litteraires les histoires suivantes, que l'on donne ici par ordre alphabétique, aussi bien que les morceaux finis du projet d'un Dictionnaire historique de tous les monastères et des personnes considerables de l'ordre de St Benoist.

Le dessein de ce plan, conçu d'abort par Dom petey de l'Hostallerie général de la Congrégation, fut entrepris et commencé par D. Antoine

Rivet, qui en donna la preface, et ramassa ce grand nombre de memoires que l'on conserve dans l'abbaye de St Denys en france, où ce saint religieux se retira après l'accommodement de 1720. Il y donne pour modele de son ouvrage l'abbaye de St Denys, morceau de plus de 16 pages in folio, sans y comprendre l'Article particulier de ses grands hommes. On peut voir ce qui en est dit aux pages 431 et suivantes, 794 de l'Histoire littéraire de la Congrégation de St Maur.

CATALOGUE

des Histoires des monasteres de la Congrégation de St Maur faites ou commencées

. . . . . .

Dictionnaire Historique de tout l'ordre de Saint Benoist

On donne ici la liste des Articles deja faits, en invitant les Religieux laborieux à en augmenter le nombre et à porter un travail si important à sa perfection.

A

Allire de Clermont (S.)
Ambournay
André d'Avignon (S.)
Angel (S.)
Aniane
Aubin d'Angers (S.)

B

Bassac
Bausile de Nismes (S.)
Beaulieu en Limouzin
— sous Loches
Beaumont en Auge
Bec Herluin (le)
Benigne de Dijon (S.)
Benoist de S. Malo (S.)
— du Sault (S.)
Beze
Blanche Couronne
Bonne nouvelle de Rouen
— d'Orléans
Boheris de l'ordre de Cisteaux.
Bonneval
Brantôme
Breteuil
Basle (S.)

C

Calais (S.)
Caunes
Chaise Dieu (la)
Chezal Benoist
Chezy
Chinian de la Corne (S.)
Colombe de Sens (Ste)
Conches
Corbigny
Coulomb
Couture du Mans (la)
Craon (S. Clement de)
Croix de Bourdeaux (Ste)
Cyprien de Poitiers (S.)

D

Daurade de Toulouse (la)
Denys en France (S.)

E

Eloy de noion (S.)
Evron
Eysse ou Ville neuve d'Agen

F

Faron de meaux (S.)
Ferrieres
Fescamp
Flavigny
Fleury ou S. Benoist sur loire
Florent de Saumur (S.)
Fuscien aux bois (S.)

G

Georges de Bocherville (S.)
Germain d'Auxerre (S.)
Germain de Paris (S.)
Germer de Flaie (S.)
Gildas de Ruys (S.)
— des Bois (S.)
Grasse (la)
Guilhem du Desert (S.)

J

Jacut (S.)
Jean de Laon (S.)
Josaphat
Josse sur mer (S.)
Jouin de Marne (S.)
Issoire
Julien de Tours (S.)
Jumièges
Ivry

L

Lagny
Landevenec ou St Guignolé
Lantenac
Laumer de Blois (S.)
Lehon (St Magloire de)
Lonlai
Leviere
Livrade (Ste)
Lucien de Beauvais (S.)
Lyre

M

Mahé de fine terre (S.)
Maimac
Maixent (S.)
Marcoul (S.) ou Corbeny
Marmoutiers
Martin d'Autun (S.)
— de Vertou (S.)
Mas Garnier
Mauriac
Maurin (S.)
Médard de Soissons (S.)
Meleine de Rennes (S.)
Michel en l'herme (S.)
Molême
Molosme
Montreuil Bellay
Montreuil, Bernardins au bas de Laon
Montmajour
Montolieu
Morguée (la)
Moutier St Jean

N

Nicaise de Meulan (S.)
— Reims (S.)
Nicolas aux Bois (S.)
— d'Angers (S.)
— sous Ribemont (S.)
Noaillé
Noyers

O

Orbais
Origny
Ouen de Rouen (S.)

P

Pé de Generez (S.)
Pere de Chartres (S.)
— Melun (S.)
Pierre de Challon (S.)
— le Vif (S.)
— sur Dive (S.)
Ponlevoi
Pourcain (S.)
Preaux

Q

Quimperlé
Quintin en l'Isle (S.)

R

Reole (la)
Retel
Riquier (S.)

S

Savigneux
Solesme
Solignac
Sordes

On voit par cette liste qu'il y a cent vingt quatre maisons de la Congregation de St Maur executées selon le modele de tout l'ouvrage et

quatre qui n'en sont point. On pourroit distribuer les autres à autant de religieux de bonne volonté et ce projet de la plus grande importance et pour lequel on a dejà tant amassé de pieces de la france et des autres Roiaumes, que l'on conserve dans des portefeuilles à Saint Denys, seroit bientot terminé. A ces 128 monasteres achevés, on peut encore y ajouter les 3 suivants, qu'il ne s'agit que d'examiner de nouveau, sçavoir :

Vandrille (S.)

Vauxclair, ordre de Citeaux.

Vincent de laon (S.)

On trouvera au même lieu un gros portefeuilles, contenant les noms des Auteurs de l'ordre de St Benoist, et une notice de leurs ouvrages par lettres alphabetiques, faite avec beaucoup de travail et d'exactitude. plaise a Dieu que l'on fasse usage de tant de recherches, de veilles, de sollicitudes et de soin [1].

Il nous faut revenir maintenant aux derniers actes du gouvernement du Père de l'Hostallerie. A la fin de l'année 1719, le Régent fit rendre une Déclaration royale concernant les bénéfices possédés par les Bénédictins de Saint-Maur. Elle portait que les religieux de cette congrégation ne pourraient à l'avenir posséder de bénéfices sans lettres patentes, que les titulaires des prieurés pourraient les résigner à qui bon leur semblerait, aussi bien aux membres de leur famille ou à leurs amis qu'à leurs frères en religion, et que tous les bénéficiers seraient obligés d'aller sur les lieux où étaient situés les bénéfices passer leur déclaration devant les notaires, et cela à chaque changement de monastère. Cet édit fut homologué au Parlement le 20 décembre 1719. Il causait un grand préjudice matériel à la congrégation [2] : une partie des revenus courait risque en effet d'être

1. Sera-t-il permis de dire ici que les Bénédictins de Ligugé ont entrepris depuis quelques années, et sur des bases modestes, de réaliser une partie du plan qu'avait conçu le P. de l'Hostallerie ? La reprise intégrale de ce projet nécessiterait des ressources en hommes et en argent qu'on ne saurait espérer trouver de nos jours ; mais du moins les *Archives de la France monastique*, la nouvelle édition, considérablement augmentée, du recueil de Dom Beaunier constituent pour l'avenir un premier ensemble de travaux préparatoires qui pourraient être d'un précieux secours.

2. C'est à l'occasion de cet édit, rendu sous le prétexte que les Bénédictins « envahissaient tous les prieurés », que Dom de Sainte-Marthe écrivit sa *Lettre à Son Altesse Royale Madame l'Abbesse de Chelles*, où, après avoir résumé dans ses grandes lignes l'histoire de la congrégation, il prouvait que les Bénédictins de Saint-Maur, au lieu de posséder la moitié des douze mille prieurés de l'Ordre de Saint-Benoît qui existaient en France, — ainsi que c'était naturel, puisqu'ils étaient plus nombreux que tous les autres Bénédictins réunis des autres congré-

perdue pour l'Ordre, car beaucoup de Bénédictins allaient pouvoir résigner leurs bénéfices à des étrangers, d'autant qu'à cette époque la cour de Rome refusait, à la mort des titulaires, de reconnaître les résignations faites en faveur de leurs confrères, et n'accordait de provision à aucun religieux qu'avec cette clause : *modo non sit de congregatione S. Mauri* ; (un peu plus tard on adoucit la formule en disant seulement : pourvu qu'il n'ait pas appelé au concile.)

Dom de l'Hostallerie, accompagné des autres supérieurs majeurs, alla sans retard faire des représentations au Régent au sujet du préjudice que causait aux Bénédictins la nouvelle déclaration, et le supplier de la rapporter. Mais le Régent, tout en l'assurant de sa protection et de sa bienveillance pour la congrégation, se montra inflexible sur le fond de l'édit. La seule chose qu'on put obtenir de lui concerna les déplacements trop pénibles et trop coûteux auxquels les titulaires eussent été assujettis pour aller faire leurs déclarations, et un nouvel édit royal du 1er février 1720 les en dispensa en leur permettant de faire cette déclaration devant les juges royaux du lieu de leur résidence, à la condition de donner procuration à un tiers pour la faire en leur nom par devant les juges des lieux où étaient situés les bénéfices.

---

gations, — n'en avaient que huit cents environ « dont il y en a la moitié presque de nulle valeur : voilà ce qu'on apelle envahir tous les Prieurés ». Puis il termine sa lettre en nous apprenant un trait de la charité du Père de l'Hostallerie. L'introduction de la réforme de Saint-Maur dans l'abbaye de Saint-Victor de Marseille était vivement désirée par l'Abbé commendataire et M. Le Bret, intendant et premier président en Provence ; « mais les ennemis secrets de la Congrégation de S. Maur firent échouer ce dessein par l'opposition d'une partie des bourgeois de cette ville et de la noblesse de la Provence. Savez-vous, Madame, comment les Supérieurs de la Congrégation de S. Maur se sont vengés? Touchés de compassion pour Marseille affligée de la contagion, ils se pressèrent d'y envoyer ce qu'ils purent amasser d'argent, et j'apprens par une lettre circulaire du Supérieur général adressée à tous les monastères, qu'il compte de fournir à Aix et à toute la Provence de nouveaux secours plus considérables. Afin de tirer une vengeance complete, plusieurs Religieux de cette Congrégation se sont présentés par l'ordre des Supérieurs à M. l'Evêque de Marseille, pour secourir les malades. Il n'a pas tenu à eux qu'ils n'aient sacrifié leur vie à leur service, et présentement ils exercent leur charité à Aix. Je ne doute point, Madame, que cette vengeance si chrétienne ne soit approuvée de Votre Altesse Royale, et ne redouble son estime pour cette Congrégation. » Dom Jean Sabbathier fut l'un des religieux envoyés à Aix. Après la disparition du fléau, il publia sur les instances de l'Abbesse de Chelles sa *Relation de ce qui s'est passé à Aix en Provence, pendant le tems de la peste.* Aix, 1721, in-12.

Il faut se souvenir qu'à ce moment les « appelants » ne trouvaient plus la même faveur auprès du gouvernement. Le duc d'Orléans était fatigué de ces querelles interminables : il avait ôté les sceaux à François d'Aguesseau, et le nouveau ministère soutenait les « constitutionnaires » ; c'est à ce moment que commence ce qu'une histoire publiée récemment appelle « la politique moliniste de Dubois[1] » ; tous les efforts du Régent tendaient à la conclusion de l' « accommodement » entre les cardinaux de Rohan et de Bissy, chefs du parti de la Constitution, et le cardinal de Noailles, chef des opposants, et il ne se souciait nullement de voir cet accommodement compromis par les protestations des Bénédictins. On savait que par un acte du 17 mars 1720 (qui ne fut rendu public que quelque temps après) trente-quatre religieux de Saint-Denis s'étaient opposés d'avance à tout compromis entre les deux partis. Le duc d'Orléans en fut mécontent et alarmé ; comme il ne voulait pourtant pas contraindre les particuliers à entrer dans ses vues avant qu'elles eussent été ratifiées par une déclaration du roi, il fit écrire par M. de la Vrillière, secrétaire d'État de la religion prétendue réformée, au Père de l'Hostallerie peu de temps avant son départ pour Marmoutier, où le chapitre général s'ouvrait le 5 juillet, que « l'intention de Son Altesse Royale étoit qu'on ne parlât ni d'Appel ni de Constitution au chapitre ».

C'était le 2 mai 1720, jeudi de la quatrième semaine après Pâques qu'aurait dû régulièrement se tenir le chapitre général ; mais le P. Général avait été obligé de le retarder de deux mois, afin de donner le temps aux titulaires des bénéfices d'aller faire leur déclaration : ils n'avaient pu partir qu'en janvier, et beaucoup d'entre eux n'auraient pu rentrer à temps pour participer à l'élection du conventuel. Dom Le Cerf note avec joie que les Bénédictins furent attentifs « dans[2] les diettes provinciales à ne choisir pour Députez que des Superieurs Apellants, ou qui sans avoir apellé fussent opposez à la Constitution, car c'étoit le grand point qui agitoit l'esprit des Bénédictins. Insensibles pour ainsi dire à tous les évenemens de la vie, ils régloient leurs vûës sur le dénouëment de celui-ci, et pour le dire en un mot si pour être bon catholique chez les Jésuites il faut recevoir la Constitution, on ne peut avoir une teinture de catholicité par-

1. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VIII, 2e partie, par M. H. Carré.
2. *Ouvr. cit.*, p. 45.

mi les Bénédictins, qu'on ne refuse d'admettre la Bulle *Unigenitus*. »

Même en tenant compte des exagérations de l'écrivain janséniste, l'esprit de désobéissance, on le voit, avait fait de sérieux progrès dans la congrégation. Dès l'ouverture du chapitre, il fut aisé de voir que le P. de l'Hostallerie ne serait pas continué Général. Dom Denis de Sainte-Marthe, prieur de Saint-Denis, un appelant, qui au chapitre précédent n'avait pas eu assez de voix pour être définiteur, fut élu au premier scrutin à une très forte majorité ; Dom de l'Hostallerie ne le fut qu'au dix-septième, et le neuvième définiteur, Dom Robert Marchand, son premier assistant et celui qui l'avait nommé Général au chapitre de 1714, ne fut élu qu'au dix-neuvième et dernier scrutin [1]. Pourtant les voix pour l'élection du supérieur général se trouvèrent partagées entre Dom de Sainte-Marthe et Dom de l'Hostallerie, et on fut obligé de remettre l'élection à trois compromissaires qui furent Dom de Sainte-Marthe, Dom Charles d'Isard et Dom François Redon : ces deux derniers donnèrent leur voix au Père de Sainte-Marthe, qui fut ainsi élu. Dom Charles de l'Hostallerie, déchargé de toute supériorité, redevenait simple religieux, comme il le désirait depuis longtemps pour se préparer pieusement à la mort : il avait plus de soixante-dix-neuf ans, et était chargé de la conduite des autres depuis quarante-cinq ans.

(*A suivre*) FR. PAUL DENIS, M. B.

---

1. Dom Martène vante la tranquillité avec laquelle le P. de l'Hostallerie envisageait sa prochaine déposition. Dans la notice de la *Vie des justes* qu'il consacre à Dom Robert Marcland, il écrit : « Il étoit si maître de ses passions qu'on ne vit jamais en luy la moindre inégalité, et il ne sortoit jamais de son assiette. C'est ce qui parut au chapitre général de 1720 où par des cabales indignes il fut balotté, luy et le T. R. P. de l'Hostallerie durant dix-neuf scrutains dans l'élection des définiteurs, car ils se possédèrent si bien l'un et l'autre qu'il ne parut dans tout leur extérieur aucune altération » (p. 303). D'autre part, Dom Edme Perreau, dans son *Histoire des derniers Chapitres généraux de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 5, a raconté avec aigreur les intrigues d'un frère convers, René Venier, « qui sous D. Petey de l'Hôtellerie gouvernoit la Congrégation, et s'étoit rendu maître de toutes les affaires », à l'effet d'obtenir du Régent une lettre mandant que « quoique le Général soit très-caduc et infirme, Sa Majesté a été très contente de sa conduite et de son gouvernement », et écartant des premières supériorités Dom de Sainte-Marthe, Dom Charles d'Isard et quelques autres prieurs ; mais Dom Perreau convient lui-même que le P. de l'Hostallerie ne prit aucune part à ces intrigues, vraies ou supposées, et qu'elles n'eurent aucune suite.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Provinces ecclésiastiques de Paris et de Sens.

Le premier fascicule du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*[1] contient les notices suivantes : *Abbaye-au-Bois*, par M. Corbière, pp. 31-33; *Abbaye-Nouvelle*, par M. Albe, 33-36; *Saint-Michel de l'Abbayeste*, par M. Calendini, 37 ; *Saint-Pierre d'Abbeville* et *Willancourt*, par M. A. Ledieu, 41-42 ; *Saint-Barthélemy d'Abenon*, par M. Calendini, 103 ; *Abondance*, par M. Garin, 144-153 ; *L'Absie en Gâtine* par le P. de Monsabert, 201-206 ; *Acey*, par M. Parod, 297-299; *Abélard*, par M. Vacandard, 71-91 ; *Abbon* de Saint-Germain-des-Prés, par M. Rouziés, 51-52 ; *Abbon* de Fleury, par Dom Berlière, 49-51, et *Dom Luc d'Achery*, par le même, 309-310.

M. Stanislas Le Prado a traité, dans sa thèse de doctorat en droit, *Des aumônes dotales*[2]. Cette *étude juridique sur le contrat d'entrée en religion* commence par un exposé historique de la question. L'entrée en religion ne fut d'abord soumise à aucune condition financière ; les parents ou le novice avaient la liberté de faire une offrande. A partir du XVIe siècle, on voit se faire jour une coutume contraire. Une dote est exigée afin de donner au monastère une compensation pour les charges qu'il assume et aussi pour protéger la fortune des familles contre les donations indiscrètes. Cette coutume a passé depuis dans le droit canon.

Notre collaborateur, Dom P. Denis, qui connaît si bien l'histoire de la Congrégation de Saint-Maur, raconte la crise douloureuse que traversa la célèbre Congrégation pendant que son Supérieur Géné-

1. Paris, Letouzey, 1909, in-4.
2. Angers, Siraudeau, 1908, in-8 de 173 p.

ral, Dom Alaydon, impliqué dans le jansénisme, fut relégué à Orléans (18 juin 1729-20 mai 1730), en attendant qu'il acceptât avec les principaux supérieurs la Constitution *Unigenitus*. Son article, qui a pour titre *Le cardinal de Fleury, Dom Alaydon et Dom Thuillier*[1], est plein de documents inédits. Il complète et il rectifie l'*Histoire de la constitution* Unigenitus *en ce qui concerne la congrégation de Saint-Maur* de Dom Philippe Le Cerf. — Le R. P. Dom Berlière publie une lettre inédite de Dom Le Clerc à Dom Blampin, au sujet de l'édition de saint Augustin (22 février 1679)[2]. M. Omont donne le texte d'un *Rapport de Dom Poirier sur la réunion des cartulaires à Paris*[3].

M. le professeur Wilhem Meyer publie deux poèmes inédits qui intéressent l'ordre de Cîteaux[4]. Le premier a pour titre *De falsis heremiticis, qui vagando discurrunt*. L'auteur, un cistercien, Paganus Bolotinus, trace le tableau de la vie scandaleuse des ermites; qui abondaient en France durant la première moitié du XIIe siècle. Le second, *De mutacione mala ordinis Cisterciensis*, est une lamentation sur la décadence de l'Ordre en Angleterre à la fin du XIIIe siècle. Le poète est lui-même un cistercien anglais du voisinage de Londres. Dans une étude critique, M. Meyer extrait de ces poèmes les renseignements qu'ils contiennent.

L'abbaye de Notre-Dame de Josaphat fut fondée par Geoffroy de Goslein, évêque de Chartres (1116), fils de Goslein III, seigneur de Lèves. Il l'établit sur un domaine de sa famille près de la ville épiscopale. Il y eut autour de l'abbaye diverses églises ou chapelles, Saint-Maurice, qui servait primitivement de paroisse, Saint-Lazare, Saint-Gilles et Saint-Loup. M. l'abbé Métais, qui a déjà fait beaucoup pour l'histoire de l'ancien diocèse de Chartres, s'est occupé récemment de *Saint-Lazare de Lèves. Eglise et paroisse*[5]. Il a réuni dans une monographie très documentée tout ce que ses recherches

---

2. *Rev. Bénédictine*, XXVI (1909), 325-370.

2. *Ibid.*, 229-230.

3. *Revue des Bibliothèques*, XIX (1909), 167-170.

4. *Zwei Gedichte zur Geschichte des Cisterciencer Ordens*, Gottingen, 1908, in-8, 377-405.

5. Chartres, 1908, in-8 de 166 p., ext. *Revue des archives historiques du diocèse de Chartres*.

archéologiques et historiques ont pu lui fournir. Il prend Lèves antérieurement à la fondation de Josaphat et il arrive par siècles à notre époque. Il s'intéresse aux hameaux et aux institutions qui avaient sur la paroisse des terres ou des droits. Cette monographie fait partie de l'histoire de l'abbaye de Josaphat. M. l'abbé Métais, par des fouilles habilement pratiquées, arrache au sol tout ce qui peut l'aider à reconstituer l'antique monastère.

Les renseignements que M. L. Maître fournit sur *Le culte de saint Denis et de ses compagnons*[1] ont trait aux diverses stations des reliques à Paris, à Saint-Denis de l'Estrée et dans la basilique et aux monuments qui en ont perpétué le souvenir. — Signalons un article du regretté F. Bournon sur *L'abbaye du Val Profond et l'abbaye au Bois à Bièvres*[2] ; le récit d'une *Visite à Maubuisson*[3], par M. G. Grave ; et la description par M. l'abbé Plat du *Grand bâtiment de l'abbaye de Vendôme*[4], dont la toiture et les planchers disparurent dans l'incendie du 9-10 mai 1908. — M. l'abbé Gaston a consacré quelques pages fort intéressantes au *Couvent des Bénédictines anglaises du Champ de l'Alouette*[5]. Il a mis à contribution une histoire manuscrite de cette maison rédigée par une contemporaine, qui paraît en ce moment dans *Ampleforth Journal*. Cette communauté, sortie de celle de Cambrai, arriva à Paris en 1651 et se fixa treize ans après au Champ de l'Alouette, faubourg Saint-Marcel. Son monastère servit de prison sous la Terreur.

M. Léon Mirot a donné, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, une nouvelle édition de *La chronique de Morigny* (1095-1152)[6]. — M. Ernest Blin décrit *La citerne de Villiers-la-Grange*[7], donnée à Pontigny par Miles I, seigneur de Noyers (1211). — M. Eug. Tonnelier a donné une seconde édition de ses *Notes historiques. Châtillon-sur-Loing, sa*

---

1. *Revue de l'art chrétien*, LVIII (1908), 361-370 ; LIX, 80-94, 175-183.
2. *Commission des antiquités du départ. de Seine-et-Oise*, XXVIII (1908), 137-147.
3. *Ibid.*, 85-91.
4. *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, XLVII (1908), 135-140.
5. Paris, Champion, 1909, in-8 de 24 p.
6. Paris, Picard, 1909, in-8, XIX-98 p.
7. *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne* (1908), 213-216.

seigneurie et ses anciennes institutions religieuses[1], où il est question du monastère des bénédictines de cette ville. — Dans une intéressante communication sur *Dom Mareschal et les archives de Bar-sur-Aube*[2], M. Eug. Maury rappelle le souvenir de ce moine cluniste qui avait adressé au ministre Bertin le prospectus d'une *Histoire ecclésiastique, civile, politique, physique et littéraire du diosèse de Troyes.*

Province de Reims

A la suite de sa monographie *Herpy au moyen âge*[3], dont l'abbaye de Saint-Remy acquit la seigneurie dans la seconde moitié du XIe siècle, M. G. Robert publie 19 documents (1195-1451), empruntés au chartrier de cette maison. — Sous ce titre, *Documents sur l'abbaye de Signy*[4], M. H. Bourin donne l'acte de décès de l'abbé Henri de Baradat (14 mai 1693), un fragment de livre de compte (1753), la copie d'une lettre de l'abbé H. de Bourbon à Louis XVI et un acte notarié contenant un état des bâtiments claustraux. — L'annotation copieuse, qui accompagne le texte de *L'Obituaire de l'abbaye de Prémontré*[5] (XIIe siècle) édité par M. le chanoine R. Van Waelfelghem, le rend très utile pour l'histoire de ce monastère et des abbayes qui étaient en relation avec lui. — M. l'abbé Métais décrit *Le sceau de Magdeleine de Vendôme, abbesse de Notre-Dame de Soissons*[6]. — Dans ses *Recherches sur l'abbaye de Notre-Dame de Soissons*[7], M. Blanchard fait connaître tout ce qui en reste : jardin des abbesses, chapelle de Sainte-Croix, orangerie, boiseries, inscriptions, etc. — Le même archéologue s'occupe des édifices conventuels dans la seconde partie de son étude sur *La statuaire et les sculptures de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons*[8]. — Ce que

---

1. Paris, Champion, 1908, in-8.
2. Paris, impr. nat., 1909, in-8 ; ext. *Bul. hist. et philol. comité des trav. hist.* (1908), 32-34.
3. *Revue ardennaise*, XVI (1909), 229-277.
4. *Ibid.*, 78-93.
5. *Annales de l'Ordre de Prémontré*, V (1909), pagination spéciale.
6. *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, XLVII (1908), 127.
7. *Bulletin de la Société historique de Soissons* (1907), 75-96.
8. *Ibid.*, 216-265.

M. Firino dit de *M. de Mannuvelletti, abbé de Valsery*[1], intéresse l'histoire de l'union de la mense abbatiale à l'évêché de Soissons.

Nous ne connaissons les chartes de l'abbaye de Saint-Valery que par des copies. Le cartulaire lui-même a disparu. Il n'y eut peut-être pas en France de monastère dont les archives fussent plus dépréciées. Plusieurs procès en faux, intentés à cette maison, lui avaient valu cette réputation. Une étude diplomatique de M. Clovis Brunel, sur *Les actes faux de l'abbaye de Saint-Valery*[2], montre qu'elle n'était pas sans fondement. Il examine, dans son premier article, des diplômes de Dagobert (636), de Charlemagne (809), de Philippe le Hardi (1284), du comte Ansbert (1151), de Jean, comte de Ponthieu (1196) et dans un second les textes sur lesquels on appuyait le privilège de l'exemption. Nous devons au même archiviste un *Inventaire analytique du fonds de l'abbaye de Saint-Valery aux archives départementales de la Somme*[3]. — La *Monographie de la commune de Senantes*[4] de M. Vuilhargues nous renseigne sur le prieuré de Notre-Dame d'Epluques et les autres dépendances de Saint-Paul de Beauvais, et sur les domaines que possédaient en ce lieu les abbayes de Saint-Germer et de Lannoy. — Les *Notes sur J.-B. Bossuet, abbé de Saint-Lucien-lès-Beauvais et évêque de Troyes de 1716 à 1743*[5] de M. Gouger portent en particulier sur les démêlés entre l'abbé commendataire et le convent au sujet des réparations des bâtiments claustraux. — M. A. Bazin s'occupe de l'abbaye de Saint-Corneille dans son *Compiègne sous Louis XII d'après des documents inédits*[6]. — M. l'abbé Tassus fait connaître les biens et revenus de l'abbaye Saint-Eloy de Noyon dans sa *Notice historique sur la paroisse de Babeuf*[7].

Dans son histoire de *La ville de Chantilly*[8], M. Macon nous apprend que le prieuré cluniste de Saint-Leu d'Esserent y reçut une

---

1. *Bul. Soc. hist. Soissons* (1907), 146-163.
2. *Le Moyen Age*, XXII (1909), 94-116 ; 179-193.
3. *Bulletin mensuel de la Société d'histoire du Vimeu* (1907-1908).
4. *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, XX (1908), 565-638.
5. *Ibid.*, 425-432.
6. *Ibid.*, 367-424.
7. *Mémoires du Comité archéologique de Noyon*, XXI (1908), 78-102.
8. *Mémoires du Comité archéologique de Senlis* (1908), 1-74.

donation de Hugues Bouvier et de Mathias, vers 1140. — M. l'abbé Cavillon fait connaître *Les derniers jours de l'abbaye de la Victoire*[1], maison de chanoines réguliers supprimée sur la demande de l'évêque de Senlis (1783). — M. Macon publie le texte du *Décret de l'archevêque de Reims portant suppression de l'abbaye de la Victoire (27 octobre 1783)*[2] et il fait l'histoire d'*Une fondation du connétable Henri de Montmorency en l'abbaye de la Victoire, † 1612-1789*[3]. — *La chapelle des Marais à Nanteuil*[4], dont le même érudit nous fait l'histoire, était un prieuré dépendant de l'abbaye canoniale de Juilly. — M. le comte de Loisne publie le *Procès-verbal d'enlèvement du tombeau du roi Thierry III de l'église de Saint-Vaast, le 10 août 1747*[5].

Provinces de Rouen et de Tours

Dans *Les derniers jours de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen*[6], M. de la Bunodière donne un état du personnel, une biographie de chaque religieux, l'exposé des revenus et des dépenses, une description des logements monastiques. — Mgr J. Loth, en *Réponse au discours de réception de M. de la Bunodière*[7], fait la biographie de Dom Pommeraye et émet le vœu que la ville de Rouen lui élève un monument. — Notre collaborateur M. J. Depoin, en étudiant *Un historien du Vexin. Dom Claude Estiennot*[8], fournit, d'après Dom Racine, de nombreux détails sur son séjour à Saint-Martin de Pontoise. — M. Roger Martin du Gard reconstitue *Le plan primitif du chœur de l'église abbatiale de Jumièges*[9]. — M. Et. Deville publie le catalogue et la description des *Manuscrits de l'abbaye de la Noe à la Bibliothèque nationale*[10]. — *L'Hagiographie rouennaise*[11], que

1. *Mém. Com. archéol. Senlis* (1908), 74-93.
2. *Ibid.*, 104-134.
3. *Ibid.*, 94-103.
4. *Ibid.*, 155-180.
5. *Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, II (1905), 530-533.
6. *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen* (1907-1908), 317-358.
7. *Ibid.*, 359-384.
8. Pontoise, 1908, in-8 ; ext. *Mémoires de la Société historique de Vexin.*
9. *Bulletin monumental*, LXXIII (1909), 32-40.
10. *Revue catholique de Normandie*, XVII (1908), 316-325.
11. *Ibid.*, XVIII, 95-105 et s.

M. l'abbé Tougard réédite et complète, rendra service aux études d'histoire monastique.

Voici les principaux articles que publie la *Rivista storica benedettina*[1] dans son numéro spécial paru à l'occasion du huitième centenaire de saint Anselme :

C'est, après une *Inscriptio in sanctum Anselmum,* et un distique composé par Léon XIII, un *Portrait de saint Anselme* par M. d'Isengard, un *Tableau chronologique de la vie du saint,* des études de Dom Lugano sur *Saint Anselme et la vie bénédictine au Bec* (p. 27), de Dom B. Trifone sur *Saint Anselme et l'école du Bec* (p. 49), de Dom Maréchaux sur *La procession du Saint-Esprit d'après saint Anselme* (p. 59), de M. le chanoine Frutaz sur *Saint Anselme et la vallée d'Aoste* (p. 67), de Mgr Auguste Duc sur *Une relique de saint Anselme à la cathédrale d'Aoste* (p. 95), du R. P. Rosa sur *La mission de saint Anselme en Angleterre* (p. 101), du R. P. Lépidi sur la *Preuve ontologique de l'existence de Dieu d'après saint Anselme* (p. 119), de M. Dell'Aqua sur *Lanfranc, maître de Saint-Anselme* (p. 135). — M. Armitage Robinson voit dans les *Lanfranc's monastic Constitutions*[2], ou *Decreta D. Lanfranci pro Ordine sancti Benedicti,* non une œuvre personnelle de Lanfranc, mais un coutumier venu du Bec. — M. Sauvage a publié quelques *Notes sur les textes narratifs provenant du prieuré de Sainte-Barbe en Auge*[3]. M. L. Delisle a donné une édition phototypique du *Rouleau mortuaire du B. Vital, abbé de Savigny, contenant 207 titres écrits en 1122-1123 dans différentes églises de France et d'Angleterre*[4]; on trouve dans l'introduction le mémoire de M. Delisle sur les monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts et des détails sur les vicissitudes des archives de Savigny. — A noter : *L'abbé de Blanchelande* (ord. Prém.), *frère de l'abbé Prévost*[5], et des renseignements sur le sort de cette abbaye depuis la Révolution [6].

---

1. *Sant Anselmo d'Aosta, arcivescovo di Canterbury (1033-1109), scritti varii publicati nell' VIII centenario della morte 1109-1909.* Aosta, settembre 1909.
2. *Journal of theological studies* (1909), 375-388.
3. *Mémoires de l'Académie de Caen* (1908), II, 15-27.
4. Paris, Champion, 1909, in vol. IX-47 p. et 49 pl.
5. *Intermédiaire des Chercheurs,* LIX (1909), 695.
6. *Ibid.,* 859-860.

L'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux fut fondée au Xe siècle par le duc de Normandie Richard-sans-Peur. En 1035, le duc Robert I la soumit à Fécamp ; elle ne retrouva son indépendance qu'en 1246. Les ducs de Normandie et, après eux, les rois de France lui firent des dons en terres et en droits. Les papes confirmèrent ses privilèges. Elle dut beaucoup aux seigneurs du lieu et à de simples particuliers. C'est ainsi que se constitua son domaine. La sage administration des abbés réussit à l'accroître. De la formation et de l'administration de ce domaine monastique, il reste le *petit* et le *grand cartulaire* et un certain nombre de chartes, conservées aux archives départementales de l'Eure. Avec ces éléments, M. L. Bebidour a rédigé un *Essai sur l'histoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Taurin d'Evreux jusqu'au XIVe siècle*[1]. Il étudie surtout l'origine, l'étendue et la condition des possessions de l'abbaye à Evreux, en Normandie et en Grande-Bretagne. Grâce à un exposé sobre, il a évité les longueurs où trop d'historiens se perdent. Son livre se lit avec intérêt. C'est plus qu'un essai. Qu'il ne nous fasse pas trop attendre la fin de son travail.

Les *Recherches géographiques et historiques sur la forêt d'Ecouves*[2] de M. l'abbé Mesnil intéressent l'abbaye de Saint-Martin de Séez, qui y possédait l'Ermitage de Vingt Hanaps et la chapelle de Saint-Barnabé. — L'article de M. A. Challet sur *Le Bourg Saint-Léonard Fougy*[3] contient l'histoire de deux prieurés que l'abbaye de Silli-en-Gouffern possédait dans ces localités. — L'abbaye de Saint-André-en-Gouffern faisait partie du programme de la dernière excursion de la Société historique de l'Orne. M. R. Gabillot, qui en fait le récit[4], décrit ce qui reste de ce monastère et publie en appendice des pièces justificatives. — M. A. Boinet s'est occupé de *L'illustration du cartulaire du Mont Saint-Michel*[5]. — M. Et. Dupont a exposé ses idées personnelles sur la restauration du monument dans *Le Mont Saint-Michel inconnu. Essai de reconstitutions histo-*

---

1. Evreux, imp. Hérissey, 1908, in-8 de 158 p.
2. *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, XXVII, 529-571.
2. *Ibid.*, 583-605.
4. *Ibid.*, XXVIII, 13-127.
5. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXX (1909), 335-343.

riques et de décorations intérieures[1]. — Dans *Tombelaine. Une citadelle anglaise et ses bastilles en France pendant la guerre de Cent ans*[2], M. Dupont rappelle que le prieuré, situé sur ce rocher, fut fondé par l'abbé Bernard en 1137.

Dans ses *Etudes et documents sur l'histoire de Bretagne*[3], M. l'abbé Mollat s'occupe d'une tentative d'échange entre l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé et le duc Jean III au sujet de Belle-Isle-en-Mer (1328-1329); d'une compétition au siège abbatial de Saint-Sauveur de Redon entre Guillaume de Trébiguet et Guillaume le Roux (1393-1397)[4] (texte d'une bulle de Benoît XIII du 17 novembre 1395). — M. P. Allier a publié *La vie et la légende de saint Guénolé*[5]. — On doit à M. l'abbé Mathurin une étude sur *Le cloître de Saint-Mélaine à Rennes*[6]. — On ne nous a pas mis à même de parler ici du cartulaire de Notre-Dame de la Roe, récemment publié. — M. l'abbé Ledru publie une liste des *Hommes du monastère de Sainte-Scholastique au XIe siècle*[7]; ils payaient un cens à l'abbaye de la la Couture; ce sont les successeurs des serfs, dont la condition s'était transformée pendant les invasions normandes. — Dans sa monographie d'*Yvré-le-Polin*[8] M. Roquet fait l'histoire de Sainte-Anne de Fossard, prieuré dépendant de Château-l'Hermitage.

Provinces de Bourges et de Bordeaux

Dans ses *Notes sur les antiquités de l'arrondissement de Romorantin*[9], M. le Bon de Fougères s'occupe de l'abbaye d'Olivet et des Bénédictines de Menetou. — M. Deshouillères décrit *Le crosseron de Chezal-Benoît*[10], découvert sur l'emplacement du chœur monastique

---

1. Nantes, Durance, 1909, in-8 de 14 p.
2. *Revue de Bretagne*, XLII (1909), 51-79.
3. *Annales de Bretagne*, XXIV (1908), 107-112.
4. *Ibid.*, 226-234.
5. Paris, Bloud, 1909, in-8.
6. *Semaine religieuse de Rennes*, XLIII (1908), 710-714.
7. *Province du Maine*, XVII (1909), 165-169.
8. *Annales fléchoises*, VII (1909), 158-160.
9. *Revue de Loir-et-Cher*, XXII (1909), 30.
10. *Mémoires de la Société des Antiquitaires du Centre*, XXXI (1909), 201-208.

— M. H. Delannoy publie la *Liste des abbés d'Aubignac*[1], de l'ordre de Cîteaux, avec le registre des actes de leur gouvernement. — Dans son étude sur *Les sculpteurs et peintres bas-limousins et leurs œuvres*[2], M. V. Forot signale les sculptures des Feuillants de Tulle et le retable de Saint-Angel, exécutés par les Mouret. — M. de Montégut a publié un travail sur les *Testaments de saint Yrieix*[3]. — Nous devons à M. Cyprien Pérathon une courte monographie de *L'abbaye de Bonlieu*[4], dont les éléments sont empruntés à un travail du P. Gauthier (v. 1649).

M. Fray-Fournier, dans le second volume de son ouvrage sur *Le département de la Haute-Vienne, sa formation territoriale, etc.*[5], raconte l'histoire d'un fougueux et sombre révolutionnaire limousin, Guillaume Imbert. Ses parents l'avaient fait entrer au monastère de Saint-Allyre de Clermont en 1760. Il en sortit dix ans plus tard et, à Paris, se mêla à l'activité des sectes philosophiques les plus avancées; ce qui lui valut d'être enfermé à la Bastille. Après sa libération, il quitta la France pour se mettre en sûreté et collaborer à la *Correspondance littéraire secrète* (1774). Il revint à Paris en 1790. C'est alors que commence son rôle de révolutionnaire.

Durand de Henry, abbé de Moissac, était originaire de la Haute-Auvergne. L'abbaye reçut sous son gouvernement de nombreuses églises. Celle de Saint-Pierre de Bredon, qui fut du nombre, devint le centre d'un prieuré important. Dans une monographie très abondamment documentée, M. l'abbé Hip. Bouffet[6] fait connaître la vie et les actes des prieurs qui l'ont administré de 1075 à 1790. La vie conventuelle cessa au XVe siècle. Les prieurs appartiennent généralement à des familles auvergnates. L'auteur étudie la situation économique du prieuré, les droits qu'il exerçait, les services qu'il rendait et ses rapports avec les institutions religieuses et civiles de la localité et des paroisses voisines, en particulier la collégiale de Notre-

---

1. *Mémoires de la Société des sciences... de la Creuse* (1908), 78-99.
2. *Bulletin de la Société scientifique de la Corrèze* XXXI (1909), 35-144.
3. *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques* (1908), 103.
4. *Mémoires de la Société des sciences de la Creuse*, XVI (1908), 12-24.
5. Limoges, Lavauzelle, 1909, in-8, pp. 265-283.
6. *Bredon, sa paroisse, sa seigneurie, son prieuré et les paroisses affiliées*, Paris, Champion, 1909, in-8 de 271 p.

Dame, le monastère des Dominicaines, l'église de Saint-Martin de Murat, les prieurés de Saint-Etienne du Château, de Capels et de Manhaval. Cette monographie fait honneur à M. l'abbé Bouffet. Le passé religieux de l'Auvergne fournira d'autres sujets encore à son activité d'historien.

Dans son travail sur la *Construction du monastère de l'Eclache, à Clermont*[1], M. Régis Crégut nous dit que cette abbaye de Cisterciennes, fondée au XIIe siècle, s'unit à une maison du même ordre de Clermont (1664); leur monastère fut reconstruit en 1688. — Deux articles du docteur Choppard sont à signaler : *Démolition aux Célestins de Vichy* et *A propos des Célestins de Vichy*[2]. — Sous ce titre : *Encore un document sur Bertrand de Griffeuille*[3], M. R. Grand publie une charte de Géraud IV, évêque de Cahors, confirmant la donation faite en l'abbaye de la Couronne de sa personne et de ses biens. — M. Biais publie le *Don du Mas de la Vergne à l'abbaye de la Couronne par Renoul Monestier* (1182-1203)[4]. — Dans son article sur l'*Acte d'affranchissement de saint Cybard*[5], M. Acher se prononce avec M. de la Martinière pour l'authenticité de ce document. — Nous avons deux études critiques de M. Halphen sur *l'Histoire de Maillezais du moine Pierre*[6] et *Remarques sur la chronique d'Adhémar de Chabannes*[7].

La révolte des religieuses de Sainte-Croix de Poitiers après la mort de sainte Radegonde est narrée tout au long par saint Grégoire de Tours. M. Levillain prend ce récit et, en mettant les personnes, les lieux et les faits dans leur milieu historique, il a su nous donner un chapitre très curieux de notre histoire monastique du Poitou au VIe siècle[8].

M. le chanoine Dubourg, curé de Layrac, a publié l'*Histoire du*

---

1. *Bulletin historique... de l'Auvergne* (1909), 67-71.
2. *Bulletin de la Société d'émulation de Bourbonnais* (1909), 152-154 et 184-186.
3. *Annales du Midi*, XXI (1909), 198-201.
4. *Bulletin de la Société archéologique de la Charente* (1907-1908), CX.
5. Paris, Fontemoing, 1908, in-8 de 6 p., extrait de la *Revue générale du droit*.
6. *Revue Historique*, octobre 1908, 290-294.
7. *Ibid.*, 294-308.
8. *La révolte des Nonnains de Sainte-Croix à Poitiers*, dans *Mémoires de la société des Antiquaires de l'Ouest* (1909), XIX-LXVI.

Doyenné et de la paroisse de Moyrax, du XIe au XXe siècle[1]. L'abbaye de Cluny reçut l'église de Notre-Dame de Moyrax des mains de Guillaume d'Arnaud en 1049 ; elle en fit un prieuré. Les moines mirent en rapport les domaines qui leur furent donnés. Leurs biens s'étendaient au loin ; l'auteur en indique l'importance. Ils eurent des droits féodaux, ce qui entraîna de nombreuses relations et des conflits avec les seigneurs voisins. Cette circonstance fait la joie de l'historien, qui trouve beaucoup à prendre dans les pièces du procès. Moyrax, comme tous les monastères importants, eut des églises sous sa dépendance. M. Dubourg a recueilli dans les diverses archives locales des matériaux abondants. Il ne laisse rien perdre. On lui reprochera peut-être des longueurs et un manque de méthode dans l'exposition des faits. Son livre aurait besoin d'une table alphabétique des noms de personnes et de lieux. Ces critiques s'effacent devant la richesse de sa documentation. Nous avons là tout ce qu'il est possible de connaître sur les doyens, dont le souvenir est resté, sur les moines, sur l'organisation du monastère et ses propriétés, sur les crises douloureuses de la guerre de Cent ans et des guerres de religion, sur la décadence monastique, sur la mauvaise administration des commendataires, sur les tentatives de réforme, sur la construction de l'église et du monastère, sur la disparition du doyenné. Tout cela se mêle aux renseignements les plus variés sur l'histoire de la paroisse, des maisons seigneuriales du pays. L'auteur connaît le passé de la région qu'il habite. Il en fait profiter ses lecteurs.

M. Babut a décrit soigneusement *Cadouin et son cloître*[2]. — M. Viesse donne, en la décrivant, des renseignements historiques sur *La crypte de l'église de Saint-Eutrope de Saintes*[3]. — M. le Dr Couyba fait connaître *Deux abbés de Gondon*[4], au XVIIIe siècle, Olivier Brossard et François-Antoine Duvigier, omis par les auteurs de la *Gallia*.

Provinces du Midi

La Gascogne monastique vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage,

1. Agen, Brousse, 1908, in-8. XIII-535 p.
2. *Société des Antiquaires de France. Mémoires* (1908), 298-323.
3. *Recueil de la commission des arts... de la Charente-Inf.*, XXIII (1909), 103-112.
4. *Revue de l'Agenais*, XXXV (1908), 555-557.

Monographie locale de Pessan, abbaye bénédictine église Saint-Michel, abbatiale, puis collégiale. Paroisse et commune, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Paul Gabent[1]. Cette abbaye, qui fut sécularisée en 1748, remonterait aux temps qui précédèrent l'invasion musulmane. Mais on ne connaît rien de précis sur ses origines. Son histoire est assez peu connue. Elle existait au début du règne de Louis le Débonnaire. Elle devint florissante au XIe siècle. C'est alors qu'elle contribua à la diffusion de la vie monastique en Gascogne ; Bassoués, Sordes et quelques prieurés lui durent leur fondation. L'auteur complète les notices consacrées par la *Gallia* à chacun des abbés. Ces additions sont nombreuses à partir du XVe siècle. L'abondance des documents lui a permis de s'étendre sur la sécularisation. Il nous donne une description de l'église, qui est du XIIIe siècle, et un état des bâtiments claustraux, tels qu'ils étaient au moment de la vente par les autorités révolutionnaires. M. Gabent a eu beaucoup à dire sur l'histoire de la paroisse depuis la suppression de l'abbaye et de la collégiale et sur celle de la commune et de ses châteaux. On lui saura gré d'avoir publié en appendice les quelques chartes présumées qu'avait données déjà Dom Brugèles ; il les fait suivre de quelques documents inédits, tels que la Bulle de sécularisation et l'inventaire du mobilier dressé en 1790. M. Dubois place *Dolmayrac, dépendance de Pessan*[2], dans le diocèse d'Agen, contrairement à M. Gabent, qui le mettait en Auvergne. — M. l'abbé Guittard, dans *Les origines de la ville de Castres, d'après un livre récent*[3], loue un livre de M. de Fénols sur les origines monastiques de Castres, sur lequel nous ne pouvons rien dire. — M. Jeanroy publie la *Règle des Chanoinesses Augustines de Saint-Pantaléon ou des onze mille Vierges à Toulouse*[4] d'après une rédaction de 1358. — M. Sahuc étudie *L'art roman à Saint-Pons de Thomières*[5]. — Les *Quelques documents concernant les moulins de Carobolles au XIIIe siècle d'après les archives du château de Lestang*[6], que publie M. Berthelé

1. Anch, imp. Junca, 1908, in-8, XVIII-289 p.
2. *Revue de Gascogne*, L (1909), 337-341.
3. *Revue de Tarn*, XXVI (1909), 104-113.
4. *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, XVI (1908), 19-47.
5. *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier* (1908), 1-94.
6. *Ibid.* (1907), 335-394.

intéressent l'histoire de Saint-Guilhem-du-Désert. — M. l'abbé Cassan a étudié *L'administration communale aux XIVe et XVe siècles dans quelques communautés dépendant des abbayes d'Aniane et de Saint-Guilhem-le-Désert*[1]; on y voit que les moines d'Aniane opposèrent une longue résistance à l'érection du consulat dans cette localité (1355). Ce travail intéresse en outre les communes de la Boissière, Péchabon, Saint-Guilhem, Saint-Jean de Fos et la Vacquerie. — M. Labande signale *Trois statues des Célestins d'Avignon*[2] conservées au musée Calvet.

L'histoire de *L'abbaye de Lérins, Histoire et monuments*[3], que M. Moris a récemment publiée, déroute le lecteur. L'auteur s'est affranchi des méthodes que l'on suit d'ordinaire. Cet inconvénient est largement compensé par la variété et l'abondance des renseignements qui sont accumulés chacun dans des chapitres et dans les notes au bas des pages. Ce volume contient, avec le Cartulaire de Lérins et l'Inventaire sommaire des archives dus à M. Moris, ce qu'il est possible de savoir sur cette vénérable maison. Des recherches ultérieures amèneront sans nul doute quelques découvertes ; il y aura lieu de modifier certaines assertions, mais ce ne sont que des détails. Dans son ensemble, l'œuvre de M. Moris est définitive. Lérins a enfin son histoire. Peu d'abbayes en sont là. Les prieurés et les seigneuries dépendant du monastère, l'état des personnes et des terres, l'organisation intérieure de la communauté surtout au XIVe siècle, les études pendant la première période de son histoire et durant la dernière sont étudiés avec attention. La monographie des abbés occupe tout un chapitre. L'auteur s'est étendu sur les épisodes de l'histoire militaire de Lérins. Ce qu'il rapporte des descriptions de l'île, dues aux écrivains ses devanciers, et ses indications archéologiques seront lus avec intérêt.

Le recueil des chartes de la prévôté d'Oulx, par M. Collino[4], est important pour l'histoire religieuse des vallées des Alpes où cette

---

1. *Ibid.*, 214-294.
2. *Musées et monuments de France* (1907), 52-54.
3. Paris, Plon, 1909, in-8 de 430-L p.
4. *Le carte della previstura d'Oulx raccolte e riordinate cronologicamente fino al 1300.* Pinerolo, Chiantore-Muscarelli, 1908, in-8, XVI-411.

maison avait de nombreuses dépendances. — Nous devons à M. Meyer un *Fragment d'un office de saint Honorat de Lérins*[1].

Provinces de l'Est

M. Chambard-Hénon consacre un article aux *Pilliers d'Ainay*[2]. — M. Guerrier, dans une *Note sur le bréviaire de Saint-Victor*[3], fournit des renseignements curieux sur ce manuscrit et sur cette dépendance de Cluny ; on y trouve un fragment du coutumier de ce prieuré.

L'abbaye de Savigny possédait en Savoie le prieuré de Talloire, qu'elle avait reçu de Rodolphe III et de sa femme Ermengarde de Bourgogne, au début du XIe siècle. Cette maison acquit de l'importance. Elle était habitée par une communauté monastique au XVIe siècle et il en fut ainsi jusqu'à la fin (1793). Comme tant d'autres monastères, elle devint au XVe siècle le fief d'une famille ; les Charansonnay occupèrent la plupart des offices de 1423 à 1563. Au terme de leur règne, on éprouva le besoin de remédier au relâchement qui s'était introduit. Le prieur Claude de Granier, qui fut plus tard évêque de Genève, prit cette tâche à cœur. C'est à cette époque qu'on rédigea le présent coutumier[4]. Le rédacteur s'est inspiré des usages anciens du monastère. Son œuvre donne une idée de ce que furent la plupart des tentatives de réforme, que l'on essaya en dehors des grandes congrégations. Il suffisait aux réformateurs de garantir une certaine honnêteté de vie contre l'influence des abus, qu'ils se croyaient incapables de détruire. Le cérémonial et la composition des offices sont réglés minutieusement. Il en est de même des attributions des officiers et des charges qui leur incombent. Le régime alimentaire est exposé avec force détails. Nous sommes loin des Clunistes du XIe siècle et des Mauristes du XVIIe. Quoi qu'il en soit, ce

---

1. *Bulletin historique du Comité des travaux historiques* (1907), 411-417.
2. *Revue des études rabelaisiennes* (1908), 385-386.
3. *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, X (1909), 300-312, et s.
4. *Consuetudinarium insignis prioratus Tallueriarum* (*1558*), publié pour la première fois avec des notes introductrices, des documents inédits, un plan et trois eaux-fortes, par M. Dominique Brienne. Paris, Champion, 1909, in-4, CIX-110 p.

Consuetudinarium est un document important pour notre histoire monastique. L'éditeur, M. Brienne, l'a fait précéder des chartes relatives à la fondation et de plusieurs autres pièces. Son introduction est pleine de faits. Elle peut tenir lieu d'une histoire du monastère. Mais on regrette que l'auteur se soit donné la peine de la défigurer par des prétentions littéraires, qui sont d'un ridicule achevé, sans parler des théories panthéistes, qu'il étale par moments. — Nous devons à M. Letanche *Le prieuré d'Yenne, suivi de nouveaux documents inédits sur sa léproserie*[1]; ce fut pendant quelque temps une dépendance de Saint-Rambert. — M. l'abbé Barlet a publié sous ce titre : *Dom Mabillon en Savoie. Notes de voyage*[2], une traduction des passages de l'*Iter italicum* concernant ce pays.

M. Jeanton publie des *Notes sur deux manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, conservés à la Bibliothèque nationale concernant Tournus*[3]; il y a des renseignements sur Guillaume de Tenay, moine de Tournus, étudiant au collège de Reims à Paris, qui avait à son usage un livre d'heures (ms. lat. 12600). — Dom Tézely Halyza fait suivre d'une paraphrase la traduction allemande des hymnes en l'honneur de saint Étienne du bréviaire cistercien de 1778[4]. — M. Cellard étudie *L'ancien carrelage de l'église abbatiale d'Acey*[5]. — M. l'abbé Eberlé a déterminé, avec toute la certitude possible, le *Lieu précis où s'est accompli le miracle de Faverney*, dans un intéressant mémoire lu pendant les fêtes célébrées à l'occasion du troisième centenaire de l'apparition de l'hostie miraculeuse. Son travail contient une heureuse reconstitution de l'église telle qu'elle était au commencement du XVIIe siècle.

Saint Donat, évêque de Besançon, après avoir mené la vie monastique à Luxeuil, fonda le monastère de Saint-Paul, vers le milieu du VIIe siècle. Nous ne savons rien des quatre premiers siècles de son existence. M. Léon Marquiset, qui vient d'en publier l'histoire[6],

---

1. Chambéry, 1908, in-8.
2. Chambéry, 1907, in-8 ; ext. *Mém. acad. Savire*, XI.
3. *Annales de Mâcon* (1907), 293-397.
4. *Hymnen auf den hl. Stephan von Citeaux*, dans *Studien von Raigern*, XXX (1909), 138-150.
5. *Bulletin de la Société... de la Haute-Saône* (1907), 3-10.
6. *L'abbaye de Saint-Paul de Besançon*. Besançon, Bassanne, 1909, in-8 de 298 p.

aurait évité quelques méprises, si les *Moines de l'ancienne France, période mérovingienne*, lui était tombé sous les yeux. Ce qu'il nous raconte de ce monastère, à partir de sa restauration au XIe siècle, est fort intéressant. Il se conforme à la méthode suivie par les auteurs de la *Gallia christiana*, en groupant les faits sous le nom de chaque abbé. Saint-Paul fut un prieuré de Chanoines réguliers avec la règle de saint Augustin. Ses supérieurs reçurent le nom de doyens, puis de prieurs. Etienne de Cicon (1215-1256) fut le premier abbé. La reconstruction de l'église, commencée en 1370, coïncide avec la période la plus prospère de cette histoire. Nous assistons ensuite à de nombreuses compétitions, à des procès, aux phénomènes d'une décadence, dont la commende précipite le progrès. Il y eut quelques tentatives de réforme par un essai d'affiliation soit à la congrégation de France ou de Sainte-Geneviève soit à celle de Saint-Pierre-Fourier. Ces tentatives n'aboutirent pas. L'abbaye fut sécularisée, puis supprimée (1769). L'auteur, entre autres documents, publie une table chronologique des chartes les plus importantes du fonds de Saint-Paul aux Archives de Besançon et la liste alphabétiques des propriétés de cette maison en Franche-Comté, avec l'indication de l'année où il en est question pour la première fois, des renseignements sur la nature des propriétés et des renvois bibliographiques. Cela équivaut à un inventaire sommaire.

Dans son travail sur les institutions du comté de Chaligny[1] M. P. Fournier consacre sa deuxième section à l'organisation ecclésiastique. Il est question tout naturellement des établissements monastiques qui s'y trouvaient. Il y a tout un chapitre pour les propriétés de l'abbaye cistercienne de Clairlieu. Le prieuré de Saint-Vincent-Neuves-Maisons, dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, et le monastère de Saint-Bernard de Pont-Saint-Vincent des Bénédictines du Saint-Sacrement ont la place qui leur revient. — *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale* (959-1033)[2], que M. Parisot vient d'étudier, sont d'un grand intérêt pour l'histoire des abbayes de cette région, qui eurent sans cesse à faire aux ducs Lorrains. L'auteur s'est occupé d'une manière plus spéciale

1. *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, LVII (1907), 1-120.
2. Ibid., 152-428.

de Saint-Martin de Metz, de Moyen-Moutier, de Senones et de Remiremont. — Dans son étude sur *Les statues de saint Henri et de saint Yves à l'église abbatiale de Saint-Mihiel*[1], M. Germain de Maidry réagit contre l'opinion du vulgaire, qui y voit les statues du comte Wulfoald, fondateur de l'abbaye, et de son aumônier.

MÉLANGES BIBLIOGRAPHIQUES

Après le récit des origines de l'Ordre à Assise, l'auteur de l'*Histoire abrégée de l'Ordre de Sainte-Claire d'Assise, Edition des monastères des Clarisses Colettines à Lyon et à Tournai*[2], raconte les premières fondations. C'est Reims qui possède le premier monastère de Clarisses en France. Elles se propagèrent dans tous les pays où les Franciscains eurent accès. On compte parmi elles beaucoup de bienheureuses. La vie de sainte Claire et le développement de la Règle occupent dans le premier volume une place importante. Il y est longuement question de sainte Colette, de sa réforme et des maisons qu'elle fonda. On trouve, dans le second volume, des monographies de couvents, des vies de moniales, des aperçus sur l'observance et l'état de l'Ordre. On note qu'il fut réfractaire aux idées jansénistes. L'histoire des ruines accumulées par la Révolution et des restaurations du XIXe siècle termine l'ouvrage. Il a été rédigé pour l'instruction et l'édification des religieuses.

L'*Etude d'histoire religieuse et économique*, consacrée par le R. P. de Moreau à l'*Abbaye de Villers en Brabant*[3], est intéressante par son objet et par la méthode que l'auteur a suivie. Il serait à souhaiter que nos plus grandes abbayes fussent étudiées de la manière, du XIe ou XIIe au XIIIe siècle. L'histoire monastique et l'histoire générale auraient beaucoup à y gagner. L'auteur commence par l'examen critique des sources, vies de saints, chronique, cartulaires, etc. Il procède avec sagesse et ses conclusions s'imposent. Dans un premier livre, il fait l'histoire de l'abbaye depuis sa fondation jusqu'à

---

1. *Mémoires de l'académie Stanislas*, CLIX (1908-1909), 176-191.
2. Lyon, Desclée, 1906, 2 vol. in-8, XXXIII-411, 574 p.
3. Bruxelles, Dewitt, 1909, in-8, LXXII-348 p.

la fin du XIIIe siècle en suivant les abbés dans leur gouvernement; on assiste à la fondation et au développement du monastère. Les deux autres livres sont consacrés à la reconstitution de la vie religieuse dans l'intérieur du cloître et dans son rayonnement, et de la vie économique. On y prend sur le fait la fécondité ascétique et mystique de la règle cistercienne durant le premier siècle de son histoire. Au début, les Cisterciens exploitaient personnellement leurs domaines ; ils vivaient, comme des paysans, du travail de leurs mains. Leur isolement du monde était complet. Ils étaient en dehors de l'existence féodale des autres monastères. Le développement normal de leur fortune et de leur influence rendit cette situation impossible. Ils durent suivre le courant. La rigidité de leur règle ne se prêtait pas à cette adaptation. Ce fut la cause principale de leur décadence. Ce que le R. P. de Moreau dit de l'exploitation agricole dans les granges, de la répartition des revenus et de l'emploi des économies réalisées mérite une attention particulière. Il insiste avec beauçoup de raison sur les rapports qu'il y a entre la ferveur religieuse et la condition économique dans les abbayes. Ce qu'il en dit est exact. Son volume se termine par une *Notice archéologique* de M. le chanoine Maer. — Les *Lettres de Jean XXII, Textes et analyses*[1], publiées par M. Fayen, fournissent d'utiles indications sur les monastères dont les noms suivent : Afflighem, Bonne-Espérance, St-Aubert et le St-Sépulcre de Cambrai, Cantimpré, Cambron, Cortenberg, St-Sauveur d'Eemane, Fesmy, Fontenelles, Forest, Grammont, Liessies, Lobbes, Maroilles, le Rœulx, St-Denis en Broqueroie, St-Ghislain, St-Jean, N.-D. de Beaumont et St-Salvi à Valenciennes, Vaucelles, Anchin, St-Waast, Flines, Marchiennes, Mont-Saint-Eloi, Vicogne, Averbode, Brogne, Floreffe, Florennes, Gembloux, Grandpré, Herkenrode, Heylissem, Neufmoutiers et St-Victor de Huy, Leffe, Beaurepart, St-Jacques et St-Laurent de Liège, Sainte-Gertrude de Louvain, Malonne, Munsterbilsen, la Ramée, Rolduc, St-Hubert, St-Trond, Salzinnes, Stavelot, Val-Dieu, Villers, Vlierbek, Bergues, N.-D. de Boulogne, Clairmarais, Dunes, Loo, N.-Dame du Bois, St-André sur Laquette, St-Bertin, St-Augustin et Ste-Garde de Thérouanne, Voormzeele, Zonnebeke, Fives, St-Pierre et St-Bavon

1. Paris, Champion, 1908, in-8, LXIX-755 p.

de Gand, Loos, St-Pierre d'Oudenbourg, St-Amand en Pevèle, St-André-les-Bruges, St-Martin et St-Nicolas de Tournai, Zoetendael, etc.

L'*Etude diplomatique sur les actes privés en Belgique depuis le Xe jusqu'au commencement du XIIIe siècle* de M. René Wessmaes[1] intéresse spécialement l'histoire monastique, à cause d'un grand nombre d'actes concernant les abbayes. Il y pose quelques problèmes d'histoire diplomatique et juridique et il en indique la solution. Après avoir constaté l'affaiblissement du pouvoir central, l'établissement de la féodalité et la disparition du notariat au Xe siècle, il remarque que les échanges se font d'abord oralement, devant témoins et s'expriment par un symbole. Puis les moines demandent à un donateur et à ses héritiers une renonciation écrite et définitive à toute revendication ; ils les font renouveler ; ils obtiennent de hauts personnages la garantie d'une confirmation. Les témoins signent. Le sceau authentique ou remplace la signature. L'auteur suit les vicissitudes par lesquelles ces usages ont passé, il en recherche les formules et il fournit de nombreux exemples. Nous avons là une utile contribution à l'intelligence du formulaire des documents diplomatiques féodaux. — M. Besson s'occupe tout spécialement de l'histoire de la Suisse romane pendant la période franque. Il présente son dernier volume comme une *Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne sous la domination franque* (*534-888*)[2]. On y trouve une notice sur chacun des évêques de cette période, où des documents d'origine monastique sont utilisés. Il y est question de la fondation de Baulme, Romainmôtier. Dans une deuxième partie l'auteur recherche quelles furent les relations des abbayes de Saint-Claude et de Luxeuil avec le diocèse de Lausanne. L'influence de Luxeuil s'exerça surtout par le monastère de Moûtier-Granval. On lit ensuite une judicieuse étude critique sur la vie du saint ermite Himier. L'ouvrage se termine par le texte des documents qui sont de nature à l'illustrer. On constate avec grand plaisir que M.

---

1. Louvain, 1908, in-8, de 106 p. ext. des *Analectes pour servir à l'histoire de Belgique*.

2. Fribourg, Fragnière, 1908, in-8 de 207 p.

Besson possède les précieuses qualités de travail auxquelles nos meilleures écoles d'érudition habituent leurs élèves.

Dom Basilio Trifone s'occupe de l'abbaye de Saint-Paul-hors-les-Murs. Il a récemment publié la liste des prévôts, recteurs et abbés de ce monastère[1]. L'abbaye fut fondée au VIIIe siècle par le Pape Grégoire II. La basilique était jusque-là sous la direction d'un *prepositus*. On y trouve un *recteur* pendant une partie du IXe et du Xe siècle. A partir de 937, elle est administrée par l'abbé du monastère. Dom B. Trifone arrête la liste de ces prélats en 1406, époque où l'abbaye fut affiliée à la Congrégation du Mont-Cassin.

Le R. P. Dom Firmin Lindner a dressé un tableau des abbayes bénédictines d'hommes et de femmes qui existaient en France avant la Révolution. Il l'a publié sous le titre de *Gallia Benedictina*[2]. Il donne le nom de chaque monastère en français et en latin, du saint patron, la date de la fondation, la congrégation à laquelle il appartenait, l'époque où commença le régime de la commende et le renvoi au volume de la *Gallia christiana*, où il est en question. Le tout est distribué en six colonnes. C'est une table monastique de la *Gallia* que pourront consulter avec profit ceux qui n'ont pas cette volumineuse collection. Pour en rendre l'usage plus pratique, l'auteur a fait suivre son premier tableau de plusieurs listes. La première est celle des saints patrons ; viennent ensuite celle des maisons de chaque congrégation avec leur nombre de religieux en 1768. Les monastères de femmes sont classés à part. Les travaux de cette nature sont toujours accueillis avec reconnaissance par le public studieux.

1. *Serie dei prepositi, rettori ed abbati di San Paolo di Roma.* Roma, 1909, in-8 de 31 p. Ext. *Rivista storica benedictina.*

2. *Gallia Benedictina.* Uebersicht der am Beginne des XVIII Jahrhunderts bis zum Ausbruche der französischen Revolution (1789) in Frankreich noch bestandenen Männer, und Frauen. — Abteien des Benediktiner-Ordens. Kempten und München, 1909, in-4, de 62 p.

Dom J.-M. Besse.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE

Le Mont Saint-Michel inconnu. Essai de reconstitutions historiques et de décorations intérieures (Nantes, L. Durance, 1909, in-8, 14 p.), par Etienne Dupont. — Il serait à souhaiter que la Commission des Monuments historiques prît en considération l'essai de reconstitution du décor et du mobilier proposé par M. Dupont pour l'abbaye du Mont Saint-Michel. Toutefois, on ne pourrait pas, sans porter atteinte à la loi du goût et de l'harmonie, placer au-dessus de la porte de Belle-Chaise, qui est du XIIIe siècle, une statue du XVIIIe siècle de saint Benoît; ni rétablir un décor de 1612 dans la salle des Gardes qui est du XIVe siècle. Il y a aussi des dispositions architectoniques qui excluent certains décors; c'est ainsi que des vitraux ne s'adapteraient aucunement aux colonnades du cloître. Nous n'oserions pas nier, sans preuves positives, à l'encontre du témoignage de Jacques de Thou et autres écrivains cités par l'auteur, l'existence d'une statue de saint Michel au sommet de la flèche de l'église abbatiale. On ne peut pas davantage tenir compte du silence du manuscrit 214 de la bibliothèque d'Avranches relatif à cette statue, puisque ce ms. ne consigne que les dons faits à l'abbaye au XIVe siècle, à partir de 1344. C'est par erreur que l'auteur a dû citer le ms. 355, car le catalogue ne comporte que 254 cotes de classement. Peut-on, après cela, blâmer l'architecte de la flèche qui a tenu compte de la tradition? Nous ne le ferons pas. D'autant plus que ce genre de couronnement se rencontrait assez souvent au moyen âge. On peut voir encore, sur la flèche de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, la statue girouette de saint Michel, travail en cuivre martelé et doré de 1445. Au château de Lude dans la Sarthe, un ange du XVe siècle forme également girouette. On rencontre encore ailleurs des exemples de ce genre. Cet usage remonte même à l'Antiquité, témoin, par exemple, ce triton de bronze que l'architecte grec Andronicos de Cyrrha (Ier s. av. J.-C.) fit placer sur une tour à Athènes et qui, de sa baguette, indiquait la direction du vent[1].

M. A. Boinet publie[2] quatre dessins du cartulaire commencé sous l'administration de Robert de Torigny, abbé du Mont Saint-Michel (1154-1186). L'auteur croit ne donner que de l'inédit; cependant deux de ces dessins, le premier et le quatrième, ont été reproduits dans Paul Gout, *Hist. de l'Architecture française au Mont Saint-Michel*, Paris, 1899, p. 40, 41. Puisque M. Boinet s'attache à décrire ces dessins par le menu, il aurait pu mentionner le pallium que porte l'évêque d'Avranches sur les habits pontificaux (fig. 2). Il eût été utile aussi de faire remarquer

1. Cf. *Bul. mon.* 1850, p. 278 et sv.
2. *Bib. Ecole Chartes*, LXX (1909), 335-343.

que la scène de donation de Robert le Diable se passe dans une église; ce que l'on reconnaît d'abord à l'autel de pierre drapé, puis à la *trabes* liturgique, ou poutre portant des cierges, et jetée d'une imposte à l'autre de l'arc triomphal. L'auteur présente ces dessins comme de très rares monuments des ateliers monastiques de Normandie au XIIe siècle, ateliers où le dessin au trait était à la mode à l'exclusion de la miniature proprement dite.

Après dix années de labeur, M. Mâle nous donne la continuation de son étude sur l'iconographie du moyen âge[1]. Dans « L'art religieux du XIIIe siècle en France », l'auteur, écartant toute considération d'esthétique, nous avait révélé le sens éminemment doctrinal des arts plastiques à cette époque. Il y avait fait, en outre, avec une sagacité remarquable, le départ entre les représentations symboliques et celles qui n'avaient, dans la pensée des artistes, qu'un but purement décoratif.

A partir du milieu du XIVe siècle, jusqu'à la fin du moyen âge, tout comme au XIIIe siècle, les artistes — du moins ceux qui inventèrent des types — demandent aux théologiens le thème de leurs œuvres d'art. C'est pour cela que M. Mâle a fouillé toute la littérature religieuse, du XIVe s. au Concile de Trente. Mais les écrits des mystiques ne suffisent pas à expliquer le réalisme étrange qui transforme l'art au XVe siècle. L'auteur, en étudiant les Mystères dont la vogue fut universelle, s'est aperçu — et il le prouve — que les scènes qui au XVe et au XVIe siècle entrèrent dans l'art plastique avaient été jouées avant d'être peintes ou sculptées. Le drame religieux, voilà donc la cause immédiate de l'évolution réaliste de l'art. Et si au XVe siècle l'iconographie n'a pour ainsi dire qu'une formule en Europe, cela est dû aux représentations scéniques qui partout étaient les mêmes. Mais à quoi attribuer cette uniformité, sinon à l'existence d'une source littéraire commune à tous les ordonnateurs de Mystères? C'est encore ce que M. Mâle a découvert dans les Méditations du Pseudo-Bonaventure, et il n'a pas de peine à prouver leur influence prépondérante. Il y eut aussi tout un groupe de saints qui, en contribuant à propager la dévotion à la Passion, introduisirent dans l'art, sans s'en douter, un sentiment nouveau, le pathétique. Aussitôt apparaissent le Christ de piété, la représentation des instruments de la Passion, des cinq plaies de N.-S., la Fontaine de vie, le Pressoir mystique, la Vierge aux sept douleurs, la Mise au tombeau, et l'on voit le Père associé aux douleurs de son Fils.

Une piété stimulée principalement par la sensibilité ne devait pas se contenter du pathétique; le XVe siècle exprima donc sa tendresse envers Dieu, la Vierge et les Saints. Ce sentiment inspira des œuvres exquises

---

1. *L'Art Religieux de la fin du moyen âge en France, illustré de 251 gravures.* Paris, A. Colin, 1908, 1 volume in-4 carré de XII-558 pages.

où la Vierge et l'Enfant, surtout, deviennent en quelque sorte plus humains, plus abordables.

En visitant les monuments religieux de France, on est surpris d'y voir tant de vitraux, statues, retables, bas-reliefs, mobilier d'une réelle valeur artistique, mais avant tout documentaire. Quels sont les généreux Mécènes qui ont enrichi ces innombrables églises ? M. Mâle ne cite pas beaucoup de noms, mais il nous fait savoir que tant de trésors sont dus en majeure partie aux confréries pieuses et aux confréries militaires alors très répandues.

La ferveur de plus en plus tendre des fidèles envers la Vierge Marie donne lieu à l'invention de nouvelles formes iconographiques. La reine du Ciel se laisse approcher de si près qu'elle abrite même sous son manteau toutes les classes de la société ; c'est N.-D. de Consolation. On aime aussi à se figurer la Mère de Dieu sous les plus gracieux symboles de la création. Le type plastique de l'Immaculée Conception se fixe au XVe siècle ; c'est la femme de l'Apocalypse qui a la lune sous les pieds, douze étoiles sur la tête et le soleil l'enveloppe. Vers la fin du XVe siècle, le culte de sainte Anne devient inséparable de celui de la Vierge, et toute sa famille ne tarde pas à partager la même faveur.

Grâce à l'imprimerie, les ateliers de peintres ou d'imagiers sont pourvus de précieux manuels, qui fourniront désormais aux artistes la plupart de leurs sujets religieux ; l'intervention directe du théologien ou du théâtre ne sera donc plus nécessaire. C'est à la *Bible des pauvres* et au *Speculum humanae salvationis* que l'on doit ce nouvel état de choses.

Ce n'est pas sans étonnement que l'on voit dans l'art, à côté des saints, apparaître des philosophes de l'antiquité et des sibylles. Mais quand on sait que le moyen âge a cru que les dogmes de la religion chrétienne avaient été parfois entrevus par les sages du paganisme, il y aurait plutôt lieu d'être surpris de leur apparition si tardive.

A la fin du XVe siècle, sous l'inspiration de Savonarole, le symbolisme religieux emprunte aux fêtes profanes une représentation allégorique pleine de grandeur. A l'imitation des Césars, le Christ est considéré comme un triomphateur et l'histoire du christianisme comme une marche triomphale. Ce goût pour les triomphes passa en France où il fut très en vogue.

L'Eglise a toujours su mettre à profit, pour l'enseignement du dogme et de la morale, les inventions du génie humain. C'est ainsi que la gravure, le livre illustré inventés au XVe siècle, deviennent, au lieu de la cathédrale, un des moyens d'enseigner le peuple. Et ainsi « le fragile petit livre qui s'imprime en un jour va bientôt remplacer le grand livre de pierre qui s'écrivait en un siècle ». Bien des œuvres originales cependant enrichiront encore le domaine artistique de l'Eglise. Parmi les principales, on peut citer la personnification des Vices et des Vertus et les danses macabres. La danse macabre, au dire de M. Mâle, était l'illustration mimée d'un sermon sur la mort. L'image de la mort, dès la fin

du XIVe siècle, et surtout au XVIe, semble présider à toutes les actions du chrétien. On la voit au cimetière, à l'église, dans les livres d'Heures, sur la cheminée, sur la plaque du foyer et jusque sur le pichet de cidre. Là où il est tout naturel de retrouver la pensée de la mort, c'est sur les tombeaux. Depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe et même au delà, on a tenu à indiquer sur les sépultures la foi dans la vertu des prières de l'Eglise et le culte de la famille. Ce chapitre, l'un des plus remarquables de l'ouvrage, est peut-être celui qui nous fait le mieux comprendre l'âme profondément religieuse du moyen âge.

Pour suivre la destinée humaine jusqu'au bout, il fallait envisager les grandes catastrophes de la fin du monde, le jugement dernier, le ciel et l'enfer. Ici, le moyen âge à son déclin, donnant libre carrière à une imagination très vive alimentée par une foi non moins ardente, a produit des œuvres d'un réalisme extraordinaire. Les quinze signes cosmiques qui doivent annoncer la fin du monde, les grandes scènes de l'Apocalypse et enfin la punition des réprouvés et la récompense des élus nous sont expliqués par M. Mâle d'après l'expressive iconographie du temps et les sources irlandaises ou orientatales d'où elle dérive.

L'auteur termine son étude en 1563. Cette date est celle de la dernière session du Concile de Trente où l'on défendit « de placer dans les églises aucune image qui rappelle un dogme erroné ». Le décret eut son effet ; l'art fut épuré. En conclure que cette sentence est l'arrêt de mort de l'art chrétien, c'est admettre, nous semble-t-il, une conclusion qui dépasse les prémisses. Nous pourrions cependant aller jusque-là si Jean Molanus avait été vraiment l'interprète officiel du saint Concile ; mais Molanus n'a pas eu mission pour cela, ni son traité l'influence que lui attribue M. Mâle. Les éditions d'*Emblemata* ou autres ouvrages analogues publiés partout en Europe à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, prouvent assez que la tradition iconographique n'était pas alors éteinte. On peut voir, par exemple, dans un de ces recueils, la Fontaine de vie, le char de la mort, les vertus avec leurs attributs, l'âme chrétienne aux prises avec les Vices et les Vertus, etc. ; idées empruntées au moyen âge, mais développées et souvent même perfectionnées plus tard.

Ces restrictions n'enlèvent pas à l'ouvrage de M. Mâle sa valeur incontestable et d'ailleurs incontestée, valeur à la fois documentaire et littéraire qui en fait un des chefs-d'œuvre de l'érudition française.

Dom A.-B. Ely.

Le Gérant : A. Grosse.

Imprimerie E. Aubin. — Ligugé (Vienne).

DOM CHARLES DE L'HOSTALLERIE

9e SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

de la congrégation de Saint-Maur

(1714-1720)

Sa Vie et ses Lettres (*Suite et fin*)

IV. — Les vertus. La mort.

C'est à Dom Edmond Martène qu'il nous faut demander l'éloge des vertus de son ancien Général et le récit des derniers mois de sa vie.

« Il s'appliqua, dit-il, avec tout le zèle possible à maintenir la paix et l'observance dans la Congrégation. Il s'étudia à se faire aimer plutôt qu'à se faire craindre. Son abord étoit facile et gracieux, ses manières douces et prévenantes, ses paroles toujours assaisonnées d'un grand sens, son humeur toujours égale, et durant les six années qu'il a été Général, il ne luy est jamais échappé aucun trait d'impatience. Il avoit fait une étude particulière des *Annales* et des *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoist* pour se remplir de leurs maximes et imiter leurs exemples. Etant Général, il lut toutes les règles et les constitutions des autres ordres religieux, ainsi que les avis donnés par le Père Aquaviva, Général des Jésuites, aux supérieurs de sa société. Il sçut par ce moyen se former un plan et une règle d'une conduite sage et éclairée dans le gouvernement de la Congrégation.

« Il pratiquoit ce qu'il enseignoit, savoir que les supérieurs doivent se tenir en garde contre la flatterie et ne pas aimer à être loués. « Car, disoit-il, on voit trop souvent que les supérieurs qui « recherchent les louanges donnent leur amitié à ceux qui les flat- « tent, et qu'ils trouvent ces religieux plus parfaits et plus dignes « des emplois que les autres. La grande maxime, ajoutoit-il, est « que dans la distribution des charges et des emplois de la religion, « les supérieurs ne doivent jamais souffrir que le cœur l'emporte « sur la raison. » Il étoit persuadé de ce principe de S. Bernard que tout supérieur aussi bien que chaque officier doit avoir les deux qualités marquées dans ces paroles de l'Évangile : *fidelis servus*

et prudens, qu'il doit être prudent pour ne pas se laisser tromper, et fidèle pour ne pas tromper les autres. Lorsqu'il s'agissoit d'élire un supérieur, il tâchoit de trouver en luy ce que saint Benoît demande dans sa Règle, la probité dans les mœurs et la capacité : *vitæ autem merito et sapientiæ doctrina eligatur*. Il étoit convaincu, et il le répétoit souvent, qu'il ne falloit pas compter trouver des supérieurs sans défauts, qu'il n'y a point d'homme parfait, que celui-là est le plus parfait, non qui n'a point de défauts, mais qui en a moins que les autres. Il n'avoit rien tant à cœur que de contenter ses religieux, et il inspiroit aux supérieurs de prendre toutes les voyes légitimes pour s'attacher leurs sujets. « Quand on a le « cœur, disoit-il, tout est méritoire, parce qu'on fait son devoir par « amour. C'est l'esprit de saint Benoît quand il donne au supérieur « le nom d'Abbé : il veut qu'il conduise en père et non en maître, « que ses religieux agissent avec la sainte liberté des enfans de « Dieu, et ne se conduisent point en esclaves qui gémissent sous le « fardeau et le portent avec chagrin. Cependant, ajoutoit-il, on ne « doit point espérer de gagner tous les religieux, ni croire qu'on « contentera tout le monde : Jésus-Christ luy-même n'a pas plu à « tous, selon ce mot de Tertullien : *Christus nec parvus neque « magnus mundo placuit*. On doit néanmoins prendre toutes les « voyes que dicte la prudence, qui n'ont rien d'opposé aux règles, « et abandonner le reste à la Providence. » Mais surtout il recommandoit aux supérieurs d'éviter tout ce qui ressentoit la hauteur, et ce qui pouvoit rendre leur accès fâcheux ou difficile. Il croioit que pour la conservation de la paix on doit dissimuler bien des choses lorsqu'elles n'ont pas de suite, et répétoit à ce propos la parole d'Ennodius : *Time timeri*. Il exhortoit les supérieurs à se montrer fort réservés à faire des corrections publiques, à moins que les fautes ne fussent connues de tout le monde, parce qu'il arrive très rarement que ces sortes de corrections aient un bon effet. La passion et le zèle d'amertume ne doivent jamais entrer dans la réprimande. C'est pourquoi, lorsqu'un religieux commettoit une faute secrète, il le reprenoit toujours en particulier et avec toutes les précautions pour éviter l'éclat.

« Il étoit très sensible aux chutes des personnes qui avoient la réputation d'être sages et réglées, et à leur occasion il disoit que

l'homme est difficile à connaître, qu'il est caché dans l'homme même : *homo latet in homine.* Quand il voyoit quelque jeune religieux s'écarter considérablement de son devoir, il craignoit fort de le voir demeurer mauvais dans la suite : « Lorsqu'un fruit, disoit-il, « est piqué d'un ver avant qu'il soit mûr, il reste toujours vicié. Sa « maturité paroît luy donner quelque belle apparence, mais pour « peu qu'on l'entame on s'aperçoit bien qu'il est corrompu au « dedans. » Il ne s'étonnoit point de quelque échappée de jeunesse, pourvu que les écarts ne fussent que l'effet d'une vivacité d'esprit ou de tempérament, et non de la dépravation du cœur. « Ce sont, « disoit-il, des fruits tardifs, des poires de bon chrétien, des poires « d'hiver ; ces fruits auront leur temps, et acquerront leur mérite « quand ils auront mûri sur la paille. » L'émulation et le désir de paroître ne luy déplaisoit pas tout à fait chez les jeunes gens. Quand on lui en exprimoit des plaintes, il répondoit : « Il faut un peu de « vent pour faire aller le moulin. Ils changeront peu à peu leurs « idées, et l'amour du bien leur fera faire dans la suite ce qu'ils ne « font d'abord que par un sentiment d'honneur. »

« Il avoit l'esprit vaste, capable de concevoir, d'entreprendre et d'exécuter de grands desseins. Il joignoit à l'étendue de l'intelligence la pénétration et la délicatesse. Sa réplique toujours présente étoit fine et sentencieuse. Rarement il parloit sans que son dire eût son sel, sa fin, son utilité, et ne fût accompagné d'agrément, mais d'un agrément modeste et religieux. Il avoit le talent de soutenir et d'égayer la conversation, même de la ranimer lorsqu'elle devenoit languissante. Sa physionomie étoit prévenante, gracieuse, et en même temps majestueuse. Il avoit le front large, les yeux vifs, la taille grande et avantageuse. Sa présence imprimoit l'amour et le respect. Il pensoit heureusement et s'exprimoit naturellement et avec facilité. Sa douceur jointe à un air de bonté et de familiarité luy concilioit les esprits et les cœurs. Dès qu'il paraissoit, chacun s'empressoit de le prévenir, de l'accompagner, de l'entretenir : il répondoit à ces marques d'attachement par un accueil obligeant. On lisoit dans ses yeux et sur son front toujours serein les tendres et paternelles dispositions de son cœur : il les rendoit également sensibles à tous. Son air aisé donnoit occasion aux plus timides de dire ingénûment leur pensée : c'étoit à ceux-là qu'il s'attachoit le

plus : il les excitoit et les réveilloit par des questions opportunes, il s'abaissoit et se mettoit à leur portée. Le temps qu'on passoit avec luy sembloit toujours trop court. Dans ces sortes de conversations, il ménageoit l'occasion de dire agréablement à chacun des vérités sans qu'on s'en offensât. Il étoit maître de ses expressions et donnoit un tel tour à sa censure, que la seule impression qu'elle laissoit étoit le désir de se corriger.

« Son bon esprit et la réflexion luy avoient formé un goût exquis pour juger des ouvrages de l'esprit et de l'art. Rien ne luy échappoit soit dans les pièces d'éloquence, soit dans les ouvrages historiques ou polémiques : il saisissoit exactement le point de la difficulté dans les disputes comme dans les affaires litigieuses. Il entendoit parfaitement le dessin, jugeoit sainement des morceaux d'architecture, de sculpture et de peinture, et s'en expliquoit dans les termes propres à chaque art. Il étoit impénétrable sur ce qui devoit être secret. Il aimoit et cherchoit à faire plaisir. Le reproche qu'on luy faisoit d'avoir souvent obligé des ingrats ne l'a jamais empêché de rendre de bons offices. Sa sagacité étoit merveilleuse pour découvrir le mérite caché : aussitôt qu'il l'apercevoit, il le tiroit de l'obscurité.

« Sa conduite n'avoit rien de dur, et c'est par cet endroit qu'il a conservé la paix dans la Congrégation, et qu'il l'a gouvernée dans des temps très difficiles où il avoit besoin de toute sa tête. On a admiré sa prudence au dedans et au dehors, et on a eu peine à comprendre comment il a pu se tirer des affaires les plus épineuses et éviter les pièges que les ennemis de la Congrégation lui avoient dressés.

« Il avoit le débit fort aisé, et jamais on ne le vit embarrassé quand il s'agissoit de paroître devant les grands et de les complimenter. On ne pouvoit luy refuser l'attention et l'estime. Le roi Louis XIV l'honora plusieurs fois de l'une et de l'autre. Lorsqu'il fut le saluer en qualité de Général, le roi écouta avec plaisir le compliment qu'il luy fit et, après l'avoir entendu, il l'assura qu'il étoit plein d'estime pour luy et qu'il pouvoit compter sur sa protection pour luy et pour sa Congrégation. De même quand il alla pour la première fois à Vincennes saluer le jeune monarque (Louis XV) qui venoit de succéder à la couronne, la cour qui étoit présente fut

charmée de son compliment ; Sa Majesté parut elle-même fort contente, et lui présenta sa main royale à baiser, ainsi qu'à tous les religieux qui l'accompagnoient[1].

« Dans les discours et exhortations qu'il faisoit à ses religieux, il étoit fort pathétique et persuadoit aisément. Ceux qui l'ont eu pour supérieur avouent qu'il avoit le don de la parole à un degré éminent et qu'ils n'ont point entendu de prieur qui parlât avec plus de facilité, de naturel, et qui tournât mieux une conférence. Il joignoit à son enseignement l'exemple d'une vie très sainte et très régulière. Il étoit très retiré : son amour pour la solitude l'empêcha de se répandre au dehors, et pendant les quarante-cinq ans qu'il a été supérieur, on peut dire qu'il n'est jamais sorti du monastère que pour des affaires très pressantes. Sa maxime étoit que les religieux doivent honorer les grands et prier beaucoup pour eux, mais qu'ils ne doivent point être leurs courtisans, que les grandes assiduités vont presque toujours au détriment de la religion, et qu'ordinairement ceux qui les rendent cherchent moins le bien de l'ordre que leur intérêt particulier.

« On peut dire que son amour pour la pauvreté fut extrême. Il n'a jamais voulu avoir d'argent en maniement, ni même garder un sou dans sa chambre du soir au lendemain. Lorsqu'il revenoit de voyage, il remettoit aussitôt sa bourse à son secrétaire ou à l'officier du temporel, auquel il rendoit un compte exact de sa dépense. Son secrétaire[2] luy représentant un jour que sa robe étoit toute déteinte et qu'elle ne convenoit pas à sa dignité de Général, il luy

---

1. Puisque nous avons semblé prendre à tâche, au cours de cette biographie, d'accumuler tous les documents concernant le Père de l'Hostallerie, citons encore quelques passages de la notice du *Nécrologe de Saint-Denis* (Bibl. Nat., ms. fr. 8599) sur l'ancien prieur de cette abbaye : « ... Son gouvernement sage, régulier et tranquille lui attacha les cœurs de ses religieux, et il y fit régner l'amour de l'observance et la bonne odeur de Jésus-Christ. Pendant les trois années seulement qu'il fut prieur, il améliora les biens, pourvut la sacristie d'ornements, fit poser la nouvelle grille à la place du jubé et décora l'église et le monastère de tout ce qu'une prudente économie sait ménager. Il eut l'honneur d'y recevoir les ducs de Bourgogne et de Berry, le duc et la duchesse du Maine, le prince Joseph de Bavière, Électeur de Cologne et évêque de Liège, la princesse de Conty, le comte de la Marche, son fils, et les deux princesses ses filles.... Appelé à Paris en 1708, il y soutint jusqu'à la mort la réputation d'un grand supérieur et d'un excellent religieux. »

2. Dom Claude Dupré, qui fut, en 1736, supérieur général de la congrégation.

répondit que la pauvreté est l'ornement d'un moine. Sur ce principe, il vouloit que tout ce qui étoit à son usage fût de la dernière simplicité, qu'il n'y eût rien de superflu dans sa chambre, et que ses habits fussent de l'étoffe la plus commune.

« Autant il fuyoit les grands, autant il aimoit les pauvres : sa compassion à leur endroit étoit attentive et tendre. « Soulageons les « pauvres, disoit-il, et prenons garde de tomber dans le défaut que « saint Bernard reprochoit aux religieux de son temps, qu'ayant le « nécessaire en abondance, ils ne pensoient pas à ceux qui sont « dans la disette : *Nesciunt misericordiam, quia nesciunt miseriam.* » Il ne sortoit jamais en ville ou à la campagne qu'il ne demandât de quoi faire l'aumône, et ses aumônes étoient toujours accompagnées de quelque parole d'édification pour l'instruction et la consolation des pauvres.

« Je ne dois pas omettre sa sobriété et sa mortification. Pendant les douze dernières années de sa vie, il ne but que de l'eau chaude à ses repas, et lorsqu'on oublioit de luy en servir au réfectoire, où il ne manquoit jamais de se trouver, il n'en réclamoit point, car son humilité luy persuadoit que rien ne luy étoit dû : il passoit le repas sans boire, se contentant à la fin de prendre un coup d'eau froide dans l'aiguière de son voisin, quoyqu'elle luy fût contraire à cause des coliques auxquelles il étoit sujet. Il mangeoit très peu de poisson; une soupe au lait et un plat d'œufs faisoient toutes ses délices. Il falloit que la maladie l'accablât pour qu'il s'absentât des exercices de la communauté. Jamais il ne souffrit qu'on luy servît quelque chose de particulier, soit au réfectoire, soit à l'infirmerie, fuyant en tout la distinction.

« Quoiqu'il fût d'une humeur agréable et enjouée, il étoit fort intérieur : il aimoit les religieux d'oraison, et prenoit leur parti dans l'occasion. Son respect pour les lieux saints alloit jusqu'au scrupule : lorsqu'il étoit obligé d'aller en ville, on n'a jamais pu, soit en allant, soit en revenant, le faire passer par l'église pour abréger son chemin, quelque fatigué qu'il fût, même sur la fin de sa vie : « Il ne faut pas, disoit-il, faire un passage de la maison de Dieu. » Sa dévotion envers la Sainte Vierge étoit tendre et affective : tous les jours il alloit prier devant son image à l'entrée de la grande chapelle qui luy est consacrée dans l'intérieur du monastère de Saint-

Germain-des-Prez ; et comme cette image est à portée, il avoit coutume après sa prière de luy baiser les pieds. Il prenoit chaque jour sur ses occupations le temps nécessaire pour réciter le chapelet, et il a avoué à une personne digne de foi que depuis son entrée en religion il n'avoit jamais manqué de s'acquitter de cette dévotion, et que les plus grandes faveurs qu'il avoit reçues de Dieu luy avoient été accordées par les mérites et l'intercession de la Reine des cieux.

« Il étoit très particulièrement attaché au Saint-Siège, et ne cessoit en toute occasion d'inspirer le respect pour celuy qui le remplit. « La Congrégation de Saint-Maur, disoit-il hautement, ne pros- « pérera qu'autant qu'elle sera invariablement attachée à la chaire « de S. Pierre, qui est le centre de l'unité[1] » ; et il répétoit souvent à ce propos les paroles de saint Jérôme : *Cathedræ Petri consocior, nunquam ab ea divellar.*

« Son amour pour la Congrégation n'avoit point de bornes. Il

---

1. De telles paroles n'ont rien qui puisse nous surprendre dans la bouche de Dom de l'Hostallerie, qui demeura toute sa vie d'une parfaite orthodoxie ; mais il est curieux de les retrouver en termes identiques dans une foule d'actes d'appel et de protestations contre la Bulle *Unigenitus*, dont le carton 10188 de la Bibliothèque de l'Arsenal est rempli : les Mauristes appelants y témoignent éloquemment de leur amour pour le Saint-Siège, tout en repoussant ses enseignements. Pour ne citer qu'un exemple célèbre, Dom Ursin Durand, l'ancien compagnon de voyage et d'étude de Dom Martène, fait le 6 janvier 1746, au monastère des Blancs-Manteaux, une profession de foi qui commence ainsi : « Au nom du Pere, du Fils et du St Esprit. Desirant laisser avant de mourir un temoignage autantique de mes sentiments sur ce qui agite aujourd'hui l'Eglise, je commence, o mon Dieu, par vous remercier de la grace que vous m'avez fait de détester la Constitution *Unigenitus* aussitost qu'elle a paru comme un decret inspiré par l'ennemi de toute verité, pour renverser s'il estoit possible les fondements de la Religion. Vous m'avez de plus soutenu contre les differents assauts qui m'ont esté livrez depuis pour m'engager a la recevoir. » Puis il renouvelle son appel, adhère à tous les actes qui ont été faits contre la Constitution, déteste « le conciliabule d'Embrun qui a condamné si injustement le saint Evesque de Senes », remercie Dieu « de cette prodigieuse multitude de miracles qu'il a daigné operer au tombeau du bienheureux François de Paris, et qu'il continuë d'operer de toutes parts a son intercession » ; enfin il termine par cette déclaration : « Je suis au reste inviolablement attaché a l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine, et au Saint-Siege *qui est le centre de l'unité*, a nostre Saint Pere le pape qui de droit divin a la primauté dans toute l'Eglise. Je recois avec respect tout ce que l'Eglise enseigne, et je deteste tout ce qu'elle condamne. » Cette déclaration d'un illogisme stupéfiant me semble traduire exactement l'état d'esprit de ceux qu'on appelle les Bénédictins jansénistes de la congrégation de Saint-Maur.

n'a rien omis pour la faire prospérer en vertus, et pour étendre la réforme : il a mis tout en œuvre pour y réussir. Il n'en excluoit pas même les petits monastères[1], et faisoit à ce sujet l'application de ces paroles de l'Écriture : *Colligite fragmenta ne pereant.* On ne peut exprimer le zèle qu'il avoit pour soutenir les études dans la Congrégation. Il avoit dessein de mettre cent religieux à Saint-Germain-des-Prez : cinquante pour célébrer l'office divin, et cinquante pour travailler aux éditions des Pères et des auteurs ecclésiastiques. Il vouloit entreprendre une nouvelle édition des Conciles, et avoit déjà nommé des religieux pour la préparer. Il se proposoit d'établir dans les diverses provinces des académies : une pour la langue francaise, une pour l'histoire ecclésiastique et monastique, et une pour l'Écriture Sainte; mais sa vie et son gouvernement ont trop peu duré pour de si grandes entreprises.

« Ce qu'il y a de plus admirable dans le R. P. de l'Hostallerie, c'est que pendant son Généralat, il n'a jamais perdu un moment la fermeté et l'égalité d'esprit dans les affaires les plus importantes. Il a gouverné dans les temps les plus difficiles, et il falloit un esprit aussi éclairé et aussi prudent que le sien pour soutenir avec une constance aussi sage que courageuse les fâcheux contre-temps qui sont arrivés pendant son administration. Sa conduite douce et aimable contribua beaucoup à maintenir la paix dans la Congrégation : sa religion et sa générosité luy firent dissimuler et presque aussitôt oublier les écarts de quelques particuliers. Dieu, pour éprouver sa vertu, permit qu'il eût des ennemis qui n'omirent rien pour luy faire de la peine; mais les libelles qu'ils écrivirent et débitèrent contre luy firent dès le moment et feront éternellement leur confusion[2]. Il en découvrit le principal auteur : non seulement il luy par-

1. On a vu plus haut que c'est grâce aux soins du P. de l'Hostallerie, aidé en l'occasion par le dévouement et la piété de Dom Barthélemy la Prade, que put se faire l'introduction de la réforme dans l'abbaye de Cerisy, malgré les conditions très désavantageuses qui étaient offertes. En 1715, il autorisa un emprunt de vingt mille livres pour réparer les bâtiments claustraux de l'abbaye de Saint-Seine. Cf. Henri Chabeuf, *Monographie historique et descriptive de l'église bénédictine de Saint-Seine-l'Abbaye.* Dijon, 1887, p. 84.

2. On trouve dans le ms. fr. 14473 de la Bibliothèque Nationale un factum imprimé pour Dom Antoine de Machy, ancien procureur-cellérier des Blancs-Manteaux, très injurieux pour le Père de l'Hostallerie qui y est accusé d'avoir, étant prieur de cette maison, exercé des voies de fait sur la personne de Dom de Machy, de l'avoir diffamé, de lui avoir saisi frauduleusement tous ses papiers et

donna, mais, poussant sa charité plus loin, il ne voulut pas le faire connaître. J'ajouterai qu'il rendit à des personnes qui l'avoient persécuté des services très considérables dont il eut soin de leur dérober la connaissance, tant sa vertu était pure et désintéressée.

« Enfin, au Chapitre général de 1720, les deux R. R. P. P. Assistants, qui savoient combien il étoit important de le conserver, le supplièrent de ne point demander sa décharge. Il combattit fortement leurs raisons ; ils redoublèrent leurs instances et, faisant valoir les fâcheuses circonstances des temps, ils luy firent un point de religion et de conscience de laisser au moins agir la Providence. Il répondit qu'elle se déclaroit assez par ses infirmités et son grand âge. Enfin, comme ils luy alléguoient qu'il avoit la sagesse, le zèle et l'expérience, il leur dit agréablement avec saint Jérôme : *Crescente sapientia, cætera decrescunt.* Il fit en effet parler si haut ses maladies et ses quatre-vingts ans qu'on luy accorda ce qu'il souhaitoit ardemment.

« Après la nomination des supérieurs, il reprit avec joie son rang de profession, attendant avec patience les ordres de ceux que Dieu avoit mis au-dessus de luy. Le nouveau Général luy ayant offert le monastère qui luy convenait le plus, il choisit celui de Saint-Germain-des-Prez. Il y fut reçu de toute la communauté avec une joie si respectueuse qu'il sembloit qu'on honorât encore en luy le Général plutôt que le simple religieux : de son côté, il fit paroître une si grande gaieté que tout le monde admira sa vertu et sa force d'esprit.

« Son grand âge et ses infirmités ne luy permettant point de suivre régulièrement les exercices, on luy donna une chambre à l'infirmerie où il vivoit dans une très grande tranquillité, ne demandant rien et se contentant pour s'occuper de cinq ou six livres, surtout de saint Augustin dont il avoit toujours aimé la doctrine. Tout infirme qu'il étoit, il se traînoit tous les jours à l'église pour assister à la grand'messe et à Vêpres. Après le repas, lorsqu'il pouvoit descendre, il se rendoit au jardin dans le temps de la récréation ; s'il

---

enfin d'avoir été complice de son enlèvement par la présidente de Novion de Berci. « Le P. Peté l'Hostelerie est devenu visiteur pour approbation de ses beaux faits. » On peut lire sur cette affaire le factum 12034 de la Bibliothèque Nationale pour Madame de Novion contre les religieux, prieur et convent des Blancs-Manteaux.

ne le pouvoit, il restoit seul dans sa chambre à s'entretenir avec Dieu. Lorsqu'on luy rendoit visite, on ne voyoit rien de chagrin en luy, et on ne s'apercevoit pas qu'il avoit quatre-vingts ans et qu'il étoit accablé de maladies compliquées dont une seule étoit capable d'ébranler la plus solide vertu et la patience la plus éprouvée. Toujours également honnête, il recevoit chacun avec des manières si agréables qu'on en étoit charmé. Le domestique qui le servoit, voyant combien il étoit familier, prit la liberté de le prier de luy apprendre à lire : aussitôt le vénérable Père le luy promit avec plaisir.

« Mais il étoit au bout de sa carrière, et Dieu l'attendoit pour luy ouvrir le grand livre de l'éternité. Au commencement du mois de mars 1721, il se trouva plus mal qu'à l'ordinaire et ne put aller à l'église. Sa maladie s'étant déclarée par une petite fièvre qui le prit un soir comme on le couchoit, il pensa sérieusement à se disposer à la mort. Il reçut les derniers sacrements avec la même piété qui nous avoit édifiés durant le cours de sa vie. Cependant on s'efforçoit de le soulager, et comme après une troisième saignée son supérieur[1] luy donnoit quelque espérance de vie, il répondit comme autrefois sainte Monique à saint Augustin : *Quid hic facio?* Il soupiroit après le souverain bien et s'entretenoit intérieurement avec Dieu. Les dernières paroles qu'il prononça furent : *Moriatur anima mea morte justorum.* Dieu exauça sa prière : il mourut de la mort des justes[2] le 18 mars, sur les huit heures du matin, âgé de plus de quatre-vingts ans dont il avoit passé soixante-trois en religion et quarante-cinq dans la supériorité, aimé et regretté de tous les bons

---

1. C'est Dom Pierre Thibault qui, depuis le Chapitre général de 1720, était prieur de Saint-Germain-des-Prés.

2. Dom Jacques Bouillart, dans la très courte notice nécrologique qu'il a consacrée à son ancien supérieur général, dit qu'il est mort « d'une goutte remontée qui a gâté les poumons. Il avait toujours mené une vie assez languissante, étant souvent malade, dès le temps même qu'il était prieur de Saint-Denis ». (Vanel, *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, p. 123). De fait, nous savons par Dom Martène, *Vie des justes*, p. 362, que Dom de l'Hostallerie fut malade une bonne partie de la durée de son priorat à Saint-Denis, et que ce fut Dom François Anceaume, son sous-prieur, avec lequel il s'entendait parfaitement, qui gouverna presque constamment la communauté. Au chapitre de 1720, ce fut l'influence du P. de l'Hostallerie qui fit élire D. Anceaume prieur de Saint-Denis.

religieux. Il fut enterré le jour suivant dans la nef de la grande chapelle de la Sainte Vierge, vis-à-vis de la porte. »

L'ancien secrétaire du Père de l'Hostallerie, Dom Claude du Pré, avait été sur sa recommandation nommé visiteur de la province de Normandie ; il n'eut pas la consolation de l'assister à ses derniers moments, mais sa tendre affection pour le Père Général qu'il avait servi avec dévouement durant six années nous est attestée par cette lettre qu'il écrivait de Rouen à Dom Martène quelques jours après la mort de leur ami et bienfaiteur commun :

†

Pax Christi

Mon Reverend Pere

La[1] pureté et la sainteté de vie du tres Reverend Pere Dom Charles de L'Hostallerie, son amour pour le bon ordre, la manutention de la discipline, la conservation et l'exaltation de la Congrégation, ses vües toujours droites et conformes a la volonté de Dieu, le depouillement general ou il vivoit, et cette pauvreté qu'il pratiquoit dans toutes les occasions et en toutes choses, son amour pour ses ennemis et pour ceux qui le persecutoient ouvertement : nous repondent des bontés et des misericordes de Dieu a son egard. je le crois au port et heureux dans le sein de Dieu. *Itaque consolamini invicem in verbis istis.*

V. R., D. Ursin et moi perdons sur la terre un bon Pere et le melieur de nos amis : mais nous avons la foi, ouvrons les ïeux de l'esprit et nous le trouverons notre intercesseur et notre protecteur dans le Ciel. Dieu n'a pas voulu me donner la consolation de le revoir encore au moins une fois. je me proposois de faire pendant la Diete mon paradis de sa conversation et de sa chambre dans les recreations : m'en voilà privé. J'adore les voïes de Dieu. Excusez toutes ces ratures. j'ai le cœur serré de cette mort et des maux dont la Congregation est menacée. mes idees ne sont point nettes et je me fourvoie en ecrivant. Priez je vous conjure pour un de vos melieurs amis et votre tres humble et obéïssant serviteur.

fr Claude du Pré

St-Oüen, ou je serai jusqu'au lendemain du dimanche *Quasimodo*, ou j'irai a Saint-Germer. Je presente mes profonds respects au R. P. Prieur et lui fais compliment de condoleance il perd un bon ami en la personne de notre illustre deffunt.

---

1. Bibl. Nat., ms. fr. 25537, fol. 265.

Au Reverend Pere Dom Edmond Martenne, Religieux Benedictin à l'abbaïe de Saint-Denys. à Saint-Denys.

Nous n'ajouterons rien à ces éloges dictés par la reconnaissance : ils nous semblent dessiner exactement le caractère du Père de l'Hostallerie. Moine exemplaire, supérieur charitable et compatissant, prêtre humble et pieux, ami fidèle, il était de ces hommes qui, sans se signaler aux regards d'un monde distrait et toujours mauvais juge par leurs livres, un enseignement public, une action extérieure brillante, mais trop souvent superficielle, sont néanmoins, au sein de leur humble et volontaire retraite, d'admirables ouvriers qui aident très efficacement et silencieusement à la réalisation des desseins providentiels. Les anciens les appelaient d'un beau nom : les hommes de Dieu, *viri Dei.*

APPENDICE

1. — Trois lettres de Dom de l'Hostallerie à Dom Ruinart et à Dom de Vic[1].

Les deux premières ont été écrites alors que le P. de l'Hostallerie était prieur de Saint-Éloi de Noyon, et que Dom Ruinart sollicitait de tous côtés des collations de pièces pour ses *Acta sincera.* La troisième date de mars ou avril 1712.

J'ay[1] prié 2 de nos Confreres d'aler a Ourchan[3] pour copier les actes

1. Ces trois lettres m'ont été signalées par mon obligeant confrère Dom Antoine Dubourg, au cours de l'impression de cette biographie.

2. Bibl. Nat., ms. lat. 11777, fol. 25.

3. Notre-Dame d'Ourscamp, abbaye de Cisterciens, fondée en 1129, et située dans l'arrondissement de Compiègne.

que vous souhaittez voir Mon Rd Pere. J'aurois esté bien aise d'y aler moy meme si je n'avois esté indisposé. Comme ils n'ont pas eu le tems ou la patience de copier les actes des SS. Andronius, etc., je prieray les religieux d'Ourchan de nous prester le manuscrit affin de le transcrire icy sans les incommoder. Si V. R. les juge necessaire a son ouvrage je me feray un plaisir et un honneur d'y pouvoir contribuer en quelque chose. Si j'en trouve dans les manuscrits des biblioteques qui sont icy, je vous le feray scavoir.

Un prieur de chanoines reguliers me rendant visite il y a 2 jours me dit qu'il venoit de voir son general a Senlis et qu'il avoit esté resolu dans son conseil qu'on ne repliqueroit point a vostre cher maistre[1], parce que si on luy respondoit il ne manqueroit pas de faire un troisieme escrit et qu'ainsy en iroit à l'infini, les Peres Benedictins n'estant pas d'humeur a avoir le dernier. Nos amitiés s'il vous plaist a vostre aymable maistre, sans oublier Dom Michel[2] vostre collegue.

†

P. C.

Je[3] ne scay Mon Reverend pere si nous avons suivi vostre pensée en faisant l'extrait des Actes des Martyrs des manuscrits Dourcan. Si nous y avons manqué nous reparerons nos fautes quand vous aurez la bonté de nous les marquer. Pardonnez-nous seullement d'avoir trop differé. Le religieux Dourchan qui m'avoit promis d'extraire ce que vous desirez de ces actes est tombé malade. J'y ai esté avec un de nos Confreres, et nous avons parcouru 6 tomes in folio. Il y en avoit 7. Le 4 est perdu. Je suis ravi que V. R. continue ses travaux. Vostre cher et aymable maistre ma tesmoigné en estre fort content lorsqu'il est passé par icy. L'ordre vous sera extremement redevable de l'avoir si dignement soutenu et honoré. Je verroy chez les chartreux de Montreuil s'il n'y a point de passionnaires. Je feray avec plaisir tout ce que je croiray pou-

---

1. C'est dans le cours de l'année 1687 que Dom Mabillon publia successivement ses deux savantes dissertations : *Réponse des Religieux Bénédictins de la province de Bourgogne à un écrit des Chanoines Réguliers de la même province, touchant la presséance dans les Etats*, et *Réplique des Religieux Bénédictins de la province de Bourgogne au second écrit des Chanoines Réguliers de la même province.* C'était le Père d'Antecourt qui avait essayé de réfuter la première réponse; mais les arguments de Mabillon étaient de valeur telle, que vingt ans après les Bénédictins d'Allemagne, ayant eu une semblable contestation avec les Chanoines réguliers, se contentèrent de faire imprimer ces deux dissertations, traduites en latin par Dom Hermann Schenck, bibliothécaire de Saint-Gall.

2. Dom Michel Germain.

3. Bib. Nat., ms. lat. 11779, fol. 9.

voir contribuer a vos desseins n'ayant point de plus forte passion que de vous marquer combien je suis,

Mon Reverend Pere,

vostre tres humble et tres affectionné serviteur et conf.

Fr. Charles de L'Hostallerie[1], M. B.

Ce 12 juillet 88. A Noyon.

†

Pax Chi

Mon Reverend Pere,

Vous[2] faites des merveilles, vous n'avez qu'a continuer vostre traduction. Elle seroit fidelle si vous vous asservissiez a traduire de mot a mot mais elle ne seroit pas eleguante. Chaque langue a son tour qui luy est particulier et luy donne de sa grace. On doit exprimer toutte la pensée de son auteur mais non pas touttes ses parolles. Vous ferez un plaisir infini en donnant cette vie traduitte a tous les religieux de l'ordre qui scavent le latin et ignorent le francois. Chacun en sera edifié et vous en scaura bon gré. Car qui est le religieux dans les royaumes etrangers qui aime l'ordre et ne desire pas lire la vie du fameux pere

---

1. Cette signature me donne l'occasion de redresser, grâce à de nouveaux renseignements fournis par M. le Vicomte de Romanet, une inexactitude relative au pays d'origine de Dom Charles Petey. Le *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir* de M. Lucien Merlet signale en effet, p. 96, *l'Hostellerie*, hameau de la commune Saint-Eliph. La carte d'état-major marque ce point à environ 2 kilom. N.-E. de Saint-Eliph, et 3 kilom. S.-E., de la Loupe; comme la paroisse de Saint-Eliph est de la province du Perche, Dom Martène avait raison, et la terre de famille des Petey les rattache à cette province, car il ne paraît pas douteux que l'Hostallerie ne soit une forme, peut-être usitée à cette époque, de l'Hostellerie, et la localité située dans la paroisse de Saint-Eliph est la seule qui porte ce nom dans tout le département d'Eure-et-Loir.

De plus, Michel Petey, père de Dom Charles, à qui la fonction de notaire est attribuée par des textes certains, était probablement en même temps bailli de la Loupe. Car s'il est vrai que le tabellion ne faisait pas partie du tribunal et n'était pas un « officier de judicature » proprement dit, mais simplement un « officier public » — nous disons aujourd'hui « officier ministériel » —, si le premier office de judicature dans les justices seigneuriales était celui de juge ou bailli, le second celui de procureur-fiscal, et enfin le troisième celui de greffier (Cf. Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, p. 345), il est vrai aussi qu'il n'y avait pas incompatibilité entre les fonctions de tabellion et celles de bailli, surtout dans une justice seigneuriale. Sinon il faudrait conclure que Dom Martène a été induit en erreur, ou bien qu'il y avait deux Michel Petey, l'un notaire, et l'autre bailli et père de Dom Charles de l'Hostallerie.

2. Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 5850, fol. 120.

Mabillon qui la tant illustré. Prenez donc bon courage et ne regrettez pas le temps que vous donnerez a cette traduction.

J'admire la patience que Dom J. Martianay a practiquée dans celle du Nouveau Testament qu'il donne au public. Elle est approuvée par le censeur royal des livres et en a obtenu privilege, mais il n'a pas encore l'approbation du censeur de l'ordinaire qui est un docteur de Sorbonne nommé M. Pastel. Il y trouve bien des choses a reprendre tant au texte qu'aux nottes. On doit s'assembler chez M. le Card. de Noailles, pour voir si tout se poura concilier, mais c'est bien tard car l'auteur a desia fait une bonne partie de ses presens[1].

Dom Bernard de Montfaucon a imprimé son 1er tome des Exaples, et il en est a la 88 page du 2.

On imprime deux ouvrages de feu Dom Francois Lamy, un sur l'amour de Dieu[2] et l'autre contre les athées[3].

D. Francois Louvart qui sembloit depuis un an avoir abandonné saint Grégoire de Nazianze l'a repris et s'occupe plus que jamais a le mettre en estat de l'imprimer[4].

Feu Dom Simon Bonnet a travaillé infatigablement pendant 18 a 20 ans a recueillir ce que les SS. Peres ont escrit sur l'ancien et le nouveau Testament. Il mourut il y a environ 8 ans. 2 jeunes confreres ont travaillé depuis sur ses mémoires et sont prests a imprimer ce qu'ils ont fait sur la genese, et ils doivent au 1er jour venir icy pour faire examiner leur ouvrage[5].

Le 5 tome de nos annales s'imprime fort lentement. Il y a un tome des analectes de D. Mabillon tout prest a estre imprimé ; mais on attend a le faire que l'imprimerie aille mieux, et pour la mesme raison on imprime pas la vie d'Urbain 2 composée par D. Thierry Ruinart qui m'a dit qu'elle estoit toutte de pieces originales. Je crois qu'elle sera in 4°.

Il est fascheux que D. Gabriel Marcland et Dom Pierre Auziere

---

1. De fait Dom Tassin (*Hist. litt.*, p. 395) nous apprend que l'ouvrage fut imprimé sans les corrections.

2. *De la connoissance et de l'amour de Dieu, avec l'art de faire un bon usage des afflictions en cette vie.* Paris, 1712, in-12.

3. Dom Tassin dit à ce sujet : « Les auteurs de la Bibliotheque françoise attribuent à Dom Lami un ouvrage contre le Socinianisme; mais on ne sait pas s'il a été imprimé. » Cette lettre de Dom de l'Hostallerie semble trancher le doute.

4. Dom Louvart travaillait à cette édition depuis qu'on l'avait fait venir à l'abbaye de Saint-Denis en 1700. Il l'abandonna en 1709 pour travailler, avec succès d'ailleurs, à une controverse avec les protestants, et tenta vainement de la reprendre plus tard, lorsqu'il était enfermé à la Bastille.

5. Nous avons parlé plus haut de la *Biblia maxima Patrum* et du travail de Dom Hideux et Dom du Bos, qui ne vit jamais le jour.

n'ayent pû s'accommoder ensemble. Leur histoire en souffrira. On m'a mandé que D. Marcland est a Montpellier pour en visiter les archives. Je vous diray en passant Mon R^d pere, a propos de Montpellier que l'on pense tout de bon a s'y etablir dans un college dependant d'Aniane. Le R. P. Visiteur trouve la place trop angustiée et est d'avis qu'on batise ailleurs, mais si l'on prend une autre place il faudra obtenir des patentes, et je crois qu'on ne les demandera pas. On destine pour cet etablissement un prieuré de 3000 de rente que M. l'Abbé de Sainte-Croix a donné a Dom Barthelemy la Prade.

Ce seroit un terrible coup pour certaines gens si on trouvoit de quoy les convaincre d'avoir trempé a la mort du saint cardinal de Tournon[1].

Le R. P. Prieur de Noyon vous aura mandé M. R. P. qu'il s'y plaist et qu'il est fort honoré. J'espere que par sa bonne œconomie il en remettra le temporel qui est delabré quoy qu'il soit de dix mille livres de rente et qu'il n'y ait que 12 religieux.

Je suis de tout mon cœur M. R. P.

Vostre tres humble serviteur et tres aff. conf.

f. Charles de L'Hostallerie, M. B.

Au Reverend Pere Dom Claude de Vic Religieux Benedictin de la Congrégation de Saint-Maur, a Rome.

2. — Mémoire [de Dom Martène] pour faire voir que les élections du Supérieur général faites par compromis ne sont pas contraires aux usages du Royaume.

Toutes les élections de l'Eglise en tout temps ont pu se faire en trois manières : 1° par la voie du Saint-Esprit, 2° par la voie du scrutin, 3° par la voie du compromis. Ces trois voies en tout temps ont été en usage et reçues pour canoniques.

Dans la Congrégation de Saint-Maur, toutes les élections se font par compromis. Les conventuels et les supérieurs de chaque province sont des compromissaires des communautés pour élire dans les diètes des députés ; les députés sont les compromissaires des provinces pour élire les définiteurs ; les définiteurs sont les compromissaires des députés pour élire le Général et les supérieurs ; et si les définiteurs ne con-

---

1. Dès qu'on sut à Paris que le cardinal de Tournon, légat *a latere* pour la Chine et les Indes, qui s'était opposé résolument aux concessions que les missionnaires jésuites avaient cru devoir faire relativement au culte des ancêtres et à certaines cérémonies idolâtriques, était mort à Macao le 8 juin 1710 dans la maison de ces missionnaires, où les Portugais le gardaient prisonnier par ordre de l'empereur de Chine, bon nombre de gens ne manquèrent pas d'accuser les Pères Jésuites de l'avoir empoisonné.

viennent pas entre eux dans l'élection du Général, ils compromettent à trois d'entre eux. Enfin si les trois ne conviennent pas, ces neuf compromettent à un d'entre eux, différent des trois. Voilà cinq sortes de compromis pour parvenir à l'élection du Général.

Il est clair que les premiers Pères de la Congrégation, qui étoient tous des hommes de Dieu qui ne cherchoient que sa gloire et le bien de la Congrégation, et qui avoient en exécration leurs propres intérêts, n'ont établi tant de compromis que pour fermer la porte aux brigues qu'ils regardoient comme la peste de la religion ; et il n'est pas moins clair qu'il n'y a que l'esprit d'ambition et de jalousie qui veuille renverser l'ouvrage des saints pour faire prévaloir le sien et parvenir à ses fins.

Cependant on dit aujourd'hui que l'élection du Général ne se peut faire par compromis, surtout par un seul, et que cet usage est contraire aux lois du Royaume. Ceux qui avancent ce principe ne voient pas que, par là, ils s'ôtent à eux-mêmes le droit d'élire, car tous les définiteurs ne sont que des compromissaires, non plus que les députés ; et que, pour faire une élection selon les lois du Royaume, il faudroit selon eux qu'ils apportassent au Chapitre les voix de tous les religieux particuliers, auquel cas tout leur office dans le chapitre général ne consisteroit qu'à examiner tous les billets des religieux envoyés de chaque monastère [1].

On ne voit pas comment ceux qui veulent aujourd'hui renverser l'usage établi peuvent se tirer de ce raisonnement ; mais, sans s'y arrêter, il n'est pas difficile de faire voir que les élections par compromis, même par un seul, sont conformes aux lois et aux usages du Royaume, et qu'elles ont été de tout temps en vigueur.

I°. — Sidoine Apollinaire, qui vivoit au commencement du VIe siècle, fut choisi pour élire un évêque. C'est ce qu'il nous apprend luy-même dans sa lettre 9e du VIIe livre de ses Epitres, où il rapporte en entier le discours qu'il fit devant ceux qui avoient compromis en sa personne. *Mihi peculiariter paginæ decretalis oblatu pontificis eligendi mandastis arbitrium.* Il dit ensuite qu'on luy fait un grand honneur, mais en même temps qu'on le charge d'un grand fardeau ; il expose l'embarras où il se trouve : car, dit-il, si je choisis un moine, eût-il les vertus de S. Paul, de S. Antoine, de S. Hilarion, on dira que c'est un homme plus propre à conduire un monastère qu'à gouverner un diocèse ; si je choisis un homme de basse naissance, on dira que c'est une personne abjecte et indigne d'un si grand honneur ; si j'élis un homme de qualité, on dira qu'il est superbe.

---

1. Ce mode d'élection fut réclamé sans relâche par un grand nombre de Bénédictins de Saint-Maur à partir des divisions de 1765, jusqu'à la Révolution.

II°. — Dans le fameux schisme qui s'éleva dans l'Eglise après la mort d'Honoré II entre Pierre de Léon et Innocent II, toute l'Eglise étant en doute sur l'élection des deux prétendants qui n'étoit pas sans difficultés, on assembla à Etampes un Concile de tout le Royaume pour décider de l'élection. L'assemblée étoit composée d'un grand nombre d'évêques distingués par leurs mérites, de beaucoup d'Abbés d'une sainteté reconnue, et de plusieurs Docteurs. Ce concile si vénérable compromit la décision de cette élection au seul S. Bernard, qui ne reçut qu'en tremblant et avec frayeur ce compromis, et qui, après avoir invoqué le secours du Ciel, se déclara pour Innocent, décision à laquelle tous déférèrent unanimement.

III°. — Sur la fin du XII° siècle, le siège de Toulouse étant vacant, le Chapitre nomma deux chanoines pour élire deux compromissaires. Ces deux en élurent cinq autres avec pouvoir d'élire : trois élurent l'évêque de Comminges; les deux autres faisant du bruit, le Chapitre voulut révoquer le compromis. Cependant l'élection que les trois avoient faite fut confirmée par le pape Célestin III, comme il paroît par son rescrit aux Abbés de Glandève et de Belle-Perche.

IV°. — L'an 1234, Alain, chanoine de Saint-Brieuc, fut élu évêque de son Eglise par le seul archidiacre Thibault, qui écrivit aussitôt à Juhel, archevêque de Tours, pour avoir la confirmation de son élection. On peut voir la lettre de cet archidiacre dans la Nouvelle Collection[1] p. 175 : *Cum secundum quod processum est de pastore eligendo in capitulo Briocensi, ad nos sit electio devoluta de jure*, etc.

V°. — En l'an 1266, pendant la vacance du siège archiépiscopal de Vienne, les Chapitres de Vienne et de Romans, après plusieurs scrutins n'ayant pu convenir, ils compromirent en la personne du doyen qui, seul, fit l'élection de Gui d'Auvergne. Voici comme le pape Clément IV s'en expliqua dans sa lettre 385[2] : *Vacante nuper Ecclesia Viennensi et dilectis filiis ejusdem Viennensis et Romanensis Ecclesiæ capitulis, ad quos pertinet archiepiscopi Viennensis electio, ad providendum viduatæ Ecclesiæ de pastore pluries congregatis; tandem votis omnium qui legitime vocati voluerunt et valuerunt commode interesse, in dilectum filium Philippum Lugdunensem electum, ejusdem Ecclesiæ Viennensis decanum unanimi voluntate transfusis, concesso ab omnibus et promisso quod illum reciperent in pastorem, quem ipse duceret eligendum vel etiam postulandum ; idem electus in te oculos suos dirigens, te adhuc in minoribus ordinibus constitutum vice sua, et utriusque capituli nominans, in ejusdem Ecclesiæ pastorem postulavit, etc.*

VI°. — Un an auparavant, c'est-à-dire en 1265, Jean Maché, archi-

---

1. *Veterum Scriptorum Nova Collectio*, opera et studio D. Edmundi Martene, Rotomagi, sumptibus Guillelmi Behourt, 1700.

2. *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, col. 411.

diacre de la Loire en l'Eglise de Tours et chanoine de Dol, fut élu évêque de Dol par un compromis fait entre trois. C'est ce qu'on peut voir dans les lettres du Chapitre de Dol à Vincent, archevêque de Tours, par lesquelles il luy demande la confirmation de l'élection.

VII°. — Le fameux Guillaume, doyen de l'Eglise de Chartres, fut élu par compromis évêque de Mende en 1286. Le pape Honoré IV, qui confirma cette élection, nous apprend le détail de ce compromis dans sa Bulle tirée du Cartulaire de Bourges, et imprimée dans les preuves de la *Gaule chrétienne*, tome Ier, page 26. Après avoir dit que le Chapitre avoit choisi la voie du compromis, il ajoute : *Quatuor ex eis, videlicet dilectis filiis R. Ægerii Aniciensis, et Gaucelino de Garda, Brivatensis Ecclesiarum decanis, A. de Petra, præcentori, et G. Gruni, sacristæ Ecclesiæ Vivariensis, canonicis ejusdem Ecclesiæ Mimatensis, providendi ea vice... concesserunt, promittentes quod illum in eorum episcopum reciperent et pastorem, quem ipsi quatuor vel unus eorum de reliquorum collegarum suorum assensu, de gremio ejus Ecclesiæ Mimatensis, vel etiam aliunde ducerent eligendum.* Ces paroles sont fort remarquables : elles nous font voir un compromis entre quatre avec pouvoir de compromettre à un seul ; ce qui fait voir que la règle du droit *delegatus non potest delegare* n'est pas toujours véritable et qu'un délégué en peut déléguer un autre lorsque celui qui l'a délégué lui en donne le pouvoir ; que par conséquent dans la Congrégation, neuf délégués, autorisés par les règles, par tout le chapitre et par toute la Congrégation, peuvent déléguer leur pouvoir à un seul ; autrement les neuf, qui ne sont que les subdélégués de trente-trois qui font le chapitre, ne pourraient élire le Général.

VIII°. — L'an 1299, Guillaume Le Maire fut élu évêque d'Angers par compromis. On peut voir son compromis imprimé dans le Spicilège du P. d'Achery, tome X, page 260.

Ce que nous venons de rapporter ne regarde que des évêques, mais qui sont tous du Royaume. A plus forte raison cela doit s'entendre des moines ; mais afin qu'on n'en doute pas, nous allons faire voir que les élections des supérieurs par compromis ne sont pas contraires aux usages du Royaume.

I°. — S. Etienne, fondateur de l'Ordre de Grandmont, au chapitre 60me de sa Règle, ordonne que le Prieur de Grandmont, Général de l'Ordre, venant à mourir, l'élection du successeur se fera par six religieux clercs et six frères convers. Ce saint fonda son monastère en France, et presque toutes les maisons de son Ordre sont dans le Royaume : il ne croyoit donc pas que les compromis fussent contraires à ses lois. Bien loin de l'être, cet endroit de la Règle fut confirmé par les Lettres patentes de Philippe-Auguste de l'an 1186.

II°. — L'abbaye de Marmoutier est aussi située en France et a toujours été fort attachée à ses lois. Cependant Guibert, Abbé de Gemblours, qui, dans un séjour de huit mois qu'il y avoit fait, en avoit étudié tou-

tes les pratiques, nous apprend, dans une lettre admirable qu'il écrivit à l'archevêque de Cologne, que l'élection des Abbés s'y faisoit par compromis et que, tandis que la communauté et tous les Prieurs au nombre de deux cents prioient Dieu dans le chapitre, les compromissaires se retiroient dans l'église et créoient l'Abbé, aidés des prières des autres, qui opéroient si efficacement en eux qu'ils ne s'étoient jamais trompés dans leur choix. L'Abbé Etienne fut elu par un compromis de quatre, du nombre desquels il étoit, et son élection fut confirmée par le pape Urbain IV. Enfin les derniers Abbés furent élus par les seuls Prieurs, sans que la communauté y eût de part.

III°. — Les religieuses de Ste-Marguerite ayant compromis en l'évêque de Boulogne, cet évêque seul leur donna une Abbesse qui fut confirmée par le pape Alexandre III.

IV°. — L'an 1245, Guillaume de Bessans, Abbé de Moissac, fut élu par compromis. Les lettres de compromis sont imprimées dans les preuves de la *Gaule chrétienne* du P. de Sainte-Marthe, tome I, page 42.

V°. — L'ancien Rituel du Bec nous apprend que le siège abbatial venant à vaquer, le Prieur ayant convoqué tous ceux qui avoient droit à l'élection leur nommoit douze religieux, que chacun pouvoit récuser s'il vouloit, et que ces douze religieux faisoient l'élection de l'Abbé dans l'église, tandis que les autres prioient Dieu dans le Chapitre.

VI°. — Les anciennes Coutumes de S. Benoît-sur-Loire, de S. Bénigne de Dijon, de Corbie prescrivent les compromis ; et Pierre Beurico, Abbé de Chinian, un des plus habiles jurisconsultes de son temps, nous apprend que la plupart des élections se faisoient par compromis.

VII°. — Dans les Constitutions de la Congrégation de S. Guillaume, il est ordonné que si les Prieurs ne s'accordent point dans l'élection de leur supérieur, ils choisiront le plus saint religieux qu'ils pourront trouver qui ne soit pas du Chapitre, et que celui-là seul fera le supérieur de la Congrégation.

VIII°. — Dans les statuts des Chartreux, il est prescrit qu'après trois scrutins, si les religieux ne conviennent point dans l'élection de leur Prieur, elle se fera par le seul Général.

IX°. — Chez les Jésuites le seul Général fait tous les Recteurs : les Jésuites de France sont sujets à cette loi comme les autres, et personne n'y trouve à redire.

X°. — Enfin je pourrois produire le Concile de Bâle, que nous regardons en France comme une des plus fortes colonnes de nos libertés, qui autorise les compromis dans sa XIIe session.

En voilà plus qu'il n'en faut pour faire voir que les élections par compromis ne sont pas contraires aux lois du Royaume. On pourroit pourtant ajouter à cela que les lois du Royaume ne sont pas contraires au droit naturel et à la raison : or il n'est rien de plus raisonna-

ble que de faire les élections conformément aux statuts et aux Constitutions que l'on a embrassés. C'est pourquoi, bien que le droit canon prescrive plus de la moitié des voix pour que l'élection soit canonique, il y a beaucoup d'Ordres religieux qui, après trois scrutins, reconnaissent pour légitimement élu celui qui a la pluralité des voix, quoiqu'il n'en ait pas la moitié. C'est pour cette raison que le Concile de Bâle, bien qu'il ordonne que les élections se feront *secundum dispositionem juris*, ajoute : *non derogando propterea statutis, privilegiis et consuetudinibus rationabilibus*. Le P. Page, ayant voulu s'opposer à l'élection d'un Abbé Prémontré, et s'élever contre la forme des élections usitées dans son Ordre, fut condamné par arrêt de la Cour qui ordonne que toutes les élections se feront conformément aux statuts de l'Ordre. Il faut donc s'en tenir à la forme de nos élections, à moins qu'on ne veuille donner entrée à la brigue et à l'ambition qui s'en voient exclues par le compromis[1].

On pourroit ajouter de plus que le pape Innocent X, dans le jugement contradictoire qu'il rendit en 1647, déclara que les supérieurs, en vertu des bulles d'érection de la Congrégation, avoient le droit de faire les Constitutions telles qu'elles sont, ordonna à tous les religieux de les observer et d'y obéir, et à tous les juges ecclésiastiques ordinaires, même aux cardinaux, de juger les différends qui pourroient survenir selon les ordonnances de ces Constitutions.

3. — Principaux ouvrages publiés pendant le gouvernement de Dom de l'Hostallerie

On ne s'étonnera pas que le P. de l'Hostallerie qui fut supérieur durant quarante-cinq années consécutives n'ait jamais trouvé le loisir de se livrer à des travaux d'érudition. Malgré des recherches minutieuses, nous n'avons rencontré dans les inventaires d'archives ou les catalogues de bibliothèques aucun ouvrage imprimé portant son nom, aucun manuscrit signé de lui, car on ne doit pas compter certaines lettres ou circulaires officielles, ou certains actes d'administration qui n'ont rien à voir avec l'histoire littéraire. Mais s'il n'écrivit pas de livres, il fit mieux : dans tout le cours de sa vie il ne laissa échapper aucune occasion d'encourager les travailleurs, de leur fournir toutes facilités pour leurs études et la publication de leurs ouvrages, de les protéger au besoin.

---

1. Les élections de Dom Simon Bougis en 1705, de Dom Denis de Sainte-Marthe en 1720, de Dom J.-B. Alaydon en 1729, d'autres encore se firent par un compromis de trois.

Dom Martène a exprimé à plusieurs reprises la reconnaissance qu'il devait à son Père Général. Dans la préface du tome Ier des *Veterum scriptorum et monumentorum..... amplissima collectio* (1724) il le remercie publiquement de lui avoir fourni tout ce qui lui était nécessaire au voyage, voyage qui d'ailleurs avait été décidé à la diète annuelle de 1718 sur la proposition très pressante de Dom de l'Hostallerie : « Annuentibus itaque publicis in comitiis superioribus nostris, sumtus itineri, equos, et necessaria omnia suppeditante recolendæ memoriæ reverendissimo patre domno Carolo de l'Hostallerie congregationis nostræ tum temporis præposito generali, viro cum pietate et prudentia, tum maximo rerum usu, *sed et propensione præsertim in litteratos spectatissimo*[1], fratrum nostrorum muniti precibus, itineri nos commisimus, Belgium, Ardennam et marcas Germanicas penetravimus, nec irrito prorsus labore. »

De même dans la Préface du tome VII, publié en 1733, Dom Martène, en offrant aux savants les deux volumes de textes conciliaires qu'il avait rassemblés avec l'aide de Dom Ursin Durand, les invite à reporter leur reconnaissance sur le P. de l'Hostallerie : « quos (tomos) tamen non tam diligentiæ nostræ acceptos referre debent viri eruditi, quam ardentissimo zelo reverendissimi admodum patris Caroli de l'Hostallerie congregationis nostræ præpositi generalis, *qui cum novam ac numeris omnibus absolutam conciliorum editionem meditaretur*, hanc nobis provinciam commisit, ut lustratis Belgii ac Germaniæ bibliothecis impensis nostræ congregationis, vetera omnia ad suum propositum spectantia aliaque monumenta colligeremus. At brevior ei vita fuit, quam ut meditatum tantum opus exsecutioni demandari posset. Cum ergo summo omnium luctu et desiderio nobis præreptus esset, quid reliqui supererat, nisi ut haec omnia locum hac in amplissima collectione invenirent ? »

Nous savions déjà par la biographie de l'*Histoire manuscrite* que Dom de l'Hostallerie avait songé sérieusement à préparer une nouvelle édition des conciles. On voit d'autre part par les lettres de recommandation datées de mai et juin 1718 qui nous ont été

1. La notice du *Gallia Christiana*, t. VII, col. 488, dit de même : « Literarum et literatorum amicus Carolus, studia in congregatione plurimum promovit. »

conservées dans la correspondance de D. Martène et de D. Durand[1], que le P. de l'Hostallerie en introduisant les deux voyageurs auprès des supérieurs des monastères étrangers faisait mention expresse de la mission très vaste qu'il leur avait confiée. Il rappelle que ses deux moines ne voyagent pas pour leur plaisir, mais pour faire des recherches dans les manuscrits des bibliothèques « quæ recensendis sanctorum Patrum operibus ac illustrandæ etiam Benedictinæ historiæ conducerent », et que lui, supérieur de la congrégation, est résolu à ne rien épargner pour tâcher d'achever l'œuvre immense des *Annales O. S. B.* entreprise par Mabillon, et déjà exécutée à moitié quand la mort a interrompu ce saint religieux : les matériaux recueillis par lui sont à peu près épuisés, et il est nécessaire d'entreprendre une nouvelle campagne.

Enfin dans la préface du tome IX et dernier de sa collection, Dom Martène fait précéder la notice biographique de Dom de l'Hostallerie[2] de ces lignes émues et reconnaissantes : « Hactenus grata animi recordatione recensuimus eos, quorum maxime ope et beneficio hæc veterum monumentorum Collectio consurgit, ut eam evolventes viri eruditi et sacræ antiquitatis studiosi, quid eis debeant nobiscum agnoscant. Jam suum locum hic jure habeat admodum reverendus pater domnus Carolus Petey de l'Hostallerie, Congregationis nostræ olim præpositus generalis, *cujus jussu et auctoritate Iter illud litterarium, in quo tot egregia monumenta in nostrum censum retulimus, gravissimis Congregationis nostræ expensis inchoatum, feliciterque confectum fuit.* Neque molestum sit amantissimum patrem optime de omnibus meritum paulo fusiori oratione celebrare : quod quidem in grati animi testimonium facimus, ut qui nobis in vivis agens monasticæ vitæ norma fuit,

---

1. Cf. Bibl. Nat., ms. fr. 20941, fol. 118; 25538, fol. 153, 155, 157, 159. Voir aussi le ms. fr. 12803 dont les folios 336-344 contiennent cinq lettres latines rédigées par Dom Simon Mopinot et signées de Dom de l'Hostallerie, recommandant les deux voyageurs à la bienveillance des Abbés d'Allemagne, notamment à celle de Dom Placide Mayrhauser, Abbé de Saint-Pierre de Salzbourg, où Dom Mabillon avait reçu jadis un si cordial accueil. La lettre du ms. 20941 se retrouve au fol. 310 du ms. latin 17194.

2. C'est cette notice qui a fourni la matière de l'article du dictionnaire de Moréri consacré au Père de l'Hostallerie.

posteris etiam dulcissima præfulgeat memoria suarum eximiarum virtutum.»

Voici maintenant la liste des principaux ouvrages composés, de 1713 à 1720, par les Mauristes.

1713

5e tome des *Annales O. S. B.*, publié par Dom René Massuet, qui n'a écrit que la préface, les vies abrégées de Dom Mabillon et de Dom Ruinart, et quelques additions.

Dom Bernard de Montfaucon : *Hexaplorum Origenis quae supersunt*, Paris, 2 vol. in-fol.

2e édition des *Acta sincera* de Dom Ruinart, Amsterdam, Wetstein, in-fol.

Dom Guillaume Roussel : 2e édition des *Lettres de saint Jérôme traduites en français*. Paris, Roulland, 3 vol. in-8°.

Dom Michel Félibien : *Projet d'une nouvelle Histoire de la ville de Paris*. in-4°, 11 pages.

Dom Joseph Montpié de Negré : *Grammaire latine*, à l'usage des élèves du collège de Sorèze.

Dom Philippe Raffier : *Responsio ad animadversiones D. Joannis Chrysostomi Scarfo.*

Id. *Responsio ad ultimas annotationes Patris Scarfo contra novam editionem Parisiensem operum Sancti Augustini.*

Id. *Lettre de M. Antiqualino à M. Biago Maioli de Avitabile, avocat de Naples, dit Grisophano Gardieletti.*

1714

Dom Claude de Vic : *Vita Joannis Mabillonii*. Padoue, Manfré, in-8°.

Dom Jean Martianay : *Prodromus Biblicus*, in-4°.

Dom Jean-Paul du Sault : 3e édition des *Avis et Réflexions sur les devoirs de l'état religieux*. Paris, 3 vol. in-12. Edition retouchée par Dom Guillaume Roussel.

Dom Nicolas Alexandre : *La Médecine et la Chirurgie des pauvres*. Paris, Laurent Le Conte, in-12.

Dom Robert Morel : *Entretiens spirituels en forme de prières sur les Évangiles des dimanches*. Paris, Jacques Vincent, 2 vol. in-12.

Id. *Entretiens spirituels en forme de prières sur la Passion de Jésus-Christ*. Paris, Jacques Vincent, in-12.

Dom Dominique Fournier : *Description des saintes grottes de l'Église de*

l'abbaye royale de Saint-Germain d'Auxerre. Auxerre, Troche, in-12.

DOM GUILLAUME ROUSSEL : Epitaphe latine que les religieux du Bec firent graver sur une table de marbre, après l'ouverture du tombeau du bienheureux Herluin, fondateur de l'abbaye.

1715

DOM DENIS DE SAINTE-MARTHE ; 1er volume du *Gallia Christiana*, Paris, J.-B. Coignard, in-fol.

DOM BERNARD DE MONTFAUCON : *Bibliotheca Coisliniana*, Paris, Guérin et Robustel, in-fol.

DOM PIERRE COUSTANT : *Vindiciae veterum codicum confirmatae.* Paris, J.-B. Coignard, in-8°.

DOM NICOLAS LE NOURRI : *Apparatus ad Bibliothecam maximam veterum Patrum. Tomus II, de Scriptoribus latinis tertii et quarti Ecclesiae sæculi.* Paris, J.-B. Delespine, in-fol. Le livre est dédié au cardinal de Noailles.

DOM JEAN MARTIANAY : *Traité des vanités du siècle, traduction de sain Jérôme*, Paris, in-12.

ID. *Explication historique du Pseaume 67.* Paris, in-12.

ID. *Réponse aux Réflexions critiques d'un Docteur en théologie touchant quelques endroits du Nouveau Testament de Dom Jean Martianay.* Paris, in-12.

Programme dans lequel DOM ANTOINE-AUGUSTIN TOUTTÉE *annonce une nouvelle édition des Œuvres de saint Cyrille de Jérusalem.* Paris.

1716

DOM JEAN MARTIANAY : *Méthode sacrée pour apprendre à expliquer l'Écriture Sainte par l'Écriture même.* Paris, Vve Muguet, in-8°.

ID. *Pseautier en trois colonnes, selon la Vulgate.* Bruxelles, in-12.

DOM NICOLAS LE NOURRI : Lettre en réponse aux objections de M. de la Croze au sujet du livre *De morte persecutorum*, parue dans le *Journal des Savants* de juin 1716.

Deux lettres en réponse aux attaques du *Journal de Trévoux* contre le *Gallia Christiana*, parues dans le *Journal des Savants* et dans le *Supplément au Journal de Leipsick.*

Dom Nicolas Alexandre : *Dictionnaire botanique et pharmàceutique*, Paris, Laurent Le Conte, in-8°.

Dom Robert Morel : *Effusions de cœur... sur les Pseaumes*, Paris, Jacques Vincent, 4 vol. in-12.

1717

Dom Edmond Martène et Dom Ursin Durand : *Thesaurus novus Anecdotorum*. Paris, 5 vol. in-fol.

Id. *Voyage littéraire de deux Religieux Bénédictins*, Paris, in-4°.

Dom Guillaume Bessin : *Concilia Rotomagensis provinciae*. Rouen, Vaultier, in-fol.

Dom Martène : Projet d'une nouvelle édition des *Historiens de France*, ms.

Dom Jean-Paul du Sault : 4e édition des *Avis et Réflexions sur les devoirs de l'état Religieux*. Avignon, De Lorme, 3 vol. in-12.

Dom Jean Liron : *Les Aménités de la critique*. Paris, Delaulne, 1717 et 1718, 2 vol. in-12.

Dom Pierre Guarin : Prospectus de sa *Grammatica hebraïca*.

Dom Robert Morel : *Méditations sur la Règle de Saint Benoît*. Paris, Jacques Vincent, in-8°.

1718

Dom Bernard de Montfaucon : les deux premiers volumes des *S. P. N. Joannis Chrysostomi Archiepiscopi Constantinopolitani opera omnia*, Paris, in-fol.

Dom Jacques Bouillart : *Usuardi San-Germanensis monachi Martyrologium sincerum*. Paris, François Giffart, in-4°.

Dom Jean Liron : *Bibliothèque générale des Auteurs de France. Livre 1er contenant la Bibliothèque Chartraine*. Paris, Garnier, in-4°.

Id. 2e volume des *Aménités de la critique*, Paris, Delaulne, in-12.

Dom Jean-Paul du Sault : *Le religieux mourant*. Avignon, Giroust, 2 vol. in-8°.

Dom François Meri : *Discussion critique et théologique des Remarques de M*** sur le Dictionnaire de Moréri de l'édition de 1718, par M. Thomas, Docteur de Louvain*. Thomas était le nom de famille de la mère de Dom Meri.

Anonyme : *Tullius christianus, sive divi Hieronymi Stridonensis epistolae selectae*. Paris, Maillet, in-12.

Cet ouvrage est très vraisemblablement de Dom Jean Martianay.

DOM ROBERT MOREL : *Entretiens sur l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Paris, Jacques Vincent, in-12.

1719

DOM BERNARD DE MONTFAUCON : *L'Antiquité expliquée et représentée en figures*, Paris, 5 tomes, in-folio.

3e édition des Œuvres de saint Bernard, par les soins de DOM RENÉ MASSUET et DOM FRANÇOIS TIXIER. Les deux premières, dues à Mabillon, avaient paru en 1667 et 1690, et il avait préparé une bonne partie des corrections et additions de cette troisième.

DOM SIMON MOPINOT : Prospectus de la nouvelle édition des *Lettres des Papes*, de Dom Pierre Coustant (*Journal des Savants*, septembre 1719).

DOM J.-B. MAGNIN : *Notes critiques, historiques et morales sur le Nouveau Testament.* Ms. in-8°.

1720

DOM ANTOINE-AUGUSTIN TOUTTÉE : *Sancti Cyrilli Archiepiscopi Hierosolymitani opera.* Paris, Jacques Vincent. L'édition parut par les soins de Dom Prudent Maran, qui écrivit en tête un éloge historique de Dom Touttée.

DOM DENIS DE SAINTE-MARTHE : *Lettre à Son Altesse Royale Madame l'Abbesse de Chelles*, in-4°.

ID. 2e tome du *Gallia Christiana.* Imprimerie du Louvre, in-fol.

DOM ROBERT MOREL : 2e édition des *Entretiens sur l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Paris, Jacques Vincent, in-12.

DOM BERNARD DE MONTFAUCON : *Dissertation sur la plante appelée Papyrus*, lue à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres le 20 février 1720 et imprimée au tome VIe des Mémoires de littérature de l'Académie.

DOM JEAN BEAUCOUSIN : 5 hymnes latines en l'honneur de saint Taurin d'Evreux, imprimées à Evreux chez Jean Malassis.

Il va de soi que cette liste ne prétend pas être complète. On n'y a pas fait entrer bon nombre d'ouvrages manuscrits dont l'*Histoire littéraire* de Dom Tassin, l'*Histoire manuscrite* de Dom Martène,

diverses monographies de monastères nous fournissent les dates de composition. Qu'on juge par un seul exemple des proportions que prendrait un recensement détaillé de tout ce qu'a produit l'activité intellectuelle des Mauristes. Voici le titre de quelques-uns des écrits composés à l'occasion de l' « affaire des saints de l'abbaye Saint-Wandrille », dont déjà nous avons dit un mot ; et encore n'a-t-on pas voulu mentionner les mémoires, aussi nombreux que mal rédigés, de Dom Abraham Feray.

Dom Martin Filland : *Projet de calendrier à réformer*, 1714.

Id. *Remarques sur le calendrier de Saint-Wandrille approuvé par le R. P. Haudard, visiteur*, 25 pages. 1714.

Dom François Le Tellier : *Projet pour faciliter l'examen du culte des saints de Fontenelle dont on conteste la sainteté.* 1715.

Id. *Mémoire pour servir à un jugement contradic- sur quelques fêtes et cérémonies locales.* 1715, 70 p. in-4°.

Dom Laurent Ruffy : *Lettre adressée au R. P. Dom François Le Tellier en réponse à son mémoire*, 14 mai 1716. (Ces mss. furent envoyés à Saint-Germain-des-Prés). Dom Tassin, dans son *Histoire de Saint-Wandrille*, signale un autre écrit de Dom Ruffy, du 29 sept. 1716.

Dom François Le Tellier : *Défense du jugement rendu en 1712 pour maintenir l'église de Fontenelle dans la possession, où elle est de temps immémorial, de célébrer publiquement l'office de trente-sept de ses saints moines.* 1717, 120 p. in-4°.

Dom Jean-Philippe Le Cerf de la Vieuville ; *Analyse du Mémoire présenté au Chapitre général en l'année 1717 sur les fêtes contestées de l'abbaye de Saint-Wandrille.*

Dom Fr. Le Tellier : *Lettre au T. R. P. Général pour faire voir les nullités du jugement rendu au Chapitre Général de 1717 contre les Saints de Fontenelle.* 80 pp. in-4°.

Dom Le Cerf : *Mémoire succinct pour faire réduire au rit simple 14 fêtes dont on fait l'office double ou semi-double*, 1717.

Dom Fr. Le Tellier : *Lettre pour engager la Diette assemblée à Saint-Germain-des-Prés en 1718 à suspendre l'ordonnance du Chapitre général.*

DOM FR. LE TELLIER : *Défense de l'autorité de la Diette de 1718.*

DOM PHILIPPE LE CERF : *Lettre adressée à la Diette de 1718 pour le maintien du règlement de 1717.*

DOM FR. LE TELLIER : *Réponse à la lettre écrite à la Diette par Dom Ruffy et Dom Le Cerf*, 17 mai 1718.

(Le nombre des écrits qui furent envoyés de part et d'autre à la diette de 1718 fut prodigieux. Il y avait, dit Dom Tassin, de quoi occuper toutes les séances, quand même les supérieurs se seraient bornés à cette unique affaire.)

DOM LE CERF : *Mémoire abrégé où l'on justifie le nouvel établissement de plusieurs fêtes de l'abbaye de Saint-Wandrille*, 1718.

DOM LE TELLIER : *Deux Mémoires pour servir à prouver que saint Raverin ou Ravenger a été moine de Fontenelle.* 1718.

ID. *Justification de l'ancienneté et de l'authenticité des 33 fêtes ou offices annuels de Fontenelle.* 1719. (C'est le plus considérable de tous ces écrits.)

ID. *Principes et règles au sujet des saints anciens en général, appliqués aux saints moines de Fontenelle et soumis au jugement des RR. PP. Définiteurs.* 1719.

ID. *Système au sujet de la canonisation et du culte des saints anciens en général, et des saints de Fontenelle en particulier.* 1719.

Plainte des saints de Fontenelle au sujet du culte religieux qu'on leur avoit ravi. Poésie latine, 1720.

Nous n'avons pas davantage tenu compte dans notre liste des libelles et factums qui attaquaient le gouvernement du Père de l'Hostallerie, non plus que de la multitude des ouvrages sur la Constitution *Unigenitus* que commençaient dès lors à faire imprimer clandestinement en Hollande, par les soins du Père Quesnel et de ses partisans, certains Bénédictins de Saint-Maur, Dom François Louvart par exemple avec ses :

Lettre d'un Théologien contre les Antihexaples du P. de Lyon, capucin, in 12 ;

Réponse aux conséquences tirées de certains principes répandus en Bretagne en faveur du Pape et de la Bulle ;

De la nécessité de l'Appel des Églises de France au futur Concile général de la Constitution Unigenitus. 1717. 1 vol. in-12 de 672 pages

sans compter la préface et la table des chapitres, qui sont au nombre de vingt-deux.

Lettre au Cardinal de Noailles, pour prouver à cette Éminence que la Constitution Unigenitus n'est recevable en aucune façon. 1718. Etc. etc.

Toute cette polémique n'intéresse que fort peu l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, et les auteurs de ces ouvrages se gardaient bien de solliciter l'*imprimatur* du Père Général.

Fr. Paul Denis, M. B.

PIERRE BOHIER, BÉNÉDICTIN, ÉVÊQUE D'ORVIETO[1]

Né à la Retorde, dans le diocèse de Carcassonne, Pierre Bohier embrassa la vie religieuse sous la règle de saint Benoît dans l'abbaye de Saint-Chinian[2]. Il était déjà dans ce monastère en 1335 et il y exerça les fonctions de chambrier avant d'en devenir abbé (1350). Il avait étudié le droit sous Jean, abbé de Joncels[3], et la réputation qu'il s'était acquise dans cette branche des sciences ecclésiastiques le fit choisir pour un des trois abbés présidents du chapitre général des provinces de Narbonne et d'Auch tenu en 1355 à Carcassonne en exécution de la célèbre bulle de Benoît XII *Summi Magistri*[4]. Il

---

1. *Petri Boherii in Regulam S. Benedicti Commentarium nunc primum editum cura et studio L. Allodii*, gr. in-8°, Subiaco, 1908. — P. Lugano, *Un commento quattrocenteso della Regola Benedettina*, dans *Rivista storica benedettina*, janv.-mars 1908, p. 56. — F. Bliemetzrieder, *Un'altra edizione del Trattato di Alfonse Pecha, sullo scisma* (1387-88), *con notizie sulla vita di Pietro Bohier, benedettino, vescovo di Orvieto*, dans *Riv. stor. benedettina*, janv.-mars 1908, p. 74. — Trithème, *De viris illustribus O. S. B.*, l. II, c. 194; *De Scriptoribus ecclesiasticis*, c. 690. — Possevin, *Apparatus sacer*, t. III, in-f°, Venise, 1606, p. 41. — Fabricius, *Biblioth. latina mediæ et infimæ latinitatis* (1858), t. I, p. 232.

2. Saint-Chinian, *S. Aniani M.*, abbaye de l'ancien diocèse de Saint-Pons de Thomières, actuellement de celui de Montpellier. Elle fut fondée vers l'an 826 et autour du monastère s'éleva la ville de Saint-Chinian de la Corne. Cette abbaye subsista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle : elle fit partie de la Congrégation de Saint-Maur.

3. *Gallia Christiana*, t. VI, 402. — Joncels, dans le diocèse actuel de Montpellier, autrefois de Béziers. Cette ancienne abbaye dont les origines sont inconnues fut après bien des vicissitudes soumise en 1366, par Urbain V, à Saint-Victor de Marseille. Les hérétiques du XVIe siècle la ruinèrent presque entièrement. Ce monastère eut pour dernier abbé commendataire, de 1777 à 1790, Louis-François de Bausset, créé cardinal en 1817.

4. *Bullarium Romanum*, t. IV (éd. Turin, in-4°, 1859), col. 347. Sur la Bulle Bénédictine, voir Dom Guilloreau dans *Revue Mabillon* (1908), p. 81 et 243; Dom U. Berlière, dans *Revue Bénédictine*, t. IX (1892), p. 554; t. XVIII (1901), p. 364; t. XIX (1902), p. 375.

présida en outre divers chapitres provinciaux et dans tous remplit un rôle important. Le 9 février 1362 nous le voyons déléguer l'abbé de Joncels pour traiter en son nom diverses affaires aux chapitres généraux[1]. Il paraît d'ailleurs avoir entretenu des rapports assez étroits avec les abbés de ce monastère. C'est à l'un d'eux qu'il remit le commentaire qu'il composa sur la constitution de Benoît XII[2]. Dans un chapitre tenu en 1368 dans la maison des Frères Mineurs de Lavaur, Pierre, abbé de Joncels, reçut l'ordre de présenter ce travail puis de le conserver avec soin jusqu'au prochain chapitre qui devait se réunir trois ans plus tard dans le couvent des Frères Prêcheurs de Carcassonne : « *Quod domnus Petrus, abbas Juncellensis librum Regulæ et constitutionum Domini Benedicti Pp. XII. glossatum et cum apparatu bene dispositum per Dominum Petrum olim abbatem S. Aniani, diœcesis S. Pontii, eodemque Domino Abbati Iuncellensi per eumdem Dominum Petrum Abbatem traditum, cum publico instrumento reddet et restituet dicto capitulo seu dominis Præsidentibus et in eodem loco Carcassonæ teneat et custodiat et diligenter conservet usque ad capitulum aliud servandum*[3]. »

Ce fut pendant son gouvernement abbatial que Pierre Bohier composa son premier commentaire de la règle de saint Benoît, commentaire qu'il dédia aux abbés et aux membres du chapitre provincial. Il le termina après une année de travail le jour de la fête du saint Patriarche de l'an 1361, ainsi qu'il nous l'apprend dans ces vers d'une facture peu harmonieuse :

Mille tercentum decem sex quoque semel
Festo Benedicti, quo cœpi, te glosa finivi,
Canonici juris quod nullus ante me fecit
Anno revoluto, sumpto calamo delibuto
Prædictæ normæ Boherii nomine Petrus
Decreti doctor, sancti præsulis Aniani

---

1. *Gallia Christiana*, t. VI, col. 260, 402.
2. Ce travail fut imprimé à Paris, en 1519, in-8°, sous le titre *Benedictina, seu Benedicti XII Pontificis Maximi Constitutio cum Comment. Petri Boherii.*
3. Dom M. Besse : *Provincial Chapters of the Black Monks in France*, dans *Spicilegium Benedictinum* (Rome), n° 13, mars 1899, p. 13.

P. Bo. do signum petens jam fore benignum
Qui me per lignum salvans fecit sibi dignum.
Si quis defectus est hic, vel error ineptus
Dic quis perfectus corrigas non eo profectus [1].

Dans ce travail où, selon la remarque de Dom Calmet, il mêle beaucoup de jurisprudence, Pierre Bohier s'efforce de mettre d'accord la décision du droit alors en vigueur avec les prescriptions de la règle de saint Benoît, sans toutefois négliger les enseignements des saints Pères [2]. Il avait en outre sous les yeux, pour composer cet ouvrage, le commentaire de Bernard Ayglier, abbé du Mont-Cassin et cardinal, qu'il reproduit assez fréquemment [3].

Pendant cette première partie de sa vie, qui va jusqu'en 1364, Pierre Bohier composa encore les ouvrages suivants demeurés manuscrits : *Speculum monachorum* ou *De professione monachorum* ; *De signis locutionum*, et un commentaire de la Bulle *Pastor bonus* de Benoît XII (1335) [4].

Elu pape en 1362 sous le nom d'Urbain V, Guillaume Grimoard, jadis abbé de Saint-Victor de Marseille, et qui avait enseigné avec éclat le droit canon à Montpellier et à Avignon, ne tarda pas à appe-

---

1. Hoeften, *Disquisitiones monasticæ*, P. II, tract. I, p. 106, 161.

2. Trithème, *De viris illustribus O. S. B.*, livre II, c. 134 : « *Scripsit Petrus Bohe rius) etiam supra Regulam Patris nostri Benedicti opus certe laboriosum et commendabile in quo ipsam Regulam juri et canonibus pene in singulis verbis concordare ostendit.* » Et dans son ouvrage *de Scriptoribus ecclesiasticis*, c. 640, le même auteur dit en parlant de ce commentaire : « *Qui (Petrus Boherius) cum esset decretorum doctor celeberrimus, regulam sancti patris Benedicti, novo et inusitato expositionis genere commendatus est, omnia illius non solum capitula, sententias et dogmata, sed etiam quod amplioris industriæ est, verba, consilia, et præcepta juri pontificio conferens, mirabili subtilitate canonibus patrum approbavit.* » Le pieux abbé de Spanheim ne paraît avoir connu le second commentaire de Pierre Bohier. — Dom Calmet, *Commentaire de la règle de saint Benoît*, t. I, p. 76. — Ziegelbauer, *Historia rei literariæ O. S. B.*, t. IV, p. 702 : « *In quibus sententias, dogmata, verba, consilia et præcepta confert cum jure Pontificum et sententiis Patrum.* » — On trouve ce commentaire parmi les Manuscrits de la Bibliothèque de *Saint-Benoît de Mantoue* et à Paris, *Bibliothèque nationale, Ms. lat.*, 11.789, 12.640, copiés du XVIIe siècle.

3. *Bernardi I, Abbatis Casinensis, in Regulam S. Benedicti expositio*, publié par Dom Anselme Caplet, in-8°, Mont-Cassin, 1894.

4. Ces divers ouvrages de P. Bohier se trouvent à la Bibliothèque de Saint-Benoît de Mantoue.

ler près de lui Pierre Bohier. Il le créa évêque d'Orvieto[1], et par deux lettres du 10 décembre 1364 le nomma son vicaire à Rome et lui donna l'administration des titres cardinalices vacants dans cette ville[2]. C'est sans doute à lui qu'Urbain V s'adresse deux ans plus tard lorsqu'il recommande à son vicaire de faire restaurer à Rome le palais pontifical, annonçant ainsi sa résolution bien arrêtée de ramener la papauté dans cette ville (1366).

Le 30 avril 1367, le Souverain Pontife quittait Avignon et entrait à Rome le 16 octobre de la même année. Ce ne fut toutefois que pour un temps assez court. Le 24 septembre 1370, il était de retour à Avignon, où il mourait le 10 décembre suivant. Pierre Bohier l'avait suivi et avait été nommé évêque de Vaison, dans le Comtat-Venaissin[3]. Il paraît toutefois avoir gardé son siège d'Orvieto, car nous le voyons agir comme évêque de cette ville en 1373 et en 1380. Grégoire XI, en 1377, le nomma Visiteur du monastère de Subiaco. Déjà en 1370 il avait séjourné dans cette abbaye, où la règle du patriarche saint Benoît était fidèlement observée : « *ubi Beati Benedicti laudabiliter observatur Regula* ». Ce fut à la demande des religieux de ce monastère du Sacro Speco, qu'il composa son second commentaire de la règle de saint Benoît. Il le termina en 1373 et le fit parvenir à Subiaco en l'accompagnant de ces quelques vers :

Pulsatus precibus vobis transmitto pudicis
O fratres cari, quod, me sudante frequenter,
Hoc opus exegi, patris mea viscera nostri
Speleo juxta vos jam vitalia vestris.

A cet envoi de l'évêque d'Orvieto les moines répondirent par les vers suivants, où se trouve résumée toute la vie de l'auteur jusqu'en cette année 1373 :

Ista, Specus monachi semper venerabimur almi
Scripta, ut reliquias, nos et quicumque sequentur,
Ingenii clarus, composque in lumine mentis,
Canonum et excellens Sacrorum doctor et auctor

---

1. Ughelli, *Italia Sacra*, t. I (1717), col. 1474.
2. Lecacheux, *Lettres secrètes d'Urbain V*, p. 234.
3. *Gallia christiana*, t. I (1716), col. 931.

Boherii Petrus, castri de sede Redortæ
Parte Minerbesii regnante diœcesis ortus
Narbonensis enim monachis exemplar honesti
Hactenus o cunctis, Aniani monachus almi
Thomeriarum prudensque diœcesis Abbas,
Nunc veteris summe venerandus episcopus Urbis
Rite Specu Sancti Benedicti, se speculanti
Quod Vallis Sublacensis sudore peregit
Hoc opus ex dictis Sanctorum sæcula Patrum
Vertice parentum, jam ejus quiscumque legentum
Septenis decies ternis annis mille trecentis
Principio hoc operis scripsit qua causa notatur.

Le 3 juillet 1377, Pierre Bohier offrit son travail sur la règle de saint Benoît aux cardinaux réunis à Anagni autour du pape Grégoire XI. Ce précieux exemplaire est conservé de nos jours à la bibliothèque d'Avignon (ms. 711). En tête se trouve une miniature représentant saint Benoît, assis, expliquant sa règle aux religieux groupés autour de lui. Le dernier feuillet est un reçu de Guillaume d'Aigrefeuille, cardinal-prêtre du titre de Saint-Etienne au Mont Cœlius, qui fit transcrire cet acte à la fin du commentaire par le notaire Guillaume Perfecti. Il y est rappelé que ce manuscrit fut donné aux cardinaux par « Pierre Bohier, évêque d'Orvieto, de l'ordre de Saint-Benoît, docteur en droit, originaire de la province de Narbonne ». Tous les cardinaux présents y sont nommés, et c'est sur leur ordre que le soin de conserver ce volume fut confié au cardinal Guillaume, trésorier du Sacré-Collège et le premier des cardinaux-prêtres réunis auprès du pape[1].

---

1. « Istum librum ab ipso compilatum dedit collegio reverendissimorum in Christo Patrum, dominorum sancte Romane Ecclesie cardinalium, venerandus in Christo Pater Dominus Petrus Boerii, episcopus Urbevetanus, ordinis sancti Benedicti, decretorum doctor, de provincia Narbonnensi oriundus, pro cujus parte fuit presentatus dicto collegio in concistorio, die tercia mensis julii, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo septimo, Romane ecclesie presidente sanctissimo in Christo Patre et domino domino Gregorio, divina providentia papa XI^mo^, tunc Anagnie cum suo dicto collegio residente, sui pontificatus anno septimo, in quo presentes fuerunt reverendissimi in Christo Patres et domini domini Petrus Portuensis et Sancte Ruffine, Johannes Penestrinus episcopi, Bertrandus, tituli Sancte Cecilie; Symon, tituli Sanctorum Johannis et

Quelques années plus tard, en 1379 ou 1380, devenu ambassadeur de Charles V près du pape d'Avignon Clément VII, Pierre Bohier envoya à ce prince une copie de ce même commentaire. A cet envoi se trouvait jointe une lettre où le pieux auteur rappelle tout ce que les rois de France ont fait pour l'ordre monastique et ce qu'en retour ils sont en droit d'attendre des moines. Mais, dit-il, c'est le devoir du souverain de tenir la main à la bonne observance de la règle dans les monastères : « *Quæ si in pago gallicano non floreant, alibi non quærantur* ». Et il ajoute, après lui avoir recommandé l'abbaye de Saint-Denis où se trouvent les tombeaux de ses prédécesseurs : « *Oro igitur, heros noster et inclite princeps, eamdem monachorum excipe regulam per me tuæ majestatis oratorem humillimum in Specu ubi ipse Benedictus eam edidisse et in qua diu mansisse pœnitentiæ gratia legitur, sanctorum patrum dictis salvificis noviter comentatam, ipsamque dextera sacra tua, cum tu ea minime egeas, porrigi precor abbati venerabili sancti Dionysii suoque sacro conventui meis in Christo patribus veraque charitate et professione parili fratribus præamandis.* » Il nous est permis de croire que Charles V, après la lecture de cette lettre, prit une rapide connaissance de ce commentaire qui, de l'avis même de l'auteur, ne pouvait lui être d'aucune utilité et s'empressa de le faire remettre à l'abbé et aux moines de Saint-Denis.

Peu après l'achèvement de ce Commentaire, Pierre Bohier faisait part aux religieux de Subiaco du projet qu'il avait formé d'établir dans la vallée, au pied de leur montagne, un monastère dédié à saint Jérôme, de le doter pour douze moines et de s'y retirer après s'être

---

Pauli ; Hugo, tituli Sanctorum quatuor Coronatorum ; Guido, tituli Sancte Crucis in Jerusalem ; Johannes, tituli Sancti Marcelli ; Petrus, tituli Sancti Laurentii in Lucina ; Geraldus, tituli Sancti Clementis, presbyteri ; Jacobus, Sancti Georgii ad Velum aureum ; Petrus, Sancti Eustachii ; Guillelmus, Sancti Angeli in foro Piscium ; Petrus, Sancte Marie in Via lata ; et Petrus, Sancte Marie in Cosmedi, diaconi cardinales, de quorum voluntate et mandato dictum librum conservandum recepi ego, Guillermus, Sancti Stephani in Celio monte presbyter cardinalis, prefati collegii camerarius, inter dominos presbyteros cardinales tunc ibidem presentes primum locum tenens, qui hoc ad perpetuam rei memoriam in dicto libro dicta die scribi feci per Guillelmum Perfecti, notarium auctoritate apostolica ac litterarum prefati domini nostri scriptorem, secretarium et familiarem meum. » Cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Avignon*, t. I (1894), p. 385, 386.

démis de la charge épiscopale pour y vivre en vrai moine dans l'observance de la Règle et la pratique de la pauvreté : « *in ipso monasterio se includere et monachare ut verus monachus in observantia regulæ et in paupertate ibidem vivere.* » Il fait aussitôt travailler à la construction de ce monastère qui remplaçait peut-être une des douze abbayes que le saint patriarche Benoît avait fait élever dans les environs de Subiaco. Mais les événements ne permirent pas à Pierre Bohier de mettre entièrement ce projet à exécution.

A la mort de Grégoire XI, Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, fut élu pape et prit le nom d'Urbain VI (avril 1378). Reconnu d'abord par toute l'Église, le nouveau pontife ne tarda pas à mécontenter les membres du Sacré-Collège, et quelques mois plus tard les cardinaux déclarèrent nulle son élection comme ayant été faite sans liberté et sous la pression du peuple romain en révolte. Le 20 septembre, dans un conclave tenu à Fondi, ils choisirent un nouveau pape dans la personne du cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII, fut couronné le 31 octobre 1378, et le 20 juin de l'année suivante faisait son entrée à Avignon. Dès que son élection fut annoncée, il fut reconnu par la France, le royaume de Naples, et un peu plus tard par l'Espagne, la Lorraine et l'Écosse. Pierre Bohier se rangea aussitôt parmi les partisans de Clément VII : aussi fut-il atteint par l'excommunication qu'Urbain VI, le 29 novembre 1378, lança contre le pape d'Avignon et ses adhérents[1]. Cette sentence, il est bon de le remarquer, n'atteignait pas tous les amis de l'antipape, ni même tous les cardinaux qui avaient pris part au conclave de Fondi, mais seulement les personnages qui, à bon droit, étaient regardés comme les principaux fauteurs du schisme et que le pape de Rome a soin de désigner : Pierre Bohier se trouve parmi ces derniers. Mais s'il n'est plus considéré par Urbain VI comme évêque d'Orvieto, il n'en reste pas moins visiteur du monastère de Subiaco, ainsi qu'en témoigne un diplôme de ce pape où se lisent ces mots : *Petrus, episcopus olim Urbevetanus, et dilectus filius Jordanus abbas monasterii SS. Nazarii et Celsi... visitatores monasterii Sublacensis*. Inutile de faire remarquer que le Souverain Pontife n'emploie pas pour l'*ancien* évêque d'Orvieto l'expression *Fils*

1. Mansi, *Sacrorum Conciliorum nova collectio*, t. XXVI (1785), col. 611.

bien-aimé : il la réserve pour l'abbé des Saint-Nazaire-et-Celse, qui sans doute n'avait pas pris part au schisme. Ce ne fut qu'en 1382 qu'une nouvelle sentence d'Urbain VI déclara Pierre Bohier déchu de la dignité épiscopale.

Pendant ces années de schisme, Pierre Bohier fut très en faveur à la cour du roi de France Charles V. Il était le chapelain du prince et son ambassadeur près du pape d'Avignon. Il nous est toutefois permis de croire que l'évêque d'Orvieto conservait quelques doutes sur la légitimité de l'élection de Clément VII. En effet, dès son retour en France à la suite du pape d'Avignon, il avait voulu rechercher les moyens de mettre un terme au schisme qui divisait l'Église. Sur l'invitation de Charles V, il était venu d'Avignon s'établir à Paris au monastère des Célestins, où aimait à se retirer Philippe de Mézières, conseiller très écouté du roi de France [1]. Aussitôt Pierre Bohier s'était mis à étudier les anciennes vies des papes et à rechercher quelles conclusions pouvaient en être tirées au sujet des élections contestées d'Urbain VI et de Clément VII. « *Præterea suas*, écrit Alphonse Pécha, ancien évêque de Jaën [2], *quod dictus rex Franciæ, nomine Karolus, fecit eum venire de Avenione ad civitatem Parisiis, ut ipse revolveret et studeret ibi omnes cronicas quæ fuerunt ibi a tempore Damasi sancti papæ, omnium sanctorum pontificum et super hiis librum componeret et per illas videret quid de eleccione domini Urbani et Clementis de jure tenendum esset.* » Il composa donc des gloses ou commentaires sur le *Liber Pontificalis*, dédiant ce travail à son protecteur le roi Charles V : *Karolo christianissimo principi Deique gratia Francorum regi Petrus serenitatis tue humilis capellanus tuusque orator minus ydoneus, pacificare militantem Ecclesiam mererique meritis triumphantem* [3]. Charles V étant mort le 16 septembre 1380, cet écrit a donc dû être composé entre cette dernière date et 1378 [4].

---

1. N. Jorga, *Philippe de Mézières et la croisade au XVIe siècle*, in-8, Paris, 1896.

2. Cf. M. Antonio, *Bibliotheca Hispana vetus*, t. II, in-f°, Madrid, 1788, p. 174.

3. L. Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, t. II (1892), p. XXVII, XXXVII. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. I (1907), p. 384.

4. Un auteur anonyme, contemporain de Pierre Bohier, et cité par Quétif-Echard, confirme les relations de l'évêque d'Orvieto avec le roi de France, en

Pierre Bohier ne se borna pas à commenter le *Liber Pontificalis*. En 1379 il vint à Rouen, ainsi que nous l'apprenons d'un manuscrit de la Bibliothèque de cette ville, et il y commença un traité sur la question fort agitée à cette époque : Est-il nécessaire de réunir un concile général pour faire cesser le schisme qui divise l'Église ? Cet écrit a pour titre : *Quidam tractatus compositus per dominum episcopum Urbevetanum monachum tempore hujus scismatis in Rothomago existentem, videlicet anno Domini M.CCC.LXXIX* ; et il débute ainsi : « *Cum inter nonnullos quæstio sit exorta utrum generale concilium debeat fieri pro instante divisione Romanæ Ecclesiæ decidenda* [1]... » Malheureusement, le traité est inachevé, et on ne saurait deviner quelles auraient été les conclusions de l'auteur. « La seule partie qui subsiste, nous dit M. Noël Valois, la seule probablement qui ait été rédigée, traite d'une question préjudicielle : l'universalité de la papauté, et ne contient même que des arguments défavorables à la primauté de saint Pierre. Les arguments favorables devaient sans doute être développés dans le chapitre suivant dont le ms. de Rouen (f° 171 v°) donne une sorte de canevas, après quoi l'auteur devait aborder la question du concile [2]. » Il ne sera peut-être pas hors de propos de faire remarquer que, préoccupés avant tout de faire cesser le schisme, les théologiens et les canonistes de cette époque ont été amenés à exagérer, au détriment du pouvoir du pape, l'autorité du concile général seul capable, leur semblait-il, de rendre la paix à l'Église.

---

même temps qu'il indique le but que celui-ci s'était proposé en commentant le *Liber Pontificalis* : « Hoc igitur tali tantoque zelo rex iste (Carolus V) postponens totius mundialis altitudinis imperii principatum, interius pro reformatione sanctæ matris Ecclesiæ ardebat, ut Eliæ facula vel Phinees. Mox igitur imposuit tunc præsenti bonæ memoriæ Domino Petro Urbevetano episcopo ut historias Romanorum Pontificum B. Damasi papæ ad sanctum compositas Hieronymum exponendo scriberet et pro posse compleret, ac ut exquireret codicem sacrorum canonum et expositum daret sibi. Per has enim scripturas et paucas alias sperabat sane posse reformari statum universalis Ecclesiæ vel ad minus Gallicanæ. » Quétif-Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. I (in-f°, Paris, 1719), p. 684.

1. *Bibliothèque de Rouen*, ms. 1955, f° 170 ; *Bibliothèque nationale*, ms. lat. 14.643, f° 238.

2. N. Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. I, p. 325, 326, note 1.

Toutes ces études amenèrent peu à peu Pierre Bohier à reconnaître Urbain VI comme le seul pape légitime. Sa conviction bien établie, il n'hésita pas et passa aussitôt en Italie dans l'intention d'aller faire sa soumission au pontife de Rome et de se retirer dans son petit monastère de Saint-Jérôme de Subiaco. Il s'arrêta quelques mois à Pérouse et de là il envoya à Alphonse Pécha, ancien évêque de Jaën, une lettre pour le cardinal Pierre de Luna, qui avait été un des principaux fauteurs de l'élection de l'archevêque de Bari, et dans laquelle il lui fait part de ses nouveaux sentiments, fruit de ses sérieuses études (10 mars 1387)[1]. Il continua ensuite sa route vers Rome, où il fut accueilli avec bonté par le Souverain Pontife, qui le remit en possession de toutes ses dignités et de tous ses honneurs. Pendant ce temps, Clément VII déclarait déchu de l'administration et du gouvernement de l'église d'Orvieto Pierre Bohier, qui publiquement avait adhéré et adhérait au parti de Barthélemy, archevêque de Bari, « cet homme coupable qui occupait le siège apostolique ». Il désignait pour administrer l'église d'Orvieto Thomas de Sarente, évêque de Grasse, et lui donnait en commende une des abbayes du

---

1. Voici cette lettre qui nous a été conservée par Alphonse Pécha dans sa *Conscriptio de electione Urbani VI* : « Scripsi post reversum meum de Ytalia, fui apud dominum Regem et prima die recessi de Parisiis tendens versus meum episcopatum et verius apud cellam sancti Ieronimi Sublacensis et steti Perusio usque nunc, non valens transire ultra propter viarum discrimina. Oportebat illic flere cum flentibus, quia tempus exultationis abcessit. Perscrustans enim diversas scripturas jussu domini Karoli quondam regis Francie volentis ut super hystoriis Romanorum Pontificum a Damaso, rogatu ipsius fratris, aliquid scriberem, concordando canones et practicam curie nunc currentem multa vidi que meam conscienciam ingrossarunt contra provisionem factam secundo apud Fundos. Quid enim, ut dicunt aliqui, valere potuit facta eleccio pro Romana ecclesia ab inimicis ipsius ecclesiæ ? Nec forte, ut asserunt, prima vim habuisset, si facta fuisset predicta racione a solis cardinalibus, sed roborata fuisset a clero et populo romano et quodammodo a toto mundo quia jure divino et canonico episcopalis eleccio ad clerum spectat et populum civitatis. O utinam reperirem qui mee consciencie satisfacerem et racionibus que contra secundam provisionem obstare videntur ! O venerabilis pater, videre opto et valere feliciter, novit omnipotens qui actus vestros dirigat ad utriusque hominis sospitatem. Ad dominum Alfonsum apud Januam morantem misi hanc litteram vobis destinandam. Scriptum Perusii, x. Marcii.

Vester humilis orator P.
Urbevetanus episcopus.

(*Rivista Storica benedettina*, 1909, p. 99).

diocèse de Pierre Bohier (1er mars 1387) : mais ces bénéfices étaient en Italie : Thomas de Sarente ne pouvait en prendre possession et n'avait pas l'espoir de pouvoir le faire de sitôt. Clément VII en était réduit à le constater dans une bulle du 1er mai 1390 et assignait à son administrateur de l'église d'Orvieto une pension prise sur un prieuré du diocèse d'Embrun[1].

Aussitôt rentré en Italie, Pierre Bohier avait continué à travailler à la construction de son monastère de Subiaco, et dès le 2 juillet 1387, Urbain VI avait accordé une indulgence plénière à tous les fidèles qui contribueraient au rétablissement du monastère de Saint-Jérôme dans la vallée de Subiaco : « monastère que notre vénérable frère Pierre, évêque d'Orvieto, animé d'un zèle ardent, a commencé à relever de ses ruines ».

Sur les dernières années de Pierre Bohier nous ne savons rien. Il ne paraît pas d'ailleurs avoir vécu longtemps après son retour en Italie. Un écrivain anonyme qui écrivait du vivant d'Urbain VI († 1389) dit en parlant de lui : « *Bonæ memoriæ domino Petro Urbevetano episcopo.* »

Honoré de la confiance des souverains pontifes Urbain V, Grégoire XI et Urbain VI, Pierre Bohier demeura toujours un digne fils de saint Benoît. Loin de France, il aime à se retirer à Subiaco ; il y commente la Règle, souhaitant de mourir dans le petit monastère de Saint-Jérôme qu'il fait construire. S'il adhère au pape d'Avignon, c'est qu'il le considère comme le pape légitime, et parmi ceux qui partagèrent cette erreur, nous trouvons des saints tels que le B. Pierre de Luxembourg et saint Vincent Ferrier. Plus heureux, pouvons-nous dire, que ces derniers, il fut amené par ses consciencieuses recherches à reconnaître son erreur et aussitôt se soumit humblement au pontife de Rome dont il avait rejeté tout d'abord l'autorité. Alphonse Pécha montre bien ce que fut Pierre Bohier en l'appelant « *virtuosus et sanctæ intencionis vir.* »

*
* *

A l'exception de l'explication de la célèbre bulle de Benoît XII,

---

1. N. Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, II, p. 129, 130.

tous les ouvrages de Pierre Bohier, ainsi que nous l'avons dit plus haut, sont restés inédits jusqu'à nos jours. Bien que souvent cités par tous ceux qui se sont appliqués à étudier la législation du Patriarche des moines d'Occident, ses Commentaires sur la Règle de saint Benoît étaient toujours manuscrits. Au cours de l'année 1908, le R^me^ P. Dom Allodi a publié le second de ces Commentaires qu'il appelle à bon droit « *Opus sane egregium quod periti viri probavere et ad spiritualem profectum perutile judicavere monachis ad Deum festinantibus* [1]. » Pour cette édition il s'est servi de deux manuscrits conservés dans la bibliothèque de son monastère de Sainte-Scholastique de Subiaco. L'un et l'autre datent du XIVe siècle et sont par conséquent contemporains de Pierre Bohier. Les bibliothèques de France conservent également quelques exemplaires de ce travail. De la même époque est le ms. 711 d'Avignon, dont nous avons parlé, ainsi que le ms. 1401 de la Bibliothèque Mazarine provenant du monastère des Célestins de Paris. L'ancien fonds de Saint-Germain-des-Prés à la Bibliothèque nationale contient plusieurs copies du XVIIe siècle probablement utilisées par Dom Mège et Dom Martène dans leurs travaux sur la Règle de saint Benoît[2].

Ce second commentaire de Pierre Bohier est remarquable à plus d'un titre : il a, nous semble-t-il, une physionomie toute particulière. C'est une explication littérale : mais l'évêque d'Orvieto s'est appliqué à rechercher quelques-unes des sources où le patriarche des moines d'Occident avait pu puiser pour écrire sa Règle. Pierre Bohier mentionne saint Basile, Cassien dans ses livres des *Conférences* et des *Institutions*, les *Vies des Pères*, et surtout saint Jérôme, pour lequel il semble avoir eu une grande dévotion. Plus

---

1. Petri Boherii in Regulam sancti Benedicti Commentarium nunc primum editum cura et studio L. Allodi, Sublaci excuderunt monachi typis proto-cœnobii, MCMVIII.

2. Dom Mège, *Commentaire sur la Règle de Saint Benoît où les sentiments et les maximes de ce saint sont expliqués par la doctrine des Conciles et des SS. Pères, des plus illustres solitaires, et des principaux auteurs qui ont traité de la discipline monastique*, in-4°, Paris, 1687. — Dom Martène, *Commentarius in Regulam S. P. Benedicti litteralis, moralis, historicus, ex variis antiquorum scriptorum commentationibus, actis Sanctorum, monasticis ritibus, aliisque monumentis, cum editis cum manuscriptis concinnatus*, in-4°, Paris, 1690. Ce dernier commentaire est reproduit au t. LXVI de la *Patrologie latine*, col. 205.

rarement il renvoie son lecteur à saint Anathase, à saint Pacôme. Très souvent au commencement des chapitres se rencontrent des indications semblables à celles-ci : « *Istud caput (V) potuit ortum habere ex libro quarto Institutionum, capitulo vigesimo secundo et sex capitulis ibi sequentibus, et etiam ex regula Basilii capite trigesimo nono* ». Et au chapitre VI : *De Taciturnitate :* « *Potuit causam ministrare Cassianus Institutionum libro quarto.* » Et encore : « *Istud caput (XXXV) sumi potuit ex libro quarto Institutionum et ex epistola Hieronymi ad Rusticum monachum* ». — « *Hoc caput (XXXIX) originem ducere potuit ex capite nono Regulæ Basilii ; ex Institutionum libro quinto ; ex Collatione secunda ; ex Collatione decima nona ; ex libro secundo Hieronymi contra Jovinianum et tandem ejusdem Hieronymi ad Eustochium de virginitate*[1]. » On ne sera donc pas surpris de voir Pierre Bohier commentant le dernier chapitre de la Règle bénédictine recommander la lecture des œuvres de saint Jérôme, de ce docteur « *non minor potissime quoad actus cœnobiticos et regulam monasticam* ». Et parlant du moine avide de s'instruire de toutes les obligations de son état, il ajoute : « *Legat ipsius Sancti epistolas ad Eliodorum directas, de contemptu sæculi ; ad Nepotianum, de vita clericorum et monachorum ; ad Paulinum, de institutione clerici vel monachi ; ad Rusticum monachum, de pœnitentia et vita monachali ; Malchi etiam captivi monachi vitam notanter enarrat ; de lapsu quoque monialium contra Sabinum diaconum et Susannam sacratam virginem volve insuper religiose epistolas ; Vitas Patrum, ut hic sequitur, ac beati Pachomii Regulam ex græco vocabulo in latinum deduxit prout Canon Gelasii et Cassianus in Institutionum proœmio attestantur*[2]. »

Pierre Bohier fait, en outre, de nombreux emprunts au droit canon ; plus rarement il cite les conciles, et ce n'est pas sans étonnement qu'on ne rencontre dans ce commentaire qu'un nombre fort restreint de textes de la Sainte Écriture. Une seule fois il renvoie aux saints Livres comme source de la Règle : c'est à la première Épître de saint Paul à Timothée (ch. v, 23) : « *Sumi potuit hoc caput (XL de mensura potus) virtualiter ex licentia Apostoli Timotheo con-*

---

1. L. Allodi, *op. cit.*, p. 208, 220, 463, 494.
2. L. Allodi, *op. cit.*, p. 781.

cessa : Noli, inquit, adhuc aquam libere, sed modico utere vino propter stomachum et propter infirmitates tuas[1]. »

Étant bien pénétré de la Règle, il aime à en rapprocher divers passages et à les commenter l'un par l'autre. Ainsi au chapitre VI : *De Taciturnitate*, il dit : « *Et conveniunt huic capiti caput septimum gradu quarto et sexto* ; *caput trigesimum octavum paragrapho prima, secunda ; et supra* : *caput quartum paragrapho tertia.* » Et encore au chapitre XXI *De Decanis monasterii :* « *Concordat caput decimum septimum*[2] ». Dans les premières pages de son commentaire, Pierre Bohier semble avoir essayé de trouver un lien entre les différents chapitres de la Règle de saint Benoît : mais il abandonna bientôt cette tentative.

Ce travail de l'évêque d'Orvieto nous fait connaître l'interprétation donnée à la règle bénédictine dans les monastères les mieux réglés du midi de la France à la fin du XIVe siècle : il nous apprend quels en étaient les usages, les coutumes liturgiques. L'auteur y consigne les résultats de sa longue expérience : mais ayant beaucoup étudié, il sait qu'il peut se tromper et ne veut pas imposer son interprétation : « *qui autem melius sentit, corrigat, supplico.* » C'est également ce qu'il demande aux anciens religieux du monastère de Saint-Denis, auxquels est destiné l'exemplaire remis par ses soins à Charles V : « *Ut et nempe opto, corrigent eam* (*Regulam*) *seniores ipsius* (*monasterii*) *in melius.* » Et aussitôt après, s'adressant aux jeunes, il leur indique le but qu'il s'est proposé en écrivant ce commentaire : « *Juniores quoque ex ipsa dictis patrum perspicuis latine instruentur atque agnoscent inde pariter cuncti lucidius unde tanta Benedicti regularis ac modesta emanavit discretio, et fiet palam pluribus ipsam sic fultam intuentibus priscis ex patrum eloquiis magis grata*[3]. »

Gardons-nous toutefois de croire que ce seul Commentaire nous donne la pensée complète de Pierre Bohier. Lui-même pour l'explication d'un texte renvoie souvent à un travail antérieur : « *quæ sunt ista nascentia leguminum explicavi in apparatu primo.* » — « *In*

---

1. L. Allodi, *op. cit.*, p. 512.
2. L. Allodi, *op. cit.*, p. 220, 385.
3. L. Allodi, *op. cit.*, p. XXVIII.

apparatu primo hic etiam et paragrapho sequenti diversæ formæ electionum (abbatum) notantur ». — « *Quantum et quale sit (obedientiæ bonum) fuse explicavi in meo primo apparatu. Vide igitur ibi dicta*[1]. »

Il nous faut donc souhaiter voir le R^me^ Dom Allodi mener rapidement à bonne fin l'œuvre qu'il a entreprise de publier tous les ouvrages de Pierre Bohier. Ce premier volume, imprimé avec le plus grand soin, est digne du monastère où furent établies au commencement de 1465 les premières presses typographiques de l'Italie.

Dom B. Heurtebize.

---

1. L. Allodi, *op. cit.*, p. 499, 715, 762.

JOURNAL DES ABBESSES DE SAINTE-CROIX

Madame de la Trémoille

Madame de la Trimouille[1], nièce de Madame de Nassau princesse d'Orange luy a succedé à l'abbaye lan 1640. Elle avoit alors quarante ans il y avoit dix-huit ans quelle etoit coadjutrice et elle l'avoit été a 22 ans, elle étoit fort belle et avoit un bel esprit, elle brilloit dans toutes les ocasion; elle avoit une dévotion extraordinaire a la sainte Vierge, cest elle qui a fait les courones de perles qui sont à la chapelle de la Ste Vierge, et elle a voulu y estre enterrée[2]; elle a aussi été benite a notre dame de Sau-

1. Catherine de la Trémoille, quatrième enfant de Gilbert de la Trémoille, marquis de Royan, comte d'Olonne, sénéchal de Poitou, chevalier des ordres du roi, et de Anne Hurault, était la nièce à la mode de Bretagne de Charlotte-Flandrine de Nassau (celle-ci était la belle-sœur de Claude de la Trémoille duc de Thouars, cousin germain de Gilbert). Elle fit profession à Sainte-Croix en décembre 1613 (V. p. 166). Par un brevet daté de Poitiers, le 15 janvier 1622, Louis XIII accepta la nomination faite par Mme de Nassau de sa nièce comme coadjutrice avec future succession (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 3) et on la voit aussitôt signer comme coadjutrice, encore que cette nomination n'ait été ratifiée que beaucoup plus tard par l'autorité ecclésiastique, car le 5 mars 1627, Mgr de la Rochepozay, évêque de Poitiers, délégua l'évêque de Chartres Léonor d'Etampes de Valençay, parent des Hurault, pour procéder à une information canonique sur les vie, mœurs et qualité de Catherine de la Trémoille afin de présenter à l'agrément du Pape sa nomination comme coadjutrice de l'abbaye de Sainte-Croix (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 3). Lors de la mort de Mme de Nassau, Catherine de la Trémoille se trouvait au prieuré des Sables; elle revint aussitôt, en passant par Saumur où elle fit ses dévotions au célèbre sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers, et prit possession de son abbaye le 27 avril 1640 (Journal de Denesde, *Arch. Hist. du Poitou*, XV, 92-93); mais elle ne fut bénite que le 14 septembre 1649, dans l'église de l'abbaye de Bourgueil (Indre-et-Loire) par le même Léonor d'Etampes de Valençay, alors archevêque de Reims et abbé commendataire de Bourgueil (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 4).

2. Cette chapelle était attenante à la chapelle du Pas de Dieu et dans le même corps de bâtiments (V. le plan de l'abbaye de Sainte-Croix conservé dans les Archives de la Société des Antiquaires de l'Ouest); c'est sans doute pour cette raison que D. Estiennot (ap. D. Fonteneau, LVI, 105) dit simplement qu'elle fut enterrée dans la chapelle du Pas-Dieu près de la grille des religieuses, sans épitaphe.

mur car sa mauvaise santé la contrinte de sortir plusieurs fois dans dix sans quelle a été abbesse[1] ; de tous les dons la nature ne luy avoit refusé que celuy de la santé aiant toujours été très infirme. C'est sous son reigne que les cuillères darjean furent permise ; avent ce temps-là on ne sen servoit que de verre ou de bois par esprit de pauvreté, cest aussi sous son reigne, aparament ver la fin, que le feu prit dans le depost qui étoit alors aussi bien que les infirmeries ou est aprésent les galeries haute et basses et les deux cabinets qui y tiennent au logis abbatial, une sœur aiant un soir fait frire des soles pour les pères minimes qui étoient alors confesseurs de cette maison, elle jeta du feu inconsiderement sur des coquilles damendes qui avoient aussi eté cassées pour les pères, le feu sembrasa de telle sorte quil consoma en peu d'heures quattre infirmeries et le depau, on y perdit plus de dix mille écu ; il y avoit quantité de provision de sucre de cassonade d'huile etc., vesselle détain, vesselle darjean et les infirmeries garnies comme nous ne les verrons jamais ; il ne resta que la place, sans que l'on put rien sauver, toute la ville vint au secours, les messieurs de la police y restèrent les derniers pour faire sortir tous les externes et avec eux ils chassoient aussi dehors une sœur layes qui étoit en petite robe de nuit aquoy elle ne voulut pas consantir. Dans la suite Madame d'Albret a fait bâtir sur les ruines les deux galeries et les deux cabinets que nous y voions aujourdhuy, mes cest madame de Navailles qui a fait pindre et parqueter le cabinet haut et madame de Laval a fait boiser le cabinet bas.

Madame de la Trimouille avoit atiré aupres delle deux de ses nièces quelle fit religieuses[2]; l'une se nomoit madame d'Olone etcest elle qui du vivant mesme de madame la Trimouille fut abbesse de labbaye de Pont aux dames, et la seconde qui étoit fort belle, et que madame de la Trimouille aimoit avec excès est morte jeune au Sables Dolone, madame de la Trimouille en fut si affligée quelle fit tendre sa chambre et tout ce qui luy servoit en noir avec des larmes. Depuis elle dona ses tapisseries a la chapelle de la Ste Vierge qui les a aussi cédée depuis sa mort a leglise.

---

1. Le 29 janvier 1629 Jean Filleau, official et vicaire général de l'évêque de Poitiers, avait au nom de l'évêque accordé aux religieuses de Sainte-Croix dont la santé était en péril la permission de se transporter à la mer ou ailleurs suivant le besoin (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 3).

2. Madeleine et Marie de la Trémoille, filles de Philippe de la Trémoille, marquis de Royan, comte d'Olonne, sénéchal de Poitou, frère de l'abbesse de Sainte-Croix, et de Madeleine de Champront. Par contrat du 26 septembre 1637, leur père assura pour elles à l'abbaye de Sainte-Croix 600 livres de pension annuelle et 4200 livres une fois payées (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 6). Madeleine, qui fut abbesse du Pont-aux-Dames, monastère de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Meaux, n'obtint ce bénéfice qu'en 1656, c'est-à-dire plusieurs années après la mort de sa tante. (*Gallia Christiana*, VIII, 1727).

Madame de Royan cest ainsi quelle se nomoit dona en partant pour les Sables un plain cabinet de biouse (?) pour la sainte Vierge a ma mère de Malaguet[1] qui a aussi toute sa vie été très dévote a cette reine des anges, on condanoit un peu le trop grand atachement de madame la Trimouille pour madame de Royan. Madame de Royan au contraire n'aimoit point madame sa tante que lorsquelle étoit élognée delle, elle ne pouvoit suporter sa présence, c'est ce qui fit quelle voulut aler au Sables ; on disoit que cetoit un sort qui leur avoit été donné lorsquelles furent à Saumur. Madame de la Trimouille mourut l'an 1650, âgée de 50 ans, le 7 avril.

Environ vingt et quattre ans après la mort de Madame de Nassau, Madame de Chatillon[2] Rse proffesse de cette abbaye sous le reigne de madame Dalbret fut nomée a l'abbaye de St Jean lez Thouars dignité quelle n'accepta qu'a regret et en répandant bien des larmes n'aiant nulle ambition et étant très attachée à nostre maison.

Mesdames d'Albret et de Navailles

Madame d'Albret[3] grand abbesse succéda à Madame de la Trimouille, elle a reigne 30 ans, cest elle qui a mis lhabit noir non sans de grandes contradictions et difigulté. Cest elle aussi qui a achetés la grande ser vaste qu'on apelle la ruë parce qu'en effet cetoit une ruë qui se nomoit la ruë des Carolus; elle ne luy a couté que dis milles fran et plus de cent

---

1. Marie Pidoux, fille de Jean s^r de Malaguet pair et échevin de Poitiers (Contrat de religion du 17 octobre 1629, Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 6). Elle fut maîtresse des novices à deux reprises : 26 juin 1657-24 juillet 1661 et 3 novembre 1674-28 juillet 1680 (ces dates sont seulement celles où l'on retrouve pour les premières et dernières fois son nom avec le titre de maîtresse des novices.)

2. Françoise Yolande, Marie de Châtillon, fille de François de Châtillon, seigneur marquis de Boisrogues, la Rambaudière, Chantemerle, etc., entra comme pensionnaire à Sainte-Croix en 1662 (Contrat de Religion du 20 octobre 1663) et y resta comme religieuse. Ce n'est qu'en 1668 qu'elle fut nommée par le roi abbesse de Saint-Jean de Bonneval-les-Thouars (*Lettre circulaire sur le trépas de de Madame Elizabeth de Chastillon sur Marne très digne abbesse du royal monastère de Saint-Jean de Bonneval lez Toüars, de l'ordre de Saint-Benoît*, 1668, in-8, p. 43),

3. Diane d'Albret, fille de Henri II d'Albret, baron de Pons et de Miossans, comte de Marennes, et de Anne de Gondrin, d'abord religieuse de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, fut nommée à l'abbaye de Sainte-Croix par un brevet de Louis XIV en date du 12 mai 1650 (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 4). Les difficultés qu'elle rencontra lorsqu'elle voulut imposer l'habit noir à ses religieuses seront étudiées dans l'histoire de l'abbaye de Sainte-Croix, actuellement en préparation.

4. Avant l'acquisition de Mme d'Albret, la rue des Carolus, au lieu de tourner brusquement comme aujourd'hui pour rejoindre le boulevard, continuait directement en suivant à peu près l'enceinte romaine jusqu'à l'église Saint-Simplicien.

milles peines asurmonter. Messieurs les tresoriers sy oposoient mais mr le maire étoit dans ses interest et luy fit avoir le dessus de cette affaires qui nous étoit tres aventageuses étant obligées de passer sous terre ou sur une arcade pour aler se promener dans le jardin d'Orange outre que l'on entendoit mille pauvretées dans cette ruë ou se rendoient tous les gueux. Il y auroit une infinité de beaux traits a raporter de cette illustre abbesse mais une autre en a fait un receil.

Madame de Navaille [1] succeda a Madame Dalbret ce fut elle qui anonsa la paix et aporta la branche dolivier et rétablit la tranquilité que le changement dhabit avoit troublée. Quels éloges ne mérite telle pas mais jen ay touché quelque chose ailleurs, elle na reigné que 15 ans. Madame de Laval succeda a Madame de Navailles, cette dernière a reigne 30 ans. A celle-ci a succedé Madame de Parabere [2] apresent reignante, parante des precedentes Dieu veuille luy donné de longs jours pour notre félicité.

Madame de Laval

Madame françoise de Monteau de Navailles a reignée abbesse de cette abbaye quinze années. Elle est déceddée en l'année 1696.

Cette rue, appelée rue de Gerzain ou Jarzint, passait devant les bâtiments construits par Jeanne de Bourbon et Charlotte de Nassau et les séparait des jardins acquis par Charlotte de Nassau (p. 152), elle était fort mal famée, les maraudeurs montaient sur les murs pour voler dans les jardins, et parfois tiraient sur les religieuses (Mémoire de Diane d'Albret sur l'état de l'abbaye en 1667, Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 4). L'abbaye ne put l'acquérir qu'à la condition d'en faire ouvrir une nouvelle. Les dépenses causées par cette acquisition sont évaluées à 8245 l. 10 s. 6 d. d'après un compte de 1674 (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 10). Les travaux furent exécutés du 22 novembre 1660 au 30 juin 1664 (ibid.).

1. Diane d'Albret mourut le 4 octobre 1680 (Lettre funèbre, Poitiers, Fleuriau, 1680. Bibl. munic. de Poitiers, Recueils Poitevins, Série in-4, t. 31, n° 5), et Charlotte-Françoise-Radegonde de Montault Benac de Navalles, fille aînée de Philippe connu sous le nom de maréchal de Navailles et de Suzanne de Baudean, fut aussitôt pourvue par le roi de l'abbaye de Sainte-Croix. La nomination fut annoncée par la *Gazette de France* du 2 novembre, ses bulles sont datées du 22 décembre, et elle prit possession le 1er mars 1681 (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 4). Elle mourut en 1696 à l'âge de 43 ans (V. son oraison funèbre par le P. Simon de la Vierge, prieur des Carmes de Poitiers. Poitiers, Braud, 1680, in-4. — Bibl. munic. de Poitiers. — Recueils Poitevins. Série, in-4, t. 31, n° 7).

2. Marie-Thérèse-Radegonde de Baudean de Parabere, fille de Alexandre de Baudean, chevalier, comte de Pardeilhan et de Parabere, baron du Petit-Château, lieutenant général en Bas-Poitou, et de Jeanne-Thérèse Mayaud, religieuse de Sainte-Croix (Contrat de religion du 7 avril 1690. Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 6), pourvue de cette abbaye par brevet du roi du 8 avril, et par bulles du 20 mai 1726 (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 4), bénie le 6 juillet 1727 (D. Fonteneau, LVI, 315).

Et après son déceds Le Roy Louis XIIII surnommé Louis Legrand en ladte année mil six cent quatre-vingt saize a pourveu a ladte abbaye Royalle et nommée très illustre et très Reverande et puissante dame Françoise de Laval de Mommorancy[1], religieuse professe de cette abbaye quy prit possession de ladte abbaye au mois de Juillet de ladte année 1696. Le Roy par les lettres quil luy faisoit l'honeur de luy escrire la traitoit de cousine.

Madte Reverande dame Delaval abbesse a fait des Biens considérables dans cette abbaye.

La première année de son Reigne elle a fait faire cette belle sacristie quy Luy coûta plus de trois mil livres.

Elle a fait faire quantités de belles et utiles réparations dans les appartements parloirs et austres endroits de l'abbaye a Poitiers a plus de douze a quinze mil livres, nonobtant, les mauveisses années ou elle a tous les jours eu des taxes comme amortisement, sixiesme et huitième deniers, capitationelle et autres charges.

En lannée 1701 et 1702 madicte dame de Laval Abbesse a fait faire dans l'église de la paroisse de St Austrille[2] pour deux cents livres de réparations pour réparer et approprier la dite Esglise.

En lannée 1701 et 1702 madicte dame Delaval abbesse a faict réparer et metre en bone ettact tous les chasteaux, maisons et méteries deppandant de la dte abbaye qui menaçoit ruine de toute part. Lesquelles réparations luy ont bien coutée six mil livres.

En lannée 1704 madte dame abbesse a fait entièrement rétablir le chapteau de Maillé, paroisse dAyron, lequel est réservée par les fermes y compris La garenne jardin ou elle a fait faire un beau fruitier, lequel sil peut réussir fournira labbaye par année des poires, des pommes que lon achette annuellement et quy épargnera plus de 520 l. par année, Le dt chapteau peut servir dans laucasion aux Religieuses de cette maison pour changer dairs. Les dictes réparations ont bien coutée près de 3000 l., suivant la visite quy y a ettée faite ladte année par Mr Vinssant conr a Poitiers et subdélégué de Mr lintandant de cette ville[3]. En Ladte année 1704 Lesieur Jouslard dAyron[4] se prévalant d'un arrêt quil avoit obtenu en lannée 1672 contre feu madame de Navailles ci-devant

---

1. Fille de Gui de Laval, marquis de la Plesse, et de Françoise de Sesmaisons, d'abord pensionnaire puis religieuse à Sainte-Croix (Contrat de religion du 24 juillet 1679. Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 6). Le brevet royal qui la nomme abbesse de Sainte-Croix est du 21 avril 1696 (Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 4).

2. Petite église paroissiale située dans l'enclos de l'abbaye de Sainte-Croix près de la porte d'entrée, la cure était à la nomination de l'abbesse.

3. Jacques Vincent, sieur de Villegué, conseiller au présidial puis en 1704 subdélégué de l'Intendant de Poitiers (Babinet, *Le présidial de Poitiers. Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 2e série, t. XXV, 1901, p. 275).

4. Jean-Baptiste-Jacques Jouslard, chevalier, seigneur d'Ayron.

abbesse et la commnauté, lequel arrêt le faict seul seigneur moyen et bas justicier dudt Ayron, soub ce prétexte qu'il prétendoit être Seign^r de Maillé et de toute la paroisse, fit planter un pouteau dans la terre de Maillé, fit metre une sainteure funèbre avecq ses armes autour d'une chapelle quy est dans le village de Maillé, soposait à la quallité que Madame de Laval abbesse prenoit de dame hoste moyenne et basse justice du dte Maillé et de dame prieure dAyron, soposo't aussy à la tenue de ses assises que Madte dame deLaval faisoit faire auxds lieux de Maillé et dAyron et aussi que les officiers de madte dame prisse les quallittées de Sénéchal, procureur fiscal et greffiers des dtes Seigneureries, en un mot je ne finiroit jamais sy je recherchois toutes ses chiquannes, vessations et usurpations quafaict et faict journellement ce s^r Jouslard dAyron pour troubler et uzurper le bien de cette abbaye dans ladte paroisse dAyron; mais despuis que madicte illustre dame de Laval abbesse a pris connaissance dans le détail de ses affaires temporeiles, quelle a eu changée ses officiers et pris en leurs places Mr Dureau le jeune pour son sénéchal et adevocat, Montois layné pour son procureur fiscal et le Sr Romanet de Vienne en Dauphiné quelle fit venir en 1701 de Paris pour son receveur et greffier de ses terres et fiefs, elle sa grandeur par ses titres et par le moyen de madame La duchesse de Rocquelaure[1] sa soure et ses amis particullièrement le R. P. Nicolas ex-provincial deffiniteur des Carmes habitant actuellement a Paris au couvant des Billiettes, renverser généralement tous les dessains dudt sieur dAyron par deux arrêts rendus contradictoirement au parlement contre luy. Le premier en 1706 au mois de Juilliet quy conserve et maintien sa grandeur abatialle dans la qualité de dame hotte moyenne et Basse jupticiaire du chateau terre et seigneurrerie de Maillé et ses dépandances, condamne le Sr dAyron à lamande et a tous les déppands. Et par le second arrêt il maintient Sa Grandeur et ses Religieuses en la quallitté de dame prieure du prieuré dAyron et fiefs et deppandances, et quy ordonne que larrept sy dessus sera exécuttée et en conséquance le sieur Jouslard a etté débouttée de toutes les demandes par Luy faictes pour ce faire déclarer seul seigneur moyez et bas justicier dans toutte lestandue de la paroisse d'Ayron. Ce faisant la dite dame abbesse et Religieuses ont ettées maintenues comme hostes justicières et patronnes dans le droits honorifiques a Maillé et conservées dans le droit davoir un pouteau aux armes de Madte dame abbesse dans le carrefour avec un carcan pour punir les mal faicteurs, enjoint audt sieur Joustard dAyron de faire effasser les armes quil avoit faict graver sur un pouteau qu'il avoit faict planter

1. Marie-Louise de Montmorency-Laval, sœur de l'abbesse de Sainte-Croix, mariée en 1683 au maréchal de Roquelaure, fort bien vue de Louis XIV dont elle avait peut-être été l'amante (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. de Boislisle, II, 249; XII, 81, 182-184, 301; XVI, 95-114).

près le village de Maillée et la ceinture funèbre avecq ses armes quil avoit faict metre au dehors de la chapelle de Maillée. Par le même arrêt la sentance randue par le sénéchal de madte dame abbesse le onze aout 1703 aux assises quelle fit tenir dans ses fiefs au bourgt dudt Ayron ou le dt sr Jouslard dAyron a ettée apellée comme leur sensitaire, vassal et tenancier a ettée confirmée avecq amande et en concequance sans sarrester aux demandes par luy faites ce que desfance fussent faictes amadicte dame de prandre la quallittée de dame de labbaye ou maison abatialle dAyron il luy a ettée permis par le mesme arrêt de prandre celle de dame prieure du prieuré dAyron quy est lentienne de nomination de son fief et a ses officiers de les qualifier tels. Et Ledt Sr Jouslard est condamné à tous les deppans quil a payés. Ensuite de ce mesme arrest il a faict ledt Sr Jouslard esfacer ladte sainture funèbre qu'il avoit faict metre autour de la dte chapelle de Maillé et aussy faict arrachée le poteau quil y avoit faict mètre.

En exécution dudt arrest nous avons faict faire une saisie féodale contre ledt Sr Jouslard DAyron faute par Luy de randre par déclaration a ma dte dame Abbesse les lieux et domaines quil tient a cause de son dt prieuré dAyron; il y a de saisy plus de mil Boissellée de terre mesure de latillière[1] dépandant de cinq meterie qu'il a audt Bourg dAyron.

La féodalittée dudt sr dAyron ne consiste audt lieu dAyron que dans la tour entiennement apellée telle Et a present son châpteau et en sept ou huit maisonnettes tout auplus sittuée dans Ledt bourgt dAyron.

En 1706 et 1707 sa grandeur a fait continuée par les dts officiers ses assises de son chapteau, terre et seigneurerie de Maillé et de ses prieurée dAyron quy nont pas Laissée de luy coutée plus de six à sept cent livres pour faire reconnaître ses droits par ses subjets.

Il en couste audt Sr DAyron pour avoir soubtenu Les deux procès de Maillé et DAyron auparlement de Paris plus de deux mil Escues.

Lannée 1708 Les officiers de madte dame de Laval abbesse et de la hoste moyenne et basse jutice de Maillé ont condamné à mort les nommés Noel Reau et Jean David son gendre laboureurs dudt lieu acuse davoir assaignée Le nommé Lorecq qui lavoit trouvée dans Les champs quy voloit des gerbes de blé fromant, et il en coute a madte dame pour avoir poursuivit Ledt assasain la somme de 500 l.

En Ladte année 1708 madte dame abbesse a faict venir de Paris et placé dans son Eglise ce beaux tabernacle dhebeyne et vermeil dorés quy a un beau esthuy a glaces de Venise. Et letout luy a coutée la somme de saize mil cent livres — 16100 l.

En ladte année 1708 madte dame abbesse a faict faire et baptir un apartement a costé de son parloir et quon a nommée lhoptel de Rocque-

---

1. Latillé, canton de Vouillé (Vienne).

laure quy luy couste la somme de trois mil Livres, de laquelle dte Somme madame La duchesse de Rocquelaure luy en a faict présent de celle de deux mil Livres[1]. 3000 Lr.

En ladte année 1708 madte dame deLaval abbesse a faict faire expres a Saumur une cloche ou ses armes sont gravés dessus quelle a faict présent à la Chapelle de Maillé et laquelle luy couste quatre vingt livres.

Ladicte cloche a ettée baptizée dans leglise de labbaye devant la grande grille par lhomonier de madte dame, le sixiesme may de ladte année en presence de toute la communauté, madte dame abbesse en fust la maraine et monsieur leconte de Laval son neveux le parrain. A Ladte cloche on luy a donné Le nom de Catherine Françoise; pandant Ladte cérémonie les quatre parties et toute la symphonie jouet à faire plaisir.

En lannée 1704 Le Sieur Jouslard dAyron persistant a ses chiquannes et entreprises ridiculles et pour avoir plus docasions de chagriner madicte dame abbesse et les metayers fermiers et subjets dans La paroisse dAyron eu aucasion dacheter les charges de commisaire aux revenus et de syndicq de ladte paroisse pour avoir lieu de se venger en donnant continuellement des gens de guerre par billet de logement aux dits fermiers et metayers despandant de ladte dame abbesse ce qu'il faisoit avecq exces ne voulant avoir aucun esgard pour ladte dame ny même recognoistre ses privilèges dexemtions et sauvegarde obtenus de Louis XIII. Madte dame deLaval fust obligée de Recourir a lauthoritté du Roi Louis XIV pour obtenir deluy une nouvelle sauvegarde et confirmation de celle accordée par Louis traize ce quil luy accordat a la solisitation de madame la duchesse de Rocquelaure, sœur de madte dame de Laval abbesse. Le sixième jour de septambre de ladte année mil sept-cent quatre ettant à Marly. Signé Louis, et plus bas, par le roi, Chamiliard.

Ladte sauvegarde a été dudeppuis imprimée, leu, publiée, afichée à la porte de leglise dudt Ayron et signifié audt sr. dAyron quy en fust pénètrée de douleur ne pouvant plus se vanger de ce costée la. En exécution de ladte sauvegarde lon a fait faire des tableaux, des armoiries, pananceaux et batons Royaux pour que lon nan prétande cause dignorance, que madte dame a faict metre sur les portes et avenues des fermes et meteries et autres Lieux deppandant de ladte abbaye royalle de Ste-Croix.

Ladte sauvegarde contient ce qui suit. Savoir :

Depart Le Roy

Sa Majesté voulant par bonnes Considération exempter de tous Loge-

1. Cet appartement a coûté plus de six mille livres de laveu de feu Madame et Madame de Roquelaure ne luy a point donné les deux mille fran mis icy, celuy qui a écrit cela avoit aparament les raisons lorsquil la dit. (*Addition d'une autre écriture.*)

ment de ses gens de guerre labbaye de Ste-Croix de Poitiers, ensemble les maisons, fermes, meteries et biens en dependants, Sa Majesté a deffandu et déffand très expressement à tous chefs et officiers des ses troupes tant de cheval que de pied, français et etrangers, de loger ny souffrir quil soit logée aucun de ceux ettant soubleurs charges dans ladte abbaye, maisons, fermes, meteries et biens en deppandants, ny quil y soit pris en levée ou fourragee aucune chose a paine aux dits chefs et officiers de desobeissance et de répondre en leurs propres et prives nons des domages soubfert et aux cavalliers soldats et dragons de la vie, d'autant que Sa Majestée a pris et mis, prend et met ladte abbaye et ses despandances en sa protextion et sauvegarde spetialle par la présente signée de sa main, par laquelle elle mande et ordonne au prevost des mareschaux ou aultres officiers de robe courte premier sur ce requis de se saisir des contrevenants et d'en faire une si sevaire punition quelle puisse servir dexemple aux autres. Deffand En oultre Sa Majestée aux sindics et principaux habitants des paroisses ou les maisons, fermes et meteries et despandances de la dicte abbaye sont situées dy envoyer aucuns gens de guerre ny dexpédier aucun billets pour y en faire loger a paine de désaubeissance et pour témoignage de ce quy est en cela de la volonté de Sa Majestée elle a permis et permet à la dame abbesse de de ladte abbaye de faire metre Et aposer sur les portes et auctres endroits des maisons et deppandances dyselle ses armoiries panonceaux et batons royaux a ce quaucun nan pretande cause digniorance voulant au surplus quaux coppies de la présente deubement collationnés par lun de ses concelliers secretaires foy soit adjoutée comme a loriginal. Fait a Marly, Le sixiesme jour de septambre mil sept cent quatre.

Signé : Louis

Et plus bas par :

Le Roy.

CHAMILLIARD[1]

En ladte année 1704 madte dame de Laval abbesse a fait present a sa paroisse de Ste Radegonde de Villiers[2] d'un soleil et calise, le tout dargent avecq deux aubes chasubles et devant dauthel avecq tout la sortiment. Le tout a coute soyxante et dix livres.

En 1708 madte dame abbesse a fait present a sa paroisse de Rossay[3] dune chasuble avecq lornement asortissant, une aube neuve, un misel neuf et carte carporaux amy Et purificatoires. Le tout luy a bien coutée vingt cinq hecus.

---

1. Michel de Chamillard, secrétaire d'État de la guerre.

2. Villiers, cure à la nomination de l'abbesse de Sainte-Croix, cette paroisse est aujourd'hui réunie à celle de Messemé (canton de Loudun, Vienne).

3. Rossay, canton de Loudun, Vienne, cure à la nomination de l'abbesse de Sainte-Croix.

En ladte année 1708 madte dame a faict faire laterrace quy dessant dans le jardain dOrange quy luy a bien couté deux cent quatre vingt dix livres.

J'ai oublié de mettre dans son rang et ordre que au mois daoust de lannée 1707 madte dame abbesse ganiat un proces au parlement considérable contre Mr le marquis de la Guilliotiere[1]. Larrest porte ce qui suit : savoir quil confirme sentence randue par le sénéchal de Poitiers le 23 dexsembre 1705 par laquelle ledit sieur de la Guilliotiere a cause de sa méterie noble de la Chenebaudière[2] a estée condamnee à payer a ladte dame abbesse de Ste Croix à cause de sa seigneurerie de Valles la rante ou gros de deux septiers seigle mesure de la tilliée[3] à raison de seize boisseaux le septiers deus au jour et fette de St Michel nonobtant lacte de notoriettée randue par les officiers de Montreuil Bonin[4] portant que septier mesure de la tilliée debvroit ettre de dix boisseaux raportée en cause dapel par ledt sieur de La Guilliotière auquel on a a point eu d'egard. Laquelle sentance porte encore que dans les adveux et dénombrements quil randra a cause de ladte meterie il y employera Ladte rante de deux septiers de bled seigle, mesure de la tillié a raison de saize boissaux par septiers, lequel arrest confirme encort le procès verbal devaluation et la saisie réelle faicte en conceqce de ladte sentce avecq amande et deppands. Ledt arrept est solennel et de reiglement pour la seigneurie de Valles apartenant à madte dame, il en a coutée audt Sieur de la Guilliotière pour les frais de madte dame abbesse la somme de dix huit cent livres.

Il[5] y a une infinité d'autres événements arrivés pendant les reigne de Madame de Laval qui a été de trante années : elle a fai vingt proffesses de chœur et saize sœurs layes, elle a sortis quattre fois, la première fois elle fut a Paris et sy fit bénir, il y avoit alors environ quinse ans quelle étoit abbesse, la seconde fois elle fut à Bourbon[6], et les deux autres fois au château de Maillé changé dair aiant une maladie habituelle d'un terrible étoufment qui la metoit à deux doits de la mort lorsquil la prenoit ce qui étoit très fréquent et cest dans une de ces ataques quelle est morte tout subitement un lundi 25 février de lan 1726 a six heures du main[7]

---

1. Jean d'Aitz de Nesmy, chevalier, marquis de la Villedieu de Comblé, seigneur de la Guillotière en la paroisse de Vautebis (canton de Menigoute, Deux-Sèvres).

2. Commune de Vasles, canton de Menigoute, Deux-Sèvres.

3. Latillé, canton de Vouillé, Vienne.

4. Canton de Vouillé, Vienne, châtellenie.

5. Ici commence la partie du Journal de Mme de Laval qui est l'œuvre d'une religieuse de Sainte-Croix.

6. Sans doute aux eaux de Bourbon-l'Archambaud ou de Bourbonne.

7. *Sic*, pour matin.

trois mois edemi après son retour de Maillé. Elle avoit gagné il y a quelques années un proçais contre messieurs de Sainte Radegonde qui ne vouloient pas faire porter le chef de notre Ste Mère par des prestre a la procession dos rosons selon quils y sont obligés. Peu de tems avent de mourir elle a fait presant a leglise d'une magnifique écharpe de drap darjeant pour donner la bénédiction du St Sacrement.

Lannée [1] elle a fondé une messe de sept heure pour la comodité de la communauté, une parties des deniers de l'abbaye, l'autre parties d'une grosse somme quelle devoit à monsieur levesque de Mande [2] son ami quy luy a cédé cette somme pour partager avec elle cette bone œuvre, c'est les Rds Pères Carme qui aquite cette fondation. A la mort de monsieur de Saillant evêque de Poitiers elle acheta trois chasuble et deux dalmatique très beaux qu'elle donna a leglise. Lorsquelle fit proffession elle donna aussi à léglise une fort belle chape à fleurs d'or et a fon darjean; lannée 1721 une grenetière fit faire à léglise une balustrade de fer doré devant le grand autel qui a couté onse cent vingt livre ou elle fit mettre les armes de Madame et celle de la maison. Lannée 1710 croiant avoir quelle que sujet de mécontantement d'une de ses religieuse elle obtint de la cour uue lettre de petit cachet pour l'envoier en exil ou elle a demeuré jusqu'à la mort de ladite dame abbesse.

Madame la duchesse maréchale de Roquelaure sœur de Madame a fait espres le voiage de Paris a Poitiers pour avoir le plaisir de la voir, elle a eu aussy celuy de voir deux fois madame la princesse de Pont [3] sa nièce et une fois madame de Sesmaison sa proche parente, elle a eu auprès delle durant quattre ans mademoiselle de Sesmaisons a qui elle a donné de grandes marques de son amitié.

Madame na fait que six fois les offices [4] durant ses trante ans, Madame avoit quattre cent livre de sa famille cinquante ecu de pension particuliere et deux cent cinquante livre pour la pension de la Comunaute [5].

Madame de Laval avoit une belle voix elle chantoit au chœur sans se ménager elle ne trouvoit pas bon qu'on se relachat sur l'obligation que nous avons de chanter loffice, quand cela arrivoit elle en reprenoit sévèrement, elle avoit lhumeur fort guée, agréable et facile ; quelque

---

1. Lacune dans le texte.

2. Pierre Baglion de la Salle de Saillant, grand archidiacre et vicaire général de Poitiers sous l'épiscopat de son oncle, nommé évêque de Mende en 1707 (*Gallia Christiana*, I, 110).

3. Elisabeth de Roquelaure, fille de la duchesse de Roquelaure épouse de Charles-Louis de Lorraine prince de Mortagne, sire de Pons (Le P. Anselme, *Hist. généal. des grands officiers de la couronne*, VII, 408.)

4. C'est-à-dire qu'elle a changé à six reprises les religieuses qui étaient chargées de quelque fonction dans le monastère.

5. Par son contrat de religion.

incomodée quelle fut, elle fesoit tous les ans la retraite de dis jours sous la direction des reverends pères Jesuites, elle en a eu pour directeurs avent et après quelle fut abbesse ; elle nous laissoit une grande liberté de consciance, elle aprochoit souvent des sacrement, elle les avoit reçeu la veille de sa mort, il est aisé à voir que j'ecris à mesure que les choses se présante à mon espri sans aucun arangement ny etude.

Dès le commancement du reigne de Madame de Laval les Rds pères Cordeliers luy dedierent une thèse en francois quils soutinrent dans nostre eglise; on mit le St Sacrement à St Michel[1] et on dit vespres a une heure et toute la communauté se rangea sur des bancs devant la grille.

Dabort après que madame fut abbesse elle noma pour prieure des Sables dOlone ma mere de Sault quelle continua jusqu'au troisiesme trienal quelle n'acomplit pas étant morte dun cancert avent les neuf ans acomplis ; quelques années après elle y noma ma mère de la Carte qui y a été neuf ans prieure.

Le 25 février 1726 a six hoeure du matin un lundis de la Sexagésime mourut très haute et puissante dame Madame Françoise de Laval nostre illustre abbesse, elle mourut si subitement que l'on ne put luy administrer aucun sacrement, heureusement elle avoit comunié la veille. On envoia avertir Monseigneur de Poitiers[2] le plus promtement quil fut possible, cepandant il ne put estre arrivé assés atems pour luy administrer les derniers sacrements comme c'est l'ordinaire, aussi bien que de leur remettre leurs dernières volontés quand elles les ont lessées par écrit ; alors ils les lisent à la communauté assemblée pour ce sujet, mais celle-cy n'avoit laissé auc'un codicile ; il la trouva expirée dans son fauteuil, il se mit a genoux et après une courte prières il se tourna ver la Communauté aqui il fit complimant sur la mort de cette illustre défunte avec son eloge en peu de mots, ensuite il entonna le *subvenite* que les aumoniers et les nostres poursuivirent la vraye croix étant exposée sur la table avec des cierges au côtés dans des chandeliers de vermeil. A la fin Monseigneur chanta loraison et une partie de la communauté suivit la vraye croix que lon reporta processionelment a leglise par la sale des mort psalmodiant le petit *verba* come dans le processional et et ensuite on dit au cœur le petit psautier, l'autre partie de la communauté restèrent auprès du cors pour faire ce qui estoit nécessere et la grand prieure[3] avec les discrettes[4] firent aposer les sceaux dans tous les androits et cabinets des apartements des abbesses, ce furent l'avocat, le procureur et le receveur grefier de la maison ; comme on étoit étourdis par un si subit accident on mit les seaux en presence de Mgr le coadju-

1. Chapelle latérale de l'église du monastère.
2. Mgr de la Poype de Vertrieu.
3. Catherine Rousseau de la Paluère, grande prieure au moins de 1708 à 1737.
4. Ou conseillères.

teur[1], il est a souhaité que l'on prenne a lavenir si bien son tems que l'on ne fasse pas ceste faute une seconde fois. La première chose que doit faire la grande prieure après que Madame a receu les derniers sacrements et que lon la voit hor desperance c'est de se faire donner toutes les clefs des apartements et cabinets de Madame, qu'elle s'assure si tout est bien fermé et si elle a toute les clefs afin que tranquilment elle puisse conferer avec Monseigneur de tout ce qui convient dans cette ocurance, quelle ne retienne le prélat que le moins quil le poura sans luy donner dantrée dans les affaire, et des quil sera hor du couvant quelle procède a faire mettre le sceau partout.

Depuis neuf heures jusqu'à dis on a soné le clas de Madame de Laval dans cette abbaye, a la cathédrale et a Ste Radegonde, il a falu pour cela envoier un de nos aumoniers a monsieur le doien de St Pierre et a Mr l'abbé de Ste Radegonde les prier de donner leurs ordres pour cela, car aiant envoié dabort une tourière aux coûtres ils n'en fesoient rien, on les a paié ensuite a sa comodité.

Comme on fesoit de St Mathias le jour que madame deLaval mourut, en chanta la grand messe de ce saint mais on dit loffice bas, la mesme chose se fit le jour de la mort de Madame de Navaille que arriva un dimanche.

Le lendemain mardi 26e fevrier les Rds Pères Carmes entrèrent faire la levée du corps[2] quils trouverent dans la sale des Morts, cette cérémonie se fit tout comme celle que l'on fait à la levée du corps d'une autre religieuse excepté que les six pères qui la portèrent avoient chacun une etole ; ancienement ils étoit en aube mais cela a été retranché ; les officiants s'abillèrent à l'ordinaire dans le chapier, six ou prieures[3] ou des plus encienes firent leurs coulpes au chapitre devant lequel on s'arresta à l'ordinaire ; on porta ensuite le corps sur une estrade couverte de noir au milieu du chœur dans la place ou se mette les novice. A la messe de prime on portoit la crosse avec un crespe devant le corps a qui on avoit donné toutes les marques de sa dignité, la croix, la bague et l'hermine ; on fit faire promtement la veille une croix que lon fit doré, on lui a laissé dans le cercueil avec une crosse que lon a prise a St Benoist, on avoit distribué des cierge d'un cartron a tous les peres et a toutes les religieuses que l'on portoit en procession.

Le chœur étoit tendu des tapiceries noires de la maison et le dehors aussi avec des écusson. Partout il y avoit dis cierges d'une livre avec des écusson autour du cors, les pères Carmes chantèrent la grand messes au dedan au pulpitre place derrière le corps, la foule du monde étoit si

---

1. Mgr de Foudras de Courcenay, neveu de Mgr de la Poype.

2. Suivant un usage dont je n'ai encore pu retrouver l'origine.

3. A Sainte-Croix on désignait sous le nom commun de prieures, la grande prieure, la prieure de cloître et la sous-prieure.

grande dans le dehors que lon fut obliges décrire, denvoier et promptement a monsieur le maire luy demander quattre grenadiers pour empescher les désordres; le bruit du peuple étoit si grand que l'on n'entendoit point du tout la voix des prestres a lhautel quoyque l'an se mit expres proche la grille. Après la grand messe, les mesme peres chanterent le libera, ils sortirent ensuite; il n'en resta que deux pour garder le corps jour et nuit se relevant avec nos aumoniers jusqu'à la fin de l'enterrement.

A mydy edemi tous les mandiants[1] vinrent de demie hœure en demi-hœur chanter le libera sur le corps on les avoit envoier prier dès le matin par des billets. A trois hœure edemie tous les libera étant finis on dit vespres et complie bas et ensuitte on chanta a note les grande vigile, on fit imprimer des billets de convois pour les obsèques pour le landemain, on dressa un autel devant la grille, on en ota les batans, on mit sur cet autel des cierges d'une livre avec des écussons et autant sur le grand autel du dehors, Monseigneur le coadjuteur qui devoit officier, Monseigneur de Poitiers nétant pas en état, il entra ce jour la expres pour ordonner des cérémonies. Il choisit de sabiller dans l'oratoire, on y porta deux tables avec des tapis et fauteuils, il fit aporter ses ornements; on ne laissa pas de preparer le chapier pour tous les prestres assistans.

Le mecredis 26e du courant, des le grand matin, le sieur Poisnin maistre recouvreur et ses gens entrèrent pour ouvrir le caveau du chœur; après que cela fut fait ils couvrirent l'ouverture avec des ais tous neuf qu'il presta et on étandit pardessus un grand parterre, afin que lon pût en sureté et liberté faire la cérémonie des obsèques a lhautel dresssé devant la grille. Du côté de loratoire étoit dressé un espèce de throne, cétoit une estrade couverte de noir sur laquelle il y avoit un fauteuil, et chaque côté deux grandes cheses et deux autres cheses de paille, ce qui fesoit cinq en tout; c'est ainsi que Mgr le coadjuteur lavoit ordoné pour luy, pour les deux grands archidiacre, et le diacre et le soudiacre. Du côté de lorgue un rang de chêses; dans le haut du chœur au dessous du siège de Madame deux rang de chese de paille.

Les Rds Pères Jésuites furent des premiers à venir dès cinq hœure du matin dire grand nombre de messes et depuis cette hoeure la les trois autels et celuy de St Michel furent toujours ocupé jusqu'a mydy tous les Rds mandiants étant venu en grand nombre dire la messe sur le corps de cette illustre défunte; on leur avoit demandé a tous chacun deux messe moitié ches eux et moitié sur le corps. On permit la communion deux jours de suitte pour la commodité de celles qui n'avoient pu le faire le premier jour. Le mercredis donc, l'oraison étant faite alordinaire, on dit tout l'office bas; a neuf hœures et un quart on fit recevoir en grand robe a la grande porte les messieurs de St Pierre qui en-

1. Les religieux des divers ordres mendiants établis à Poitiers.

trèrent la croix levée aiant refusé dentrer par la petite porte du four[1]; le clergé étoit fort nombreux et augmenté de quantité de curés et de prestres de la ville, messeigneurs les evesques étoient a la tête en rochet et suivis de toute leurs officiers, les Rds Pères Carmes vinrent en suitte aussi la croix levée et suivis des officiers de labbaye qui étoient au nombre de douze, tous en robe et en noir et avec des crespes, nos aumoniers et le laquais de Madame furent toujours à genoux au côté du corps, on distribua des cierges a tout ce monde ce qui fesoit un fort beau coup d'œil on haut en la tribune, tout le chœur paraissant tout enluminé et étoilé; les mesme cierges que lon avoit donné la veille a u père Carmes et aux religieuses servirent, une sacristaine doit leur ramassé a ces pères à la fin de la cérémonie du premier jour pour leur randre le lendemain; jay oublié de dire que Mgr levesque vint dès le soir de la mort de Madame faire complimant à la communauté et décider ensemble des cérémonies, et c'est ce prélat qui avertit son clergé. Dès que les messieurs furent rendus au chœur ils commancèrent l'office des morts qu'ils chantèrent tout entier avec solennité; pandant ce tems la Mgr de Poitiers s'ala placer dans le siège de Madame et y resta jusqu'à la fin de la cérémonie qui dura jusqu'à près d'une heure après midi. Mgr le coadjuteur entra dans loratoire se préparer, messieurs les chanoines se placèrent dans les hautes cheses de chasque coté, et ce qui restoit de vide des hautes cheses étoit occupé du costé gauche des officiers de la maison et du costé droit des pères Carmes, et le reste des pères qui ne purent tenir en haut se placèrent en bas, les chantres étoient devant le pulpitre qui étoit proche la morte. Le bas du chœur étoit rempli de tous les assistant de Monseigneur le coadjuteur en sorte quil y avoit peu de religieuse qui pussent trouver place. Quelqu'une se mirent sur la tombe que l'on avoit portée au pié de lhormoire de la vraye croix. Mgr le coadjuteur còmansa la grande messe a lafin de l'office des morts et elle fut répondue par les musiciens qui chantèrent un motet à l'elevation en musique aussi bien que le libera à la fin de la grand messe et ensuite se fit la procession autour du cloistre, c'étoit quelque chose de magnifique avoir, elle étoit si nombreuse que les premiers qui étoient sortis de l'église furent obligés de s'arrester quand il falut rentrer parce que les derniers nétoient pas sortis de léglise; pandant ce tems la les sacristines firent promtement découvrir le caveau, dégagé le chœur et aporter le coffre de plomb qui étoit au pié de l'autel du rosaire. Au retour de la procession on mit le corps dans le cofre de plomb qui a couté 130 l., les meres infirmières y aiderent durant la procession, la crocière porta toujours la crosse avec un crespe qui y étoit ataché; cette crosse fut toujours au piés de la defunte dame pandant tout le temps

1. Porte de service plus rapprochée de l'église Saint-Pierre que la grande porte.

qu'elle fut exposée. Après que le sieur Poisnin ut fermé le coffre et lut descendu dans le caveau, Mgr le coadjuteur finit les obsèques que l'on peut dire ne pouvoir estre plus magnifique dans une province; tout fut dans un ordre merveilleux, on avoit mis six grenadiers pour garder, et empesché le désordre, y aiant un monde infini; après que Mgr le coadjuteur fut désabillé, il fut un peu se reposer dans le parloir de Madame ou on avoit dressé du feu, on luy fit prendre un bouillon, on avoit aussi préparé du café, du chocolat et un grand paté auquel il ne fut pas touché; les officiants se contentèrent du chocolat et d'un doit de vin. Pendant ce tems le clergé sen retourna dans le mesme ordre quil étoit venu, Monseigneur étant toujours à la teste et naiant voulu prendre aucun rafraischissement, les Rds pères Carmes et les officiers suivirent il n'y ut que les deux pères et les deux omoniers qui avoient veillé a qui on donna a diner dans la chambre des pères, aussitôt après diner le sieur Poisnin fit fermer le caveau, on dit vespres et complie bas a St Michel. Le vendredi suivant on fit le chapitre et on dit le psautier au soir, le landemain on chanta la messe de requiem quelle a fondée, le dimanche on chanta vigile tout droit pour le huitain, le lundis nous chantasme la messe du huitain, et le soir nous comansasmes les petites vigiles que nous avons dite exactement 30 jours aiant remplacé les jours que nous avions été obligee d'interrompre ; le 2 d'avril nous avons commancé le libera jusqu'au bout de l'an. Tous les mandians sont venus aussitôt après l'enterrement faire de magnifique service, les Minime ont commancé et nont point voulu de rétribution nont plus que les Cordeliers, on leur a donné a tous chacun 9 l. pour 12 messes et le libera. Tout le détail de la dépence se trouvera au chartre si on en a besoin.

Le premier lundis de carême, quinze jours après la mort de Madame, nos officiers entrèrent pour lever les seaux, nos Seigneurs les evêques y étoient le premier jour ce qui ne pouvoit s'empescher, y aiant été lorsqu'ils furent aposés, ce qui a été ocasioné par l'imprudence d'une sœur layes qui aiant la confiancé de feu madame savoit quelle avoit de larjeant, ce quelle devoit dire a ma mère la prieure seulment et en secret; elle le confia a monsieur labbé de Sesmaisons parent de la défunte qui étoit entré dans le moment de la mort; cette confidence n'étant point de son ressort il le dit a Mgr le coadjuteur ce qui fut cose qu'il fut visiter cet arjean, quil y fit mettre le seau et comme on étoit si dérangé que l'on savoit apeine ce que l'on fesoit et encor moins capable des reflections que l'on fit après on se trouva si embarassé de cet arjean que lon ne savoit ou le mettre pour être en sureté, Mgr le coadjuteur voiant cela offrit de le faire porter dans le cabinet de lévesque ce que l'on accepta. Voila ce qui leur donna ocasion destre représant a l'inventère, qui fut commancé par l'ouverture de la cassette qu'ils firent aporter avec eux, ma mère la prieure en aiant la clef et au surplus étant bien seslée et les bordreaux de larjeant entre les mains de ma mère la prieure et autant dans la boite. Dieu veuille qu'a l'avenir cette ocasion ne soit

pas un exemple pour donner des droits aux evesque, voila comme en confiant au persones du dehors ce qui ne devroit jamais y estre su on trahit la religion; c'est sans doute de cette manière qu'on a fait perdre tant de beaux droits que cette abbaye avoit, si on avoit l'esprit de religion et l'amour que l'on luy doit et lestime que lon doit à ses mères on ne feroit pas ses fautes-la et on auroit pas plus de confiance d'en les persones du dehors qu'en les mères.

Dans la huitaine de la mort de Madame on fit brusquement imprimer une courte lettre circulaire[1] pour donner avis de sa mort et luy procurer les prières, on en tira une centaine d'exemplaire qui ont tous été distribué, on a aussi fait mettre sur son corps une épitafe gravée sur du cuivre qui a couté 60 l.

Ordre de la Procession

Messieurs de St Pierre étant entré la croix levée par la grand porte, la communauté y étant pour les recevoir, ils furent droit au chœur ou ils chantèrent l'offices des morts en entier tout a note très bien chanté, cela fut très long, ensuitte la grand messe de requiem toute en musique, a la fin les messieurs de la cathédrale chantèrent le libera en musique, ensuitte la procession autour du cloistre ce fit, ses messieurs chantèrent le miserere bien tristement, dabort les croix passe les premières, la nostrre, ensuite celle des pères Carmes et celle de la cathédrale la dernière, après quoy les pères carmes marchet, et après eux la cathédrale, ensuite le corps de la défunte abbesse porté par six Carmes qui ont des étoles, et cattre prieure ou anciennes porte les quatre coins du drap mortuaire, la crosse avec un crespe ce porte toute bessée devant le corps, après le corps suivent les officiers de la maison avec leurs crespes et en abit de deuil, après eux marche les mères de cœur et les sœurs layes avec les pensioneres ferme la marche, lorsqu'on est randus a léglise on la met dans le coffre de plomb que lon dessent tout de suite.

Pour ne se pas méprendre ny embrouillé dans la distribution des cierges, il faut s'informer du prieur des Carmes combien il y a de Rs et confier a un deux le même nombre de sierge, il faut de même demander au batonier le nombre des chanoines, bas chœurs et musitiens et luy donner à distribuer, cela est plus sur et plus court.

Le dimanche de Quasimodo, 28e d'Avril 1726, on chanta les vigiles du trantin qui furent diférée jusqu'à ce tems a cose de loraison funèbre qui ne put être prononcée plus tôt que le 30e d'Avril et quoy que lon se fut

---

1. Cette lettre semble perdue, car aucun ouvrage de bibliographie poitevine n'en fait mention.

pris plusieurs jours auparavent pour disposer toute choses il fut nécessaire de dire les Vigiles la surveille. Léglise fut tendue à noir au dedans et au dehors des tapisseries de la maison, on emprunta pourtan quelques pièces de celles de Ste Radegonde et ce qui nous manqua de parements, on dressa dans le chœur un lit de parade de velours qu'on emprunta des dames de Ste Catherine[1], il étoit placé sur une haute estrade entourées des quatres costées de trois rang de marches couverte de drap mortuaire. On avoit emprunté tous les chandeliers darjean deglise de toute la ville qui étoient rangés par étage sur chasques marches, les cierges etoient d'une livre pièces au nombre de quattre vingt livre en contant ceux des autels, le clergé vint lui-mesme les ranger la veille et les alumer et etindre avent et après la cérémonie, apresquoy il emportachés luy ce qui resta le pesa devant quelqu'un de nos gens et on lui paiia le déchet et la fasson, on paia aussi le menusier qui avait dressé le mosolée et prêté les ais pour le faire. La représentation étoit dans le lit de parade et la crosse dessus avec un crespe. Tout le monde venoit voir cet apareil funèbre qui ne pouvait être plus magnifique, on avoit invités les principaux de la ville par des billets imprimés, on avoit mis des grenadiers aux portes pour empescher le petit peuple d'entrer si bien que léglise ne fut remplie que de tout ce quil y avoit de considérable dans la vile; on dona 9 l. à la gardeuse de chese afin que chacun fut placé gratis. Monsieur l'abbé de Ses maisons abbé de Nostre Dame parent de feu Madame officia, nos Saigneurs les évesques luy céderent cet honneur; il falut pour cela de grande cérémonie, d'abord nous commansasmes par envoyer Mr laumônier inviter Mgr lévesque, il manda qu'il vouloit céder cet honneur a Mr l'abbé de Ses maisons, mais qu'il faloit en faire honnesté a Mr le doien ce que nous fisme, ce monsieur nous fit réponce selon l'instruction quil en avoit reçu de Mgr quil étoit juste de céder en cette occasion a Mr de Ses maisons et que le chapitre et la musique viendroient faire cette cérémonie, on escrivit ensuite a Mr de Ses maisons que c'étoit un espese de droit quil officiat a cette cérémonie ce quil accepta volontiers.

Donc le mardis de quasimodo 30e d'Avril 1726 a 9 h. edemie du matin, Messieurs du chapitre de léglise de Poitiers vinrent en corps, Messeigneurs les evesques en rochet a la teste y aiant été invité d'assisté à la cérémonie par des complimants particuliers outtre la demande doffficier; ces deux prélats levesque et le coadjuteur se placerent devant la grille dans deux fauteuils et le chapitre rangés en chœur aussi devant la grille au dehors chantèrent solonelment l'office des morts a la fin duquel la grande messe comansa. Il y avoit un magnifique clergé à l'autel, deux assistan, deux diacre, deux soudiacre, et quattre acolite, la musique fut très belle, les musitiens qui avoient chanté en bas l'office des

1. Du couvent des religieuses de Sainte-Catherine.

morts montèrent sur loratoire au commancement de la messe, a l'offertoire le Rd père Richard jésuitte ami de la défunte dame monta en chairre et prononsa l'oraison funèbre avec tout l'aplaudissement que méritoit son discours qui étoit beau et très brillant, il n'oublia pas de faire complimant a Madame de Paraberre nomée depuis quinse jours a nostre abbaye, il en fit un aussi a Mr l'abbé de Ses maisons, il n'en fit point aux deux prélats. Léglise étoit remplie de toutes les personnes de distinctions de la ville, à la fin de la messe les musitiens chantèrent un deprofundis d'une beauté parfaite, pandant ce tems la nous étions debout au cotés du mosolée et jusqu'à la grille et messieurs les officiants vinrent devant la grille jetter de leau bénite, rien ne manqua à la magnificence de cette pompe funèbre, pandant la cérémonie nous étions rangées devant la grille dont on avoit oté les batons on avoit fait exprès une garniture noire pour la chairre du prédicateur, il étoit une heure aprè mydi lorsque la cérémonie finit : la depense des funérailles de Madame deLaval a couté 1630 l.

Le 24 et le 25 février 1727 on a fait lanuel de la mort de feu Madame avec beaucoup d'apareil ; la représentation étoit sur une estrade couverte de noir au milieu du chœur, il y avoit douse cierge d'une livre autour des quattre côtés et des cierges d'une demie livre sur le grand autel au dehors et quattre sur les deux petits autels aussi de demi livre tous garnis d'écussons, on avoit emprunté des chandeliers à St Pierre il y avoit deux diacre et deux sous-diacre et quatre acolites et un assistan, le dehors et le dedans de léglise étoit tandus a noir, il se dit tout le matins et tout pandant le service des messes, les vigiles ne furent chantée que tout droit et au huitain et au trantin.

Voici les noms de la communauté à l'avénement de la nouvelle abbesse qui a succédé à madame de Laval. Ma mère Rousseau de la Parisière grand prieure et administrative pour la cinquiesme fois, agée de quattre vingt et trois ans, ma mère Pelisson[1] prieure du cloistre, ma mère de Jousle[2] souprieure, ma mère de Sotone doiene[3], ma mère de

---

1. Anne Pelisson, fille de Pierre Pelisson, juge au présidial de Poitiers, et de Claude Faulcon (Contrat de religion du 4 mai 1667. Arch. Vienne, H. Sainte-Croix, 6).

2. Catherine-Marie Barbarin de Joussé, fille de Pierre Barbarin écuyer seigneur de Joussé, président en la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers, et de Catherine Jallays (Contrat de religion du 27 décembre 1681. — Ibid.).

3. Jeanne le Peultre de Sautonne.

Loson[1] portière, ma mère Polié[2] ma mère Jorno[3], ma mère de Beaumon[4], ma mère de Galardon[5] grenettière et chambrière, ma mère Fourville, ma mère de la Carte[6] infirmière, ma mère la Sayette[7] celerière, ma mère Marie de Beaudean de Parabère sacristine qui a succédé à l'abbaye à madame de Laval, cest la cinquiesme abbesse de nos jours Rse de cette Abbaye, sans conter quenciennement elles y étoient toutes prise dans la maison y aiant toujours eu des personnes d'une haute naissance et beaucoup de princesses et mesme des reines, ensuite ma mère la Parissère[8] bourcière, ma mère la Boutherochère dorat[9], trésorière, ma mère de Ricoux[10], ma mère Orré[11], ma mère Sicodiere, ma mère de Montigny[12] chantre, ma mère Dupain, ses deux dernieres et celles qui vont suivre sont toutes religieuses sous Madame de Laval, ma mère de Puzé qui mourut de pourpre l'an 1699 six mois après sa profession, ma mère de la Mothe, depositere[13], ma mère Poussineau[14], ma mère de St Hilaire,

---

1. Catherine de Lauson, fille de Charles de Lauson, chevalier, seigneur des Deffends et de la Gouterie, et de Catherine le Peultre (Contrat de religion du 5 novembre 1678. — Ibid.).

2. Elisabeth Pidoux, fille de Charles Pidoux, écuyer, seigneur de Pollyé, et de Louise de Lauson (Contrat de religion du 4 novembre 1678. — Ibid.).

3. Catherine Jarno, fille de Marc Jarno, écuyer, sieur du Pont, procureur au présidial (Contrat de religion du 9 septembre 1679. — Ibid.).

4. Françoise-Claude Irland, fille de Jean Irland, seigneur de Beaumont, lieutenant général criminel au présidial de Poitiers, et de Marie de Hillairin (Contrat de religion du 3 juin 1680. — Ibid.).

5. Françoise Coutocheau de Gallardon, fille de Luc Coutocheau, écuyer, seigneur de Gallardon, juge au présidial (Contrat de religion du 25 juin 1682. — Ibid.).

6. Marie Thibault de la Carte de la Chalonnière.

7. Gabrielle-Radegonde de la Sayette, fille de Jacques de la Sayette, chevalier (Contrat de religion du 21 novembre 1687. — Ibid.).

8. Benigne Rousseau de la Parisière.

9. Marie-Madeleine Darrot, fille de René Darrot, chevalier seigneur de la Bouterochère (Contrat de religion du 30 juin 1692. — Ibid.).

10. Françoise de Ricoux.

11. Fançoise Orré.

12. Marie-Renée-Françoise le Vacher de Montigny fille de René le Vacher, écuyer, seigneur de Montigny, juge au présidial (Contrat de religion du 3 janvier 1699. — Ibid.).

13. Jeanne-Radegonde Poussineau, fille de Godefroy Poussineau, écuyer, seigneur de la Mothe sur Croutelle (Contrat de religion du 3 janvier 1703. — Ibid. 7).

14. Marie-Anne Poussineau, sœur de la précédente (Contrat de religion de la même date. — Ibid.).

ma mère de Vareine[1], ma mère la Patuère[2], ma mère du Chilleau[3], ma mère la Venerie, ma mère de Maladan, ma mère de Vérina[4], ma mère de l'Escostière[5], ma mère du Baust[6], ma mère Desuiès[7], ma mère la Dréjonière[8], ma mère de Scourions dantigny[9], ma mère la Chalonière, ma mère de Ché de Rase[10] et ma mère des Choisi[11] moururent toutes deux de la petite verrolle l'une naiant que quinse ans de proffession et lautre quatre, lan 1719; dans ce mesme tems mourut dans cinq jours de la petite verrolle nostre révérende et très chère mère Dorothée de Beaudean de Parabère[12] nous laissant dans une douleur inexplicable, on ne vit jamais une personne si universellement regretée, c'étoit le caractère le plus aimable et une personne d'un grand exemple elle mourut la première, les deux cy dessus prirent d'elle la petite verrole elle moururent toutes trois dans quinse jours, rien n'est comparable a la consternation ou nous étions, les deux jeunes étoient aussi fort aimable.

Au mois d'aoust 1698 mourut notre chère mère Angélique de Marans fille de condition qui s'est distinguée dans cette maison par sa singulière dévotion à la Ste Vierge, c'est la reine qui lavoit mise céan pour remplir la place de régale[13] dont le roy a droit de gratifier qui il luy plaist a la nomination des abbayes; au tems de son noviciat la reine étoit a Poitiers[14]

---

1. Marie et Jeanne Coutocheau filles de François Coutocheau de Saint-Hilaire, écuyer. (Contrat de religion du 29 décembre 1702. — Ibid.).

2. Rousseau de la Paluère.

3. Louise-Marie du Chilleau, fille de François du Chilleau, chevalier. (Contrat de religion du 5 janvier 1705. — Ibid.).

4. Marie-Catherine et Marie-Thérèse Maleden, filles de François Maleden, chevalier, seigneur de Verinas, président des trésoriers de France au bureau des finances de la généralité de Poitiers (Contrat de religion des deux sœurs du 18 octobre 1706. — Ibid.).

5. Marie Frottier, fille de Louis Frottier, chevalier, seigneur de l'Escorcière (Contrat de religion du 7 mai 1708. — Ibid.).

6. Marie-Anne du Bost.

7. Marie-Anne Dexmier, fille de Charles Dexmier, chevalier, seigneur de la Coste de Chinon (Contrat de religion du 26 juin 1714. — Ibid.).

8. Marie-Thérèse le Large de la Drajonnière.

9. Marguerite de Scourion, fille de François de Scourion, chevalier, seigneur de Begaudet. Sa mère habitait le château de Boismoreau, paroisse d'Ansigny (Contrat de religion du 27 juin 1720. — Ibid.).

10. Marguerite Derazes, fille de François Derazes, écuyer, seigneur de Ché (Contrat de religion du 10 novembre 1703. — Ibid.).

11. Renée de Choisy, fille de René de Choisy, seigneur de la Garde (Contrat de religion du 25 août 1714. — Ibid.).

12. Sœur de l'abbesse.

13. Jeune fille nommée par le roi pour être admise sans dot dans la communauté en qualité de religieuse.

14. Il s'agit du séjour que firent à Poitiers, au début de la Fronde, Anne d'Autriche et Louis XIV; mais il doit y avoir quelque confusion dans les souvenirs de la religieuse car la cour ne demeura à Poitiers que du 31 octobre 1651 au

avec le roy qui étoit alors enfant. elle voulu voir la cérémonie de la prise de voile de ma mère de Marans ce qui fit que l'on la fit après diner parce que la reine devoit partir le landemain, la reine se promena par toute la maison, elle distingua fort ma mère de Laval[1] tante de madame de Laval qui depuis a été notre abbesse, cétoit alors le mois de may il y avoit de lébaupin dans les jardins, la reine étoit fort curieuse de savoir le nom de cet arbre dont la fleur a une si agréable odeur, la mémoire de nos mères de ce tems la fut assés ingrate pour ne pouvoir répondre autre chose a la reine sinon que c'étoit du may, la reine répétoit toujours : mais mes Mères cet arbre n'a pas nom may, il doit avoir un autre nom. On demeura fort confus. La reine avoit demeuré a Poitiers trois mois acose des troubles de létat, elle y repassa une seconde fois quelques années après pour le mariage du roy et elle avoit aussi Monsieur frère du Roy qui se nomoit monsieur le duc dorléan, il étoit tout petit, il entra encor avec la reine et quantité de personnes de la cour. Comme il se promenoit il trouva ma mère Boisredon qui cherchoit dans la marche au refectoire il luy demanda ce qu'elle fesoit, elle luy montra des fromages quelle y avoit et elle les luy offrit l'assurant qu'ils étoient bons, car, dit-elle, ils viennent des dodu, ma mère Prenan alors dépositaire dressa une belle collassion pour la reine et sa suitte, un de ses officiers y ala voir et en suitte, il visita par tout jusque sous les tapiceries pour voir sil ny avoit persone de cachés, ensuite il ferma en clef et garda la clef, cétoit dans la salle de Madame.

Journal de Mme de Fayolle (1780-1790)[2].

Madame de Bourbon[3] a fait son Chapitre des offices le 11 avril 1780.

---

3 février 1652 ; la prise d'habit de la mère de Marans eut donc lieu le 2 février. (Cf. *Journal de Denesde*, Arch. Hist. du Poitou, XV, 160-164).

1. V. p. 166, n. 4.

2. Diane-Elisabeth du Rousseau de Fayolle, fille de Charles-Louis-Jacques du Rousseau, chevalier, seigneur de Fayolle, Comporté, Champagné, Citré, et de Marie-Marguerite Duquesne, née et baptisée à Saint-Saviol, le 5 janvier 1740 (Reg. parr. S.-Saviol), reçut l'habit religieux à l'abbaye Sainte-Croix, le 3 novembre 1767 et y fit profession le 22 novembre 1768 (Registre des vêtures, professions et décès. Arch. Vienne, H, Sainte-Croix, 4), devint maîtresse des novices entre le 26 avril 1787 et le 28 mai 1789 (Contrats de religion, Archives du monastère de Sainte-Croix), et grande prieure le 14 novembre 1789. Aucune abbesse n'ayant été nommée en remplacement de Mme du Monteil, morte le 5 mars 1790, elle fut, à partir de cette date supérieure de la Communauté, et en cette qualité, signa l'inventaire du mobilier de l'abbaye dressé par les commissaires de la municipalité de Poitiers, les 15-17 septembre 1792 (Archives du monastère de Sainte-Croix). Elle réorganisa la Communauté à partir de 1801 et mourut supérieure, le 14 août 1808 (Liste des décès des religieuses. Archives du monastère de Sainte-Croix).

3. Louise-Claudine de Bourbon-Busset, nommée abbesse à la mort de Mme d'Escars.

Elle a interdit tous les maîtres aux pensionnaires hors celui de musique son intention étant de n'avoir plus de demoiselles à élever, ce qui sera un grand bien pour nous, autant par là beaucoup de sujets de dissipation. Il y en a déjà plusieurs de sorties.

En 1780, la mère Fumée [1] grande Prieure a fait réparer la chapelle de la Sainte Vierge [2] redorée en dedans et en dehors, elle en était chapelaine, il en a coûté pour le tout 900 et quelques livres ; dans cette année 1780 on a changé le trésor de place, il était au dessus de Montpensier (?) on l'a mis dans cette voûte auprès du dortoir ou l'on va ranger les papiers qui sont en très mauvais ordre. Le travail sera grand et coûteux mais très urgent [3].

Le 23 octobre 1780.

On commença à tendre en noir l'église pour le service de Mme Descars [4]. Le 28 on travailla dans le chœur que l'on tendit comme à l'enterrement et même mieux ayant pris chez un marchand nommé M. Narbonneau tout ce qui était nécessaire, lequel se prêta de la meilleure grâce et vint lui même mettre la tenture, il y avait deux rangs de noir, un blanc entre les deux, les écussons de distance en distance, ensuite on fit un lit de parade avec les mêmes étoffes que le dit marchand fournit et dressa fort proprement, cet ouvrage fut très long quoique il y eut plusieurs ouvriers et que pour leur donner du temps nous avons dit l'office le matin tout de suite, ils y était encore à minuit que nous descendîmes pour matines, ce qui fut très fatiguant pour les sacristaines. Me l'Abbesse a voulu que rien n'y ait manqué, ce qui se devait bien à la mémoire d'une si digne Abbesse et qui sera longtemps chère à la maison, non seulement par le bon état où elle l'a laissée ayant trouvé après sa mort plus de

---

1. Madeleine-Nicole Fumée, fille de Jean-Henri Fumée, chevalier, seigneur d'Aloigny (Contrat de religion du 25 novembre 1752. Archives du monastère de Sainte-Croix), née le 29 décembre 1735 à Chatellerault (Arch. Vienne, L. 257), était pensionnaire à Sainte-Croix, avant le 25 novembre 1752 (Contrat de religion). Après s'être démise de ses fonctions de grande prieure elle devint folle en 1791 (Arch. Vienne, L. 257) et mourut à l'hospice des Incurables de Poitiers, le 13 mai 1801 (Acte de sépulture Archives du monastère de Sainte-Croix).

2. Cette chapelle était à côté de celle du Pas de Dieu (Plan manuscrit de de Sainte-Croix. Arch. de la Société des Antiquaires de l'Ouest).

3. Ce travail fut exécuté en 1788 et 1789, par Ch.-Fr. Vigoureux, écuyer, sieur de la Roche, feudiste (Traité du 28 août 1788. Arch. Vienne, H, Sainte-Croix, 5).

4. Marie-Anne de Perusse d'Escars, abbesse de Sainte-Croix, de 1742 à 1779. Cf. : *Lettres des dames Religieuses de l'abbaye royale de Sainte-Croix de Poitiers aux dames religieuses des monastères avec lesquels elles sont en société de prières à l'occasion de la mort de Madame Marie-Anne de Perusse-d'Escars* de Poitiers, 6 novembre 1779, s. l. n. d. in-4, 9 pp. (Bibl. munic. de Poitiers. Recueils poitevins, série in-4, t. 31, n° 13).

20 mille livres et beaucoup davantage qui étaient dû à la communauté, mais encore ce qui est plus essentiel, la vertu qu'elle a pratiquée : une vie des plus édifiantes et régulières sera toujours un sujet d'admiration et de consolation pour celles qui ont été témoins de toute sa ferveur laquelle était fort au-dessus de ce que l'on en peut dire!

Ce 30 octobre 1780.

Me de Bourbon notre abbesse, voulant par un effet de sa bonté naturelle céder en faveur de la communauté un droit dont les abbesses ont toujours joui ici qui est de faire les postulantes novices sans suffrage, elle a voulu le contraire en proposant un chapitre comme à la profession. Il y en eut plusieurs qui parurent le désirer, d'autres connaissant l'inconvénient des nouveautés prédirent que cela ne prendrait pas bien, quelques-unes même en avertirent Me et la prierent de garder son droit en laissant les choses telles qu'elles étaient. Elle n'en voulut rien croire et fit son chapitre. Avant la distribution des suffrages elle demanda si chacune était disposé de mettre une fèvre dans chaque boîte, ce qui était aussi une nouveauté sur laquelle une ancienne se heurta et fut la seule opposante assurant qu'elle ne mettrait jamais qu'un suffrage comme c'était l'usage, là-dessus plusieurs dirent qu'il valait mieux que Me gardât son droit, ce qui se fit, lequel cependant serait fort agréable pour une communauté qui saurait en profiter, mais comme il se trouve toujours des esprits brouillons et cabaleurs il faut respecter les anciens usages, cette postulente est la première de Me de Bourbon, elle est reçue pour grâce totale, elle se nomme Mlle du Monteau [1] fille de condition née sans biens.

Dans le courant de l'année 1780 Mg l'Évêque ayant demandé pour envoyer à Rome une relique de St Fortunat, on a eu la générosité de livrer en entier celle que nous possédions depuis sans doute plusieurs siècles et que l'on avait peut-être eu bien de la peine à avoir. Du moins aurait on pu partager; pour reconnaissance l'on envoya pour chaque religieuse un petit reliquaire mais qui ne signifiait pas grand chose.

Ce deux février 1782 Me l'abbesse ne s'est pas trouvée en état de faire la cérémonie de la distribution des cierges ayant la fièvre. Ce sont les deux première sacristaines qui les ont donnés, chaque religieuse étant dans les hautes tranché à leur place.

L'an 1781 Me l'abbesse a fait abattre une promenade des maronniers et mis en place les tilleuls qui sont à la Chapure (?) l'on a jeté un mur dans le dit endroit qui était assez haut pour faire mur de clôture ce qui fait celui d'appui qui y est à présent.

---

1. Louise-Marguerite du Monteau de la Vergne, née à Romagne, le 5 juillet 1761 (Etat des religieuses de Sainte-Croix en 1808, Archives du monastère de Sainte-Croix), morte religieuse de Sainte-Croix, le 28 novembre 1814 (Liste des décès des religieuses de 1793 à 1815, mêmes archives).

Le 15 avril 1782, la ville a fait abattre à cause du pont le devant du mur du jardin bas. L'on y travaille de force pour diligenter ; ceci a fait une petite contestation, Mr le Maire ayant promis de donner des gardes à la brèche ce qui est juste, étant la ville qui a fait mettre les murs à terre, Me l'abbesse ce confiant trop sur la promesse qu'on lui avait faite ne prit aucune précaution et la brèche faite on vient lui annoncer qu'elle n'aurait de garde qu'autant qu'elle les payerait ce qui n'est pas une chose proposable, enfin après bien des pourparlers et plusieurs raisons alléguées la ville donne des gardes jour et nuit et les paye, en attendant ce sont les domestiques qui ont gardé, ce qui a duré depuis le lundi jusqu'au vendredi, il y en a toujours deux qui malgré la sentinelle couche dans le jardin.

Le neuf de juin 1782.

Me de Bourbon a donné le voile noir à Me du Monteau et Bourot[1] qui sont ses deux premières professes, l'une et l'autre reçues gratis, la seconde cependant a donné douze cents livres pour ses meubles, chacune a une petite pension.

A la fin d'Avril de cette années les Pères Carmes ayant été à Rome Me l'abbesse a fait renouveler les indulgences des chapelles de la Sainte Vierge, du Pas de Dieu et de Ste Anne pour les parents défunts des religieuses jusqu'au second degré, l'on a aussi accordé pour le jour de la fête de la dite dernière chapelle indulgence plénière. Il est a propos que je dise ici un mot du procès que nous avons avec M. Trichet à l'occasion des deux chapelles du grand autel pour la mesure du blé et du vin qui se donne au chapelain. Il faut avoir beaucoup d'attention à la façon de faire les quittances qui doivent expliquer la mesure soit d'abbaye ou de Poitiers, heureusement nous en avons trouvé de bonne formule l'affaire a été jugée en notre faveur, mais ces Mrs en ont appelé, ce qui pourra la faire durer encore longtemps, ces deux chapelles étant séparées entre l'oncle et le neveu Trichet, le premier s'étant trouvé très mal a résigné à son neveu et par là tout est réuni sur la même tête et Me l'abbesse se trouve privée d'en pouvoir disposer ce qui arrive presque toujours par les résignations qui se font habituellement.

L'appel ne nous a pas été favorable, le procès est perdu[2].

Le 27 octobre Md de Bourbon a terminé sa carrière après bien des souffrances qu'elle a soutenues d'une manière bien édifiante[3].

Cet interrègne nous est des plus fâcheux ; joint à ce qu'il est fort long

---

1. Marie-Adélaïde Bourrot, morte religieuse de Sainte-Croix, après 1827.

2. Les pièces de ce procès se trouvent actuellement aux Archives de la Vienne H, Sainte-Croix, 8.

3. V. la lettre circulaire adressée à l'occasion de cette mort aux maisons religieuses qui étaient en relations avec Sainte-Croix (Arch. du monastère de Sainte-Croix).

il est accompagné de bien des incidents, une pension de 2000 l. sur le revenu de l'abbesse qui n'en a point de particulier serait très à charge à la communauté, mais une personne de bonne volonté et à l'insu de tous les gens d'affaires et bien d'autres qui s'y opposaient a travaillé avec fruit à la suppression de la dite pension, ce qui est un service essentiel pour une maison qui se trouve avoir beaucoup de dépense[1].

Une incertitude continuelle depuis huit mois de l'abbesse que l'on aura, Me de Monteil qui est nommée étant dans un état d'infirmité qui nous laisse toujours dans la plus triste incertitude.

Dans cet intervalle, la grande Prieure, Me Fumée a donnée le voile noir à deux novices et le voile blanc à une postulante avec la permission de Mgr l'Évêque et de Me du Monteil ; ce qui s'est fait le 21 juin de cette année 1789.

14 novembre 1789.

Sr de Fayolle qui a commencé ce livre à la mort de Me Descars, a été nommée grande prieure par la démission de la mère Fumée dont il a été parlé qui lasse de son gouvernement qui a duré près d'un an, Me de Bourbon étant décédée le 27 octobre 1788 et Me de Monteil qui lui a succédé, étant arrivée dans l'abbaye le 7 octobre 1789 ; laquelle par son grand âge qui était de près de 80 ans, n'était pas en état de régir la maison, la dite mère Fumée demanda avec instance la décharge de sa place, la communauté donc assemblée dans la chambre de Me l'abbesse, Mr de Cressac official fit la nomination pour elle n'étant pas en état de s'expliquer ; quatre jours après la dite abbesse se démit du temporel entre mes mains; et ensuite elle tomba dans des accidents très fâcheux, le 5 mars 1790 elle a terminé sa vie souffrante, les circonstances des affaires du temps etant un obstacle pour avoir une abbesse, j'ai continuée ma régie laquelle est plus fâcheuse que jamais.

Ce 12 mai 1790 il y a eu une petite contestation avec Mrs de Sainte-Radegonde pour le porteur de la vraye croix, lequel n'était que sous-diacre ; ignorant que cela s'était fait autrefois, pour ne pas donner lieu par trop de condescendance à aucune nouveauté, j'écrivis dès le moment que j'en fus instruite, à Mr l'abbé au nom de la communauté pour faire nos représentations à ce sujet. Le soir il vient deux députés du chapitre qui nous firent voir que cela s'était fait plusieurs fois, en conséquence nous fûmes tranquilles et le jeune homme qui avait été présenté fit sa mission dont il fut très content ; j'ai fait cette petite observation, afin qu'à l'avenir si la même circonstance se présente, l'on soit instruit et qu'il n'y ait pas de difficultés.

Fr. P. de Monsabert.

1. Le brevet royal en date du 28 décembre 1788, qui conférait l'abbaye de Sainte-Croix à Marie-Françoise de Monteil abbesse de Cusset au diocèse de Clermont, lui imposait l'obligation de payer pendant vingt ans une rente de 2000 livres aux Hospitalières de Niort (Arch. du monastère de Sainte-Croix).

LETTRES DE BÉNÉDICTINS FRANÇAIS [1]

Les autographes de la collection de Troussures

Il est peu d'érudits qui, ayant eu l'occasion à propos de recherches hagiographiques, patristiques ou historiques, de feuilleter les volumes de la correspondance des Bénédictins conservés à la Bibliothèque Nationale, n'aient vivement regretté que cette correspondance, au moins dans ses parties les plus importantes, ne soit point publiée encore. Les mieux renseignés en désireraient même une édition générale[2], soit dans sa rigoureuse intégrité, soit en n'exceptant de la publication que les billets réputés insignifiants, et encore à la condition que leur non-valeur fût dûment établie.

Il est certain en effet que cette publication rendrait de réels services : les lettres des Bénédictins permettraient de résoudre une foule de petits problèmes littéraires et historiques, elles nous mettraient au courant jusque dans le moindre détail de la méthode qu'ils ont suivie pour préparer leurs éditions des Pères, leurs collections de textes ou leurs histoires particulières. On y trouverait aussi nombre de renseignements curieux sur la vie sociale ou l'histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles, et, pour ne citer qu'un exemple, la correspondance des procureurs généraux de la congré-

1. Voir la *Revue Mabillon* de mai 1909.

2. Dans son rapport de 1855 au ministre de l'instruction publique, M. Alphonse Dantier rappelait que le projet de recueillir et de publier la correspondance « d'hommes qui pendant leur laborieuse carrière avaient donné tant de gages à la science et à la religion » avait été émis dès 1707 par le cardinal d'Estrées, le savant et spirituel abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés ; mais que ce projet n'avait pu être exécuté. On retrouve dans un manuscrit du fonds Saint-Germain un essai d'inventaire datant des premières années du XVIIIe siècle et qui donne l'analyse d'un grand nombre de lettres, aujourd'hui perdues.

gation de Saint-Maur auprès de la cour de Rome fournirait un appoint considérable de documents de valeur pour l'étude des relations entre le Saint-Siège et le gouvernement français.

Malheureusement cette publication intégrale est chose impossible[1]. D'autre part, ceux qui réclament pour que les travaux entrepris par Valery et Dantier soient continués et qu'on leur offre au moins, en deux ou trois volumes, un choix des principales pièces de la correspondance des Bénédictins paraissent avoir oublié que ce travail est précisément sur le chantier, et même depuis longtemps. Le *Comité des travaux historiques*, seule institution capable de patronner et de diriger cette édition, avait déjà dans sa séance du lundi 16 avril 1883 décidé de donner à M. Dantier un collaborateur. Peu de temps après la mort de M. Dantier, dans la séance du lundi 7 décembre 1885, « il[2] est donné communication d'une lettre de M. Stein, archiviste aux Archives nationales, relative à la correspondance des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur dont la publication avait été entreprise par feu M. Dantier. Depuis quelque temps déjà, sur l'invitation du Comité, M. Stein revoyait les documents de concert avec M. Dantier ; il s'agit de savoir si M. Stein pourrait être autorisé à continuer cette publication, à laquelle le nom de M. Dantier resterait attaché. A la suite d'un échange d'observations entre MM. Delisle, Siméon Luce, Picot, et plusieurs autres membres de la Section, il est admis en principe que l'on pourrait charger M. Stein, qui a déjà fait ses preuves, de préparer pour une époque ultérieure les matériaux de cette publication, qui ne devra en aucun cas excéder deux volumes. »

Comme on le voit, l'œuvre est en excellentes mains, et il n'y a

---

1. J'explique aussitôt le mot *impossible*. Il suffirait d'un talent simplement ordinaire, aidé des ressources d'une bonne bibliothèque, et d'une puissance de travail faite surtout d'attention et de continuité pour préparer une édition très suffisante de cette correspondance, classée dans l'ordre chronologique et annotée sobrement. Ce qui rend cette tentative irréalisable, c'est l'excessive abondance des matériaux. Il faudrait bien vingt forts volumes in-4 pour les seules lettres de la Bibliothèque Nationale : je crois en effet avoir réuni déjà près de douze mille fiches, et je suis loin d'avoir achevé ce dépouillement. Or, quel est l'éditeur qui à notre époque s'aventurerait dans une telle entreprise ?

2. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie.*

qu'à attendre que le manuscrit de M. Henri Stein soit livré à l'imprimeur. Mais puisque le nombre des volumes de cette édition est strictement limité à deux, et que la matière est d'une richesse presque inépuisable, il est bien certain aussi que ce ne sera nullement gêner le savant éditeur que de publier avant lui quelques fragments épars de cette correspondance, en particulier les lettres qui se trouvent en certains dépôts moins connus ou plus difficilement abordables, et cela d'autant que M. Stein semble résolu à ne pas s'astreindre à donner uniquement de l'inédit.

C'est ce qui m'a déterminé à publier, avec la permission libéralement donnée par M. le comte de Troussures, les lettres de Bénédictins que renferme la célèbre bibliothèque de son château [1]. Il ne sera pas inutile de faire précéder leur publication de quelques renseignements touchant leur origine et le principal destinataire, le chanoine Etienne de Nully. Nous en empruntons la plus grande partie à l'introduction que M. le Dr Victor Leblond a placée en tête de son *Inventaire sommaire de la collection Bucquet-Aux Cousteaux*, Paris, 1906.

« Vers le milieu du XVIIIe siècle, trois érudits de Beauvais faisaient le projet d'écrire l'histoire de leur pays.

Travailleurs consciencieux, persuadés que tout ce qui vient du passé est également digne d'intérêt, doués de cette patience infinie sans laquelle l'histoire n'est qu'un jeu de l'esprit, sachant que la saine méthode historique oblige à donner des faits bien établis sur des preuves certaines, ils fouillèrent toutes les archives, publiques

---

1. C'est un ami, M. l'abbé Meister, membre de la Société académique de l'Oise, qui m'avait signalé l'existence de ces lettres parmi les dossiers manuscrits qu'il avait eu l'occasion de consulter à Troussures pour ses travaux d'histoire du Beauvaisis. Je demandai aussitôt à M. le comte de Troussures s'il m'autoriserait à prendre copie de ses autographes et à les publier : le savant collectionneur, à la libéralité de qui nombre d'érudits ont souvent rendu hommage, prit la peine de faire copier pour moi une partie des lettres de sa collection et accompagna cet envoi d'une lettre d'invitation dont la gracieuse courtoisie ne put être surpassée que par celle de l'hospitalité que je reçus au château au mois de juin dernier. Avec l'aide de M. Meister, qui voulut bien m'accompagner au cours de cette visite, je pus collationner les copies et transcrire les autres lettres qui m'intéressaient le plus dans cette riche collection d'autographes.

ou privées, civiles et religieuses (monastères, chapitres, églises, paroisses, registres de délibérations communales, etc.) ; et copiant ou faisant copier une énorme quantité de documents, ils surent échanger pendant quarante ans, avec la plupart des savants contemporains, une correspondance toute pleine des renseignements les plus précieux...

A ces multiples recherches les années passèrent, et la mort surprit nos travailleurs, sans que l'œuvre, préparée par tant de soins, pût être achevée au delà du XIe siècle.

Ces trois érudits étaient le chanoine Gabriel Danse, Eustache-Louis Borel et Jean-Baptiste Bucquet.

Le premier [Gabriel-Claude Danse], issu d'une vieille famille du Beauvaisis, était né en 1725 [le 22 août] de Claude Danse, écuyer, seigneur de Boulaines et conseiller à la Cour des monnaies de Paris [et de Marguerite de Bailleul, dame de Boulaines]. Petit-neveu de l'abbé Dubos qui donnait en 1742 son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, Gabriel Danse continua les traditions de travail et d'érudition qui avaient fait, au XVIIIe siècle, du chanoine Godefroi Hermant le savant auteur d'une *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Beauvais*. Il mourut en 1806..... »

Le second, Eustache-Louis Borel, né le 11 novembre 1720, fut lieutenant-général au bailliage de Beauvais de 1745 à 1787, puis se démit de sa charge en faveur de son fils aîné, Borel de Bretizel, pour se livrer tout entier à ses études. Il mourut en avril 1797.

Louis-Jean-Baptiste Bucquet, né le 10 mars 1731, était un avocat. Ce fut lui qui rédigea l'*Histoire du Beauvaisis*, fruit de cette triple collaboration, dont la copie devait appartenir au survivant[1]. Il mourut le 13 avril 1801.

Si l'ouvrage des trois savants n'a pu être terminé par eux, les matériaux qu'ils avaient amassés existent encore aujourd'hui.

« 1° Les notes et copies d'Eustache-Louis Borel vinrent aux mains de son fils, Durand Borel, baron de Bretizel, lieutenant-général du

1. Cette rédaction définitive, aujourd'hui conservée chez M. le comte de Troussures, forme un volume in-fol. de 402 pages de texte et de 120 pages de notes avec appendice.

bailliage de Beauvais, puis de Charles Borel, baron de Bretizel, au château de Bachivillers (Oise), enfin d'Antoine Borel, baron de Bretizel, fils d'Octave et neveu du précédent, au château du Vieux-Rouen (Seine-Inférieure), le possesseur actuel. Cette collection, enfermée dans des cartons, est inventoriée.

2° Les notes recueillies par le chanoine Danse devinrent successivement la propriété de son neveu Louis-Lucien Le Caron (1751-1821), seigneur de Troussures, lieutenant particulier au bailliage, fils de Jean-Toussaint Le Caron et de Marie-Marguerite Danse de Boulaines, sœur du chanoine, puis de Toussaint Le Caron de Troussures, fils du précédent et père de M. le comte de Troussures, leur possesseur actuel.

Cette collection, aujourd'hui conservée dans la belle bibliothèque du château de Troussures, près Auneuil[1], sous la dénomination d'*Archives particulières au Beauvaisis*, a été inventoriée et cataloguée par M. de Boncour, oncle de M. de Troussures. Cet inventaire forme un manuscrit in-fol. de 89 pages, mais ne comprenant que des liasses cotées A à S.

3° A la mort de Bucquet, ses notes passèrent à son gendre, Marguerite-Adrien Aux Cousteaux de Marguerie, qui ne lui survécut que peu d'années. Mme Aux Cousteaux de Marguerie, sa veuve,

---

1. Outre les travaux de l'abbé Danse... la bibliothèque de Louis-Lucien Le Caron de Troussures, qui avait épousé une fille de Le Mareschal de Fricourt, s'était encore enrichie des œuvres manuscrites de l'abbé Dubos et de Foy-Vaillant, de leurs curieuses correspondances et des immenses recherches de Le Mareschal de Fricourt, sans omettre une quantité de manuscrits d'un prix inestimable, dont quelques-uns remontent au VIIIe siècle. La plupart de ces manuscrits viennent de l'ancienne bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Beauvais : ils avaient été préservés du feu ou du pillage, en 1793, par M. Le Caron de Troussures. — Cette bibliothèque, une des plus riches de France et des plus anciennement connues, avait perdu beaucoup de ses manuscrits, prêtés jadis au jurisconsulte Antoine Loisel ; mais, retrouvés plus tard par Joly, chanoine de la cathédrale de Paris, dans la succession de son aïeul, ils avaient été légués par cet ecclésiastique au chapitre de Notre-Dame de Paris. Le chapitre de Beauvais les réclama, mais toujours sans succès, bien qu'ils fussent revêtus de ses armes. En 1750 le chapitre de Paris les cédait à Louis XV avec toute sa collection, moyennant une somme de 50.000 écus qui servit à la construction de la sacristie de Notre-Dame. (Note de M. Le Mareschal de Fricourt, citée dans Dupont White, *Les Antiquaires de Beauvais*, apud *Mém. Soc. Académique de l'Oise*, I, 1847, p. 51). Trente et un des plus précieux manuscrits de Troussures ont été vendus à Paris le 9 juillet dernier.

conserva avec grand soin la collection des documents rassemblés par Bucquet, pour la transmettre intacte, en 1843, à son fils Louis Aux Cousteaux de Therdonne, directeur des contributions directes. Ce dernier les garda jusqu'à sa mort, en 1852, dans la vieille maison de famille de la rue Sainte-Véronique [à Beauvais]; puis les documents passèrent en la possession de son second fils, Charles Aux Cousteaux...

Ce dernier, obligé à de longs voyages par ses fonctions d'ingénieur des constructions navales, dut laisser cette collection en dépôt au château de Bachivillers, chez son oncle, le baron [Charles] Borel de Bretizel, jusqu'au jour où il vint habiter à Paris, 78, avenue de Villiers [d'où le nom de Collection de l'avenue de Villiers, sous lequel elle est parfois désignée]... A sa mort en 1890, Charles Aux Cousteaux, qui avait toujours gardé une affection particulière pour Beauvais, où il voulut être enterré, laissa dans ses papiers une note indiquant que cette collection devait, après lui, être envoyée à Beauvais, selon le désir de son bisaïeul, Jean-Baptiste Bucquet. Son ami intime, M. le chanoine Renet, en devint ainsi le dépositaire jusqu'au mois de janvier 1906, où il la donna à la Bibliothèque municipale. »

M. le Docteur Leblond, auquel nous venons d'emprunter si largement, a dressé l'inventaire de la collection Bucquet, en signalant au passage les lettres des Bénédictins français qui se rencontrent dans le tome LXXXVIII. Ces lettres sont de Dom Nicolas Anne, procureur de l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais, de Dom Aimé, de Dom Barré, de Dom Dewitte, moine de Saint-Bertin, de Dom Féron, moine de Saint-Riquier, de Dom Nicolas Gérardin, de Dom Nicolas Grenier, et de Dom Prosper Tassin. La plupart d'entre elles ont été publiées par le R. P. E. Griselle[1] dans son étude : *Bossuet, abbé de Saint-Lucien-lès-Bauveais, d'après sa correspondance inédite*, Paris, 1903, in-8°, 132 pages (extrait de la *Revue Bossuet*), et dans un article intitulé : *Dix lettres inédites de Dom Tassin*, paru dans les *Etudes* du 5 février 1909.

Il semble bien qu'il eût dû se trouver également des lettres de

1. M. Leblond s'est amusé à noter dans son Inventaire, p. 284-285, quelques-unes des fautes de lecture faites par l'éditeur.

Bénédictins français parmi les manuscrits de la collection Borel. M. L.-E. Deladreue, dans son étude sur *Les maisons canoniales du chapitre de Beauvais et leurs possesseurs* [1], dit même formellement, en parlant des papiers du chanoine Etienne de Nully : « La plupart de ces volumineux manuscrits sont conservés dans la bibliothèque de M. Borel de Bretizel, au Vieux-Rouen-sur-Bresle (Seine-Inférieure), ainsi que toute la correspondance si étendue de leur auteur avec Mabillon, Ruinart, Montfaucon, Baluze et d'autres savants contemporains. »

Malheureusement, en dépit de toutes les recherches que M. le baron Borel de Bretizel a eu l'amabilité de faire sur ma demande, il n'a trouvé dans les dossiers de sa bibliothèque aucune pièce de cette correspondance bénédictine, encore que les noms des Maristes soient cités constamment comme ayant fourni des renseignements historiques aux auteurs de ces manuscrits.

Je dois donc me contenter de donner ici les lettres qui se trouvaient avec les papiers du chanoine Danse, le troisième des érudits de Beauvais dont nous avons parlé. J'y joins d'autres correspondances contenues dans le même carton de la bibliothèque de Troussures, et dont la provenance n'est pas mentionnée.

Les cinq premières de ces lettres sont adressées au chanoine Étienne de Nully, auquel Dupont-White a consacré une notice dans son travail *Les antiquaires de Beauvais* [2], notice que nous ne faisons que résumer.

Étienne de Nully [3] ami de Godefroi Hermant, son élève et son continuateur, fut l'un des hommes les plus savants de son temps et de son pays. Issu d'une des plus anciennes familles de Beauvais, fils d'un maire de cette ville, Georges de Nully, qui a laissé des Mémoires manuscrits [4], il étudia l'histoire et les antiquités de sa patrie avec

---

1. *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t. VII, 1869, p. 330.

2. *Mémoires de la société académique de l'Oise*, t. I, 1847, p. 21-25.

3. Il est parfois appelé M. de Nully l'aîné pour le distinguer de son frère cadet, Jean-Baptiste de Nully, né en 1649 du second mariage de Georges de Nully avec Madeleine Danse. Jean-Baptiste de Nully fut chanoine de Notre-Dame du Châtel [de Beauvais] en 1678, de la cathédrale en 1698 et mourut le 17 novembre 1708.

4. Ce journal, commencé en 1645, fut continué jusqu'en 1708 par son fils, le chanoine Jean-Baptiste de Nully.

un zèle vraiment filial. Il naquit le 12 septembre 1641, fut nommé chanoine de Saint-Barthélemy de Beauvais en 1670 et chanoine de la cathédrale en 1675.

Ses recherches sur le Beauvaisis forment de volumineux manuscrits pleins de documents curieux, de pièces inédites, d'appréciations aussi justes qu'approfondies.

Le savant chanoine de Saint-Pierre correspondait avec les hommes les plus éminents de l'époque dans la science historique. Dom Mabillon, Ruinart, Baluze, Montfaucon éclaircissaient ses doutes ; le Père Ménétrier lui fournissait des renseignements héraldiques ; il était en relations suivies avec Bayle, Baillet, Nicole, Arnaud, l'abbé de Rancé[1] et une infinité d'érudits et de personnages connus.

Quand le besoin de puiser aux sources le pressait trop vivement, il s'adressait à M. de Francastel[2], bibliothécaire des Quatre-Nations, son intermédiaire auprès de Dom Mabillon.

« Oh ! que la facilité et l'abondance des livres soulage en l'histoire ! lui écrit-il, et les provinces sont peu propres pour en escrire. Je crois que vous voyez fort Dom Mabillon, insinuez-lui un peu de m'être favorable pour un Mémoire que je lui adresse,.. »

On trouvera plus loin ce long mémoire qui contient une série de questions sur l'histoire locale, et que nous n'avons pas hésité à publier dans son intégrité pour donner un exemple de la netteté et de la concision avec lesquelles Dom Mabillon savait répondre aux consultations qui lui étaient demandées de tous les coins de la France, et aussi de la part des savants étrangers.

Étienne de Nully demeura jusqu'à sa mort fidèle aux études historiques : on le voit par ces dernières recommandations qu'il adresse d'une main tremblante à son neveu Tiersonnier[3], qui

---

1. L'abbé de Rancé, dont un grand nombre de lettres autographes se trouvent dans la bibliothèque de Troussures, avait été avant sa conversion prieur de Saint-Symphorien de Beauvais.

2. M. de Francastel, ami particulier de Ménage, familier de Mabillon, Baluze et Montfaucon.

3. Simon Tiersonnier, conseiller au présidial de Beauvais, neveu et imitateur d'Etienne de Nully et parent de Foy-Vaillant, a beaucoup écrit et n'a rien publié... C'est à ses recherches infatigables que sont dus ces volumineux manuscrits (Bibliothèque du Vieux-Rouen), où se trouve religieusement recueilli tout ce qui a été écrit sur Beauvais (Dupont-White, ibid., p. 37).

devait continuer ses travaux, comme lui-même avait continué ceux d'Hermant :

« Je vous prie de vous enquérir à M. de Francastel de la santé de M. de Baluze, et si son âge ne l'empêchera point de donner au public les Lettres de Fulbert de Chartres qu'il a promis tant de fois et que j'attends particulièrement comme la consolation de mes infirmités où Dieu me réduit. Je vous prie de lui demander qu'est-ce que Villiomarus, et de quoi il a écrit ?

E. DE NULLY.

P. S. — M. Baluze demeure à l'entrée de la rue Vivien, à la première petite porte à droite, derrière l'hôtel Colbert. »

Étienne de Nully mourut à Beauvais le 19 avril, jour de Pâques 1699, bien digne de l'épithète de Scientificus qui orne son épitaphe[1].

***

1. — *Lettre de Dom Mabillon au chanoine de Nully*[2].

†

MONSIEUR,

Votre lettre du 8e Janvier me fut renduë seulemt avant hier au soir. Je n'aurois pas differé si longtems a y repondre, si elle m'avoit esté renduë plus tot. Il est vray que nous avons fait une grande perte par la mort de M. Hermant[3], et elle m'a d'autant plus surpris qu'il devoit le

---

1. Etienne de Nully et cinq autres chanoines de Beauvais, dénoncés par un de leurs confrères [Me Raoul Foy] comme ayant des intelligences avec l'étranger, furent arrêtés par lettres de cachet et emprisonnés à Vincennes (1689). Leur innocence ne tarda pas à être reconnue, et malgré leur charitable intercession, leur calomniateur fut condamné et exécuté (Cf. Ern. Charvet, *L'affaire de Me Raoul Foy*, publiée dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XII, 1883, p. 208-240).

2. Cette lettre n'est pas inédite. Elle a été donnée déjà par Dupont-White dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, 1847, p. 22-23, encore que M. Henry Stein ne l'ait pas mentionnée dans sa *Bibliographie chronologique des ouvrages relatifs à Mabillon*. (*Mélanges Mabillon*, Paris, 1908).

3. Godefroi Hermant, l'auteur janséniste des volumineux *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle*, qu'a publiés récemment M. A. Gazier, était mort le 11 juillet 1690.

lendemain nous faire l'honneur de nous venir voir : mais enfin Dieu nous en a privé pour le placer dans un lieu exemt des miseres et des chagrins de cette vie. Je voudrois bien pouvoir contribuer a enrichir son histoire suivant votre louable desir : mais il ne m'est rien tombé depuis longtems entre les mains qui puisse servir a ce dessein. J'ay examiné les deux vies de S. Lucien chez Bollandus, et je ne doute pas que la seconde ne soit en effet la plus ancienne comme vous l'avez pensé [1]. Les additions qui sont dans la 1ere en sont une bonne preuve. Je ne crois pas neanmoins la 2e plus ancienne que du IX siècle, auquel on commença a dire que S. Denis avoit porté sa teste comme la 2e vie le dit de St Lucien. Je ne crois pas au reste que l'on puisse jamais bien eclaircir ces missions, et a en juger par cette 2e vie, il faudroit donc que St Lucien ne seroit venu que sous Julien. S'il a esté compagnon de St Quentin, nul de ses compagnons n'a esté Esveque. Enfin tout est fort embarassé dans ces matières. Si je trouve quelque chose de bon, je ne manquray pas de vous le faire scavoir. Cependt[an]t je vous prie de me continuer toujours l'honneur de votre bienveillance et de me donner quelque part à vos Sts Sacrifices.

Je suis avec respect

MONSIEUR

Votre très h[umble] et très obéis[san]t serviteur.

F. JEAN MABILLON. M. B.

Ce 14 Fev. 91.

Monsieur de Nully
L'aisné chanoine de Beauvais
à Beauvai .

***

2. — *Lettre de Dom Maur Fombert, écrite au nom de Dom Mabillon au chanoine Etienne de Nully.*

Questionnaire adressé par M. de Nully, l'aîné, chanoine de Beauvais, au R. P. Mabillon, avec réponses de ce dernier.

Comment s'appelle presentement la petite ville Minacium sur le lac de côme en Lombardie ?

R. — Elle s'appelle Menaggio.

---

1. Il a été question déjà des actes de S. Julien et des difficultés qu'ils présentent à propos d'une lettre de Dom Mabillon au même Étienne de Nully publiée dans la *Revue Mabillon* de mai 1909, p. 79-80. Le chanoine Renet, qui fut pendant seize ans le dépositaire des papiers de la collection Bucquet, a publié sur *Saint Lucien et les autres saints du Beauvaisis* trois gros volumes, où tous les témoignages historiques sont successivement alignés et où la question est entièrement épuisée.

Sur S. Just martyr.

Sur l'incertitude du temps que son corps ou chasse a esté apportée à Beauvais exprimé par les legendaires *post multorum annorum curricula.* Peut-on se contenter pour le fixer plus au juste d'un endroit de l'abbé Guibert de N. D. sous coucy de vitâ suâ L. 3. pag. 321, E. 1. col. A. B. 2. qui dit que la chasse de ce saint estoit de son temps encore au bourg de S. Just. Et ce fut en effet vers les 1res années de *1100* que l'Eglise de ce Saint devint abbaye au lieu de collegiale qu'elle estoit.

R. — Je crois que cela suffit.

Sur le mesme Guibert de vita sua p. 466. L. 1. ch. 10. D. 1.

Si on ne pourroit point conjecturer avec plus de determination qu'a fait Dom Luc le temps qu'il a escrit les liures de sa uie par la remarque de l'année que le Comte de Neuers fut uisiter par deuotion la grande charteuse et y fit des presens. En general l'on doit dire que ç'a esté apres l'an 1112 parce qu'il y raporte des endroits de faits arriuez uers cette année et Dom Luc remarque qu'il est mort en mars 1124 ainsi c'est dans cet espace d'années qu'il les a escrit mais ne pourroit on pas rien dire de plus precis ?

R. — Je ne scay rien de plus precis.

Sur le mesme Guibert quand a t'il escrit de pignoribus Sanctorum ? Et pour vous ayder parcourez sans lire les pages de cet autheur à l'endroit de ces ouvrages et voyez si depuis l'edition, personne n'y aura ajouté en crayon ou autrement des notes chronologiques ou dans les notes à la fin.

R. — Il n'y a rien.

Sur la petite abbaye de Tussouval au diocese de Beauvais.

Si depuis l'édition de la Diplomatique, on n'en a rien decouvert a y ajouter et qui puisse ayder à la placer non du costé de Borrenc, mais du costé de l'abbaye du val qui est le lieu ou les limites des dioceses de Paris et de Beauvais sont restées les dernieres a regler car le logis abbatial du val est de nostre diocese, les offices et jardins de l'abbé et l'Eglise des moines est de Paris comme les dernieres bornes du pagus cambliacensis selon les apparences et lumieres qui en pouvoient encore rester au temps qu'elles furent mises sous Philippe de Dreux.

R. — Je n'ay rien trouvé qu'un acte d'un abbé de Tussouval qui est le meme dont il est parlé dans la Diplomatique lequel fait un echange de quelques terres avec un abbé Lanbert, peut etre de Fontenelle, mais rien ne tend a decouvrir la situation de Tussouval.

Sur Sulcoïus archidiacre de Beauvais marqué dans nostre obituaire et dont on a eü les œuvres encore ms. à S. Germain des pres.

Qu'esce qu'un Rodulfus competiteur de l'Empr. Henry IV?

Qu'esce qu'un scavant Bosnardus qui eut des disputes avec Manasses

de Reims ? Seroit ce S. Bruno, désigné par le mesme sous le nom d'Emule du mesme Archevesque ?

R. — Je ne scaurois rien dire de ce Bosnardus. La conjecture peut estre vraysemblable.

Ce Rodulfe etoit duc de Suabe, couronné Roy l'an 1077 contre Henry l'Empereur.

Sur Vincent de Beauvais.

A t'on jamais veû le livre de ses epistres à ses familiers cité par les autheurs qui font le cataloguë de ses ouvrages? peut on assurer qu'il estoit Beauvaisin parce qu'un Ms de Chateaudun (Dunense) porte ce nom frater vincentius Beluacensis en l'epistre du livre de la consolation de la mort au roy S. Louis.

Il n'est mort qu'apres 1259 puisqu'il escrivoit ce livre à ce st. roy sur la mort de son aisné : mais ne peut-on point mieux marquer son decez, et en marquer l'année ?

R. — Ces epistres ne sont pas imprimées que je scache — je les ay veues autrefois mss. mais je ne me souviens pas ou.

Comment ajuster la posterité du comte Gilduïn Seigneur de Brethüeil blessé au combat de Bar 1037, et mort vers 1060 à S. Vanne, avec le titre raporté de luy et de ses enfans en la premiere partie des actes benedictins, siecle IV, p. 761, 762. Ce hugues fils de Gilduin frere d'Eurard et de vualeran de Brethueil est evesque de Langres et la il est nommé Hugues du puiset de Puteolo castro. Estoit-ce un beaufrere seulement, Et villa nantulfi esce un Nantueil ?

R. — Il faudroit plus de tems que je n'ay pour examiner tout cela [1].

Il faudroit veoir si ce n'est pas de Breteuil en Normandie dont parle la charte, comme il y a bien apparence, acause du voisinage des lieux. Car je ne crois pas que les mesmes fussent Seigneurs de l'un et l'autre Breteuil. Ceux de Normandie étoient aussi Comtes. Je n'ay pas le tems d'examiner cela.

Connoit on un george moine de Bretueïl qui a escrit un commentaire sur l'Exode en 7 livres qui est dit-on encore ms. à Châlis, et qui par des titres de cette abbaye vivoit en 1183, et non du temps de S. Anselme dont quelques uns l'ont dit disciple?

R. — Je ne le connois pas.

Ceux qui ont eû communication des extraits de Dom Estiennot n'ont ils pas remarqué de titres anciens qui parlent des Evesques de Beauvais depuis Charles le Simple jusqu'a Philippe Auguste?

R. — Je ne m'en souviens pas.

---

1. Cette première phrase a été raturée.

L'année du Sacre de René Potier le jour et le lieu ne se sont ils pas reconnus ? Parcourrez les Evesques de Beauvais au gallia christiana tom. 2 et voyez si personne n'y a point fait d'addition ou correction qui puisse m'ayder en la vie de Messeigneurs nos Evesq. et mesme si on n'a point escrit aux marges des memoires du Beauvaisis in-4° de Mr. Loisel que vous avez en vostre bibliotheque.

B. — On n'a pû reconnoitre ces dates quelques recherches que l'on ait faites.

Verifiez par le catalogue des livres de la bibliotheque de Mrs. de Thou 2 partie p. 338 si un Jean Thierri de Beauvais qui a fait imprimer les 12 petits grammeriens par Bade pouvoit vivre dez 1513.

R. — Columelle hortus en françois par Claude Cottereau avec les annotations de Jean Thierry de Beauvoisis, 4° Paris Kervert 1555.

Voit-on imprimée où et quand une geographie Ecclesiastique de messire felix de vialart Evesque de Châlons et quand ce prelat est il mort ?

R. — Je ne connois point cette geographie. Peut etre est-ce celle qui est dans la bible de Vitré.

Quand messire André fremiot a t-il quitté l'archevesché de Bourges pour faire place à Mr. Hebert Beauvaisin ?

R. — C'est l'an 1621. Les bulles du successeur sont [de] prid-id. Martii 1622.

Voyez dans le martyrologe de Malte l'écusson de Claude de la Sengle grand Maistre en 1537 et les émaux.

R. — D'or a une croix de Sable chargée de cinq coquilles d'argent.

Je [1] vous prie Monsieur, de me pardonner si je vous ay fait tant attendre pour vous dire si peu de chose. Je vous prie de croire qu'il n'y a que le tems qui m'a manqué et non la volonté de vous servir.

MONSIEUR,

Voila le memoire que je vous renvoie que vous avez addressé au R. P. Dom Mabillon qui a examiné comme vous verez ce que vous luy aviez marqué. Si le tems luy eut permis il auroit plutôt fait reponse a vos demandes mais il est accablé d'affaires. Si vous avez quelques autres choses dont vous soiez en peine et que je puisse vous en retirer par le secour de nos peres je m'en acquitteray avec bien de la joie vous n'aurez qu'a m'en charger avec toute liberté et je vous supplie d'etre persuadé

---

1. Ces trois lignes sont de la main de Dom Mabillon.

que je men trouveray fort honoré comme estant apres m'etre recommandé a vos prieres,

MONSIEUR

Votre tres humble et tres
obeissant serv. et parent
FR. M. FOMBERT MB

A Paris, ce 6e feb. 95

*
* *

3.— *Lettre de Dom Guillaume Bessin à M. de Nully l'ainé.*

†

MONSIEUR,

Je viens de recevoir reponce du Religieux du Bec a qui j'avois écrit pour avoir de ce côté la quelque éclaircissement sur les demandes que vous me faisiez dans la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire il y a prés de 2 mois. Je vous suplie d'excuser le retardement. Il a falu du temps a un Religieux occupé d'ailleurs a enseigner les confreres pour faire les recherches necessaires avec exactitude : et j'espere que vous serez satisfait de la maniere dont il en a usé. Je vous envoie ce qu'il m'a envoié. Je souhaite que cela vous soit utile pour vôtre dessein. Je me serois fait un plaisir de faire ces recherches moi même, et ie m'en ferai toujours un veritable de vous témoigner effectivement que ie suis en verité

MONSIEUR

Votre tres humble et obéissant serviteur.
F. GUILLAUME BESSIN, M. B.

Ce 7e juillet 1694.

M. de Nully l'ainé chanoine de l'eglise cathedrale de S. Pierre a Beauvais.

*
* *

4. — *Lettre de Dom Thierry Ruinart au chanoine Etienne de Nully.*

†

Pax Christi

MONSIEUR,

Vous vous etonnerez peut estre qu'une personne inconnüe soit assez hardie pour vous prier la premiere fois qu'elle a l'honneur de vous escrire de luy accorder une grace, qu'elle n'a jamais meritée. Je le fais neanmoins avec beaucoup de confiance en vostre bonté et le R. P. Prieur

de St Lucien[1] a qui je me suis addressé d'abord m'a temoigné que je pouvois l'esperer. Je vous prie donc, Monsieur, si cela est possible de me faire la grace de me preter un manuscrit de la Bibliotheque de vostre Eglise dans lequel sont les livres de Gregoire de Tours *de Miraculis et de gloria Martyrum*. Je pourray donner une nouvelle edition de cet autheur ayant deja beaucoup d'avance. Si vous aviez encore quelque autre ms. ou il y ait quelque ouvrage du mesme autheur, vous me feriez plaisir de m'en donner avis. J'ay collationné l'Histoire des François sur un ms. de vostre Eglise qui a été escrit peu de temps apres Gregoire de Tours, il est entre les mains de M. Joly chantre de N. Dame. Si vous trouvez de la difficulté a me faire avoir icy vostre ms. je vous prie de me le faire scavoir, et si vous jugez a propos de me l'envoyer je vous prie de me mander par quelle voye. Si D. Maur Fombert revient icy il pourroit s'en charger je vous assure que je le garderay fort peu et que je vous le renvoiray au temps et à la maniere que vous voudrez bien me prescrire, Il n'y a icy guerre de nouvelle de la littérature. On dit que la censure de Mgr l'Archevesque contre l'Exposition sur la Grace et la predestination[2] est toute disposée. Je ne scay pas encore ce que Mrs les Docteurs feront contre l'ouvrage de la Mere d'Agreda, il y a de grandes poursuites pour en empescher la censure, les choses neanmoins sont trop avancées pour en demeurer la, a moins qu'il ne vienne quelque ordre superieur[3]. Je n'oserois pas m'offrir si vous avez besoin de quelque chose en ce pays cy, convaincu de mon inutilité mais si neanmoins vous me croyiez capable de quelque chose, je seray toujours disposé a le faire etant avec un profond respect

MONSIEUR

Vostre tres humble & tres obeissant serviteur

FR. J. THIERRY RUINART M. B.

D. Jean Mabillon vous presente ses tres humbles respects.

A Paris de l'abbaye de St Germain des pres.

Le 11 Juin 1696.

Monsieur de Nully, chanoine de l'Eglise de Beauvais, à Beauvais.

---

1. Dom Adrien Charpentier.

2. Cet ouvrage dont le titre exact est : *Exposition de la foi touchant la grâce et la prédestination*, avait pour auteur M. de Barcos, abbé de Saint-Cyran, neveu du fameux Jean Vergier de Hauranne. La lettre pastorale du cardinal de Noailles qui condamne ce livre est datée du 10 août 1696. Cf. Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, Paris, 1755, t. III, p. 394.

3. Dom Guéranger a raconté toute l'histoire de cette condamnation dans ses articles : *Marie d'Agréda et la cité mystique de Dieu*, publiés dans l'*Univers* en 1858 et 1859.

*
* *

5. — *Lettre de Dom Thierry Ruinart au chanoine Etienne de Nully.*

†
Pax Christi

MONSIEUR,

Jay remis entre les mains du P. Procureur de St Lucien qui s'est trouvé en ce monastere le manuscrit de Grégoire de Tours que vous avez bien voulu avoir la bonté de me prêter. Je l'ay collationné exactement avec l'imprimé et j'en ay gardé les diverses leçons pour m'en servir dans le temps. Je ne scaurois comment reconnoistre vostre bonté, je voudrois bien faire quelque découverte touchant vos saintes Maure et Birgitte, je ne trouve rien sur quoy on puisse faire quelque fond dans le petit livre que vous avez eu aussy la bonté de m'envoyer, non plus que dans la vie tirée de la Collégiale de Creil. Je me souviens d'avoir reçu il y a deja longtemps la vie d'une autre Ste Maure de Touraine qui a donné le nom a une petite ville de cette province. Jecriray en ce pays la pour scavoir si on a encore quelque connoissance des deux vierges dont parle Gregoire de Tours et si on croit en avoir les Reliques. Nous aurons de la peine a nous determiner dans une chose si obscure a moins qu'a force de chercher nous ne trouvions quelque chose qui eclaircisse un peu cette difficulté. Je n'ay pas encore pu trouver le 2d. ms. ou est la vie de St Justin ; aussytost que je pourray le voir je vous en rendray bon compte. Cependant sil y avoit quelque occasion de vous servir en quelque chose ne m'epargnez pas je vous prie, ce me sera toujours un grand plaisir de vous temoigner avec quel sincere et profond respect je suis

MONSIEUR

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur
FR. J. THIERRY RUINART. M. Bñ.

Jay mis aussy entre les mains du P. Procureur le petit recueil que vous m'avez envoyé qui aura soin de vous le rendre. D. J. Mabillon vous assure de ses tres h. respects.

A Paris, de l'abbaye de St Germain des Prés, le 10 aoust 1696.

Monsieur de Nully l'aisné, chanoine de l'Eglise de Beauvais, à Beauvais.

Dom Ruinart avait eu dans l'intervalle de ces deux lettres l'occasion de rendre service à l'obligeant chanoine en lui envoyant, le 14 juillet 1696, les actes de saint Just, qu'il avait copiés de sa main sur un très ancien manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, et il

accompagnait cet envoi d'une lettre que mentionne cette note d'Étienne de Nully : « Dom[1] Thierry Ruinart de la Congrégation de Saint-Maur m'a envoyé cette copie, tirée d'un manuscrit de Saint-Germain-des-Prez, qui a au moins 900 ans[2], parce qu'il est écrit d'un caractère, dont la plupart des lettres sont purement mérovingiennes. Je le crois, dit Dom Ruinart, du temps de Pépin ou de Charlemagne, son fils. On y a corrigé quelques endroits, il y a environ 600 ou 700 ans[3]. Ces corrections sont au-dessus des lignes de la copie que je vous envoie. » M. le chanoine Pihan, dans son *Histoire de Saint-Just en Chaussée*, Beauvais, 1885, a longuement parlé de ce manuscrit qui est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, n° 12598 du fonds latin. Il fait aussi mention de cette lettre de Dom Ruinart qui est, dit-il, avec la copie des actes de saint Just, dans la bibliothèque de M. de Troussures : je n'ai pu la trouver. On verra plus loin que la confiance du noble châtelain a permis la disparition de nombreuses pièces de sa collection d'autographes.

*
* *

Les six lettres qui suivent sont adressées à Madame de Caumartin, la mère[4] du futur évêque de Vannes, puis de Blois. Fille de François de Verthamon, baron de Breau, conseiller d'État, et de Marie Boucher d'Orsay, Catherine-Madeleine de Verthamon avait été épousée, le 22 février 1664, en secondes noces par Louis-François Lefè-

---

1. Chanoine Renet. — *Saint Lucien et les autres saints du Beauvaisis*, t. III, p. 457.

2. Dom Mabillon, dans la lettre que nous avons publiée ici en mai 1909, dit : « Ce manuscrit a au moins 800 ans. »

3. M. Pihan dit à ce sujet : « D'après une note que l'on trouve dans le même manuscrit, et que l'on assure être de la main du P. Mabillon, les corrections sans nombre qu'on y voit seraient de saint Paschase Radbert, Abbé de Corbie, mort vers 865. Les corrections sont au dessus du texte; elles consistent surtout à substituer des *v* aux *b* dans certains mots, comme *abunculus, abunculo ;* à corriger certaines fautes de grammaire, *cum reperiissent* pour *cum reperierrunt ;* à rétablir certains mots omis ; *et dicere cœperunt ad eum*, au lieu de *et dicere ad eum.* » Le même auteur signale une lettre de M. Lebeuf, du 14 novembre 1754, et une du chanoine Danse, de 1756, ayant trait à la légende de saint Just. Ces deux lettres sont aussi à Troussures.

4. Et non pas la belle-sœur, comme l'a dit M. Arthur de La Borderie, *Correspondance historique des Bénédictins bretons*, Paris, 1880, p. 143, note 1.

vre (1626-1687), seigneur de Caumartin, intendant de Champagne, ami du cardinal de Retz. Elle en eut deux fils, Louis-Urbain (1653-1720), conseiller au parlement, maître des requêtes, puis intendant des finances, auquel l'histoire doit la conservation des Mémoires du cardinal de Retz et de ceux de Joly, et Jean-François-Paul (1668-1733), filleul du même cardinal, membre de l'Académie française à l'âge de vingt-six ans, et qui dut attendre, pour obtenir un évêché, la mort de Louis XIV, car celui-ci ne lui pardonna jamais ses tendances jansénistes et non plus un discours ironique qu'il avait prononcé en recevant à l'Académie l'évêque de Noyon, Mgr de Clermont-Tonnerre, qui était entré, par ordre du roi, dans la docte compagnie.

Madame de Caumartin mourut le 28 octobre 1722 et fut enterrée aux Minimes de la place Royale à Paris en la chapelle de Verthamon. M. Arthur de La Borderie a publié deux lettres de Dom Lobineau à Madame de Caumartin, datées du 12 juin 1709 et du 21 décembre 1718[1]. L'abbé de Caumartin étant ami particulier de Dom Mabillon et l'un des érudits familiers de Saint-Germain-des-Prés, on s'explique les relations épistolaires qu'entretenait sa mère avec certains religieux de la congrégation de Saint-Maur, en particulier l'éditeur de saint Augustin, l'historien de Bretagne et Dom François Lamy. Le prince de Broglie nous apprend qu'après la mort de Mabillon elle fit exécuter pour elle-même une copie du portrait du grand moine bénédictin qui ornait l'appartement du duc de Perth à Saint-Germain-en-Laye[2].

6. — *Lettre de Dom Mabillon à Madame de Caumartin.*

†

Ce Vendredy 2 avril

Il y a trop long tems, Madame, que je n'ay apris des nouvelles de votre santé, dont je suis en peine. Ne pouvant y aller presentement moy-

1. *Correspondance historique des Bénédictins bretons*, p. 143 et 171. La première de ces deux lettres avait été publiée en partie par Louis Veuillot dans un article du 22 avril 1855 : *Sur une collection d'autographes* (*Mélanges*, 2e série, t. II, p. 324).

2. Emmanuel de Broglie, *Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, t. II, p. 291.

méme j'envoye ce Messager pour en sçavoir. Il vous porte en meme tems un petit ecrit, qui ne merite pas de vous estre presenté, mais que l'on ne peut rendre publique sans vous en faire part. Je vous en aurois envoyé d'autres pour la famille si la chose le méritoit :

Je vous souhaitte le bonjour et suis avec respect

MADAME

Votre très h[umble] et très ob[éissant] serv[iteur].

F. JEAN MABILLON. M. B.

D. Thierry vous fait ses complimens.

*
* *

7. — *Lettre de Dom Thomas Blampin à Madame de Caumartin.*

Reims[1] 6 nouemb 97.

MADAME,

J'apprens trop tard l'effroiable affliction de Madame la Comtesse de Guitaut[2]. Dom Jean Mabillon qui me fait le récit du malheur, me donne assez à entendre qu'il y a desia du temps qu'il est arriué[3]. Je craindrois de renouueller aujourdhuy vostre douleur, qui doit auoir esté bien sen-

---

1. Dom Blampin était à cette époque prieur de l'abbaye Saint-Nicaise de Reims.

2. Guillaume de Pechpeirou et de Cominges, comte de Guitaut, chambellan et premier gentilhomme de la chambre de M. le prince de Condé, gouverneur des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat de Lérins, avait épousé en secondes noces, le 15 octobre 1669, Elisabeth-Antoinette de Verthamon, sœur cadette de Madame de Caumartin, amie et correspondante de Madame de Sévigné.

3. M. Monmerqué, l'éditeur des Lettres de Madame de Sévigné dans la collection des *Grands écrivains de la France*, a publié, t. X, p. 553, une lettre de Madame de Grignan à la comtesse de Guitaut, datée du 9 octobre 1697 : « L'on ne sauroit apprendre sans frémir la perte que vous avez faite, Madame ; elle est accompagnée de si cruelles circonstances, qu'il n'est pas besoin d'être à vous autant que j'y suis pour en sentir toute l'amertume... » Le savant éditeur a ajouté en note : « Nous ne trouvons dans la généalogie de la maison de Pechpeyrou aucune mention de l'événement à l'occasion duquel la lettre a été écrite ; elle ne l'a certainement pas été, comme d'autres éditeurs l'ont dit, au sujet de la mort du comte de Guitaut, qui arriva le 27 décembre 1685. » Elle ne l'a pas été davantage au sujet de l'accident de cheval arrivé au marquis de Comminges (*Mémoires du marquis de Sourches*, 2 octobre 1697) ; car le marquis, gouverneur du Saumurois, n'était qu'un cousin éloigné de la comtesse de Guitaut : il s'agit ici de la mort de la quatrième fille de la comtesse, Antoinette-Françoise-Virginie, née à l'île Sainte-Marguerite en septembre 1675, qui se noya par imprudence au Moulin-Fin, dans la rivière de Serein, près d'Avallon, le 25 septembre 1697.

sible, si je n'estois sûr qu'elle ne peut estre encore passée. Le Seigneur qui ne permet jamais que nous soions tentez au dela de nos forces, vous a enuoié bien a propos un saint homme pour vous soûtenir et vous aider à tirer auantage de la tentation mesme, afin que vous puissiez perseuerer et vous auancer dans la pieté. Elle seroit fausse votre pieté si elle n'étoit point telle que la marque S. Paul au portrait qu'il fait de la veuue qui est vraiment veuue et delaissée, ne s'attachant qu'a Dieu, et perseuerant jour et nuict dans la priere et les oraisons. Cest le fruit, Madame, que vous produiront, s'il plait a Dieu, les differentes afflictions qu'il vous enuoie, dans les quelles vous trouuerez bien de l'appuy et de la consolation auprès du R. Père Berger. Je me sens fort obligé de faire a Dieu des prieres particulieres a ce sujet pour vous et pour Madame vostre sœur. Je m'acquitteray fidelement de cette religieuse obligation estant auec beaucoup de respect,

MADAME,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

FR. THOMAS BLAMPIN, M. B.

A Madame de Caumartin Doüairiere rue Michel Le Comte.

*
* *

8. — *Lettre de Dom Guy-Alexis Lobineau à Madame de Caumartin.*

MADAME,

Tout ce qui me vient de votre part m'est si cher, et fait tant d'impression sur moi, que quoique la derniere lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire soit de vieille datte (par ma faute) je ne laisserai pas de vous respondre precisement a ce que l'on vous a dit au sujet de mon sejour en ce païs-ci. On vous a dit que j'ai voulu sortir de Paris, et que j'avais affaire ici. Cela est vrai, et ces affaires augmentent tous les jours au lieu de diminuer, puisque je n'ai pas plus tost expedié un travail, qu'il s'en presente un autre. Je vous avouerai que je ne serai pas faché que cela se passe toujours de mesme, tant que je n'aurai que cent escus de pension des Estats, ou que nos Messieurs ne me voudront recevoir qu'en paiant pension. Il y auroit un remede a cela, qui seroit de faire augmenter ma pension a ces Estats ; mais le parti que j'ai pris ladessus est de ne me donner aucun mouvement pour y parvenir. Il m'a paru indigne de moi de solliciter une chose, sur laquelle on devroit me prevenir ; et les soins que je me donnerois feroient regarder comme une aumône ce que je pretenderois comme une recompense[1]. Je me delasse

1. M. Arthur de la Borderie, *ouvr. cit.*, a raconté tout au long les péripéties du travail que Dom Lobineau avait entrepris pour satisfaire aux demandes

des travaux de l'esprit a ceux du corps, et j'ai dressé un assez grand jardin ou je cultive le peu de plantes que j'ai pû ramasser. Ce n'est pas mon coup d'essai dans ce genre-la; et il y a plus de 12 ans que j'en avois fait autant pour la premiere fois. Je me souviens qu'en ce tems-la j'avois eu des graines de Montpellier qui avoient fort bien reüssi, et je cherche de tous costés quelque habitude en ce païs-la. Si vous qui avez des amis et des admirateurs par tout, pouviez me donner quelqu'un dans ce païs d'Adiousias qui voulust faire mon affaire, j'adjousterois cette obligation a tant d'autres, et vous envoie voir un memoire de ce que je demande. Je me suis aussi imaginé que l'Indien que j'ai vû quelques fois chez vous, pourroit me procurer quelques semences de la Martinique. J'ai la meilleure terre du monde, et il ne me manque que de quoi l'occuper utilement et dignement. Je vous ai autrefois rendue amoureuse de St Amand[1], il faut que j'en fasse autant pour St Melaine son successeur. Je suis assez simple pour m'imaginer qu'un office entier que j'ai fait pour lui pourra vous en donner de hauts sentimens d'estime et de devotion. Je vous envoie les trois hymnes que j'ai faites. Si le reste s'imprime, je trouverai l'occasion de vous l'envoier. Mr Mauger, que je salue, vous donnera le ton des hymnes. Je suis avec un profond respect,

MADAME

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

G. A. LOBINEAU.

Rennes, le 11 octob. 1709.

Vous me permettrez d'assurer ici de mes tres humbles respects Madame la Marquise de Gevres[2], et de faire mes complimens a son *petit cœur* d'autrefois.

---

des Etats de Bretagne, et a rendu pleine justice à cet excellent et savant religieux qu'avaient réussi à décrier jusqu'alors les rancunes de la famille de Rohan et le manque de fierté de leur historiographe Dom Morice. Il nous a dit aussi que durant son séjour à Paris, Dom Lobineau devait payer à ces « Messieurs » de Saint-Germain-des-Prés 540 livres de pension annuelle pour la table et le logement.

1. Evêque de Rennes de la fin du Ve siècle ou du commencement du VIe, dont les reliques sont encore honorées dans la cathédrale de Rennes.

2. Une petite-fille de Madame de Caumartin, Marie-Madeleine-Emilie Mascranny, épousa le 2 juin 1709 François-Joachim-Bernard Potier, duc de Gesvres, pair de France, neveu du cardinal de Gesvres. Elle mourut sans enfants le 8 juillet 1717 (P. Anselme, *Histoire généalogique*, IV, 774; VI, 549). Au sujet de ce mariage, Dom Lobineau écrivait à Madame de Caumartin le 12 juin 1709 : « J'ai peur que ce soit un conte ce qu'on publie du mariage de l'*Infante* avec Monsieur le duc de Gesvres. S'il est vrai, je souhaite qu'il soit heureux et beni du ciel. Si j'estois à Paris dans le temps des nopces, je ne me présenterois pas les mains vuides devant l'*Infante*. Comme elle a toujours aimé les bestes et la menagerie, je lui ferois present du plus joli *fouquet* qui soit au monde (c'est ainsi qu'on apelle un ecureuil en Anjou); mais elle voudra bien avoir egard à

*
* *

9. — *Lettre de Dom Lobineau à Madame de Caumartin.*

Au Mans, 10 Septembre 1719.

La nouvelle place, Madame, ou la providence a mis vostre illustre fils[1], vous aura portée sans doute a dire a Dieu avec un des hommes qu'il a le plus cheri : vos consolations, Seigneur, ont rejoui mon ame, autant que les douleurs l'avoient penetrée (ps. 93) ; et après avoir passé le soir dans les larmes, j'ai trouvé que la joie m'attendoit a mon reveil (ps. 29). L'extreme necessité qu'avoit la Metropole de Paris d'un prelat pareil, m'empesche de faire attention a mes interests particuliers, et je compte pour rien ceux de la Bretagne, qui ne meritoit pas de posseder un tel sujet. Je prens donc part a vostre joie avec toute la sincerité et l'ardeur d'une personne qui vous est entierement devouée, et qui n'a rien de plus cher que ce qui peut vous faire plaisir ; et je prie Dieu que vous jouissiez long tems de celui-ci. n'ayant sur feu Mr. Rauechet qu'un original plein de renvois, dont mon escrivain ne pourroit se demesler, je m'adresserai a un de mes amis de Paris, qui en a tiré une copie au net, et je le prierai de vous en faire faire une autre sur du papier pareil a celui dont on s'est servi pour nous donner les vies de Mr. de pontch. & de Mr. de la N. M. Quant aux portraits, je ne croi pas qu'on en ait tiré du dernier. Il y en a un gravé de l'autre, qu'il ne vous seroit pas impossible de trouver a Paris, ou l'on en doit avoir conservé la planche. J'ai une grace a vous demander, Madame, et je vous supplie de ne me la pas refuser. Je souhaiterois fort d'avoir quelques motets Latins a voix seule, avec une basse continue qui ne soit point trop figurée. Si Monsieur Mauger est encore auprès de vous, il en trouvera d'imprimez chez Ballard, et il en saura faire le choix. Je voudrais bien aussi avoir des cantiques a l'usage de St Cyr, en françois, a voix seule, qui ont aussi esté imprimez; non pas tout; mais dans l'un et l'autre genre, ce que Mr. Mauger trouvera de plus propre pour un homme qui fait son concert tout seul, et chante une partie, pendant que les mains font l'autre.

Je n'oublierai pas, en chantant comme David les louanges du Dieu de Jacob, d'implorer pour vous le tout-puissant.

---

mon eloignement et me tenir compte de ma bonne volonté. Vous voudrez bien me permettre de l'assurer de mon respect, et le *Petit Cœur*, aussi bien que M. Mauger, de mon estime. » (A. de la Borderie, *ouvr. cit.*, p. 144).

1. Jean-François-Paul Le Fevre de Caumartin, nommé évêque de Vannes en 1717, avait été sacré par l'évêque de Saint-Malo aux Etats de Bretagne, à Dinan, le 17 juillet 1718. On voit dans l'ouvrage de M. de la Borderie tout l'intérêt qu'il prit aux travaux de Dom Lobineau et l'appui constant qu'il lui donna. Il fut transféré à l'évêché de Blois le 27 août 1719.

Je suis avec un profond respect,

MADAME

Vostre tres humble & tres obeissant serviteur

G. A. LOBINEAU.

A Madame de Caumartin Douairière, rue Michel le Comte, au Marais, a Paris.

***

10. — *Lettre de Dom François Lamy à Madame de Caumartin.*

†

Il n'y a pas moien, Madame, de garder le silence sur tous les honneurs dont le Roy distingue votre famille, ne vous attendez pas neanmoins que je vous en complimente trop humainement, je say quels sont vos sentimens sur tout cela, et de quels yeux vous regardez toutes les distinctions honorables de la terre. Nouveaux honneurs, nouvelles places honorables ne sont souvent que de nouveaux dangers, et que de nouvelles facilités de se perdre; et ainsi, Madame, quelque joye que j'aye de la justice qu'on rend au merite des personnes qui vous apartiennent; j'entre encore plus dans vos craintes si chretiennes et si éclairées ; et je dis de tout mon cœur, avec vous, cet oraison de leglise pour toute votre famille : *faites-nous la grace, Seigneur, que nous passions de telle maniere par les biens et les honneurs temporels, que nous ne perdions pas les biens et les honneurs eternels.*

Je suis

MADAME

avec un profond respect votre trez humble et trez obbeissant serviteur.

FR. FRANÇOIS LAMY M. B.

Je prends la liberté puisque vous le voulez de vous prier trez humblement d'envoyer cette lettre à M. Save.

Ce 9 février.

A Madame de Caumartin la Douairière ruë Michel le Comte, prez l'échelle du temple A paris.

***

11. — *Autre lettre de Dom François Lamy à Madame de Caumartin.*

†

Je[1] n'ay pas esté touché moins que vous, Madame, des dispositions du

1. Cette lettre ne fait point partie de la collection du comte de Troussures : elle m'a été obligeamment communiquée par mon confrère Dom Antoine Dubourg ; je la donne à cause de sa liaison avec les précédentes.

chapitre, et je vous avouë que Dom Thomas Blanpin me tient au cœur; mais ma peine redouble encore, en apprenant le peu d'égard que vous dites que l'on a eu pour vos requêtes [1]. Que je voudrois bien que cela vous rebutât d'en faire jamais aucune. Pour moy je vous avouë que j'ay un vrai chagrin toutes les fois que je vous vois ainsi prodiguer vos pas et vos prieres, et qu'au lieu de vous dire nettement ce que l'on peut, ou qu'on ne peut pas faire, on vous amuse de vaines espérances. Que vous avez raison, Madame, de conter qu'il y a peu a conter sur les hommes : il ne faut qu'estre homme, pour estre le jouet de toutes les passions; et par consequent pour estre fragile, inconstant, bizare, léger, sans sincérité, sans fidélité, sans parole, suivant que les vents des passions souflent différemment. Il est vray que la vertu, dans ceux qui en font une profession plus ouverte devroit bien remedier à tous ces défauts, et rendre les hommes simples et droits; mais qu'il est peu de vraye vertu aujourd'huy! Et que Dieu vous fait une grande grace de vous faire si bien connoitre le foible de tous les hommes, et le vuide de toutes les choses de ce monde : croyez-moy, Madame, il n'y a pas bien loin de cette disposition a celle de n'aimer et de ne chercher plus que Dieu, et par consequent de ne se soucier plus de rien de tout ce qui n'est pas Dieu : je le prie de tout mon cœur d'achever ce qu'il a si heureusement commencé, et de vous faciliter les pas qui vous restent pour arriver à ce parfait detachement de tout ce qui est créé : les maux dont il continuë de m'exercer devroient bien me procurer un pareil avantage; mais mes maladies intérieures sont d'une nature a avoir besoin des plus violens et des plus longs remedes; et comme celles du corps sont propres a cet effet, il ne faut pas s'ennuyer de les porter tant qu'il plaira a Dieu : Ayez la bonté Madame de m'obtenir la grace de soutenir les miennes dans cet esprit; et d'estre bien persuadée du profond respect avec lequel je suis

MADAME

Votre très humble et très obéissant serviteur

FR. FRANÇOIS LAMY M. B.

Ce mercredy matin

Je souhaiterois de tout mon cœur que lon fit à Mc devienne la justice de luy donner l'abbaye : mais quand cela seroit, je doute fort que cela facilitat le retour de Mesdames de la viéville dans leur maison.

A Madame
Madame de Caumartin
La douairiere, ruë Ste Avois
A Paris.

---

1. S'agit-il ici de la demi-mesure prise par le chapitre général de 1693, qui fit sortir Dom Blampin de Saint-Germain-des-Prés, pour donner satisfaction aux plaintes que le P. de la Chaise avait adressées à l'archevêque de Paris, Mgr de Harlay, au sujet de l'édition de Saint-Augustin, mais qui le nomma en même temps prieur de Saint-Nicaise de Reims, pour reconnaître ses mérites?

*
* *

12. — *Lettre de Dom Lobineau à Monsieur Mauger*[1].

J'ai receu, Monsieur, tous les essais, et les ai lûs dans l'ordre que vous m'avez indiqué. Autant que je porte de compassion a cette pauvre *Infante*[2], autant suis-je indigné contre son faux mari, contre le papa, contre l'avocat adverse, et contre la lenteur de l'Official. Il y a des maux qui demandent un prompt remede, et celui-ci est du nombre. On croioit l'avoir trouvé il y a trois ans, et ce n'estoit qu'un fantôme de remede; Je suis cependant consolé d'apprendre que nostre aimable *Infante* est retournée a son ancienne demeure. Je luis rends mille complimens pour les siens. Mais pour les reproches qu'elle me fait, je vous prie de lui dire que je ne l'ai oubliée, que parce que je supposois qu'il n'y avoit pas de commerce entre St Ouen et la rue Michel le Comte[3]. Bien loin, au reste, de l'avoir oubliée, j'ai esté plus d'une fois son avocat en ce païs-ci, car vous savez que le monde se partage, et que les meilleures causes trouvent quelques fois des ennemis. Si l'*Infante* le trouvoit bon, je prendrois la liberté de lui escrire. En attendant, supposé que des chansons puissent lui faire plaisir, je vous en envoie un couple, que vous lui monstrerez si vous le jugez a propos. Les normans[4] n'ont sceu

---

1. Nous savons par les lettres de Dom Lobineau que M. Mauger était un des familiers de Madame de Caumartin et qu'il s'occupait de musique et de poésie. Dans *La France littéraire*, Quérard mentionne un certain nombre de poèmes et tragédies ayant pour auteur Mauger, garde du corps, mais publiés seulement entre 1745 et 1764. Il est douteux que ce soit le même personnage.

2. M. de La Borderie, en publiant une lettre de Dom Lobineau du 4 janvier 1713 (*ouvr. cit.*, p. 163), a cru qu'elle était adressée à M. de Caumartin, et que la *pauvre Infante* dont il y est aussi question était un nom conventionnel pour désigner la doctrine janséniste. Mais le parallélisme de cette lettre avec celle que nous publions ici montre qu'elle était adressée au même M. Mauger. Quant à l'*Infante*, nous avons vu plus haut que c'était tout simplement la petite-fille de Madame de Caumartin, mariée au duc de Gesvres.

3. C'est dans cette rue qu'habitait à Paris Madame de Caumartin.

4. Ces Normands étaient René Aubert, abbé de Vertot et Claude du Moulinet, abbé des Thuilleries, qui s'étaient chargés de continuer la querelle que la famille de Rohan et surtout la princesse de Soubise avait suscitée à Dom Lobineau. Le moine bénédictin avait su résister à la puissante famille et ne rien céder de ses droits d'historien. Il répliqua à l'abbé de Vertot et à l'abbé des Thuilleries en 1712 dans un écrit plein de verve et d'érudition, intitulé : *Réponse au Traité de la mouvance de la Bretagne, par un ami du père Lobineau*. L'abbé de Vertot, malmené rudement, dénonça ce livre au garde des sceaux, sous prétexte que Dom Lobineau y avait parlé irrévérencieusement de quelques rois carolin-

pis faire, ne pouvant me repliquer, que de deferer mon livre a Mr le Chancelier, par deux denonciations en forme. On m'a communiqué les denonciations, et j'y ai respondu succinctement.

Je ne sai ou est Mr L'abbé de Caumartin [1]. Je lui ai escrit a Nantes pour le prier de prendre un exemplaire de ma response chez le libraire. Je n'ai point encore eu de ses nouvelles. Nostre dialogue a esté mis en musique par le vieux Colesse, et je l'ai fait executer. Cela est très bien. J'aurai beaucoup de satisfaction de voir comment nos maistres de Paris s'y prendront. Il faudroit faire en sorte qu'il y eust une simphonie a la teste, et un accompagnement de violon. Je vous remercie de la graine de Choux fleurs. Je vous prie de faire mes complimens a Mlle Gautier. Je suis avec respect et reconnaissance

MONSIEUR

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

3 Mars 1713

G. A. LOBINEAU

A Monsieur Mauger.

*
* *

13. — *Lettre de Dom Lobineau à Monsieur Mauger.*

Je vous envoie, Monsieur, pour entretenir l'honneur de vostre connoissance, un des airs Italiens de mon recueil [2]. J'y ai joint le duo que vous avez craionné dans le petit bois et vous pourrez y adapter ces trois couplets.

Un perroquet vieux comme Herode
Du païs d'ou vient le tabac,
Aprent a chanter a la mode
Tous les vieux cadrains de Pibrac.

---

giens : le magistrat eut le bon goût d'en rire. Huit ans plus tard, l'abbé de Vertot renouvela cette tentative d'odieuse vengeance (Cf. les *Mémoires* de Saint-Simon et l'ouvrage de M. de La Borderie).

1. L'abbé de Caumartin avait assisté Dom Lobineau lors de ses entrevues avec le fils de la princesse de Soubise, Armand-Gaston de Rohan-Soubise, évêque de Strasbourg, qui avait volontiers reconnu que le fameux Conan Mériadec était un personnage légendaire, mais voulait quand même obliger l'historien de Bretagne à en défendre l'authenticité, pour l'honneur du nom des Rohan.

2. « Jusqu'ici, dit M. de La Borderie, on n'a jamais vu en Lobineau qu'un excellent critique et un austère historien. Ses lettres nous révèlent un caractère gai, plaisant, une verve comique, railleuse, ironique, toujours coulante. Elles prouvent que l'érudition et la composition historique, le premier de ses talents, était loin d'être le seul : nous l'y voyons tour à tour archéologue, dans le sens actuel du mot, dessinateur, musicien, poète. » (*Ouvr. cit.*, p. XXXVII). Il était surtout grand amateur de musique et de chansons. Le « vieux Colesse » était son professeur de viole et de guitare. Le recueil de musique italienne dont il parle ici lui avait été envoyé de Rome par un de ses amis, l'abbé Chotard (*Ibid.*, p. 140).

On n'entend rien a son ramage,
Il dit un mot par ci par là ;
Quand il aura son beau plumage,
Il chantera les Opera.

Le pierrot prent tout a son aise
Les leçons de Mascarani ;
Elle le porte, elle le baise,
Il n'est pas heureux a demi.

Je suis de tout mon cœur,

MONSIEUR

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

Le 18 Octobre

G. A. LOBINEAU

Pour Mr Mauger

*
* *

14. — *Lettre de Dom François Lamy à Dom Jean Mabillon et au frère Denis.*

Dom Lamy est le premier qui dans la congrégation de Saint-Maur enseigna la philosophie de Descartes. Cela lui valut de la défaveur en haut lieu : à deux reprises les supérieurs de la congrégation durent le déposer de sa charge sur l'ordre du roi. Il était en relations épistolaires avec Fénelon, et durant son séjour à Saint-Faron de Meaux, il eut avec Bossuet des conférences littéraires et philosophiques où il fit briller les talents de son remarquable esprit. « Feu M. l'évêque de Meaux, qui se connoissoit si bien en gens, avoit coutume de dire qu'il n'avoit jamais connu d'homme d'un esprit si net, si fort et si présent dans la dispute ». (Dom Martène, *Vie des justes*, p. 255). C'est sur les instances de Bossuet que D. Lamy composa sa réfutation de Spinosa, mais la lettre que nous publions nous apprend qu'en dépit des démarches faites par Dom Mabillon, il dut attendre longtemps l'*imprimatur* pour son ouvrage.

Il s'y plaint des docteurs de Sorbonne, qu'il appelle « ces Messieurs du pays latin », et définit avec un peu d'humeur les limites des droits de la censure. La lettre n'est pas datée ; mais elle est antérieure à 1690, comme nous le verrons plus loin, et le livre de D. Lamy ne fut publié qu'en 1696 sous le titre : *Le nouvel Athéisme*

renversé, ou Réfutation du système de Spinosa, tirée pour la plupart de la connoissance de la nature de l'homme. A Paris chez J. de Nully[1], in-12. Voici ce qu'en dit Dom Tassin (*Hist. litt.*, p. 357) : « Le P. Lami expose d'abord le systême de Spinosa, il explique ensuite le dessein qu'il se propose dans la Réfutation de cet impie. Il divise son ouvrage en deux parties. Dans la premiere il réfute Spinosa selon la méthode commune par des raisons à la portée de tout le monde. Il fait voir que la raison seule découvre dans l'homme la source des mêmes devoirs que ceux de la Morale chrétienne, et démontre la possibilité de l'Incarnation du Fils de Dieu. Dans la seconde partie il réfute Spinosa selon la méthode des Géometres. Il termine son ouvrage par un parallele des principes de Spinosa avec ceux de Descartes, et par l'extrait d'une lettre de M. de Fénelon archevêque de Cambray, sur l'*Athéisme renversé*[2]. »

Le billet au frère Denis, joint à la lettre à Dom Mabillon, est adressé à ce malheureux étudiant en théologie de Saint-Germain-des-Prés, dont M. Henri Jadart nous a conté la lamentable odyssée (*Dom Mabillon et la réforme des prisons*, Reims, 1885). Le fr. Denis de La Campagne[3], originaire de Laon, avait fait profession, âgé de 21 ans, à St-Faron de Meaux, le 17 décembre 1685. Ce jeune religieux fut aimé tendrement par Dom Mabillon, qu'il accompagna à plusieurs reprises dans ses voyages. Dans les premiers mois de 1690, le fr. Denis s'enfuit du monastère. Il rentra peu de semaines après, et grâce à l'intercession de son père spirituel ne reçut qu'une pénitence assez bénigne ; mais étant retombé dans ses désordres,

---

1. Cet éditeur parisien était cousin d'Etienne de Nully. Nous en avons la preuve dans ce fragment du *Journal* du chanoine de Beauvais : « 1696. Mon cousin Jean de Nully estant venu aux festes de la Pentecoste à Beauvais me dit qu'il imprime les sentimens de Spinosa refutés par le père Lamy Benedictin. » (Ms. de la bibliothèque de Troussures).

2. On peut rappeler à titre de curiosité qu'un autre Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, Dom J.-B.-Romain La Boulaye, combattit le système de Spinosa dans une ode française, pour laquelle il obtint le premier prix aux Palinods de Rouen en 1760 (Cf. Guiot, *Trois siècles palinodiques*, I, 128-129).

3. Outre l'ouvrage cité de M. Jadart, il faut lire sur ce pénible incident Emm, de Broglie, *Mabillon*, t. I, p. 244-253, la lettre de Mabillon au cardinal Colloredo, du 5 décembre 1693 (*Studien und Mittheilungen aus dem benedictiner und dem cistercienser Orden*, 1889, p. 79), et surtout les volumes de la correspondance de Mabillon à la Bibliothèque Nationale.

les supérieurs le firent arrêter en mai 1691 et le condamnèrent à vingt années de prison au Mont-Saint-Michel, dont quinze ans de cachot et « cinq dans le monastère[1] ». Mabillon s'employa de tout son pouvoir en faveur du malheureux, et fit intervenir les plus hautes influences : les supérieurs consentirent seulement à ce qu'on ôtât les fers au prisonnier après quelques mois. Une nouvelle tentative faite au chapitre général de 1693, où Mabillon était député, demeura encore sans effet. Le moine coupable, gravement malade et en grand danger de devenir fou, ainsi que l'écrivait son protecteur à M. Marquette, conseiller au présidial de Laon et parent du fr. Denis, s'évada en mars 1694 et apostasia définitivement. Même après sa chute dernière, Mabillon lui conserva sa charitable sollicitude, comme le prouvent plusieurs de ses lettres datées de 1698 et 1699. Cet incident qui fait le plus grand honneur à la tendresse chrétienne du savant moine nous a valu ses admirables *Réflexions sur les prisons des Ordres religieux*, éditées en 1724 par Dom Thuillier.

La lettre de Dom Lamy doit être datée, au plus tard, du 24 octobre 1689.

†

Pax Xi

A dieu ne plaise, Mon Reverend pere, que je ne sois pas content de votre negotiation. Quelque differente qu'elle soit de ce qu'on en devoit attendre, je suis bien persuadé que ce n'est pas a votre cœur qu'il s'en faut prendre; et je vous repons que le mien est tout aussi disposé a lui tenir conte de ses bonnes intentions, que de ses offices les plus reels; et que j'ay pour les unes et les autres toute la reconnoissance dont je suis capable.

Je n'ay pas eu besoin d'une fort grande resolution pour prendre mon parti sur cet évenement. Dieu scait que ce n'a pas été de moi même que je me suis porté a exposer ce petit ouvrage à la vuë des censeurs : il y avoit plus de deux ans que je l'avois fait, sans que j'eusse pris ce dessein; et depuis que je l'ay exposé pour la 1e fois, j'ay passé deux autres années dans la resolution formelle de ne le plus exposer; de sorte que je n'ay consenti a le faire, ni la 1e ni la 2e fois, que fatigué et vaincu par les instances, non seulement de mes amis; mais de plusieurs per-

1. Et non pas « cinq dans le monde », comme a lu le prince de Broglie, *ouvr. cit.*, p. 251.

sonnes de consideration, d'une fort grande distinction dans la republique des lettres, d'une extreme finesse de gout pour ces sortes d'ouvrages; d'un discernement exact, d'une lumiere extraordinaire sur les veritables interets de la religion ; et enfin d'une solidité de jugement et de prudence a me mettre a couvert de toute temerité dans cette demarche. Ce n'a donc été que sur ces precautions que je l'ay faite : elle n'a pas reussi. dieu soit beni : Il n'est pas besoin d'une plus grande consolation. Il est vrai neanmoins que si j'en avois besoin, j'en trouvérois plus d'un sujet dans les raisons qu'il a plû a Mr Coursier de donner de son refus; car il se trouve qu'il n'y en a pas une qui le regarde comme censeur. un censeur, par son caractere, ne doit repondre que de ce qui peut être, dans un ouvrage, contre la foy, ou les bonnes mœurs. cependant au lieu de marquer qu'il y ait rien dans celui cy de contraire a ces deux chefs, il se contente de nous dire qu'il ne voit pas assez d'utilité dans la publication de cet écrit ; qu'il ne faut pas entamer cette matiere sans la mettre en évidence : que ce seroit perdre sa peine que d'attendre une 2e partie pour cela, qu'il faut mêler la matiere avec la forme; qu'autrement peu de gens le voudroient lire, a cause qu'il est metaphysique et qu'il a des renvois perpetuels aux premieres demonstrations. toutes raisons qui ne regardent nullement un censeur, et qui ne peuvent être raisons recevables d'un refus. car un censeur n'a nullement a repondre du plus ou du moins d'utilité d'un ouvrage, ni du plus ou du moins d'evidence de la methode qu'on y garde, ni des proportions de la matiere avec la forme ; ni du plus ou du moins de facilité qu'on aura a le lire, ni enfin de son plus ou moins de debit ou de vogue. tout cela ne pouvoit être allegué par notre censeur, tout au plus que comme des avis : mais je vous avouë franchement que quand il ne les auroit donnez que sous ce titre, je n'y aurois pas eu grand égard : parce qu'effectivement ils ne peuvent pas être moins judicieux qu'ils sont, ni marquer moins de lumiere dans leur auteur. c'est un homme qui apparemment n'a nulle idée de la veritable metaphysique, ni de son utilité, nul gout et nulle connoissance des ouvrages ou l'on suit la methode geometrique, accoutumé a des declamations en lair, sans nulle exactitude de raisonnement, et souvent sans jugement : il ne faut donc pas s'étonner si frapé de la difficulté qu'il aura trouvée a suivre une methode plus serrée et plus exacte, il a jugé des autres sur son niveau et a crû par là que cet ouvrage n'auroit pas assez d'utilité. mais les habiles gens en jugent bien differemment, et sont persuadez que cet ouvrage sera utile a tous ceux a qui l'ouvrage de Spinosa aura été, ou pouroit être nuisible. ce n'est pas simplement le sentiment de Mr de Meaux : c'est celuy de plus vingt autres tant Abbez, que docteurs ou doctes et pour qui, sans me flatter, j'ay assurement plus de foy, que pour les decisions de Mr coursier. ce qu'il dit qu'*il ne faloit pas entamer cette matiere, sans la mettre en evidence*, fait bien voir qu'il n'a pas la moindre idée de ces sortes d'ouvrages. Il n'y a point d'évidence au monde, si elle ne se trouve

dans les ouvrages conduits suivant la methode geometrique, et ce n'est même qu'en cela qu'ils sont superieurs a tous les autres : mais c'est qu'il faut de la teste pour le sentir ; et j'avouë que tout le monde n'en a pas. mais ce qui achève de persuader que le bon Mr coursier n'a pas même les premiers principes pour juger de ces ouvrages, c'est ce qu'il dit qu'il *faudroit mêler la matiere avec la forme, afin que le tout ne fît qu'un corps qui fut solide et bien appuyé :* car c'est justement comme qui diroit que pour faire un bastion assez solide pour resister au canon, il faudroit mêler le gazon avec la pierre de taille, et le composer moitié de lun et moitié de lautre. ce monstreux mêlange est encore plus contre la nature des ouvrages geometriques : on les affoiblit, des qu'on les veut amplifier. il en faut retrancher toutes declamations, toutes figures, tous morceaux d'éloquence, toutes vraisemblances, toutes probabilitez, toutes conjectures. On ne peut trop les serrer ; et ceux qui s'y picquent d'exactitude, la portent jusques a exprimer par une seule lettre les termes des propositions, afin d'abbreger ; de moins partager et dissiper l'attention de l'esprit ; de lui donner par là le moyen d'embrasser plus d'idées a la fois ; et de le mettre ainsi plus en état de juger de la question. tout cela est si vray qu'il y a eu d'habiles gens qui ont trouvé que je m'étois trop étendu en quelques endroits, et que j'avois trop mêlé la matiere avec la forme, je l'ay senti aussi bien qu'eux, en le faisant : mais la condescendance pour les foibles m'a emporté. mais M. R. P. elle ne peut plus aler plus loin, sans faire de cet ouvrage un galimatias incomprehensible, qui rendroit absolument inutile tout l'avantage qu'on doit attendre de la methode geometrique car pour vous en faire voir la consequence, il faut remarquer que quand j'aurois absolument renversé toutes les erreurs de Spinosa, a les prendre separément, par un ouvrage distingué de celui cy ; je n'aurois pas pour cela donné la moindre atteinte a son systeme. car sa force ne consiste nullement dans les raisons dont il appuye chaque erreur ; elle consiste uniquement dans la liaison et l'enchainement qu'il donnent a ces erreurs soit entre elles, soit avec un petit nombre de principes qui paroissent incontestables. c'est donc a cette liaison et a cet enchainement qu'il s'en faut prendre ; c'est ce qu'il faut forcer : c'est cette chaine qu'il faut rompre ; sans cela tous vos canons ne font que blanchir. or vous ne le scauriez le faire d'une maniere convaincante, qu'en vous assujettissant a la même methode qu'il a suivië : sans cela, il repondra a toutes vos declamations *questo é bono per la predica.* et ainsi M R p. vous jugez bien, selon cela, que je suis peu disposé a profiter de l'exhortation que me fait Mr coursier de faire un ouvrage suivi, dans lequel je refute pied a pied Spinosa en rendant la matiere un peu plus sensible et plus populaire. car ce seroit metamorphoser un ouvrage que d'habiles gens trouvent bon, exact, et accablant pour Spinosa et les Spinosistes, en un ouvrage de college et de crème fouetée, et en une piece de declamateur qui ne seroit propre qu'a jetter de la poudre aux yeux des petits esprits. Il est vray que sans abbandonner la premiere par-

tie, ni sans y rien changer, il me seroit aisé d'en faire une seconde, non pas plus *suivie* (car assurement il ne se peut rien de plus suivi que la premiere) mais où je refuterois séparement les plus dangereuses erreurs de Spinosa : mais M R p. je n'ay pas envie de donner davantage la comedie a ces Mrs. du païs latin : cest jetter imprudemment les perles devant les porcs, que de faire voir quelque chose d'exact a des gens si peu connoisseurs.

Je vous avouë que je ne puis m'empêcher de rire, quand je les vois alleguer, pour un defaut considérable, dans un ouvrage geometrique, qu'*il a des renvois perpetuels aux premieres demonstrations*, comme si cela n'étoit pas essentiel a ces sortes d'ouvrages ; et comme si ce n'estoit pas en cela même que consiste leur beauté, et leur force : mais, dit-on, on ne se souvient plus de ces demonstrations, quand on lit les suivantes. n'est-ce pas un grand embaras, et une terrible peine d'être obligé, pour decouvrir une verité importante, et pour s'assurer d'une proposition de consequence, de detourner deux ou trois feuillets : et cette peine telle qu'elle soit devroit elle l'emporter sur le plaisir de cette decouverte, si l'on avoit un peu d'amour pour la verité ? mais cela demande quelque moment de reflexion ; et l'esprit de bien des gens en est naturellement si ennemi, qu'ils aimeroient mieux parcourir tout droit cent pages de lecture que de revenir un moment sur leur pas. mais il y a encore quelque remede a cette foiblesse, dans les ouvrages geometriques : car il n'est nullement necessaire ni qu'ils retournent chercher les demonstrations aux quelles on renvoye, ni qu'ils ayent assez de memoire pour s'en souvenir. Il suffit qu'ils se souviennent que les propositions aux quelles on renvoye ont été bien demontrées, et qu'ils ont été satisfaits de ces demonstrations, lorsqu'ils les ont luës. par exemple, je veux prouver a un Athée qu'il doit embrasser la religion chretienne et qu'elle est seule veritable. je commence par lui demontrer l'existence d'un dieu, je lui demontre ensuite que ce Dieu est veritable, qu'il ne peut ni se tromper ni tromper les autres. je lui prouve en 3e lieu qu'il est autheur de la religion chretienne et qu'il en a revelé tous les misteres et tous les articles. lors donc qu'aprez cela, je veux engager cet Athée a croire tel ou tel article en particulier, et que pour l'y porter, je luy allegue que Dieu l'a revelé, et que dieu doit estre cru, puisque j'ay demontré auparavant qu'il est veritable ; est il necessaire que cet Athée se souvienne precisement de la demonstration que j'ay donnée de l'existence de dieu et de sa veracité (si lon peut user de ce mot) et ne suffit il pas qu'il se souvienne qu'il a été content de ces demonstrations lors que je les luy ay proposées ? voila donc, M R p. un dénouëment assez court et assez aisé de cette grande difficulté, et cen est assez pour faire voir que ce qu'on regarde comme un inconvenient dans les ouvrages geometriques, n'en est nullement un. mais, dit on encore, cette methode est proportionnée a peu de gens, et il s'en trouvera peu qui veuille lire cet ouvrage. soit : croyez vous que ce soit une raison de le supprimer ? il

en faudroit donc supprimer aussi une infinité d'autres tous semblables dont on a enrichi la republique des lettres ; et je ne scay s'il ne faudroit point encore supprimer votre excellent ouvrage *de re diplomatica.* quand un livre ne seroit utile qu'a une poignée de gens, et qu'a detromper une douzaine de libertins, n'en seroit ce pas assez pour en authoriser la publication ? tout ce qu'il y a donc à observer, c'est de voir si ce livre peut être pernicieux ou nuisible, et cela non pas par accident, et par l'indisposition des lecteurs (car l'écriture peut être nuisible en cette maniere) mais par lui meme, et parce que de lui même, il induit a erreur, ou a libertinage. Si cela est, il faut le defendre, ou même le bruler : votre bon Mr coursier auroit donc mieux fait de s'en tenir a la premiere raison qu'il avoit alleguée, s'il avoit pû la soutenir encore aprez la response que j'y ay faite. mais il auroit encore mieux fait que tout cela, de ne nous pas balotter lespace de 4 mois, et de ne nous pas leurer comme il a fait, d'une pretenduë deference qu'il devoit avoir pour votre sentiment. vous alez croire au reste, par tout ce que je vous dis icy, que cette avanture me tient fort au cœur. vous pouriez vous y tromper. Il est vray que j'ay plaisir a vous marquer que le procedé de notre censeur est peu raisonnable ; mais cela ne va pas plus loin ; et je voudrois que Mr le brun n'en fut pas plus touché que moy.

Je le suis assurement plus de l'inutilité de vos pas, que de tout le reste. je prie le Seigneur de vous en tenir conte, et je suis en luy autant qu'on le peut être

MON REVEREND PERE

votre tres humble et tres affect. confrere et serviteur

F. FRANC. LAMY M. B.

Ce 23 octob.

Vous voulez bien que je dise un petit mot de lautre coté a notre cher fr. Denis.

†

Pax Xi.

Il me semble, M c F, que je n'oublie gueres ce que je vous dois : Il est vrai cependant que je ne me souviens nullement des deux ou trois reponses dont le R. P. Mabillon me dit que je vous suis redevable. je ne vois que ce que vous m'avez ecrit sur le sujet de notre entrevuë, et voicy donc ce que j'en pense. je l'ay trouvée aussi bien que vous, extremement courte; et la verité est que je ne vous ay pas dit la dixieme partie de ce que j'aurois souhaité. chose des plus mortifiantes, quand on s'aime. cependant quelque desagreable que cela me paroisse, je ne puis me repentir de m'avoir donné un si court plaisir. on a toujours la satisfaction de s'assurer mutuellement, d'une maniere plus vive que par une écriture morte, de la disposition de son cœur, et cela sert infiniment a

reveiller l'amitié : mais la breveté de ces momens sert encore a nous faire souvenir de chercher avec plus d'ardeur une vie ou l'on puisse se voir sans crainte de se perdre, s'aimer sans inquietude, se posseder sans interruption ; et je vous avouë que c'est la l'impression que j'en ressens. Il est vrai que j'ay reçu des plaintes de quelques uns de ceux qui ne se sont pas trouvez a l'entrevuë ; mais je leur ay repondu de maniere a les satisfaire.

Je ne vois pas bien sur quoi est fondé ce que vous me dites que D. g. fouques craint fort de ne pouvoir jamais rentrer en grace avec moy : car je ne scache pas qu'il en soit sorti. je ferai mettre mercredy au messager la philosophie que vous souhaitez : vous aurez soin de la faire retirer jeudy. a l'egard de celle qu'on vous enseigne je trouve fort raisonnable le parti que vous prenez. celuy qu'a pris notre censeur de livres est bien different de ce que vous vous figuriez ; et vous vous étes encore trompé de croire qu'il trouvoit sur l'ouvrage de question *les mêmes difficultez que le precedent approbateur*. car Mr pirot n'y a jamais trouvé que celle cy, qu'il pretendoit que Spinosa et ses erreurs n'étoient point connuës ; et que cet ecrit les feroit connoître. quoique cette raison ne soit fondée que sur un fait de la dernière fausseté, elle me paroit encore moins deraisonnable que ce qu'allegue Mr coursier. mais voila qui est fini ; et j'espere que ces bons Messieurs ne m'y retiendront pas sitôt. ma santé, puisque vous en voulez des nouvelles, a été attaquée depuis notre entrevuë d'une assez bonne fluxion sur la poitrine : mais cela ne m'a pas empêché de rouler. Adieu M c F continnez a prier pour moy, et a m'aimer, comme je vous aime

Ce 24 octob.

F FRANC. LAMY

*
* *

La collection d'autographes de la bibliothèque de Troussures renferme encore de nombreuses pièces des plus intéressantes, notamment une importante collection de lettres de l'abbé de Rancé. Pendant mon séjour au château, j'ai eu le loisir de copier quelques lettres qui ne sont pas écrites par des Bénédictins de Saint-Maur, mais dans lesquelles il est question d'eux, ou qui sont adressées aux mêmes correspondants que les lettres qu'on vient de lire : je les ajoute ici.

J'ai malheureusement constaté aussi en comparant l'inventaire actuel avec les indications d'anciennes chemises datant de l'époque où la bibliothèque se trouvait à Beauvais, que la confiante libéralité de M. le comte de Troussures avait été trahie par des amateurs peu

délicats, et qu'un certain nombre de pièces avaient été soustraites du dossier. Je note les principales :

2 lettres de Dom Thomas Blampin,
13 lettres de Bossuet,
4 de Fléchier,
1 de Fénelon,
1 de saint François de Sales,
3 de Colbert,
1 de Mgr de Colbert, évêque de Montpellier,
12 du chancelier d'Aguesseau,
7 d'Adrien Baillet à M. de Nully,
5 de Francastel à M. de Nully, dont l'une était accompagnée de la vie de saint Raoul,
10 de Basnage et Bayle,
1 de l'abbé Dubos, secrétaire perpétuel de l'Académie.
1 de Dangeau,
1 du maréchal de Boufflers,
1 du maréchal de Villars,
1 du maréchal de Berwick,
1 du maréchal de Feuquières,
1 de Montausier,
1 d'Arnauld de Pomponne,
1 de la Mère Arnauld de Port-Royal,
1 de Mlle de Beaupuis, de Port-Royal,
1 de Coustel, de Port-Royal,
2 de Frédéric le Grand,
1 du prince Eugène de Savoie,
1 de Forbin-Janson.

Et cette liste n'est malheureusement pas complète.

15. — *Lettre de Dom Jérôme, religieux feuillant du couvent de la rue d'Enfer, au chanoine de Nully.*

†

Je rend graces a Dieu Monsieur de cette grande charité qu'Il luy a plu de mettre en vous qui vous a fait penser a ceux qui ont l'avantage de souffrir quelle que chose pour luy pendant que vous estiez accablé vous mesme. Il a plu a sa providence de se contenter de la seule sou-

mission a ses ordres. Il me semble que je puis appliquer aux autheurs de vos peines[1] ce que Monseigneur nostre archevesque a bien voulu dire de celui de mes confreres de qui Dieu s'est servi pour m'exercer *Initium facti imprudentia, finis pœnitentia.* Je prie Dieu qu'Il pardonne a tout le monde et qu'Il nous donne la vraie penitence peut estre permettra t-il que nous nous trouvions quelque jour en estat de nous raconter mutuellement les circonstances de ce qui nous est arrivé par le detail. Je salue vos amys avec beaucoup de Respect et je suis tout a vous en Jesus nostre Seigneur.

Le 25 juin 90.

D. Jérome.

16. — *Lettre de Dom Jérôme au chanoine de Nully.*

†

A Paris le 3 octobre 1692.

Depuis que j'ay recue vostre lettre Monsieur j'ay esté presque tousiours hors d'estat d'y faire reponse soit par de petis voiages soit par la Retraite des 10 jours que je viens de faire. J'ay prie nos peres de chercher le testament de M. de Villiers evesque de Beauvais que vous nous demandés et j'attend qu'ils me fassent réponse pour y joindre l'inscription de son tombeau afin de vous envoier le tout. Nous y joindrons si vous voulez le proces verbal qui fut dressé de l'estat ou son corps fut trouvé lorsqu'on ouvrit son cercueil pour faire la translation de son tombeau dans un autre lieu.

Au reste Monsieur nous sommes tres content de M. de Nully libraire.

Ce n'est pas moy seul qui s'en sert. C'est nostre pere professeur de theologie et bibliotecaire du Monastere qui en fait beaucoup de cas. Nous n'avons scu que depuis peu qu'il avait l'honeur de vous apartenir. Cette consideration servira beaucoup a me le faire estimer encore davantage car on ne peut estre avec plus de respect que je suis

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

D. Jerome P. M. B.

17. — *Lettre de D. Jérôme au chanoine de Nully.*

†

Vous me faites beaucoup de plaisir Monsieur en voulant bien me

---

1. Il a été dit plus haut que le chanoine de Nully avait été emprisonné quelque temps au château de Vincennes, en 1689, avec cinq de ses collègues, sur une accusation calomnieuse.

donner des marques de l'honeur de vostre souvenir. Croies s'il vous plaist qu'elles me sont tres cheres. Il n'y [a] nulle apparence que St Val soit l'abbaye dont vous nous parles. Lille Adam est placée entre Chamblys et nous. Ce pouroit bien plus tost estre le prieure de l'ordre de St Benoist qui est dans Chamblys mesme. Quand il vous plaira de venir passer 2 ou 3 jours ches nous a Paris le p. prieur m'ordonne de vous dire qu'il vous enfermera dans nos Archives qu'il vous rendra maistre de tous nos papiers et sur tout de toutes les entiquites de l'abbaye du Val qui sont icy. Je joins mes prieres aux siennes et je vous prie Monsieur d'estre persuade que je suis tout a vous en Jesus nostre Seigneur.

D. Jerome prestre indigne
moine bened.

A Paris le 26 aoust.

18. — *Lettre du Dr Chevillier, bibliothécaire de la Sorbonne, au chanoine de Nully.*

A Paris le 18 May 1695.

Monsieur

Pour reponse à celle que uous m'auez fait l'honneur de m'ecrire Voici ce que i ay trouué ecrit sur notre ancien Necrologe de Sorbonne au 23 feurier. *Obiit Magister Guillelmus de Gresseio quondam Episcopus Belläacens. qui legauit Congregationi pauperum Magistrorum mille libellas Turonens. pitantia 10.* Et voici ce qui est ecrit au 21 Auril. *Missa de S. Spiritu pro Magistro Radulpho de Castro pœnitentiario Bellüacensi, qui dedit pecuniam ad Lauatorium faciendum, et post decessum eius Anniuersarium.*

Je nai pu rien decouurir ni sur ce necrologe ni sur nos anciens Liures touchant les autres Chanoines de Votre Eglise, des quels uous m'écriuez. Quant à Guillaume de St Amour chanoine de Beauuais, il n'a jamais eté de la Société de Sorbonne : Il y a de cela de fortes raisons. Mais celà ne regarde point votre histoire de Beauuais. Vous auez grande raison de douter si ce portrait qu'on a donné au jour à la teste de ses Ouuraages n'est point un emprunt : c'en est un effectiuement. Il y auoit quelques Docteurs de peints dans l'ancienne Bibliothèque de Sorbonne : mais il n'y auoit point de noms marquez à leurs portraits par ou on pùst apprendre qui etoient ces Docteurs, s'ils etoient du corps de la Communauté, s'ils en etoient seulement les Bienfaicteurs, ou si c'etoit simplement quelques Docteurs illustres en leur temps. C'est en quoy se sont trompez ceux qui ont fait imprimer les Ouvrages de Guill. de S. Amour l'année 1632. Ils ont fait entendre au public que ce Docteur etoit de la maison et Société de Sorbonne; et n'ayant de ce fait aucune preuue solide, ils ont eü recours à un portrait qui etoit dans l'ancienne Bibliothèque de cette Maison, et qu'ils ont attribüé trop facilement à

Guill. de S. Amour : on auroit autant de raison qu'eux pour l'attribuer à quelqu'autre. Quand ces ouurages parûrent dans le public sous le nom d'un Docteur de la Société de Sorbonne et auec un portrait graué à la teste, qu'on assuroit auoir été tiré de la Bibliothèque de Sorbonne, plusieurs Docteurs reclamerent, et s'eleuerent contre. On les mit au jour en partie sur la foy de quelques manuscrits fort imparfaits de notre Bibliothèque, et sur les quels ie ne voudrois pas beaucoup me fier ; on fit cela furtivement sans l'adveü de la Compagnie, à qui on ne demanda point permission de se seruir de ses manuscrits, et qui n'a jamais reconnu ces ouurages comme parti de la main d'un des siens. Aussi ceux qui les feirent imprimer cacherent leurs noms, ceux des Imprimeurs et celuy du Lieu de l'Impression, d'ou s'en suiuit, comme uous scauez, un Arrest du Conseil d'Etat qui en supprima l'Edition [1].

Je ne uous puis rien dire autre chose touchant Guill. de S. Amour que uous ne scachiez bien d'ailieurs. ie suis

MONSIEUR

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

A. CHEVILLIER, Docteur et Bibliothecaire de la mais[on] et Societé de Sorbonne [2].

A Monsieur de Nully l'aisné chanoine de Beauvais
A Beauvais.

*
* *

19. — *Copie d'une lettre du P. Bouhours, jésuite, à Dom François Lamy.*

6 mars 1700.

Je suis bien honteux Mon R. Pere de ne vous avoir pas fait encore un

---

1. Il faut rapprocher de cette lettre un passage de M. l'abbé Feret dans son ouvrage *La Faculté de théologie* (Moyen-Age, t. II, p. 221) : « La Sorbonne ne se fit pas scrupule de traiter avec honneur ce membre militant, en plaçant son portrait dans l'ancienne bibliothèque du collège, à côté de celui du pacifique Robert de Sorbon, avec ces mots : *Magister Guillelmus de Sancto Amore, sacræ Facultatis Parisiensis doctor ac socius Sorbonicus*. Et l'on n'a cessé depuis, dans la célèbre maison, d'avoir pour Guillaume les mêmes égards... Les *Opera* de Guillaume, *doctoris olim integerrimi*, superlatif qui se lit dans le titre de l'édition, furent imprimées à Constance, en 1632... Le volume fut condamné en France par arrêt du Conseil privé en date du 14 juillet 1633. Par cet arrêt, il était défendu de vendre le livre « à peine de mort » et de le garder « à peine de 8000 livres d'amen- « des ». L'arrêt a été aussitôt imprimé à Paris « avec les sept bulles d'Alexan- « dre IV relatives à cette condamnation en latin et en français. »

2. Sur André Chevillier (1636-1700), voir le même ouvrage de M. P. Feret (Epoque moderne, t. IV, p. 380-385).

mot de response. J'ai eu, je vous jure, les meilleures intentions du monde, et il n'y a pas eu un jour que je n'aie songé à me donner l'honneur de vous convaincre de mes veritables sentiments à votre égard ; mais il m'est survenu tant de petites affaires, que je n'ai pas esté maistre de moi, ni en estat de lire vos lettres au P. Malebranche que depuis deux ou trois jours [1] ; ce que je voulois faire absolument avant que de vous remercier du present que vous m'avez fait. Vous ne sauriez croire avec quel plaisir j'ai lu ce livre et combien j'i ai trouvé de vivacité, de delicatesse et de bon sens, sans compter la moderation et l'honnesteté qui regne partout, mais qui n'empesche pas que vos responses n'aient tout le sel qu'elles peuvent avoir. Si la matiere est un peu seche, comme vous dites, il faut avouer que vous l'egaiez bien dans les endroits qui le comportent ; les tours que vous y donnez sont également justes et agreables ; je dirois ingénieux, mon R Pere, si ce mot n'estoit décrié, et que ce ne fut presque un crime aujourd'hui d'avoir de l'esprit. Vous estes bien généreux de prendre sous votre protection le titre et le sujet de l'ouvrage que je vous ai envoié et contre lequel on s'est déchaîné avant qu'il parust. Quand j'ai fait paroistre les Pensées ingénieuses des Anciens et des Modernes [2], les Critiques ont dit que j'estois un homme tout profane ; ils disent maintenant que je rends profanes les Saints Peres mesmes [3]. Ainsi je ne sai plus de quel costé me tourner et je croi que tout ce que j'ai à faire c'est de prendre patience le mieux qu'il me sera possible.

Je suis

Mon R Pere avec bien du respect et de tout mon cœur
Votre tres humble et tres obeissant serviteur

A Paris 6 mars 1700.

Bouhours

---

1. Le titre exact de l'ouvrage de Dom Lamy est : *Lettre du R. P. Lami Religieux Bénédictin, pour répondre à la critique du R. P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire, sur les trois derniers éclaircissemens de la connaissance de soi-même touchant l'amour désintéressé.* A Paris, 1699, in-8°. Dans ses deux derniers volumes *De la connoissance de soi-même*, parus en 1698, Dom Lamy avait en effet cité avec éloge deux passages du P. Malebranche au sujet de l'amour désintéressé. Le philosophe, trouvant que cela pouvait le compromettre dans l'affaire du quiétisme, s'en plaignit dans ses *Conversations chrétiennes*, où il fait tomber indirectement sur le Père Lamy le soupçon de quiétisme dont il prétend se purger lui-même. Dom Lamy dut affirmer son orthodoxie en répondant par ces *Lettres* aux reproches du P. Malebranche.

2. La première édition parut en 1689, Paris, Mabre-Cramoisy, in-12.

3. Le livre avait pour titre : *Pensées ingénieuses des Pères de l'Eglise*, par le P. B***, seconde édition, à Paris, chez Louis Josse, 1700, in-12, 456 p.

***

20. — *Lettre de Vuillart à M. de Francastel.*

†

Ce vendredy 2 May 92

Voyez, s'il vous plaist, demain matin à six heures précises le R. P. Dom Franç. L'Amy à Saint-Germain des Prez. Il sort d'icy. C'est luy qui a parlé de vous à la Princesse Christine. Il est besoin qu'il vous entretienne, avant que de vous adresser à cette Princesse. Il faut estre bien ponctuel, et nous vous en conjurons par l'affection vive que nous avons pour tout ce qui vous touche. Tout à vous.

VUILLART.

On vous marque d'estre ponctuel, car D. François doit partir de bonne heure pour retourner à Saint-Denys en Fr.[1] faites dire par le portier que c'est celuy qui le doit aller trouver à 6 heures de ma part. Encore un coup soyez ponctuel, car l'heure suivante est donnée à une autre personne.

Pour Monsieur de Francastel
chez un Tapissier attenant du collège des 4 Nations.

***

21. — *Lettre de M. Veissière*[2] *à M. de Francastel.*

MONSIEUR

Monseigneur L'Eveque de Montpelier[3] m'ayant fait l'honneur de m'arrester icy pour ranger sa bibliothèque, jay suplié Monsr Dupuis qui veut bien avoir de la bonte pour moy, de vous demander quelque éclaircissement ne pouvant mieux m'adresser qu'à une personne très entendue la dessus comme en toutes autres choses. Je vous remercie tres humblement du memoire que vous avéz bien voulu m'envoyer pour cela, et

---

1. Depuis 1689, où un ordre du roi exigea sa déposition, Dom François Lamy, précédemment prieur de Rebais, se retira comme simple religieux à Saint-Denis où il demeura jusqu'à sa mort en 1711.

2. Il ne s'agit nullement ici du célèbre apostat Dom Mathurin Veissière de la Croze, l'ancien collaborateur de Dom Audren et de Dom Lobineau pour l'*Histoire de Bretagne*, qui dès le 14 mai 1696 s'était enfui de Paris sous un déguisement pour se rendre à Bâle, puis à Berlin. Il passa au calvinisme et se maria.

3. Monseigneur Charles-Joachim Colbert de Croissy.

puisque vous me permettéz, Monsieur, de vous proposer toutes les petites difficultés qui peuvent survenir, je dois dabord vous donner quelque idée de cette Bibliothèque. Les trois derniers eveques de Montpellier ont travaillé a la faire ainsy elle est tres nombreuse mais en meme temps dans un si grand desordre qu'il n'y a pas même un seul catalogue des livres. Le vaisseau est beau, vaste, bien percé. Je pourois le comparer a celuy de Sorbonne; dans ce vaisseau il y a 14 grands corps de tablettes toutes remplies, au dessus desquels j'ay trouvé des Ethiquetes en lettres d'or que je suis obligé de suivre pour l'ordre des matieres. Outre cela il y a en bas sur des tretaux les livres que Mgr a apporté de paris ou a acheté depuis. des doubles qui se rencontrent parmi un si grand nombre Mgr en fera une autre petite bibliothèque a sa maison de campagne. Dans le catalogue que je feray je mettray des subdivisions de titres ce qui est nécessaire. Les titres étant trop généraux comme au corps d'*hist*ª *profana* je mettray ces titres *hist*ª *Græca*, *Romana*, *Gallica* &c. pour placer dans chaque tablette les livres qui y ont rapport. Je me sers des catalogues de BBèque que j'ay icy, surtout de celuy de M. de Rheims [1]. Ce qui m'embarasse maintenant c'est la maniere de chiffrer avec ordre tous les volumes, je vous suplie Monsieur de me mander la dessus tout l'éclaircissement nécessaire, je ne sçay si les trois différens chiffres courant pour les formes des livres doivent suivre tous les 14 corps de Tabl. ou seulement chacun en particulier et si après avoir chiffré de cette maniere tous les livres du corps de Tab. A. je dois continuer les chiffres au corps de Tab. B. ou recommencer par 1. 2. 3. &c. je crois qu'autrement on ne pouroit pas remedier a l'inconvenient suivant : je suppose que le dernier in fol. de la Tab. A sera cotté 150 et qu'ainsy le 1er in fol. de la Tab. B doive être cotté 151 et qu'après cela on me donne une bible in fol. a mettre dans la Tab. A qui est sa place je ne pouray point la cotter. il est vray que si La BBèque devoit toujours conserver la même situation et le meme ordre sans augmentation nÿ diminution il faudroit continuer le même chiffre dans tous les corps de tablettes ce qui peut se faire dans les BBèques complètes mais comme on peut encore augmenter le nombre des planches de chaque corps de Tablettes pour y mettre des livres de la matiere marquée, je ne puis pas faire cette continuation de chiffre.

J'ay eu l'honneur de lire votre mémoire à Mgr et de luy dire le nom de l'auteur, il m'a fort chargé de vous faire ses complimens *et de vous prier de voir si à Paris vous ne trouveriez point une Bible de Ximenès.* Cette *polyglotte* luy manque, il est en marché pour en acheter une, mais on luy en demande *60 escus*, je vous prie de me faire scavoir si vous n'en pouriez pas avoir une a meilleur marché et si ce prix est trop excessif.

---

1. *Bibliotheca Telleriana*, Paris, 1693, in-fol.

Mgr a dans sa BBeque plus *de 200 vol.* de Rabbins qui n'ont aucun titre latin. Je suis fort en peine de quelle maniere je les mettray sur le catalogue, ayez la bonté Monsieur de m'indiquer quelque Livre qui puisse me donner ouverture pour l'intelligence de l'hebreu, j'ay consulte le catalogue de Mr de Rheims mais il n'y en a pas un grand nombre. *Un juif passant par cette ville a offert a Mgr 7000 livres du Talmud de Jérusalem en 18 vol. in fol.* Le penultieme Evéque de Montpellier[1] etoit tres scavant dans les Langues orientales et avoit ramassé dans ses differens voyages des livres tres curieux. Son neveu dernier Eveque[2] moins scavant que son oncle, fort ignorant de ces sortes de langues a negligé toute cette BBèque, et l'a laissé en tres grand desordre. Mgr a son arrivée dans ce pays fut ravy de trouver l'occasion d'acheter une si curieuse BBèque et cependant depuis cinq ans qu'il est ici, il n'a jamais fait faire un catalogue de ses livres. sous les auspices de monsieur Dupuis je prens la liberté monsieur de m'adresser à vous, très ravy aussi de voir de quelle maniere Mgr m'a parlé de vous je m'estime heureux de trouver l'occasion de vous assurer que je suis avec tout le respect et l'attachement possible

MONSIEUR

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

VEISSIERE

A Montpellier 28 avril 1702.

Je ne scay si je dois mettre les autheurs en rang par ordre Alphabetique. je crois cela fort inutile puisque tous les livres seront cottéz. Je vous suplie Monsieur de me mander ce que vous jugerez necessaire pour mettre tout l'ordre necessaire.

Je vous envoyes les titres generaux que j'ay trouvé sur les Ethiquettes de chaque corps de tablettes.

A Monsieur de Francastel

Bibliothequaire du College Mazarin à Paris

A la suite de la lettre, M. de Francastel a mis cette note : « Répondu le 31 mai » et le « 4 juin 1702 ». Dans le même dossier j'ai trouvé une analyse de cette dernière lettre que je donne ici :

Du 4 juin 1702 pentecoste.

M. de Francastel, Bibl. du collège Mazarin esperoit trouver une Bible de Ximenes ; on lui en avoit fait espérer une, qui auroit eté au plus à cent francs... on lui a dit qu'on ne la vouloit pas vendre. A l'egard du

1. Mgr François de Bosquet.
2. Mgr Charles de Pradel.

prix qu'on demande à sa Grandeur il est excessif. J'ai vu donner de ces Bibles à 25 escus et c'est bon marché, 30 escus ou cent francs est un prix raisonnable ; mais 50 ou 60 escus est un prix exorbitant.

Il est surpris qu'un Juif ait offert 7000[ll] du Talmud. C'estoit le bien acheter.

Quant au moien que vous me demandez de chiffrer des livres de Rabbins en Hebreu, cela est difficile à moins qu'on ne sache cette langue.

Le plus sûr pour faire un bon catalogue de ces livres est une transcription complète des titres.

*
* *

22. — *Lettre de Bourdaloue à Madame de Caumartin.*

Chacun sait combien sont rares les autographes du célèbre prédicateur jésuite. Les RR. PP. Henri Chérot et Eugène Griselle ont multiplié les volumes, plaquettes et articles de revues[1] pour arriver péniblement à recueillir une gerbe de trente-sept lettres, dont la plupart étaient publiées déjà et dont quelques-unes des autres ne sont que de simples billets ou de courts extraits d'originaux aujourd'hui égarés. Aussi, rencontrant dans la collection de M. le comte de Troussures une lettre autographe qui avait échappé aux recherches des savants directeurs de la *Revue Bourdaloue*, n'aurais-je point hésité à en prendre copie et à la publier ici, quand bien même elle n'aurait pas été adressée à Madame de Caumartin, comme plusieurs de celles qui précèdent, et n'aurait pas fait mention d'un Bénédictin de Saint-Maur, Dom Thomas Blampin.

A Paris ce 23 d'octobre.

Vous me fistes dernierement l'honneur de m'ecrire, pour me demander ou i'estois, et moi ie me trouue obligé à uous faire auiourdhuy la meme question. car de la maniere que uotre lettre estoit conceuë, i'ai lieu de douter, si uous estes encore à Boissi, à moins que le beau temps qui a commencé depuis quelques iours, ne uous ait inuitée à y

---

1. Signalons entre autres publications *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants*, Paris, 1899, 250 p. ; *Deux nouvelles lettres de Bourdaloue*, Paris, 1898, 30 p. ; *Lettre inédite de Bourdaloue au cardinal de Bouillon*, Paris, 1899, 108 p. ; *Un supplément à la correspondance de Bourdaloue*, dans les *Etudes* du 5 août 1909, p. 347-370, sans compter les nombreux articles parus dans la *Revue Bourdaloue*.

demeurer. Pour moi i'ai quitté la campagne, affin de uenir faire ma retraitte, et en suitte me disposer à prescher la toussaints et les morts dans notre paroisse de S. Paul, dès que ie uous scaurai à Paris, ie ne manquerai pas de me donner l'honeur de uous uoir chés uous, quand ce ne seroit que pour garantir uotre poitrine de l'air froid de notre église. Car ie comprends que rien n'est plus mauuais pour uous, et uotre santé m'est trop chére, pour souffrir que uous l'exposiés le moins du monde.

Cepandant il faut que ie uous fàsse rire d'une petite auantûre, qui m'arriva lundy, un laquais de Mr. l'abbé de Caumartin, peû uersé dans le discernement des ordres reguliers, m'aiant trouué dans les ruës, m'aborda et me demanda si ie n'estois pas de l'abbaye de S. Germain des prés, et si ie ne m'appellois pas Dom Blampin. il auoit à lui porter une de uos lettres, qu'il tenoit entre ses mains, et si i'auois été Dom Blampin, cela lui auroit épargné la peine d'aller plus loin. il me parût si naïf, et si bon enfant, que ie fûs quasi marry de n'estre pas celui qu'il cherchoit. C'est la premiere fois qu'on m'a pris pour un benedictin. Mais il y a quelques années, qu'une bonne femme du fauxbourg St Antoine ayant deuotion de receuoir le scapulaire, et estant uenuë pour cela dans notre église, qu'elle supposoit étre l'église des Carmes, s'estoit adressée à moy, et m'auoit pris pour un Carme ; dequoy i'eûs bien de la peine à la desabuser. le feû Pere de Vertamont[1] n'auroit pas oublié semblables histoires. Quoy qu'il en soit, Benedictin ou jesuiste, car l'habit n'y fait rien, ie suis parfaitement a uous, et sans le ceder à Dom Blampin, ni à tout autre Dom que lui, ie prétends etre plus que personne du monde

Vostre tres humble et tres obeissant seruiteur
BOURDALOUÉ jesuite

*
* *

24. — *Lettre de l'abbé Mabillon*[2] *à Madame de Caumartin.*

MADAME

J'ay eu l'honneur de vous ecrire de Toulouze pour vous rendre conte de ma separation d'aupres de Monseigneur l'Evêque de Couserans[3], et

1. Le Père Joseph de Verthamon, S. J., de la famille de Madame de Caumartin, née de Verthamon.

2. Une note ajoutée en tête de l'original dit que cette lettre est d'un neveu de Dom Jean Mabillon. Or, d'après la généalogie de la famille Mabillon dressée par M. Henri Jadart (*Dom Jean Mabillon*, p. 198), on voit que le grand Bénédictin n'eut pas de neveu, mais par contre que parmi les quatorze enfants de son cousin germain Etienne Mabillon, il y eut au moins trois ecclésiastiques.

3. Mgr Jean-Jacques de Verthamon, ancien oratorien, cousin de l'évêque de Pamiers, Mgr Jean-Baptiste de Verthamon.

du dessein que j'avois d'aller a Montpellier ou mes amis m'appelloient pour m'y procurer un etablissement. Le benefice qu'ils me destinoient est encore entre leurs mains, mais je ne puis en recevoir les provisions qui ne peuvent etre accordées qu'a un Sous-diacre, en attendant que la providence me facilite les moiens pour acquerir cet ordre je me suis chargé de l'education d'un jeune homme agé de quinze ans, qui est un sujet d'un rare merite et qui appartient aux plus gens de bien de la ville, on me donne six cent francs d'appointemens, et l'on m'a promis une pension viagere dans un an et la liberté de mener mon Eleve a paris pour y faire sa philosophie. Voila Madame une situation un peu plus agreable que celle que j'ay quitté, ou j'ay perdu mon tems ma jeunesse depensé mon argent et fait bien des debtes, mais j'ose esperer de votre charité Madame que vous me procureréz les moiens au moins de me liberer de ce que je dois, puisque Monseigneur L'Evêque de Couserans souhaite que vous en soiez juge, il n'est guere seant ni juste a un gros seigneur comme luy de m'avoir laissé sortir de chez luy les mains vuides comme j'en suis sorty, apres y avoir supporté pondus et aestus Diei, je doute que cela lui fasse beaucoup d'honneur dans le monde, il m'a paié de belles parolles, en quoi il abonde, et de belles promesses qui ne vuident pas sa bourse, mais qui ne me mettent pas plus a mon aise, et si je dois juger de la tenüe des dernieres par les premieres, je puis me consoler d'avance. agréez Madame que je vous supplie de vous demander la continuation de l'honneur de votre protection. Je tacheroy de ne m'en rendre pas indigne en vous faisant connoître en toutes choses le respect profond et la parfaite reconnoissance avec les quels j'ai l'honneur d'etre

MADAME

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

MABILLON

A Montpellier Le 4
feb. 1711 *chez Mr Viel*

*
* *

Pour achever de publier les documents concernant les Bénédictins recueillis dans les manuscrits de la bibliothèque de Troussures, donnons encore les quelques notes qui suivent. *Post vindemiam, racematio.*

1. — *Extrait du Journal de M. de Nully, chanoine de l'Eglise de Beauvais (1677-1708).*

1693. — Méthode facile pour apprendre l'histoire de l'Eglise, divisée en deux parties, par interrogations et par réponses. La première partie depuis Adam jusques à J-C. et depuis J-C. jusques à la mort des SS. Apotres Pierre et Paul, par Dom Gueullettes, Prieur de Notre-Dame de

Courcelles, de l'ordre de S. Benoît, dédiée au R. P. de la Chaise confesseur du Roy, chez Pierre de Launay, rüe Saint-Jacque à la ville de Rome.

2. — *Pièces détachées et documents sur l'histoire du Beauvaisis.* Liasse C, XIX. ms. in fol. de 26 pages ; Extrait de l'histoire manuscrite de l'abbaie de Breteuil, diocese de Beauvais, par le P. Dom Wiard, Religieux Benedictin, le 24 juillet 1670. (Cette copie est de la main de M. Le Maréchal de Fricourt, qui a écrit sur la marge de la première page : Copie faite sur une copie très peu lisible de la main de M. Dupré, pénitentier, mort en 1725 ou 1726).

3. — Idem, liasse C, XX. ms. in fol. de 40 pages. (inachevé). Histoires de l'abbaye de Saint-Germer, recueillie par le Reverend Pere Jean-Baptiste Boulongne, premier Prieur de la Congrégation de Saint-Maur pour les Bénédictins Réformés, ouvrage écrit de sa main contenant deux volumes tant des titres que de la vie de ce saint abbé, dont l'Eglise par luy bastie fut entierrement détruite par les normans l'an 906.

4. — Idem, liasse C, XXIII. ms. in 4° de 4 pages, Lettre de Fr. Lucien Alophe de Novoy, m. b., datée de Saint-Lucien, ce 19 août 1707, donnant la liste des abbés de Saint-Lucien d'après le nécrologe de l'abbaye, et la liste des évêques mentionnés au même nécrologe. Elle se termine ainsi :

« Voila, Monsieur, ce que j'ay découvert dans la lecture de notre Necrologe. S'il vous vient la dessus quelque Lumiere, vous nous ferez plaisir de nous la communiquer. pour moy je crois, pour ce qui est des abbez qui sont icy et qui ne sont point dans mons. Louvet qui ne commence qu'au X siecle a les marquer, que ce sont les abbez qui ont regné avant ce tems. Je soumet ma pensée a votre jugement et en attendant de meilleures je suis avec estime et respect

Monsieur

Vostre tres humble serviteur

fr. L. Al. de Novoy. M. B. »

5. — Idem, liasse C, XXV. ms. in 4° de 21 pages. Lettre de N. à N. sur les statues qui sont à l'église de l'abbaye de Saint-Lucien. Elle se termine ainsi :

« Je termine cette lettre qui n'est déjà que trop longue en vous apprenant que l'on voit à l'abbaye de S. Corneille de Compiegne des statües que l'on m'a assuré être placées de même maniere que celle de S. Lucien. C'est un fait, dont il est bon de s'informer, il y a une histoire mss. de la ville de Compiègne par Dom Berthaud, Benedictin de la Congregation de St Maur, et une histoire des antiquités de la même ville par Dom Gilson aussy religieux Benedictin. Ces deux histoires sont à la Bibliothèque de St. Germain des prés ; tachés d'en avoir communication, je les ay trouvé indiquées dans le P. le long, numéro 14595 *bis.* »

6. — Idem, liasse C, XXVII. ms. in fol. de 3 pages. Abbaye de Saint-Quentin les Beauvais. Extrait de la vie de sainte Romaine qui se trouve en langue latine au tome 2 du Spicilège in-4°, fol. 677. « Nottés que suivant la préface de ce tome 2, fol. 15 v° Dom D'Achery a eu communication de cette vie en 1656 ou environ par le P. Nicolas de Boissy, prieur de l'abaye de Saint-Quentin de Beauvais. Ce Pere avoit aussy donné à Dom D'Achery des observations fort scavantes sur cette vie, mais il n'en a point fait usage. »

7. — Idem, liasse F, XIII. ms. in fol. de 15 pages : Remarques journalières de M. de Nully, le jeune, chanoine de St Pierre, commençantes en 1677.

p. 8. « Le sousprieur de Saint-Lucien nous dit que la Congregation de Saint-Maur paioit tous les ans 18000^ll^ à M. de Harlai, archeveque de Paris pour avoir sa protection (1697) »

p. 10. « Le P. Dom Jean Mabillon est passé à Beauvais le 8 et 9 juin 1698 et a vu mon frère ; il croit que la charte de Chilpéric Ier qui est a Saint-Lucien est véritable, mais que la date y a été adjoutée. Ce jour nous montames avec M^rs^ le Cat et du Lauroi pour voir la grande chasse, toutes les plaques de cuivre qui representent St Lucien soit prêchant, soit batisant le representent avec des mitres. les plus vieilles de ces plaques ont été otées de l'ancienne chasse, il y a apparence qve ces plaques sont de trois différens tems. »

p. 15 « 1708. M. de Lamoignon se plaignit au Roy de la manière dont le P. Martianay a traité M. Baillet dans la vie de St Jérome. Ce magistrat en parla a son supérieur et l'obligea à l'envoier ailleurs. le supérieur général de St Germain des prez dit au P. Martianay qu'il eut à se retirer au lieu qu'il lui assignoit. le P. Martianay en écrivit à l'Evêque de Chartres et au supérieur de St Sulpice qui firent expédier un ordre de la part du Roy pour le faire demeurer. »

Dom Tassin (*Hist. litt.*, p. 393) s'est contenté de dire que Dom Martianay avait traité assez mal M. Baillet, qui avait parlé de saint Jérôme avec trop peu de ménagement ; mais il ne nous a pas donné ces menus détails. Et s'il fallait m'excuser de les mettre au jour, je m'abriterais derrière la parole de l'écrivain antique : *Majora perdes parva ni servaveris.*

Fr. Paul Denis, M. B.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Histoire de l'Église et Histoire de France

Le R. P. Dom Couturier consacre une attachante étude à l'histoire de sainte Bathilde[1]. Tour à tour esclave du maire du palais Erchinoald, épouse de Clovis II, régente de tout le royaume franc pendant la minorité de son fils Clotaire III de 657 à 665, enfin reléguée par le nouveau maire du palais Ebroïn dans le monastère de Chelles qu'elle avait fondée, Bathilde a vécu dans les milieux les plus divers de la société franque. En suivant pas à pas sa carrière, Dom Couturier a tiré bon parti des trop maigres renseignements contenus dans la vie de la sainte écrite par un contemporain et dans les chroniques du VIIe siècle ; il a également résumé l'histoire de ses fondations monastiques (Corbie et Chelles) en utilisant surtout le travail de M. Levillain sur les chartes de Corbie, et réuni pour éclairer son sujet un grand nombre de renseignements puisés aux meilleures sources sur les institutions politiques, économiques et religieuses de l'époque mérovingienne. On remarquera particulièrement à ce point de vue la bonne analyse du concile de Châlons-sur-Saône (entre 639 et 654) qui forme les chapitres V et VI.

M. Paul Viard retrace d'après les sources imprimées l'histoire de la dîme principalement en France jusqu'au décret de Gratien[2]. La dîme apparaît vers le début du Ve siècle comme une redevance obligatoire en conscience et destinée au clergé et aux pauvres, mais en France le pouvoir civil n'obligea qu'à la fin du VIIIe siècle les fidèles à l'acquitter. Dès lors les contrevenants furent frappés d'excommunication et contraints au paiement par l'autorité séculière. Primitivement le taux de la dîme était toujours le dixième ; elle était prélevée sur les produits du sol et sur le croît des animaux ; plus tard on la perçut souvent sur les droits seigneuriaux et sur les profits commerciaux et industriels. Les revenus des dîmes étaient affectés à l'entretien des églises, de l'évêque, du clergé et

---

1. *Sainte Bathilde, reine des Francs, histoire politique et sociale.* Paris, Téqui, 1909, in-8, x-367 pp.

2. *Histoire de la dîme ecclésiastique principalement en France jusqu'au décret de Gratien.* Dijon, Jobard, 1909, in-8, xi-266 pp.

des indigents. Mais à partir de la fin du IXe siècle, un grand nombre de laïques acquièrent ou usurpent des dîmes, les monastères obtiennent le droit d'en posséder, et dès lors sont constituées les trois classes de décimateurs, clercs séculiers, moines et laïques, qui ont subsisté jusqu'à la fin de l'ancien régime. On ne sait guère quel était en fait l'emploi des dîmes, mais on a conservé de curieux témoignages de cet impôt et des conflits qu'en suscita la perception. Accessoirement, M. Viard donne d'utiles renseignements sur la none, impôt établi par Charlemagne en faveur de l'Église en dédommagement des sécularisations opérées par Charles-Martel, sur les prémices, et sur l'établissement de la dîme en Palestine après la première croisade. Un dernier chapitre résume la législation du décret de Gratien sur la dîme.

M. Em. Roland a pris pour sujet de sa thèse de doctorat en droit canonique : *Les Chanoines et les élections épiscopales du XIe au XIVe siècle*[1]. Après avoir établi que S. Grégoire VII et les partisans de sa réforme voulaient, suivant l'ancienne tradition, confier les élections épiscopales à une assemblée d'évêques, de chanoines, d'abbés et de seigneurs, il montre que les chapitres cathédraux s'arrogèrent au XIIe siècle, en dépit de l'enseignement des canonistes, le droit exclusif d'élection, et dans la première moitié du XIIIe siècle, le concile de Latran et les Décrétales consacrèrent cet état de fait ; mais à la même époque les Papes commencent à intervenir. Par suite des infractions à la législation électorale et des conflits soumis à leur décision par les chanoines eux-mêmes, ils deviennent les arbitres suprêmes des élections, puis à partir d'Innocent IV ils commencent à se réserver dans certains cas la nomination directe aux évêchés. M. Roland suit les progrès de cette institution de la réserve pontificale qui dès le milieu du XIVe siècle a presque complètement supprimé les droits électoraux des chapitres. En même temps les souverains séculiers dont le pouvoir devient plus absolu à partir du XIIIe siècle, saisissent toutes les occasions d'imposer les candidats de leur choix, et dès avant le grand schisme, c'est uniquement des Papes et des rois que dépendent les nominations épiscopales. Cette thèse très clairement ordonnée et qui représente un dépouillement suffisant des sources imprimées, semble bien l'une des meilleures monographies écrites en langue française sur l'histoire des institutions ecclésiastiques au moyen-âge.

M. Olivier Martin étudie l'assemblé de Vincennes[2], réunion importante

---

1. Aurillac, Imprimerie Moderne, 1909, in-8, 250 pp.

2. *L'assemblée de Vincennes de 1329 et ses conséquences.* Rennes, Bibliothèque Universitaire, 1909, in-8, XVII-432 pp. Forme le supplément du t. I des *Travaux juridiques et économiques de l'Université de Rennes.* Le t. II de ce recueil vient de paraître, on y trouve plusieurs études historiques importantes : Gombeaux, *Recherches sur les origines du droit normand.* Letaconnoux : *Les subsistances et le commerce de grains en Bretagne au XVIIIe siècle.* Lefeuvre : *La condition juridique des communs de Bretagne à la fin de l'ancien régime.*

des prélats et des barons convoqués par Philippe VI au début de son règne (1329) pour lui fournir des renseignements sur les limites et les conflits des juridictions ecclésiastique et séculière. Dans une première partie il décrit ce qu'était la justice d'église au début du XIVe siècle, étudie les sources de l'histoire de l'assemblée, c'est-à-dire le *Libellus Petri Bertrandi* et le *De origine jurisdictionum*, puis il résume les arguments qui furent apportées par Pierre de Cuignières en faveur des cours laïques, par Pierre Bertrand et Pierre Roger, le futur Pape Clément VI, en faveur de l'Église, et recherche quelles furent les conséquences de cette réunion. Elle ne fut pas le point de départ d'une campagne contre la justice ecclésiastique, mais marqua le début d'une ère nouvelle dans l'histoire des conflits de juridiction, celle où la royauté, se servant surtout du Parlement, va lutter elle-même et dans son propre intérêt contre les cours d'Église. L'histoire de cette action de la royauté et des luttes qui en furent la conséquence jusqu'à la fin du XIVe siècle forme la seconde partie du livre de M. Martin. Dans sa conclusion, l'auteur fait ressortir les grands progrès accomplis au XIVe siècle par le pouvoir séculier. Les saisies de temporel ont rendu les communications moins fréquentes, le Parlement dit toujours le dernier mot dans les questions débattues, le Pape lui-même ne peut que recourir au roi de France pour lui demander, assez vainement du reste, de modérer ses officiers, et déjà s'élaborent pour donner une base rationelle à cette jurisprudence les doctrines politiques et religieuses qui seront plus tard le gallicanisme.

Dans le t. I de son *Histoire Religieuse de la Révolution Française* [1], M. Pierre de la Gorce étudie l'histoire de l'Église de France depuis la convocation des États généraux au printemps de 1789 jusqu'à la séparations de l'Assemblée constituante en septembre 1791. Après un brillant exposé sur la situation du clergé à la fin de l'ancien régime, il passe successivement en revue les élections des députés de l'ordre ecclésiastique aux États généraux, la destruction des privilèges du clergé, la sécularisation des biens d'Église, les mesures contre les ordres religieux, la constitution civile du clergé, la condamnation de cette loi par Pie VI et les premières applications qui en furent faites.

M. de la Gorce croit qu'un peu plus de la moitié des ecclésiastiques refusèrent de prêter serment à la constitution. Ce livre écrit d'un ton très calme rendra de grands services aux professeurs et aux historiens, car il résume les conclusions nouvelles qui se dégagent des nombreux travaux de détails publiés en ces dernières années sur la période révolutionnaire.

M. Gustave Bord [2] essaie de montrer que les événements qui se passè-

---

1. Paris, Plon, 1909, in-8, VI-515 pp.

2. *La Conspiration Révolutionnaire de 1789*. Bibliothèque d'histoire moderne, Paris, 83, rue des Saints-Pères, 1909, in-8, XXII-447 pp.

rent à Paris en juillet 1789, prise de la Bastille, meurtres de Launay, de Flesselles, de Foulon et de Berthier sont le résultat d'une conspiration ourdie de longue date dans les loges maçonniques en vue du renversement de la monarchie. Ce n'est point ici le lieu de discuter cette thèse; mais il importe de remarquer que M. Bord groupe sur les quatre victimes du mouvement parisien des renseignements qui permettent de rectifier nombre d'erreurs acréditées par les biographies les plus répandues. On trouvera également dans son livre une étude intéressante sur l'attitude de la cour en juillet 1789, une critique approfondie du rapport de Garran de Coulon sur ces événements, et des notes curieuses où sont relevées avec le plus grand soin les attaches avec la Franc-Maçonnerie des personnages mentionnés au cours du récit.

Le commandant Lévi publie, sous les auspices de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, les *Mémoires du Capitaine Duthilt*[1]. Volontaire de Saint-Omer en 1794, incorporé en septembre 1793 dans le bataillon des chasseurs du Mont-Cassel, Duthilt resta à l'armée du Nord jusqu'en 1798, il assista à plusieurs combats en 1794 et 1795 et demeura en Hollande de 1795 à 1798. Le 22 avril 1795 son bataillon fut versé dans la première brigade (depuis premier régiment) d'infanterie légère et y demeura attaché jusqu'en 1815. Il prit part aux campagnes de Suisse (avril 1799-avril 1800), du Rhin (mai-septembre 1800), des Grisons (octobre 1800-février 1801), d'Italie (mars 1801-juin 1803), de Naples et des Calabres (1803-1807), fit partie du corps d'occupation en Italie de 1807 à 1812. En 1815 enfin il fut à Waterloo. Sous-lieutenant en 1799, lieutenant en 1803, capitaine en 1808, mis à la retraite en 1816, il rédigea après 1816 ses Mémoires auxquels il donna le nom de « Campagnes et Souvenirs ». L'historien des guerres de la Révolution et de l'Empire y recueillera plus d'un détail utile, et le grand public lira avec intérêt ces souvenirs écrits sans prétention et où le recit des marches du premier régiment d'infanterie légère, est relevé par des anecdotes personnelles, réflexions pittoresques sur les villes et les régions où résida Duthilt.

M. Weil continue d'étudier minutieusement la dernière année du règne de Murat. Le t. III de son grand ouvrage[2] montre comment du 27 février au 13 avril 1815 le roi de Naples, faisant le jeu des puissances qui avaient résolu de le déposséder, entre en lutte avec elles. Enhardi par le retour de Napoléon, il refuse d'évacuer les Marches et fait avancer son armée dans l'Etat pontifical, ce qui amène à la fin de mars l'ouverture des hostilités. Il essaya de se faire passer pour le champion de l'indépendance italienne, mais personne ne prit au sérieux cette manifestation, et dès le 13 avril il était obligé de battre en retraite devant les Autrichiens, n'ayant plus qu'une pensée, « sauver sa couronne et sa dignité ».

---

1. Lille, Tallandier, 1909, in-8, VIII-364 pp.
2. *Joachim Murat, roi de Naples*, t. III. Paris, Fontemoing, 1909, in-8, 616 pp.

Ce volume comme les deux précédents est le résultat de longues enquêtes dans les dépôts d'archives de toute l'Europe. En appendice 90 pièces justificatives.

Un écrivain qui a voulu rester anonyme publie l'*Histoire de la Congrégation du Bon-Secours de Paris*[1], la plus ancienne congrégation de religieuses garde-malades françaises, fondée à Paris au début de 1824 et qui se développa rapidement sous le gouvernement de la deuxième supérieure générale Sœur Saint-Antoine (Marie-Angélique Geay), de 1826 à 1860. Des maisons furent alors fondées à Lille, Boulogne, Abbeville, Orléans, Rozoy, Roubaix, Quimper, Morlaix, Dublin, Cork, Belfast et Londres. L'institut fut approuvé définitivement en 1877, et dans les ving-cinq années qui suivirent, de nouveaux établissements furent créés à Pont-de-Gennes, Lens, Eu, Arras, Trale (Irlande), Baltimore. Le récit de ces fondations, des négociations entamées pour obtenir l'autorisation ecclésiastiques, des élections et des principaux actes des supérieures générales, a permis à l'auteur de réunir un certain nombre de matériaux intéressants pour l'histoire des œuvres catholiques au XIXe siècle. Ce qui regarde la vie intérieure de la Congrégation n'a pas été négligé, et on lira avec édification les biographies des religieuses les plus remarquables, de larges extraits de leur correspondance et de pieux récits qui révèlent l'influence exercée par les Sœurs dans les familles où elles soignent les malades. A la fin du t. I, un chapitre (c. XIX) est consacré à la conduite des religieuses pendant la guerre de 1870.

Plusieurs Jésuites ont entrepris de traduire en français l'Histoire du concile du Vatican composée par les PP. Granderath et Kirch. Le t. II de cette traduction publié en 1909[2], traite de l'ouverture (7 décembre 1869) et des premiers débats du Concile, jusqu'à la trentième congrégation générale (18 mars 1870). Suivant toujours l'ordre chronologique, l'auteur étudie tour à tour l'arrivée des Pères à Rome, le règlement du Concile, la discussion des projets de la constitution dogmatique sur la doctrine catholique, les évêques et le temps de la vacance des sièges épiscopaux, les mœurs du clergé, le petit catéchisme. D'amples résumés des discours prononcés sur ces divers sujets dans les Congrégations générales font de ce premier livre un répertoire du plus haut intérêt. Des chapitres spéciaux sont consacrés aux premiers projets et contre-projets relatifs à la définition de l'infaillibilité pontificale et au décret du 20 février 1870 qui détermina avec plus d'exactitude l'ordre des travaux. Le livre II (pp. 315-410) contient l'analyse du projet primitif de constitution sur

---

1. Paris et Bar-le-Duc. Imprimerie Saint-Paul, 2 in-8, XV-378 et 380 pp.

2. *Histoire du Concile du Vatican*, Ouvrage du P. Théodore Granderath, S. J. édité par le P. Conrad Kirch, S. J., et traduit de l'allemand par des religieux de la même Compagnie, t. II, première partie, Bruxelles, Dewt, 1909, in-8, 476 pp.

l'Église, et commence l'étude des controverses passionnées qui s'engagèrent au sujet de l'infaillibilité. Dans ce volume il n'est pas encore question de l'agitation extra-conciliaire, mais seulement de l'état des esprits relativement au pouvoir pontifical dans les divers pays chrétiens, de la situation des deux partis au concile, de l'attitude des évêques hostiles à la définition et de la polémique entre Mgr Dupanloup et Mgr Deschamps. Dans un dernier chapitre il est question des troubles de l'Église orientale pendant le concile. Une excellente table analytique termine ce volume.

M. le vicomte de Chalvet-Nestrac raconte [1] la part que prit aux événements politiques de 1870 à 1880 le général Ducrot, député de la Nièvre à l'Assemblée Nationale, démissionnaire en 1873, nommé alors commandant du VIIIe corps d'armée et révoqué en 1878 sous la pression des radicaux qui connaissaient ses opinions légétimistes intransigeantes et le considéraient comme capable de tenter un coup de force pour les empêcher de conquérir le pouvoir. En réalité Ducrot ne prépara aucune révolution militaire, mais par ses relations avec les chefs du parti légitimiste, spécialement avec le comte de Maillé, par ses entrevues avec le comte de Chambord et les princes d'Orléans, il fut mêlé d'assez près au mouvement royaliste de 1870 à 1878. Aussi les copieux extraits de sa correspondance et de son journal publiés par M. Chalvet-Nestrac fourniront de très utiles indications à ceux qui voudront écrire l'histoire des dix premières années de la troisième République.

M. Estignard retrace en un livre d'une lecture attachante la carrière politique du comte Werner de Mérode [2], conseiller général du canton de Maiche (Doubs) de 1846 à 1892, député du Doubs en 1849, 1852, 1871, sénateur du même département en 1876. Beau-frère de Montalembert, le comte de Mérode était comme lui catholique libéral et royaliste parlementaire. Il fut en relations suivies avec Berryer, le duc de Broglie, le comte de Falloux, Armand de Melun, Villemain, Saint-Marc Girardin. A l'aide de documents et de souvenirs heureusement choisis, M. Estignard explique l'attitude que prit le comte de Mérode dans les débats politiques et religieux auxquels il fut mêlé, et cite notamment de piquantes observations sur les hommes publics de la fin du XIXe siècle. On trouvera également dans ce livre un grand nombre de faits intéressants pour l'histoire de la politique dans le département du Doubs de 1846 à 1902.

Dans son livre : *Une religieuse réformatrice. — La mère Marie du Sacré-Cœur*, de 1895 à 1901 [3], la vicomtesse d'Adhémar raconte en détail les

---

1. *Les projets de restauration monarchique et le général Ducrot.* Paris, Picard, 1909, in-8, VIII-381 pp.

2. *Le comte Werner de Mérode.* Paris, Champion, 1909, in-8, 258 pp.

3. Paris, Bloud, 1909, in-8, XI-437 pp.

efforts que fit une religieuse de l'Ordre des Filles de Notre-Dame pour fonder une école normale supérieure ouverte aux religieuses de diverses congrégations. Cette tentative très discutée donna lieu il y a une douzaine d'années à des polémiques d'une vivacité extrême dont Mme d'Adhémar révèle les aspects inconnus avec toute l'émotion d'une amie intime et dévouée de la Mère Marie du Sacré-Cœur. Dépositaire des papiers de cette religieuse, elle a inséré dans son livre des documents qui seront d'une grande utilité pour l'histoire des idées religieuses en France à la fin du XIXe siècle.

Provinces du Nord et Région parisienne

Sous le titre de *Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai*[1], M. l'abbé Dehaut publie un volumineux recueil de notes et de documents sur les quarante-sept prêtres mis à mort sur le territoire du département du Nord pendant la Révolution Française. Après avoir indiqué brièvement ce que fut leur carrière jusqu'en 1790, il reconstitue avec le plus de détails possible leur vie au cours de la Révolution française et les circonstances dans lesquelles ils périrent. Le but de M. l'abbé Dehaut étant de contribuer par son travail à l'introduction de la cause de béatification de ces prêtres, il s'attache surtout à prouver qu'ils ont été exécutés en haine de la religion. On comptait parmi eux deux chanoines, deux doyens, onze curés, six vicaires, trois professeurs, deux jeunes prêtres non pourvus de bénéfices, trois bénédictins (D. Benoît Selosse, religieux d'Hasnon, D. Etton Larivière, religieux de Liessies, D. Benoit Lempereur, prieur de Maroilles), un cistercien (D. Maillet, religieux de Vaucelles), un chanoine régulier, un Prémontré, quatre chartreux, et onze frères mineurs. Trente-sept furent mis à mort à Valenciennes au cours de l'automne de 1794, pendant que Jean-Baptiste Lacoste était représentant en mission dans cette ville, sept à Lille dont cinq, en juin 1794, 2 à Douai et en 1797 et 1799, à Bergues. Le travail de M. Dehaut s'appuie sur un grand nombre de documents officiels des Archives nationales, des Archives départementales du Nord, des Archives de l'évêché de Tournai, des archives du ministère de la guerre et de diverses archives municipales. Beaucoup de pièces sont publiées *in extenso*.

M. Sackebant écrit la vie de M. Sudre[2], prêtre de la Mission, né à Valderiès (Tarn) en 1819, entré à Saint-Lazare en 1842, professeur aux sémi-

---

1. Cambrai, Masson, 1909, in-8, VII-680 pp.

1. *M. Sudre, prêtre de la Mission, supérieur du Grand Séminaire de Cambrai.* Lille, Imprimerie de la *Croix du Nord*, 1909, in-8, XVI-184 pp.

naires de Saint-Flour (1843-48 et 1854-57), de Montpellier (1848-51), d'Évreux (1851-54), et enfin supérieur du Grand-Séminaire de Cambrai de 1857 à 1898, mort en 1903. Par la durée de son gouvernement, sa grande autorité sur les élèves, sa fermeté, son attachement aux traditions éprouvées de la discipline des Séminaires, M. Sudre exerça une grande influence sur le clergé du diocèse de Cambrai. Partisan convaincu des doctrines romaines, il fut l'un des plus dévoués auxiliaires du cardinal Régnier. Dans un dernier chapitre M. Sackebant fait bien ressortir les traits principaux du caractère de ce prêtre énergique et austère.

M. l'abbé Jules Desilve écrit l'*Histoire de Quarouble*[1], petite localité du Hainaut non loin de la frontière belge et qui formait jadis avec le village d'Onnaing une seigneurie dépendant du chapitre de l'église de Cambrai. Ce livre est le fruit de longues recherches dans les Archives Départementales du Nord, les Archives de l'État à Mons, les archives communales de Quarouble et d'Onnaing, et dans les bibliothèques de Cambrai et de Valenciennes. Dans une première partie M. Desilve étudie les droits seigneuriaux du chapitre, les conflits de ce corps avec les comtes du Hainaut pour maintenir sa suzeraineté, les chartes de coutumes qu'il octroya aux habitants en 1236 et 1248, les divers droits seigneuriaux. Une seconde partie est consacrée à l'organisation de la communauté d'habitants. M. Desilve y réunit un grand nombre de renseignements sur les impositions, l'assistance publique, les écoles, les passages de troupes sous l'ancien régime, les lieux dits, les usages locaux, les prix. Un chapitre spécial est consacré aux événements de la période révolutionnaire. L'histoire religieuse est l'objet de la troisième partie qui contient des notices sur les curés depuis la fin du XIVe siècle (documents et souvenirs intéressants sur le culte pendant la Révolution), sur les biens de l'église paroissiale, et sur les confréries. Après avoir étudié sommairement quelques seigneuries qui avaient des dépendances sur le territoire de Quarouble, M. Desilve termine son volume par un petit recueil de documents inédits dont la charte de coutume de 1236.

A l'occasion du cinquantenaire de l'érection en paroisse (1859) du village d'Ennetières-lez-Avelin (Nord), M. l'abbé Desmarchelier, ancien curé d'Avelin, résume en une brochure intéressante[2] l'histoire de cette localité depuis 1565. Plus de la moitié de ce travail se rapporte du XIXe siècle, mais les premières pages contiennent des listes et des documents, du XVIIIe siècle et de l'époque révolutionnaire. — A signaler les : *Notes sur l'église de Pitgam* (Nord), par Em. Théodore[3].

---

1. Saint-Amand, Gouy Druon, Valenciennes, Giard et Lemaître, 1909, in-8, 250 pp.

2. *Monographie de la paroisse d'Ennetières-lez-Avelin.* Lille, Giard, 1909, in-8, 63 pp.

3. Bailleul, Ficheroulle-Beheydt, 1909, in-8, 21 pp.

M. André Lesage réunit en un volume[1] les articles publiés de 1866 à 1890 dans la *Gazette des Tribunaux* et la *Semaine Religieuse de Paris* par son père M. Léon Lesage à l'occasion des démolitions d'anciens monuments. On trouvera dans ce volume des notices sur les édifices incendiés pendant la Commune, et sur plusieurs églises et communautés religieuses : églises Saint-Pierre-aux-Bœufs, Sainte-Marine, Sainte-Marie-l'Egyptienne, Saint-Hilaire, Saints-Côme-et-Damien, Saint-Merry ; maisons des Filles de Saint-Agnès, des Ursulines du Faubourg Saint-Jacques, des Dominicains de la rue Saint-Jacques, des Filles Anglaises de la rue de Charenton, des Filles de Dieu, des Chanoinesses anglaises. Dans le même volume, M. Lesage publie un travail inédit de son père sur les souvenirs historiques qui se rattachent aux diverses rues de l'ancien quartier Saint-Merry. On y trouvera beaucoup de détails curieux sur les monuments publics et aussi sur les hôtels privés de quelque importance, ainsi que sur les personnages plus ou moins illustres qui les ont possédés ou habités.

M. Ernest Mallet publie[2] un recueil complet de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789 pour ce qui regarde le bailliage secondaire de Pontoise. Les lettres, ordonnances, assignations ayant trait à la composition et à la réunion des assemblées électorales forment un premier livre, mais la partie la plus considérable du volume se compose des procès-verbaux des assemblées et des cahiers des communautés de Pontoise et des paroisses du baillage. (On a conservé les cahiers de 35 paroisses sur 63.) Les textes ne sont pas annotés, mais une bonne introduction fournit tous les éclaircissements désirables.

M. Arsène Defresne a extrait des registres de délibérations des municipalités rurales du département de Seine-et-Oise une série de textes[3] destinés à montrer quelles furent dans les campagnes l'application des lois et les conséquences des événements politiques de 1789 à 1801. Ces documents, dont la provenance exacte est toujours scrupuleusement indiquée, sont clairement groupés sous une douzaine de rubriques : Le village en 1789 — Convocation des États généraux — Le village sous l'Assemblée Nationale constituante — Le village sous l'Assemblée législative et sous la Convention — L'administration du village pendant la période révolutionnaire — Déclarations diverses — Comités de surveillance — Laïcisation des registres de l'État-civil — Vie économique — L'instruction publique — Le Culte catholique — Les Fêtes Nationales. — Ce recueil est fort intéressant, encore que la composition trahisse une certaine inexpé-

---

1. *Souvenirs du Vieux Paris*. Paris, Falque, 1909, in-8, 385 pp.

2. *Les élections du bailliage secondaire de Pontoise en 1789*. Paris, Champion, 1909, in-8, 421 pp.

3. *Documents historiques se rattachant à la vie des villages avant 1789 et sous la Révolution*. Versailles, Cerf, 1908, in-8, 174 pp.

rience et que les explications soient trop clairsemées, il rendra de réels services aux historiens en mettant à leur portée des textes fort dispersés et d'accès fort difficile, et surtout on ne saurait trop louer cette méthode de travail qui consiste à tracer le tableau de l'histoire révolutionnatre en se servant uniquement de documents contemporains et d'une valeur inconstable.

M. Tonnellier[1] résume d'après les meilleurs travaux d'érudition l'histoire des seigneurs de Châtillon-sur-Loing qui furent successivement les comte de Champagne (XIIe siècle), de Sancerre (XIIIe siècle), de Melun (XIVe siècle), puis des membres des familles Bracque (1378-1437), de Coligny (1437-1701), de Montmorency-Luxembourg (1701-1848), et fait suivre ce travail de l'histoire des établissement ecclésiastiques de cette petite ville : collégiale, hôtel-Dieu, couvent de Bénédictines du Saint-Sacrement fondé en 1678 et dont la première prieure fut la célèbre mère de Blémur. Cette deuxième partie est rédigée d'après des documents inédits dont un choix important est publié à la fin du volume (pp. 139-251). — M. Louis Martin[2] donne quelques indications sur le tombeau de Sully et sur les séjours du célèbre ministre dans le château dont il portait le nom.

La cathédrale de Chartres[3] de M. René Merlet, forme le premier volume de la collections des « Petites Monographies des grands édifices de la France » publiée par la librairie Laurens. M. Merlet, qui a lui-même exécuté dans le sous-sol de la cathédrale des fouilles fort intéressantes, a su résumer avec originalité les nombreux travaux qui ont déjà été publiés sur le monument chartrain. Mêlant les détails historiques aux descriptions techniques, il étudie d'abord les diverses constructions et reconstructions de la cathédrale jusqu'au XIIIe siècle, puis décrit en détail le monument du XIIIe siècle, et résume l'histoire des réparations ou « détériorations ». Trente-huit gravures et deux plans illustrent cet ouvrage.

Provinces de l'Ouest

Dans la collection de *l'Histoire générale des communes de France,* M. Hippolyte Sauvage donne un bref aperçu de l'histoire de Mortain[4]. Ce travail composé d'après les ouvrages antérieurs de l'auteur contient les listes des comtes et vicomtes de Mortain, ainsi que des baillis, présidents à l'élection, maîtres des eaux et forêts, subdélégués, et de courtes notices sur les personnages de quelque notoriété qui sont nés en cette ville.

---

1. *Châtillon-sur-Loing.* Châtillon, Ruet, Bourdet, 1908, in-8, 253 pp.
2. *Sully.* Montargis, Leger, 1909, in-8, 36 pp.
3. Paris, Laurens, 1909, in-16, 100 pp.
4. *Histoire de Mortain.* Paris, 51, rue Monsieur-le-Prince, 1909, in-8, 77 pp.

M. l'abbé Brodin raconte la vie édifiante du frère Jean-Baptiste, dans le monde Ambroise Sontif[1] (1825-1908), religieux de la congrégation de Sainte-Croix du Mans, instituteur à Montjean (Maine-et-Loire) et à Meslay (Mayenne), que sa vertu et ses qualités pédagogiques avaient rendu populaire.

M. Allain Raison du Cleuzion a eu l'heureuse idée de publier à l'usage du grand public un précis de l'histoire de Bretagne depuis les origines jusqu'à la réunion de cette province à la France[1]. Un ardent amour pour les traditions et aussi pour les légendes bretonnes a inspiré ce livre, très clairement ordonné, et où tous les faits importants de l'histoire politique de la Bretagne sont indiqués et expliqués avec les développements convenables. Une place de choix a été faite à des souvenirs particulièrement chers aux Bretons, aux légendes des saints de l'Armorique, antérieurs au IXe siècle, à l'histoire de saint Yves, à la très ancienne coutume de Bretagne, « excellente, parfaite en toutes ses dispositions » (p. 330). L'histoire des institutions, et des mœurs, l'histoire économique, l'histoire religieuse, littéraire, artistique, sont bien moins longuement traitées.

L'Essai sur l'histoire de Concarneau[2] par M. J. Trévédy se compose essentiellement de trois études sur la seigneurie, l'organisation municipale et l'histoire militaire de cette petite ville. Pour la première partie M. Trévédy a utilisé les archives de la sénéchaussée de Concarneau et i donne les détails les plus précis sur le ressort et la jurisprudence de cette cour d'abord ducale puis royale et sur les justices seigneuriales qui en relevaient. Il faut noter dans la seconde partie les pages relatives à la période révolutionnaire et au jeu de papegant. La troisième étude est une chronique des faits de guerre qui ont eu Concarneau pour théâtre, du XIVe au XVIIe siècle.

M. Jouan des Longrais raconte[4] la curieuse histoire de Mme de Launay de Pontcornou, une Bretonne d'une famille ancienne mais tombée dans la misère, qui en cherchant à faire revivre les droits de sa famille pressa fort inutilement d'ailleurs les États de Bretagne à intenter un procès à la Sorbonne qui n'accordait plus aux Bretons les bourses qui leur étaient dues depuis la suppression du collège fondé à Paris au XIVe siècle par Geoffroy de Plessis pour les étudiants de cette province. Dom Maurice, l'historien de Bretagne, s'intéressa vivement à ces démarches de Mme de Launay et rédigea pour les appuyer un mémoire que M. Jouon des Langrais publie dans les pièces justificatives qui font suite à son travail.

---

1. *Le Frère Jean-Baptiste, religieux profès de la congrégation de Sainte-Croix.* Laval, Goupil, 1909, in-16, 131 pp.

2. *La Bretagne de l'origine à la réunion.* Saint-Brieuc, Prud'Homme, 1909, in-12, IX-454 pp.

3. Saint-Brieuc, Prud'homme, Paris, Champion, 1908, in-8, 204 pp.

4. *Madame de Launay et les bourses de Bretagne au collège du Plessis.* Rennes, Prost, 1908, in-8, 100 pp.

La monographie que M. l'abbé Boutavant consacre à Brain-sur-l'Authion[1], commune rurale du canton Sud-Est d'Angers à la lisière Nord de la vallée de la Loire, est une série de notices sur les villages, châteaux et lieux dits de cette paroisse, sur les travaux de dessèchement de la vallée de l'Authion, et sur les terrains communaux et le droit de secondes herbes que possède depuis 1471 la commune de Brain et quatorze autres communes ayant fait partie du comté de Beaufort. Une sorte de chronique communale, pour la période postérieure à 1789, complète ce volume d'agréable lecture où M. l'abbé Boutavant a réuni sans indiquer ses sources (sauf le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de Célestin Port) un grand nombre de renseignements épars.

M. Henri Couturier publie un fort important ouvrage : *La Préparation des États généraux de 1789 en Poitou*[2]. S'appuyant sur les cahiers des paroisses et les documents conservés dans les fonds de l'Intendance et de l'Assemblée provinciale de Poitou aux Archives de la Vienne, il trace le tableau du misérable état des campagnes poitevines à la fin de l'Ancien Régime, il montre les doutes et les contestations que souleva l'édit de convocation. En dehors des questions de préséance, la plupart de ces litiges eurent pour cause l'incertitude du sièges auquels ressortissaient les paroisses. M. Couturier décrit ensuite dans tous leurs détails les réunions des assemblées rurales et urbaines ; puis il prouve que la majorité des cahiers des paroisses du Poitou sont bien l'œuvre des paysans, qu'ils ont été quelquefois entièrement inspirés et presque toujours approuvés par eux ; qu'ils donnent la pensée du Tiers-État tout entier, et donnent une idée exacte des institutions de l'ancien régime en 1789. Un second livre contient l'analyse des doléances relativement à l'organisation du pouvoir central et des administrations locales, aux impôts, à la justice, à la féodalité, à l'Église. Pour chaque groupe de revendications, M. Couturier distingue avec sagacité les plaintes sincères des paysans, et les réclamations que des bourgeois et des théoriciens ont réussi à glisser dans les cahiers. Il résulte de cette analyse que les paysans étaient sincèrement attachés à la monarchie, qu'ils demandaient des administrations provinciales exclusivement élues, l'impôt égal pour tous, réparti par les autorités locales et perçu avec plus de douceur, la diminution du nombre des juridictions, et l'amélioration de la procédure, la faculté de rachat des droits féodaux, la suppression de la dîme, la réforme complète de la propriété ecclésiastique qui sera confiée aux fabriques ou à l'État à charge de pourvoir à tous les besoins de l'Église, la suppression des couvents inutiles. Dans un dernier chapitre qui n'est pas le moins curieux du livre on voit

---

1. *Notice sur la commune et la paroisse de Brain-sur-Authéon.* Angers, Germain et Grassin, 1909, in-16, 260 pp.

2. Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1909, in-8, xxv-387 pp.

que les assemblées baillagères, et l'assemblée générale du Tiers de la province ne tinrent aucun compte des doléances des paroisses et que le cahier du Tiers-État du Poitou aux États généraux n'est pas une compilation des vœux des paysans, mais l'œuvre originale d'une partie de la bourgeoisie poitevine.

L'Histoire de la guerre de Vendée, par Joseph Clémenceau, publiée par M. l'abbé Uzureau [1], est un document, sinon de premier ordre, du moins d'un réel intérêt pour l'histoire de la Révolution française dans les provinces de l'Ouest. Clémenceau, né à Saint-Florent-le-Vieil, juge au tribunal du district de Beaupreau en 1792, prisonnier des Vendéens en 1793, habita Saint-Florent-le-Vieil jusqu'en 1815. Retiré ensuite à Angers, il écrivit son histoire en 1827, c'est-à-dire plus de trente ans après les événements. Son témoignage doit donc être contrôlé ; mais il a toujours vécu dans le pays vendéen, tous ses amis, tous les personnages qu'il a connus ont été mêlés à la guerre, lui-même a vu pendant sa captivité de 1793 quelques-uns des chefs de l'armée royaliste; enfin, bien que ne dissimulant nullement ses opinions révolutionnaires, il est très modéré dans ses appréciations. Il y a donc lieu de tenir grand compte de ses jugements (V. notamment, pp. 17-30, Portraits des chefs royalistes) et on ne saurait écrire sur les guerres de Vendée de 1793 à 1796, sans consulter cette histoire. Dans sa préface M. l'abbé Uzureau donne tous les renseignements utiles sur Clémenceau et son œuvre.

M. le Vicomte de Courson raconte [2], d'après les papiers de la famille de Bourmont, les événements et surtout la préparation secrète du soulèvement de la Vendée en 1832. L'attitude qu'eurent alors la cour de Charles X et spécialement le duc de Blacas, les tracasseries que subirent les légitimistes, les divisions des chefs royalistes, le rôle de Berryer sont exposées avec passion dans ce livre d'un légitimiste ardent qui ne cherche pas à faire œuvre d'histoire impartiale, mais qui publie des pièce fort instructives.

M. l'abbé Théophile Gabard vient de donner à ses paroissiens un intéressante notice sur Saint-Aubin-de-Baubigné (canton de Châtillon-sur-Sèvre, Deux-Sèvres) [3]. On trouve dans les archives publiques un très petit nombre de documents touchant cette commune. A l'aide des papiers conservés au château de la Durbellière il a pu cependant donner une histoire complète de la paroisse depuis la fin du Moyen-Age, et publier quelques

---

1. Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909, in-8, xxxv-373 pp. — A signaler du même infatigable chercheur : *Les Conseillers d'arrondissement de Maine-et-Loire*, in-8, 52 pp. *Les élections du clergé dans la sénéchaussée de Saumur*, in-8, 33 pp.

2. *Le dernier effort de la Vendée*. Paris, Emile Paul, 1909, in-8, 358 pp.

3. *Histoire de Saint-Aubin de Baubigné*. Saint-Maixent, Maison de la Bonne Presse de l'Ouest, 1908, in-8, 212 pp.

extraits de documents inédits et intéressants sur les guerres de religion. Une intelligente analyse des anciens registres paroissiaux lui a permis de retracer le mouvement de la population aux XVIIe et XVIIIe siècles et de trouver de nouvelles preuves de la situation misérable du pays au XVIIIe siècle. Un mémoire de 1748, qui sera un jour publié en entier, il faut l'espérer, lui a donné des détails fort curieux sur l'état de l'agriculture au milieu du XVIIIe siècle. Viennent ensuite les biographies des curés beaucoup plus riches en détails précis qu'elles ne le sont d'ordinaire dans les travaux de ce genre, et une histoire la plus complète que l'on possède de l'illustre famille de la Rochejacquelin, propriétaire de domaines importants dans la commune de Saint-Aubin. Une chronique paroissiale très développée pour le XIVe siècle et une bonne étude sur l'état actuel de Saint-Aubin termine ce travail qui fait grand honneur à M. l'abbé Gabard.

Dans une élégante brochure[1] M. Paul Mourier publie une cinquantaine d'*ex-libris* angoumoisins antérieurs au XIXe siècle. Les courtes et substantielles notices qui accompagnent les gravures, et une bonne introduction font de ce petit livre une intéressante contribution à l'histoire de la culture intellectuelle en Angoumois du XVIe à la fin du XVIIIe siècle.

M. du Rieu de Maynadier[2] raconte l'histoire religieuse de la paroisse Saint-Jacques de Bergerac depuis la fin du XIIe siècle et donne la liste des curés, vicaires, prêtres attachés au service de l'église et prédicateurs. Son travail un peu maigre, faute de documents, pour l'histoire du moyen-âge, donne au contraire un tableau complet et fort agréablement présenté de la vie ecclésiastique à Bergerac du XVIe à la fin du XVIIIe siècle.

Provinces de l'Est et du Midi

M. A. Kleincausz publie un précis de l'histoire de Bourgogne[3] « destiné à être placé entre les mains des maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire et des professeurs de l'enseignement secondaire auxquels il fournira des éléments pour introduire dans leurs leçons des « notions d'histoire provinciale et locale et en même temps à servir de « livre de lecture et de prix pour les élèves ». Le livre répond bien au but que poursuivait l'auteur. Les chapitres et les paragraphes sont très clairement ordonnés et l'ensemble forme un tableau exact et vivant du déve-

---

1. *Les Ex-Libris angoumoisins antérieurs au XIXe siècle.* Le Pré-Saint-Gervais, Saffroy, 1909, in-8, 64 pp.

2. *L'église Saint-Jacques de Bergerac.* Bergerac, Nogué, 1909, in-8, 124 pp.

3. *Histoire de Bourgogne.* Paris, Hachette, 1909, in-8, VII-454 pp.

loppement historique de la Bourgogne. Des extraits bien choisis de documents contemporains, des notices biographiques, de nombreuses illustrations rendent attrayante la lecture de ce volume et les indications bibliographiques en font un utile instrument de travail. On trouvera cependant trop maigre la part faite à l'histoire des mœurs et de la société.

M. l'abbé Chaillet a écrit la vie d'un des prêtres les plus populaires du diocèse d'Autun[1], l'abbé Beraud. Cet homme d'une vigueur physique et d'une mortification remarquables, fut curé de Cussy en Morvan en 1838 et de Blanzy de 1839 à 1850. Dans cette dernière paroisse, il fonda des écoles et même un collège pour l'enseignement secondaire. Nommé en 1850 curé de Montceau-les-Mines, il se préoccupa d'organiser des œuvres d'assistance pour les orphelins et les enfants abandonnés qu'on envoyait en grand nombre de Paris dans le département de Saône-et-Loire. Il acquit dans ce but les domaines de Méplier et de Montferroux aux environs de Montceau, et y établit deux orphelinats dont la direction fut confiée à une communauté de tertiaires franciscaines qu'il fonda et dirigea lui-même. En 1866, il quitta sa paroisse pour se donner entièrement à cette œuvre ; en 1890, l'Académie française lui décerna le premier prix Monthyon, et il était encore plein d'activité lorsqu'il mourut en 1893 à l'âge de 87 ans. Son ascendant sur les ouvriers était considérable et lors des troubles de Montceau en 1882, ses orphelinats furent toujours respectés. Ce livre composé d'après les meilleures sources d'informations est à la fois la biographie d'un homme vraiment extraordinaire et une utile contribution à l'histoire du diocèse d'Autun au XIXe siècle,

M. Hugo Reichel donne une étude critique sur la conférence de Saint-Jean de Losné[2] (août 1162), à la suite de laquelle les rois de France et d'Angleterre se déclarèrent pour Alexandre III contre l'antipape Victor que soutenait Frédéric Barberousse. Ce travail est accompagné de remarques sur les origines du conflit entre le Pape et l'empereur. — Continuant ses importants travaux sur l'histoire religieuse de Lyon, M. J. Beyssac donne une série de notices sur tous les prieurs connus du couvent des Frères Prêcheurs de Notre-Dame de Confort à Lyon[3]. Les éléments de ce travail ont été puisés dans les Archives départementales du Rhône. Il est bien à souhaiter que M. Bessac, poursuivant ses dépouillements si complets, donne d'aussi bonnes monographies des principaux établissement ecclésiastiques du diocèse de Lyon.

L'*Essai ou simples remarques sur la noblesse vivaroise*[4] par M. Charles

---

1. *L'abbé Beraud.* Paris et Lyon, Vitte, 1909, in-16, VIII-451 pp.

2. *Die Ereignisse an der Saone im Augustund September des Jahres 1162.* Halle, Kaemmerer, 1908, in-8, 105 pp.

3. *Les Prieurs de Notre-Dame de Confort.* Lyon, Vitte, 1909, in-8, 93 pp.

4. Valence, Galland, 1909, in-8, 39 pp.

du Besset est un recueil de notes appuyées sur des livres de raison et autres documents inédits appartenant à des familles vivaroises, sur le nombre, l'origine, la situation économique et sociale de la noblesse de ce pays. Sous une forme modeste, cet opuscule riche en faits précis donnera de très utiles renseignements aux historiens du Midi de la France.

De longues recherches dans les archives publiques et privées et dans les travaux d'histoire locale, M. Malaussène a tiré un volumineux travail sur Saint-Jeannet[1], bourgade des Alpes-Maritimes. Après une étude sur l'état actuel et des origines de Saint-Jeannet, il groupe sous les rubriques suivantes l'énorme quantité de matériaux qu'il a recueillis : Organisation municipale — Administration municipale — Impôts et finances — Services publics — Régime féodal — la Révolution — Affaires eclésiastiques (très longuement étudiées — nombreux renseignements sur les chapelles et les confréries) — Événements militaires. Par suite de la situation de Saint-Jeannet sur la frontière de France, ce dernier chapitre est celui qui intéresse le plus l'histoire générale.

Le Frère Lémandus retrace l'*Histoire des Frères de Toulouse*[2] jusqu'en 1850 et donne en même temps des notions sur leurs divers établissements dans le Midi de la France. Les Frères furent appelés à Toulouse quelques années seulement avant la Révolution française ; dispersés dès 1791, ils se reconstituèrent en communauté dès 1809 et furent chargés de la direction des écoles municipales en 1806. Leurs rapports avec les municipalités, le développement de leurs écoles, les polémiques au sujet de l'enseignement mutuel, l'organisation des écoles, la fondation d'un pensionnat en 1840, sont ensuite étudiés en détail. Le frère Lémandus donne aussi un long récit du procès du frère Léotade en 1847. — Le livre troisième, consacré au Noviciat, contient la biographie des Frères les plus marquants dans le Midi, durant la première du XIXe siècle. Ce livre bien documenté sera fort utile à ceux qui étudieront l'histoire de l'enseignements.

A signaler : *Les Anciennes Juridictions de Nîmes*[3] par le Comte de Balincourt ; et de l'infatigable archiviste de l'Hérault, M. Berthelé : *Anciennes cloches municipales de Bordeaux, d'Orléans d'Amiens*[4] et *Un conflit scolaire au XIVe siècle*, le Vigan-Bausinger, 1909, in-8, 8 pp.

Histoire Étrangère

Après un grand nombre de juristes contemporains, M. Desserteaux a

---

1. *Saint-Jeannet.* Paris, Picard, 1909, in-8, XII-429 pp.
2. Toulouse, Sistac, 1908, in-8, 551 pp.
3. Nîmes, Chastanier, 1909, in-8, 24 pp.
4. Montpellier, 1909, in-8, 19 pp.

voulu étudier l'origine de la *capitis deminutio*[1]. Il en recherche les exemples dans les écrivains romains et dans les textes allégués par les juristes du IIIe siècle et il conclut en définissant la *capitis deminutio* primitive l'anéantissement de l'aptitude légale à être titulaire de droits publics ou privés. Une deuxième étude actuellement en préparation décrira les effets de cette privation aux diverses époques du droit romain.

Le t. III de l'ouvrage de M. Jules Delhaize : *La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle*[2], est consacré à la période du Directoire 1795-1799. Pendant ces cinq années la Belgique demeura unie à la France et divisée en neuf départements. Sous l'administration du commissaire du gouvernement Bouteville le pays jouit d'abord d'une tranquillité relative même au point de vue religieux. Mais dès le début de l'an V, on commença à appliquer à l'Église la législation française. Les biens ecclésiastiques furent vendus, les congrégations dispersées, les prêtres obligés à prêter serment de soumission aux lois de la république, et après le 18 fructidor, beaucoup furent déportés. M. Delhaize résume l'histoire des partis religieux et politiques, des campagnes, des difficultés financières, des insurrections contre la conscription en l'an VIII.

---

1. *Etude sur la formation historique de la capitis deminutio.* Dijon et Paris, 1909,
2. Bruxelles, Lebègue, 1909, in-16, 434 pp.

Le Gérant : A. Grosse.

Imprimerie E. Aubin. — Ligugé (Vienne).

BX
2613
A22
année 5

Revue Mabillon

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY